This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

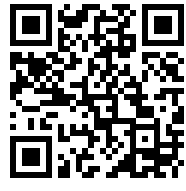

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

ANNUAIRE

de la

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE

DE LA LORRAINE

QUARANTIÈME ANNÉE

LIBRARY
OCT 1 1 1966
UNIVERSITY OF CALIFORNIA
BERKELEY

TOME XXXVI

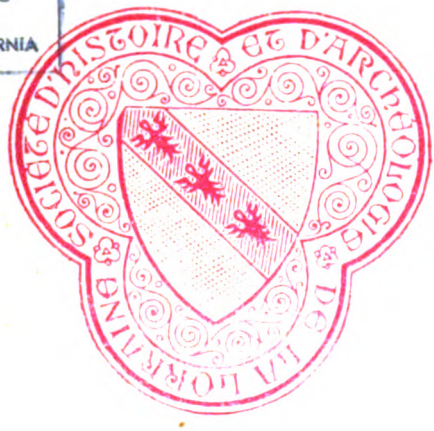

METZ
LES ARTS GRAPHIQUES
—
1927

Siège de la Société : Aux archives de la Moselle.

Digitized by Google

Digitized by Google

ANNUAIRE

de la

Société d'histoire et d'archéologie

de la Lorraine

TOME XXXVI

Digitized by Google

Digitized by Google

ANNUAIRE

de la

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE

DE LA LORRAINE

QUARANTIÈME ANNÉE

TOME XXXVI

METZ
LES ARTS GRAPHIQUES
—
1927

Siège de la Société : Aux archives de la Moselle.

Digitized by Google

Digitized by Google

APERÇU HISTORIQUE

SUR LES

PRISONS DE METZ

PAR LÉON BOUR [1]

L'établissement des prisons dans le sens actuel d'une peine afflictive, d'une punition, est une institution des temps modernes. Ni l'antiquité païenne, ni les premiers siècles chrétiens, ni le commencement du moyen âge ne les ont connues sous cette forme. On ne connaissait en général que la détention de prévention pour laquelle on se servait la plupart du temps, pour empêcher la fuite du coupable, de tout local donnant une garantie suffisante pour tenir sous bonne garde la personne dont on s'était assuré, par exemple : autrefois, des temples, des cirques, des carrières, des citernes sèches, plus tard des maisonnettes, des puits, des tours, des souterrains, des oubliettes, d'une cave, d'une chambre, etc. Tandis que, de nos jours, en dehors des cas de flagrant délit, la prévention dure un certain temps (à Metz nous avons eu plusieurs cas où elle a duré au delà de deux ans), elle était autrefois généralement courte, quelquefois très courte : pour Notre-Seigneur, par exemple, elle n'a duré qu'une seule nuit. Les peines qui suivaient cette détention préventive étaient des amendes ou d'autres indemnités, la correction corporelle qui consistait à fustiger, à fouetter, à raser la tête, le carcan, le service forcé, la mutilation, le bannissement ou l'exil, la mort qu'on faisait subir de différentes façons (2). On ne connaissait *guère* comme punition la privation de la liberté personnelle, si ce n'est vers la fin du moyen âge, pour les petites peines et par exception en

(1) Conférence faite, le 20 février 1926, à l'assemblée générale de la Société lorraine de patronage pour prisonniers libérés.

(2) Pour de plus amples renseignements généraux, on pourra consulter D'HAUSSONVILLE, *Les établissements pénitentiaires en France*, Paris, 1875; K. KRAUSS, *Im Kerker vor und nach Christus*, Fribourg-en-Bade 1895; J.-H. WICHERN, *Zur Gefängnisreform*, Hambourg 1905.

Digitized by Google

France pour les galères; la peine afflictive était à l'état d'exception très rare, surtout à Metz. L'emprisonnement dans des locaux privés était encore partiellement en usage au commencement du XVIIe siècle. Pour y remédier, le Parlement de Metz intervint et par arrêt de décembre 1643 il défendit à tous les huissiers, sergents et archers du ressort, de retenir chez eux des prisonniers et leur enjoignit sous des peines très sévères de déposer dans les prisons royales ceux qu'ils arrêtaient (3).

Le bannissement (§ 8 du Code pénal), dont je viens de parler, était chez nous une punition presque générale, il était encore quelquefois prononcé au siècle dernier; aujourd'hui il n'existe plus que pour les étrangers, qu'on expulse, et pour les indigènes sous la rubrique « interdiction de séjour », par laquelle on défend à un condamné de séjourner dans une ville ou dans un département. Pourtant, pendant la dernière guerre, les autorités militaires, sans aucune sentence judiciaire, l'ont employé largement contre nos compatriotes : 27 prêtres et un grand nombre de laïques ont été envoyés en exil, parce qu'ils n'ont pas été assez intelligents pour cacher leurs sentiments patriotiques.

La question des prisons est en relation directe et intime avec l'exercice du pouvoir judiciaire. Celui-ci était déféré autrefois non à l'Etat, mais à l'Eglise, aux villes, aux universités, aux corporations, aux seigneurs particuliers. Ces mêmes autorités disposaient de locaux servant de prisons. De là les prisons seigneuriales, municipales, etc.; de là aussi les prisons civiles, militaires et ecclésiastiques dont nous allons parler.

I. — Les prisons militaires.

Les *prisons militaires* de Metz, qui ne nous apparaissent qu'après 1552, date de l'occupation française, ont été dans quatre emplacements différents : la Citadelle, la place du Saulcy, la rue des Prisons-Militaires, la rue Haute-Seille. Tandis que les bâtiments des deux premières sont détruits aujourd'hui, ils subsistent encore pour les deux autres. Je ne dirai donc qu'un mot sur les prisons disparues, pour m'arrêter davantage sur celles qui existent encore.

1° La première prison militaire fut celle de la Citadelle, laquelle fut achevée vers 1563 (4). Ce pénitencier devint plus tard le bagne où séjournaient dans une entière oisiveté, en attendant leur départ, les soldats condamnés aux galères. La Citadelle étant supprimée en 1802, le bagne disparut également.

2° La seconde prison militaire se trouvait à la place du

(3) E. Michel, *Histoire du Parlement de Metz*, Paris, 1845, p. 360.
(4) Voir *Mémoire de tout ce qui s'est passé à la démolition du lieu où est la Citadelle, etc.*, par F.-M. Chabert, Metz 1864.

Digitized by Google

Saulcy, à l'entrée du Pont-des-Morts. Ce pont, comme d'autres ponts et portes de la ville, était protégé par un château-fort (je cite le château de la porte du Pontiffroy, celui de la porte Mazelle, celui de la porte Saint-Thiébault et surtout celui de la porte des Allemands encore existant, etc.). Il y avait deux grandes tours, entre lesquelles se trouvait autrefois la porte de la Ville, qui fut ensuite enlevée et replacée à gauche. C'est dans cet ancien château, appelé château du Pont-des-Morts, qui servait d'habitation à un aide-major de la Place, que le comte de Belle-Isle avait fait établir à son arrivée la prison militaire. Sa démolition ainsi que celle des bâtiments voisins ordonnée par le même comte de Belle-Isle en 1738, a permis d'agrandir ladite place, appelée en ce moment place du Pont-des-Morts, et d'y faire une espèce de bastion (5).

La destruction de cette dernière prison ainsi que la bâtisse d'une nouvelle en 1739, se rattache, comme je viens de le dire, au nom du maréchal de Belle-Isle. Charles-Louis-Auguste Fouquet, comte de Belle-Isle, devenu plus tard maréchal, commandant à Metz depuis le 13 octobre 1727, est devenu en 1733 Gouverneur de cette ville et des Trois-Evêchés (Metz, Toul et Verdun); comme tel il y a opéré de grands changements pour en faire une place d'armes de premier ordre, clef d'une longue étendue de frontières, pour l'embellir, lui donner un cachet moderne, en faire en un mot une ville nouvelle. Pour que le roi acceptât tous les changements coûteux, alignements de rues, démolitions de remparts, ouvertures de nouvelles communications, constructions de ponts, de casernes et d'autres bâtiments, il a toujours fait valoir des raisons militaires. La cité lui a été reconnaissante en donnant son nom au rempart et à la rue qu'il a construits à pareille époque (1737) dans le quartier de Saint-Vincent et qui sont les plus grands de la ville (6).

3° La prison susdite détruite, il a fallu en construire une nouvelle. La bâtisse, qui fut commencée en 1739 « dans l'emplacement » des anciens remparts, à côté des prisons civiles, appelées prisons royales, n'est autre chose que le premier corps de bâtiment de la prison actuelle, rue des Prisons-Militaires. Les anciens remparts construits au sud de la ville, en 1675-1676, par le célèbre Vauban († 1707), allaient de la tour Camoufle derrière le chœur de l'église Sainte-Glossinde (palais épiscopal) par la rue actuelle des Prisons-Militaires jusque devant Chandellerue. La rue Chandellerue s'appelait autrefois Chaulurelle; son nom n'a rien à faire avec Chandelle, comme l'ont cru ceux qui l'ont traduit par « Leuchtstrasse ». Ils s'en allaient ensuite, comme aussi les fossés, dans un angle droit en ligne directe par l'emplacement des hangars et bâtiments militaires actuels qui se trouvent En Chandellerue et place Saint-Thié-

(5) *Annales* de BALTUS, édition PAULUS, Metz 1904, p. 66, 67.

(6) KEUNE, *Metz, seine Geschichte und Sammlungen*, Metz 1907, p. 39 sqq.

Digitized by Google

France pour les galères; la peine afflictive était à l'état d'exception très rare, surtout à Metz. L'emprisonnement dans des locaux privés était encore partiellement en usage au commencement du XVIIe siècle. Pour y remédier, le Parlement de Metz intervint et par arrêt de décembre 1643 il défendit à tous les huissiers, sergents et archers du ressort, de retenir chez eux des prisonniers et leur enjoignit sous des peines très sévères de déposer dans les prisons royales ceux qu'ils arrêtaient (3).

Le bannissement (§ 8 du Code pénal), dont je viens de parler, était chez nous une punition presque générale, il était encore quelquefois prononcé au siècle dernier; aujourd'hui il n'existe plus que pour les étrangers, qu'on expulse, et pour les indigènes sous la rubrique « interdiction de séjour », par laquelle on défend à un condamné de séjourner dans une ville ou dans un département. Pourtant, pendant la dernière guerre, les autorités militaires, sans aucune sentence judiciaire, l'ont employé largement contre nos compatriotes : 27 prêtres et un grand nombre de laïques ont été envoyés en exil, parce qu'ils n'ont pas été assez intelligents pour cacher leurs sentiments patriotiques.

La question des prisons est en relation directe et intime avec l'exercice du pouvoir judiciaire. Celui-ci était déféré autrefois non à l'Etat, mais à l'Eglise, aux villes, aux universités, aux corporations, aux seigneurs particuliers. Ces mêmes autorités disposaient de locaux servant de prisons. De là les prisons seigneuriales, municipales, etc.; de là aussi les prisons civiles, militaires et ecclésiastiques dont nous allons parler.

I. — Les prisons militaires.

Les *prisons militaires* de Metz, qui ne nous apparaissent qu'après 1552, date de l'occupation française, ont été dans quatre emplacements différents : la Citadelle, la place du Saulcy, la rue des Prisons-Militaires, la rue Haute-Seille. Tandis que les bâtiments des deux premières sont détruits aujourd'hui, ils subsistent encore pour les deux autres. Je ne dirai donc qu'un mot sur les prisons disparues, pour m'arrêter davantage sur celles qui existent encore.

1° La première prison militaire fut celle de la Citadelle, laquelle fut achevée vers 1563 (4). Ce pénitencier devint plus tard le bagne où séjournaient dans une entière oisiveté, en attendant leur départ, les soldats condamnés aux galères. La Citadelle étant supprimée en 1802, le bagne disparut également.

2° La seconde prison militaire se trouvait à la place du

(3) E. Michel, *Histoire du Parlement de Metz*, Paris, 1845, p. 360.
(4) Voir *Mémoire de tout ce qui s'est passé à la démolition du lieu où est la Citadelle, etc.*, par F.-M. Chabert, Metz 1864.

Digitized by Google

Saulcy, à l'entrée du Pont-des-Morts. Ce pont, comme d'autres ponts et portes de la ville, était protégé par un château-fort (je cite le château de la porte du Pontiffroy, celui de la porte Mazelle, celui de la porte Saint-Thiébault et surtout celui de la porte des Allemands encore existant, etc.). Il y avait deux grandes tours, entre lesquelles se trouvait autrefois la porte de la Ville, qui fut ensuite enlevée et replacée à gauche. C'est dans cet ancien château, appelé château du Pont-des-Morts, qui servait d'habitation à un aide-major de la Place, que le comte de Belle-Isle avait fait établir à son arrivée la prison militaire. Sa démolition ainsi que celle des bâtiments voisins ordonnée par le même comte de Belle-Isle en 1738, a permis d'agrandir ladite place, appelée en ce moment place du Pont-des-Morts, et d'y faire une espèce de bastion (5).

La destruction de cette dernière prison ainsi que la bâtisse d'une nouvelle en 1739, se rattache, comme je viens de le dire, au nom du maréchal de Belle-Isle. Charles-Louis-Auguste Fouquet, comte de Belle-Isle, devenu plus tard maréchal, commandant à Metz depuis le 13 octobre 1727, est devenu en 1733 Gouverneur de cette ville et des Trois-Evêchés (Metz, Toul et Verdun); comme tel il y a opéré de grands changements pour en faire une place d'armes de premier ordre, clef d'une longue étendue de frontières, pour l'embellir, lui donner un cachet moderne, en faire en un mot une ville nouvelle. Pour que le roi acceptât tous les changements coûteux, alignements de rues, démolitions de remparts, ouvertures de nouvelles communications, constructions de ponts, de casernes et d'autres bâtiments, il a toujours fait valoir des raisons militaires. La cité lui a été reconnaissante en donnant son nom au rempart et à la rue qu'il a construits à pareille époque (1737) dans le quartier de Saint-Vincent et qui sont les plus grands de la ville (6).

3° La prison susdite détruite, il a fallu en construire une nouvelle. La bâtisse, qui fut commencée en 1739 « dans l'emplacement » des anciens remparts, à côté des prisons civiles, appelées prisons royales, n'est autre chose que le premier corps de bâtiment de la prison actuelle, rue des Prisons-Militaires. Les anciens remparts construits au sud de la ville, en 1675-1676, par le célèbre Vauban († 1707), allaient de la tour Camoufle derrière le chœur de l'église Sainte-Glossinde (palais épiscopal) par la rue actuelle des Prisons-Militaires jusque devant Chandellerue. La rue Chandellerue s'appelait autrefois Chaulurelle; son nom n'a rien à faire avec Chandelle, comme l'ont cru ceux qui l'ont traduit par « Leuchtstrasse ». Ils s'en allaient ensuite, comme aussi les fossés, dans un angle droit en ligne directe par l'emplacement des hangars et bâtiments militaires actuels qui se trouvent En Chandellerue et place Saint-Thié-

(5) *Annales* de BALTUS, édition PAULUS, Metz 1904, p. 66, 67.

(6) KEUNE, *Metz, seine Geschichte und Sammlungen*, Metz 1907, p. 39 sqq.

Digitized by Google

bault, par cette même place derrière l'église des religieuses du prieuré Sainte-Madeleine (aujourd'hui Sainte-Blandine), par le terrain du Séminaire jusqu'au débouché de l'ancienne porte Mazelle (7). Cormontagne († 1752), ingénieur militaire français, continuateur de Vauban, combla les fossés, démolit tous les murs et remparts et les reporta plus loin, de façon qu'ils fissent à peu près une ligne droite allant depuis la Citadelle jusqu'à la place Mazelle actuelle, comme nous les avons vus au commencement de ce siècle : la rue du Rempart Saint-Thiébault, créée en 1740, et sa continuation à droite et à gauche nous en indiquent l'alignement. La porte Saint-Thiébault, construite en 1612 par les ordres de Fabert, maître-échevin, fut rebâtie, de 1738 à 1740, de la même manière à environ 200 pas plus loin pour établir la place intérieure du même nom; la porte Mazelle fut également rebâtie plus loin en 1739 et ceci pour le même motif. Par tous ces travaux, on a procuré des débouchés aux rues Vigne-Saint-Avold et des Madeleines (c'est la rue de la Gendarmerie, ainsi appelée parce que le couvent des Madeleines a été converti en 1805 en caserne de la Gendarmerie, vendue à Sainte-Blandine en 1872) (8), aux rues des Augustins et de Chandellerue qui, toutes, jusque-là des culs-de-sac, furent également élargies. Le terrain devenu libre par toutes ces transformations fut occupé par des constructions nouvelles, soit qu'on y bâtit des maisons privées, — les places étaient cédées à la charge d'y construire dans deux ans, — soit qu'on y fit des établissements publics, comme le Grand Séminaire, bâti (1743-1745) sur pilotis par Mgr Claude de Saint-Simon, dont il porte encore aujourd'hui le nom, comme la fonderie de canons construite en 1740 en Chandellerue, vis-à-vis de la prison des femmes (elle cessa de fonctionner en 1814), comme aussi les logements de services attenant à la fonderie à l'ouest de la place Saint-Thiébault, destinés aux officiers d'artillerie et de la fonderie.

Lors de la démolition des murs indiqués ci-dessus, on a trouvé dans leur fondation quantité de belles pierres blanches ornées de toutes sortes d'architectures, jetées confusément, des morceaux considérables de colonnes, corniches, frises, piédestaux et autres qui provenaient de la démolition de l'amphithéâtre et de la naumachie (?) des Romains, près de la rivière de la Seille, à gauche de la porte Saint-Thiébault, et qui avaient servi aux besoins de la ville pendant plusieurs siècles.

En 1739, époque où a commencé la bâtisse de la nouvelle

(7) Baltus, *op. cit.*, p. 75; dans le même auteur se trouvent la plupart des autres indications qui suivent sur ce coin de l'ancienne ville. — Pour la porte de Saint-Thiébault, voir E. Fleur, *La Porte de Saint-Thiébault, à Metz*, dans *L'Austrasie*, t. III, 1908-1909, p. 294-314.

(8) *Das Reichsland Elsass-Lothringen*, Strasbourg 1901-1903, art. *Metz*, p. 667, 1re moitié.

Digitized by Google

prison militaire, la rue actuelle des Prisons-Militaires (9), dont on ne parlait pas avant la dernière moitié du XVIIe siècle, « était une ruelle tortueuse, étroite et horriblement malpropre, passant entre les jardins qui se trouvaient derrière les maisons de la rue Saint-Gengoulf et les anciens remparts et formant la communication entre les rues Saint-Martin (place actuelle) et Chaulerelle et terminée à 50 mètres environ de cette dernière par un cul-de-sac. Elle n'avait même pas de nom qui lui fut propre, car dans les documents du temps elle est indifféremment appelée : Petite rue Saint-Martin, rue derrière Saint-Symphorien, ruelle ou cul-de-sac Chaulurelle, ruelle du Pré ». La chapelle du Pré (10) fut détruite en 1552 lors du siège de Charles-Quint et cette disparition eut vraisemblablement pour conséquence l'abandon de la ruelle qui y donnait accès. Ce qui est certain, c'est qu'en 1667 elle était devenue un véritable cloaque d'une incommodité telle que les religieux de Saint-Symphorien, qui en étaient à peu près les seuls riverains, présentaient une requête au lieutenant général du bailliage pour la faire fermer. « La plainte des religieux fut écoutée; la ruelle fut fermée aux deux extrémités et resta probablement sans autre modification jusqu'au moment où le maréchal de Belle-Isle, ayant résolu d'agrandir le périmètre de la fortification entre la Citadelle et la porte Saint-Thiébault, la ruelle dut se faire rue pour se prêter à des communications indispensables. » Il n'y avait pas de difficultés pour l'exécution, si ce n'est du côté de l'église Saint-Martin. Le maréchal s'adressant vers la fin de 1738 pour un retranchement aux religieux de Saint-Symphorien, dont la propriété allait des deux côtés de la ruelle jusqu'en Chandellerue, essuya d'abord un refus, le Père Clouet y consentit ensuite. Par un premier travail en 1738, l'ancien mur extérieur de la maison abbatiale fut démoli pour l'élargissement de la rue. En 1744, on fit reporter tout le retranchement considérable sur le jardin et les cours de l'abbé, donc sur l'hôtel abbatial, qui y perdit d'un seul coup plus de 50 toises carrées de jardin. L'alignement actuel ne fut complètement terminé qu'après 1785, où le bureau administratif de la prison de la Madeleine fit reconstruire la façade sur la rue des Prisons-Militaires et la mit à l'alignement que nous y voyons.

L'impasse dont nous venons de parler ainsi transformée, sa continuation vers Sainte-Glossinde fut appelée à pareille époque rue neuve de Chaulurelle, puis plus tard, comme elle passait devant les prisons nouvelles, rue des Prisons-Militaires; de même la rue qui passait devant les prisons royales perdit sa première désignation de rue des Trois-

(9) Pour ce qui suit, voir *Mémoires de la Société d'Archéologie et d'Histoire de la Moselle*, t. VII, Metz 1865, p. 264-274, où nous avons puisé largement.

(10) La chapelle du Pré, dédiée à saint Côme et à saint Damien, était située à peu près à égale distance entre Sainte-Glossinde et Saint-Martin; elle fut détruite en 1552; cf. BOURGEAT et DORVAUX, *Atlas historique du diocèse de Metz*, Metz 1907, pl. VI.

Digitized by Google

Boulangers, pour être appelée rue des Prisons bourgeoises ou civiles. La première a reçu, en 1924, le nom de Maurice-Barrès, la seconde a pris peu à peu, surtout après la reconstruction de la prison royale, le nom de rue Saint-Gengoulf et qui nous rappelle l'église du même nom située à l'autre extrémité, dans la rue Châtillon, vis-à-vis de la rue Saint-Gengoulf, dont nous voyons encore un contrefort au coin d'une maison et qui fut supprimée en 1791 et convertie en habitation en 1798. Toutefois, son nom ancien se rencontre encore avec la nouvelle dénomination au milieu du siècle dernier.

La bâtisse de la prison militaire dura trois ans, de 1739 à 1742. Dans un *Guide de Metz*, postérieur de 100 ans environ, on lit : « Cette prison est bien aérée. Les prisonniers occupent, indépendamment d'un rez-de-chaussée et de deux étages, les seuls dont le bâtiment soit pourvu, des cachots humides et profonds, creusés à 12 pieds au-dessous du niveau du sol. Ils reposent sur des planches élevées, disposées de manière à former un encadrement rempli de paille et reçoivent pour nourriture journalière une livre et demie de pain de munition, une soupe au lard et une portion de légumes secs. Les ateliers sont parfaitement tenus. Ceux qui ne connaissent point d'état peuvent en apprendre un à leur choix » (11). Le nombre des détenus augmentant au commencement du siècle dernier, l'établissement devint trop petit; en 1832, par exemple, on a demandé à en loger une trentaine dans la prison civile. On songea donc à le remplacer par un autre.

4° Ce n'est qu'en 1846 qu'on abandonna le bâtiment — le nombre des prisonniers dépassant au milieu du XIX° siècle de beaucoup les 200 (12) — pour aller demeurer rue Haute-Seille, dans une ancienne construction à deux pavillons, faits aux frais de la ville, en 1753 et 1754, pour des officiers du régiment caserné à Coislin. Pendant la Révolution, on y avait logé les femmes d'officiers, plus tard les élèves de l'Ecole d'application, du Génie et de l'Artillerie (13). Le 7 juillet 1850, l'évêque de Metz y bénit une chapelle destinée au culte catholique (14). De nouveaux bâtiments furent ajoutés en 1878 et la construction fut affectée à un pénitencier militaire spécialement pour la garnison de Metz. Pendant la dernière guerre, un grand nombre de détenus politiques y ont passé, la direction de la prison civile refusant d'admettre des prisonniers de ce genre, tant qu'il y avait de la place rue Haute-Seille.

(11) BÉGIN, *Guide de Metz*, Metz, 1834, p. 105, 106.

(12) Le 15 décembre 1848, l'effectif était de 300, le 15 novembre 1850, de 297; cf. VERRONNAIS, *Annuaire* de 1848, p. 475; ibid. 1851, p. 493.

(13) VIVILLE, *Dictionnaire du Département de la Moselle*, t. I, Metz 1817, p. 459; VERRONNAIS, *Annuaire* de 1848, p. 482.

(14) *Livre des Délibérations de la paroisse de Saint-Martin*, séance du 7 juillet 1850. Le Conseil de fabrique de cette église donne à la nouvelle chapelle l'ancien tableau de la chapelle du Sacré-Cœur.

Digitized by Google

II. — Les prisons ecclésiastiques

Une prison ecclésiastique existait au Palais épiscopal de Metz (près de la Cathédrale), appelé la « Court-l'Evêque », et dans la résidence de l'évêque à Vic pour les clercs récalcitrants et aussi pour les laïques soumis à sa juridiction temporelle (15). Les grandes abbayes avaient également leur prison pour les habitants du couvent (16). Ces différentes juridictions ont été diminuées peu à peu pour cesser entièrement à la Grande Révolution.

III. — Les prisons civiles.

Au moyen âge et depuis, il y a eu à Metz un certain nombre de prisons pour civils. Je ne dirai que quelques mots sur l'hôtel du Doyen des prisonniers, l'hôtel du Voué de Metz, l'hôtel de la Bulette, le violon de l'hôtel de la ville et la conciergerie du Palais, pour m'arrêter davantage sur les deux dernières prisons : la prison royale et la prison de la Madeleine, situées toutes les deux dans la rue des Prisons-Militaires.

1° et 2° L'*Hôtel du Doyen des prisonniers* et l'*Hôtel du Voué*. — Le doyen des prisonniers était le geôlier de la cité comme son hôtel était sa prison commune, dans laquelle on renfermait indistinctement les criminels, les détenus pour dettes et les gens arrêtés provisoirement (17). Cette prison existait déjà à la fin du XII° siècle (18) en même temps que la maison du voué de Metz, également une prison civile de la ville (19).

3° L'*Hôtel de la Bulette* (20), acheté vers 1440, en haut de

(15) Nous ne possédons que peu de renseignements à son sujet; du reste, il en sera encore question dans la seconde partie de notre travail. Toutefois son existence est souvent mentionnée dans nos chroniques; cf. Huguenin, *Les Chroniques de la ville de Metz*, Metz 1838, p. 104, 169, 174, 175, 176 (Vic), 271, 276, 284, 367, 374, 381, 399, 482, 518, etc.

(16) Cf. p. ex. Huguenin, *op. cit.*, p. 178, 276; *Annuaire de la Société d'histoire et d'archéologie lorraine*, t. XX, Metz 1908, p. 63 (pour l'abbaye de Saint-Arnould).

(17) *Journal* de Jehan Aubrion, par Lorédan-Larchey, Metz 1857, p. 45.

(18) Huguenin, *op. cit.*, p. 20.

(19) Prost, dans *Bulletin de la Société d'archéologie et d'histoire de la Moselle*, t. VI, Metz 1863, p. 166 sqq., et *Mémoires de l'Académie de Metz*, 1879-1880, Metz 1882, p. 123-127. — Cette prison disparaît après la suppression de la vouerie au commencement du 13° siècle; de même ses dépendances qui furent vendues et transformées en maisons canoniales, etc. — L'office de la vouerie de Metz était non seulement administratif, mais encore judiciaire et avait comme tel la juridiction criminelle. Son titulaire avait sa demeure à l'Hôtel du Voué qui contenait également les prisons publiques. Cet hôtel était situé vers l'Esplanade entre la rue Nexirue et la rue des Clercs, appelée dans sa partie antérieure (ou sud) rue du Voué — vicus advocati — au moins depuis la fin du 12° siècle jusqu'au commencement du 17° siècle.

(20) J.-J. Barbé, *A travers le Vieux-Metz*, Metz 1913, p. 86, 87.

Digitized by Google

Jurue, aujourd'hui n° 1, place Sainte-Croix, a reçu son nom de la petite bulle dont on se servait pour authentiquer les actes d'acquisitions, ventes et achats. Il était donc destiné à être un bureau d'enregistrement, mais on y logeait également des prisonniers, surtout des prisonniers de guerre (21). Si Huguenin affirme dans ses Chroniques qu'en 1438-1439 « on disait lors la Burlette l'hôtel du doyen », ces deux hôtels sont pourtant *devenus* des prisons bien distinctes l'une de l'autre. Le Journal de Jehan Aubrion († 1501) et les Chroniques citées par Huguenin elles-mêmes mettent à plusieurs reprises l'une en opposition avec l'autre (22). Ce n'est qu'après le transfert de la Bulette à la rue de la Vaiselle près du Palais en 1507 que l'hôtel de l'enregistrement fut *définitivement et entièrement* converti en prison appelée « maison de la ville » et portant l'inscription suivante « nouveau doyen, neufve maison; nouveau bourreau, neufve prison; jeune larron, neufve cordelle; gibet tout neuf et neufve échelle » (23). Depuis ce temps il n'est plus guère question de l'hôtel du doyen. Une partie des caves de ce numéro 1 de la place Sainte-Croix, qui a des créneaux et deux jolies échauguettes d'angle, est encore aujourd'hui divisée en cellules.

4° Le *Violon de l'Hôtel de la Ville* ou *Palais*. — Celui-ci, qui était le siège de l'administration communale et du tribunal, fut fondé de 1315 à 17 et se trouvait entre la rue du Palais, la place d'Armes et la place de la Cathédrale. Ce Palais renfermait de tout temps des prisons (24), même avant la prise en possession par le Parlement, qui en a laissé une petite partie à l'administration de la Ville. A l'époque de la Révolution, ce n'était plus qu'une maison de sécurité ou de dépôt provisoire (25).

5° La *Conciergerie* du Parlement ou du Palais. — La prison municipale de prévention devenant trop petite, le Parlement de Metz en établit, en 1678, pour ses prisonniers une autre, appelée Conciergerie. Ce nom vient du mot concierge, qui a désigné, pendant de longues années, le factotum de nos prisons et dont la charge avait été créée par le même édit que le Parlement de Metz (26). Les bâtiments de cette Conciergerie, qui se trouvaient dans la rue dite actuellement Ambroise-Thomas, vis-à-vis de la maison Even (27), étaient une construction et une reconstruction des prisons existantes et permettaient aux membres du Parlement de communiquer avec les prisonniers en passant par la cham-

(21) J. AUBRION, *op. cit.*, p. 45.
(22) HUGUENIN, *op. cit.*, p. 205, 562-563; AUBRION, op. cit., p. 258.
(23) WESTPHAL, *Geschichte des Stadt Metz*, t. I, Metz 1876, p. 297.
(24) Cf. HUGUENIN, *op. cit.*, p. 111, 127, 129, 131, 134, 169, 182, 202, 204, 260, 267, 268, 285, 286,, 287, etc. — *Revue ecclésiastique de Metz*, t. I, Metz, 1890-91, p. 121, 122.
(25) *Archives de l'Hôtel de Ville* (carton *Révolution*).
(26) MICHEL, *op. cit.*, p. 359.
(27) BOURGEAT et DORVAUX, *op. cit.*, pl. VI, plan des environs de la cathédrale en 1738.

Digitized by Google

bre des enquêtes. Un mur de 18 pieds de hauteur séparait la nouvelle bâtisse de la maison épiscopale; une chapelle y fut ajoutée en 1680-1681 (28) (emplacement de la dernière maison à droite, rue Ambroise-Thomas). Vers l'époque de la Révolution, la Conciergerie était occupée par les criminels lors de l'appel à la Cour, par les détenus condamnés par arrêt de ladite Cour et par des jeunes gens punis par leurs familles avec l'agrément du Procureur général ou du Président. Pendant la « Terreur », elle a joué un grand rôle et les détenus politiques la regardèrent, à juste titre, comme l'antichambre de la déportation ou de la guillotine. Les bâtiments de cette « Maison de justice » du département, qui avait 9 chambres et 4 cachots et pouvait loger une quarantaine de personnes, étaient délabrés à la fin du 18e siècle et ont entièrement disparu depuis ce temps (29).

6° Les *prisons royales* (30). — 1) Origine. — Les prisons royales désignent généralement les deux corps de bâtiments de la prison actuelle, du côté de la rue Saint-Gengoulf; elles ont succédé aux prisons municipales de l'hôtel de la Bulette. Par les ordonnances qui ont suivi l'occupation française en 1552 et spécialement par l'institution d'un bailliage et la création du Parlement de Metz, qui avait été établi par édit du 15 janvier 1633 comme Cour Souveraine pour soutenir les intérêts de la France vis-à-vis de l'empire germanique et des privilèges que les Trois-Evêchés s'étaient réservés, la France mit la main sur l'administration de la Ville et, en particulier, de la justice : la prison municipale de la Bulette devint la prison royale, à la garde de laquelle fut préposé le concierge, qui avait été créé par le même édit que le Parlement (31).

Située en Haut-de-Sainte-Croix, celle-ci a subsisté jusqu'à la fin du 17e siècle. L'affirmation de Viville, qui dit qu'en 1668 on acheta, pour la « Propagation de la Foi pour hommes », — c'était une maison qui devait servir de retraite aux nouveaux convertis de la religion réformée à la religion catholique — deux maisons situées à côté de la prison civile, a été mal comprise; de même, celle de Bouteiller qui affirme que ledit Refuge fut « fondé en 1670... et établi dans un hospice situé rue des Trois-Boulangers, dans la maison placée immédiatement en avant de la prison bourgeoise » (32). Ces deux auteurs se sont mal exprimés : ils ont voulu simplement dire que cette œuvre fut installée à côté de la maison où, *de leur temps*, se trouvait la pri-

(28) MICHEL, *op. cit.*, p. 365; elle a coûté 5.285 livres.

(29) *Archives de l'Hôtel de Ville* (carton *Révolution*).

(30) La plupart des notes qui suivent sont tirées des *Archives municipales* et des *Archives de l'Hôtel de Ville*, gracieusement mises à notre disposition par MM. FLEUR et BARBÉ.

(31) MICHEL, *op. cit.*, p. 359. — Les prisons de Metz sont déjà nommées royales dans l'arrêt de décembre 1643; voir plus haut, p. 2.

(32) VIVILLE, *op. cit.*, p. 412. La date indiquée par Viville est inexacte. — DE BOUTEILLER, *Monasteria Metensia*, Metz 1869, p. XXXVII.

Digitized by Google

son civile, c'est-à-dire à gauche de celle-ci, rue des Trois-Boulangers, aujourd'hui rue Saint-Gengoulf. Cette dernière prison (civile ou royale) n'existe que depuis 1700. Nous en trouvons la preuve non seulement dans une décision prise par la municipalité le 22 août 1699, mais encore et surtout dans les livres paroissiaux de l'église Sainte-Croix, qui contiennent, jusqu'en 1700, les actes religieux concernant les prisons royales situées dans l'étendue de la paroisse, les décès des prisonniers aussi bien qu'un certain nombre de mariages (14 mariages de 1695-1699) d'époux catholiques qui, voulant recevoir la bénédiction nuptiale sans grande solennité, ont choisi pour ce but la chapelle des prisons royales (33).

Pour établir de nouvelles prisons, la municipalité décida donc, le 22 août 1699, d'acheter la maison dite des Ranguillons (34), située rue des Trois-Boulangers et appartenant à la veuve Chandion (ou Champdion) (35). Le Procureur général au Parlement de Metz avait demandé à la ville l'achat de cette maison, qui avait beaucoup d'avantages sur les prisons d'alors qui, n'étant pas sûres, permettaient des évasions, étaient peu solides et fort étroites : ce qui causait du désordre, des maladies et même des décès parmi les prisonniers. Cette maison avait, en outre, « des appartements et granges de derrière », dont la ville pourrait se servir de magasins de fourrage pour entrepreneurs des fournitures pour les troupes du roi, au lieu de payer ailleurs, comme par le passé, des loyers annuels très élevés (36). Le prix d'achat du nouveau local, qui était de 12.000 livres, fut payé en partie par le produit de la vente de l'ancienne prison, estimée à 6.000 livres; une autre partie fut employée par la dame Chandion à la fondation dans l'église Saint-Martin d'un anniversaire à payer par la ville (37); pour une autre partie la ville a payé longtemps les intérêts (5 %) au sieur Bonnet, époux de la susdite Chandion (38). Après leur translation à la rue des Trois-Boulangers, les prisons royales, dont les frais d'appropriation et d'entretien ont été payés par le roi, furent appelées longtemps « les prisons nouvelles » (39) jusqu'au moment où, pour les distinguer des prisons militaires attenantes, on s'est servi des termes « prisons civiles » ou « prisons bourgeoises ».

2) Destination. — Cette prison a reçu différentes destinations. Avant la Révolution, elle était maison de déten-

(33) *Archives mun.*, n°s 1016-1017 bis.
(34) Sur cette famille, voir M. d'HANNONCELLES, *Metz ancien*, t. II, Metz 1856, p. 224-226.
(35) *Archives mun.*, n. 245, p. 94 sqq. La pénurie de l'eau et la situation dans un quartier peuplé ont également contribué à la translation; cf. *ibid.*, n. 316, première liasse, n. 1.
(36) *Ibid.*, n. 245, loc. cit. — Ces appartements dans la cour ont servi plus tard de local pour détenues et les granges de magasin à paille pour le couchage des prisonniers.
(37) *Archives mun.*, n. 603, f. 189 a. 1714; n. 680, f. 193 a. 1753.
(38) *Ibid.*, n. 603, f. 189.
(39) *Ibid.*, n. 680, f. 193; n. 603, f. 189.

Digitized by Google

tion pour criminels et civils, femmes et hommes. Au commencement de la Révolution, elle était pour les deux sexes maison d'arrêt et devint ensuite maison de justice par ordre du 28 brumaire an 10 (40). Plus tard, elle reçut, en outre, des condamnés à moins d'un an de détention et des détenus pour dettes; ceci jusqu'au 5 novembre 1842, où, par ordre du Préfet du 28 octobre précédent, la maison d'arrêt et de justice pour femmes et enfants au-dessous de 16 ans fut mise dans la maison de correction, rue Lasalle. La cause de ce transfert était l'exiguité de la maison — nonobstant son agrandissement — exiguité qui ne permettait pas assez d'éviter le mélange des malfaiteurs d'habitude avec prévenus de simple délit, des condamnés avec les prévenus. En 1895, elle reçut tous les prisonniers masculins de la même maison (voir plus loin) et devint maison d'arrêt et de justice et maison de correction pour hommes et jeunes gens, ce qu'elle est encore aujourd'hui.

3) Transformations. — Les prisons royales étaient peu étendues et malsaines. Elles n'occupaient que le N° 6 de la rue Saint-Gengoulf, étaient larges d'environ 30 mètres et avaient, les cours comprises, une profondeur de 48 mètres. Il y avait un rez-de-chaussée, un premier étage et au-dessous du sol 5 vastes cachots (41), de 3 m. 90 de hauteur. Les deux étages, ainsi que le petit bâtiment au fond de la cour, avaient 17 chambres et une salle (voir Rapport du 8 février 1792). Ces prisons exiguës et insalubres ont subi trois importantes transformations au siècle dernier et en ce siècle.

a) De 1820 à 30. — Après quelques travaux provisoires exécutés en 1820 en vue d'introduire une meilleure classification des détenus — le devis était de 8.693 francs — on a commencé en 1828 la bâtisse d'une prison nouvelle, décidée par le Conseil général en 1825 et qu'on a obtenue par la reconstruction presque complète de celle qui existait et par l'agrandissement du côté de la rue Châtillon. A cet effet, on a acheté 6 petites maisons, N°s 8-18, et deux parties de jardins de maisons situées rue des Prisons-Militaires. L'architecte Bouquet, ingénieur en chef des ponts et chaussées, était chargé de surveiller les travaux. L'entrepreneur a mis ses matériaux place Saint-Martin et près du jardin épiscopal. Les anciens propriétaires ont pu garder le vieux matériel, à condition que leurs maisons fussent démolies pour le 25 février 1828. Le don de 10.000 francs que S. A. Monsieur le Dauphin avait donnés en 1825 pour contribuer à la reconstruction de la maison d'arrêt et de justice nous indique combien elle était nécessaire. Pendant l'exécution des travaux, qui ont duré au-delà de deux ans, les détenus étaient dans la maison de correction sous une administra-

(40) VERRONNAIS (*Annuaire* de), Metz 1802, art. *prisons*.

(41) Le grand cachot des galériens ne servait plus depuis la Révolution; voir à la fin l'*Appendice* sur les Forçats.

Digitized by Google

tion propre distincte, sans communication avec les autres prisonniers (42). Le transfert dans la nouvelle prison eut lieu le 9 novembre 1830. Voici ce que dit Bégin en 1834 : « L'édifice que la maison d'arrêt actuelle a remplacé se trouvait dans un état de grand délabrement. Les prisonniers étaient entassés sur de la paille humide, dans des salles de médiocre étendue où l'air se renouvelait à peine. Les choses ont bien changé depuis. La prison nouvelle est saine, distribuée convenablement, de manière à former un rectangle dont les jours intérieurs donnent sur deux cours — une cour pour femmes et une pour hommes — qui se trouvent malheureusement encore trop petites (43) ». On a aussi profité de cette reconstruction pour donner une infirmerie à la maison d'arrêt, dont les malades étaient reçus jusque-là dans la maison de correction.

b) De 1893-1896. — Si Bégin loue les dispositions convenables de la nouvelle prison (44), dans un guide postérieur paru en 1841, il trouve déjà que l'étendue est insuffisante. La Commission de surveillance, dans un rapport adressé au maire en 1840 nous indique qu'elle n'en est pas enchantée : « La maison d'arrêt, dit-elle, a été construite sur un plan beaucoup trop restreint pour que l'on pût convenablement y établir toutes les catégories voulues par la loi ». Ceci était vrai, même après le transfert des femmes dans la prison de la Madeleine, située rue Lasalle, dont nous parlerons tout à l'heure. Pour cette raison, on a acheté, vers la fin du 19e siècle, l'ancienne prison militaire (dont il est question plus haut), attenante à la maison d'arrêt qui était devenue caserne depuis 1846. Ce bâtiment, qui était en assez mauvais état, fut remis à l'administration pénitentiaire le 1er avril 1894, transformé en bureaux, magasins, chapelle protestante, cuisine et logements pour quatre employés. En même temps on reconstruisit un pavillon dans la cour de la maison d'arrêt et on en fit le quartier cellulaire actuel, auquel on ajouta dans le même alignement la chapelle catholique. Ces heureuses transformations, achevées en 1895 et 1896, ont permis à l'ancienne prison royale de recevoir également les hommes condamnés et d'être en même temps maison d'arrêt, de justice et de correction, — ce qu'elle est encore aujourd'hui. Malgré que la porte d'entrée fut mise rue des Prisons-Militaires, on aimait encore longtemps à dire de quelqu'un qui était en prévention qu'il était rue Saint-Gengoulf, quoique l'entrée ne fut plus de ce côté.

c) De 1906-1911. — Tous ces changements coûteux n'ont pas suffi, le pavillon rue Saint-Gengoulf n'était pas conforme aux prescriptions de l'hygiène, ni quant à l'infirmerie ni quant aux dortoirs. Une maison portant les numéros

(42) *Mémoires de l'Académie royale de Metz*, 1829-1830, Metz 1830, p. 294.
(43) Bégin, *Guide de Metz*, Metz 1834, p. 153, 154.
(44) *Ibid.*, p. 153.

Digitized by Google

20-22 de la même rue fut donc achetée au commencement de ce siècle, au sud de l'établissement et sur son emplacement on construisit le réfectoire et deux dortoirs. L'ancienne chapelle étant trop petite, on en a établi une nouvelle avec un atelier au-dessous dans la première cour; la démolition du sanctuaire a permis d'augmenter ce quartier de 14 cellules. L'infirmerie fut également agrandie. Ces dernières transformations et d'autres petites de 1887-1909 ont coûté un million de francs à l'Etat et ont été exécutées par l'Administration centrale de Strasbourg. Nos prisons départementales, dont Napoléon Ier avait transféré la propriété aux départements le 9 avril 1811, à la veille de la campagne de Russie, pour diminuer les charges déjà écrasantes, étaient devenues en 1879 propriétés de l'Etat et furent attachées en 1883 au Ministère de la Justice et des Cultes; l'administration en fut enlevée aux présidents en 1886 et attribuée au Ministère, dans lequel fut créée en 1888 une direction spéciale des services pénitentiaires. C'est de cette époque que datent les principales réformes (45).

Malgré tout ce qu'on a fait, malgré toutes les améliorations, la prison de Metz resta un vieux bâtiment n'ayant pas le confort moderne des nouveaux établissements de France et d'Allemagne; bientôt elle devint trop petite, vu l'augmentation continuelle de l'effectif, qui nécessitait souvent des transports extraordinaires à Sarreguemines et à Saverne. Quelques mois avant la guerre, il fut décidé d'en construire une nouvelle, route de Plappeville : les terrains furent achetés, la bâtisse devait être terminée pour 1916. La Grande guerre arrêta et détruisit tous ces projets.

d) Fontaine publique à la prison. — Comme le *régime intérieur* sera traité dans un autre article, je n'en dirai rien et ne citerai qu'un événemnet purement extérieur, l'installation d'une fontaine publique à la prison, laquelle existe encore aujourd'hui rue Saint-Gengoulf. L'eau jouait dans les siècles passés un grand rôle dans les établissements publics de Metz. Les conduites d'eau actuelles n'existaient pas encore : celle de Gorze, à laquelle fut réunie celle de Scy,

(45) Cf. Barthès (directeur général des prisons), *Code pénitentiaire d'Alsace-Lorraine*, 1919-1920 (I), p. 167-169. — Ajoutons ici quelques mots explicatifs sur le droit de propriété des prisons. En dehors de celle de la Madeleine, qui était un établissement à part, toutes les prisons messines pour civils étaient, avant la Révolution, propriété de la ville, même les prisons royales, pour lesquelles toutefois le roi se chargeait des bâtisses et de l'entretien. Au commencement du 19e siècle, toutes ces maisons faisaient partie du domaine de l'Etat, qui en avait la propriété et les charges. L'acte susdit de Napoléon Ier paraît être une générosité, mais il n'était, en réalité, qu'une économie aux dépens des départements, à la charge desquels étaient désormais toutes les dépenses. La loi de finances du 5 mai 1855 a modifié cet état de choses et a mis à la charge de l'Etat les dépenses d'entretien des prisons départementales et ne laissa aux départements que les frais de construction et de grosses réparations qui toutefois n'eurent plus un caractère obligatoire depuis la loi du 27 juillet 1867. — Aujourd'hui, toute dépense dans la prison de Metz incombe à l'Etat.

Digitized by Google

fut établie de 1857 à 65; celles de Longeville, près du canal, et de Saint-Eloy sont de 1904 et de 1907. Ces conduites nouvelles étaient toutes nécessaires. Les différentes sources qu'on utilisait jusque-là pouvaient peut-être fournir la quantité suffisante pour la boisson et la cuisine, mais pas pour l'hygiène, la propreté des maisons et surtout pas pour les jardins. Les sources, dont on amenait autrefois l'eau à Metz, étaient pour la ville haute à Lessy et à Scy, où on avait construit un réservoir, ensuite au Saint-Blaise, près de la ferme de Luzérailles, et à Plappeville; pour la ville basse elles étaient au Tivoli, ban du Sablon (46), et à Magny. La conduite du réservoir du Saint-Blaise avec ses cors en bois demandant à cause de la grande distance un entretien considérable et souvent infructueux fut abandonnée en 1706, l'eau du réservoir de Plappeville n'étant pas toujours propre après les fortes pluies fut laissée de côté, la conduite de Scy et Lessy fut établie en 1734. Cette nouvelle conduite a permis de fournir à la ville une douzaine de nouvelles fontaines, dont l'une nous intéresse particulièrement. Un réservoir recevant l'eau de la fontaine Saint-Jacques fut demandé en 1735 et établi en 1739 au coin du jardin de l'abbaye Sainte-Glossinde, duquel réservoir un filet partait pour les fontaines intérieures du couvent, un autre fut dirigé par la rue actuelle de l'Evêché et la rue des Trois-Boulangers au réservoir établi à la prison royale, où il se fit une nouvelle subdivision des eaux, dont une partie forma la fontaine publique adossée aux dites prisons, où elle existe encore, et une autre s'en alla au réservoir supérieur de Saint-Nicolas. L'abbesse de Sainte-Glossinde, qui avait promis de payer tous les frais pour avoir elle-même une fontaine à l'intérieur de son couvent, a payé de fait toute la dépense qui fut immense pour elle, parce qu'il a fallu lever et rétablir jusqu'à trois fois la conduite des eaux qu'elle a prise à la fontaine de Saint-Jacques (47).

e) Contenance et effectif. — L'effectif de l'ancienne prison royale a évidemment changé souvent, non seulement parce que le nombre des criminels varie continuellement, mais aussi parce que sa destination n'était pas toujours la même et que sa contenance a augmenté par les différents agrandissements. Avant la réforme du régime pénitentiaire (48), les prisonniers couchaient en général par terre au même endroit où ils avaient passé la journée. Cette circons-

(46) Tivoli, qui n'est pas à confondre avec cette partie du ban dans le voisinage de Queuleu, où se trouvent aujourd'hui la caserne de ce nom, était une maison de campagne de l'ancien Grand séminaire de Metz, située près du couvent de Sainte-Chrétienne; cf. BALTUS, *op. cit.*, p. 123, 124.

(47) Tout ce qui précède est tiré soit du livre de BALTUS, soit directement des *Archives municipales*, p. ex., n. 247, f. 99.

(48) Voir ma *Conférence sur le Régime pastoral dans ces établissements pénitentiaires*, donnée le 7 mars 1925 et publiée dans le *Compte rendu de la Société de patronage pour prisonniers*, Guénange (Moselle) 1925.

Digitized by Google

tance a permis d'en loger un grand nombre dans la maison d'arrêt, malgré son exiguité. La Révolution en a profité pendant la « Terreur », où « nos prisons étaient des tombeaux dans lesquels les victimes descendaient vivantes » (49), où elles regorgeaient de prisonniers qui y étaient « entassés pêle-mêle, sans distinction de sexe, d'âge ni de délit » (50). Le Conseil général de la Commune, à la date du 8 février 1792, avait même estimé que chaque cachot pouvait en loger quatorze. L'effectif a été excessif en 1816, 17 et 18, où, par suite de circonstances particulières, il y en avait 276, — « nombre hors de toute proportion, qui a produit une maladie contagieuse ». Un rapport publié par l'Académie 1829-30 dit que la maison peut en contenir convenablement cent quatorze (51). Depuis les transformations dernières. la prison, rue des Prisons-Militaires, a de la place pour 210 en communauté et 80 en cellules. Malgré un transport mensuel pour les maisons centrales de ceux qui avaient été condamnés à une détention d'au delà d'un an, ce chiffre a été dépassé quelquefois avant et surtout depuis l'armistice. Depuis qu'un certain nombre allait régulièrement à la maison agricole de Phalsbourg, l'effectif a diminué sensiblement, pour augmenter de nouveau après sa suppression décidée pour le 1er septembre 1925.

7° La *prison, dite de la Madeleine.* — Entre la place Saint-Nicolas, la rue Lasalle, la rue des Prisons-Militaires et la rue Chandellerue se trouvent plusieurs bâtiments, dont l'emplacement était occupé autrefois par le monastère de Saint-Symphorien, devenu en 1768 hôpital et prison de Sainte-Madeleine.

1) Noms. — Cet établissement a reçu différents noms.

a) « Hôpital royal de Sainte-Madeleine ». C'est le nom officiel dans l'édit du roi, qui concerne sa création. Le nom de Madeleine nous est connu par l'Evangile, et nous indique qu'il s'agit ici avant tout de femmes et filles de mauvaise vie. Sainte Madeleine, la pécheresse, était devenue par la grâce de Dieu la grande pénitente de l'Eglise et la patronne de toutes celles qui, après une vie légère, veulent se corriger et se réhabiliter. On a choisi le mot hôpital, non pas parce que beaucoup de ces malheureuses étaient frappées de maladies vénériennes, contractées par leurs relations coupables, mais par euphémisme et aussi par analogie avec les nombreux établissements que l'autorité civile, de concert avec l'autorité ecclésiastique, créait sous le nom d'hôpitaux généraux pour le grand nombre de mendiants qui infectaient le pays en ces temps de guerre.

b) « Asile de Sainte-Madeleine ». Ce nom nous indique quelque chose de semblable, mais nous rappelle aussi que

(49) Conseil du District de Metz, du 28 pluviôse an III de la République aux *Archives de l'Hôtel de Ville* (carton *Révolution*).
(50) *Ibid.*, pièce du 13 avril 1793 (carton *Révolution*).
(51) *Mémoires de l'Académie de Metz* (1829-1830), Metz 1830, p. 294.

Digitized by Google

le projet primitif était d'établir un asile, non seulement pour femmes et filles, mais aussi pour enfants trouvés, dont il y avait, en 1753, à Saint-Nicolas, plus de 400, qui, d'après les documents, étaient soit difformes, soit mal constitués, soit infectés d'autres maux (52). Ces pauvres enfants subissaient non seulement les suites du péché originel, mais encore les suites des péchés de leurs parents. En eux se vérifiaient les paroles de nos Saintes Ecritures qui disent que « Dieu punit l'iniquité des pères sur les enfants jusqu'à la 3e et 4e génération » (53).

c) « Renfermerie ». C'est le nom populaire. On voulait à tout prix, afin d'arrêter le débordement et faire cesser le désordre, trouver une maison de force pour y « renfermer les femmes de débauche » (terme officiel du Conseil d'Etat), dont la conduite troublait l'ordre, choquait l'honnêteté publique et devenait un grand danger non seulement pour la morale, mais aussi pour la salubrité, pour l'hygiène publique et surtout pour la santé des troupes (54).

d) Cette Renfermerie était donc, dans l'esprit des fondateurs, hôpital et prison. Devenant maison de correction départementale à la Révolution et spécialement après les agrandissements de 1811, elle fut appelée « la prison de la Madeleine », mais on lui laissa l'asile pour filles et mendiants.

2) Cause de l'établissement. — Ce qui a engagé les autorités à établir cette prison, c'était la débauche inouïe qui régnait en ville, favorisée par le voisinage de la frontière et spécialement par la nombreuse garnison et les troupes qui passaient souvent à Metz. La garnison elle-même ne dépassait pas en général 8.000 hommes; ces troupes, qui n'étaient pas recrutées dans la population stable du pays, se composaient généralement d'aventuriers de toutes les nations (espèce de légion étrangère) et n'étaient pas logées dans des casernes, mais chez les particuliers. Il y avait bien une petite caserne, celle de Saint-Pierre, au quai du même nom (aujourd'hui quai Félix-Maréchal), bâtie en 1691 pour troupes de passage, supprimée en 1816 pour prolonger le quai, mais elle était insuffisante. Cette répartition des soldats, qui se faisait en premier lieu chez le bas peuple et les

(52) *Archives mun.*, n. 316, première liasse, n. 1.
(53) Moïse, l. V, chap. V, 9.
(54) Le grand danger de la débauche s'est retrouvé de nouveau pendant les guerres de la Révolution et de Napoléon Ier. « Les mesures (de répression) étaient insuffisantes pour arrêter le nombre toujours croissant des filles publiques venant de Verdun, de Nancy et des pays environnants. La municipalité, par l'intermédiaire du préfet, fit part au gouvernement en 1809 des mesures de rigueur qu'elle crut devoir prendre pour arrêter ce débordement ». Le préfet répondit, en date du 5 décembre 1809 : « ...Le ministre m'autorise à faire subir par mesure de correction aux prostituées insoumises et turbulentes un emprisonnement qui pourra être prolongé jusqu'à une année ». Discours de M. Greff, à l'Académie de Metz, du 28 novembre 1889, sur le Dispensaire, dans les *Mémoires de l'Académie*, 1889-1891, p. 123 sq.

Digitized by Google

classes moyennes, portait un immense préjudice à la discipline militaire et à la moralité publique. On se plaignait plus des cantonnements que des contributions qui étaient pourtant bien fortes. La débauche a dû être grande, puisque Mgr Henri Charles du Cambout de Coislin, évêque de Metz de 1697-1732, a bâti à ses frais, de 1726 à 31, sur l'emplacement du Champ-à-Seille, où se faisaient les exécutions, la foire de mai, etc, une grande caserne, la caserne Coislin, dont les rues environnantes ont reçu, par ordonnance de la ville, pour perpétuer le souvenir d'un si grand bienfait, les noms de baptême et de famille du prélat : rue Coislin, rue Cambout, rue Saint-Charles, rue Saint-Henri. A l'intérieur de l'entrée de la caserne, l'évêque avait fait mettre une inscription qui nous indique pourquoi elle a été bâtie : c'était, dit le texte, « pour le soulagement des peuples, la tranquillité des familles et la gloire de la religion » (55). Le maréchal de Belle-Isle comprit également la nécessité et eut soin de bâtir d'autres casernes (56) : toutes celles que nous avons à Metz d'avant 1870 datent de cette époque, excepté celle du Génie qui a été construite de 1840 à 44. La dernière caserne construite à cette époque fut celle de Haute-Seille en 1753 (57), de sorte que le cantonnement cessa en 1753, deux cents ans après l'occupation française, mais ce qui ne cessa point, ce fut le dévergondage de ce monde féminin qui venait de partout chercher aventure à Metz et infectait la ville. Le mal était grand. Le Parlement lui-même s'en était occupé et l'avocat général Bertrand de Boucheporn, en requérant l'enregistrement de l'édit créant la Madeleine, disait qu' « il serait superflu de vous rappeler les progrès effrayants que la débauche a faits dans cette ville » (58). Le maréchal de Belle-Isle lui-même, d'après ses propres paroles, avait à cœur l'établissement d'une maison de retraite forcée pour faire cesser le libertinage et l'a favorisé de tout son pouvoir. Les difficultés consistaient dans l'insuffisance des revenus de la ville et le manque de local pour l'exécution d'un semblable projet (59).

Déjà en 1753, un mémoire fut adressé au maréchal en vue d'enfermer enfants trouvés et filles débauchées (60). Pour le placement des enfants (il y en avait au-delà de 400 à Saint-Nicolas), dont le nombre trouve son explication naturelle dans cette mise en cantonnements, que nous avons citée plus haut, on songeait au couvent de Sainte-Elisabeth (61) (emplacement actuel de la Maternité) que les religieuses enseignantes et infirmières, appauvries par la baisse du change depuis 1720, venaient de quitter en 1752, mais pour les filles on n'avait encore rien. L'installation à Sain-

(55) WESTPHAL, *op. cit.*, t. II, p. 316; BALTUS, *op. cit.*, p. 222.
(56) Voir les détails dans BALTUS, *op. cit.*, art. *Casernes*.
(57) BALTUS, *op. cit.*, p. 222.
(58) MICHEL, *op. cit.*, p. 472.
(59) *Archives mun.*, n. 316, première liasse, n. 23.
(60) *Ibid.*, n. 316, première liasse, n. 25.
(61) *Ibid.*, n. 316, première liasse, n. 1.

Digitized by Google

te-Elisabeth n'allait pas, parce que c'était au centre de la ville, qu'il n'y avait pas l'eau nécessaire pour propreté et lavage et parce qu'on ne voulait pas que ces lieux sanctifiés par la piété, la charité et la pénitence de saintes religieuses fussent déshonorés par la présence de filles débauchées. En 1757 la ville proposa de nouveau au gouverneur de construire une maison, mais avec ce double caractère d'asile pour enfants trouvés et filles à enfermer. Vers 1760 on songea pour la Renfermerie au couvent du Petit-Clairvaux (62) (maison Moitrier, rue de l'Evêché et rue Chaplerue), qui devait être supprimé pour dettes; il le fut de fait par lettres patentes de novembre 1759; ses biens ont été donnés à Saint-Nicolas et devaient servir à la future maison de force (63). En 1760 on proposa de mettre la Renfermerie dans les deux pavillons de la caserne de la Haute-Seille, qui venait d'être achevée de 1753 à 54, auxquels on ajouterait de nouveaux bâtiments et terrains entre le quai de la Haute-Seille, rue d'Asfeld et la rue du Cheval Noir (64). Dans l'intervalle, le maréchal de Belle-Isle décéda le 26 mai 1761 et la chose traîna en longueur. Finalement on occupa en 1768 le couvent de Saint-Symphorien entre la place Saint-Nicolas et la rue des Prisons-Militaires, dont nous parlerons tout à l'heure; mais bientôt on le regretta, et déjà en 1772 Monseigneur eut le projet de transférer l'hôpital royal au couvent des Célestins, qui, ruinés par les nombreuses constructions, devaient être supprimés (ils l'ont été en 1774) (65). A ce couvent, situé rue d'Asfeld (c'est l'emplacement actuel de l'Intendance du Génie militaire, vis-à-vis du Grand séminaire), qui « réunissait, par son étendue, sa situation sur la rivière de la Seille, par son éloignement du centre de la ville, par la facilité de l'isoler, tous les avantages manquant à l'asile susdit » (66); on aurait joint le prieuré de Sainte-Madeleine qui est contiguë (Sainte-Blandine depuis 1872), dont les religieuses seraient allées demeurer à Saint-Symphorien. Même encore en 1781 on y pensa sérieusement. Le fisc militaire occupant ledit monastère en 1785, il a fallu abandonner ces idées et se décider à agrandir le couvent de Saint-Symphorien, où on avait établi la Renfermerie.

3) Sa création. — Les Pères Bénédictins de la Congrégation de Saint-Vannes abandonnaient à la ville de Metz, par contrat du 29 août et du 13 octobre 1768, leur monastère de St-Symphorien occupé depuis 1564, pour y établir l'asile de Sainte-Madeleine, tout en en gardant la propriété, et ils allèrent diriger le Collège de Metz, d'où les Jésuites étaient sortis en 1762. Louis XV, par édit du mois de décembre 1768, et sur le rapport de son cousin, le maréchal duc

(62) *Ibid.*, n. 316, première liasse, n. 10; le plan du couvent se trouve au n. 9.
(63) BALTUS, *op. cit.*, p. 412-416.
(64) *Archives mun.*, n. 316, première liasse, n. 22 (a. 1760).
(65) *Ibid.*, n. 316, deuxième liasse, n. 3.
(66) *Ibid.*, n. 316, deuxième liasse, n. 3.

Digitized by Google

d'Estrées, gouverneur de Metz, de 1761 à 1771, faisant ressortir la nécessité d'établir un hôpital spécial pour les filles de mauvaise vie, ordonna qu'il fût établi sous le nom « Hôpital royal de Sainte-Madeleine », dans la ville de Metz, un lieu de rèclusion, une maison de force, où seraient enfermées les femmes et filles de mauvaise vie, arrêtées en vertu des ordres du roi ou de ceux des officiers du siège de police de Metz, ainsi que hommes et femmes condamnés par jugements, sentences ou arrêts et qu'il y fût établi un quartier séparé devant servir de lieu de correction pour les jeunes gens prodigues dont les familles auraient requis l'incarcération et obtenu des lettres de cachet et pour lesquels les familles auraient à payer la pension. Le nombre pourra être de 200 pour filles ou femmes et de 50 pour hommes (67).

4) But et administration. — Le public honnête, qui avait soupiré après la Renfermerie, en attendait les meilleurs résultats, c'est-à-dire on espérait par là mettre fin à la débauche, instruire ces pauvres personnes des vérités de la foi, leur faire aimer le travail et engager toutes les personnes légères à travailler volontairement pour ne pas être enfermées et astreintes au labeur malgré elles, ou bien à s'en aller et chercher fortune ailleurs. Mais la prison royale ne pouvait-elle pas servir à la même bonne cause? Non, d'abord elle était trop petite, puis son exiguité ne permettait aucune classification, il y manquait ensuite le travail. Le but proposé n'y pouvait être atteint, il ne pouvait l'être que grâce à une organisaion particulière, comme celle de la Renfermerie, pour laquelle on avait demandé aux villes d'Amsterdam et de Hambourg, où existaient des maisons analogues, les ordonnances qui les réglementaient (68). L'hôpital de la Madeleine fut établi dans le genre des hôpitaux généraux que le roi Louis XIV avait créés pour abolir la mendicité (69). A cet effet, il avait envoyé le 6 juin 1676

(68) *Archives mun.*, n. 316, première liasse, n. 14 et 16.

(67) *Ibid.*, n. 316, deuxième liasse, n. 3. — Voici, d'après un plan de Saint-Symphorien, de 1768 (conservé à la Bibliothèque de Metz (G. 10) et dont je dois la connaissance à M. l'abbé Thiriot, curé de Servigny-lès-Sainte-Barbe), la disposition des locaux du rez-de-chaussée de ce monastère, qui longeait trois rues et entourait un grand jardin, remplacé aujourd'hui par trois cours assez spacieuses. Le long de la rue Lasalle se trouvait l'église, entourée du côté de l'intérieur d'un cloître voûté, puis différentes pièces pour le personnel et le service de la maison, séparées par un long corridor allant de l'église à la rue des Prisons-Militaires. Le long de cette dernière rue, il y avait les chambres d'hôtes, l'école, une cour, le charbon, etc. Le long de Chandellerue était l'économie proprement dite : chambres pour domestiques, remise, bucherie, écurie, cuverie, etc.

(69) Des hôpitaux généraux pour mendiants furent créés dans chaque ville afin de décharger les peuples et d'instruire les mendiants à la piété et les porter au travail. Ces créations devaient être faites sans qu'on demandât quelque chose au roi et sans levée d'impôt sur le peuple. A défaut d'autres revenus, on les créait avec des aumônes particulières ou publiques : a) soit à la capucine, sur les seuls fonds de la Providence : quêter tous les mois; — b) soit à la bénédictine : fondations, legs, donations. Dans le même but on éta-

Digitized by Google

te-Elisabeth n'allait pas, parce que c'était au centre de la ville, qu'il n'y avait pas l'eau nécessaire pour propreté et lavage et parce qu'on ne voulait pas que ces lieux sanctifiés par la piété, la charité et la pénitence de saintes religieuses fussent déshonorés par la présence de filles débauchées. En 1757 la ville proposa de nouveau au gouverneur de construire une maison, mais avec ce double caractère d'asile pour enfants trouvés et filles à enfermer. Vers 1760 on songea pour la Renfermerie au couvent du Petit-Clairvaux (62) (maison Moitrier, rue de l'Evêché et rue Chaplerue), qui devait être supprimé pour dettes; il le fut de fait par lettres patentes de novembre 1759; ses biens ont été donnés à Saint-Nicolas et devaient servir à la future maison de force (63). En 1760 on proposa de mettre la Renfermerie dans les deux pavillons de la caserne de la Haute-Seille, qui venait d'être achevée de 1753 à 54, auxquels on ajouterait de nouveaux bâtiments et terrains entre le quai de la Haute-Seille, rue d'Asfeld et la rue du Cheval Noir (64). Dans l'intervalle, le maréchal de Belle-Isle décéda le 26 mai 1761 et la chose traîna en longueur. Finalement on occupa en 1768 le couvent de Saint-Symphorien entre la place Saint-Nicolas et la rue des Prisons-Militaires, dont nous parlerons tout à l'heure; mais bientôt on le regretta, et déjà en 1772 Monseigneur eut le projet de transférer l'hôpital royal au couvent des Célestins, qui, ruinés par les nombreuses constructions, devaient être supprimés (ils l'ont été en 1774) (65). A ce couvent, situé rue d'Asfeld (c'est l'emplacement actuel de l'Intendance du Génie militaire, vis-à-vis du Grand séminaire), qui « réunissait, par son étendue, sa situation sur la rivière de la Seille, par son éloignement du centre de la ville, par la facilité de l'isoler, tous les avantages manquant à l'asile susdit » (66); on aurait joint le prieuré de Sainte-Madeleine qui est contiguë (Sainte-Blandine depuis 1872), dont les religieuses seraient allées demeurer à Saint-Symphorien. Même encore en 1781 on y pensa sérieusement. Le fisc militaire occupant ledit monastère en 1785, il a fallu abandonner ces idées et se décider à agrandir le couvent de Saint-Symphorien, où on avait établi la Renfermerie.

3) Sa création. — Les Pères Bénédictins de la Congrégation de Saint-Vannes abandonnaient à la ville de Metz, par contrat du 29 août et du 13 octobre 1768, leur monastère de St-Symphorien occupé depuis 1564, pour y établir l'asile de Sainte-Madeleine, tout en en gardant la propriété, et ils allèrent diriger le Collège de Metz, d'où les Jésuites étaient sortis en 1762. Louis XV, par édit du mois de décembre 1768, et sur le rapport de son cousin, le maréchal duc

(62) *Ibid.*, n. 316, première liasse, n. 10; le plan du couvent se trouve au n. 9.
(63) BALTUS, *op. cit.*, p. 412-416.
(64) *Archives mun.*, n. 316, première liasse, n. 22 (a. 1760).
(65) *Ibid.*, n. 316, deuxième liasse, n. 3.
(66) *Ibid.*, n. 316, deuxième liasse, n. 3.

Digitized by Google

d'Estrées, gouverneur de Metz, de 1761 à 1771, faisant ressortir la nécessité d'établir un hôpital spécial pour les filles de mauvaise vie, ordonna qu'il fût établi sous le nom « Hôpital royal de Sainte-Madeleine », dans la ville de Metz, un lieu de rèclusion, une maison de force, où seraient enfermées les femmes et filles de mauvaise vie, arrêtées en vertu des ordres du roi ou de ceux des officiers du siège de police de Metz, ainsi que hommes et femmes condamnés par jugements, sentences ou arrêts et qu'il y fût établi un quartier séparé devant servir de lieu de correction pour les jeunes gens prodigues dont les familles auraient requis l'incarcération et obtenu des lettres de cachet et pour lesquels les familles auraient à payer la pension. Le nombre pourra être de 200 pour filles ou femmes et de 50 pour hommes (67).

4) But et administration. — Le public honnête, qui avait soupiré après la Renfermerie, en attendait les meilleurs résultats, c'est-à-dire on espérait par là mettre fin à la débauche, instruire ces pauvres personnes des vérités de la foi, leur faire aimer le travail et engager toutes les personnes légères à travailler volontairement pour ne pas être enfermées et astreintes au labeur malgré elles, ou bien à s'en aller et chercher fortune ailleurs. Mais la prison royale ne pouvait-elle pas servir à la même bonne cause? Non, d'abord elle était trop petite, puis son exiguité ne permettait aucune classification, il y manquait ensuite le travail. Le but proposé n'y pouvait être atteint, il ne pouvait l'être que grâce à une organisaion particulière, comme celle de la Renfermerie, pour laquelle on avait demandé aux villes d'Amsterdam et de Hambourg, où existaient des maisons analogues, les ordonnances qui les réglementaient (68). L'hôpital de la Madeleine fut établi dans le genre des hôpitaux généraux que le roi Louis XIV avait créés pour abolir la mendicité (69). A cet effet, il avait envoyé le 6 juin 1676

(68) *Archives mun.*, n. 316, première liasse, n. 14 et 16.

(67) *Ibid.*, n. 316, deuxième liasse, n. 3. — Voici, d'après un plan de Saint-Symphorien, de 1768 (conservé à la Bibliothèque de Metz (G. 10) et dont je dois la connaissance à M. l'abbé Thiriot, curé de Servigny-lès-Sainte-Barbe), la disposition des locaux du rez-de-chaussée de ce monastère, qui longeait trois rues et entourait un grand jardin, remplacé aujourd'hui par trois cours assez spacieuses. Le long de la rue Lasalle se trouvait l'église, entourée du côté de l'intérieur d'un cloître voûté, puis différentes pièces pour le personnel et le service de la maison, séparées par un long corridor allant de l'église à la rue des Prisons-Militaires. Le long de cette dernière rue, il y avait les chambres d'hôtes, l'école, une cour, le charbon, etc. Le long de Chandellerue était l'économie proprement dite : chambres pour domestiques, remise, bucherie, écurie, cuverie, etc.

(69) Des hôpitaux généraux pour mendiants furent créés dans chaque ville afin de décharger les peuples et d'instruire les mendiants à la piété et les porter au travail. Ces créations devaient être faites sans qu'on demandât quelque chose au roi et sans levée d'impôt sur le peuple. A défaut d'autres revenus, on les créait avec des aumônes particulières ou publiques : a) soit à la capucine, sur les seuls fonds de la Providence : quêter tous les mois; — b) soit à la bénédictine : fondations, legs, donations. Dans le même but on éta-

Digitized by Google

copie de son édit du mois de juin 1662 à tous les évêques de son royaume, qu'il regardait à juste titre comme ses auxiliaires pour trouver les ressources nécessaires pour l'entretien de ces maisons. Comme ces hôpitaux, la Madeleine fut administrée par un bureau dans lequel l'évêque, le premier Président et le Procureur général de la Cour du Parlement avaient voie délibérative d'après l'édit royal. Ce bureau d'administration qui se réunissait généralement au palais épiscopal, sous la présidence de Monseigneur, ne dirigeait pas seulement l'établissement, mais en administrait aussi les revenus, auxquels le roi avait pourvu, c'est-à-dire les biens du Petit-Clairvaux et d'autres ressources, spécialement le produit du travail qu'on y a introduit dès le commencement (70).

Tout le monde, disais-je tout à l'heure, attendait de bons résultats de cet établissement; il n'y a eu que la paroisse de Saint-Martin qui protesta de toute son énergie, alléguant le danger d'incendie, d'effraction, d'épidémie, vu qu'il n'y avait qu'un mur mitoyen qui le séparait de l'église, la rue Lasalle n'existant pas encore (71). L'opposition de la paroisse n'eut aucun succès, pas plus que la considération des inconvénients que présentait le choix du couvent de Saint-Symphorien : quartier fort peuplé, loin des rivières (les filets d'eau de la place Saint-Nicolas et de la prison royale ne suffisaient pas), exiguité du terrain, aucune aptitude pour une maison de force.

5) Transformation. — De fait, bientôt on a été obligé de construire des loges, cachots et salles, d'élever des murs, de mettre des barres aux fenêtres, même à celles du grenier, de faire des séparations pour empêcher les communications des prisonniers de l'un et l'autre sexe, ce qui a occasionné une dépense considérable (72). En outre, il a fallu faire en 1780 de grandes réparations du côté de la rue Chandellerue, où le bâtiment était dans un état de dépérissement et de dégradation (73). Tous ces changements à l'intérieur exécutés par la ville étaient bien prévus dès le commencement, mais ils n'ont remédié que peu aux inconvénients cités et il a fallu donner plus de développement aux bâtiments qui renfermaient les prisonniers, agrandir en un mot la prison proprement dite et ceci d'autant plus que le nombre des condamnés augmentait beaucoup. Cette augmentation a été en partie cause du transfert de l'infirmerie des prisonniers et de l'hôpital des femmes libertines au dépôt de mendicité, rue derrière Saint-Vincent (c'est l'ancienne abbatiale de Saint-Vincent, aujourd'hui le bâtiment des écoles de

blissait dans toutes les grandes villes des « confréries de charité ». — Les mendiants incorrigibles étaient rasés, fouettés, exilés, envoyés aux galères; cf. *Arch. départementales*, H. 4677.

(70) MICHEL, *op. cit.*, p. 472 et ailleurs.

(71) DORVAUX, *Aperçu historique sur la Paroisse de Saint-Martin à Metz*, Metz 1922, p. 83. — Il n'y avait à cet endroit qu'une petite ruelle dite ruelle Saint-Symphorien.

(72 et 73) *Archives mun.*, n. 316, deuxième liasse, n. 3.

Digitized by Google

Saint-Vincent) (74). L'agrandissement a été fait en 1811 et 12, où la fort belle église de la Madeleine, construite en 1717 et bénite en 1720 et d'autres parties de l'ancien couvent, ont été démolies (75). Cette démolition a été ordonnée par Napoléon Ier dans un décret daté des Tuileries du 16 mars 1811, qui prescrit en outre l'établissement d'ateliers et d'infirmeries pour l'un et l'autre sexe et des quartiers destinés aux différentes espèces de condamnés (76). Les dépenses se montant à 51.000 francs devront être couvertes par la vente du matériel provenant de l'église et de la tour et d'un supplément à fournir. La démolition de l'église n'a pas été faite sans que l'opinion publique ne fut émue, d'autant plus que le pape venait d'être fait prisonnier par l'empereur, mais l'autorité a fait valoir la grande nécessité (77) : l'abbatiale de Saint-Vincent qui servait d'infirmerie à la maison de correction ayant été incendiée le 14 février 1811 il a fallu trouver ailleurs une place pour loger les malades si nombreux.

Après le considérable agrandissement, la Madeleine « consistait en un long bâtiment rectangulaire divisé en deux corps de logis que sépare une vaste cour. Les salles des prisonniers, saines, bien aérées et parfaitement tenues, occupent le premier et le second étage » (78). A l'occasion des grands travaux ordonnés par le décret de 1811, la petite ruelle de Saint-Symphorien, allant de la place Saint-Martin à la place Saint-Nicolas, fut élargie et du côté de l'église Saint-Martin, dont le transept droit (la chapelle Saint-Nicolas) fut singulièrement amoindri en 1817 après de longues négociations, et aussi du côté de la Madeleine, qui par suite de cela reçut ce grand mur si peu esthétique, que nous

(74) *Guide de Metz*, p. 54; J.-J. Barbé, *op. cit.*, p. 194 : « Dès l'année 1768, on y établit le dépôt de mendicité; pendant la Terreur, on en fit une maison de détention, appelée la « Force », pour y enfermer les suspects. Un local servit aussi jusqu'en 1811 d'infirmerie pour les malades des prisons civiles ».

(75) D'après le plan indiqué plus haut, l'église du couvent avait une longueur de 42 m. et une largeur de 23 m., dont à peu près un tiers sur l'emplacement de la rue Lasalle actuelle. Elle était une des plus belles de la ville et avait 3 nefs et 3 portes d'entrée donnant sur la place Saint-Nicolas. Quatre travées formaient l'église proprement dite; venait ensuite le chœur flanqué de deux travées; puis une nouvelle travée, élevée de 4 degrés, servant pour ainsi dire de transept et séparant le chœur (des moines) d'avec le sanctuaire proprement dit. A gauche de celui-ci se trouvait la sacristie, à droite le vestiaire. Quatre autels ornaient l'église : deux à droite et à gauche de l'entrée du chœur; deux autres au bout des bas-côtés adossés contre le mur extérieur du vestiaire et de la sacristie. C'est cette dernière petite chapelle allongée de la sacristie et un peu élargie qui, avec ses deux tribunes, a servi au culte depuis la démolition de l'église jusqu'en 1924, d'abord aux détenus de la correction et aux malades du dispensaire, puis, après le départ des premiers en 1895, uniquement aux malades du dispensaire. — L'Hôtel abbatial qui, avec ses dépendances, faisait corps avec le monastère, en avait été séparé par la construction de la rue des Prisons-Militaires.

(76 et 77) *Archives de l'Hôtel de Ville* (carton *Prisons*).

(78) (Bégin), *Guide de Metz*, 1834, p. 151-153.

Digitized by Google

voyons encore aujourd'hui (79). La nouvelle rue qui conduisait ainsi directement de la rue du Neufbourg à la place Saint-Martin avait reçu par arrêté de 1813 du maire Marchant (1805-16) le nom de rue Lasalle, en souvenir du comte de Lasalle, né à Metz, du meilleur général d'avant-garde de l'Empire. L'entrée primitive et du couvent et de la prison, place Saint-Nicolas, fut murée dans la suite et une nouvelle construite dans cette même rue Lasalle faisant face à la rue des Huiliers qui servit jusqu'en 1852, où on la ferma pour faire rue des Prisons-Militaires une autre, toute simple, qui a subsisté jusqu'en 1895, où elle fut murée à l'intérieur. On a critiqué beaucoup l'architecture de la porte rue Lasalle encore visible aujourd'hui, et avec raison. Si le guide de Bégin et d'autres guides de Metz trouvent qu'annonçant la destination du bâtiment dont elle fait partie, elle répond à une des premières conditions imposées à l'architecte, ils se trompent. Depuis ce temps on a construit deux autres portes dignes d'une prison (maison d'arrêt en 1895, prison militaire en 1846), dont aucune n'imite cette pesanteur extrême qui aurait été bonne pour une porte d'entrée d'un château-fort du moyen âge (80).

Vu le pêle-mêle extraordinaire qui existait à l'infirmerie où se trouvaient ensemble prisonniers et non prisonniers, condamnés et mendiants, filles publiques et filles enceintes et femmes condamnées, le préfet mit en 1837 à la disposition de la mairie pour filles publiques et mendiants l'ancien quartier des femmes comme infirmerie et fit arranger du côté de la rue Chandellerue, où étaient placés les vieillards, un quartier spécial pour femmes condamnées, que celles-ci ont occupé le 1er août 1837. Les deux services du dispensaire et de la maison de correction furent ainsi définitivement séparés.

La Madeleine a subsisté comme prison départementale de correction jusqu'en 1895, où par suite de son délabrement il a fallu transférer tout l'effectif masculin dans la maison d'arrêt qui venait d'être passablement agrandie. Pour les femmes on construisit alors dans la cour (vers la rue Chandellerue) un bâtiment cellulaire, tandis que les locaux longeant cette même rue, qui leur avaient servi depuis 1842 comme atelier, dortoir, infirmerie, etc, furent convertis en logements pour sœurs surveillantes, portier, lingerie, chapelle, etc. Au coin de la même rue on rebâtit la maison du directeur qui avait été autrefois le logement officiel de l'aumônier et qui fut habitée de nouveau à partir de 1897. Le reste des bâtiments fut acheté par la ville et sert de garage depuis 1924, tandis que le local du dispensaire devint en 1925 grenier de grains et de graines (81).

(79) Dorvaux, *op. cit.*, p. 119, 120.
(80) Bégin, *op. cit.*, p. 151-153.
(81) A cette occasion, on a opéré des changements considérables à l'intérieur, plus encore qu'à l'extérieur. Beaucoup de fragments d'architecture ont été trouvés, pour la plupart de l'époque du flamboyant. — Notons enfin un fragment avec la lettre majuscule M dont la paléographie dénote clairement l'origine romaine.

Digitized by Google

6) Destination (82). — La destination de la Madeleine a varié souvent. Au commencement elle nous est indiquée par l'édit de 1668 cité plus haut. En 1786 six chambres voûtées furent construites près de la rue des Prisons-Militaires pour le traitement des fous. Pendant la Révolution elle était occupée par les criminels condamnés pour vols, fausses signatures, etc., et par les fous... En 1811 elle devint maison de correction départementale destinée, d'après le décret de Napoléon Ier du 16 mars 1811, à recevoir les condamnés par voie de police correctionnelle, les prisonniers pour dettes, les individus à séquestrer par voie de police administrative, les enfants à enfermer sur la demande de leurs familles et enfin, jusqu'en 1837, les filles publiques pour y être traitées des maladies dont elles seraient atteintes. La durée de la détention ne devait pas excéder un an. On y logeait également les mendiants considérés comme vagabonds. Le 5 novembre 1842, la maison de correction devint aussi maison d'arrêt et de justice pour femmes et enfants au-dessous de 16 ans, qu'on avait mis jusque-là dans la prison rue Saint-Gengoulf.

7) Effectif. — L'effectif a varié comme la destination. A son origine (1769), où la maison pouvait en contenir près de 250, il y en avait 82. Pendant la Révolution, on y disposait de 56 chambres ou loges et après l'agrandissement de 1811 elle pouvait contenir de 250 à 300 personnes et avait en moyenne un nombre correspondant à sa capacité, excepté en 1816-17, où l'effectif est monté jusqu'à 400 et où un certain nombre de condamnés couchaient à quatre dans le même lit (83).

Appendice I. — Les forçats de Metz.

On appelle forçats ceux qui sont condamnés aux galères ou aux travaux forcés des bagnes, avec ou sans marque, ou à la transportation avec travail obligatoire.

La peine des criminels à ramer sur les vaisseaux du roi appelés galères cessa vers la fin du 18e siècle et le dur travail au bagne fut passablement adouci depuis la Grande Révolution et fut nommé dans le code pénal de 1810 la « peine des travaux forcés ». Aux 17e et 18e siècles les condamnés aux galères de Metz étaient conduits à Marseille. On mettait au commencement en adjudication leur transport, plus tard une ordonnance royale du 4 juillet 1639 accordait pour la conduite de chaque forçat de Metz à Marseille une somme de 30 livres. Le Parlement de Metz demanda que les conducteurs fussent assermentés et que leur salaire fût augmenté. Les forçats étaient marqués avec un fer chaud des 3 lettres GAL (84), et l'usage s'était introduit de les flétrir immédiatement après leur jugement,

(82) *Archives de l'Hôtel de Ville* (carton *Révolution*).
(83) *Ibid.* (carton *Prisons*).
(84) Michel, *op. cit.*, p. 362 sqq.

Digitized by Google

ce qui restreignait d'avance la plénitude de la grâce ou de la commutation de la peine, qu'ils pouvaient espérer de la clémence du roi. Le Parlement arrêta le 22 novembre 1781 que les condamnés ne seraient marqués que 15 jours au plus tôt avant leur départ pour les galères (85). En attendant leur transport les galériens logeaient dans les cachots profonds et humides qui formaient la moitié du sous-sol des prisons royales. Un plan dressé par Gardeur-Lebrun, ingénieur de la ville, nous donne quelques détails sur le ci-devant « cachot de la Galerre » (sic). C'était un vaste espace souterrain, d'à peu près 12 m. 50 de largeur et de 13 m. 50 de profondeur, divisé par deux rangées parallèles de 3 pilliers en 3 nefs formant chacune 4 travées couvertes d'une voûte en berceau. Une porte unique au milieu y donnait entrée, deux fenêtres munies de barreaux fournissaient un peu de lumière, provenant d'une cour également voûtée en berceau, une écoute dans laquelle le geôlier descendait par un escalier lui permettait de surveiller le tout.

Ces cachots, dont une partie existe encore aujourd'hui sous une autre forme comme caves de la maison, ne devaient plus être habitables à la fin du 18e siècle, car dans une nomenclature des locaux disponibles à la prison royale, faite pendant la Révolution, on indiquait bien les cinq autres cachots souterrains comme pouvant contenir 70 malheureux, mais il n'y était nullement fait mention du grand cachot des forçats.

L'ordonnance du 20 août 1828 avait reconnu l'existence légale de 4 bagnes : celui de Lorient qui était consacré aux militaires condamnés (supprimé en 1830), ceux de Brest et de Rochefort qui étaient pour ceux qui avaient plus de 10 ans ou à perpétuité (supprimés en 1854), celui de Toulon qui était destiné à ceux qui étaient condamnés à dix ans et au-dessous et qui a subsisté comme dépôt jusqu'en 1872 (86). Dans ces bagnes, d'après le § 15 du Code pénal, les condamnés traînaient à leurs pieds un boulet et étaient attachés deux à deux avec une chaîne. Les convois de forçats qu'on appelait au XIXe siècle simplement « la chaîne », n'étaient pas esthétiques : on les voyait cheminant le long des grandes routes, sous le soleil, sous la pluie, hués par les uns qui étaient contents de voir disparaître ces visages patibulaires avec leurs regards sinistres, plaints par les autres que la vue de leurs chaînes qui se frottaient, la pensée de leur malheur et de celui de leurs familles touchaient jusqu'aux larmes. Ces transports étaient quelquefois chargés; en 1820 par exemple, un état mensuel des condamnés aux fers à la maison d'arrêt de Metz en indiquait quatre à perpétuité, 26 à cinq ans et plus; en février 1821, on a demandé leur transfert dans une maison de dépôt, vu l'exiguité du local; en décembre 1821, leur nombre fut si grand, qu'on a placé la nuit, dans l'intérieur de la maison, un poste de cinq hommes. Pour diminuer ce côté

(85) *Ibid.*, p. 362 sqq.
(86) D'HAUSSONVILLE, *op. cit.*, p. 525 sqq.

Digitized by Google

odieux et peu moral de ces transférements d'hommes enchaînés, le comité de surveillance des prisons de Metz a demandé en août 1819 que les condamnés aux fers ne fussent plus transférés à la maison de correction, mais restassent à la maison d'arrêt jusqu'à leur départ. Pour le même motif, une ordonnance royale du 9 (12) décembre 1836 les a supprimés entièrement et prescrit la conduite au bagne en voitures fermées.

La loi du 28 avril 1832 a modifié les § 7, 8, 20 et 22 du Code pénal quant au carcan et à la marque, cette empreinte ineffaçable qui était appliquée, sur la place publique, avec un fer chaud sur l'épaule droite du forçat condamné aux travaux forcés à perpétuité. A la demande du Préfet de Metz (19 août 1832) les instruments servant à l'exécution des peines supprimées lui furent remis, entre autres les lettres de la flétrissure qui étaient T. P. pour les condamnés aux travaux forcés à perpétuité, T. pour les condamnés aux travaux forcés à temps, lorsqu'ils devaient être flétris. La lettre F. était ajoutée dans l'empreinte si le coupable était un faussaire.

La loi du 30 mai 1854 a créé un mode nouveau d'exécution de la peine des travaux forcés en supprimant le bagne avec son boulet, ses chaînes, son costume ignominieusement bariolé, ses gardes-chiourmes et leurs coups de trique et en le remplaçant par la déportation dans une colonie française pénitentiaire, où on avait déjà fait conduire les criminels en vertu des décrets du 8 décembre 1851 et du 27 mars 1852. Le bagne de Toulon a conservé une existence postérieure à la loi. Malgré l'abolition des galères (le premier bagne proprement dit fut créé en 1748 par ordonnance royale) le nom subsiste encore, non seulement dans le langage populaire, où, par exemple on dit d'un enfant qui n'obéit pas qu'il finira encore aux galères, mais encore quelquefois dans les pièces officielles du siècle dernier où l'on parlait du prochain transport aux galères par « la chaîne ».

Les articles qu'Albert Londres a écrits sur le régime du pénitencier de Cayenne, duquel toute pensée de moralisation semble avoir disparu, articles qui ont paru en 1923 dans « le Petit Parisien » et ont été imprimés dans un livre intitulé « le Bagne », n'ont pas été sans résultat. La déportation sur la plage inhospitalière de Cayenne, à laquelle s'était jointe depuis 1864 pour quelque temps celle pour la Nouvelle-Calédonie, a cessé. Les forçats ne quittent plus l'Europe, mais sont internés soit à Caen, soit à Saint-Martin-de-Ré. Ce changement, accueilli avec faveur, donne tort au vicomte d'Haussonville qui écrivait en 1875 par rapport à la transportation : « qu'on poursuivrait probablement aujourd'hui une œuvre vaine si l'on s'efforçait, à tort ou à raison, de faire revenir en arrière et l'opinion publique et l'administration (84) ».

(87) *Ibid.*, p. 539. — Les journaux du mois d'avril de 1926 nous ont annoncé un nouveau convoi de forçats pour la Guyane. Comme le Gouvernement est revenu sur sa décision de 1924 de supprimer les colonies pénitentiaires, je suis porté à croire que leur régime aura été changé *entièrement*.

Digitized by Google

Appendice II. — Deux plans des Prisons de Metz (cf. p. 23).

Le premier (pl. I), tracé en 1796, représente le rez-de-chaussée de la maison d'arrêt civile, achetée en 1699 et appropriée comme prison; les inscriptions nous dispensent d'en donner une description détaillée.

D'après le second, tracé en 1826 et conservé aujourd'hui aux Archives départementales de la Moselle, le *rez-de-chaussée* (pl. II) de la prison construite en 1830, rue Saint-Gengoulf, avait deux corps de bâtiments presque parallèles, séparés par six cours et réunis aux extrémités par deux galeries A A couvertes s'ouvrant chacune sur l'intérieur par six arcades. Le bâtiment du côté de la rue, qui servait de *maison d'arrêt*, avait au milieu un pavillon, à gauche une section pour hommes, à droite une section pour femmes. Derrière l'entrée principale (B) s'ouvrait un double porche (*a* et *a'*) qui aboutissait à la cour du concierge (B') et à celle des condamnés en correctionnelle (C et C') avec une fontaine (*b*) et des latrines (*b'* et *b''*). A droite du porche et en avant, le guichetier (*c*) et le corps de garde (*c'*), en arrière, le parloir (*d*), deux escaliers (*e* et *e'*); plus loin, à droite, le réfectoire et chauffoir (*f*) et la chambre de police (*f'*); puis la cour des femmes (D) avec une fontaine (*g*) et des latrines (*g'*). A gauche, en avant, le greffe (*h*), la cuisine (*h'*), plus loin, la salle du concierge (*h''*), deux escaliers (*i* et *i'*), le réfectoire et chauffoir (*j*) avec deux cachots (*j'* et *j''*), la cour des hommes (E) avec une fontaine (*k*) et des latrines (*k'*). — Le bâtiment du fond servait de maison de justice pour les deux sexes. Au milieu se trouvait le soubassement de la chapelle formant avant-corps et renfermant, en dehors d'un escalier (*l*) et un petit corps de garde pour la nuit (*l'*), le logement du gardien (*l''*), un dépôt de houille (l'''), et une chambre de bains (*m*). A gauche, la cour des hommes (F) avec une fontaine (*n*) et des latrines (*n'*) et, par derrière, un escalier (*o*), le réfectoire et chauffoir (*p*) et une pièce avec lits (*q*); à droite, la cour (G) des (3) cachots d'hommes (*r'*, *r''* et *r'''*) avec un fontaine (*r*) et un passage (*s*); puis, la cour des femmes (H) avec une fontaine (*t*) et des latrines (*u*) et, par derrière, un cachot (*v*), le réfectoire et chauffoir (*x*) et un escalier (*y*). — Un chemin de ronde (*zz-zz*) permettait de faire le tour de la maison. Dans la partie gauche de ce dernier, du côté de la rue, se trouvaient deux réservoirs (I et I) alimentés par des eaux de source à l'usage, l'un, des habitants du quartier, l'autre, de ceux de la maison. Disons que la destination des différentes chambres, salles et cours n'est pas toujours restée la même.

Nous avons cru inutile de donner le plan du *1er étage* parce que les dispositions architecturales rappellent assez celles du rez-de-chaussée dont la cuisine, le corps de garde, le logement du guichetier et un passage sont remplacés par des chambres. — Il en est de même de celui du *2e étage* qui présentent les dispositions suivantes. Dans le bâtiment de

Digitized by Google

devant il y avait, en dehors d'une infirmerie pour hommes et quatre escaliers, deux pièces pour lingerie et magasin et six pièces pour prisonniers. — Ces différentes pièces sont précédées de corridors à peu près comme au rez-de-chaussée. — Le plan de 1826 prévoyait, en outre, quatre caves et trois caveaux.

Disons enfin, que l'entrepreneur adjudicataire était M. Sturel; le devis (achat des maisons compris) se montait à deux cent soixante-treize mille francs.

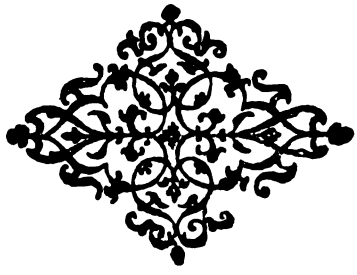

Digitized by Google

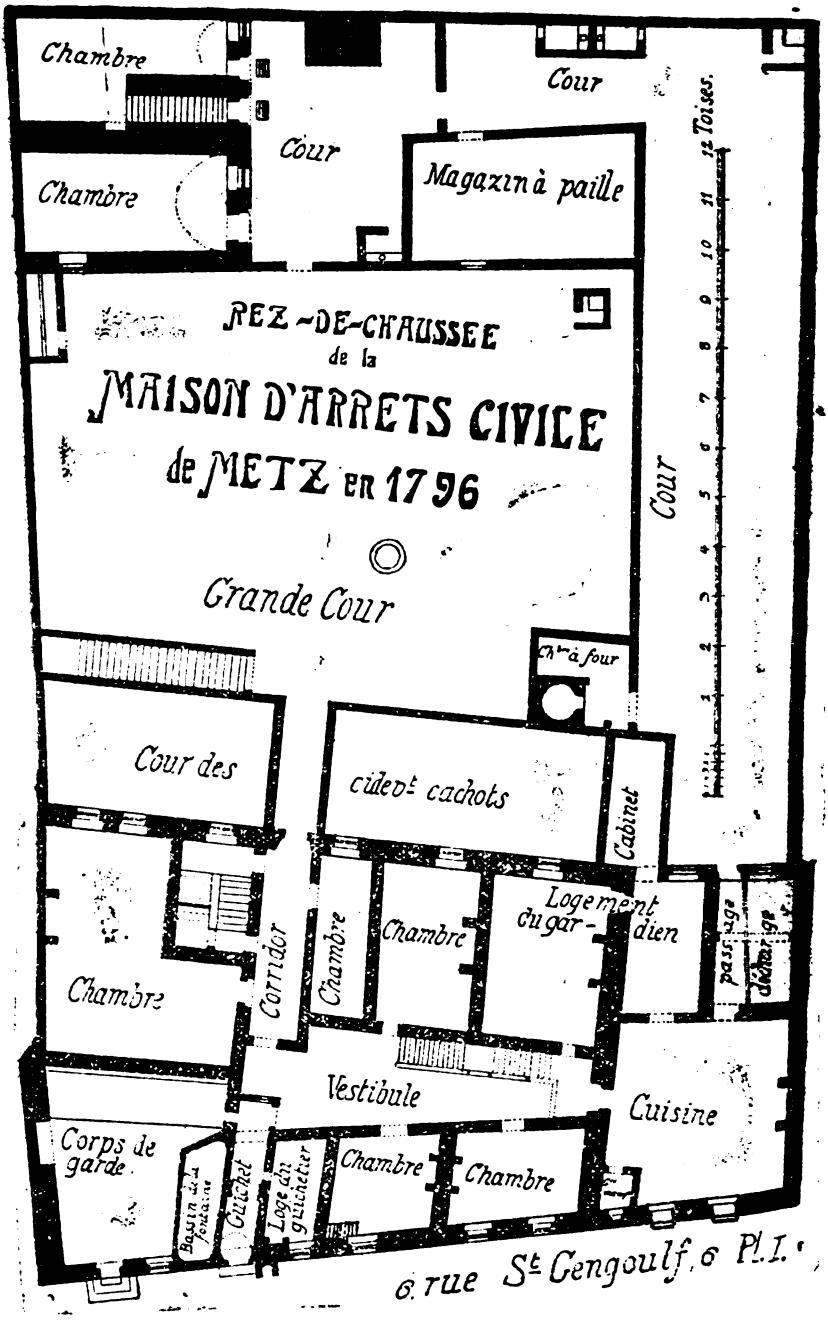

Digitized by Google

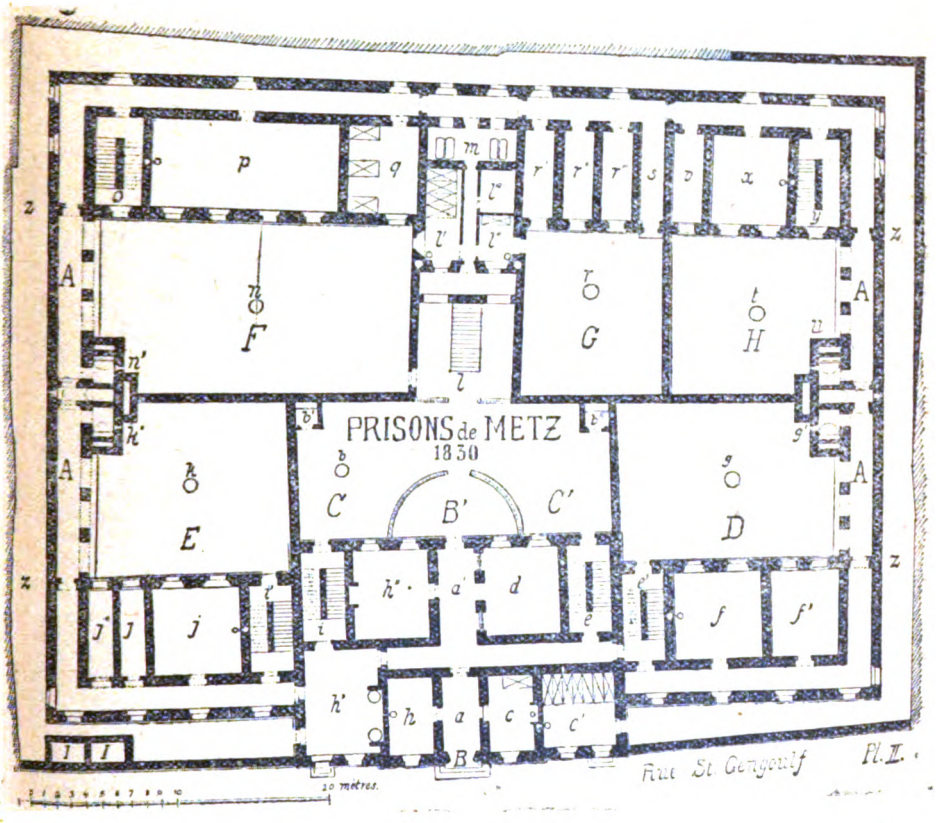

Digitized by Google

Digitized by Google

LES LORRAINS EN CORSE

LA COLONIE DES PORETTES

PAR LOUIS BOSSU

L'étatisme a soulevé des plaintes universelles lorsque ce système, en raison des nécessités de la grande guerre, s'est, pendant plusieurs années, substitué presque en toutes choses à l'action individuelle.

L'étatisme n'est malheureusement point chose nouvelle. Il n'est point seulement une des phases de l'évolution socialiste, non plus une nécessité de l'état de guerre, mais c'est aussi un legs de l'ancien régime où l'étatisme du XVIIIe siècle était aussi désastreux pour les finances de l'Etat et pour la vie même des citoyens servant d'expériences *in anima vili*, qu'a pu l'être, au XXe siècle, l'étatisme des temps de guerre, qui nous a valu cependant tant de déboires financiers et d'aventures sinistrement vaudevillesques.

La preuve en est faite aujourd'hui : l'Etat ne peut être industriel, marchand, transporteur ou navigateur qu'au détriment de ses finances; moins encore peut-il être colonisateur officiel, car ici ce n'est pas seulement l'argent de sa caisse, mais c'est en outre la vie de ses colons qui paie ses fautes.

Le XIXe siècle a fait, à cet égard, de cruelles expériences au début de la mise en valeur de l'Algérie. Il eût dû cependant écouter les leçons de ses devanciers et méditer les désastres des colonisations officielles de notre malheureuse Guyane, où le XVIIIe siècle avait envoyé périr dix mille colons, en grande partie alsaciens, sur douze mille que Choiseul, en 1763, avait voulu employer à coloniser les marécages pestilentiels de Kourou et de Sinnamary (1).

(1) Kourou et Sinnamary, communes actuelles de la Guyanne. C'est là qu'à la fin du même siècle furent transportés, après le coup d'Etat de fructidor, les prêtres déportés, qui y périrent comme jadis les colons, en grande majorité.

Digitized by Google

Il est vrai que ce terrible accident n'avait point guéri les étatistes d'alors : ils rêvaient de recommencer sur un terrain moins lointain les sinistres expériences du ministre. L'occupation de la Corse leur parut une occasion favorable et ils entreprirent de coloniser *l'île de Beauté* à l'instar de la Guyane.

Choiseul avait eu, en effet, plus de succès au point de vue diplomatique qu'au point de vue colonisateur et sa politique aboutissait, le 15 mai 1768, au traité de Versailles, autorisant le Roi de France à exercer tous les droits de souveraineté sur l'île de Corse, en nantissement de ses créances sur la Sérénissime République de Gênes. Avant de quitter le pouvoir en 1770, Choiseul laissait la Corse pacifiée, tout au moins en apparence, après le désastre des Corses à Ponte-Novo (2), le 8 mai 1769.

Le traité de Versailles était à peine signé qu'un intendant était nommé, le 2 juin 1768, à l'île de Corse, lequel devait partager les pouvoirs avec le commandant en chef. Il avait dans son service les affaires contentieuses, les fermes, impositions et domaines et présidait à titre provisoire le Conseil supérieur de Justice.

Le choix du ministre se porta sur Chardon, intendant de la colonie de la Guyane à Cayenne.

Celui-ci venait de constater l'effroyable banqueroute de la politique coloniale de Choiseul dans ses essais de colonisation officielle, car c'est lui qui avait été chargé de rapatrier, grelottant de fièvre, les deux mille colons qui, sur 12.000, avaient échappé à la mort. Aussi ces sinistres leçons de choses avaient-elles assagi l'intendant qui ne songea pas pendant les trois années qu'il passa en Corse, à renouveler des essais aussi malheureux. C'est sans doute là le motif qui fit rappeler Chardon.

Celui-ci, probe et actif, désireux de pousser la Corse dans la voie du progrès et légiférant sans cesse, est ainsi apprécié par le principal historien moderne de la Corse, Mgr Girolami Cortona (3) : il semble avoir montré une trop grande indépendance. Un autre historien de la Corse, toujours tendancieux, l'accuse de vénalité, sans apporter la moindre preuve à cette pure allégation (4).

Quoi qu'il en fut, au bout de trois années, Chardon était remplacé en vertu d'une ordonnance royale du 11 mai 1771. Son successeur était Barthélemy de Colla de Pradine, chevalier, seigneur de Pradine (5), conseiller du Roy en sa

(2) Autrefois pont fortifié et aujourd'hui hameau de la commune de Canavaggia, canton de Campitello, arrondissement de Bastia.

(3) Girolami-Cortona, *Histoire de la Corse*, p. 392.

(4) L'intendant Chardon, qui venait de Cayenne, considéra la Corse comme un domaine colonial dont l'exploitation était fructueuse et fit si bien qu'il fallut le rappeler. (Cesari Rocca et Villet, *Histoire de Corse*, p. 243.)

(5) Hameau de la commune actuelle de Grambois, canton de Pertuis, arrondissement d'Apt (Vaucluse).

Digitized by Google

Cour des Comptes, Aides et Finances de Provence et conseiller d'honneur au Parlement d'Aix.

Ce provençal n'avait pas la sinistre expérience de son prédécesseur; sous l'impulsion des bureaux de Paris, il se lança aussitôt dans des essais de colonisation officielle. Et les projets ne manquaient pas.

En mars 1772, un gentilhomme wallon, le chevalier de Gerlache, seigneur de Gomery (6), lieutenant réformé d'infanterie au service de France, associé avec un sieur Sionville, l'homme de confiance du commandant en chef, soumettait au ministre un projet d'installation d'une colonie de déserteurs français. Ce projet fut écarté (7).

En juillet 1772, Pradine fondait la colonie lorraine des Porettes, dont nous allons voir la navrante existence.

Le 8 octobre 1772, Pradine écartait aussi les propositions d'un chevalier de Malte de la langue française, Pierre-Paul-Alexandre de Monspey. Le projet de ce dernier était cependant le seul qui fut logique et étudié avec connaissance du pays : il consistait dans l'installation d'une colonie de 40 familles de cultivateurs et 16 autres de marins ou artisans, tous pris parmi les Maltais, à l'extrémité du Cap Corse, au port Sainte-Marie, entre l'anse de Barcaggio (8) et l'île Finachiarolo, en face l'îlot de Terra et au pied de la chapelle encore existante de Sainte-Marie. Le lieu était sain, le terrain fertile, les Maltais étaient accoutumés au climat méditerranéen : tout semblait assurer les garanties de succès. Aussi les bureaux ne s'y arrêtèrent même pas.

Malgré l'expérience des Porettes, Pradine et son successeur, l'intendant Bertrand de Boucheporn (9), n'hésitèrent pas à continuer dans cette voie malheureuse.

Le 1er septembre 1776, une ordonnance royale entérinée le 7 du mois au Parlement de Paris et le 18 novembre suivant au Conseil supérieur de la Corse, érigeait en fief 2.500 arpents de terres incultes de la province et des environs de Calvi, sous le titre de vicomté de Murat, au profit du chevalier Jean-Aimar de Murat de Sistrières, capitaine au régiment de Picardie infanterie, major des ville et citadelle de Calvi. Cette colonie de Sistrières végéta, elle aussi, jusqu'en 1785 et finit par disparaître complètement en 1789.

(6) Hameau de la commune actuelle de Bleid, canton et arrondissement de Virton, province du Luxembourg (Belgique).

(7) *Arch. nat.*, K. 1225.

(8) Aujourd'hui hameau de la Corse, arrondissement de Bastia, canton de Rogliano, commune d'Ersa.

(9) Bertrand, Claude François, chevalier, seigneur de Boucheporn (au pays messin), fils de Louis Pierre, chevalier, seigneur de Chailly, conseiller au Parlement de Metz, et de Marguerite Henriette de Salomon, naquit à Metz, paroisse Saint-Simplice, le 4 novembre 1741. Il fut intendant de la Corse de 1775 à 1785, conseiller d'honneur au Parlement de Metz, puis intendant de Pau et de Bayonne et mourut sur l'échafaud révolutionnaire, à Toulouse, le 2 ventôse an II, âgé de 52 ans. Il avait épousé le 8 mai 1765, à Cheminot-les-Metz, Barbe Dancerville, dont il eut 8 enfants.

Digitized by Google

Le beau feu de l'intendant était calmé; mais il n'en était pas de même à Paris et le ministre Calonne, de concert avec Bertier, intendant de la généralité de Paris, fondaient en mars 1785, en dehors des départements de la Guerre et en secret, une colonie de 120 pionniers de Versailles qu'ils installèrent à Galeria (10) pour la culture du thé. Mais, comme nous le verrons aux Porettes, le lieu choisi était malsain et fiévreux, le thé n'y poussait pas, les eaux y étaient mauvaises, les logements insuffisants; les villages voisins s'armèrent contre les colons : 45 de ceux-ci périrent en 1786 et 1787; enfin, en mars 1788, on dut rapatrier les survivants qui n'étaient plus qu'au nombre de 75 dont 66 malades. Pour ce résultat, on avait dépensé 31.472 livres 14 sols 7 deniers, sans compter 20.482 livres 7 sols de dettes restées impayées (11).

Un autre essai malheureux fut effectué à Chiavari (12) où le Gouvernement avait eu la singulière idée de créer une colonie composée de Gênois, les ennemis nés des insulaires : le pays était plus malsain encore qu'à Galeria et aux Porettes.

Enfin, des lettres patentes du Roi du 17 juin 1778, délivrées après arrêt du Conseil du même jour, concédaient en fief perpétuel des terres vaines et vagues sises à Cargèse (13) et environs, y compris 722 arpens de bois, au comte de Marbeuf (14), lieutenant général des armées du Roi et son commandant en chef dans l'île de Corse, avec érection de Cargèse en marquisat de Marbeuf (15). Le 3 septembre 1778, ces lettres et arrêt étaient enregistrés au Conseil supérieur de la Corse séant à Bastia. C'était l'installation légale succédant à l'installation provisoire effectuée en vertu d'un arrêt du 28 avril 1774, d'une colonie grecque comprenant environ 110 familles, soit mille à douze cents maynotes déjà habitant l'île depuis de longues années et réfugiés à Ajaccio depuis les troubles. Cette fois tout était parfait et Marbeuf avait bien choisi, grâce à ses 20 ans d'expérience de la Corse : le climat était sain, le terrain excellent et le nouveau marquis laissa aux Grecs une initiative suffisante; aussi, malgré quelques vicissitudes du début, la colonie prospéra rapidement : c'est aujourd'hui une com-

(10) Aujourd'hui commune de la Corse, arrondissement de Calvi, canton de Calenzana.

(11) *Arch. nat.*, K. 1227.

(12) Aujourd'hui commune de Coti-Chiavari, canton de Sainte-Marie Sicchè, arrondissement d'Ajaccio.

(13) Commune actuelle du canton de Piana, arrondissement d'Ajaccio, possède un petit port sur le golfe de Sagone.

(14) René, comte puis marquis de Marbeuf, commandeur de l'ordre du Saint-Esprit, né à Rennes, en 1712, mort à Bastia en 1786. C'est lui qui personnifia l'action de la France en Corse de 1764 à 1786.

(15) Le marquisat dura jusqu'à la Révolution; à ce moment le village reprit son nom de Cargèse.

(16) Les premiers étaient arrivés de Morée en 1676 et s'étaient établis à Paomia, près Cargèse.

Digitized by Google

mune rurale de 1.200 habitants, peut-être la plus riche et certainement la mieux cultivée de la Corse; encore faut-il noter qu'elle a essaimé en Algérie, en 1873 et années suivantes, en envoyant une soixantaine de ses familles fonder le centre de Sidi-Mérouane (17).

A Cargèse, la population grecque s'est fondue peu à peu avec la population indigène, mais il y existe toujours une église grecque latine et une église grecque orthodoxe, et la langue d'Homère y est toujours parlée dans cinq ou six familles (18).

Nous avons dû, avant d'aborder l'étude de la colonie lorraine, donner en raccourci l'histoire de ces autres colonies pour montrer clairement l'état d'âme des bureaux de Paris au cours de la période française allant du traité de Versailles jusqu'à la Révolution, bureaux et intendants cherchant à qui mieux mieux à installer, sans préparation ni étude du terrain, des colonies de toute nature dont la création ne pouvait qu'occasionner des dissensions avec les populations indigènes et fut, d'autre part, aussi ruineuse en hommes qu'en argent.

A ce point de vue, la colonie des Porettes fut un exemple des plus typique. L'intendant de Pradine, nommé le 11 mai 1771, était, nous l'avons vu, féru des colonies officielles. Il ne perdit pas de temps, et opérant pour ses débuts dans la banlieue même de Bastia, il acheta au nom de S. M. trois mois après, par acte du 13 août 1771 reçu par Me Etienne-Louis-Ponce Serval, notaire royal et apostolique à Bastia et son confrère, moyennant 120 livres de cens annuel, un vaste terrain inculte, dépendant de la mense de la Chapelle Saint-Antoine (19) et situé sur le territoire même de Bastia, non loin des limites de la paroisse voisine de Furiani (20). Par deux autres actes reçus par le même notaire, les 2 juillet et 12 août 1772, tant achats qu'échanges, il acquérait encore ès qualités un terrain dit Montegrosso d'un sieur Caraffa (21) et d'autres parcelles. Le tout avait une contenance de 93 arpents 72 perches, dont 63 arpents de sable et de mauvaise prairie. Il était indiqué que le terrain pouvait être arrosé par les eaux de la fontaine Zerbi et du ruisseau de Pinello.

Ce terrain, dit des Porettes (nom francisé de porette, petits bois, buissons), était situé le long et au couchant de la

(17) Commune de plein exercice du département de Constantine, canton de Milah, arrondissement de Constantine, 4.500 habitants, aussi prospère que Cargèse et où la langue grecque se parle toujours.

(18) Comnène Stephanopoli, *Une colonie grecque en Corse* (Ajaccio, imprimerie Cyrnos, 1919). Lors de la création de Marbeuf, les colons ne parlaient que le grec.

(19) La chapelle est située sur le territoire de Bastia à 500 mètres de la ville et à droite de la nouvelle route allant de Bastia à Saint-Florent.

(20) Aujourd'hui commune de l'arr. et du canton sud de Bastia.

(21) Ancien podestat de Bastia et premier maire élu en 1790.

Digitized by Google

route que l'on construisait de Bastia à Corte en ce même moment; il se trouvait à une demi-lieue des dernières maisons de la ville, à peu près à la bifurcation de cette route avec l'ancien chemin de Saint-Florent (22), au lieu indique aujourd'hui sur la carte du Ministère de l'Intérieur au cent millième sous le nom de Montesoro. Le terrain arrivait à 32 toises de l'angle de ces deux voies et rejoignait par des contours irréguliers l'ancien chemin de Saint-Florent, en bordant d'autre part les propriétés Montesoro, Gianettini et autres (23).

Au levant, les Porettes n'étaient guère éloignées de plus d'un quart de lieue, du rivage de la mer, et vers le sud d'une demi-lieue de l'extrémité du vaste étang dit de Biguglia, ou de Chiurlino (24) et de son déversoir dans la mer.

En même temps qu'il achetait ces terrains pour le Domaine, Pradine s'abouchait avec les intendants de Metz et de Nancy pour y amener des colons de la Lorraine allemande.

Or, le choix des Porettes dénotait une méconnaissance absolue du pays et une véritable inconscience des besoins des colons, surtout de ceux venant de la région nord-est du royaume. C'était là une négligence presque criminelle.

La plaine qui s'étendait entre l'étang de Biguglia et les faubourgs de Bastia était en effet basse, marécageuse et tout à fait inhabitable en été; il ne s'y élevait aucune construction; la propriété en appartenait à des Bastiais ou aux habitants des villages sis au sommet de la montagne dominant cette plaine, Furiani, Biguglia et Borgo (25), qui venaient dans le jour cultiver ces terrains bas, de préférence en hiver, de novembre à avril, et retournaient avant la nuit à leurs nids d'aigles. Et malgré ces précautions, ces malheureux n'échappaient pas à la malaria, augmentée par les exhalaisons putrides de l'étang de Biguglia.

Aujourd'hui encore, malgré quelques tentatives d'assainissement et de nombreuses plantations d'eucalyptus le long de la voie ferrée et autour des bâtiments de la Cie des chemins de fer départementaux de la Corse, la situation est restée exactement la même. Depuis la station de Lupino (26) jusqu'au-delà de l'étang de Biguglia, aucune habitation ne se rencontre entre la route de Corte et la mer, si ce n'est

(22) Chef-lieu de canton actuel de l'arr. de Bastia. — Ce chemin n'est pas l'embranchement actuel de la route de Corte se dirigeant de Biguglia vers Saint-Florent, mais un ancien chemin, prenant à peu près à la hauteur du champ de tir.

(23) *Arch. de la Corse*, C. 114.

(24) L'étang, improprement nommé ainsi, est un lac salé de 1.500 hectares de superficie.

(25) Biguglia, commune du canton de Borgo, arr. de Bastia. — Ce petit village fut longtemps, sous les dominations pisane et gênoise, la capitale de la Corse.

(26) Lupino, station sise à 500 mètres des dernières maisons de Bastia et sur le territoire de cette ville.

Digitized by Google

quelques bâtiments servant de greniers, exception faite pour les gares de Furiani, Biguglia et Borgo et trois maisonnettes de gardes-barrières.

Les seuls habitants à titre permanent de toute cette région sont les employés de la Cie des chemins de fer, au cadre très restreint dans ces gares, forcés par leur service de rester dans ces postes où ils sont maintenus le moins longtemps possible et d'où ils sont relevés grelottants de fièvre pour la plupart, malgré toutes les précautions minutieuses de leurs chefs qui leur fournissent de l'eau potable venant chaque jour de Bastia en wagons citernes, font supprimer toutes les eaux stagnantes voisines des gares et détruire les larves d'anophèles, véhicules de la fièvre paludéenne, et font à titre préventif de fréquentes distributions de quinine à tout leur personnel (27). Placer dans ces régions désertées par les indigènes habitués au climat, une colonie de cultivateurs continentaux appelés à remuer les terres et défricher les terrains en donnant ainsi libre essor à toutes les exhalaisons malsaines, c'était, comme jadis à la Guyane, les envoyer sûrement à la mort, alors surtout que le recrutement de ces colons amenait dans de tels parages, inhabitables pour les Corses eux-mêmes, des Lorrains, habitués à l'air vif et sain d'un pays plutôt froid, et nullement aguerris contre les chaleurs torrides de l'été corse.

Ajoutons à tout cela que les Porettes constituaient un terrain de culture plus que médiocre comparé aux terrains avoisinants, et que, pour y avoir de l'eau potable, il fallait remonter loin dans la montagne, et l'on aura une idée de ce qui attendait nos malheureux compatriotes de la Lorraine.

Quoi qu'il en fut, les colons furent amenés et installés au cours de l'année 1773 : l'intendance avait projeté de placer aux Porettes cinquante familles, mais le recrutement fut pénible et on se contenta pour commencer de douze familles de colons.

On avait construit en hâte une douzaine de petites maisons pour les colons et une grande maison pour le directeur de la colonie et les services municipaux. Les colons s'y installèrent mais ce ne fut cependant que le 3 décembre 1773 que furent échangés, par acte sous seings privés, les engagements du Roy vis-à-vis des colons, par l'intendant de Pradine (28).

Ces engagements, nous ne les possédons pas, car la copieuse correspondance de l'intendance, au sujet de la colonie des Porettes, a irrémédiablement disparu dans l'incendie des bâtiments de l'intendance de la Corse survenu, en 1785, à Bastia, et les documents ainsi perdus comprennent

(27) Ce qui n'empêche pas le dicton aussi expressif que mensonger répandu chez les cheminots corses : « Quand un agent touche à sa retraite, on l'économise, en l'envoyant à Furiani ou Biguglia. »

(28) *Arch. de la Corse*, C. 114.

Digitized by Google

précisément la période la plus intéressante : celle de la fondation de la colonie.

Il ne nous reste que le fonds des archives du géomètre en chef de l'intendance, formant la liasse C. 114 des archives départementales de la Corse. C'est une réunion de 4 fardes contenant 24 pièces seulement. Tel qu'il est, ce fonds constitue néanmoins une mine précieuse de renseignements et nous permet de retracer dans ses grandes lignes l'historique de la colonie.

On pouvait espérer que les Archives Nationales pourraient au moins donner les directives générales du Gouvernement concernant les colonies formées en Corse (cotes K.1225 à 1229, et notamment la cote K.1228, intitulée « *colonies établies en Corse* »), mais ces diverses cotes compulsées en détail sont d'une pauvreté désespérante en ce qui concerne les Porettes et ne constituent à leur sujet qu'un appoint presque nul.

Or, en dehors de ces documents d'archives, les historiens locaux n'apportent ici aucune lumière. Renucci toutefois et les mémoires de l'officier anonyme du régiment de Picardie nous donnent cependant sur le sort de la colonie un aperçu assez exact, sauf en ce qui concerne le nombre des colons.

Quant aux historiens modernes, Girolami-Cortona passe les faits complètement sous silence, et Colonna de Cesari-Rocca et Villat (29) mentionnent simplement que « 80 Lorrains transportés à Poretto succombèrent pour la plupart ». Ajoutons un article de *l'Aigle de Corse* du 28 mai 1866, en quatre colonnes, aussi vide que filandreux, et un autre article du *Petit Bastiais* du 28 août 1909, qui ne nous apprend rien qui ne soit connu.

Et c'est tout. Force nous est donc de nous contenter des archives du géomètre en chef de l'intendance.

Les habitants étaient à peine installés que le 25 janvier 1774 ils réclamaient à l'intendant des mesures au sujet du mauvais état de leurs habitations, déclarant que, lors de leur installation, ils avaient trouvé des malfaçons et des dommages, notamment à leurs cheminées. L'intendant ordonna de faire le nécessaire.

Mais l'époque n'était guère à la culture : le pays était en révolte, et, par une requête du 30 avril 1774, les colons, en bons Lorrains, demandent au comte de Marbeuf, commandant en chef de l'île de Corse, une distribution d'armes pour leur défense, afin qu'ils puissent, en cas d'attaque par les Corses, donner à la garnison de Bastia le temps de les secourir. Et le comte fait droit à leur requête.

Enfin, le 23 septembre 1774, la situation s'est améliorée et Pradine ordonne au chef géomètre Vulliez de distribuer

(29) *Histoire de la Corse*, p. 240.

Digitized by Google

à chacun des habitants le terrain lui revenant, afin de commencer les cultures; mais déjà à ce moment, aux dires de l'officier anonyme du régiment de Picardie, qui venait d'arriver en Corse à la fin de juin, la colonie était à demi détruite par la maladie.

En effet, le 11 février 1775, le subdélégué Coster invite le géomètre en chef à constituer un lot avec la grande maison du village, les granges et écuries qui devaient être en commun, ainsi que les petites maisons non distribuées et deux arpents les entourant, pour être mis en vente par le Domaine du Roy, et à faire l'estimation de ces biens. La vente toutefois n'eut pas lieu.

C'est vers ce moment que fut cependant organisée la vie municipale de la colonie. En Corse, les villages étaient administrée par un « podestat » assisté « de deux pères du commun ». Ces trois personnages étaient élus chaque année par tous les pères de famille ayant plus de 25 ans d'âge.

Le podestat remplissait les fonctions d'administration dévolues à nos maires actuels, celles du juge de police et celles du juge de paix, jusqu'à la valeur de 50 livres. Cette organisation, créée par un édit royal du 6 mai 1771 pour toute la Corse, constituait un progrès marqué sur l'organisation de la vie municipale de la France et ne différait guère de ce qui se passe de nos jours.

Le premier podestat élu aux Porettes fut Pierre Lacombe, que nous voyons entré en fonction dès le commencement de 1774 et qui fut réélu chaque année, car nous le voyons porter ce titre jusqu'à sa mort survenue au cours de 1780. A ce moment la colonie était tombée et il n'eut pas de successeur.

Quant à l'organisation religieuse, elle ne fut à aucun moment même ébauchée, car il n'y eut jamais aux Porettes ni église, ni curé, et le village a toujours relevé de la paroisse Sainte-Marie de Bastia.

Enfin, c'est le 24 mars 1776 seulement (30) que sont régularisées les concessions des colons qui réalisaient les promesses de Pradine du 3 décembre 1773. A ce moment, Pradine était remplacé depuis plusieurs mois déjà par un nouvel intendant, Boucheporn.

Devant les notaires royaux et apostoliques en la ville de Bastia, Me Fabrizi et Serval, « messire Claude-François-Bertrand de Boucheporn, chevalier, conseiller du Roy en tous ses conseils, maître des requêtes ordinaires de son hôtel, intendant de justice, police, finances, fortifications et vivres près de ses troupes et commissaire départi par S. M. pour l'exécution de ses ordres dans l'étendue de l'isle de Corse et autres en dépendantes, ordonnateur, conservateur et réformateur général des bois et forêts de la dite isle », — tel était le pompeux protocole en usage, — concédait au

(30) *Arch. Corse*, C. 114, liasse 3, pièce 4.

Digitized by Google

nom de S. M. à cens et garantissait les biens de la colonie aux douze familles des colons, suivant les partages faits précédemment entre eux par la voie du sort.

Les conditions de ces concessions étaient le paiement d'un cens annuel au Domaine, de 10 sols de France pour chaque maison avec jardin, 20 sols de France pour chaque arpent de terre et un sol pour chaque arpent de sable.

Les colons ne devenaient propriétaires qu'après cinq années de résidence et de travail à compter du 1er janvier 1774; en cas de décès du colon, — et cette clause était bien utile, — la concession passait à ses héritiers naturels résidant dans la colonie et à défaut de ceux-ci rentrait dans le Domaine du Roy.

Les habitants étaient exempts de la subvention et des impositions accessoires, du logement des gens de guerre et autres charges publiques pendant cinq ans à dater du jour de l'acte notarié, s'ils cultivaient leur lot.

Enfin, il était stipulé que la maison commune, avec ses granges et écuries et tout le terrain non distribué, resteraient au Domaine. L'acte était signé par les chefs des douze familles et comme, depuis le premier acte de 1773, trois chefs de famille avaient déjà été enlevés par la malaria, l'acte était signé, pour les veuves et les mineurs, en vertu du chapitre 26 du statut corse, par trois parents ou amis, le podestat Lacombe et deux autres.

Tous les colons avaient signé, l'un d'eux Kindner en écriture allemande.

A cet acte était annexé le relevé de la composition des 12 familles concessionnaires :

1. Jean Kindner, sa femme Christine Kinslein, son fils et sa fille.

2. Christophe Muller, sa femme Suzanne Cussin, ses deux filles et une orpheline par eux recueillie.

3. Nicolas Croizé, déjà décédé aux Porettes, sa veuve Barbe Rougier, un fils et une fille.

4. Jean Lallemand, sa femme Marguerite Lorentz et Antoine Lallemand, son frère.

5. Jean Vergeat, décédé déjà dans la colonie, sa veuve Etiennette Delorme et leurs deux fils.

6. Pierre Lacombe, podestat de la colonie, sa femme Catherine Croizé et leur fille.

7. Ambroise Martin et sa femme Marguerite Malgras, tous deux déjà décédés dans la colonie, le second mari de celle-ci Georges Trusson, et cinq fils de Martin.

8. Christophe Henry et sa femme Christine Crosman.

9. Nicolas Guitard et sa femme Marguerite Bergerat, leur fils Jean-Baptiste, déjà décédé dans la colonie, et leurs deux filles.

Digitized by Google

10. Joseph Bouvier, sa femme Christine Schmidt et leur fils Jean-Joseph.

11. Antoine Bientz, déjà décédé dans la colonie, sa veuve Marie-Anne Cler, leurs deux fils et leurs deux filles.

12. Jean Demange, nouvellement admis.

On peut voir que sur les douze familles, pour six d'entre elles les époux ou d'un des époux tout au moins, portaient des noms d'origine allemande. Aussi dans certains titres la colonie est-elle dite la colonie « allemande » des Porettes.

C'est tout ce que nous savons de l'origine des colons, sauf pour la femme Bouvier, née Schmidt, qui est dite expressément native de Landau (31).

Tout cela semble indiquer que le recrutement de la colonie s'est opéré en Lorraine allemande.

Le nombre des colons n'était, on le voit, que de quarante-huit, dont six étaient déjà décédés en 1774 et 1775 dans la colonie; lors de la signature de l'acte du 24 mars 1776, il n'en restait déjà plus que 42. C'est à ce moment seulement, en 1776, que l'intendance pensa à faire creuser un canal au travers du village pour assurer l'écoulement à ciel ouvert des eaux pluviales et ménagères.

La période d'installation était terminée et les archives du géomètre en chef deviennent à peu près muettes sur les malheureux colons.

Mais les Porettes se mouraient. Une note non datée, mais qui est de 1780, nous donne l'état de la colonie : il était navrant et les douze familles de colons étaient déjà réduites à trois.

1. Famille Kindner. — Le père et le fils morts. La mère et les filles, parties à la colonie de Murat de Sistrières, se conduisirent mal et en furent chassées.

2. Famille Muller. — Continue à cultiver. Le seul des colons qui payât le cens au Domaine du Roy.

3. Famille Croizé. — Sont tous décédés. Le bien est allé à la veuve Lacombe, née Croizé, leur parente, qui en a hérité.

4. Famille Lallemand. — Rentrée en France.

5. Famille Vergeat. — La veuve a fait cultiver par les Corses en 1780, puis a quitté pour s'engager comme domestique chez le comte de Marbeuf, gouverneur de l'île de Corse.

6. Famille Lacombe. — Pierre Lacombe, le podestat, est mort; sa veuve cultive son bien, celui des Croizé dont elle a hérité et celui des Bouvier, que Lacombe avait acheté; courageuse et intéressante.

(31) Landau, alors ville de l'Alsace française, aujourd'hui du Palatinat bavarois depuis les traités de 1815.

Digitized by Google

7. Famille Martin. — Les parents morts, les quatre fils aux enfants trouvés, le cinquième à l'armée.

8. Famille Henry. — N'ont jamais cultivé et ont quitté. Le mari est douanier, aussi mauvais garde qu'il était médiocre colon.

9. Famille Guitard. — Rentrée en France.

10. Famille Bouvier. — Père et fils morts; la veuve a vendu ses droits en 1780 à Pierre Lacombe pour 150 francs qui lui ont servi à rentrer en France, avec un enfant à la mamelle.

11. Famille Bientz. — Rentrée en France.

12. Jean Demange. — Continue à cultiver et à résider.

Ainsi sur les 48 personnes formant la colonie à ses débuts, 12 sont mortes et les autres rapatriées; il n'en reste plus que sept : Demange, la veuve Lacombe et sa fille, et les quatre membres de la famille Muller, soit trois familles de colons sur douze. Encore tous, sauf un seul, ont abandonné les Porettes pour habiter Bastia, et la note de 1783 ajoute mélancoliquement : « Demange : bon sujet. Est le seul qui n'ait jamais quitté la colonie; il y habite la maison N° 11, la seule qui subsiste encore; il y fait régulièrement tous les ans une maladie assez considérable. »

C'en était fini des Porettes. Mais le Domaine restait toujours propriétaire du sol et des ruines, les terres des trois colons exceptées.

Déjà par actes des 19 juillet 1780 et 29 octobre 1781, le terrain de la colonie, dit Montegrosso, comptant 66 perches, avait été accensé pour 14 sols d'argent de France à Pierre-François Rigo, l'un des pères du commun faisant fonctions de maire de Bastia.

Après des négociations remontant à 1781, le reste de la colonie « allemande » des Porettes était, par acte du 29 octobre 1783, moyennant 150 livres de cens, argent de France, concédé, par l'intendant Boucheporn, à l'exception des biens des trois familles de colons ci-dessus indiqués, « à un sieur François Dittlin, ancien directeur des colonies de Corse, de présent au Fort-Louis en Alsace, représenté par Jean-François Dittlin, son fils cadet, fondé de sa procuration », devant Dellaye et Serval, notaires à Bastia.

Malgré la passation de cet acte, Dittlin ne paya pas le cens et ne prit pas possession. Tous les ans, le Ministre protestait contre l'inscription au budget des 120 livres de cens que le Domaine payait encore pour les Porettes à la chapelle Saint-Antoine et que Dittlin eut dû payer à sa place. Rien n'y fit et le 29 juillet 1788, par acte de Benedetti et Astima, notaires à Bastia, la concession de Dittlin était transférée à un sieur Pellicot Joseph-Antoine, natif de Draguignan, contrôleur général des Domaines et Droits du Roy en Corse, demeurant à Bastia, moyennant le même cens et les mêmes conditions.

Digitized by Google

Pellicot n'eut guère le temps de profiter de sa concession, car un décret du 5 septembre 1791, relatif à la Corse, édictait dans son article 1er que « les dons, concessions, accensements et inféodations et tous autres actes d'aliénation, sous quelque dénomination que ce fut, des divers domaines nationaux faits depuis 1768, étaient révoqués et réunis au domaine national. » Suivait la liste de 18 domaines nommément révoqués, dont celui des Porettes. L'article 2 du décret portait toutefois : « Les trois colons lorrains établis dans le domaine des Porettes sont maintenus dans la propriété des terrains qu'ils possèdent. »

C'est la dernière trace officielle de la malheureuse colonie lorraine. Les ruines des maisons déjà toutes détruites en 1780, sauf une seule, ont disparu; le sol s'est nivelé; le nom même des Porettes n'a pas été conservé lors de la confection du cadastre et ne se retrouve plus sur aucune carte, et de la colonie rien n'a survécu dans le souvenir des populations. La seule trace qui en reste, dit *l'Aigle de Corse*, dans son article du 28 mai 1866, « c'est que, pendant longtemps, les terrains des Porettes ont été mieux cultivés que les voisins », dernier hommage rendu à l'agriculture lorraine.

Tout vestige a disparu et aujourd'hui le berger ou le chasseur, qui foulent seuls ces lieux désolés et déserts, ne se doutent plus que, sur ce point, le gouvernement de Louis XVI a envoyé mourir misérablement des fièvres de bons cultivateurs et d'honnêtes Lorrains. Des trois dernières familles lorraines, les Muller, Demenge et la veuve Lacombe, aucune n'a fait souche, et leurs noms ont disparu du pays. D'ailleurs, le 12 février 1781, Victoire-Catherine Croizé, veuve du podestat Pierre Lacombe, convolait en secondes noces, à l'église paroissiale Sainte-Marie de Bastia, avec Antoine Vaillier, sergent de canonniers; elle avait pour témoins l'ingénieur en chef Barral et l'ingénieur Cadenol, qui devaient bien cet hommage à la veuve du seul podestat de la colonie. Les recherches rendues très difficiles par la concision des actes rédigés en dialecte corse n'ont permis de rien découvrir de plus.

A ce sujet, on a écrit dans certaine histoire de la Corse (32), que les débuts de l'administration française en Corse avaient servi de champ d'exploitation aux Lorrains, Boucheporn et les frères Coster, qui avaient inondé la Corse de leurs parents et amis, « alors que les Corses eussent rempli ces charges avec plus de probité. » Nous tenons à protester contre de pareilles allégations purement tendancieuses.

Le messin Boucheporn se contenta, de concert avec Marbeuf, d'administrer honnêtement la Corse en sa qualité d'intendant, puis plus tard le Béarn, où il fut envoyé de Bastia, pour passer de là au tribunal révolutionnaire et être guillotiné à Toulouse le 2 ventôse an II (20 février 1794), laissant partout la réputation d'un magistrat et d'un admi-

(32) Cesari-Rocca et Villat, *passim*.

Digitized by Google

nistrateur de la plus haute probité et du plus grand savoir.

Il en est de même des frères Coster. Ce n'est point d'ailleurs Boucheporn qui les avait appelés en Corse et il ne semble même pas qu'il les ait connus avant leur arrivée, Boucheporn étant messin et les Coster nancéiens.

Il est facile d'ailleurs, malgré un siècle et demi de distance, de voir comment ils sont venus dans l'île. Dès la conquête de la Corse, le pays relevait du département de la Guerre. Mais de 1773 à la Révolution, la Corse fut dévolue au département des Finances et rentra dans les attributions du Contrôleur général.

Or, le premier fonctionnaire du Contrôle, — le premier commis, comme on l'appelait alors, — plus tard intendant des finances sous Necker, était Joseph-François Coster (33).

Celui-ci ne sut pas résister au désir de caser sa famille, désir qui n'est malheureusement spécial ni à Coster, ni même, — affirme-t-on, du moins, — à l'ancien régime, et que les Corses doivent comprendre beaucoup mieux que personne, et pour cause.

Coster employa en conséquence ses deux frères en Corse, mais il ne les fit appeler qu'à des postes modestes. L'aîné Claude-Jacques Coster (34), avocat en Parlement, déjà secrétaire du Roy aux Etats de Languedoc, y fut envoyé comme simple subdélégué de l'intendance de Bastia en 1774. Le cadet, Nicolas-François Coster (35), aussi avocat en Parlement et déjà secrétaire du Roy à la Cour souveraine de Lorraine, puis substitut près cette Cour, fut appelé aux fonctions équivalentes de substitut du Procureur général près le Conseil supérieur de la Corse. Si c'était là de l'avancement, il était bien peu sensible.

Mais les deux Coster étaient travailleurs, probes, actifs et intelligents et, comme tous leurs pareils, ils firent leur chemin.

Claude-Jacques était appelé en 1775 aux fonctions d'inspecteur général des Domaines du Roy en l'île de Corse,

(33) Coster (Joseph-François), né à Nancy en 1729, premier commis puis intendant des Finances au contrôle général. Après la Révolution, il devint conservateur des médailles à Nancy et professeur d'histoire aux Collèges de Nancy et de Lyon; il mourut en retraite à Nancy en 1813, à 75 ans. La famille Coster était originaire de Savoie.

(34) Claude-Jacques Coster, avocat au Parlement, né à Nancy en 1743, fils de Jean-François, juge-consul de Lorraine, maître des forges de Bains, et d'Anne Scolastique Thouvain, fut, après sa rentrée en Lorraine, sous-préfet de Vouziers, et mourut en voyage à Paris le 13 frimaire an 13, 4 décembre 1804. Un de ses fils, Charles-Joseph, baron Coster, fut préfet de la Mayenne et de la Haute-Vienne et mourut en 1870.

(35) Nicolas-François Coster était né à Nancy en 1745. Il mourut en 1803, ne laissant qu'un fils. Les trois frères Coster appartenaient à une des meilleures familles de Nancy et une des plus nombreuses : deux de leurs autres frères furent, en effet, députés suppléants aux Etats-Généraux, l'un pour le clergé de Verdun, l'autre pour le Tiers-Etat d'Epinal. Un cinquième était jésuite.

Digitized by Google

mais il ne les garda pas longtemps et les quitta dès 1781 pour rentrer dans la vie privée à Nancy, où il s'était marié et où sont nés tous ses enfants à partir de cette date.

Nicolas-François continua régulièrement sa carrière dans la magistrature de Corse. Substitut d'abord au Conseil supérieur, il devint bientôt avocat général près la même juridiction et occupa ce poste pendant près de dix années, au bout desquelles il fut, en 1785, appelé aux très hautes fonctions de Procureur général près le Conseil supérieur de la Corse, poste qu'il remplit jusqu'à la suppression de ce Conseil par décret du 30 septembre 1790 et sa fermeture par la municipalité de Bastia le 17 octobre suivant, sur l'ordre du Procureur général-syndic du département du Golo (36). Il avait épousé Anne de Morati, appartenant à une vieille et très honorable famille bastiaise et dont le frère Bonaventure Morati fut conseiller à la Cour royale de Bastia sous la Restauration.

Quant à la probité de Nicolas-François Coster, elle est au-dessus de toutes les allégations tendancieuses, car nous en avons pour garant une autorité supérieure à toutes les autres, celle des Etats de Corse, réunion des députés de la noblesse insulaire, du clergé et du tiers-état. Or, voici ce que nous lisons dans le procès-verbal de la séance des Etats du 28 mai 1785, tenue sous la présidence de l'évêque de Sagone (37) : « Monseigneur l'évêque de Sagone, président, a dit que M. Nicolas Coster, qui depuis nombre d'années a louablement rempli la charge d'avocat général du Conseil supérieur, a obtenu celle de Procureur général vacante par la démission de M. Guyot, et qu'il n'est besoin de faire l'éloge d'un personnage que la Corse connaît depuis longtemps; qu'un compliment de congratulation à l'occasion de sa nouvelle charge paraît un juste témoignage de la satisfaction avec laquelle les Etats ont vu sa promotion. Puis la matière mise en délibération, les Etats ont déclaré qu'ils ne pouvaient être mieux indemnisés de la perte de M. Guyot qu'en le voyant remplacer par un personnage qui a donné de tout temps les preuves les plus univoques de zèle et d'intelligence, que MM. les députés des Douze, qui se trouveront en exercice au retour de France de M. Coster, le féliciteront au nom de l'assemblée sur sa nomination à la charge de Procureur général et l'assureront de leur véritable estime » (38).

Il est impossible de trouver quelque chose de plus net et de source moins suspecte pour quiconque s'est occupé de l'histoire de la Corse.

(36) La Corse avait été d'abord divisée en deux départements : le Golo, chef-lieu Bastia, et le Liamone, chef-lieu Ajaccio.

(37) Autrefois ville, aujourd'hui hameau de la commune de Vico, chef-lieu de canton de l'arr. d'Ajaccio. L'évêque résidait à Vico.

(38) Abbé LETTERON, *Procès-verbaux de l'assemblée générale des Etats de Corse tenus à Bastia de 1770 à 1785*. 4 volumes.

Digitized by Google

Successeur de Nicolas Coster à près d'un siècle et demi de distance, nous avons cherché partout, et dans les archives les plus secrètes, une note discordante et nous ne l'avons trouvée que dans l'histoire moderne en question (39).

C'est que la probité a plusieurs acceptions : la vulgaire probité du fonctionnaire qui consiste à ne pas puiser dans la caisse d'autrui; certes, elle est générale, sauf exception pour quelques brebis galeuses, en Corse, comme dans le reste de la Répulique. Mais la haute probité qui consiste pour le magistrat à ne pas se laisser influencer par les passions locales, pour l'administrateur à donner à chacun ce qui lui est dû, pour le percepteur à ne pas passer en cotes irrécouvrables les impôts des amis du clan, sauf à les faire supporter par les opposants, celle-là a toujours été en Corse l'apanage de quelques âmes d'élite seulement.

La Corse a toujours été la chose de quelqu'un : les Bonaparte sous l'Empire, Pozzo di Borgo sous la Restauration, Sebastiani sous le Gouvernement de juillet, Casabianca sous le second Empire, Emmanuel Arène, et autres sous la République; tous, disposant à leur gré de toutes les faveurs et de tous les emplois, ont tenu leur pays sous une véritable servitude morale. Le bien public a toujours disparu derrière les questions d'influences et de personnes. Ils traînaient à leur suite une horde de gens assoiffés de places et ont mis à l'encan les consciences.

En serait-il de même encore? Ce serait à croire, puisqu'en 1922 une décision gouvernementale, respectée depuis lors, a été prise de ne nommer en Corse ni administrateur, ni magistrat originaires de l'île.

Avec de semblables mœurs, la haute probité des Boucheporn et des Coster ne pouvait être comprise par la masse des populations, car le Corse, qui juge autrui avec ses passions locales, ne pouvant atteindre ceux-ci, les a accusés sans motif, criant à la trahison, tels les soldats vaincus, alors que les Etats plus indépendants et plus cultivés rendaient hommage à leur droiture et à leur loyauté.

« Les Corses, ajoutent-ils, eussent rempli ces charges à moins de frais et avec plus de probité. »

Non, les Corses n'eussent pas apporté à leur œuvre plus de probité. Le Corse n'est pas vénal, nous le reconnaissons volontiers, mais il ne cherche dans le pouvoir que la possibilité d'écraser ses adversaires et de favoriser ses amis. On ne fabrique de faux dans l'île de Beauté qu'en matière électorale ou politique, mais là ils pullulent. Il eut été déplorable de confier aux indigènes l'organisation de la France dans l'île, alors que 150 ans plus tard on est obligé de renoncer à les employer dans la Justice et l'administration de leur propre pays.

Mais on ajoute que « les frères Coster, — deux Lorrains,

(39) Cesari Rocca et Villat, *passim*.

Digitized by Google

— ont inondé la Corse de leurs parents et de leurs amis ». Ceux-ci, quels étaient-ils donc? L'historien en question cite divers noms au nombre de quatre seulement : un employé subalterne chef de la douane de Calvi, nommé Vauvorn; plus trois autres : Moreau, ancien déserteur; Houvet, commis des bêtes à cornes (*sic*) et Lappey, ancien garçon perruquier, qu'il accuse d'avoir fait des fortunes de 100.000 écus et plus dans des entreprises évidemment particulières. Ce qu'ils ont fait, nous n'en avons cure; c'est en dehors de notre sujet. Mais ce que nous savons, après de longues recherches, c'est qu'aucun d'eux n'était ni Lorrain d'origine ni de l'entourage de l'intendant Boucheporn ou des frères Coster. C'étaient de ces profiteurs de la guerre, qui sont de tous les temps et de tous les pays, de ces nouveaux riches que le ressentiment public a flétris du nom de *mercantis* et qui n'ont rien de commun avec les grands chefs que nous avons cités.

Avec notre connaissance des familles lorraines et messines, nous avons passé en revue tous les fonctionnaires français en Corse dans la période qui a précédé la Révolution, nous n'en avons trouvé que deux qui fussent, non pas des parents, mais des compatriotes et amis des frères Coster.

Le premier est André de Cherrier, qui fut, de 1785 à 1789, inspecteur général des bois du Roy en l'île de Corse, fonctions équivalentes à celles du conservateur actuel des Forêts de l'île, quoique le titre de conservateur et réformateur général des bois et forêts fut alors réservé aux intendants.

Cherrier, né en Lorraine, à Neufchâteau, fils de Claude-Joseph, avocat du Roy au bailliage, était le frère de Jean-Claude Cherrier, qui fut député du tiers aux Etats généraux, lieutenant général au bailliage de sa ville, membre de la Convention, sous-préfet et député au Corps législatif.

Il appartenait à l'administration forestière régulière, et son séjour en Corse ne fut pas de longue durée; il n'est même pas établi qu'il fut ami des Coster. Son fils mourut membre de l'Institut, son petit-fils conservateur des Eaux et Forêts. Il appartenait à une famille irréprochable et de la plus haute honorabilité.

Le second est Jean-Louis Chavane. Celui-là, cette fois, est bien un ami des Coster. Fils du régisseur des manufactures de Bains (40), dont Jean-François Coster, père des précédents, était le directeur; il avait été élevé à Nancy chez son oncle François-Xavier Chavane, professeur et doyen de la Faculté de Droit, et était l'ami des frères Coster, quoiqu'il fut un peu plus jeune qu'eux, étant né le 5 juin 1751.

Docteur en droit, avocat en Parlement dès novembre 1773, il fut nommé Procureur du Roy à Corte le 1er février

(40) Bains, chef-lieu de canton de l'arr. d'Epinal (Vosges).

Digitized by Google

1774, grâce à la protection de Coster, le commis aux Finances, au moment où les deux autres frères Coster y arrivaient. De là, il fut nommé juge royal à Corte, et au moment de la Révolution, il occupait le poste de conseiller au Conseil supérieur à Bastia.

Celui-ci était-il méprisé par ses anciens justiciables? Avait-il manqué de probité? Nous allons le voir. A la première élection des tribunaux de district, il fut élu par ses concitoyens corses juge au tribunal de Corte, trouvant ainsi dans le suffrage populaire la consécration de sa haute probité.

Toutefois, il préféra rentrer dans son pays des Vosges où, dès son arrivée, il fut élu juge au tribunal du district de Darney (41). En l'an IV, il était élu par tout le département au tribunal civil des Vosges, où il fut choisi par ses collègues comme président de ce tribunal.

Enfin, lors de la création des tribunaux de première instance, il refusa de solliciter un poste et se fit élire modestement juge de paix de Darney, où résidaient tous les siens.

C'est ce modeste juge de paix qu'un beau jour Napoléon, qui l'avait connu et apprécié en Corse, vint chercher en 1810 dans sa petite ville vosgienne pour le nommer aux fonctions de Procureur général en Corse.

Le juge de paix n'accepta pas ce poste élevé et préféra conserver à Darney ses modestes fonctions.

Toutefois, il se laissa nommer juge au tribunal de première instance de Mirecourt, puis président du tribunal d'Epinal où il mourut en fonctions, entouré de la vénération de tous, à l'âge de 84 ans. Il venait d'être nommé chevalier de la Légion d'honneur, après 60 années de service judiciaires.

Voilà les amis des Coster et il serait à souhaiter que des hommes semblables surgissent de temps en temps en Corse.

Boucheporn, les frères Coster, Cherrier, Chavane, voilà ceux qu'on a accusés d'improbité. Les Lorrains peuvent s'enorgueillir de ces hommes et les Corses se courber devant eux.

(41) Darney, chef-lieu de canton de l'arr. de Mirecourt (Vosges).

Digitized by Google

TÉTING

NOUVELLE STATION DU PALÉOLITHIQUE INFÉRIEUR

PAR E. LINCKENHELD

CHAP. I. — LE PALÉOLITHIQUE EN LORRAINE.

En Lorraine, les traces de l'homme quaternaire sont très rares jusqu'à aujourd'hui.

Le Paléolithique inférieur n'est encore absolument pas représenté.

La littérature sur l'époque de la pierre taillée est donc peu importante et aucun travail d'ensemble ne l'a réunie depuis longtemps.

Pour notre contrée spécialement, le département de la Moselle, aucun travail sur cette époque n'est à citer, et dans la série de nos *Annuaires*, si précieux en ce qui concerne l'étude de toutes les époques historiques de notre province, le mot de paléolithique ne se rencontre pour ainsi dire pas.

Et cependant, les chercheurs et les savants ne manquaient point. Car déjà en 1867, M. Godron, alors professeur à la Faculté des Sciences de Nancy, publiait un travail sur l'âge de la pierre en Lorraine (1).

C'était tout à fait au début de l'époque « héroïque » des études préhistoriques, qui ont été inaugurées en France par

(1) *Mémoires de l'Académie de Stanislaus*, 1867, p. 266. — C'est l'année mémorable, où l'abbé Bourgeois, alors directeur du Collège de Pontlevoy, introduisit dans l'archéologie le problème de l'homme tertiaire avec ses éolithes. Cf. J. DÉCHELETTE, *Manuel d'archéologie préhistorique, celtique et gallo-romaine*, I, 5e éd., 1924, p. 15 s. (Ce livre indispensable, une des gloires de la science française, n'est malheureusement qu'une réimpression de la première édition de 1908.) — Au sujet du problème des éolithes, je ne citerai, pour notre province, qu'une remarque de M. REUSCH (Annuaire de notre Société, t. XX, p. 494), sur quelques spécimens trouvés près de Sarrebourg (aujourd'hui au Musée de cette ville), et de M. FORRER (*Les Eléphants..... de l'Alsace quaternaire*, 1925, p. 103 et fig. 43, 45 et 54), pour la Basse-Alsace.

Digitized by Google

Boucher de Perthes, en 1846 (2). Depuis cette époque, la France est restée le pays classique des découvertes de l'époque de la pierre. Quant aux termes de paléolithique et néolithique, pour l'âge de la pierre taillée et polie, ils ont été introduits par John Lubbock (3).

A la même époque, nous avons, en Lorraine, à signaler les travaux de Raoul Guérin (4) et d'Olry (5). Pour l'Est de la Lorraine, M. l'abbé Merciol, alors curé de Morville-lès-Vic, a réuni les objets de l'époque préhistorique de cette contrée. Sa collection, tout à fait remarquable, se trouve aujourd'hui dans les Musées de Nancy et de Metz (6).

Dans la suite, le docteur Bleicher était « le maître et le fondateur d'une véritable école de préhistoire en Lorraine » (7). Parmi les membres les plus distingués de cette école, il faut citer les Beaupré, les Barthélemy, les Goury. Je ne parle que de l'époque de la pierre.

Mais leurs publications, généralement, s'étendent sur tout le domaine de la préhistoire, et puisque, d'autre part, les trouvailles de l'époque paléolithique étaient très modestes alors au point de vue nombre et importance, je n'énumère point leurs travaux.

La récolte du premier demi-siècle des études préhistoriques en Lorraine était donc très maigre pour notre époque. M. Beaupré (8) en a formulé le résultat ainsi : « Aucune station ne nous paraît remonter au-delà de l'époque néolithique. » Et cependant, comme nous avons vu, ni la bonne volonté, ni même la mauvaise (9), n'avaient manqué. M. l'abbé E. Paulus, alors membre de notre Comité, était, à cette époque, un peu plus optimiste ou un peu moins sévère. A l'occasion du Congrès anthropologique, tenu à Metz en 1901, il donna un résumé de nos connaissances dans le domaine préhistorique pour la Moselle (10). D'après lui, « dès le milieu de l'époque quaternaire on retrouve, en Lorraine,

(2) *Antiquités celtiques et antédiluviennes*, 1846. — *De l'homme antédiluvien et de ses œuvres*, 1860. — Déjà en 1835, le Danois Christ. Jurg. Thomson avait introduit les trois époques de la pierre, du bronze et du fer; mais il fallait encore deux générations pour faire triompher cette classification si naturelle.

(3) *Origin of civilisation and the primitive condition of man*, 1881.

(4) Comptes-rendus dans le *Journal de la Société d'archéologie lorraine*, de 1865 à 1872.

(5) *Répertoire archéologique des cantons de Colombey*, etc., dans les *Mémoires de la Soc. d'Archéol. lorr.*, de 1865 à 1872.

(6) *Annuaire*, IV, 186 (Hoffmann) et surtout XII, 377 (Keune).

(7) G. Goury, *Le Paléolithique en Lorraine*, dans l'*Anthropologie*, t. XXV, 1914, p. 26. — Article fondamental, sur lequel je reviendrai.

(8) *Les Etudes préhistoriques en Lorraine*, 1902, p. 5.

(9) Faut-il rappeler que des falsifications d'outils paléolithiques sont à enregistrer, en Lorraine, aux débuts de l'étude sérieuse? Elles ont été démasquées par Godron et Nicklès. Cf. Bleicher et Faudel, *Matériaux pour servir à une étude préhistorique de l'Alsace*, p. 12.

(10) *Annuaire*, XIII, 1901, p. 453, et *Correspondenzblatt der deutsch. Gesellsch. für Anthropologie, Ethnographie und Urgeschichte*, XXII, N° 3, 1901, p. 75.

Digitized by Google

les traces de l'homme, en même temps que celles du mammouth, du rhinocéros et de l'auroch. »

Cette réunion de spécimens d'une faune hétéroclite montre bien les progrès réalisés depuis 1900. Le seul outil, paléolitique, à ce qu'on en disait, est le coup de poing du Sablon, découvert en 1882, par M. l'abbé Friren (11). Cette pierre a fait couler beaucoup d'encre; M. Goury (12) donne une analyse des articles qui lui sont consacrés. Pour lui, « tout s'accorde avec l'opinion primitivement émise par le docteur Bleicher, qui ne croyait point voir dans l'outil du Sablon une pièce d'origine paléolithique » (13). D'autre part, M. Forrer (14) lui attache une très grande importance, puisqu'on a trouvé, dans la même carrière, des molaires d'éléphants, « dont l'espèce paraît être plus ancienne que le mammouth ». Bleicher y voyait des molaires d'elephas primigenius (mammouth) (15). Où sont-elles aujourd'hui, ces molaires? Peut-être à Nancy, car je ne les ai pas retrouvées au Musée de Metz. Un nouvel examen pourrait résoudre la question. Du reste, un outil n'a qu'une valeur très relative, si son état civil n'est pas exactement connu.

La stratigraphie seule décide de son attribution, au moins pour le paléolithique inférieur.

Chaque province a de ces trouvailles énigmatiques (16).

En dehors de ce cas, quelques pierres, en Lorraine, ont un aspect paléolithique. M. Beaupré (17) dit à leur sujet : « A ne considérer que la taille des silex (de la Grotte du Géant, à 4 kilomètres environ en aval du village de Maron, sur la rive droite de la Moselle), on pourrait peut-être les attribuer aux temps paléolithiques. Mais l'examen de la couche terreuse autour et au-dessus d'elles ne permet pas une pareille affirmation » (18).

Nos connaissances de l'époque paléolithique en Lorraine sont restées stationnaires dans la suite, et ainsi M. A. Grenier (19), en 1910, pouvait dire que l'époque demeure fort obscure dans notre région. « Jusqu'ici on n'a qu'un petit nombre d'andouillers de renne, trouvés par Beaupré dans la Grotte du Géant (*Bulletin archéologique du Comité des Travaux historiques, 1909, p. 4*) (20), fragments analogues à ceux qui furent trouvés autrefois dans les rochers de Saint-

(11) Aujourd'hui au Musée de Nancy, un moulage au Musée de Metz. Cf. KEUNE, *Annuaire*, XXI, 288, avec bibliographie.

(12) L. c., p. 26 sq.

(13) L. c., p. 33.

(14) *Eléphants... de l'Alsace*, p. 78, pl. 12.

(15) Cité d'après GOURY, qui donne la référence, p. 27.

(16) En Alsace, par exemple, le coup de poing de Schiltigheim (Cf. FR. WIEGERS, *Prachistor. Zeitschr.*, I, 3) et en dernier lieu FORRER, l. c., p. 105, n. 1.

(17) *Les études préhistoriques en Lorraine*, p. 13.

(18) GOURY, l. c., p. 40, donne un autre exemple.

(19) *Bibliographie lorraine.*

(20) Sur cette station Cf. DÉCHELETTE, *Manuel d'archéologie*, I, 186.

Digitized by Google

Mihiel » (21). En 1911, M. L. Schaudel (*Essai de chronologie de l'âge paléolithique*) (22) parle de cette lacune qui apparaît sur la carte paléolithique de l'Est de la France, alors que les stations abondent au Nord, en Belgique, dans le bassin de la basse Meuse; au Sud, dans le bassin du Rhône, et à l'Ouest, dans le bassin de la Marne » (23).

Le dernier travail sur l'époque paléolithique en Lorraine (24) nie nettement l'existence de l'homme à cette époque chez nous. Son auteur, M. Goury, emploie son grand savoir à chercher les causes de ce phénomène, d'autant plus frappant que depuis l'éminent directeur du Musée de Strasbourg, M. Forrer, a découvert des stations paléolithiques en Alsace (25), et au moins une, très importante, en Lorraine. C'est Burbach. Burbach, quoique situé aujourd'hui dans le département du Bas-Rhin, appartient, au point de vue géologique, ethnologique et historique à la Lorraine (26).

Dans le courant de ce travail, j'aurai souvent à parler des fouilles de Burbach; voilà pourquoi j'en donne ici la bibliographie (27).

Du reste, les gisements les plus célèbres n'ont pas été reconnus, aux débuts, dans toute leur importance. Il y a juste un siècle (1826) que les trouvailles de Rixheim-Bruebach ont été mal interprétées, erreur fatale, puisque « la possibilité de l'homme quaternaire était niée » (28). Et encore en 1898, on cherchait une explication à la présence d'ossements d'animaux quaternaires, de silex taillés, de charbon

(21) Et plus tard *Bulletin Soc. d'archéol. lorraine*, 1911, p. 17 s.

(22) Dans les *Mémoires de l'Académie de Stanislas*, 1910-11.

(23) D'après Grenier, année 1910-11, de la *Bibliographie lorraine*. Mais M. Grenier ajoute : « Néanmoins les quelques indices jusqu'ici reconnus tendent à prouver que cette période dut se manifester dans la haute vallée de la Meuse et dans le bassin si voisin de la Moselle. »

(24) G. Goury, *Le Paléolithique en Lorraine*, déjà cité.

(25) Elles sont énumérées dans Forrer, *Les éléphants, les rhinocéros et l'homme quaternaire de l'Alsace*, p. 160 sq. « L'Alsace se place de plus en plus au premier rang des régions prédestinées à éclairer le Paléolithique inférieur, c'est-à-dire les époques les plus anciennes de l'humanité. » *Ib.* p. 1. — M. Commont, du reste, a pu suivre l'extension du Moustérien en Lorraine (industrie en quartzite sur les plateaux des environs de Nancy). Cf. *Revue des études anciennes*, t. XIV, 1912, p. 89. — M. Goury reconnaissait, du reste, déjà en 1914, l'importance de la station d'Achenheim, vz. l. c., p. 52.

(26) Le « *Krumme Elsass* » fut détaché de la Lorraine à l'époque de la Révolution à cause du grand nombre de protestants parmi ses habitants.

(27) a. R. Forrer, *Nouvelles découvertes et acquisitions du Musée préhistor. de Strasbourg* (*Cahiers d'Archéologie et d'Histoire d'Alsace*, 1922, p. 3, 5 ss.).

b. *Id.*, *Burbach et deux nouvelles stations du Paléolithique inférieur* (ib. 1924, p. 1 ss.).

c. *Id.*, *Eléphants, hippopotames et l'homme quaternaire de l'Alsace* (*Bulletin de la Société d'Histoire Naturelle de Colmar*, 1925) et tiré à part.

(28) Forrer.

Digitized by Google

même, dans les fissures de Voegtlinshoffen, dans des catastrophes de la nature (29).

Si aujourd'hui je me vois obligé de m'inscrire en faux contre la théorie régnante, soutenue par des savants qui ont plus de mérite que moi-même, c'est parce que, après vingt années de recherches, j'ai trouvé, en Lorraine proprement dite, une station du paléolithique inférieur. Mais cet état de choses m'impose le stricte devoir de décrire mes trouvailles avec la plus grande exactitude et la plus grande simplicité possibles.

Je me rends bien compte qu'il surgira contre moi une opposition franche et loyale, mais c'est de la discussion que jaillira la lumière.

Non splendori sed veritati.

Chap. II. — Téting. — Situation et questions générales.

Téting (Moselle) est un petit village, situé à peu près à mi-chemin entre Metz et Sarrebrück, sur la ligne du chemin de fer qui relie ces deux villes. Les deux bras qui forment la Nied allemande se réunissent à une distance de 2 kilomètres à l'est de cette localité. La vallée très large de cette rivière (245 mètres d'altitude) monte doucement vers le nord, jusqu'à un niveau de 353 mètres. Au pied même de cette élévation s'est bâti le village. En face de la gare, on a installé une tuilerie, il y a une trentaine d'années. La terre à brique se trouve à 2 kilomètres environ de la fabrique, au sud-est. La carrière ouvre les flancs d'une petite colline indiquée sur les cartes au 25.000e (Messtischblatt) (30) par le nom de Tatterholz (forêt de Tatter) (31). Il y a 25 ans, cette colline était encore boisée; aujourd'hui elle est couverte par des champs.

Depuis une vingtaine d'années, on trouvait dans la carrière des ossements d'animaux énormes. Un géologue s'en était occupé. Je n'ai jamais eu connaissance d'une publication ou d'une trouvaille remarquable.

Après la guerre (la tuilerie avait été incendiée en novembre 1918 et reconstruite ensuite), M. Epron, le directeur de l'usine, signalait (32) à la Société d'Histoire et d'Archéologie de la Lorraine de nouvelles trouvailles d'ossements et des restes de l'époque gallo-romaine (Printemps 1925). Il en avait réuni quelques spécimens.

Je me rendis donc à Téting pour examiner les lieux. En 1924, j'avais visité, à plusieurs reprises, les célèbres fouilles de M. Forrer à Burbach.

(29) Forrer, *Eléphants*, etc., p. 80 et 85. — On pourrait facilement dresser une liste fort longue.
(30) Plan directeur, feuille St-Avold.
(31) Les gens du pays l'appellent « Horns Wald » (forêt Horn) du nom de l'ancien propriétaire.
(32) Cahiers lorrains, 1925, p. 75.

Digitized by Google

Les constatations que je fis à Téting, lors de ma première visite, me révélèrent tout le problème : Téting était une station paléolithique de la plus haute importance pour l'époque préhistorique de notre pays.

Après une visite, que M. d'Arbois de Jubainville, archiviste de la Moselle, et M. l'Abbé Bour, directeur du Grand Séminaire de Metz, rendirent au gisement, notre Société m'ouvrit un modeste crédit et les travaux commencèrent : aujourd'hui, je rends compte des résultats de ces fouilles. Il est évident que je ne pouvais espérer trouver la solution de tous les problèmes qui se posaient dans les quelques mois de l'été 1925 (33). J'essaie donc d'indiquer les principales données sur lesquelles s'appuieront des recherches ultérieures.

La Nied allemande, dans son cours supérieur, sépare deux régions d'un aspect et d'une constitution géologique tout à fait différentes. Au nord de la rivière, nous nous trouvons dans la région du calcaire coquiller (Muschelkalk), avec des altitudes beaucoup plus importantes qu'au sud. Sur l'autre rive, nous avons le pays typique du Keuper (Salzkeuper, marnes irisées) (34). Là, des collines très nettement découpées s'étendent entre de très larges bandes de prairies. On constate une relation logique entre la direction de ces collines et la forme de leurs pentes. Celles qui s'étendent dans la direction du nord ou nord-est ont leurs versants dirigés sur le côté opposé (ouest) beaucoup plus abrupts. La pente des flancs dirigés vers l'est ou le sud-est est plus douce, phénomène dû à la direction des vents dominants (35).

De là, une étendue très inégale des couches diluviennes, c'est-à-dire des masses argileuses qui s'y sont déposées pendant la formation des vallées et peut-être plus tard (Schumacher). On trouve ces couches diluviennes presque exclusivement sur les versants est ou sud-est; du côté opposé, elles manquent presque toujours.

Notre gisement de Téting, la colline du Tatterholz, est un exemple classique de ce développement. Son côté est formé de limon; c'est la terre à brique exploitée, et, du même côté, elle se perd insensiblement dans la vallée de la Nied.

Du côté est, ces couches atteignent une épaisseur de 4 à 5 mètres, tandis qu'au sommet de la colline, elles n'ont plus

(33) A Achenheim, par exemple, on observe depuis près de 30 ans, car en 1896 déjà, on signalait les premiers indices paléolithiques de cet endroit.

(34) E. Schumacher, *Erläuterungen zu Blatt Falkenberg d. geolog. Karte Elsass-Lothringens*, p. 1 sq. Cf. le dernier travail sur cette contrée, E. Jessen, *Das lothringische Keuperland* dans *Geographischer Anzeiger*, 1922, p. 49 sq., et un travail très important de Leppla, *Das Diluv des Mosel* dans la *Geologische Rundschau*, II, 1911, p. 443 sq.

(35) Les vents dominant du nord-ouest ont attaqué ce côté nord-ouest; le côté opposé se perd insensiblement dans la vallée.

Digitized by Google

que 0 m. 50 d'épaisseur, comme des sondages nous l'ont prouvé.

La planche I donne le relevé cartographique de la carrière dans l'état actuel d'exploitation, échelle I : 2.500 (36).

La planche II donne une coupe à travers toute la carrière, direction générale nord-sud, et représente le côté ouest qui est seul exploité.

Voici quelques explications. Le premier dessin donne l'aspect général des couches au mois de mai 1925; le deuxième au mois d'août, environ 5 mètres plus loin, vers l'ouest. J'ai ajouté cette figure pour montrer que la cuvette qu'on constate aux points F se dessine nettement aussi dans le sens est-ouest (la coupe a la direction générale nord-sud). Les lettres ont la même signification que sur la planche I.

La couche E contient, à côté des cailloux, des pierres calcaires.

La couche F (Keuper rouge) ne se distingue pas nettement de la couche G, sousjacente et formée de Keuper bleu; elle est d'une épaisseur très variable.

On a choisi, pour cette coupe, un endroit, où toutes les couches sont parfaitement visibles; on ne rencontre nulle part une couche qui ne soit pas représentée sur notre coupe. Mais les couches sont d'une épaisseur très variable, comme la planche II l'indique déjà. En général, l'épaisseur des couches argileuses varie, dans la vallée de la Nied, entre 0 m. 50 et 2 mètres et ne dépasse que très rarement 3 mètres, comme à Téting. Plus haut, nous en avons donné les raisons.

Sur la nature de la couche de Keuper, la plus profonde, il ne peut exister aucun doute.

La carte géologique de Téting (feuilles Vahl-Ebersing et Saint-Avold) n'a pas encore paru. Mais les services géologiques d'Alsace-Lorraine possèdent les dossiers avec les relevés de cette région et M. Briquet, directeur de ces services, a bien voulu m'en donner connaissance. Comme caractéristique pour les terrasses de la Nied, M. Schumacher mentionne des fragments de bois silicifié, dont on doit chercher l'origine dans les couches paléozoïques des Vosges. Nous en avons trouvé plusieurs fragments.

« Les terrasses inférieures des vallées de la Moselle, de la Nied et de la Seille, principalement Le Sablon près de Metz, nous ont livré des restes de la faune diluvienne (elephas primigenius *Blum.* et rhinoceros tichorhinus *Cuv.*); par cela même, leur âge interglaciaire ou glaciaire est prouvé » (37).

(36) Elle est due à mon collègue, M. Kauffmann, professeur au Collège de Sarrebourg, ainsi que les autres plans et dessins de cet article. Il a mis son grand savoir au service de notre démonstration avec un zèle et un dévouement dont on ne le remerciera jamais assez.

(37) Schumacher, *Erläuterungen zur geolog. Karte Westlothringens*, 1887.

Digitized by Google

« Le diluvium des terrasses en Lorraine est contemporain, au moins pour sa partie inférieure, de l'époque glaciaire » (38).

« En Lorraine, ce n'est pas pendant le pliocène supérieur que se produiront les alluvions des plateaux, comme cela eut lieu en d'autres régions; on doit les reporter au pleistocène inférieur à la suite de la deuxième grande période de glaciation » (39).

Les couches à cailloux roulés, comme la couche E de Téting, sont donc très anciennes.

Schumacher est amené à la même conclusion par le fait que le granit y manque; elles ont été déposées à une époque où les Vosges étaient encore couvertes par des couches de grès bigarré, et où des fragments de granit ne pouvaient pas être chariés. Mais « il est souvent presque impossible de synchroniser avec certitude les différentes couches d'une carrière avec des carrières même très voisines » (40).

Nous procédons donc par la voie directe, sans avoir besoin de synchroniser. Dans notre couche E, nous avons la présence de l'éléphant *antique* à enregistrer. Fait capital, et unique en Lorraine (Moselle) jusqu'à ce jour. Le limon susjacent ne fournit, généralement, que le mammouth.

Il faut que nous nous occupions maintenant un peu de la faune quaternaire, car toutes ces questions de géologie, de paléontologie et d'industrie paléolithique se tiennent.

A la suite des travaux récents (41) de paléontologie, on connaît actuellement trois faunes pleistocènes qui se sont succédées dans l'ordre suivant :

1° Une faune chaude, caractérisée par l'éléphant antique, le *rhinocéros* de Merck, l'hippopotame, etc.

2° Une faune à espèces froides (froid humide), avec Mammouth, *Rhinocéros* tichorhinus, ours des cavernes, etc.

3° Une faune à espèces froides (froid sec), caractérisée par le renne, le bouquetin, le chamois, le glouton, etc.

Quoique les éléments, surtout des deux derniers groupes, soient souvent mélangés (42) dans les gisements, ces trois aspects de la faune sont la résultante de trois changements de climat. L'éléphant antique a vécu sous un climat tropical.

(38) Bleicher, *Guide du géologue en Lorraine*, p. 88.

(39) G. Goury, l. c., p. 49.

(40) Forrer, *Eléphants...*, p. 121. — Cf. aussi V. Commont (*Rev. d. Etudes anciennes*, XII, 1910, p. 170 : « Beaucoup de préhistoriens s'imaginent que, lorsqu'ils ont établi la stratigraphie de divers gisements, ils peuvent synchroniser les graviers et les limons de ces divers gisements, et que tous ces graviers inférieurs sont du même âge, de même que les limons de même situation stratigraphique par rapport à ces mêmes graviers. Si cela était ainsi, l'étude des industries préhistoriques d'une région serait un jeu. »

(41) Déchelette, *Manuel*, I, 39 s., les énumère.

(42) Exemple : Acheuléen avec Mammouth, cf. Pautier, *Etude de l'elephas primigenius dans la vallée de l'Aa.*, 1914, p. 30.

Digitized by Google

On peut désigner ces trois époques quaternaires par le nom d'un animal caractéristique de sa faune, qui en est comme le fossile directeur. Ainsi nous avons :

1° L'époque de l'Hippopotame;
2° — du Mammouth;
3° — du Renne.

Cette division (43), généralement admise et due à M. E. Lartet, fut complété par M. G. de Mortillet, « qui accorda une importance primordiale aux faits industriels et non plus à la faune; il modifia les dénominations des périodes et désigna chacune d'elles, suivant l'usage adopté en géologie, par le nom d'une station correspondante, choisie parmi les plus typiques » (44).

Complétée à son tour dans la suite, cette classification est représentée par le tableau suivant :

Divisions géologiques :	Faune :	Industrie :
1) Quaternaire pleistocène	Epoque de l'Hippopotame	Chelléen
	Epoque du Mammouth	Acheuléen
		Moustérien
		Aurignacien
		Solutréen
		Magdalénien
2) Quaternaire holocène	Espèces actuelles	Néolithique

Evidemment, ce ne sont que les grandes lignes, les contours de l'édifice, auquel, pour l'aménagement intérieur, chaque année apporte de nouvelles données; mais jusqu'ici la base paraît bien solide et la classification a pu être maintenue (45).

Pour le paléolithique inférieur, les faits paléontologiques doivent se placer au premier rang (46); à l'époque du renne (paléolithique supérieur), les produits de l'industrie sont tellement variés qu'ils nous permettent de déterminer les étapes du progrès de la civilisation.

L'étude du paléolithique est sûrement le chapitre le plus difficile de l'archéologie préhistorique. Car des deux critères que nous avons mentionnés, le premier, la paléontologie, n'est, à l'état actuel des connaissances, pas d'une sûreté in-

(43) Pour l'Hippopotame, il avait choisi le Grand Ours.

(44) DÉCHELETTE, l. c., p. 42.

(45) De 1911 à 1914, pas moins de trois travaux fondamentaux sont à enregistrer. R. R. SCHMIDT, *Die Grundlagen f. d. Diluvialchronologie (Zeitschrift f. Ethnologie*, 1911, p. 45-73). — FR. WIEGERS, *Die geolog. Grundlagen f. d. Chronologie d. Diluvialmenschen (Zeitschr. d. deutsch. geolog. Gesellsch*, 1912, p. 578-606). — J. BAYER, *Die Chronologie d. jüngeren Quartärs. (Mitteilungen d. prähist. Kommission d. Kais. Academie d. Wissensch. zu Wien*, 1913, II, 199-227). On pourrait continuer ainsi, année par année.

(46) DÉCHELETTE, l. c., I, 44.

Digitized by Google

faillible, à cause de cette « faune retardataire » (47). La question se complique singulièrement par le problème du « Moustérien chaud » (48), constaté par Commont au Moustiers même, par Wiegers à la Micocque, à La Ferrasserie, etc., gisements classiques « où il est sousjacent au moustérien froid, sans qu'il y ait modification sensible dans l'industrie » (49). En outre, « la plupart des gisements ne *renferment pas de faune* » (50).

Quant au deuxième critère, les produits de l'industrie humaine, ils sont loin de suivre une marche continue vers des formes perfectionnées.

Tout au contraire, « les temps moustériens, à ne les juger que par l'outillage, marquent une décadence sur les temps acheuléens » (51).

C'est par un changement de populations qu'on explique ce changement de civilisation (52).

Un troisième critère s'ajoute : l'étude géologique des couches diluviennes. Mais là encore, nos connaissances sont encore peu sûres. Un jour, où je demandais à un géologue réputé un renseignement sur l'âge d'une couche (avis étayé sur des raisons d'ordre géologique et paléontologique), il me répondit : « J'allais vous poser la même question, puisque nous attendons ici une précision de la part des archéologues. »

Voilà assez de raisons pour conseiller à un archéologue une prudence extrême. S'il est consciencieux, il doit procéder, en étudiant un gisement, comme un bon médecin : il n'y a pas de maladies, il y a des malades.

Chaque nouvelle station paléolithique apporte de nouvelles précisions. Dans ces études, nous ne formons que la deuxième génération; et heureusement, quelques maîtres de la première sont encore au milieu de nous.

Dans cet état de choses, je n'entre pas dans un examen des périodes glaciaires : tout est dans un mouvement éternel. La plupart des géologues en admettent au moins trois, chiffre que MM. Penck et Brückner portent à quatre, et M. Geikie (53) à six. Baier, comme jadis Osw. Heer, le ra-

(47) Obermaier, *L'Anthropologie*, 1909, p. 529.

(48) F. Wiegers, *Zeitschr. d. deutsch. geolog. Gesellsch.*, 1912.

(49) Baier, l. c., en nie même l'existence. — Montaudon, *De la chronologie quaternaire...* (*Archives suisses d'Anthropologie générale*, IV, 1921), insiste sur la possibilité d'une longue coexistence des Chelléo-Acheuléens et des Moustériens.

(50) V. Commont, *Rev. Etudes anciennes, XII*, 1910, p. 170 s.

(51) C. Jullian, *Rev. Etudes anciennes, XVI*, p. 382, où il cite cette phrase d'un travail de Commont (*Les hommes contemporains du renne dans la vallée de la Somme*, dans les *Mémoires d. l. Soc. d'Antiquaires de Picardie*, t. XXXVII, 1913) : « Le Moustérien est, dans les temps quaternaires, une sorte de moyen âge. »

(52) Cf. S. Reinach, *Revue archéologique*, 1925, I, p. 168 (Théorie de M. Breuil).

(53) Déchelette, l. c., I, 36.

Digitized by Google

mènent à deux. Tout dernièrement, j'ai lu une plaidoirie éloquente pour une seule.

Mais sur un fait capital tout le monde est d'accord : l'existence de l'homme est certaine avant la dernière période de glaciation. Que ce soit la dernière époque interglaciaire, ou une autre, voilà le point litigieux.

Mais depuis longtemps, les meilleurs connaisseurs, les Breuil, les Obermaier, les Boule, les Schmidt, placent le Chelléen-Acheuléen dans la dernière époque interglaciaire et le Moustérien dans la dernière période de glaciation (le Würmien de Penck). Du reste, Téting le prouve de nouveau : une couche avec des vestiges d'une faune chaude et où les traces d'industrie humaine abondent est sous-jacente à d'autres couches formées à l'époque diluvienne.

Chap. III. — Examen des objets.

I. — *Les restes de la faune quaternaire.*

Pour l'étude des éléphants fossiles, nous avons, depuis deux ans, un livre précieux de MM. Depéret, Mayet et Roman (Les éléphants pliocènes) (54). La forme des molaires est très caractéristique pour chaque espèce; en outre, le nombre des lames de la surface masticatrice varie suivant les espèces. On a donc recours à « l'index laminaire », qu'on obtient, d'après Mme Paolov (55) de la façon suivante : on prend un espace déterminé de 10 cm. sur la surface masticatrice de la dent, dans la partie la mieux conservée, et on compte le nombre des lames. Ce nombre va varier plus ou moins selon l'espèce ou la variété à laquelle la dent va appartenir; mais l'espace de 10 cm. étant toujours le même, il sera très facile de voir laquelle des dents possède le plus grand nombre de lames.

La fréquence laminaire est :

Pour l'éléphant antique (Bassin de Paris), de 6-7;

Pour le mammouth (ancien, franco-italien), de 7-10;

Pour le mammouth (récent, type sibérien), de 8-12.

A Téting, une quarantaine de molaires et de débris de molaires d'éléphants ont été trouvées. On les a démolies en grande partie; broyées avec la terre à brique, leur matériel se trouve parmi les composants des tuiles de nos toits. Quelques spécimens ont été conservés.

(54) Dans les *Annales de l'Université de Lyon*, nouv. sér., I, fasc. 42, 1923. C'est M. Gignoux, directeur de l'Institut des Sciences Géologiques de Strasbourg qui m'a ouvert sa propre bibliothèque et qui m'a fait un véritable cours sur toutes ces questions; j'en ai tiré plus de profit que de l'étude de maint gros livre. Qu'il veuille trouver ici l'expression de ma plus vive gratitude.

(55) Depéret, Mayet et Roman, l. c., p. 13.

Digitized by Google

Une molaire a l'aspect général des molaires d'éléphants plus anciens que le mammouth; son index laminaire est exactement de 6. Donc cela ne peut pas être un mammouth (56). C'est ou bien l'elephas antiquus ou l'elephas intermedius (indice laminaire de ce dernier : 6, 5); car il y a des formes intermédiaires, sur lesquelles les spécialistes ne sont pas encore complètement d'accord (57). Une de ces formes, l'elephas trogontherii, a souvent été confondu avec l'éléphant antique, même par les paléontologistes (58).

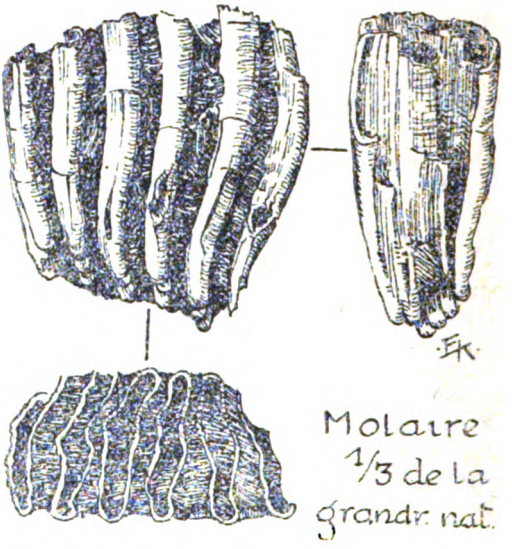

« Le Trogontherii abonde dans les graviers à faune chaude de de la vallée de la Tamise (étage du Chelléen); il s'élève encore un peu plus haut dans les limons ou terres à brique, à faune mixte, chaude et froide » (59).

Mais tout parle en faveur de l'antique : la forme générale et l'index laminaire surtout. Rien ne parle contre cette attribution, et ce n'est que par acquit de conscience que je mentionne une autre possibilité. Car des exemplaires beaucoup mieux conservés que le nôtre n'ont pas pu être déterminés avec une sûreté mathématique.

Ainsi, la célèbre molaire de Burbach (60) a été attribuée

(56) M. Forrer, qui a bien voulu visiter nos fouilles, le 18 août 1925, a immédiatement reconnu cela. Le même jour, j'ai eu le plaisir de montrer notre gisement à mon ami, M. Jean Colin.

(57) Depéret, Mayet et Roman, I. c., p. 177 : « L'elephas trogontherii Pol. est absolument identique à l'elephas intermedius Jourd., comme nous avons pu nous en assurer sur les nombreux sujets du loess de la région lyonnaise. »

(58) Ib., p. 177 et 181, où trois cas sont cités.

(59) Ib., p. 181.

(60) Je l'y ai vu le lendemain de sa découverte.

Digitized by Google

par M. Boule à l'elephas meridionalis (61), de basse époque, par M. Stehlin à l'elephas trogonterii *ou* antiquus, par M. Depéret à l'elephas antiquus, par M. Forrer à l'elephas trogoutherii (62).

L'endroit de la trouvaille est la couche E. Dans le limon susjacent, on n'a jamais trouvé d'ossements à Téting jusqu'à ce jour.

A côté de cette pièce importante, nous avons trouvé des lames de molaires en assez grand nombre (une dizaine). Toutes ces lames sont larges et ressemblent plutôt à celles de la pièce décrite plus haut qu'à celles du mammouth, qui sont plus fines.

Nous avons ainsi constaté, pour la première fois, la présence de l'éléphant antique en Moselle (63). La carte de répartition de cette espèce en Europe, que M. Boule a dressée, ne mentionne ni l'Alsace ni la Lorraine (64). M. Bleicher (65) en cite, pour la partie occidentale de la Lorraine, deux cas : les environs de Nancy et Villey-le-Sec. Pour quelques autres, il est moins affirmatif.

Quant aux défenses, Téting nous a fourni jusqu'ici plusieurs fragments, dont un d'un exemplaire énorme (15 cm. de diamètre), et une défense entière, mais très mal conservée, de dimensions très petites.

Une pièce analogue a été trouvée à Voegtlinshoffen (Alsace) (66); une deuxième à Achenheim, une troisième à Wiesloch-Heidelberg (67). En voilà donc une quatrième. M. Forrer remarque, à cette occasion (68), qu'elles pourraient appartenir à des éléphants nains, question digne d'être étudiée par un spécialiste sur des bases plus larges.

Sur la planche I (S) est indiqué l'endroit où, d'après les dépositions des ouvriers, se trouve, à la base de la couche d'argile « et plus profond » un squelette presque entier d'un éléphant. Ils avaient constaté sa présence au cours de leurs travaux, mais l'exploitation n'allait pas plus bas. Ces affirmations n'ont pas encore été vérifiées pour plusieurs raisons. Mais elles le seront, j'espère, bientôt (69).

(61) Forme plus ancienne que l'éléphant antique.

(62) FORRER, *Elephants... de l'Alsace*, p. 67.

(63) FORRER, l. c., p. 28 : « Sur le versant ouest des Vosges, nous ne connaissions, jusqu'en 1922, aucun vestige de l'éléphant antique; il paraissait y faire complètement défaut et apparaître plus à l'ouest, dans les vallées de la Meuse, de la Moselle et de la basse Sarre. » Cf. GIGNOUX et FORRER, *Sur la découverte de l'E. antiquus* (*Compt.-rend. de la Société géologique de France*, 1922, p. 135).

(64) BOULE, *Les Grottes de Grimaldi*, 1906.

(65) BLEICHER, *Guide du géologue*, p. 87 s.

(66) Sur cette station cf. WIEGERS, *Die diluviale Kulturstätte von V.* (*Praehistor. Zeitschr.*, 1911, p. 116).

(67) FORRER, l. c., p. 146.

(68) Id. ib., p. 161. Mais il remarque aussi que dans les stations de cette époque on constate une prédominance de restes d'exemplaires jeunes.

(69) Pour tous les cas, j'ai signalé le fait à M. Gignoux, directeur de l'Institut des sciences géologiques à Strasbourg.

Digitized by Google

La chose n'est pas impossible, car nous avons, en Lorraine, des cas analogues. Ainsi en 1882-83, on trouva un mammouth entier à Basse-Yutz; le squelette fut transporté à Berlin (70). Ce fait montre jusqu'à quel point on a négligé nos antiquités. En Lorraine, aucun travail d'ensemble sur les éléphants et autres animaux quaternaires n'a été essayé. Et pourtant, le matériel ne manque pas. M. Goury (71) parle d'une trentaine de molaires et de défenses d'éléphants dans les vallées de la Moselle, de la Meurthe, de la Vezouze et de la Seille, et M. Forrer, dans son admirable travail sur les éléphants quaternaires de l'Alsace, ne s'occupe de nous qu'en passant; mais il mentionne tout de même quatre molaires (72) qui proviennent de notre département et qui sont conservées à Strasbourg; le Musée de Metz possède « plusieurs molaires dont on ignore la provenance ».

Je me suis occupé de la question.

Je peux citer une bonne cinquantaine de molaires, de défenses et d'autres débris d'éléphants quaternaires, qui se répartissent sur 32 stations de notre département (73).

Et la question est importante. Car « où il y a le mammouth, l'homme paléolithique n'est généralement pas très loin, souvent même tout près » (74).

C'est la conclusion à laquelle M. Forrer est arrivé dans son beau travail déjà cité.

II. — *Les outils.*

Tous les instruments trouvés à Téting sont atypiques (75).

Le coup de poing représenté sur la table III, n° 2, est simplement un gros rognon de silex de forme allongée et presque triangulaire (dimensions $16 \times 14 \times 5$ cm.), qui tient bien dans la main. Il est fortement ébréché du côté de la pointe, et à la pointe même il porte des traces d'usure. Type préchelléen; pièce fort intéressante.

Les parties travaillées ou usées sont corrodées *un peu*. « Mais il ne faudrait pas en conclure que la pierre ait été longuement roulée dans les alluvions; sa présence seule dans une couche sableuse suffit à expliquer l'usure des

(70) Je n'ai pas encore pu avoir les renseignements nécessaires sur cette trouvaille si intéressante.

(71) L. c., p. 51.

(72) L. c., p. 152, n. 1.

(73) Je pense pouvoir terminer un article consacré à la faune diluvienne de notre département dans un avenir proche. Mais je tiens déjà maintenant mon matériel à la disposition des intéressés.

(74). L. c., p. 7.

(75) Cf. FORRER, l. c., 143 : « Comme si souvent en Alsace, les traces d'industrie à Vœgtlinshoffen sont atypiques et ne permettent pas un classement sûr. » Ib., p. 131, même remarque pour Œrmingen.

Digitized by Google

parties saillantes... C'est ainsi que les antiquités, recueillies dans le cimetière gallo-romain de Scarponne, bien que n'ayant pas été déplacées depuis leur dépôt, sont cependant polies et usées comme si elles avaient été longuement roulées par les eaux » (76).

Observation fort juste que M. Goury fait à propos d'un autre coup de poing et dont il faudra tenir compte à propos des stèles funéraires de La Horgne.

N° 2, Pl. III, n° 2. — Autre coup de poing, en silex brun, des dimensions de 9 1/2 chaque côté et d'une épaisseur de 7 cm.

Au premier aspect, on dirait un nucléus. Mais elle a plusieurs particularités : sa forme naturelle, se rapprochant du tétraèdre, en faisait presqu'un outil. A deux endroits, des parties ont été enlevées par la frappe. La marque de cette frappe est encore bien visible d'un côté. A deux autres endroits, il y a une retouche. C'est un coup de poing très primitif. Sa surface le distingue nettement des autres pierres de la couche E (en outre, bien entendu, son volume). Elle est rugueuse et irrégulière. Cette explication de la pierre (instrument-marteau) devient une certitude absolue par les constatations suivantes : les quatre pointes (du tétraèdre irrégulier) portent des traces d'usures.

N° 3, Pl. III, n° 4. — Autre coup de poing, en silex, de petites dimensions (11 1/2 cm. de long, large et épais d'environ 5 cm.). Une lame est enlevée pour lui donner une pointe; cette dernière manque aujourd'hui, mais la face, à cet endroit, est rugueuse, de même que le côté où cette lame est enlevée.

Tous ces coups de poing proviennent de la couche E.

N° 4, Broyon. — Les deux broyons ont été trouvés auprès des foyers.

Le premier (Pl. II, n° 5) est un galet de rivière (9 1/2 × 6 1/2 cm.); il est beaucoup plus grand que les galets du cailloutis de la couche E, qui n'atteignent pas la grandeur d'un œuf. Les traces d'usure à l'extrémité sont tellement prononcées que nous avons affaire à un marteau, qui a probablement servi pour briser les os pendant les repas, pour en extraire la moëlle (77). On s'approcherait plutôt de la réalité en le nommant marteau et en le classant parmi les objets n° 1 à 3. Pour rester dans la classification introduite, je le nomme broyon.

N° 5, Planche III, n° 6. — Il a à peu près les mêmes dimensions. Traces d'usure, mais moins nettement accusées.

(76) Goury, *l. c.*, p. 26 s.

(77) Braupré, *Les Etudes préhistoriques en Lorraine*, 1902, p. 20, en cite plusieurs exemplaires et en donne un dessin (Pl. I bis).

Digitized by Google

III. — *Autres objets.*

Lors de notre première visite que mes collègues, MM. les professeurs Kauffmann (relevé cartographique, dessins) et Muller (géologue) et moi avons rendue au gisement, nous avons trouvé, en examinant de très près la couche E, enfermés dans le cailloutis sableux de la couche stérile, qui a une couleur brunâtre, des éclats d'une pierre blanchâtre, d'un demi-millimètre à 2 mm. d'épaisseur, mais à arrêtes aiguës. L'examen chimique nous montra que c'étaient des éclats de silex. C'était, pour moi, la première trace de l'homme. Le mot de « corps étranger » fut alors prononcé et nous voyons toute la portée de cette découverte. Car il est impossible que ces éclats aient été déposés là avec les masses qui les enferment : leurs arrêtes auraient été rongées et arrondies. Les ouvriers (78), questionnés, nous dirent qu'une pierre très lourde avait été trouvée dans cette couche. Ils l'avaient laissée en place et recouverte des masses de terre peu apte à la fabrication de briques.

Des travaux, dans le but de retrouver ce bloc, commencèrent immédiatement; le sort nous favorisa : nous le trouvâmes le soir de la première journée. C'est un bloc de silex avec les dimensions suivantes : 30 × 24 × 18 cm. Son poids est de 55 livres (Pl. III, n° 1). C'est, sinon le plus grand, du moins un des plus grands spécimens d'une pierre-outil, que nous connaissions. Sa présence, à cet endroit (dans la couche E, ou à sa base — car il est plus gros que la couche même), ne peut pas être expliquée par des moyens géologiques. C'est un corps étranger dans cette couche, en raison de son matériel, de sa forme et de ses dimensions.

A quoi a-t-il pu servir?

De nucléus? (79). — Je ne le crois pas, car les traces qu'une semblable utilisation aurait laissées ne sont pas assez manifestes, quoique des morceaux en paraissent être enlevés.

A mon avis, c'était une enclume, comme on en voit au Musée de Saint-Germain.

N° 7 (Pl. III, n° 9). — Reste d'un morceau d'ivoire, provenant de la partie moyenne d'une grande défense — une sorte de bêche, dirait-on. La provenance exacte n'est pas connue, au moins au point de vue niveau. Je n'insiste donc pas, mais je ne vois pas de difficultés à attribuer à l'homme primitif l'idée de se servir d'ossements comme outils.

(78) Je tiens à remercier publiquement M. Merz, le chef de l'équipe, qui, avec son zèle et son bon sens, me fut plus qu'un ouvrier; c'était un collaborateur.

79) Sur les nucléi cr. S. Reinach, *Catal. ill. de St-Germain*, II, 1921, p. 32.

Digitized by Google

Il est vrai que la théorie régnante est tout près de le défendre. Procédé illogique, à mon avis. Aussi Déchelette (80) supposait des instruments en bois chez l'homme du Chelléen.

En outre, à Burbach (époque préchelléenne), M. Forrer a trouvé un instrument, fabriqué avec une partie de la mâchoire inférieure d'un éléphant, avec la molaire (81); et à Voegtlinshoffen, nous trouvons un humérus, utilisé comme bêche (82). A Achenheim, une bêche également est formée d'un os de mammouth, creux et pointu (83). Je ne choisis les exemples que dans la région.

Si on considère que l'homme de Téting chassait l'éléphant (les restes si nombreux d'ossements le prouvent), on arrive à la conclusion qu'il a pris ces pachydermes gigantesques dans des fosses — qu'il fallait bien creuser. Des grands trous dans le loess d'Achenheim pourraient bien être les traces de ce procédé de chasse (84).

N° 8 (Pl. III, n° 7). — Un racloir.

Environ 1/6 d'un rognon de silex, qui avait primitivement la forme d'un œuf. Le tranchant qui a une forme de lunulle paraît un peu ébrêché par suite de l'usure.

N° 9 (Pl. III, n° 8). Un racloir formé de quartz, avec tranchant ébrêché. Traces manifestes d'usure.

IV. — *Autres constatations.*

Au point C du plan général du gisement (Pl. I), nous faisions une constatation intéressante. Les couches vont en s'amincissant vers le nord-est de la colline, et arrivées à la pente, elles s'arrêtent, légèrement recouvertes par la terre végétale et un mélange provenant de l'effondrement de la pente, à ce qu'il paraît. Une tranchée qui les coupe à cet endroit, non exploité, à cause de la faible épaisseur de la terre à brique, nous montrait, à la hauteur de la couche E (dont on ne trouve trace à cet endroit), une place de plus d'un mètre carré, où le sol forme une véritable « brèche » de débris d'ossements mélangés à de la terre (85). Des milliers de petits morceaux, d'un mm. à 2-3 cm. de grandeur, d'ossements et d'ivoire, sont entassés. Il ne peut exister aucun doute sur la nature de cet endroit : ce sont les traces d'un atelier où l'on travaillait l'os. A l'état actuel, il paraît impossible d'en fixer exactement l'époque.

(80) *Manuel*, I, p. 61.
(81) L. c., p. 75.
(82) Ib., p. 146.
(83) Ib., Pl. IX, fig. IX.
(84) Forrer, l. c., p. 156, qui rend attentif à une constatation analogue, faite en Autriche, par Baier (*Mannus*, 1921).
(85) Déchelette, *Manuel*, I, p. 95, fig. 95, donne une image d'une brèche ossifère de la caverne des Eyzies (Dordogne), de l'époque moustérienne.

Digitized by Google

Notre explication est corroborée par le fait suivant : environ 2 mètres plus au sud-est, à la même hauteur exactement, des traces de cendres furent relevées. A un certain endroit, la terre était noirâtre et présentait un aspect de cendres (poussiéreux, comme de la farine). Ce sont les traces d'un foyer. Aucune autre trace n'a pu être relevée.

Nous nous trouvons dans la même incertitude qu'au cas précédent (l'atelier), dont ce foyer paraît être contemporain. Je ne crois pas qu'il y ait une relation entre ces deux constatations et celles qui précèdent et qui vont suivre. Jusqu'à nouvel ordre, je les assignerais même à une autre époque.

V. — *Les foyers.*

Après ces constatations, l'idée qu'un foyer paléolithique pouvait être cherché dans le gisement de Téting, s'était tellement imposé, qu'elle écartait toutes les autres.

La planche II (qui donne la paroi ouest du gisement avec toutes les couches), montre une cuvette naturelle, formée par la couche E, au moins dans le sens nord-sud. Au fur et à mesure que les travaux avançaient, cette couche semblait monter vers ce point. Donc il se dessinait là aussi une pente dans le sens est-ouest.

Les gisements en plein air (Freilandstationen) se trouvent souvent dans de pareilles cuvettes. Achenheim en est un exemple classique (86). Le fond de cette cuvette fut donc attaqué. Instruits de quoi il sagissait (je leur avais dit à plusieurs reprises : « Les foyers sont là, ici même! Il faut que vous les trouviez! »), les ouvriers tombèrent d'abord sur un endroit où la couche E devenait plus dure; quand on la frappait de la pioche pour enlever des mottes, elle résonnait. En même temps la couleur de la couche devenait plus foncée et la couche plus épaisse; c'est-à-dire qu'elle paraissait descendre plus bas, tellement que la couche de Keuper, la plus profonde, apparaissait sur le bord, tandis que la couche à éléphant descendait encore plus bas au milieu. La terre de cette couche était dûre, rougie, brûlée. Une couche (10 à 12 cm d'épaisseur) noire apparut, composée de cendres, terre brûlée et durcie, entremêlée d'ossements calcinés en partie. Nous avions le premier foyer.

C'est le plus important des trois trouvés jusqu'ici à ce même endroit. Voilà comment il était formé.

Dans le Keuper même (couches F et G), on avait creusé un trou de 30 cm de profondeur et de 55 à 60 cm de diamètre. Le Keuper même, en dessous et sur les côtés était brûlé, durci, et d'une couleur gris-perle; il est ailleurs toujours gris-bleu. Au fond de cette excavation il y avait une

(86) *Eléphants...*, etc., p. 115 sq. et planche 16.

Digitized by Google

couche de pierres plates et beaucoup de sable, mélangé à de la terre, provenant probablement de la couche E. Le tout était durci, brûlé et d'une couleur rougeâtre, entremêlée de charbon et de quelques ossements. La forme du foyer était ronde; le diamètre est d'environ 75 cm en haut.

En vue d'une reconstitution, on préleva des spécimens :

du Keuper brûlé,

de la base de pierres,

du sable et de la terre durcie par le feu,

et du magma de terre et d'ossements calcinés. Nous n'enlevâmes d'abord que la moitié du foyer, pour obtenir une coupe nette à travers le milieu du foyer. Ce travail réussit pleinement et les couches qui le composaient étaient tellement visibles que M. Sibille, Juge au Tribunal de Première Instance à Sarreguemines (87), pouvait les photographier, pendant que je les dessinais.

A côté de ce foyer, nous en trouvâmes encore deux autres, qui le touchaient presque, mais qui étaient placés environ 30 cm plus haut et qui ne descendaient pas dans le Keuper. Pour le reste, ils sont absolument identiques au premier. Autour et entre ces foyers, la couche à éléphant est beaucoup plus foncée qu'ailleurs.

L'entourage des foyers nous fournit, outre les deux broyons décrits plus haut : de l'ocre jaune (plusieurs spécimens), de l'ocre rouge (un petit morceau) et beaucoup de coquilles de moules. Ces moules ne se rencontrent presque pas ailleurs; mais autour des foyers, il y avait des traces de leurs coquilles en très grand nombre : chaque motte de terre en contenait. Mais leur état de conservation est lamentable, elles sont complètement effrittées et décomposées et ne forment généralement qu'une poudre blanchâtre avec quelques traces de nacre. On n'a pas encore pu déterminer l'espèce; et ce renseignement serait fort précieux : avec la faune chaude, on trouve la Corbicula fluminalis, qui vit actuellement dans les régions chaudes de l'Afrique et de l'Asie (88). Mais nos observations continuent. L'entourage immédiat des foyers nous a livré quelques pierres calcaires d'une forme bizarre, dans lesquelles, avec une certaine dose de fantaisie, on peut voir des formes d'animaux.

Sans y insister, je relève ce détail, parce qu'à Téting, nous ne les avons rencontrées qu'à l'endroit des foyers, endroit qui n'occupe pas même la vingtième partie de la zone exploitée, et deuxièmement, parce que ces statues naturelles

(87) Qui m'accompagnait ce jour là. — Dans la nuit suivante, la hutte, où nous remisions les objets, (j'emportai toujours immédiatement tout ce qui était transportable), fut cambriolé. Les messieurs étaient plus généreux que versés en archéologie : ils ne touchaient pas aux mottes de terre du foyer.

(88) DÉCHELETTE, *Manuel*, I, 40, qui se rapporte à A. DE LAPPARENT, *Géologie*, III, 1657.

Digitized by Google

se rencontrent très souvent dans les stations du paléolithique inférieur. M. Forrer (89) en donne des exemples.

Les foyers du paléolithique inférieur sont assez rares. Déchelette en cite de l'époque aurignacienne (90), composés également de dalles et de cendres. Les premières traces du feu dans notre contrée, celles d'Achenheim, appartiennent aux plus anciennes que l'on connaisse (91). « Ces trous se trouvaient là où la couche forme une grande cuvette. Le choix de cet endroit est très significatif. » (92) Depuis, on a trouvé des traces de foyers à Oermingen (93) et à Burbach, pour ne parler que de notre contrée.

Tous les objets énumérés ont généreusement été cédés à notre Société par M. Hentschel, directeur général de l'entreprise de Téting, et M. Epron, son représentant. Qu'il me soit permis de rendre ici un hommage public à leur générosité et à leur zèle.

Les objets se trouvent provisoirement au Musée de Sarrebourg, solution qui s'imposait pour me permettre leur étude. Au moment où ces lignes paraîtront, leur transfert au Musée de Metz, où ils formeront le premier dépôt de l'époque la plus reculée de l'humanité, aura probablement déjà été opéré.

Chap. IV. — Conclusions.

A quelle époque faut-il attribuer la nouvelle station paléolithique?

Qu'elle est du paléolithique inférieur, là-dessus, aucun doute n'est possible.

La géologie se prononce en faveur d'une époque interglacière; la paléontologie l'assigne à une faune chaude. Donc Chelléen-Acheuléen. Mais ici une objection très sérieuse s'élève du côté de l'outillage. L'industrie est très primitive, trop primitive même pour le Chelléen typique. Il serait vraiment téméraire, d'admettre, chez nous « une industrie retardataire » (qui continuerait les formes éolithiques pendant qu'ailleurs partout les formes se développent); car il y a 20 ans, rien qu'en France, on connaissait déjà le coup-de-poing typique dans 594 communes dans 63 départements (94). Il est vrai que l'industrie moustérienne est assez rare dans le nord et l'est de la France; en outre on connaît « *des lames* » probablement correspondantes à l'industrie de l'époque du Renne (95) même à la base de la terre à brique.

(89) L. c., p. 174, 179 et pl. 78.
(90) L. c., I, 137.
(91) Forrer, *Urgeschichte des Europäers*, p. 68.
(92) Id., *Cahiers alsaciens d'archéologie*, 1920, p. 1139 s.
(93) Id., *Les éléphants*, p. 13.
(94) Déchelette, *Manuel*, I, 88, d'après Mortillet, *Le Préhistorique*, 3e édit., p. 561.
(95) Id., ib., p. 84.

Digitized by Google

Mais à Téting, aucune lame n'a jamais été trouvée. Et la présence de l'éléphant antique défend de remonter si haut.

L'industrie, à Téting, est d'un caractère presque éolithique.

La forme de l'outil est plutôt due à la forme primitive et naturelle de la pierre qu'au résultat du travail de l'homme. Sur ce point, il faut lire les pages magistrales de M. Forrer sur l'industrie de Burbach (96).

Si on prend le terme de Chelléen dans le sens d'une époque de très longue durée comprenant différentes phases de développement et aussi différents faciès régionaux, on ne peut douter que Téting ne fasse partie du Chelléen (97). Mais comme ces formes sont beaucoup plus grossières qu'au Chelléen évolué, nous nous trouvons au début du Chelléen ou à une époque préchelléenne. Schmidt (98), (et M. l'abbé Obermaier le suit) (99) en définit ainsi cette époque : *Instruments grossiers, prototypes du coup de poing, et petits outils, dérivés d'éclats de débitage intentionnel.*

On dirait que cette phrase donne le bilan de l'outillage de Téting.

Pour toutes ces raisons, je proposerais donc d'assigner notre nouvelle station à l'époque préchelléenne ou d'y voir le chelléen primitif.

Nos observations continuent.

Le rapport qu'on vient de lire se base sur la récolte de 1925 (mai-décembre) (100); mais déjà une nouvelle moisson s'annonce; d'ici quelques années, j'espère pouvoir apporter plus de matériel pour résoudre quelques problèmes de notre gisement.

Téting (la colline du Tatterholz) est une de ces stations priviligiées que l'homme n'a plus quittées. Le néolithique manque encore, quoique la couche B nous ait déjà livré du charbon de bois (101) (il pourrait, du reste, appartenir à une époque du paléolithique supérieur). Sur le sommet de la colline, nous trouvons une de ces nombreuses mardelles; les conditions exceptionnellement favorables que l'exploitation de la carrière représente pour l'observation nous donnent le droit d'espérer des résultats intéressants pour l'époque de La-Tène.

Le plan général du gisement (planche I) montre l'endroit où s'élevait une villa romaine (102).

(96) *Cahiers alsaciens*, 1924, p. 176 sq.

(97) Phrase tirée de Forrer, l. c., p. 177, qui l'applique à Burbach.

(98) *Die Grundlagen der Diluvialchronologie* (*Zeitschr. für Ethnologie*, 1911, p. 945 sq.).

(99) *L'Anthropologie*, 1914, p. 121 s.

(100) Ma dernière visite du gisement a eu lieu le 2 janvier 1926 (ce rapport a été rédigé quelques jours plus tard).

(101) Cf. Planche I, C. 1.

(102) Déjà en 1880-83 Téting a livré une très grande villa romaine, fouillée, en partie, par Tornow (*Jahrb. d. Vereins f. Erdkunde zu Metz*, V, 1882, p. 31 sq.), *id.*, (*Korrbl. westd. Zeitschr.*, I, n° 3, p. 203 sq.). — Notre nouvelle villa n'a rien à voir avec cette découverte; elle se trouve à environ 2 km. de distance.

Digitized by Google

L'exploitation prochaine de ce côté de la carrière nous posera de nouveaux problèmes; car nous avons déjà réuni des objets fort intéressants trouvés dans ce coin.

Téting ne disparaîtra donc pas de si tôt de la littérature archéologique.

PLANCHE I.

Situation générale du gisement.

LÉGENDE.

Les majuscules expliquent ce plan et indiquent l'endroit exact des trouvailles les plus importantes. Signifient :

C¹ Endroit où on a trouvé des cendres (dans la couche à Eléphant ou la couche sus-jacente).
C de même, mais dans la couche B.
B Brèche d'ossements (niveau de E).
M Molaire d'elephas antiquus (même couche).
D La petite défense (de même).
N Nucleus? (Enclume) (de même).
F¹ Foyer n° 1 (de même).
F² Foyer n° 2 (de même).
F³ Foyer n° 3 (de même).
G Grattoir (de même).
Br¹ Broyon n° 1 (de même).
Br² Broyon n° 2 (de même).
S Squelette entier (?) d'un éléphant.
V Villa romaine; fondations dans les couches A et B.
M Mardelle (époque de La-Tène).
T Tranchée pour l'écoulement de l'eau.
E Entrée.

Digitized by Google

Planche I

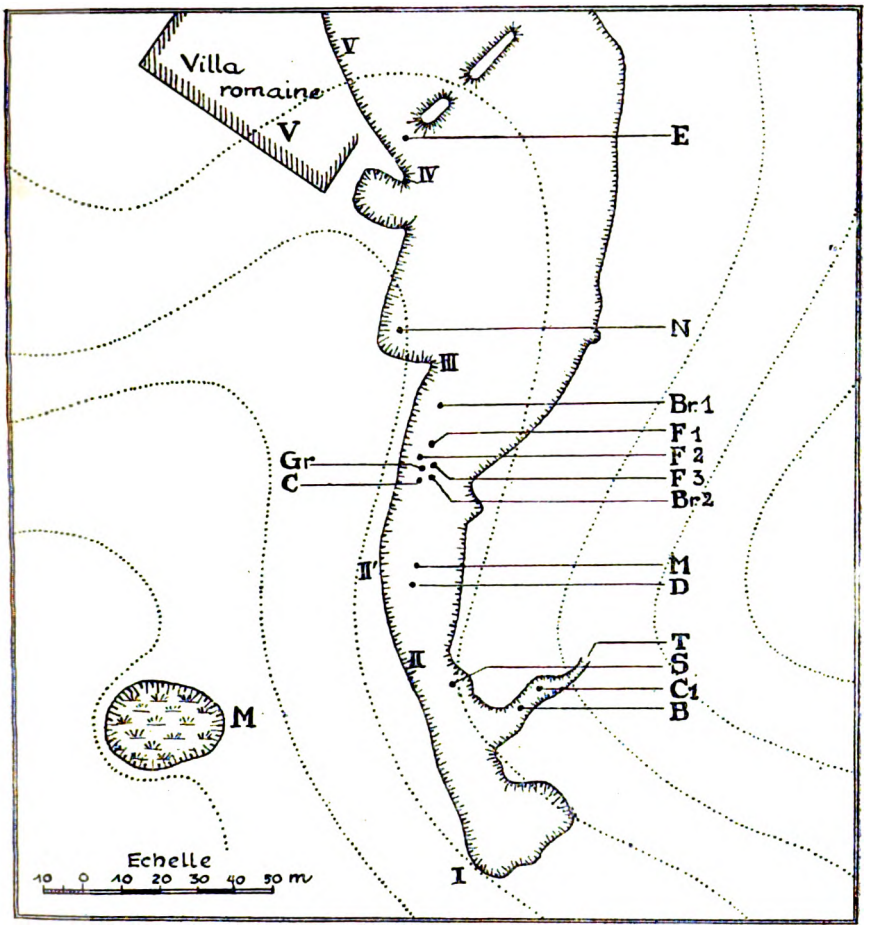

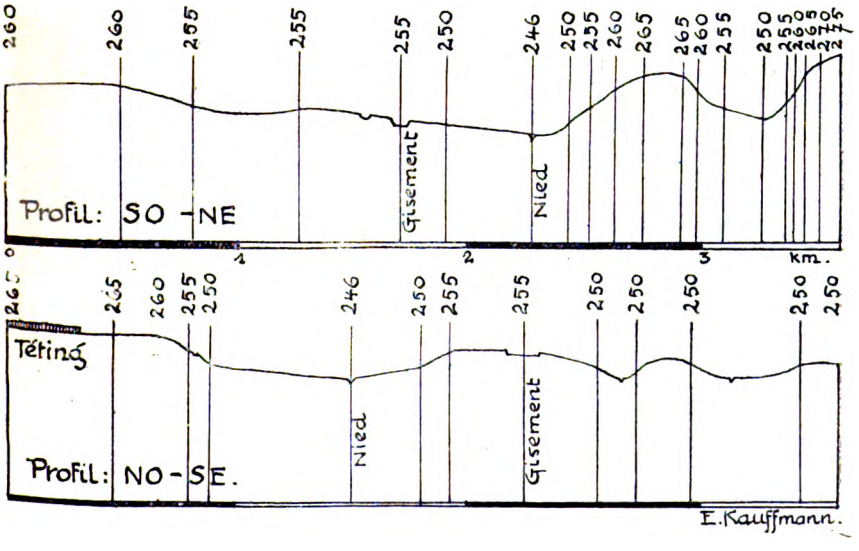

Digitized by Google

Planche II

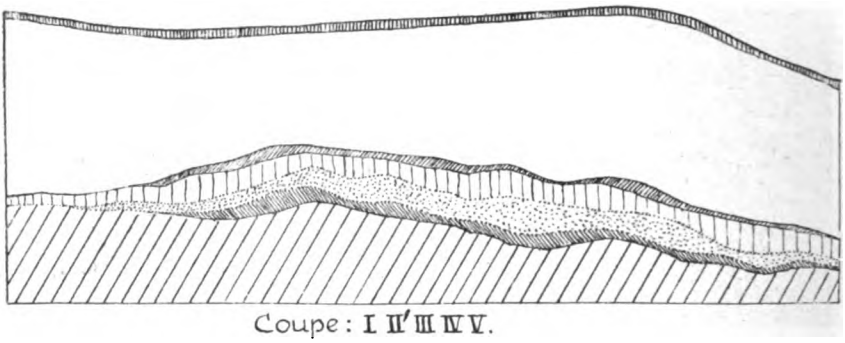

Coupe : I II' III IV V.

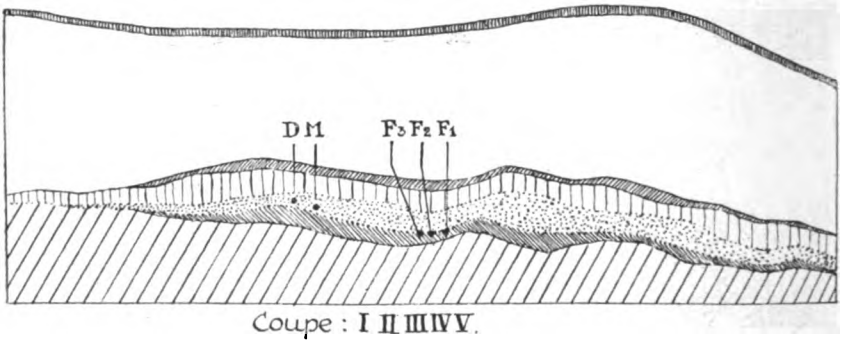

Coupe : I II III IV V.

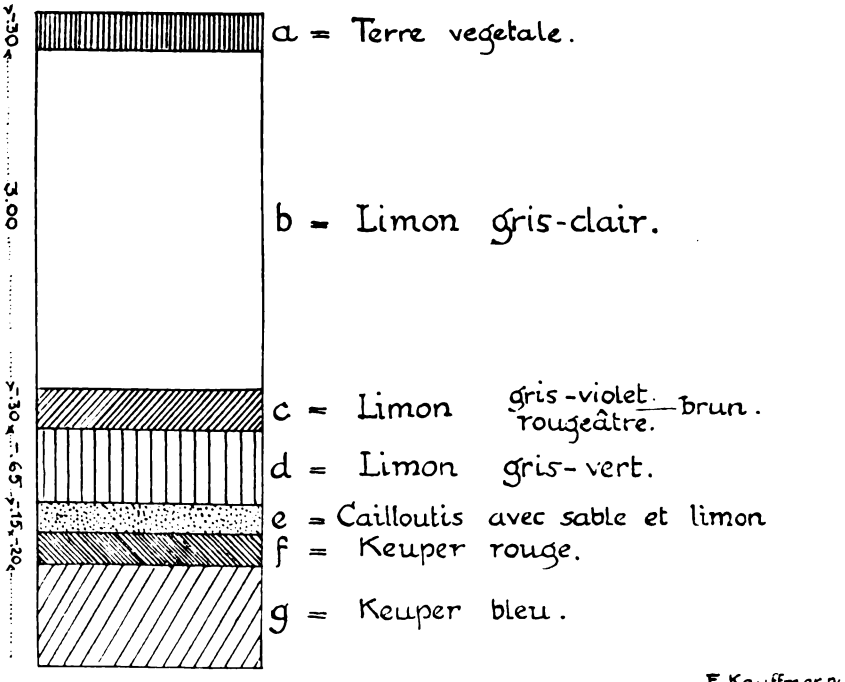

E. Kauffmann

Digitized by Google

Planche III

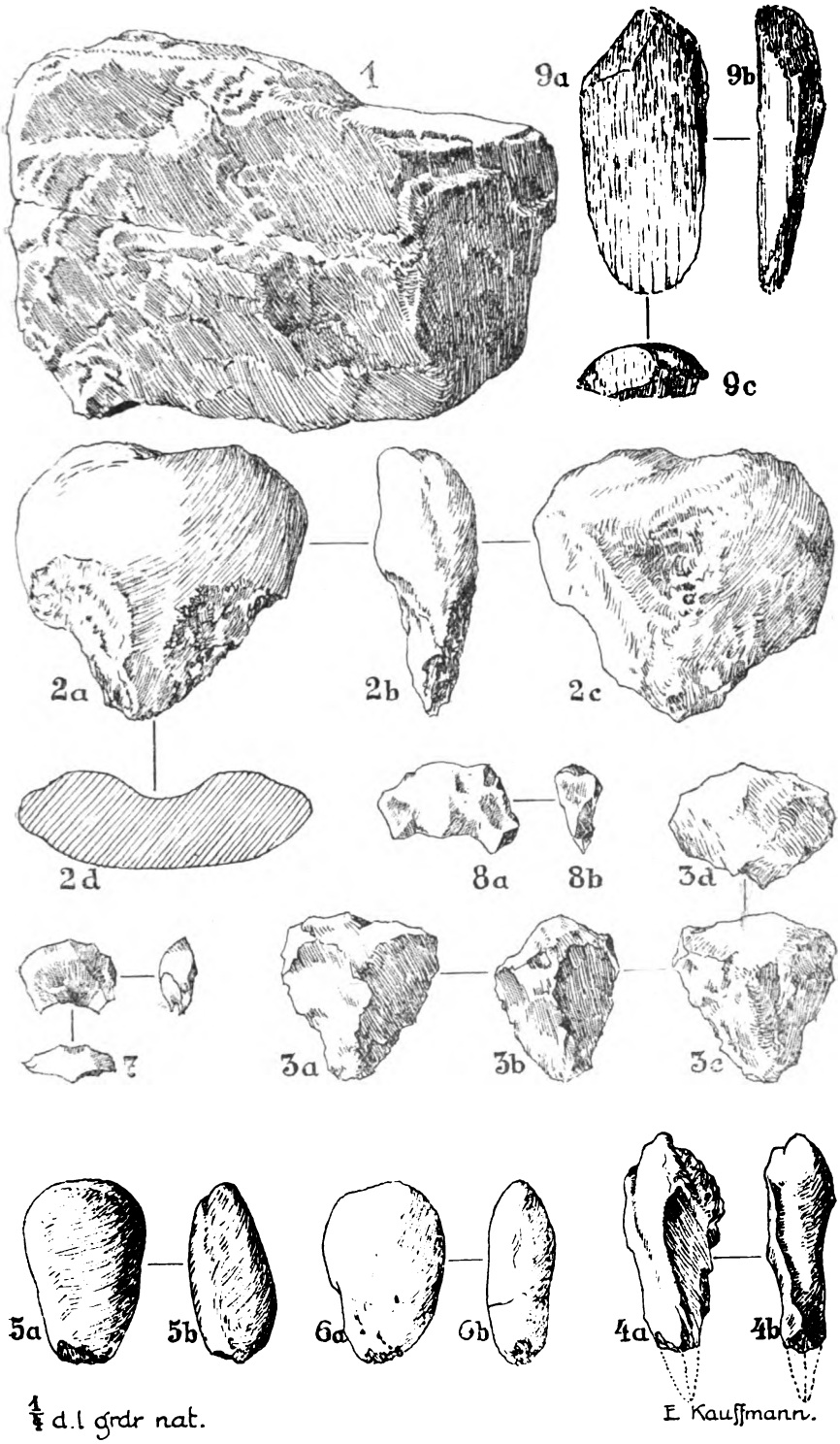

1/4 d.l grdr nat.

E. Kauffmann.

Digitized by Google

Digitized by Google

LES

VISITES DE MARIE LECKZINSKA A METZ

OU LE CŒUR D'UNE REINE A VINGT ANS D'INTERVALLE

PAR G. BLONDEAU

Au cours des siècles, la ville de Metz a eu maintes fois l'honneur de recevoir, dans ses murs, des personnages célèbres. Parmi ces visites, il en est deux dont les dates (1725-1744) marquent les limites d'une époque importante dans notre histoire nationale. Tournant dangereux dans la vie de l'illustre visiteuse qu'un jeune souverain avait placée sur le trône, après son premier passage à Metz, et qui ne fut, pour lui, qu'une épouse délaissée, après son second séjour dans cette ville.

Ces événements historiques sont connus, de même que leurs graves conséquences sur les destinées de notre pays. Mais quelles déductions philosophiques, quels enseignements peut-on en tirer? Ce sera la morale de cette étude qui ne touche qu'à la *Petite Histoire*.

Les annales judiciaires nous apprennent que, trop souvent, les ménages, qui paraissaient tout d'abord les mieux assortis, ne sont pas heureux. Dans les procès en divorce ou en séparation, il y a toujours un avocat pour rejeter les torts sur la femme de son client.

Il se trouve aussi, dans le sexe laid, des censeurs qui ne craignent pas de soutenir ce paradoxe : Si beaucoup de maris sont infidèles, c'est la faute de leurs femmes. — Pourquoi? — Parce que, disent-ils, celles-ci n'ont pas compris leurs maris. — Conséquence de leur éducation, tantôt trop rigoriste, tantôt trop négligée, de leur ignorance des contingences sociales, de leur manque presque total de

Digitized by Google

psychologie. Pour le beau sexe, la réponse est facile : Combien y a-t-il de maris qui ont réussi à scruter cet abîme insondable qu'est le cœur d'une femme?

En ce qui nous concerne, nous nous garderons bien de prendre parti, et de nous ériger en juge d'une question aussi délicate. Dans le cas du couple royal qui nous occupe, nous nous contenterons d'exposer les faits, l'opinion des contemporains, les avis très divers des moralistes ou des historiens, et de laisser au lecteur le soin de décider d'après ses sentiments, son cœur et sa conscience.

***

Louis, dit le Bien-Aimé, arrière petit-fils du Roi Soleil, né à Versailles en 1710, est déclaré majeur en 1723, ce qui fait dire à l'un de ses historiographes (1) : « Quel qu'ait été l'esprit de la loi qui a déclaré les rois de France majeurs à treize ans accomplis, elle n'a pu forcer la nature et rendre leur raison plus précoce que celle des autres hommes. Le monarque le plus sage, à cet âge, est donc celui qui a la docilité de se laisser gouverner ». — Oui, mais il faudrait que ce Mentor ait les qualités du conseiller de Télémaque! Ce qui n'est pas fréquent.

Bientôt, le Régent (2) fait sacrer à Reims et oindre de la Sainte Ampoule l'élu du droit divin. Mais il ne conserve les rênes du gouvernement que quelques mois et meurt le 25 décembre 1723, entre les bras de sa maîtresse, la duchesse de Phalaris.

Le duc de Bourbon (3), petit-fils du grand Condé et

(1) MOUFLE D'ANGERVILLE. *Vie privée de Louis XV ou principaux événements, particularités et anecdotes de son règne.* Londres, Lyton, tome Ier, p. 122.

(2) Philippe d'Orléans, né en 1674, neveu de Louis XIV, trop célèbre par le dérèglement de ses mœurs. Sa mère, Charlotte Elisabeth de Bavière, duchesse douairière d'Orléans, avait proposé pour elle-même cette épitaphe : *Ci-git l'oisiveté* (qui est la mère de tous les vices).

(3) Louis Henri, duc de Bourbon et d'Enghien, fils de Louis de Bourbon-Condé et d'Anne de Bavière (1692-1740), était borgne depuis que le duc de Berry lui avait crevé un œil en jouant avec lui.

Grand, maigre, d'une figure « peu avenante, d'une humeur brusque et peu commode ». MOUFLE D'ANGERVILLE, *op. cit.*, tome I, p. 124. Peu instruit, mais très poli et sachant très bien vivre, dit la duchesse, mère du Régent. Il aimait les plaisirs et donnait sa confiance à des personnes qui devaient en abuser. — Abbé MILLOT, *Mémoires du duc de Noailles.* Grand ami de Law, il avait beaucoup augmenté sa fortune par des spéculations qui le rendaient impopulaire. — R. DE PARNES. *Anecdotes secrètes du règne de Louis XV*, p. 1.

Disgracié en même temps que la marquise de Prie, en 1726, et exilé à Chantilly, il se lia avec la comtesse d'Egmont, et resta attaché à elle, malgré son second mariage avec Caroline, troisième fille d'Ernest Léopold, landgrave de Hesse-Rhinsfeld et de Léonore Marie Anne de Louvestein. Cette princesse passa à Metz le 17 juin 1728, pour aller se marier à Châlons, avec le duc. — DAUDET. *Journal historique du premier voyage du roi Louis XV à Compiègne... et de plusieurs autres événements remarquables.* Châlons, Bouchard, 1729, p. 87 et suivantes. — *Mémoires du duc de Richelieu,* tome IV, 2e partie, p. 16 et 17.

Digitized by Google

doyen des princes du sang, devient premier ministre. Incapable de se gouverner lui-même, il subit la domination de sa maîtresse, la marquise de Prie (4). Femme d'une grande beauté, mais cachant, sous un voile de naïveté, la fausseté la plus dangereuse et le libertinage le plus éhonté (5). Cette intrigante donne, dès lors, libre cours à ses visées ambitieuses.

Le jeune roi était bientôt en âge d'être marié, depuis que l'indulgence de son précepteur, l'évêque de Fréjus, l'avait autorisé à jeter ses gourmes devant les grâces d'une soubrette du palais. L'infante d'Espagne (6), que le Régent lui avait destinée pour épouse, avait été amenée à Versailles en 1722, à peine âgée de quatre ans, afin d'être élevée à la Cour suivant les habitudes françaises. La marquise de Prie comprend que la réalisation de ce projet pourrait donner lieu au partage du pouvoir de son amant. Sous prétexte que la princesse est trop jeune et que le roi, qui vient d'être gravement malade, doit se marier de suite pour assurer la succession au trône et écarter la maison d'Orléans, elle travaille au renvoi de la petite espagnole, qui est réexpédiée à Madrid en 1725. Elle persuade au duc que l'une de ses sœurs pourraient devenir reine de France. Son ambassade maladroite auprès de la fière Mlle de Vermandois (7) ayant échoué, elle cherche un autre parti, fait dresser la liste de dix-sept princesses à marier, et fixe son choix.

Résolue, avant tout, à sauvegarder l'influence que le duc possède sur l'esprit du jeune souverain, la marquise de

(4) Agnès, fille d'Etienne Berthelot de Préneuf, ancien commis du chancelier Voisin, puis directeur général de l'artillerie, riche entrepreneur des vivres, et d'Agnès Rioult-Douilly. Mariée de bonne heure au marquis de Prie, parent du roi, chevalier de ses ordres et son ambassadeur à Turin, lieutenant général du Languedoc, personnage ridicule; elle laissa deux filles, dont l'une épousa le duc de Tallart.

Devenue la maîtresse de M. le Duc, elle le trompait, notamment avec d'Alincourt, secrétaire de son amant. Destituée de sa charge de dame du Palais de la reine, lors de la disgrâce du duc de Bourbon, en 1726, elle reçut du roi l'ordre de se retirer au château de Courte-Epine en Normandie, où elle mourut de chagrin, le 6 octobre 1727, à l'âge de 29 ans. R. de PARNES, *op. cit.*, p. 4 et ss. — MARAIS, *Journal*, tome I, p. 403.

(5) DUCLOS, *Mémoires secrets sur le règne de Louis XIV, la Régence et le règne de Louis XV*. Paris, Gay, 2e édition, 1864, tome II, p. 189.

(6) Marie-Anne-Victoire, née le 31 mars 1718, fille de Philippe V, roi d'Espagne, et d'Elisabeth Farnèse, sa seconde femme. Elle épousa le prince du Brésil qui devint roi du Portugal sous le nom de Louis I.

Philippe V était le petit-fils de Louis XIV, né du mariage de Louis, dauphin de France, avec Anne de Bavière. Le renvoi de la jeune infante faillit amener la guerre entre Louis XV et son oncle. BARBIER, *Journal*, tome I, p. 150. — MARAIS, *Journal*, tome II, p. 191 et 251. — *Journal du Chevalier de Belchamps*, 1724, manuscrit de la Bibliothèque de Metz.

(7) Henriette-Louise-Françoise-Gabrielle de Bourbon, née en 1703, était, à cette époque, pensionnaire à l'abbaye de Beaumon-les-Tours; elle en devint abbesse. — DUCLOS, *op. cit.*, p. 196. — VOLTAIRE. *Précis du siècle de Louis XV*, éd. Beuchot, tome XXI, p. 32, dit qu'elle se trouvait à l'abbaye de Fontevrault, ce qui est inexact.

Digitized by Google

Prie organise alors la plus extraordinaire intrigue que l'on puisse imaginer.

Le roi de Pologne, Stanislas Leckzinski (8), chassé de son royaume, était venu demander asile à la France en 1719, et s'était installé à Wissembourg (9). Pour lui faire honneur, le Régent avait envoyé, dans cette ville, plusieurs régiments, dont les officiers, avec quelques seigneurs polonais, composaient une petite cour au souverain déchu. Ici, nous empruntons la plume d'un contemporain (10).

« Parmi les officiers du régiment des Cent Suisses étoit le comte, depuis maréchal d'Estrées (11). Jeune alors, il était beau, bien fait, leste et très propre à plaire aux femmes. Stanislas s'aperçut que sa fille (12) avoit pris du goût pour lui. Un jour, il le tire à part, l'entretient là-dessus et lui déclare... qu'il préfère le bonheur de cette enfant chérie à ce qui pourroit flatter son ambition (13)... Qu'il a remarqué combien il lui plaisait et qu'il n'est pas éloigné de la lui donner en mariage si, à sa naissance déjà illustre, il peut joindre quelque dignité marquante pour sa postérité, comme un duché-pairie. D'Estrées... part pour la Cour et sollicite du Régent la dignité exigée. S. A. Royale n'aimoit pas les Louvois et écarte bien loin une pareille proposition. »

La princesse Marie en éprouva un réel chagrin et ne se douta point de l'étrange mari que le Régent lui destinait

(8) Comte de Lesno et Staroste d'Andelnau, né à Lemberg en 1682, fils de Raphaël, palatin de Posnanie et de la fille de Stanislas Jablonowski, palatin de Russie, fut élu roi de Pologne, grâce à l'appui du roi de Suède Charles XII, par la diète de Varsovie, le 11 janvier 1705. Il fut détrôné en 1712, par Auguste, électeur de Saxe, qui le remplaça sur le trône de Pologne.

Stanislas dut quitter Bender à la fin de mai 1714, avec sa mère, sa femme et ses deux filles. Tous faillirent être enlevés par des conjurés à la solde de l'électeur de Saxe. Charles XII donna à Stanislas la principauté de Deux-Ponts, où mourut sa fille aînée, Anne Leckzinska, en 1718, âgée de 18 ans. Après la mort de Charles XII, 11 décembre 1718, Stanislas dut abandonner cette principauté au comte palatin Gustave. Privé de tous ses biens, dans un état voisin de la misère, l'ex-roi de Pologne résida à Landau, puis se fixa à Wissembourg. Voyez la suite *infra*.

(9) Non pas, comme on l'a dit, à la Commanderie, qui était déjà en ruines, mais dans une modeste maison particulière, l'hôtel de Weber. — De Nolhac, *Louis XV et Marie Leckzinska*, Paris, Calmann-Lévy, 1920, 18e édition, p. 5.

(10) Moufle d'Angerville, *op. cit.*, p. 129 et suivantes. — R. de Parnes, *op. cit.*, p. 6.

(11) Louis-César Letellier, chevalier de Louvois, comte de Courtenvaux, puis d'Estrées (1695-1756). — G. Blondeau, *Le roman du comte de Gisors et de Mlle de Richelieu*. Mémoires de la Société d'Histoire et d'Archéologie de la Lorraine, 1925, tirage à part, p. 8, note 3.

(12) Marie-Catherine-Sophie-Félicité-Marie Leckzinska née le 23 juin 1703.

(13) Stanislas aurait voulu marier sa fille au fils du margrave de Bade, mais celui-ci refusa.

Digitized by Google

(14). Quelque temps après, Philippe d'Orléans « encore tout ému de l'audace du colonel » des Cent-Suisse, fit part au duc de Bourbon de sa conversation avec d'Estrées et « lui insinua qu'il devrait songer à la princesse pour lui ». Le duc borgne, qui aimait l'argent, voulut d'abord voir quelle tournure prendraient les affaires de ce monarque fugitif, et bientôt abandonna ce projet (15).

Aussitôt que la mort du Régent eut fait de M. le Duc un premier ministre, la marquise reprit le cours de ses intrigues pour marier le roi. Afin de dissimuler à la Cour le double échec de ses combinaisons matrimoniales, Mme de Prie dit au duc : « Nous avons mal organisé tout cela. Vous avez une mère qui ne manqueroit pas d'avoir l'ascendant le plus décidé sur la reine future, si c'étoit sa fille. Si vous voulez conserver votre pouvoir, il faut tout simplement donner au jeune monarque une princesse *sans entours* qui, tenant de vous toute sa fortune, vous en soit à jamais reconnaissante. » (16)

Cette fois, la partie était bien engagée. Le duc comprit ce que la marquise voulait dire, en désignant, à mots couverts, comme fiancée destinée au roi, la princesse Polonaise dont lui-même n'avait pas voulu (17). Il adopta ce projet avec enthousiasme, et en parla à l'évêque de Fréjus qui, beaucoup plus habile que lui, songeait déjà à le supplanter. L'affaire ayant été portée au Conseil le 31 mars et le roi ayant donné son agrément, malgré l'opposition de son oncle le roi de Sardaigne (18), le mariage fut décidé.

(14) Cette première intrigue fut conduite par le chevalier de Vauchoux, correspondant de Stanislas à Paris. Il en fut plus tard recompensé par une place d'écuyer de quartier dans la maison de la reine. — De Nolhac, op. cit., p. 11 et 47.

(15) La marquise de Prie l'avait cependant trouvé à sa convenance, au cours de l'hiver de 1722, sur les conseils d'une dame Tixier, veuve d'un caissier de son père, liée avec le chevalier de Vauchoux, pour la raison suivante : « Pour que la marquise gardât, le mariage fait, sa situation, il fallait que la nouvelle duchesse de Bourbon n'eût point de qualités trop séduisantes ». — Comte d'Haussonville, *Histoire de la réunion de la Lorraine à la France*, Paris, Lévy, 1859, tome IV, p. 310.

Stanislas, de son côté, paraissait enchanté « de voir l'union de sa fille avec M. le Duc » se réaliser. Il entretenait même, à ce sujet avec Mme de Prie, une correspondance des plus suggestives et lui avait envoyé le portrait de sa fille peint par Jobert. Mais dix mois plus tard, à la suite des projets de mariage du Duc avec la princesse de Modène, tout cet échafaudage d'intrigues s'écroula. — P. de Nolhac, *op. cit.*, p. 18 à 24. — Paul de Raynac, *Le mariage d'un roi*, Paris, 1887. — Henry Gauthier-Villars, *Le mariage de Louis XV*, Paris, 1901.

(16) Mouffle d'Angerville, *op. cit.*, p. 132.

(17) Gauthier-Villars, *op. cit.*, Archives Nationales, papiers relatifs au mariage de Louis XV, mémoire de M. de Morville, secrétaire des affaires étrangères. — Lemontey, *Histoire de la Régence*, tome II, p. 75 et suivantes.

(18) « Le bruit est grand d'une lettre écrite par le roi de Sardaigne, qui s'oppose au mariage avec la Polonaise, par la mésalliance et parce qu'on dit qu'elle a des défauts corporels », Marais, *Journal*, tome III, p. 183.

Digitized by Google

C'est ainsi que la princesse Marie que, dans leur fuite éperdue à travers la Silésie, ses parents avaient égarée, puis retrouvée dans l'auge d'une étable (19), c'est ainsi que la fille d'un roi détrôné et proscrit, dont la tête avait été mise à prix, destinée à être la femme d'un simple colonel, puis d'un duc borgne et avaricieux, « devint la reine du plus beau royaume de l'univers » (20).

C'est à Wissembourg, par une lettre du duc de Bourbon, que Stanislas apprit la nouvelle inattendue. « Il passa à l'instant dans la chambre où étaient sa femme et sa fille, et dit en entrant : « Mettons-nous à genoux et remercions Dieu. — Mon père, s'écria la princesse, vous êtes rappelé au trône de Pologne? — Ah! ma fille, répondit Stanislas; le ciel nous est bien plus favorable; vous êtes reine de France! » A peine concevaient-ils que ce n'était pas un songe. Il serait difficile de peindre les transports de la mère et le saisissement de la fille qui, la veille de cette nouvelle, se serait trouvée heureuse d'épouser un de ceux qu'elle allait avoir pour principaux officiers de sa Cour... Stanislas se rendit à Strasbourg, avec sa famille, où la demande en forme devait être faite, par les ambassadeurs, avec plus de dignité que dans les masures de Wissembourg » (21).

Dans les derniers jours de juillet 1725, le roi déchu, sa vieille mère (22) et sa femme s'installèrent d'abord à l'hôtel d'Andlau, puis au Palais du Gouvernement, tandis que la princesse Marie s'enfermait dans le couvent des Dames de Ste-Barbe, afin de se préparer, par une retraite, au sacrement qu'elle allait recevoir. Elle y occupa ses loisirs à écrire de sa main et à enluminer un livre d'heures, qui fut relié à Metz et qu'elle envoya au roi, comme cadeau de noces (23).

Pendant ce temps, les deux ambassadeurs choisis par le roi, le duc d'Antin (24) et le marquis de Beauvau (25) par-

(19) Une autre version rapporte que le château de Posen, ayant été investi par les Russes, on avait fait fuir l'enfant par une fenêtre donnant sur les jardins. Au village où l'on s'était réfugié, un paysan l'avait cachée dans un four, et elle y avait attendu, de longues heures, que les ennemis fussent partis. — DE NOLHAC, *op. cit.*, p. 9.

(20) « Le public français se montra désappointé et inquiété des conséquences de ce mariage. Parlementaires et jansénistes ajoutaient un autre grief : La famille Stanislas est gouvernée par les Jésuites; il va en venir avec eux, comme si nous n'en avions pas assez! » *Mémoires de Saint-Simon.*

(21) DUCLOS, *op. cit.*, tome II, p. 198 et 199.

(22) Anne Jablonowska, qui avait épousé en secondes noces le comte de Lesno, général de la Grande Pologne.

(23) « La reine, qui est dévote, prépare au roi une paire d'Heures, qu'elle a faites et écrites de sa main, pour présent de noces. On les a envoyé relier à Metz et le maroquin a été acheté à Paris. On est bien sûr que ce ne seront pas des Heures de Port-Royal! » MARAIS, *Journal*, tome III, p. 206 et 363.

(24) Louis-Antoine de Pardaillhan de Gondrin, duc d'Antin (1685-1736), fils du marquis et de la marquise de Montespan, fut comblé d'honneurs lorsque sa mère devint la maîtresse de Louis XIV. Directeur des bâtiments et des palais royaux, il était très recherché à la Cour. Saint-Simon fait de lui le portrait suivant : « Personne n'avait

Digitized by Google

taient de Paris. Le premier, fils de la fameuse marquise de Montespan, type du parfait courtisan, d'une grande distinction et d'une élégance raffinée. Le second, qui avait rendu au roi Stanislas, dans son dénuement, un service de la plus extrême délicatesse (26). Ils étaient accompagnés de gentilshommes et de seigneurs de la Cour; ces choix étaient généralement approuvés.

Mais lorsqu'il s'était agi de composer le personnel féminin de la maison de la future reine, les compétitions et les intrigues s'étaient donné libre cours. La duchesse de Saint-Simon (27) était sans reproches, mais janséniste; la jeune princesse de Conti (28) trop exigeante sur la moralité de l'entourage qu'on lui destinait; elles furent exclues. Après de longues recherches, M. le Duc et Mme de Prie finirent par se décider à ne pas y « regarder de si près, car il eût été trop difficile, dit Massillon dans ses Mémoires, de remplir les places par des femmes intactes du côté des mœurs, si l'on avait été scrupuleux ». Mlle de Clermont (29), sœur de M. le Duc, fut choisie comme surintendante, parce que sa conduite

plus d'agréments, de connaissance des hommes et de chacun, d'art et de ménagements... Doux, poli, accueillant, empressé à plaire... Il sacrifia tout à l'ambition et aux richesses et fut le plus habile et le plus raffiné courtisan de son temps. » — *Recueil Clairambault-Maurepas*, tome II, p. 94, 95 et 257. — MARAIS, *Journal*, tome I. — LEMONTEY, *Notice sur les filles du Régent*, Revue rétrospective, tome I, cite les *Mémoires du duc d'Antin sur la Régence*. C'est son nom que la ville de Paris a donné à l'un de ses quartiers.

(25) Issu d'une ancienne maison du Maine, établie en Lorraine, fils d'Henri, marquis de Beauvau et d'une fille de l'empereur d'Autriche, veuve d'un roi de Pologne (1679-1754), Marc de Beauvau, marquis de Craon, épousa Anne-Marguerite de Ligniville, fille du maréchal de Lorraine, dont il eut vingt enfants, tous vivants lors de son décès. Parmi eux était la célèbre marquise de Boufflers, qui devint, à la Cour de Lunéville, la maîtresse du roi Stanislas, alors que sa mère avait été celle du duc Léopold. Conseiller de ce dernier, précepteur et ami de son fils le duc François, il suivit celui-ci lors de l'échange du duché de Toscane contre celui de Lorraine cédé à la France. Après avoir marié son élève avec Marie-Thérèse, fille de l'empereur d'Autriche, le marquis de Beauvau le suivit en Toscane et en fut nommé vice-roi. — G. MAUGRAS, *La Cour de Lunéville au 18e siècle*, Paris, Plon, 1911, p. 10 et suivantes. — E. MEAUME, *La mère du chevalier de Boufflers*, Paris, Techener, 1885, p. 94 et suivantes.

(26) En janvier 1719, Stanislas étant passé incognito à Lunéville, avait été obligé de mettre ses bijoux en gage, M. de Beauvau en fut informé et en porta la nouvelle au duc Léopold. Celui-ci ordonna au jeune de Lénoncourt de retirer les bijoux et de les remettre, avec leur prix, au roi fugitif. Stanislas témoigna sa gratitude à M. de Beauvau par une lettre, dont le secret ne fut point gardé, sur la demande expresse du signataire. *Mémoires pour servir à l'histoire de Lorraine*, tome I, p. 106. — Comte D'HAUSSONVILLE, *op. cit.*, p. 309.

(27) Femme de l'auteur des célèbres *Mémoires* sur le règne de Louis XIV et la Régence.

(28) Femme de Louis-Armand de Bourbon, prince de Conti et de la Roche-sur-Yon (1675-1727) se brouilla avec son mari, qui avait une conduite des plus irrégulières. — R. DE PARNES, *op. cit.*, p. 32 et 33.

(29) Marie-Anne de Bourbon (1697-1741) dont Mme de Genlis a essayé de réhabiliter la mémoire en la représentant, dans l'un de ses romans, comme une personne recommandable. — R. DE PARNES, *op. cit.*, p. 41.

Digitized by Google

était moins scandaleuse que celle de ses sœurs, Mlles de Charolais et de Sens.

Comme dame d'honneur « on trouva que la maréchale de Boufflers (30) avoit les qualités et la vertu requises, d'où l'on peut inférer à quelle corruption s'étoit livré le sexe (c'est le fameux duc de Richelieu qui parle!) (31) et combien la Régence avoit favorisé le libertinage scandaleux ». On choisit, comme dame d'atours, la comtesse de Mailly (32), dont le nom seul évoque l'idée de la plus haute galanterie. Toutes deux montèrent dans un carrosse à huit chevaux, avec Mlle de Clermont, et partirent de l'hôtel de Condé pour Strasbourg, le 25 juillet au matin. Elles séjournèrent les 8 et 9 août 1725 à Metz (33) où elles furent reçues, avec magnificence, par Mgr de Coislin à son château de Frescati.

Dans les autres carrosses, M. le duc fit monter les autres dames du palais « dont quelques-unes, en passant et par distraction, ne lui étaient pas cruelles ». C'étaient les duchesses d'Epernon (34), et de Boufflers (35), les comtesses de Ribeirac et d'Egmont (36), les marquises de Nesles (37),

(30) Veuve de Louis-François, duc de Boufflers (1644-1711), maréchal puis Pair de France, l'héroïque défenseur de Lille contre le prince Eugène. Elle perdit son fils aîné quelques mois avant son mari. — SAINT-SIMON, *Mémoires.*

(31) *Mémoires du maréchal duc de Richelieu, pair de France, etc., pour servir à l'histoire des Cours de Louis XIV, de la Régence du duc d'Orléans, de Louis XV,* etc..., Paris, Buisson, 1790, tome IV, p. 48 et 49.

(32) Marie-Anne de Sainte-Hermine, dont la fille, Louise de Mailly, épousa en 1700 Louis Phélipaux de la Vrillière. — MOREAU, *Souvenirs,* tome I, p. 9.

(33) *Journal Historique du premier voyage du roi Louis XV à Compiègne... et de plusieurs autres événements remarquables. Relation du voyage de son Altesse sérénissime Mademoiselle de Clermont depuis Paris jusqu'à Strasbourg par le chevalier Daudet,* Paris, Bouchart.

(34) Femme du petit-fils du duc d'Epernon, gouverneur de Metz, marié en premières noces avec la duchesse de Verneuil, fille naturelle d'Henri IV. — G. BLONDEAU, *La famille de Belchamps.*

(35) Madeleine-Angélique de Neuville-Villeroy (1707-1787), fille du maréchal, mariée à Joseph-Marie duc de Boufflers (1708-1747), fils puîné du maréchal, ne doit pas être confondue avec sa belle-mère. Elle se remaria, le 20 juin 1750, avec Charles-François-Frédéric de Montmorency, maréchal de Luxembourg. Elle eut, pour petite-fille, la charmante Amélie de Boufflers, femme du célèbre duc de Lauzun-Biron.

C'est sur la duchesse de Boufflers que Tresson fit le quatrain connu : Quand Boufflers parut à la Cour... qui valut à son auteur un formidable soufflet de la duchesse. Après son second mariage, la maréchale de Luxembourg devint l'arbitre de la mode et du bon ton, dans la haute société. Elle avait quitté le service de dame du palais dès le 14 octobre 1735. — De LESCURE, *Correspondance complète de la marquise du Deffand,* tome I, p. LXXIII, et portrait dans l'appendice du deuxième volume.

(36) Henriette-Julie, fille cadette de Gui Alphonse de Durfort duc de Duras et de Lorge, frère du maréchal Jacques-Henri. Elle épousa, en 1717, Léopold de Pignatelli-Bisaccia, comte d'Egmont et fut la mère du comte Casimir d'Egmont, qui se maria avec Septimanie, fille du maréchal de Richelieu.

Lorsqu'en 1726, la marquise de Prie fut exilée, en même temps que M. le Duc, la comtesse d'Egmont, née Duras, devint la maîtresse de celui-ci et donna sa démission de sa charge de dame du palais. C'est

Digitized by Google

de Matignon, de Rupermonde (38) et Mlle de Villeneuve. Parmi ces dames, il en est dont les noms se retrouveront au cours de ce récit et qui, plus tard, rappelèrent à la reine de bien pénibles souvenirs.

A la suite des carrosses, venait une file de quarante chariots qui transportaient, avec une partie des joyaux de la couronne, récemment modernisés (39), et des toilettes magnifiques, tout un personnel de domestiques, de coiffeuses, d'habilleuses, de femmes de chambre, et surtout beaucoup d'argent.

La belle marquise de Prie avait obtenu, sans difficultés, l'autorisation de faire partie du cortège. Elle se croyait bien en droit d'assister à un mariage qui était le triomphe de ses intrigues. Elle était, de plus, chargée par M. le Duc d'une mission politique (40). « Mme de Prie », dit Richelieu, « étoit partie pour Strasbourg pour instruire la princesse surtout de l'état de la Cour et des obligations qu'elle contractoit envers le premier ministre. La méchante femme ne manqua pas de lui faire connoitre ceux qu'elle devait prendre pour ses ennemis, qui étaient, comme on le pense bien, ceux de M. le Duc et de Mme de Prie... Ainsi, pour instruire la reine, on lui envoyait une effrontée, capable de lui donner des préventions et de lui gâter l'esprit ». (41)

Les détails qui précèdent ne sont pas inutiles pour permettre de juger, en toute connaissance de cause, la conduite que la reine va bientôt suivre à la Cour de France. On pensera, sans peine avec nous, que Marie Leckzinska avait une

sur ses conseils que son amant se remaria, en 1729, avec la princesse de Hesse (voyez supra) et elle resta l'amie du duc jusqu'au décès de celui-ci. — *Recueil Clairambault-Maurepas*, tome II, p. 57, note. — MARAIS, *Journal*, tome II, p. 397. — G. BLONDEAU, *Le roman du comte de Gisors et de Mlle de Richelieu*.

(37) Armande-Félicité de la Porte-Mancini (1691-1729) était la fille du duc de la Meilleraye, fils lui-même d'Armand de la Porte et d'Hortense Mancini, nièce de Mazarin.

Elle épousa, en 1709, Louis III de Mailly, marquis de Nesles, qui était l'amant de la Quinault. Elle eut, au vu et au su de son mari, de nombreux amants, parmi lesquels M. le Duc, auquel succéda le prince de Soubise, remplacé à son tour par le duc de Richelieu. « La passion de Mme de Nesles pour l'aimable duc fut si violente qu'elle voulut le disputer, les armes à la main, à l'une de ses rivales, Mme de Polignac. Ces deux dames se battirent au pistolet, dans le bois de Boulogne, et Mme de Nesles fut blessée à l'épaule. » Mme de Gacé eut, chez elle, une aventure qui fit scandale. Mme de Nesles quitta le service de la reine pour faire place à sa fille, Mme de Mailly. — *Recueil Clairambault-Maurepas*, tome III, p. 101 et 231. — MARAIS, *Journal*, tome I, p. 215, tome II, p. 161 et 162. — Amédée RENÉ, *Les nièces de Mazarin*, p. 317 à 381. — *Mémoires de Mme d'Orléans, mère du Régent*, lettre du 13 juin 1717.

(38) Elle était la fille du maréchal d'Alègre, voyez *infra*.

(39) *Journal du chevalier de Belchamps*, 1725.

(40) Elle devait remettre à Stanislas une lettre personnelle du duc de Bourbon. — DE NOLHAC, *op. cit.*, p. 52.

(41) *Mémoires*, tome IV, p. 52 et 53. — Comte D'HAUSSONVILLE, *Histoire de la réunion de la Lorraine à la France*, Paris, Lévy, 1859, tome IV, p. 283, 295, 296 et 298.

Digitized by Google

vertu bien solide pour résister au mauvais exemple d'un pareil entourage, malgré sa jeunesse et son inexpérience de la vie.

La marquise, continue le galant maréchal, fit plus. « Elle avait, pour la princesse de Pologne, une infinité de présens de la part de M. le Duc. Comme notre reine future n'avoit pas de chemises, elle profita de la détresse du roi Stanislas pour lui en porter, avec affectation et avec si peu de délicatesse, qu'on dit qu'elle avoit voulu, par là, que la reine eût pour elle toutes sortes d'obligations. Elle avoit mis beaucoup d'importance à des soins de détails qui ne pouvoient qu'humilier la jeune princesse ». Celle-ci disoit en effet, en recevant les présens de la France : Jamais de la vie, je n'avois vu tant de richesses! »

Dans la journée du 4 août, les ambassadeurs de Louis XV furent reçus par Stanislas et par la reine Opalinska. Dans cette occasion, le duc d'Antin fit tort à sa renommée d'habile diplomate. Sa harangue, qui reflétait les sentiments les mieux intentionnés, fut cependant mal interprêtée par certains courtisans, toujours à l'affût de la critique. Il dit à l'ex-roi de Pologne : Nous venons icy de la part du roy, notre Maître, pour avoir l'honneur de demander à Votre Majesté la Sérénissime princesse, sa fille, en mariage... Ce grand roy a jeté les yeux sur votre Auguste Famille, de préférence à toutes celles de l'Europe. Vous ne devez cette préférence, Sire, qu'à la vertu, aux rares et éminentes qualités qui brillent dans Votre Personne sacrée, et que Votre Majesté a si heureusement transmises à la Sérénissime princesse, votre fille » (42).

Ces derniers mots froissèrent, au plus haut point, la susceptible Mlle de Clermont. La surintendante n'ignorait pas que son frère avait désiré placer, sur le trône, l'une de ses sœurs; elle affecta de comprendre que d'Antin voulait insinuer que M. le Duc avait préféré la vertu de la princesse Marie. Aussi se tourna-t-elle vers l'une des dames d'honneur et dit à mi-voix : « D'Antin nous prend apparemment, mes sœurs et moi, pour des catins » (43). Si le sémillant duc avait eu cette pensée, ce qui paraît bien invraisemblable, il ne se serait pas beaucoup trompé, sauf en ce qui concerne la vertueuse abbesse de Vermandois.

Puis, s'adressant à Marie Leckzinska, il lui demanda son acquiescement; celle-ci se contenta de dire : « Pour répondre à la demande que vous me faites, je n'ai d'autres paroles que pour adorer la divine Providence » (44).

Le 12 août, le jeune duc d'Orléans (45), fils du Régent,

(42) DAUDET, *Journal historique...* p. 63.

(43) DUCLOS, *Mémoires secrets..., idem*, p. 200. — SAINTE-BEUVE, *Nouveaux lundis*, tome VIII, p. 270.

(44) DAUDET, *Ibidem*. — MARAIS, *Journal*, tome III, p. 367.

(45) Louis (1703-1752) fils de Philippe d'Orléans et de Mlle de Blois, fille naturelle de Louis XIV et de Mme de Montespan, avait épousé

Digitized by Google

désigné par le roi pour épouser, par procuration, la fille du roi de Pologne, arriva à Strasbourg, avec sa suite, après avoir traversé Metz (46). Le surlendemain eurent lieu les fiançailles, bénies par le futur cardinal de Rohan, en présence de leurs Majestés, du duc de Noailles et du marquis de Dreux, grand-maître des cérémonies.

Le 15 août, jour choisi « par piété », comme étant celui de la fête de la princesse Marie, celle-ci se leva de bonne heure. On la remit entre les mains de Mlle Pannetier, première femme de chambre de Mlle de Clermont, « qui s'acquitta avec applaudissements de cette commission délicate » qui consistait à la coiffer et à l'habiller. La princesse revêtit ensuite son habit nuptial « qui étoit d'étoffe d'argent, garni de dentelles de même et semé de roses et de fleurs artificielles ». A 11 heures, le cortège des souverains, des ambassadeurs et des invités se rendit à la cathédrale de Strasbourg, où l'évêque de Rohan procéda, avec une pompe magnifique, aux cérémonies du mariage. Ensuite eurent lieu les présentations, les visites et un grand dîner. Dans l'après-midi, la reine retourna à la cathédrale, pour y entendre les vêpres de la Sainte Vierge et suivre la procession. Le soir, les souverains et leur suite assistèrent à un feu d'artifice tiré sur l'Ill, et le duc d'Antin donna un bal superbe à la Commanderie Saint-Jean. La jeune épousée, qui n'aimait pas la danse, n'y assista point; elle s'était retirée dans son appartement, après avoir pris congé du duc d'Orléans.

Durant les trois journées suivantes, ce ne furent que fêtes, réceptions, illuminations et bals, dont le chevalier Daudet, historiographe officiel, nous a laissé une relation des plus détaillées.

Le 18 août, Marie Leckzinska et sa suite quittèrent Strasbourg et prirent le chemin de Metz par Saverne, Sarrebourg, Maizières et Vic, où elles couchèrent la nuit du 20. Durant toute la journée du 21, la pluie ne cessa de tomber. Malgré ce contre-temps, les gens de Delme, Solgne et Grève ne purent « se résoudre à se retirer de la route où devoit passer le cortège, aimant mieux souffrir toutes sortes de mauvais temps, que d'être privez de la vue de leur reine » (47).

Auguste-Marie-Jeanne, fille du prince Louis de Bade, le 18 juin 1724. Celle-ci mourut des suites de ses secondes couches en 1726. Cette mort décida le duc d'Orléans à se retirer de la Cour. Il partagea dès lors son temps entre les exercices de piété, la culture des lettres et celle des sciences. Il mourut le 5 février 1752. Son fils, le duc de Chartres, né le 12 mai 1725, épousa la princesse Louise-Henriette de Bourbon-Conti et fut le père du célèbre Philippe-Egalité.

(46) DAUDET, *Journal historique..., ibidem.*

(47) DAUDET, *Idem*, p. 129.

Digitized by Google

⁂

Le récit de la réception de Marie Leckzinska à Metz et des fêtes qui lui furent offertes par les autorités de la ville est trop connu pour qu'il nous paraisse nécessaire de le rappeler ici. Il en existe trois relations imprimées à cette époque, ayant un caractère officiel (48); l'une est attribuée au maître échevin de Bionville, une autre au notaire Baltus (49). L'un de nos confrères de l'Académie Stanislas (50) nous en a donné, plus récemment, une narration intéressante et humoristique, d'après le curieux *Journal du chevalier de Belchamps* (51). Nous nous contenterons de noter, dans ces ouvrages, ainsi que dans le *Journal historique* du chevalier Daudet, déjà plusieurs fois cité par nous, les traits saillants du caractère de la reine.

La pluie avait heureusement cessé, lorsque le cortège, venant de Vic, passa devant le front des régiments du Maine et d'Orléans, rangés le long de la route, à une lieue de Metz. Au-dessous de Grisy, et depuis les glacis jusqu'à la Croix de Lorraine, les treize compagnies de la milice bourgeoise et les huit compagnies de cadets messins, rangées en bataille, rendirent les honneurs à la souveraine.

A neuf heures du soir seulement, les carrosses s'arrêtèrent à la porte Mazelle. Les échevins, qui piétinaient dans la boue depuis une heure, s'avancèrent, précédés d'un dais en velours cramoisi et se mirent à genoux, sur des bottes de paille (52), à la portière du carrosse royal. M. de Bionville présenta les clefs de la ville sur un plateau d'argent « et fit son compliment en se tenant debout. C'est là, dit le *Journal* imprimé, un droit du maître-échevin de Metz, dont aucune ville du royaume ne jouit » (53). Il félicita la

(48) *Journal de ce qui s'est fait à Metz au passage de la reine.* Metz, J. Collignon, 1725. — *Relation de l'entrée de la reine dans la ville de Metz, le 21 août 1725.* Dijon, A.-J.-B. Augé, 1725, de 15 pages. — *Relation de ce qui s'est passé à l'arrivée de la reine et pendant son séjour à Metz.* Metz, Vve Brice-Antoine, sans date, de 4 pages.

(49) Nous estimons que la première de ces plaquettes est celle qui a été composée par M. de Bionville, par amour-propre. C'est en effet la seule qui relate le privilège du maître-échevin de Metz, qui consistait dans le droit de parler debout aux souverains lorsqu'ils entraient dans la ville.

(50) Raymond de Souhesmes, *Le mariage de Louis XV et les Messins*, Mémoires de l'Académie Stanislas de Nancy, 1902, p. 1 à 23.

(51) Bibliothèque municipale de Metz, Manuscrits N°s 122-217, E. 22, petit in-8° de 518 pages.

(52) *Journal du chevalier de Belchamps*, p. 49.

(53) Cette question d'étiquette avait été soulevée, quelques jours auparavant, au sein de la municipalité. L'exemplaire du *Journal de ce qui s'est fait à Metz au passage de la reine*, à la Bibliothèque de Metz, porte une note manuscrite en marge de ce passage du texte. Elle dit que M. Poutet, qui était maître-échevin lors du passage de Louis XIV à Metz, avait affirmé ce droit, dans une déclaration publique reçue par le notaire Baltus, le 2 août 1725.

On verra plus loin que, lors de l'entrée de Louis XV à Metz en 1744, le même privilège fut affirmé par le maître-échevin, et admis par le protocole.

Digitized by Google

reine de son mariage avec le roi. « Une heureuse fécondité qui doit en être le fruit, dit-il, fait l'objet le plus impatient de nos vœux. C'est sur la vertu de Sa Majesté que nous formons les plus solides espérances de notre bonheur. » Le premier de ces souhaits, nous le verrons bientôt, fut amplement réalisé par le destin.

Après les échevins, M. de Guébriant, commandant dans les Trois Evêchés, en l'absence du maréchal d'Alègre (54), gouverneur de Metz, et M. de Périssant, lieutenant du roi et commandant la Place, complimentèrent la reine. Aux uns et aux autres celle-ci ne sut répondre que par un salut ou par quelques paroles banales.

Le cortège reprit alors sa marche et entra en ville, au bruit du canon, au son des cloches de toutes les églises et de la Mutte, au milieu des acclamations du peuple, mille fois répétées : Vive la reine, béni soit Dieu qui nous l'a donnée (55).

En passant dans la rue Mazelle, devant Saint-Maximin, la princesse fit ouvrir les portes de l'église, « demanda de l'eau bénite et rendit ses hommages au Roi des Rois », dit le chroniqueur officiel. Malgré l'heure tardive et les fatigues de ce long voyage, elle voulut se rendre tout d'abord à la cathédrale, qu'elle gagna par le Pont Sailly, Fournirue et la place du Palais. L'évêque de Metz, Mgr de Coislin, mître en tête, la reçut au bas des degrés du parvis, avec les quatre chapitres, tous en chapes; il lui présenta l'eau bénite. « La reine lui demanda s'il n'y avait pas quelques reliques de la Vraie Croix; on alla sur le champ chercher celle qui se garde dans le trésor de la cathédrale. Aussitôt qu'elle l'eut entre les mains, pénétrée des plus vifs sentiments de la religion », continue le même chroniqueur, « elle serra étroitement ce Bois sacré contre sa poitrine, elle le baisa avec des sentiments de dévotion et de tendresse, qui tiroient des larmes des yeux de tous ceux qui étoient à portée de la voir ». Ce que l'historiographe ne dit pas c'est que vraisemblablement les courtisans et les belles dames de la Cour durent échanger un sourire sceptique, en présence de ces élans de piété mystique.

Après un *Te Deum* et le *Domine salvum fac regem*, le cortège remonta dans les carrosses et gagna le Palais du Gouvernement. A dix heures du soir, la reine se mit à son petit couvert. L'évêque récita le *Benedicite* et se retira pour « offrir un souper dont la magnificence parut avec éclat »

(54) Petit-fils d'Yves d'Alègre, qui fit assassiner François de Montmorency en 1592 et qui fut lui-même assassiné en 1597. Yves, marquis d'Alègre (1653-1733), fut blessé à Fleurus et trempa dans la conspiration de Cellamare. Nommé, par lettres du 10 août 1723, gouverneur et lieutenant général des Trois Evêchés et de Verdun, il reçut le bâton de maréchal de France en 1724. L'une de ses filles épousa Louis François Marie Le Tellier, marquis de Barbezieux (1668-1701), fils de Louvois.

(55) DAUDET. *Journal historique...*, p. 3.

Digitized by Google

à la princesse de Clermont, à Mme de Prie et aux jolies pécheresses de la maison de la reine. Durant le souper et le déshabillé de la souveraine, tout le front de la citadelle, faisant face au Palais du Gouvernement, fut illuminé de lampions et de pots à feu.

Le lendemain, 22 août, Marie Leckzinska entendit la messe, célébrée par l'évêque, dans la chapelle particulière du Palais. Le duc d'Orléans y assista, avec les ducs d'Antin et d'Olonne (56) et plusieurs autres seigneurs. Après le grand couvert, le marquis de Maillebois (57), arrivé de Paris, remit à la reine une lettre personnelle de son jeune époux, qu'elle lut toute rougissante de plaisir.

Une heure après, le marquis de Dreux (58) introduisit, avec toute la solennité voulue, Messieurs du Parlement de Metz. Ceux-ci s'étaient réunis dans l'hôtel que leur chef, Bénigne Chasot de Congi (59) s'était fait construire dans l'abbaye de Saint-Arnould, dont il était abbé commandataire. Le cortège, précédé des huissiers, se rendit au Palais, situé en face, et qu'on appela, par un anachronisme curieux, Le Louvre, pendant le temps qu'il abrita la jeune femme du roi. Huit présidents à mortier, quarante-huit conseillers, le Procureur général, les avocats généraux et les substituts, tous en robe rouge, suivaient le Premier Président. Celui-ci, perclus de rhumatismes, dut se faire porter, dans sa chaise, jusqu'à l'antichambre et fut soutenu, par le maître des cérémonies, pendant qu'il prononçait sa harangue. Il fallut même le rapprocher de la reine pour qu'il pût entendre la timide réponse de celle-ci (60).

(56) Mestre de camp du régiment de Normandie. Il avait accompagné à Rastadt le duc d'Orléans, au moment du mariage de ce prince avec la princesse de Bade. Il fut accusé, ainsi que le comte de Riom, de s'être enivré et d'avoir commis un sacrilège dans une grotte du parc environnant le palais, où se trouvait une statue de la Vierge. — Marais. *Journal*, tome III, p. 112. — *Le Journal du chevalier de Belchamps* rapporte le fait différemment, p. 59.

(57) Jean Baptiste François Desmarets, comte de Maillebois (1682-1762), petit-fils de Colbert, se distingua, dans plusieurs campagnes, comme colonel et lieutenant-général. Promu maréchal de France, il fut nommé gouverneur de l'Alsace en 1748.

(58) Fils d'un conseiller au Parlement de Paris et gendre du contrôleur général Chamillart, il reçut le titre de marquis et la charge de grand maître des cérémonies le 30 mars 1701, l'exerça jusqu'en 1741 et mourut en 1749. Son neveu, Henri Evrard, marquis de Dreux-Brezé, succéda à son père dans la même charge; c'est à ce dernier que Mirabeau adressa, le 23 juin 1789, la célèbre phrase historique.

(59) Famille originaire du duché de Bourgogne. Bénigne (1661-1728), fils d'Isaac Chasot, président à mortier au Parlement de Metz, et de Marie-Thérèse Bossuet, sœur de l'évêque de Meaux. Il était le petit-fils d'Isaac Chasot, substitut du Procureur général au Parlement de Dijon, et de Suzanne Blondeau.

Conseiller au Parlement de Metz en 1686, il succéda à son père en 1688 et fut nommé premier Président en 1717. Il avait obtenu la charge d'abbé commandataire de Saint-Arnould et fit reconstruire les bâtiments de cette abbaye, où il habita jusqu'à son décès. — E. Michel. *Biographie du Parlement de Metz*, p. 84 et 85, et *Histoire du Parlement de Metz*, p. 331 et 332.

(60) E. Michel. *Histoire du Parlement de Metz*, p. 332.

Digitized by Google

Ensuite, se présentèrent les échevins, apportant les présents de la ville, c'est-à-dire, suivant la tradition, des boîtes de mirabelles et de confitures sèches. M. de Bionville, qui s'était refroidi en stationnant la veille à la porte Mazelle, était devenu aphone; ce fut M. Malherbe qui débita le compliment. Puis M. de Dreux introduisit les chanoinesses de Ste-Marie « superbement vêtues en manteaux d'hermine », conduites par leur abbesse, Mme de Druy. Elles furent admises à baiser le bas de la robe de la reine qui, « gênée par une étiquette à laquelle ne l'avait préparée ni sa naissance ni son éducation », répondit par des révérences.

Le bailliage-présidial et les Trésoriers de France, que l'on fit mettre à genoux, furent suivis par les autres corporations. Celle des Juifs ne manquait jamais l'occasion d'une visite princière pour manifester son loyalisme monarchique. Le grand rabbin y alla de son discours, où Marie Leckzinska était comparée à la reine de Saba, à Esther et à Judith; il était si ému qu'il ne put achever (61). Avec beaucoup de simplicité et de bienveillance, la princesse le mit à son aise en acceptant son cadeau. C'était « une cassette de velours cramoisi, dans laquelle étoient trois coupes d'or (ou plus exactement deux en vermeil et une en cristal de roche, garnie d'or et enrichie de diamants) ». Deux seigneurs se disputant sur la qualité de la matière et sur le prix du présent, Sa Majesté ayant entendu leur dispute, la calma bientôt et fit cesser leur curiosité, en leur disant « que les présens qu'on luy faisoit, quelques petits qu'ils fussent, lui faisoient autant de plaisir que les diamants les plus précieux » (62). Cette réponse charma tous les assistants (63).

Le duc d'Orléans, qui devait regagner rapidement Versailles, prit congé de la reine vers neuf heures du soir, au moment où elle s'asseyait à son grand couvert. La haute société fut alors admise à voir sa souveraine de près et à table. « Il s'y étoit rendu un si grand concours de monde qu'on pouvoit à peine se remuer dans les pièces de l'appartement », malgré le zèle du duc de Noailles, commandant la maison du roi, chargé du service d'ordre.

Le lendemain matin, à sa toilette, la reine reçut les « dames de Metz ». Certaines d'entr'elles avaient cru bien faire en sortant de leurs garde-robes des toilettes de grande cérémonie et s'habiller en *toute ronde*, c'est-à-dire avec d'énormes paniers à leurs jupes, suivant la mode au temps du Roi Soleil. Cette exhibition inattendue provoqua le fou rire et les lazzis des dames de la Cour et l'altière surintendante pria les officiers de service de mettre « ces folles à la porte »

(61) GAUTHIER-VILLARS. *Op. cit.*, p. 259, raconte cet incident, d'après la *Gazette de Hollande*.

(62) DAUDET. *Journal historique...*, p. 136.

(63) Il n'en fut pas de même de l'idée qu'eut la reine d'offrir ces présents aux chanoines de la cathédrale, quelques jours après. Donateurs et donataires en furent interloqués.

(64) *Journal du chevalier de Belchamps*, p. 50.

Digitized by Google

(64). A dix heures, le duc de Noailles (65) introduisit sept écoliers des Jésuites, qui débitèrent quelques vers assez bien tournés. La reine « les écouta avec cette bonté qui lui est si naturelle » et leur témoigna sa satisfaction (66).

Marie Leckzinska partit ensuite dans son carrosse, escorté par les Gardes du Corps, pour aller entendre la messe à la cathédrale. Pendant l'office, un petit incident fut remarqué qui, s'il produisit bon effet à Metz, ne manqua point de choquer la vertu facile des courtisans. La reine « se mit d'abord à genoux sur le carreau qui couvroit le marche-pied du prie-Dieu, mais vers l'Offertoire elle se glissa doucement à bas de son carreau et demeura dans cette posture jusqu'à la fin de la messe, et ce ne fut que lorsqu'elle se leva que l'on s'aperçut de ce qu'elle avoit fait » (67).

A deux heures après midi, la reine et toute sa suite montèrent dans les voitures et partirent pour Frescati, maison de plaisance de l'évêque. Le grand seigneur qu'était Mgr de Coislin leur fit une réception vraiment princière, secondé par l'intendant M. de Creil (68). Ils firent visiter les beaux appartements du château, ornés d'œuvres d'art magnifiques, parmi lesquelles on montra à la jeune épousée le portrait du roi, dont elle admira, toute confuse, la rayonnante beauté. Après une station à la chapelle, le cortège passa dans l'orangerie, où étaient dressées deux tables de chacune vingt-cinq couverts, pour former ce qu'on appelait un *ambigu*. L'une était chargée de 49 entremets froids, l'autre de fruits et de liqueurs « dressés en gobelets ». Marie Leckzinska, qui eut toute sa vie, et malgré ses malheurs, un appétit superbe (69), fit honneur à ce service magnifique dû au talent « du sieur Lion, officier de fruiterie de la reine, employé par extraordinaire auprès de l'évêque de Metz ».

(65) Adrien Maurice, duc de Noailles (1678-1766), maréchal de France, gouverneur du Roussillon, membre du Conseil de Régence en 1718, ambassadeur en Espagne et ministre d'Etat, prit part à la bataille de Fontenoy. Il avait épousé, en 1698, Françoise Charlotte Amable d'Aubigney, nièce et héritière de la marquise de Maintenon. — Moreau. *Mes souvenirs*, tome I, p. 55.

(66) Daudet. *Idem*, p. 140 et 147. — *Relation de ce qui...*, p. 5. Cette poésie fut mise en musique par le sieur Hasle, ancien maître de musique de la cathédrale.

(67) *Relation de l'entrée de la reine dans la ville de Metz*, p. 5.

(68) Jean François, chevalier, marquis de Creil-Bournezeau, baron de Brillac, conseiller d'Etat, intendant de justice, police et finances à La Rochelle, fut nommé à la Généralité de Metz le 17 août 1720; il prit volontairement sa retraite en mars 1754 et fut pourvu d'une pension. Marié à l'une des trois filles du receveur général de Tours, Mailly-Dubreuil, il vivait séparé de sa femme, qui était la maîtresse de son beau-frère, le vicomte de Tavannes. Il se retira chez l'une de ses filles, la duchesse de St-Aignan-Beauvilliers. — Marais. *Journal*, tome I, p. 258; tome II, p. 167, et tome III, p. 131. — Baltus. *Annales, Mémoires de l'Académie de Metz*, 1904, p. 236.

(69) Casanova de Seingalt. *Mémoires*, Paris Garnier, nouvelle édition, tome II, p. 334. Le Don Juan italien, qui vit la reine à table, lui trouva « l'air vieux, la mine dévote » et constata son grand appétit.

Digitized by Google

Cet artiste en confiserie plaça devant la souveraine une ravissante pièce montée « en pastillage de sucre royal, de sedrac et de bergamottes, sur un champ de lys et de roses au candi ».

La reine, à qui Mgr de Coislin servait d'échanson, exigea, au mépris de l'étiquette, que les dames de sa suite vinssent prendre place, à côté d'elle, à chacune des deux tables successivement. La gaîté régnait sur tous les visages; les verres à peine vides se trouvaient remplis et, tout en croquant bonbons et pâtisseries, les dames d'honneur se disaient à l'oreille : « A la santé de la reine, qui ne le sera pas longtemps! » (70). L'une d'elles, la marquise de Nesles, ne croyait pas si bien dire! — Qui sait si, dans un rêve de nouvelle Danaë, elle ne voyait pas déjà la pluie de louis d'or qui allait tomber sur le lit de ses filles!

Il faisait nuit lorsque la file des voitures rentra à Metz pour voir un superbe feu d'artifice, œuvre du messin Gilles Gauthier (71), tiré sur l'Esplanade. Le vendredi 24 août, la reine, fatiguée par les réjouissances de la veille, ne quitta sa chambre qu'à neuf heures du matin. Après son couvert, les échevins de la ville vinrent lui faire leurs adieux, ainsi qu'à Mlle de Clermont. Ces deux princesses ne tarirent pas en éloges sur la façon brillante et enthousiaste dont elles avaient été reçues par la ville de Metz (72). La reine « fit des largesses et, passée brusquement de la détresse à l'opulence, elle donna sans compter la valeur de l'argent »; les couvents de femmes furent les plus favorisés (73).

Après le dîner, la reine, la princesse du sang, leurs dames d'honneur et les seigneurs de leur suite montèrent dans les carrosses et quittèrent la ville par la porte de France. La population, massée dans les rues, était toute à la joie et criait : Vive la reine! Cependant, ajoute le chroniqueur officiel, « avec cette différence que la plupart mêlèrent leurs larmes à leur joye, sur ce qu'ils désespéroient de ne plus revoir Sa Majesté » (74). Les Messins ne se doutaient pas alors des graves événements qui devaient la ramener dans leurs murs, pour la seconde et dernière fois.

Arrivé à Mars-la-Tour à six heures du soir, le cortège y passa la nuit et continua sa route le lendemain pour arriver à Verdun. Enfin, d'étape en étape, à travers des chemins défoncés par la pluie, Marie Leckzinska arriva, le 4 septembre 1725, à Fontainebleau, où le roi la reçut avec une grâce et un empressement, qui parurent embarrasser la timidité de la princesse polonaise. Le lendemain eut lieu, dans le plus grand apparat, la cérémonie officielle du ma-

(70) *Journal du chevalier de Belchamps*, p. 57. — R. DE SOUHESMES. *Ibidem.*

(71) Il était artificier en titre de la ville.

(72) DAUDET. *Op. cit.*, p. 156.

(73) R. DE SOUHESMES. DAUDET. BELCHAMPS. *Op. cit.*

(74) DAUDET. *Ibidem.*

Digitized by Google

riage (75). Cependant le grand couvert, qui était déjà servi, fut décommandé parce que le roi, ayant rejoint sa femme dans son appartement aussitôt après les réceptions, avait déclaré qu'il « vouloit dîner en particulier avec elle ». Ce contre-temps parut à tous de bon augure pour le bonheur futur du jeune couple.

***

Dix-neuf ans après les événements que nous venons de rappeler, presque jour pour jour, le 17 août 1744, Marie Leckzinska revenait à Metz. Tout en larmes, elle descendait de carrosse dans la cour de ce même palais du Gouvernement, où elle était venue, jeune mariée, heureuse et le cœur plein d'illusions. Elle avait été mandée en hâte de Versailles auprès de Louis XV, atteint depuis quelques jours d'une fièvre putride, que son entourage avait cru à l'article de la mort, et qui avait reçu l'Extrême-Onction dans la matinée du 15 août.

Il était onze heures du soir lorsqu'eut lieu la première entrevue des époux, particulièrement émouvante. Le roi, en embrassant la reine, lui dit : Je vous ai donné, Madame, bien des chagrins que vous ne méritez pas; je vous conjure de me les pardonner. — Ne savez-vous pas, Monsieur, répondit-elle, que vous n'avez jamais eu besoin de pardon de ma part? Dieu seul a été offensé; ne vous occupez que de Dieu, je vous en prie! (76).

Que s'était-il donc passé de si grave, depuis le jour où Marie Leckzinska était devenue la femme du roi de France? Bien peu de Français l'ignoraient encore, tellement la chronique scandaleuse de la Cour s'était répandue dans tout le royaume. Mais bien peu aussi, et seuls quelques habitués de Versailles, connaissaient l'origine et la cause des torts réciproques, mais très inégaux, de chacun des époux (77).

Leur lune de miel avait été radieuse, à tel point que le roi devenait dévôt pour plaire à sa femme (78). Cet accès de piété ne dura que ce que durent les roses, mais l'amour persista. Le chevalier de Belchamps nous raconte une anecdote amusante, qu'on lui avait mandée de Paris, à cette époque. « Un jour, le roi, jouant au piquet avec la reine, annonça quinte et quatorze. — Pardon, répliqua celle-ci : j'ai trois rois dans mon jeu et un dans mon cœur. Le roi,

(75) Au cours de la cérémonie, les évêques de Fréjus et de Metz étendirent, sur la tête des époux, un grand poêle de brocart d'argent, « symbole de l'union à jamais fidèle sous la bénédiction du même toit ». DE NOLHAC. *Op. cit.*, p. 79.

(76) P. DE NOLHAC, *op. cit.*, p. 290.

(77) Ce n'est que longtemps après ces événements que Marie Leckzinska fit à la duchesse de Luynes, sa dame d'honneur, le récit de ses premiers chagrins domestiques. — *Mémoires du duc de Luynes.* — *Mémoires du duc de Villars.*

(78) C'est, en effet, sur les instances de la reine que Louis XV rendit son célèbre arrêt du Conseil sur la *Constitution Unigenitus.*

Digitized by Google

se levant de table, sauta au cou de la reine et y fut plus d'un gros quart d'heure » (79).

A peine un léger nuage avait-il estompé, un instant, la douce clarté de ces jours de bonheur. C'était lorsque, sous l'influence fâcheuse de la marquise de Prie, sa dame d'honneur, la jeune reine avait essayé d'obtenir du roi l'éloignement de son ancien précepteur, Fleury. Louis XV, par un billet un peu sec, avait prié sa femme d'exécuter les ordres du futur cardinal. Très docilement, elle avait obéi (80).

Après vingt-trois mois de mariage, la reine avait heureusement accouché de deux filles jumelles (81), et le roi, qui avait alors dix-sept ans, s'était déclaré tout fier de cette paternité précoce. Puis, durant les neuf années suivantes, neuf couches avaient assuré la succession au trône par la naissance d'un dauphin, et donné au roi des filles qu'il adorait. Le ménage royal vivait donc parfaitement heureux à Versailles, et de préférence à Rambouillet.

Timide et réservé en public, avec les femmes de la Cour, les fuyant même, parce que Fleury lui avait insinué « que la plupart étoient sans vertu et corrompues par la Régence », Louis XV, qui était « beau comme l'Amour », se trouvait le point de mire de leurs regards séducteurs. Mais ces intrigues échouaient devant la pureté calme de son amour conjugal. Lorsqu'on lui vantait la beauté de quelque dame, le roi répondait par cette question habile : Est-elle aussi belle que la reine?

L'amour est aveugle, dit-on. Car, de l'avis de ses contemporains, la fille de Stanislas était non seulement pas belle, mais à peine jolie (82). Petite, brune, peu élégante, considérant comme perdu le temps qu'elle passait à sa toilette, haïssant le rouge et les fards; ses ennemis avaient, avant

(79) *Journal de Belchamps*, p. 97. — M. DE SOUHESMES, *op. cit.*, p. 22, qualifie cet incident de « niaiserie sentimentale, qui confirme la médiocrité un peu mièvre, qui formait le fond de son caractère » (de la reine). Pour qui connait bien le XVIIIe siècle, il parait, au contraire, un trait caractéristique de l'esprit français de cette époque.

(80) MOUFLE D'ANGERVILLE, *op. cit.* — STE-BEUVE. *Nouveaux lundis*, tome VIII, p. 281 et 282.

(81) Madame première et Madame Henriette de France, nées à Versailles, le 14 août 1727, après deux faux symptômes de grossesse, qui avaient trompé l'espoir de la reine. — DE NOLHAC, *op. cit.*, p. 118, et *Journal de Belchamps*, 1727. — Une troisième fille, Louise-Marie, naquit au mois de juillet 1728. Le dauphin vit le jour le 4 septembre 1729 et le duc d'Anjou le 30 août 1730. La reine eut encore cinq autres filles. Le dauphin et six de ses sœurs survécurent; le duc d'Anjou mourut à 2 ans et demi.

(82) Le duc d'Antin n'était pas de cet avis. Après avoir vu la princesse Marie à Strasbourg, il écrit au comte de Morville, le 28 juillet 1725 : Je conviens qu'elle est laide, mais elle me plait au delà de ce que je puis exprimer. — LEMONTEY. *Histoire de la Régence*, tome II, p. 201. — La reine fait très bonne mine, quoique sa mine ne soit pas jolie. VOLTAIRE. *Lettre à la présidente de Bernières, Fontainebleau*, 17 septembre 1725, édition Beuchot, tome LI, p. 153. — STE-BEUVE. *Nouveaux lundis*, tome VIII, p. 266 et suivantes, 278 et 280. — Comtesse d'ARMAILLE, née de SÉGUR. *Vie de Marie Leckzinska*, Paris, Didier, 1864.

Digitized by Google

de la connaître, fait courir le bruit qu'elle avait certaines infirmités et des défauts physiques cachés (83). Mais ses qualités morales l'emportaient. « Créature de soumission et de tendresse », d'un naturel simple (84), d'un caractère toujours égal, sa bonté et sa douceur avaient réussi à rendre son mari amoureux d'elle (85), mais non à chasser l'éternel ennui du roi.

« Ce fut un tort à Marie Leckzinska », dit Sainte-Beuve, « de ne pas comprendre, de ne pas deviner, qu'en France il faut être davantage à la française. Pourquoi le devoir s'arrange-t-il pour être si souvent ennuyeux? Pourquoi la vertu n'est-elle pas visitée aussi du génie ou du démon de plaire? Marie Leckzinska n'y songea pas assez... Il aurait fallu y mettre de l'invention, de la fantaisie même avec l'honnêteté, quelque chose de français qui fît trêve à l'ennui. Une sage reine n'y suffisait pas, il aurait fallu quelque fée ». (Nouveaux lundis, tome VIII, p. 286.)

« Mais », écrit assez peu galamment un académicien de Nancy, « Marie était véritablement trop insignifiante pour retenir longtemps le cœur de son jeune époux » (86). C'est un fait historique que, peu à peu, cette première passion du roi parut à tous se ralentir, et enfin s'éteignit faute d'aliments. « On a, en effet, reproché à la reine », dit un écrivain de talent (87), « de n'avoir pas su l'entretenir et d'avoir été le propre artisan de ses longues infidélités conjugales ». Quels sont donc, sans songer à les mettre dans la même balance que ceux de Louis XV, les quelques reproches que l'on peut adresser à Marie Leckzinska.

Tous les historiens sont d'accord pour constater que la froideur progressive de la reine, qui n'avait pas échappé au jeune et ardent monarque, provenait principalement d'une grande lassitude provoquée par ses nombreuses maternités (88). Il est certain aussi que Marie Leckzinska prenait trop

(83) Il y a aussi des lettres anonymes qui ont grossi ses défauts. On dit qu'elle (la reine) a deux doigts qui se tiennent et des humeurs froides; mais cela vient de la faction d'Orléans. — MARAIS. *Journal*, tome III, p. 183. — On a même prétendu, contre toute vraisemblance, que Marie Leckzinska était épileptique. — Docteur CABANES. *Le cabinet secret de l'histoire*, Paris, 1900, tome IV, p. 117, et *Les Indiscrétions de l'histoire*, tome III, p. 293 à 308, réfute cette assertion.

(84) La méchante marquise du Deffand fait de la reine un portrait flatté, mais non désintéressé : Thémire a beaucoup d'esprit, le cœur sensible, l'humeur douce, la figure intéressante... Elle joint, à une pureté de mœurs admirable, une sensibilité extrême, à la plus grande modestie, un désir de plaire... Cette Thémire si parfaite c'est : La Reine. — M. DE LESCURE. *Correspondance complète de la marquise du Deffand*, Paris, Plon, 1865, tome II, p. 762 et 763.

(85) Il manquait à sa personne le don suprême de la beauté, mais elle était agréable, bien faite, avec des yeux expressifs, un grand front, une jolie bouche et la jeunesse d'un teint, dont l'eau fraîche faisait tout le fard. — P. DE NOLHAC. *op. cit.*, p. 7.

(86) R. DE SOUHESMES, op. cit., p. 22.

(87) Roger DE PARNES. *Anecdotes secrètes du règne de Louis XV*. Préface de Georges d'Heyli, Paris, Rouveyrac et Blond, 1882, p. 6.

(88) N'est-ce pas elle qui disait à d'Argenson : Eh! quoi! toujours grosse, toujours accoucher!

Digitized by Google

souvent des prétextes dénués de vraisemblance pour fuir l'intimité de son mari, et cependant elle ne continuait pas moins à l'aimer sincèrement (89). Le duc de Luynes, qui connaissait, par sa femme, les véritables motifs de cette froideur, a essayé, longtemps après, de créer une diversion. D'après lui, la séparation serait venue d'une exigence de la « Faculté de la reine », dont les démêlés avec les médecins du roi, avaient, paraît-il, aggravé les choses. » M. de Nolhac a repris cette thèse en lui donnant une explication un peu plus précise. « Elle (la reine) a pu imposer quelques trêves aux impatiences du roi, sur l'ordre d'une Faculté méticuleuse » (90).

Cette accusation ne pouvait manquer de susciter une controverse dans le monde médical. Au début de notre siècle, un médecin en renom (91) essaya de démontrer que Marie Leckzinska était « une dégénérée héréditaire », descendante d'alcooliques, parce que polonais (?) — Quand Auguste avait bu, la Pologne était ivre. — Fille d'un père goûteux, d'une mère hydropique, elle aurait été « épileptique dès l'âge de treize ans, plus tard hystérique, et enfin anaphrodisiaque ». L'auteur s'attira aussitôt de violentes protestations de la part de plusieurs de ses éminents confrères (92). Cependant, il parut entrevoir que le cas de la reine ne ressortissait point à la pathologie, mais à la psychologie, et, en quelques mots, non moins énigmatiques que ceux du duc de Luynes, il proposa la solution (93) connue en son temps, dans les antichambres de Versailles (94).

Le roi Stanislas et la reine Opolinska avaient élevé leur fille dans les pratiques les plus rigoureuses de la religion (95) et avaient commis la grave imprudence de lui choisir, comme directeur de conscience, un jésuite ignorant, qui la suivit à la Cour de France (96). Ce prêtre polonais, imbu du mysticisme superstitieux, répandu chez certains peuples du Nord, avait poussé sa jeune pénitente vers une piété digne

(89) Docteur LARCHER. *Revue Scientifique* du 27 septembre 1900.

(90) *Louis XV et Marie Leckzinska*, p. 197 et 198.

(91) Docteur LARCHER. *Op. cit.*

(92) Mlle INTEYKO. *Revue scientifique* du 15 décembre 1900. — Gilbert BALLET. *La France médicale*, 25 février et mars 1901. — Dr CABANES. *Les indiscrétions de l'histoire*, Paris, Michel, s. d., p. 293 et suivantes. — Enfin, M. Pierre BOYÉ, l'auteur de *Stanislas Leckzinsky et le troisième traité de Vienne*, protesta contre l'opinion que lui prête le docteur Larcher. C. f. *Revue scientifique* du 3 novembre 1900.

(93) « Ces indices nombreux prouvent que la casuistique (?) du confessionnal... avait puissamment contribué à développer en elle cette perversion d'un sens naturel ». — *Revue scientifique. Ibidem.*

(94) « La reine, plongée dans une dévotion trop austère, et peut-être mal conseillée par son directeur, chercha à le (Louis XV) détacher d'elle. La mauvaise grâce qu'elle affecta dans leurs relations triompha de la constance du roi ». — Emile RAUNIÉ. *Recueil Clairambault-Maurepas.* Introduction historique, tome V, p. 26. Paris, Quantin, 1881.

(95) P. DE NOLHAC. Stanislas lui avait donné une instruction forte, une religion sans bigoterie, *non sans dévotion*, et fort appuyée sur les pratiques. — *Op. cit.*, p. 7 et 8.

(96) L'abbé Labieszewski.

Digitized by Google

d'une religieuse dans son cloître, mais exagérée pour une princesse appelée à vivre à la Cour. On en a vu la preuve dans ses manifestations d'humilité chrétienne, lors des cérémonies religieuses à Strasbourg et à Metz, relatées plus haut. A Versailles, la reine se rendait plusieurs fois par jour à la chapelle du palais et y entendait deux messes; le dimanche, elle faisait ses dévotions et en entendait quatre (97). Retirée dans son cabinet durant l'après-midi, elle avait demandé au roi deux heures par jour pour se faire lire l'Ecriture Sainte, par l'une de ses dames. Enfin, elle était si superstitieuse, qu'elle n'entreprenait rien le vendredi, et avait une peur terrible des revenants (98).

Un jour, le vieux jésuite, qui facilement circonvenu et trompé par Feury (99), « montrait sans cesse à la reine le ciel irrité contre la coquetterie des femmes », s'avisa de devenir courtisan, lui aussi. Sans réfléchir à la gravité et aux conséquences des conseils qu'il prodiguait à la reine, il eut l'imprudence de lui dire, qu'ayant donné au roi une nombreuse famille, elle avait suffisamment rempli ses devoirs d'épouse. Enfin, « il la persuada que les Anges ne quitteraient plus le lit nuptial, quand elle conserveroit la chasteté » (100). La princesse polonaise qui, suivant ses propres expressions, était venue en France « avec la crainte qu'une couronne terrestre lui feroit perdre celle du ciel », se laissa convaincre et peu à peu, manifesta, à l'égard de son mari, une froideur d'autant plus dangereuse que celui-ci était dans toute l'ardeur de la jeunesse (1).

Les courtisans connaissaient cette situation et se réjouissaient de voir bientôt refleurir le temps et les mœurs de la Régence. Le cardinal de Fleury ne l'ignorait pas non plus et, d'un mot, aurait pu y porter remède; mais il détestait la reine et il laissa la pauvre femme consommer elle-même son propre malheur (2).

(97) Un jour qu'elle se trouvait atteinte de fièvre, elle fit porter plusieurs pièces de son linge personnel à Ste Geneviève de Nanterre, afin qu'on les fit toucher aux reliques de la patronne de Paris. — P. DE NOLHAC, *Op. cit*, p. 115.

(98) La première nuit qui suivit la mort de Mme de Châteauroux, la reine fit veiller auprès d'elle une de ses femmes, nommée Boirot, et ne pouvait dormir. « Faut-il éveiller le médecin? dit la soubrette. — Oh! non, ma bonne Boirot, répondit la reine, je ne suis pas malade; mais, cette pauvre Mme de Châteauroux, si elle revenait!... — Eh! Jésus! s'écria Boirot, si elle revient, bien sûrement ce n'est pas Votre Majesté qu'elle viendra chercher. » — DE GONCOURT, *La duchesse de Châteauroux*. — L. PERREY, *Le président Hénault et Mme du Deffand*. — D' ARGENSON, *Mémoires, id.* édition Rathery.

(99) Roger DE PARNES, *Op. cit.*, p. 16.

(100) *Mémoires de Richelieu*, tome IV, p. 145.

(1) Une dame du palais confiait à d'Argenson, qui n'a pas laissé perdre la confidence, que « la plus grande faute étoit à la reine, si le roi avoit une maîtresse; elle se conduisoit en béguenle ». — *Mémoires du marquis d'Argenson.*

(2) M. DE NOLHAC, *op. cit.*, p. 197 et 198, le grand panégyriste des deux dernières reines de France de l'ancien régime, écrit : « Sur la foi d'anecdotes d'antichambres et de récits malveillants, on a rendu Marie

Digitized by Google

Tous les soirs à Versailles, après le grand couvert, Louis XV assistait au jeu préféré de la reine, le lansquenet ou la cavagnole et, comme cet « inamusable » ne s'intéressait à rien, il se retirait le premier dans son appartement (3). Quelques instants après, ayant revêtu un costume d'intérieur, il s'engageait, précédé par son valet de chambre, Bachelier, qui portait un flambeau, dans un petit escalier en colimaçon conduisant à l'étage supérieur. Très galamment, il frappait à la porte de la chambre de la reine. La chronique du temps raconte que plusieurs fois, il trouva porte close. Bachelier, chargé par son maître d'en rechercher les motifs, apprit par Bouron, domestique de la reine, que celle-ci ne pouvait recevoir le roi, sous prétexte, tantôt de ses devoirs de piété à remplir, tantôt d'indispositions, trop fréquentes pour être réelles (4). « Le roi mécontent, dépité, s'en allait tout grognon dans sa chambre solitaire. A plusieurs reprises, il voulut forcer la porte qu'on s'obstinait à fermer si bien et si fort, malgré ses désirs si honnêtement exprimés »; il ne rencontra que des refus. Enfin, un beau soir, à la suite d'une dernière tentative infructueuse, Louis XV déclara qu'il « ne demanderoit plus jamais le devoir à la reine » (5) et, de fait, il ne remonta jamais le petit escalier.

Dès le commencement de l'année 1738, « il courut un bruit à la Cour, et il parut assez fondé, que le roi avait un goût particulier pour Mlle de Charollois » (6). Mais Fleury y mit bon ordre, dans l'intérêt de sa politique. La reine en avait été informée (7). Prise de peur et de remords tardifs, elle s'en ouvrit d'abord au duc de Villars, qui lui donna un avis de courtisan plutôt qu'un conseil d'ami (8). Elle en

Leckzinska responsable du changement de conduite de Louis XV, par des maladresses féminines et des répugnances du devoir conjugal. L'explication, vraie pour tant d'autres, n'est pas suffisante en ce cas illustre. » L'argument est spécieux : une femme, qui devien reine, ne cesse pas d'être femme!

(3) LEROY, *Mémoires.* — SAINTE-BEUVE, *Op. cit.*, p. 274 à 277.

(4) Le docteur Larcher va plus loin; mais son récit n'est corroboré par aucun des mémorialistes du temps : « Finalement, elle (la reine) signifia solennellement au roi, par son chambellan, qu'elle ne pouvait plus le recevoir chez elle ». *Op. cit.* — Cette assertion est invraisemblable.

(5) Georges D'HEYLI, *Op. cit.*, p. VIII. — Louis, furieux d'être repoussé, jura que tout était rompu entr'eux et ne revint jamais à ses premiers sentiments. *Op. cit.* — On a placé la date de cet incident au lundi de la Pentecôte, 26 mai 1738. — P. DE NOLHAC, *Op. cit.*, p. 198.

(6) Louise-Anne, fille de Louis de Bourbon-Condé et d'Anne de Bavière, née le 23 juin 1695, sœur de M. le Duc et de Mlles de Clermont, de Sens et de Vermandois. Elle eut de nombreux amants, notamment le duc de Richelieu, qu'elle aurait voulu épouser, le duc d'Aumont et le prince des Dombes. Elle épousa ce dernier secrètement. — MARAIS, *Journal*, tome I, p. 325.

(7) Lettre de Stanislas, moitié chiffrée, moitié en polonais, à sa fille, en réponse à une lettre de celle-ci. — P. DE NOLHAC, *Op. cit.*, p. 186.

(8) Aux confidences de la reine, le vieux duc répondit crûment en bon stratège, mais en médiocre psychologue : le cœur du roy est très éloigné de ce qu'on appelle l'amour. Il est plus heureux que le roy ne soit pas porté à la tendresse; la froideur naturelle est moins cruelle que l'infidélité. — *Mémoires du duc de Villars.*

Digitized by Google

parla à Bouron, son valet de chambre qui, en homme pratique, « lui conseilla d'aller elle-même agacer le roi dans son cabinet; elle le fit quelques fois, mais sans succès » raconte le duc de Richelieu (9). Il était trop tard; ce dernier le savait mieux que personne, car il avait été, ainsi que la maréchale d'Estrées, chargé par Fleury de chercher, pour le roi, une maîtresse « de tout repos » et leur choix était fait. « Un soir, à Compiègne, au mois de juillet 1738 (10), la légende a bien précisé la date, pour lui donner l'authenticité de l'histoire, — le roi, rentrant chez lui, trouva dans sa chambre une petite femme tout encapuchonnée; c'était la séduisante Mme de Mailly » (11).

« Eh oui! la reine Marie Leckzinska — continue le fin lettré auquel nous avons déjà fait plusieurs emprunts (12), — fut certainement coupable de la chute première de son mari. Mais, eût-elle été l'épouse la plus passionnée et la plus tendre, il est permis de croire, et de dire à sa décharge, qu'elle n'eût pas réussi à retenir toujours le royal débauché, dans la fidélité qu'elle lui garda elle-même. Il eût sans doute fini, un peu plus tard, par se laisser aller à ce penchant entraînant pour les femmes, qu'avaient développé intentionnellement les éducateurs de sa jeunesse et de ses mœurs ». Les frères de Goncourt, disent : « Louis XV avait alors en lui une vague aspiration au plaisir, dont l'emportement rappelait les premiers Bourbons... Il demandait une liaison qui remplît ses pensées, qui l'enlevât à la monotonie de ses ennuis, à la paresse de ses caprices, qui réveillât et étourdît sa vie... L'oubli de son personnage de roi, la délivrance de lui-même, voilà ce que Louis XV demandait à l'adultère, voilà ce que, toute sa vie, il devait y chercher » (13).

La première maîtresse en titre du roi était l'aînée des cinq filles de la marquise de Nesles, que Mme de Prie avait choisie pour être l'une des dames d'honneur de la reine. Nous l'avons vue, dans la suite de la jeune épousée, à Strasbourg et à Metz; elle était restée en fonctions après la disgrâce de sa protectrice. Les quatre premières demoiselles de Nesles eurent successivement, et parfois concurremment, les honneurs de l'alcôve royale. Quant à la plus jeune, Mme de Flavacourt (14), elle osa résister; « mais parce qu'elle ne put faire autrement. Elle aussi serait devenue volontiers la maîtresse du roi, mais elle avait un grand diable de mari qui, à l'inverse des maris de cette époque faciles en matière

(9) *Mémoires de Richelieu*, par Soulavie, tome IV, p. 147.

(10) Une autre version indique le mois de septembre, durant une retraite diplomatique de Fleury à Issy. — P. DE NOLHAC, *op. cit.*, p. 190. — *Mémoires de la duchesse de Brancas*, voyez infra.

(11) Georges D'HEYLI, *op. cit.*, p. 9.

(12) *Ibidem.*

(13) *Les maîtresses de Louis XV.*

(14) Hortense Félicité, nommée Mlle de Mailly, née le 11 février 1715, épousa le 21 janvier 1739, François Marie de Fouilleuse, marquis de Flavacourt. Elle vivait encore en 1792.

Digitized by Google

de mœurs, tenait à l'honneur de son ménage et de son nom. Aussi, quand il vit ses chères belles-sœurs entrer successivement dans le lit du roi, il ne se trouva pas pour cela aussi comblé de gloire et de bonheur que tant d'autres qui s'étaient réjouis et congratulés de la chute de leurs filles, de leurs sœurs ou de leurs femmes, et qui en avaient recueilli de gros profits. M. de Flavacourt déclara tout simplement à sa femme, et sans grands discours j'imagine, mais sans doute à la hussarde, avec quelque propos bien net et bien catégorique, que s'il apprenait jamais qu'elle l'eût trompé avec le roi, il la tuerait de ses propres mains, et sans autre forme de procès. Mme de Flavacourt savait bien que son mari ne parlait pas à la légère, et elle ne se le fit pas dire deux fois. Elle resta donc vertueuse, obligatoirement » (15).

Mme de Mailly (16), que l'on a comparée plusieurs fois à Mlle de La Vallière, « à peu près comme veuve, et sans enfants », avait alors vingt-huit ans, le même âge que Louis XV, des yeux noirs et un peu durs; mais son allure de grande dame était tempérée par une voix agréable, un air aimable et enjoué (17). Elle aimait passionnément le roi et ne retira jamais de cette liaison le moindre bénéfice, tant que dura sa faveur. Appelée, par son service de dame d'honneur depuis la retraite de sa mère, à se trouver dans l'intimité de la reine, elle affectait de ne point remarquer la mauvaise humeur de celle-ci vis-à-vis d'elle, ni ses regards méprisants. Marie Leckzinska la détestait, parce qu'elle l'accusait de lui avoir, la première, ravi le cœur de son époux. Elle ne lui pardonna jamais, même dans sa disgrâce.

Bientôt, Mme de Mailly éprouva, à son tour, les chagrins de la rivalité. Elle avait une jeune sœur, Félicité de Nesle (18), qu'elle eut l'imprudence de faire sortir du couvent où elle était élevée, et d'appeler à Versailles, croyant n'avoir rien à craindre de cette pensionnaire, pas jolie, mais grande et bien faite. Le roi ne tarda pas à la remarquer, la maria au comte de Vintimille, petit-neveu de l'archevêque de Paris, et « la dota, pour être sûr de sa reconnaissance... après ». En effet, cette enfant réussit à entraîner Louis XV dans un tourbillon d'amusements et bientôt à supplanter sa sœur dans les faveurs royales. Mme de Vintimille eut un fils, qui ressemblait tellement au roi, qu'on l'appela plus

(15) Roger de Parnes. Préface de Georges d'Heyli, p. 12.

(16) Louise Julie de Nesles, née à Paris le 16 mars 1710, épousa, à l'âge de 16 ans, son cousin, Louis Alexandre, comte de Mailly, lieutenant des gendarmes écossais. Elle succéda, à la mort de sa mère, en 1729, dans la charge de celle-ci, comme dame d'honneur de la reine. Voyez infra la suite de la notice.

(17) P. de Nolhac. *Op. cit.*, p. 189.

(18) Pauline Félicité, née au mois d'août 1712, fut présentée à la Cour en 1738. Elle épousa, le 28 septembre 1739, Jean Baptiste Félix Hubert, marquis de Vintimille du Luc (1720-1775), qui devint maréchal de camp en 1742 et lieutenant général en 1759.

Mme de Vintimille n'était pas jolie, mais elle avait beaucoup d'esprit. — P. de Nolhac, *op. cit.*, p. 193.

Digitized by Google

tard le « demi-louis ». Peu après, 10 septembre 1741, la malheureuse femme mourut de la fièvre. Louis XV en fut désolé; mais son égoïsme reprit bientôt le dessus, et il se laissa consoler par les soins de Mme de Mailly, revenue à lui, et par l'affection nouvelle que celle-ci lui prodigua (19).

La quatrième des demoiselles de Nesle, Mme de Lauraguais (20), ne fut, que par intérim, remarquée par le roi. Celui-ci la rencontrait chez l'une ou l'autre de ses sœurs aînées, et elle resta toujours l'amie de la troisième, la marquise de la Tournelle (21).

« Il semble, — dit un historien amateur (22), — que cette famille de Nesle avait jeté un sort à Louis XV et qu'elle eût le privilège de lui donner ses premières favorites ». La jeune veuve était « jolie et très-gracieuse, elle avait une blancheur de teint éblouissante; sa taille était noble, élevée; elle possédait de belles dents, des yeux tendres, une gorge qui avait l'éclat et la fermeté du jeune âge ». Ce portrait flatteur était exact, puisqu'il a été dessiné par quelqu'un qui la connaissait bien, le duc de Richelieu, et qui resta toujours son ami. Celui-ci la fit apprécier par le roi et la lui céda, sans arrière-pensée de jalousie. Dès qu'elle fut certaine de l'amour qu'elle inspirait au monarque, « elle lui témoigna une réciprocité, dont elle ne voulut cependant lui donner les preuves, qu'autant qu'elle en aurait obtenu les conditions qui lui convenaient. Elle demanda que Mme de Mailly fût publiquement renvoyée, et que son nom et son titre de marquise de la Tournelle fussent changés en celui de duchesse de Châteauroux » (23). Le roi donna son entier

(19) Duc DE LUYNES. *Mémoires*, écrits sur les renseignements donnés par sa femme.

Marie de Brulart, fille de Nicolas Brulart, premier Président du Parlement de Bourgogne, veuve en premières noces du marquis de Charost, marquise de Sonbernon et de la Borde, dame de Charmes et autres lieux, deuxième femme de Charles Philippe d'Albert, duc de Luynes et de Chevreuse (1695-1748), chevalier du St-Esprit. La duchesse de Luynes fut nommée dame d'honneur de la reine en 1735. Elle remplaça celle-ci, comme marraine d'un enfant baptisé à l'église de St-Livier de Metz, le 30 août 1744. — POIRIER. *Metz. Documents généalogiques, d'après les registres des paroisses*, p. 296.

(20) Diane Adélaïde, née en 1714, morte le 30 novembre 1769, deuxième femme de Louis, fils de Louis Antoine de Brancas, duc de Villars, pair de France, comte de Lauraguais, et de Marie Angélique Frémin de Moras, fille d'un président à mortier au Parlement de Metz, s'appelait, avant son mariage, Mlle de Montcarvel.

Elle était de grande taille, épaisse, d'un fort embonpoint et avait une figure commune. — R. DE PARNES, *op. cit.*, p. 154. — « Figure de grenadier, col de grue, odeur de singe », disait d'elle sa sœur, Mme de Flavacourt. — P. DE NOLHAC, *op. cit.*, p. 234.

(21) Marie Anne, née en 1717, mariée le 19 juin 1734, à Jean Louis de la Tournelle; elle devint veuve en 1740.

(22) Paul DE ST-VICTOR, dans les *Dernières amours de Mme du Barry*, par la comtesse DAHS, préface.

(23) R. DE PARNES. *Op. cit.*, p. 161. Avec le titre de duchesse, elle obtint 80.000 livres de rente, en vertu de lettres patentes qui proclament « sa rare vertu ». — E. et J. DE GONCOURT. *La duchesse de Châteauroux et ses sœurs*, Paris, 1879.

Digitized by Google

acquiescement, et la nomma dame du palais de la reine, en remplacement de sa sœur qui reçut l'ordre de quitter la Cour (24). Marie Leckzinska en témoigna sa vive satisfaction, tellement elle haïssait Mme de Mailly (25).

« On doit cette justice à Mme de Châteauroux qu'elle employa, comme une seconde Agnès Sorel, l'ascendant que l'amour lui donnait sur le roi, à tirer ce monarque de l'obscurité où il semblait condamner sa vie. Elle l'arracha à la mollesse ». Le roi fut le premier étonné de cette hardiesse. « Elle ne se mêle des affaires de personne, — disait-il à la duchesse de Brancas (26), — cela n'est pas digne d'elle; mais de ministres, de Parlement, de la paix; elle ne cesse de m'en parler. Je lui ai dit plusieurs fois qu'elle me tuait. Savez-vous ce qu'elle me répond? Tant mieux, Sire, il faut qu'un roi ressuscite et je vous ressusciterai. »

C'est dans ces circonstances que Louis XV, entraîné malgré lui, se rendit dans les Flandres au mois de mai 1744, et assista à la prise d'Ypres, de Menin et de Furnes (27). Sur les conseils de Maurepas, qui n'aimait pas la duchesse, le roi avait laissé celle-ci au château de Plaisance, chez Paris-

(24) Mme de Mailly fut ramenée à Paris par la comtesse de Toulouse et logea provisoirement à l'hôtel de Noailles. Bientôt après, le roi paya ses dettes et lui donna, avec une pension de 40.000 livres, un hôtel rue St-Thomas. Désormais sa vie fut partagée entre les bonnes œuvres et les pratiques de la religion, sous la direction du Père Renaud, de l'Oratoire. On raconte qu'un jour, étant arrivée à l'église, un homme grossier, choqué de voir qu'on se dérangeait pour elle, dit : Voilà bien du tapage pour une catin. — Puisque vous la connaissez, répliqua-t-elle, priez Dieu pour elle. Mme de Mailly mourut le 30 mars 1751. — R. DE PARNES, *op. cit.*, p. 155 et 156.

(25) Lorsque le roi notifia à la reine ce changement dans le personnel de sa maison, Marie Leckzinska parut contente et le fit assurer qu'il lui serait agréable, en disant : Si le roi le trouve bon, je le trouve très bon aussi. — Duchesse DE BRANCAS. *Mémoires sur Louis XV*. Préface de Louis Lacour, Paris, 1865, petit in-12, p. 62.

(26) *Mémoires sur Louis XV et Mme de Châteauroux, op. cit.*, p. 85.

Marie Angélique, fille de Guillaume Frémin, chevalier, comte de Moras, président à mortier au Parlement de Metz, et de Marie Angélique Cadeau. Elle épousa, le 17 décembre 1709, Louis Antoine de Brancas, dont il est parlé ci-dessus. Leur fils, Louis de Brancas, né le 13 mars 1714, titré duc de Lauraguais, avait épousé en premières noces, le 27 août 1731, Adélaïde Geneviève Félicité d'O., qui mourut le 26 août 1733, laissant un fils unique, Louis Léon Félicité, qui fut le célèbre duc de Lauraguais, l'ami de Sophie Arnould, et qui devint pair de France sous la Restauration. C'est lui qui a donné la première édition des mémoires de sa grand'mère. La seconde femme de son père fut Diane Adélaïde de Nesle, dont nous avons parlé plus haut, et qui n'eut point d'enfants. — *Mémoires..., idem*, p. 113 et 114.

(27) La reine avait écrit au roi pour lui demander l'autorisation de l'accompagner à la frontière, « de quelle manière il voudroit et qu'elle ne lui demandoit point de réponse ». « Vraisemblablement », dit le chroniqueur, « ce dernier article sera le seul qui lui sera accordé ». — *Mémoires du duc de Luynes*. La réponse, arrivée le lendemain du départ, fut aussi brève que glacée : le roi est bien fâché que les circonstances ne lui permettent pas de faire avancer la reine, à cause de la trop grande dépense! — P. DE NOLHAC, *op. cit.*, p. 281.

Digitized by Google

Duverney (28). Mais bientôt, rompant la consigne, la favorite partit en poste, avec Mme de Lauraguais, traversa les rangs de l'armée, malgré les quolibets des chansonniers et des courtisans, et s'installa dans une tente voisine de son royal amant.

Au mois de juillet, on apprit que le duc Charles de Lorraine avait traversé le Rhin, avec les Impériaux, et envahi l'Alsace. Louis XV, laissant l'armée du Nord sous les ordres du maréchal de Saxe, se rendit à Metz, avec vingt-six bataillons, commandés par les ducs de Noailles et de Richelieu.

***

Le séjour de Louis XV dans la capitale du Pays Messin et les événements qui se déroulèrent durant ce temps appartiennent à la « Grande Histoire ». Ils sont connus de tous, et ont formé le sujet d'une intéressante conférence de M. Carrez, professeur au lycée de cette ville, en 1923. Le savant professeur ne s'est pas contenté de faire, à ses auditeurs, la froide narration des faits historiques. S'appuyant sur les *Mémoires du temps*, il a retracé, d'une plume à la fois élégante et érudite, le drame qui eut pour théâtre l'ancien palais du Gouvernement des Trois-Evêchés (29).

Nous ne reviendrons donc pas sur les fêtes magnifiques données au roi, que le notaire Baltus a décrites, avec plus d'ampleur et de détails que celles qui avaient été offertes à la reine, en 1725 (30). Nous n'en retiendrons que les incidents qui touchent à la Petite Histoire. Le suivant est curieux.

La dernière des huit planches, qui ornent le *Journal* commandé à Baltus par la municipalité messine, représente l'entrée de Louis XV par la barrière de France, le 4 août 1744. Le roi, à cheval, accompagné du maréchal de Belle-Isle, et suivi d'un nombreux cortège, passe entre la double rangée des compagnies de milice et celle des cadets de la

(28) Jean Paris (1684-1770), associé avec ses frères comme commissaires des vivres, puis comme banquiers de la Cour. Possesseur d'une grosse fortune, il avait reçu Louis XV dans son château et lui avait présenté Mme de Châteauroux, dont il était l'ami et le conseil. — R. Dubois-Corneau. *Paris de Montmartel. — Origine et vie des frères Paris.* Paris, J. Meynial, s. d. (1917), in-4°, avec de belles illustrations.

(29) *Le voyage du roi à Metz en 1744.* Une copie de cette conférence est déposée à la Bibliothèque municipale de Metz.

(30) *Journal de ce qui s'est fait pour la réception du roy dans sa ville de Metz.* Metz, Imprimerie de la Vve de Pierre Collignon, imprimeur de l'Hôtel-de-Ville et du Collège, place St-Jacques, à la Bible d'or. MDCCXLIV. In-4° de 83 pages, relié en veau de l'époque, dont plusieurs exemplaires sont conservés à la Bibliothèque de Metz.

Cet ouvrage comporte huit planches gravées par F.-L. Mangin, en 1744, dont les cuivres se trouvent au musée de Metz. Il fut composé par Jacques Baltus, l'auteur des *Annales manuscrites de Metz de 1726 à 1756*, publiées par les Bénédictins, puis rééditées dans les *Mémoires de l'Académie de Metz.*

Digitized by Google

Ville, déployées en bataille, avec leurs drapeaux (31). Tandis que les échevins, en robe rouge et noire, sont agenouillés, le premier échevin, M. Simon, guidé par le maître des cérémonies, se tient debout, suivant l'antique privilège des maires de Metz, et présente au roi les clefs de la ville.

Voilà la représentation exacte du fait historique d'après le texte officiel du *Journal*. Mais avec un malicieux plaisir, et en même temps une prudence habile, le graveur y a ajouté un détail, dont le chroniqueur s'est bien gardé de nous aviser. Sur le côté droit de la scène, derrière la longue suite du monarque, l'observateur curieux aperçoit deux chaises de poste, à moitié dissimulées par le cortège. Les rideaux en sont tirés; mais les Messins ne tardent pas à savoir quelles sont ces deux voyageuses, entourées de mystère. Ce sont la belle duchesse de Châteauroux et sa plantureuse sœur, Mme de Lauraguais.

Elles ont suivi le roi, en carrosses, depuis les Flandres, et sont arrivées à Metz en même temps que lui. Tandis que le cortège royal passe sous les arcs de triomphe, assiste au *Te Deum* de la cathédrale, aux réceptions et au grand couvert dressé au palais du Gouvernement, le duc de Richelieu fait conduire les deux sœurs dans la maison abbatiale de Saint-Arnould. Ces dames s'installent dans l'appartement du Premier Président du Parlement, que M. de Montholon (32) a gracieusement mis à leur disposition et qu'il a quitté la veille. Par une attention non moins délicate, le maréchal de Belle-Isle a fait relier cet appartement au palais du Gouvernement, par une galerie en planches. En vain, le Prieur

(31) La garde d'honneur du roi était composée de trois corps distincts : la milice proprement dite, comprenant 12 compagnies de 150 hommes, commandée par M. Bachelat, ancien échevin. C'étaient les cadets qui avaient présenté les armes à la reine 19 ans auparavant. La planche 6 du Journal de Baltus les représente rangés en bataille dans l'île St-Symphorien, avec, au dernier plan, le St-Quentin et les côteaux de Plappeville.

Leurs fils aînés, de 26 à 30 ans, au nombre de 253, formaient 5 compagnies de Grands Cadets, ayant à leur tête M. Perrin des Almons, syndic de la ville.

Enfin, 6 compagnies de Petits Cadets, de 9 à 10 ans, avaient reçu un élégant uniforme, des cocardes et un drapeau fleurdelysé. M. de Séjeal, aide-major de la Place, les avait équipés et exercés en cinq jours. Leur colonel, âgé de 10 ans, était le fils de M. Tschudy, grand bailly de Metz. — *Journal de ce qui s'est fait...*, p. 52 à 56.

(32) Mathieu, fils de Mathieu de Montholon, doyen des conseillers du Châtelet (1684-1765). Il était premier Président à Pau lorsqu'il fut nommé en la même qualité au Parlement de Metz, où il fut reçu le 3 mai 1729. Il mourut à Paris. De son mariage avec Catherine Marguerite Douy de Melleville, il eut une fille, Marie Marguerite, qui épousa, le 8 septembre 1732, le président à mortier Louis Bénigne Chasot de Congi, fils de son prédécesseur, et un fils, Mathieu de Montholon, qui fut conseiller au Parlement de Metz. — POIRIER. *Documents généalogiques...*, p. 453. — E. MICHEL. *Biographie du Parlement de Metz*, p. 372 et 373.

Le portrait du premier Président de Montholon figure parmi les portraits des anciens premiers Présidents du Parlement et de la Cour de Metz, transportés à Nancy en 1871 et réintégrés au Palais de Justice de Metz en 1925.

Digitized by Google

de Saint-Arnould avait-il essayé, par un pieux mensonge, de faire répandre le bruit que cette galerie était destinée à permettre au roi de se rendre plus facilement dans son église, pour y faire ses dévotions. Les Messins, mécontents de voir cette construction qui barrait plusieurs rues, et scandalisés du mauvais exemple que le roi donnait aux femmes de la ville, ne furent point dupes du subterfuge, ni trompés sur le genre de dévotions que le roi allait faire à Saint-Arnould.

Le 6 et le 7 août, Louis XV reçut les chanoinesses de St-Pierre, de Ste-Marie et du Petit Clervaux (33). Il leur « accorda le salut ordinaire en pareil cas », dit le chroniqueur, consistant dans le grand honneur, pour ces dames, de recevoir, sur la joue gauche, un baiser des lèvres du plus beau des rois.

L'après-midi de ce second jour, Louis XV monta à cheval, passa une revue à l'Esplanade, visita les casernes Coislin, la fonderie de la porte St-Thiébault et les nouvelles fortifications de la Seille. Il faisait une chaleur accablante, qui provoqua chez lui une forte fièvre.

Durant la semaine suivante, le souverain fut saigné plusieurs fois. La duchesse de Châteauroux ne quitta point le chevet royal et en fit interdire l'accès aux princes et aux grands officiers de la Cour. Tout en larmes, elle supplia La Peyronnie et Chiral de « sauver le roi. Si sa vie est en danger, leur dit-elle, aurez-vous le courage de résister aux prêtres et aux courtisans qui voudront s'emparer de lui ». Les médecins en prirent l'engagement et déclarèrent qu'il n'y avait pas de danger immédiat (34).

C'est un fait historique, établi maintenant, que Louis XV ne fut jamais à l'article de la mort, comme on l'a prétendu à cette époque. On sait qu'il suffit à Moncharvaux (35), médecin militaire en retraite à Metz, d'avoir administré quelques grammes d'émétique au malade, pour le sauver.

Dans la nuit du 13 au 14 août, le roi se trouva mal. « On crut qu'il suffisoit, pour le faire revenir, de mettre sous son nez du papier brûlant et de lui en faire respirer la fumée. Mais, s'étant remué fortement, il se brûla et, à moitié à lui,

(33) L'abbesse de St-Pierre était Mme de Faure du Vigan; celle de Clervaux, Mme de Chavigny, et celle de Ste-Marie, Louise Gabrielle de Marion de Druy, ancienne chanoinesse de Poussay, reçue abbesse le 26 février 1725, morte en 1757. — Un arbre généalogique de cette famille, enluminé de blasons, est exposé au musée de la Porte des Allemands.

(34) Duchesse DE BRANCAS. *Mémoires...*, p. 85.

(35) E. FLEUR. *Louis XV et ses médecins.* Supplément du Courrier de Metz des 31 mars, 7, 14, 21, 28 avril, 1er décembre 1912 et 9 février 1913. — Dr. P. DORVEAU. *Journal de la maladie de Louis XV à Metz (août 1744), par François Chicoyneau, premier médecin du roi.* — *Idem. Documents relatifs à la maladie de Louis XV à Metz (août 1744).* Bibliothèque historique de la « France Médicale », Paris, Honoré Champion, 1913, nos 47 et 49. — *Idem. Recette de l'élixir qui guérit Louis malade à Metz, en août 1744.* Bulletin des Sciences pharmacologiques, Paris, 56, rue Madame, N° de septembre-octobre 1915.

Digitized by Google

moitié hors de lui-même, s'écria qu'il étoit en enfer ». Ce petit incident, qu'aucun historien n'a relaté, se passait alors que Mme de Châteauroux avait quitté la chambre du roi et, après avoir traversé la galerie, s'était rendue, pour quelques instants, dans son appartement de Saint-Arnould. A son retour, ele trouva les princes, l'évêque de Soissons, Grand Aumônier, et le jésuite Perusseau, confesseur du roi, dans la chambre du malade; celui-ci la rassura et l'engagea à retourner chez elle.

Un instant après, l'évêque et le Père jésuite ayant décidé le roi à se confesser et à recevoir les sacrements, le duc de Richelieu fut chargé d'inviter la favorite à quitter Metz. Le 15, au matin, l'abbé Dupuy, curé de St-Victor, apporta le viatique au palais du Gouvernement, et le Grand Aumônier administra le souverain.

Pendant ce temps, Mmes de Châteauroux et de Lauraguais faisaient en vain chercher une voiture dans les écuries du roi. Le maréchal de Belle-Isle eut pitié de leur infortune. Il commanda l'un de ses carrosses, où elles se réfugièrent pour échapper aux invectives du peuple et partirent en toute hâte pour Paris. Au relai de Château-Thierry, elles rencontrèrent les voitures de la Cour, qui amenaient la reine à Metz.

Durant la maladie du roi, Marie Leckzinska avait reçu chaque jour une lettre du marquis d'Argenson et un billet de La Peyronnie. Elle ne quittait pas son oratoire et écrivait au ministre : « Mandez-moi la volonté du roi; je lui demande en grâce de l'aller voir. » Le 15 août seulement, elle reçut un courrier l'avisant que « le roi trouvait bon qu'elle s'avançât jusqu'à Lunéville ». Aussitôt, elle fit ses préparatifs et, accompagnée de quelques suisses, partit de Versailles le lendemain matin.

Alors la reine « Marie refit, en sens inverse et en brûlant les étapes, son voyage d'autrefois... Elle coucha à Soissons, ne s'arrêta nulle part ». A Vitry, le roi Stanislas vint au devant d'elle et essaya de la rassurer. Enfin, une lettre de d'Argenson lui manda que le roi désirait la voir promptement à Metz. A Toul, à Bar et à chaque relai, « les populations, qui l'avaient acclamée autrefois, l'entourèrent d'un respectueux silence et d'une émotion attendrie » (36). Elle arriva à Metz dans la soirée du 17 et, quelques instants après, eut lieu son entretien avec le roi, que nous avons relaté plus haut.

En entendant les paroles de repentir de son mari, qu'elle croit sincère et qui l'était peut-être à ce moment, la reine fond en larmes. Malgré toutes les souffrances morales qu'elle a endurées, ses sentiments, à l'égard de son époux, n'ont pas changé. « On peut croire — dit quelqu'un de son entourage (37) — qu'elle ne l'aime plus autant; cependant

(36) P. DE NOLHAC, *op. cit.*, p. 293 et 298.
(37) DUC DE LUYNES. *Mémoires.* — DE NOLHAC, *idem*, p. 292.

Digitized by Google

il n'est pas bien certain qu'elle ne l'aime plus qu'elle ne le croit elle-même. Il y a longtemps qu'elle a pardonné, du fond du cœur, à l'époux égaré par de mauvais conseils ». Dès qu'elle voit le roi hors de danger, elle écrit à Maurepas : « Je n'ai rien de plus pressé de vous dire que je suis la plus heureuse des créatures. Le roi se porte mieux... Il a de la bonté pour moi; je l'aime à la folie. Dieu veuille avoir pitié de nous et nous le conserver. » (38)

« Pourquoi maintenant, Marie s'inquiéterait-elle de l'avenir? Chacune de ses journées passées après du malade, à qui elle tâche d'inspirer le goût de sa présence, hâte une convalescence qui lui semble miraculeuse... Le roi joue des parties de quadrille. Il ne s'est pas informé de Mme de Châteauroux, et paraît ne plus penser à elle. » Du moins, la pauvre reine le croit.

A peine arrivée à Paris, la duchesse entretient une correspondance ininterrompue avec Richelieu. « On dit ici », écrit-elle, « que le roi a promis de se réconcilier avec la reine; vous savez si cela peut être? Il n'aura jamais pour elle que des égards ». Richelieu lui laisse entendre qu'il travaille en sa faveur, et la tient au courant de ses démarches habiles. Mme de Châteauroux lui répond : « Nous avons eu de rudes moments à passer. Je ne connais pas le roi dévôt, mais je le connais honnête et capable d'amitié... Il est bien sûr de moi et bien persuadé que je l'aime pour lui... Jusqu'ici, personne n'a connu son cœur que moi... Tout ce que les faquinets (c'est-à-dire les princes et les gens d'église) ont fait pendant sa maladie ne fera que rendre mon sort plus heureux » (39).

Dans l'entourage de la reine, on ne sait rien de cette correspondance; la confiance dans une réconciliation des époux royaux est complète; on est tout à la joie. Marie Leckzinska entend deux messes chaque matin, l'une à la chapelle du château, l'autre dans chacune des paroisses et des abbayes de la ville, à tour de rôle. « Depuis la convalescence du roi », écrit la duchesse de Brancas (40), bien renseignée par Richelieu et Mme de Flavacourt, « elle (la reine) étoit mise à merveille; elle portoit (malgré ses 41 ans) des robes couleur de rose. Les vieilles dames annonçaient leurs espérances par des rubans verts; enfin, depuis longtemps, la parure de la toilette n'avoit paru aussi spirituelle. On lui confioit le soin de tout annoncer, sans se compromettre; cela rappeloit l'ancienne galanterie ».

Cependant ces petits manèges finirent par tourner en une imprudence maladroite, dont la reine fut la victime. La belle-mère de Mme de Lauraguais raconte ainsi cet incident, également ignoré des historiens.

(38) P. DE NOLHAC, *idem*, p. 301.
(39) *Mémoires du maréchal de Richelieu*, tome IV, appendice.
(40) *Mémoires...*, *op. cit.*, p. 100 et 101.

Digitized by Google

« La vieille Cour avoit peu de peine à se persuader que Dieu, après avoir frappé le roi, toucheroit son cœur. La dame d'honneur (qui était alors de service, c'est-à-dire la duchesse de Luynes), en étoit si dévotement persuadée qu'un jour, trouvant le roi en état de donner à la reine des marques certaines d'une réconciliation sincère, fit changer le lit de la reine en une couche nuptiale, et mettre deux oreillers sur le traversin. Vous comprenez que tant d'espérances furent révélées par la joie des uns et l'étonnement des autres... »

Ce fut par des caquetages entre les chambrières de la reine et les valets de chambre du roi que ce bruit se répandit, et gagna bientôt les couloirs du palais. « Vous concevez également », continue la fille du Président à mortier au Parlement de Metz, devenue duchesse et femme d'un Pair de France, « Vous concevez le plaisir qu'eurent le duc de Bouillon et le duc de Richelieu à parler au roi du soin qu'on lui préparoit dans l'intérieur du palais de la reine. Il en parut si mécontent, que ces messieurs crurent ne pas lui déplaire en avertissant les mères des églises qu'elles avoient tort de préparer un *Te Deum*, qu'elles ne chanteroient pas, et que rien n'étoit plus incertain que la conversion du roi ».

« C'en étoit assez pour déterminer ces dames à changer leurs toilettes. Les unes prirent des couleurs plus modestes, les autres baissèrent leurs coiffures, d'autres mirent moins de rouge; enfin les vieilles dames poussèrent la prudence jusqu'à replacer, dans leurs cheveux, le bec noir (qui était l'indice de la grande cérémonie à la Cour) » (41).

Comme on le pense bien, le duc de Luynes ne relate pas, dans ses *Mémoires*, la grosse maladresse commise par sa femme. Il explique, à sa façon, l'attitude du roi. « A l'égard des sentiments de religion, ce que l'on voit à présent ne pourrait pas faire juger que ces sentiments n'aient souffert quelque diminution ». Le roi, en effet, ne se met plus à genoux; il s'occupe de ses réceptions, de son travail avec les ministres et de ses parties de quadrille », sans qu'il y ait un moment où il puisse placer des prières. Dans les commencements que la reine est arrivée ici, il y avait lieu d'espérer que l'indifférence du roi, trop connue pour elle, pourrait peut-être changer... mais le froid est aussi grand que jamais, soit que ce soit l'effet des sentiments qu'il avait pour elle depuis longtemps et que l'on avait cherché à entretenir et à augmenter, soit enfin que la mauvaise humeur du roi en soit la seule cause ».

C'est ainsi que Marie Leckzinska vit s'éteindre, les unes après les autres, toutes ses lueurs d'espérance; il ne lui resta plus d'autre ressource que de se replonger dans ses prati-

(41) Ste-Beuve apprécie ainsi le récit de la duchesse de Brancas : C'est une page toute vive de la conversation la plus satirique du moment; elle est fixée par hasard sous une plume de grande dame qui s'est mise un matin à écrire. — *Nouveaux lundis*, tome VIII, p. 302.

Digitized by Google

ques de dévotion. « L'espoir dans la conversion du roi », dit encore la duchesse de Brancas (42), « et dans les effets que la reine devoit en ressentir avoit été assez grand pour se contenter de messes basses, et de pousser la confiance jusqu'à négliger vêpres et sermons. Aussi, dès qu'on sut qu'au lieu d'avoir exaucé tant de prières, le ciel en demandoit de plus vives pour s'attendrir sur le sort de la reine, on ne quitta plus l'église » (43).

« Tout cela ennuya si fort le roi qu'il fit demander à la reine quand elle comptoit retourner à Versailles ». Celle-ci sollicita la permission de l'accompagner à Strasbourg. Louis XV répondit sèchement : ce n'est pas la peine, et la pria de conduire les enfants de France chez leur grand-père le roi de Pologne. Marie Leckzinska quitta Metz le 28 septembre, en adressant un dernier adieu, plein de tristesse, à cette ville, où, dix-neuf années auparavant, elle avait séjourné si heureuse et le cœur plein de douces espérances.

Louis XV partit, à son tour, le lendemain, au bruit des canons de la Place et au milieu des ovations de la foule. Il passa trois jours à Lunéville, chez son beau-père, qui lui fit une réception magnifique. Mais il avait hâte de rejoindre sa maîtresse, « ne songeant plus qu'à se faire pardonner d'elle l'éclat et l'humiliation de son renvoi ». Richelieu dut lui rappeler ses devoirs de roi et l'entraîna au siège de Fribourg.

La reine, restée à Lunéville, ne tarda pas à apprendre la mort de sa sixième fille. « Les plaisirs ne sont pas faits pour moi », écrit-elle à d'Argenson, « mon cœur est dans la douleur ». Durant la première quinzaine de novembre, elle rentra à Versailles, puis rejoignit, à Paris, le roi qui revenait de Fribourg couvert de lauriers, acclamé par tout son peuple.

Pendant tout le temps que Louis XV demeura aux Tuileries, ce ne fut qu'une succession de fêtes et de réjouissances, qui parurent le tirer de son ennui. Les courtisans s'en félicitaient. Dans l'entourage de la reine, une crédule imagination se prit, encore une fois, à espérer un rapprochement entre les époux. Dans le vieux palais, au bord de la Seine, leurs chambres étaient contiguës, et voici ce que raconte le duc de Luynes, renseigné par sa femme, la malhabile dame d'honneur. « J'ai su qu'on était venu, trois fois, gratter à la porte de communication de la chambre du roi à celle de la reine. Les femmes de la reine l'en avertirent, mais elle leur dit qu'elles se trompaient, et que le bruit qu'elles entendoient était causé par le vent. Ce bruit ayant recommencé une troisième fois, la reine, après quelques se-

(42) *Mémoires...*, p. 102.

(43) Le *Journal* de Baltus donne la liste complète des cérémonies religieuses auxquelles assista la reine, durant son séjour à Metz, du 18 août au 28 septembre.

Digitized by Google

condes d'hésitation, dit qu'on ouvrît, et l'on ne trouva personne » (44).

Nouvelle et suprême désillusion! Louis XV songeait si peu à une réconciliation, qu'il avait chargé Richelieu de lui ménager une entrevue avec la duchesse de Châteauroux. Celle-ci refusa d'aller aux Tuileries, et exigea que le roi vînt la voir, dans le plus grand mystère, chez elle rue du Bac. Cette entrevue fut suivie de plusieurs autres et, au moment où la duchesse allait reprendre sa place à Versailles, on apprit sa mort, le 8 décembre 1744.

Le roi resta atterré devant cet événement tragique et considéré à tort comme criminel. La reine, qui n'avait jamais eu de ressentiment contre la favorite, la plaignit, pria et fit prier pour elle. Peut-être un vague pressentiment lui faisait-il craindre que la remplaçante n'eût pas la même noblesse de sentiments que les demoiselles de Nesles.

Ce fut, en effet, une bourgeoise, fille d'un homme accusé de malversations dans les fournitures de l'armée et d'une femme mal famée, que le roi remarqua à la chasse. Jeanne Poisson, femme de Lenormand d'Etioles, bientôt marquise de Pompadour, devint, pendant vingt ans, la maîtresse en titre du roi, la protectrice des Arts, l'arbitre des destinées de la France et de l'Europe.

Cette femme, d'une rare intelligence, eut la délicatesse de ne jamais froisser les sentiments de la reine et ne cessa de garder, vis-à-vis d'elle, l'attitude la plus respectueuse (45). Retirée dans ses appartements, ne paraissant à la Cour que pour les représentations officielles et obligatoires, Marie Leckzinska s'était entourée d'une société choisie parmi quelques amis intimes et dévoués, le président Hénault, le poète Moncrif, le duc et la duchesse de Luynes. Ne s'occupant que d'œuvres charitables et plongée de plus en plus dans les pratiques d'une austère piété, elle reçut avec résignation les dernières épreuves du destin. La mort de plusieurs de ses enfants, celle de sa mère, la fin tragique du roi de Pologne, surtout le décès du dauphin et celui de la dauphine, avaient émoussé peu à peu sa sensibilité.

Lorsque la marquise de Pompadour mourut, le 15 avril 1764, la reine n'eut pour elle que des paroles de pitié. Le roi,

(44) *Mémoires du duc de Luynes.* — P. DE NOLHAC, *op. cit.*, p. 319.

(45) « Si l'entourage de la reine montre peu de malveillance pour Mme de Pompadour, c'est que sa bonne grâce la distingue des favorites précédentes... Elle a une bonté et une délicatesse instinctives qui lui rendent aisée l'attitude respectueuse qu'elle a vis-à-vis de la reine... Elle prie le roi de payer les dettes que la reine a contractées pour ses œuvres de charité, elle cherche partout à lui plaire.

« De son côté, Marie Leckzinska permet à la favorite de monter dans les carrosses de sa suite; mais elle lui refuse l'autorisation de quêter le jour de Pâques à la chapelle de Versailles. C'est la conscience religieuse de la reine qui s'est trouvée offensée dans cette occasion, et l'on sait que, de ce côté, elle ne transige jamais ». — DE NOLHAC. *Louis XV et Mme de Pompadour.* Paris, Calmann-Lévy, p. 119, 120, 140 et 141.

Digitized by Google

au contraire, laissa percer tout l'égoïsme de son caractère. Il pleuvait à torrent lorsque le cortège funèbre passa sous les fenêtres du palais de Versailles. La pauvre marquise, dit-il en le voyant, elle a un bien mauvais temps pour son dernier voyage!

Le même jour, les courtisans décidèrent qu'afin de cacher les scandales du Parc aux Cerfs, il fallait au roi une nouvelle « maîtresse déclarée ». Cette fois, on ne trouva même plus une bourgeoise, mais une fille du ruisseau, Marie Jeanne Bequs, dite Gomard de Vaubernier (46), femme d'un aventurier, le comte du Barry. C'était le ridicule succédant à la honte des amours doublement adultères.

Lorsqu'au mois de mai 1774, Louis XV, atteint pour la deuxième fois de la petite vérole, sentit que sa fin était prochaine, et qu'il désira recevoir les derniers sacrements, il fit venir le duc d'Aiguillon. Après lui avoir ordonné de conduire la comtesse du Barry à Louveciennes, il lui recommanda d'éviter, à tout prix, le renouvellement de ce qui s'était passé à Metz, lors du renvoi de Mme de Châteauroux.

Marie Leckzinska n'eut pas le chagrin de voir mourir son époux. Elle avait bu le calice jusqu'à la lie, et l'avait précédé de six ans dans la tombe. Après une longue et douloureuse maladie, elle s'était éteinte le 24 juin 1768.

D'après ses dernières volontés, la reine Marie ne s'opposa point à ce que son corps fût enseveli dans la basilique de Saint-Denis, où devait le rejoindre celui du « Bien-Aimé », déjà en pourriture avant que la mort ait fait son œuvre. Mais elle voulut que son cœur, qui avait tant souffert, fut transporté à Nancy, pour reposer auprès des restes du roi et de la reine de Pologne.

Lorsque le visiteur admire les magnifiques sarcophages de Stanislas Leckzinski et de Catherine Opalinska, dans la chapelle de Bon-Secours, il s'arrête devant le petit monument qui rappelle le souvenir de leur malheureuse fille.

En songeant que ce marbre recouvre un pauvre cœur, déjà desséché avant d'avoir cessé de battre, il ne peut se défendre d'une profonde compassion pour celle qui a peut-être plus souffert que les autres femmes délaissées, parce qu'elle était reine de France!

Metz, novembre 1925.

G. BLONDEAU.

(46) Née à Vaucouleurs, le 19 août 1746, fille naturelle d'une couturière, reconnue par un commis aux barrières. Elle fut recommandée à Lebel, valet de chambre du roi, qui la fit agréer par ce dernier. Présentée à la Cour en 1769, elle mourut sur l'échafaud le 6 décembre 1793. — Emile CANTEL. *Nouvelles à la main sur la comtesse du Barry*. Appendice historique, p. 395 et 400. Paris, Plon, 1861.

Digitized by Google

DEUX TEXTES PATOIS

Traduits et commentés

PAR L. ZÉLIQZON

I

Dialogue de Thoinette et d'Alison

La bibliothèque municipale de Metz a la bonne fortune de posséder un exemplaire d'une plaquette, publiée au milieu du siècle dernier, qui, n'ayant eu qu'une seule édition, est devenue très rare, d'autant plus qu'elle n'a été tirée qu'à soixante-quinze exemplaires (1). Le manuscrit en était passé du cabinet de Paul Ferry dans celui de Ferry de Talange et du comte d'Emmery, pour venir aux mains du libraire messin Lecouteux, qui en donna communication au bibliophile Albert de la Fizelière (2).

Ce petit document semble être, avec quelques autres, le maigre reste d'une littérature qui a été assez abondante depuis le moyen âge, en Lorraine comme dans les autres pays de France, et, déjà à ce titre, il mérite d'être tiré de l'oubli.

Il n'existe, à notre connaissance, que deux autres spécimens de ce genre, d'origine lorraine, qui sont parvenus jusqu'à nous : *Le Dialogue facétieux* (3) et un fragment d'une

(1) Dialogue / de Thoinette et d'Alizon / pièce inédite en patois lorrain / du dix-septième siècle / publiée et annotée / par Albert de la Fizelière / Paris / imprimé par Simon Raçon et Cie / rue d'Erfurth, 1 / 1856. /

(2) Albert André Patin de la Fizelière, fils d'un colonel d'artillerie, est né à Metz le 7 août 1819 et mort à Paris le 11 février 1878. Il a beaucoup écrit.

(3) G. THIRIOT, *Le Dialogue facétieux*. Annuaire de la Soc. d'hist. et d'arch. lorr., XXI, 2, p. 70 et sqq.

Digitized by Google

au contraire, laissa percer tout l'égoïsme de son car
Il pleuvait à torrent lorsque le cortège funèbre pass
les fenêtres du palais de Versailles. La pauvre ma
dit-il en le voyant, elle a un bien mauvais temps po
dernier voyage!

Le même jour, les courtisans décidèrent qu'afin
cher les scandales du Parc aux Cerfs, il fallait au r
nouvelle « maîtresse déclarée ». Cette fois, on ne
même plus une bourgeoise, mais une fille du ruisseau,
Jeanne Bequs, dite Gomard de Vaubernier (46), femm
aventurier, le comte du Barry. C'était le ridicule suc
à la honte des amours doublement adultères.

Lorsqu'au mois de mai 1774, Louis XV, atteint p
deuxième fois de la petite vérole, sentit que sa fin étai
chaine, et qu'il désira recevoir les derniers sacrements
venir le duc d'Aiguillon. Après lui avoir ordonné d
duire la comtesse du Barry à Louveciennes, il lui r
manda d'éviter, à tout prix, le renouvellement de
s'était passé à Metz, lors du renvoi de Mme de Château

Marie Leckzinska n'eut pas le chagrin de voir mour
époux. Elle avait bu le calice jusqu'à la lie, et l'avai
cédé de six ans dans la tombe. Après une longue et d
reuse maladie, elle s'était éteinte le 24 juin 1768.

D'après ses dernières volontés, la reine Marie ne s'o
point à ce que son corps fût enseveli dans la basiliq
Saint-Denis, où devait le rejoindre celui du « Bien-Ai
déjà en pourriture avant que la mort ait fait son o
Mais elle voulut que son cœur, qui avait tant souffer
transporté à Nancy, pour reposer auprès des restes d
et de la reine de Pologne.

Lorsque le visiteur admire les magnifiques sarcop
de Stanislas Leckzinski et de Catherine Opalinska, d
chapelle de Bon-Secours, il s'arrête devant le petit m
ment qui rappelle le souvenir de leur malheureuse fil

En songeant que ce marbre recouvre un pauvre
déjà desséché avant d'avoir cessé de battre, il ne peut
fendre d'une profonde compassion pour celle qui a
être plus souffert que les autres femmes délaissées,
qu'elle était reine de France!

Metz, novembre 1925.

G. BLOND

(46) Née à Vaucouleurs, le 19 août 1746, fille naturelle d'u
rière, reconnue par un commis aux barrières. Elle fut recom
Lebel, valet de chambre du roi, qui la fit agréer par ce der
sentée à la Cour en 1769, elle mourut sur l'échafaud le 6
1793. — Emile CANTEL. *Nouvelles à la main sur la comtesse d*
Appendice historique, p. 395 et 400. Paris, Plon, 1861.

Digitized by Google

ſOIS

n

pale de Metz
posséder un
uette, publiée
dernier, qui,
le édition, est
d'autant plus
qu'à soixante-
. Le manuscrit
inet de Paul
ry de Talange
ry, pour venir
en donna com-
lère (2).

ques autres, le
abondante de-
les autres pays
tiré de l'oubli.

ix autres spéci-
t parvenus jus-
fragment d'une

dite en patois lor-
/ par Albert de la
t Cie / rue d'Er-

colonel d'artillerie,
février 1878. Il a

de la Soc. d'hist.

Digitized by Google

comédie proverbe : *Les Bégueules ou les précieuses ridicules subalternes* (4). Le premier morceau, qui est représentatif du type le plus commun, contient de nombreux quiproquos causés par un berger qui comprend mal le français; le second, de toute rareté, était destiné, suivant Lecouteux, à ridiculiser les demoiselles Cadet de Metz, qui eurent bien soin d'en faire saisir et détruire tous les exemplaires.

La Famille ridicule (5), publiée au commencement du XVIIIe siècle, semble, en une certaine mesure, être inspirée par notre texte qui était connu des auteurs, puisqu'un des personnages s'y trouve clairement indiqué (6). Elle a pour but de tourner en dérision un procureur de Metz et sa famille et contient une plaisanterie du même caractère que celle qui est imaginée dans notre dialogue. Une jeune Messine y parle un français mélangé avec des expressions patoises qui rappellent le langage d'Alison (7).

Le sujet traité dans le dialogue est des plus simples et présente un intérêt local très mince. Une villageoise, sur le conseil d'une amie, vient à la ville consulter un médecin, ou, pour mieux dire, un charlatan, sur la maladie de sa sœur. Celle-ci, n'assistant pas à la consultation, le médecin ne peut diagnostiquer de quel mal elle est affligée. Le dialogue entre le médecin et sa cliente est assez plaisant à cause des quiproquos suscités par l'ignorance et les réflexions simplistes de la paysanne.

Il n'est guère probable que notre texte traduise une satire personnelle dirigée contre quelque médecin bel esprit de l'endroit, comme le suppose La Fizelière, car il aurait pu exploiter l'ignorance et la bonne foi de la villageoise, en lui recommandant des drogues qu'il lui aurait vendues très cher. Il lui donne, au contraire, de bons conseils et ne se fait payer, pour sa consultation, que le prix raisonnable de trois sols. A notre avis, l'auteur aura voulu tourner en ridicule la bêtise villageoise et le travers de quelque personne de sa connaissance qui, parlant mal le français, le mélange avec des mots dénués de bon sens et même de sens tout court. Ce faisant, il suivait le goût de l'époque, qui, dans des pièces les plus variées, ridiculisait les étrangers et se moquait surtout des paysans qui parlaient mal le français. Molière en fournit des exemples assez nombreux. Dans le Dialogue, la paysanne dit par ex. *thiafre* au lieu de théâtre, *ostogrophe*

(4) L. Zéliqzon et G. Thiriot, *Textes patois recueillis en Lorraine*, supplément à l'Ann. de la Soc. d'hist. et d'arch. de la Lorraine, 1912, p. 149 et sqq.

(5) L. Zéliqzon, *La Famille ridicule*, suppl. à l'Ann. de la Soc. d'hist. et d'arch. lorr., 1916.

(6) R'wateuz y come eule s'an vyint an comtant sés pèssayes /. Ne dirinz v' Aljon lè dèsolaye? Acte I, scène 9, vers 75.

(7) Pandant qu'in pyin repos régneut an nate fèmiye/... Cela n'durit pas longtemps, on fit jouer des machines/ Po trobiè nas piajis, in cèrtin madisant/ Fit des vers dessus nos, mas des vers insalants, etc. Acte II, scène 8 et sqq.

Digitized by Google

pour orthographe; elle parle des fables *d'isophe* et d'un pourpoint fourré de *vermine*, etc.

Ni le mode de composition du Dialogue ni la grammaire ne permettent de lui attribuer une origine populaire. C'est visiblement un texte écrit en français vulgaire, dans un style plat, émaillé de termes dialectaux ne présentant qu'un assez mince intérêt, tant au point de vue philologique qu'au point de vue littéraire. En ce qui concerne la forme et le fond, ce document est de beaucoup inférieur aux compositions de ce genre que nous connaissons. L'orthographe est extrêmement fantaisiste et l'on ne peut en tirer de renseignements sur la prononciation. Cependant, la pièce présente un intérêt lexicologique : elle contient un certain nombre de vocables disparus dans les patois actuels et que nous n'avons pas trouvés autre part; elle est, en outre, un des rares documents meusiens parvenus jusqu'à nous.

Il y a certainement des lacunes dans le Dialogue, dont l'ordonnance est parfois interrompue, le sens décousu ne se rattachant pas toujours à ce qui précède. A la fin de la conversation entre le médecin et Alison, il y a des questions qui restent sans réponse, en outre la conclusion n'est guère satisfaisante.

Les auteurs de *la Famille ridicule* ayant connu notre Dialogue, on s'explique difficilement comment la renommée de cette médiocre composition a pu dépasser les frontières de la région où elle a vu le jour. On serait tenté de croire qu'il ne nous est parvenu que le fragment d'une pièce dont l'original a dû être plus long et plus attrayant.

La scène de ce récit se place en partie à Menaucourt, près de Ligny-en-Barrois. Jusqu'à la Révolution, les familles de laboureurs ou d'artisans de cette ville se réunissaient pendant les veillées d'hiver, chaque soir dans une maison différente, pour causer et travailler, tandis que les notables se rendaient aux « assemblées ». Les gentilhommes, eux aussi, ouvraient leurs salons chacun des soirs de la semaine, on jouait même des comédies et des farces en patois.

Le village de Menaucourt se trouvant non loin de Ligny, il est plus que probable que le Dialogue a été composé pour être lu dans un des groupes de cette ville, où l'on aimait à rire et à s'amuser aux dépens de son prochain. On connaissait donc à Ligny le patois et il y était encore très vivant au XVIIIe siècle. Le littérateur Villeterque, né dans cette ville en 1759, raconte que lorsqu'il y venait, il ne parlait que cet idiome et, en 1778, on joua dans le même endroit « Le méd'cié maugré li » (8), adapté de Molière, dont il n'existe plus que la première scène.

Cependant, en comparant notre document avec l'adaptation de Molière, et surtout avec « L'Affileil » (9), qui a pour

(8) Le Pays lorrain et le Pays messin, III, p. 312.

(9) FOURIER DE BACOURT, *L' « Affileil »*, ancien Noël patois de Ligny-en-Barrois, Mém. de la Soc. des lettres de Bar-le-Duc, IIIe série, II, p. 225.

Digitized by Google

de Saint-Arnould avait-il essayé, par un pieux mensonge, de faire répandre le bruit que cette galerie était destinée à permettre au roi de se rendre plus facilement dans son église, pour y faire ses dévotions. Les Messins, mécontents de voir cette construction qui barrait plusieurs rues, et scandalisés du mauvais exemple que le roi donnait aux femmes de la ville, ne furent point dupes du subterfuge, ni trompés sur le genre de dévotions que le roi allait faire à Saint-Arnould.

Le 6 et le 7 août, Louis XV reçut les chanoinesses de St-Pierre, de Ste-Marie et du Petit Clervaux (33). Il leur « accorda le salut ordinaire en pareil cas », dit le chroniqueur, consistant dans le grand honneur, pour ces dames, de recevoir, sur la joue gauche, un baiser des lèvres du plus beau des rois.

L'après-midi de ce second jour, Louis XV monta à cheval, passa une revue à l'Esplanade, visita les casernes Coislin, la fonderie de la porte St-Thiébault et les nouvelles fortifications de la Seille. Il faisait une chaleur accablante, qui provoqua chez lui une forte fièvre.

Durant la semaine suivante, le souverain fut saigné plusieurs fois. La duchesse de Châteauroux ne quitta point le chevet royal et en fit interdire l'accès aux princes et aux grands officiers de la Cour. Tout en larmes, elle supplia La Peyronnie et Chiral de « sauver le roi. Si sa vie est en danger, leur dit-elle, aurez-vous le courage de résister aux prêtres et aux courtisans qui voudront s'emparer de lui ». Les médecins en prirent l'engagement et déclarèrent qu'il n'y avait pas de danger immédiat (34).

C'est un fait historique, établi maintenant, que Louis XV ne fut jamais à l'article de la mort, comme on l'a prétendu à cette époque. On sait qu'il suffit à Moncharvaux (35), médecin militaire en retraite à Metz, d'avoir administré quelques grammes d'émétique au malade, pour le sauver.

Dans la nuit du 13 au 14 août, le roi se trouva mal. « On crut qu'il suffisoit, pour le faire revenir, de mettre sous son nez du papier brûlant et de lui en faire respirer la fumée. Mais, s'étant remué fortement, il se brûla et, à moitié à lui,

(33) L'abbesse de St-Pierre était Mme de Faure du Vigan; celle de Clervaux, Mme de Chavigny, et celle de Ste-Marie, Louise Gabrielle de Marion de Druy, ancienne chanoinesse de Poussay, reçue abbesse le 26 février 1725, morte en 1757. — Un arbre généalogique de cette famille, enluminé de blasons, est exposé au musée de la Porte des Allemands.

(34) Duchesse DE BRANCAS. *Mémoires...*, p. 85.

(35) E. FLEUR. *Louis XV et ses médecins.* Supplément du Courrier de Metz des 31 mars, 7, 14, 21, 28 avril, 1er décembre 1912 et 9 février 1913. — Dr. P. DORVEAU. *Journal de la maladie de Louis XV à Metz (août 1744), par François Chicoyneau, premier médecin du roi.* — *Idem. Documents relatifs à la maladie de Louis XV à Metz (août 1744).* Bibliothèque historique de la « France Médicale », Paris, Honoré Champion, 1913, n°s 47 et 49. — *Idem. Recette de l'élixir qui guérit Louis malade à Metz, en août 1744.* Bulletin des Sciences pharmacologiques, Paris, 56, rue Madame, N° de septembre-octobre 1915.

Digitized by Google

moitié hors de lui-même, s'écria qu'il étoit en enfer ». Ce petit incident, qu'aucun historien n'a relaté, se passait alors que Mme de Châteauroux avait quitté la chambre du roi et, après avoir traversé la galerie, s'était rendue, pour quelques instants, dans son appartement de Saint-Arnould. A son retour, ele trouva les princes, l'évêque de Soissons, Grand Aumônier, et le jésuite Perusseau, confesseur du roi, dans la chambre du malade; celui-ci la rassura et l'engagea à retourner chez elle.

Un instant après, l'évêque et le Père jésuite ayant décidé le roi à se confesser et à recevoir les sacrements, le duc de Richelieu fut chargé d'inviter la favorite à quitter Metz. Le 15, au matin, l'abbé Dupuy, curé de St-Victor, apporta le viatique au palais du Gouvernement, et le Grand Aumônier administra le souverain.

Pendant ce temps, Mmes de Châteauroux et de Lauraguais faisaient en vain chercher une voiture dans les écuries du roi. Le maréchal de Belle-Isle eut pitié de leur infortune. Il commanda l'un de ses carrosses, où elles se réfugièrent pour échapper aux invectives du peuple et partirent en toute hâte pour Paris. Au relai de Château-Thierry, elles rencontrèrent les voitures de la Cour, qui amenaient la reine à Metz.

Durant la maladie du roi, Marie Leckzinska avait reçu chaque jour une lettre du marquis d'Argenson et un billet de La Peyronnie. Elle ne quittait pas son oratoire et écrivait au ministre : « Mandez-moi la volonté du roi; je lui demande en grâce de l'aller voir. » Le 15 août seulement, elle reçut un courrier l'avisant que « le roi trouvait bon qu'elle s'avançât jusqu'à Lunéville ». Aussitôt, elle fit ses préparatifs et, accompagnée de quelques suisses, partit de Versailles le lendemain matin.

Alors la reine « Marie refit, en sens inverse et en brûlant les étapes, son voyage d'autrefois... Elle coucha à Soissons, ne s'arrêta nulle part ». A Vitry, le roi Stanislas vint au devant d'elle et essaya de la rassurer. Enfin, une lettre de d'Argenson lui manda que le roi désirait la voir promptement à Metz. A Toul, à Bar et à chaque relai, « les populations, qui l'avaient acclamée autrefois, l'entourèrent d'un respectueux silence et d'une émotion attendrie » (36). Elle arriva à Metz dans la soirée du 17 et, quelques instants après, eut lieu son entretien avec le roi, que nous avons relaté plus haut.

En entendant les paroles de repentir de son mari, qu'elle croit sincère et qui l'était peut-être à ce moment, la reine fond en larmes. Malgré toutes les souffrances morales qu'elle a endurées, ses sentiments, à l'égard de son époux, n'ont pas changé. « On peut croire — dit quelqu'un de son entourage (37) — qu'elle ne l'aime plus autant; cependant

(36) P. de Nolhac, *op. cit.*, p. 293 et 298.
(37) Duc de Luynes. *Mémoires.* — De Nolhac, *idem*, p. 292.

Digitized by Google

il n'est pas bien certain qu'elle ne l'aime plus qu'elle ne le croit elle-même. Il y a longtemps qu'elle a pardonné, du fond du cœur, à l'époux égaré par de mauvais conseils ». Dès qu'elle voit le roi hors de danger, elle écrit à Maurepas : « Je n'ai rien de plus pressé de vous dire que je suis la plus heureuse des créatures. Le roi se porte mieux... Il a de la bonté pour moi; je l'aime à la folie. Dieu veuille avoir pitié de nous et nous le conserver. » (38)

« Pourquoi maintenant, Marie s'inquiéterait-elle de l'avenir? Chacune de ses journées passées après du malade, à qui elle tâche d'inspirer le goût de sa présence, hâte une convalescence qui lui semble miraculeuse... Le roi joue des parties de quadrille. Il ne s'est pas informé de Mme de Châteauroux, et paraît ne plus penser à elle. » Du moins, la pauvre reine le croit.

A peine arrivée à Paris, la duchesse entretient une correspondance ininterrompue avec Richelieu. « On dit ici », écrit-elle, « que le roi a promis de se réconcilier avec la reine; vous savez si cela peut être? Il n'aura jamais pour elle que des égards ». Richelieu lui laisse entendre qu'il travaille en sa faveur, et la tient au courant de ses démarches habiles. Mme de Châteauroux lui répond : « Nous avons eu de rudes moments à passer. Je ne connais pas le roi dévôt, mais je le connais honnête et capable d'amitié... Il est bien sûr de moi et bien persuadé que je l'aime pour lui... Jusqu'ici, personne n'a connu son cœur que moi... Tout ce que les faquinets (c'est-à-dire les princes et les gens d'église) ont fait pendant sa maladie ne fera que rendre mon sort plus heureux » (39).

Dans l'entourage de la reine, on ne sait rien de cette correspondance; la confiance dans une réconciliation des époux royaux est complète; on est tout à la joie. Marie Leckzinska entend deux messes chaque matin, l'une à la chapelle du château, l'autre dans chacune des paroisses et des abbayes de la ville, à tour de rôle. « Depuis la convalescence du roi », écrit la duchesse de Brancas (40), bien renseignée par Richelieu et Mme de Flavacourt, « elle (la reine) étoit mise à merveille; elle portoit (malgré ses 41 ans) des robes couleur de rose. Les vieilles dames annonçaient leurs espérances par des rubans verts; enfin, depuis longtemps, la parure de la toilette n'avoit paru aussi spirituelle. On lui confioit le soin de tout annoncer, sans se compromettre; cela rappeloit l'ancienne galanterie ».

Cependant ces petits manèges finirent par tourner en une imprudence maladroite, dont la reine fut la victime. La belle-mère de Mme de Lauraguais raconte ainsi cet incident, également ignoré des historiens.

(38) P. DE NOLHAC, *idem*, p. 301.
(39) *Mémoires du maréchal de Richelieu*, tome IV, appendice.
(40) *Mémoires...*, *op. cit.*, p. 100 et 101.

Digitized by Google

« La vieille Cour avoit peu de peine à se persuader que Dieu, après avoir frappé le roi, toucheroit son cœur. La dame d'honneur (qui était alors de service, c'est-à-dire la duchesse de Luynes), en étoit si dévotement persuadée qu'un jour, trouvant le roi en état de donner à la reine des marques certaines d'une réconciliation sincère, fit changer le lit de la reine en une couche nuptiale, et mettre deux oreillers sur le traversin. Vous comprenez que tant d'espérances furent révélées par la joie des uns et l'étonnement des autres... »

Ce fut par des caquetages entre les chambrières de la reine et les valets de chambre du roi que ce bruit se répandit, et gagna bientôt les couloirs du palais. « Vous concevez également », continue la fille du Président à mortier au Parlement de Metz, devenue duchesse et femme d'un Pair de France, « Vous concevez le plaisir qu'eurent le duc de Bouillon et le duc de Richelieu à parler au roi du soin qu'on lui préparoit dans l'intérieur du palais de la reine. Il en parut si mécontent, que ces messieurs crurent ne pas lui déplaire en avertissant les mères des églises qu'elles avoient tort de préparer un *Te Deum*, qu'elles ne chanteroient pas, et que rien n'étoit plus incertain que la conversion du roi ».

« C'en étoit assez pour déterminer ces dames à changer leurs toilettes. Les unes prirent des couleurs plus modestes, les autres baissèrent leurs coiffures, d'autres mirent moins de rouge; enfin les vieilles dames poussèrent la prudence jusqu'à replacer, dans leurs cheveux, le bec noir (qui était l'indice de la grande cérémonie à la Cour) » (41).

Comme on le pense bien, le duc de Luynes ne relate pas, dans ses *Mémoires*, la grosse maladresse commise par sa femme. Il explique, à sa façon, l'attitude du roi. « A l'égard des sentiments de religion, ce que l'on voit à présent ne pourrait pas faire juger que ces sentiments n'aient souffert quelque diminution ». Le roi, en effet, ne se met plus à genoux; il s'occupe de ses réceptions, de son travail avec les ministres et de ses parties de quadrille », sans qu'il y ait un moment où il puisse placer des prières. Dans les commencements que la reine est arrivée ici, il y avait lieu d'espérer que l'indifférence du roi, trop connue pour elle, pourrait peut-être changer... mais le froid est aussi grand que jamais, soit que ce soit l'effet des sentiments qu'il avait pour elle depuis longtemps et que l'on avait cherché à entretenir et à augmenter, soit enfin que la mauvaise humeur du roi en soit la seule cause ».

C'est ainsi que Marie Leckzinska vit s'éteindre, les unes après les autres, toutes ses lueurs d'espérance; il ne lui resta plus d'autre ressource que de se replonger dans ses prati-

(41) Ste-Beuve apprécie ainsi le récit de la duchesse de Brancas : C'est une page toute vive de la conversation la plus satirique du moment; elle est fixée par hasard sous une plume de grande dame qui s'est mise un matin à écrire. — *Nouveaux lundis*, tome VIII, p. 302.

Digitized by Google

ques de dévotion. « L'espoir dans la conversion du roi », dit encore la duchesse de Brancas (42), « et dans les effets que la reine devoit en ressentir avoit été assez grand pour se contenter de messes basses, et de pousser la confiance jusqu'à négliger vêpres et sermons. Aussi, dès qu'on sut qu'au lieu d'avoir exaucé tant de prières, le ciel en demandoit de plus vives pour s'attendrir sur le sort de la reine, on ne quitta plus l'église » (43).

« Tout cela ennuya si fort le roi qu'il fit demander à la reine quand elle comptoit retourner à Versailles ». Celle-ci sollicita la permission de l'accompagner à Strasbourg. Louis XV répondit sèchement : ce n'est pas la peine, et la pria de conduire les enfants de France chez leur grand-père le roi de Pologne. Marie Leckzinska quitta Metz le 28 septembre, en adressant un dernier adieu, plein de tristesse, à cette ville, où, dix-neuf années auparavant, elle avait séjourné si heureuse et le cœur plein de douces espérances.

Louis XV partit, à son tour, le lendemain, au bruit des canons de la Place et au milieu des ovations de la foule. Il passa trois jours à Lunéville, chez son beau-père, qui lui fit une réception magnifique. Mais il avait hâte de rejoindre sa maîtresse, « ne songeant plus qu'à se faire pardonner d'elle l'éclat et l'humiliation de son renvoi ». Richelieu dut lui rappeler ses devoirs de roi et l'entraîna au siège de Fribourg.

La reine, restée à Lunéville, ne tarda pas à apprendre la mort de sa sixième fille. « Les plaisirs ne sont pas faits pour moi », écrit-elle à d'Argenson, « mon cœur est dans la douleur ». Durant la première quinzaine de novembre, elle rentra à Versailles, puis rejoignit, à Paris, le roi qui revenait de Fribourg couvert de lauriers, acclamé par tout son peuple.

Pendant tout le temps que Louis XV demeura aux Tuileries, ce ne fut qu'une succession de fêtes et de réjouissances, qui parurent le tirer de son ennui. Les courtisans s'en félicitaient. Dans l'entourage de la reine, une crédule imagination se prit, encore une fois, à espérer un rapprochement entre les époux. Dans le vieux palais, au bord de la Seine, leurs chambres étaient contiguës, et voici ce que raconte le duc de Luynes, renseigné par sa femme, la malhabile dame d'honneur. « J'ai su qu'on était venu, trois fois, gratter à la porte de communication de la chambre du roi à celle de la reine. Les femmes de la reine l'en avertirent, mais elle leur dit qu'elles se trompaient, et que le bruit qu'elles entendoient était causé par le vent. Ce bruit ayant recommencé une troisième fois, la reine, après quelques se-

(42) *Mémoires...*, p. 102.

(43) Le *Journal* de Baltus donne la liste complète des cérémonies religieuses auxquelles assista la reine, durant son séjour à Metz, du 18 août au 28 septembre.

Digitized by Google

condes d'hésitation, dit qu'on ouvrît, et l'on ne trouva personne » (44).

Nouvelle et suprême désillusion! Louis XV songeait si peu à une réconciliation, qu'il avait chargé Richelieu de lui ménager une entrevue avec la duchesse de Châteauroux. Celle-ci refusa d'aller aux Tuileries, et exigea que le roi vînt la voir, dans le plus grand mystère, chez elle rue du Bac. Cette entrevue fut suivie de plusieurs autres et, au moment où la duchesse allait reprendre sa place à Versailles, on apprit sa mort, le 8 décembre 1744.

Le roi resta atterré devant cet événement tragique et considéré à tort comme criminel. La reine, qui n'avait jamais eu de ressentiment contre la favorite, la plaignit, pria et fit prier pour elle. Peut-être un vague pressentiment lui faisait-il craindre que la remplaçante n'eût pas la même noblesse de sentiments que les demoiselles de Nesles.

Ce fut, en effet, une bourgeoise, fille d'un homme accusé de malversations dans les fournitures de l'armée et d'une femme mal famée, que le roi remarqua à la chasse. Jeanne Poisson, femme de Lenormand d'Etioles, bientôt marquise de Pompadour, devint, pendant vingt ans, la maîtresse en titre du roi, la protectrice des Arts, l'arbitre des destinées de la France et de l'Europe.

Cette femme, d'une rare intelligence, eut la délicatesse de ne jamais froisser les sentiments de la reine et ne cessa de garder, vis-à-vis d'elle, l'attitude la plus respectueuse (45). Retirée dans ses appartements, ne paraissant à la Cour que pour les représentations officielles et obligatoires, Marie Leckzinska s'était entourée d'une société choisie parmi quelques amis intimes et dévoués, le président Hénault, le poète Moncrif, le duc et la duchesse de Luynes. Ne s'occupant que d'œuvres charitables et plongée de plus en plus dans les pratiques d'une austère piété, elle reçut avec résignation les dernières épreuves du destin. La mort de plusieurs de ses enfants, celle de sa mère, la fin tragique du roi de Pologne, surtout le décès du dauphin et celui de la dauphine, avaient émoussé peu à peu sa sensibilité.

Lorsque la marquise de Pompadour mourut, le 15 avril 1764, la reine n'eut pour elle que des paroles de pitié. Le roi,

(44) *Mémoires du duc de Luynes.* — P. DE NOLHAC, *op. cit.*, p. 319.

(45) « Si l'entourage de la reine montre peu de malveillance pour Mme de Pompadour, c'est que sa bonne grâce la distingue des favorites précédentes... Elle a une bonté et une délicatesse instinctives qui lui rendent aisée l'attitude respectueuse qu'elle a vis-à-vis de la reine... Elle prie le roi de payer les dettes que la reine a contractées pour ses œuvres de charité, elle cherche partout à lui plaire.

« De son côté, Marie Leckzinska permet à la favorite de monter dans les carrosses de sa suite; mais elle lui refuse l'autorisation de quêter le jour de Pâques à la chapelle de Versailles. C'est la conscience religieuse de la reine qui s'est trouvée offensée dans cette occasion, et l'on sait que, de ce côté, elle ne transige jamais ». — DE NOLHAC. *Louis XV et Mme de Pompadour.* Paris, Calmann-Lévy, p. 119, 120, 140 et 141.

Digitized by Google

au contraire, laissa percer tout l'égoïsme de son caractère. Il pleuvait à torrent lorsque le cortège funèbre passa sous les fenêtres du palais de Versailles. La pauvre marquise, dit-il en le voyant, elle a un bien mauvais temps pour son dernier voyage!

Le même jour, les courtisans décidèrent qu'afin de cacher les scandales du Parc aux Cerfs, il fallait au roi une nouvelle « maîtresse déclarée ». Cette fois, on ne trouva même plus une bourgeoise, mais une fille du ruisseau, Marie Jeanne Bequs, dite Gomard de Vaubernier (46), femme d'un aventurier, le comte du Barry. C'était le ridicule succédant à la honte des amours doublement adultères.

Lorsqu'au mois de mai 1774, Louis XV, atteint pour la deuxième fois de la petite vérole, sentit que sa fin était prochaine, et qu'il désira recevoir les derniers sacrements, il fit venir le duc d'Aiguillon. Après lui avoir ordonné de conduire la comtesse du Barry à Louveciennes, il lui recommanda d'éviter, à tout prix, le renouvellement de ce qui s'était passé à Metz, lors du renvoi de Mme de Châteauroux.

Marie Leckzinska n'eut pas le chagrin de voir mourir son époux. Elle avait bu le calice jusqu'à la lie, et l'avait précédé de six ans dans la tombe. Après une longue et douloureuse maladie, elle s'était éteinte le 24 juin 1768.

D'après ses dernières volontés, la reine Marie ne s'opposa point à ce que son corps fût enseveli dans la basilique de Saint-Denis, où devait le rejoindre celui du « Bien-Aimé », déjà en pourriture avant que la mort ait fait son œuvre. Mais elle voulut que son cœur, qui avait tant souffert, fut transporté à Nancy, pour reposer auprès des restes du roi et de la reine de Pologne.

Lorsque le visiteur admire les magnifiques sarcophages de Stanislas Leckzinski et de Catherine Opalinska, dans la chapelle de Bon-Secours, il s'arrête devant le petit monument qui rappelle le souvenir de leur malheureuse fille.

En songeant que ce marbre recouvre un pauvre cœur, déjà desséché avant d'avoir cessé de battre, il ne peut se défendre d'une profonde compassion pour celle qui a peut-être plus souffert que les autres femmes délaissées, parce qu'elle était reine de France!

Metz, novembre 1925.

G. BLONDEAU.

(46) Née à Vaucouleurs, le 19 août 1746, fille naturelle d'une couturière, reconnue par un commis aux barrières. Elle fut recommandée à Lebel, valet de chambre du roi, qui la fit agréer par ce dernier. Présentée à la Cour en 1769, elle mourut sur l'échafaud le 6 décembre 1793. — Emile CANTEL. *Nouvelles à la main sur la comtesse du Barry*. Appendice historique, p. 395 et 400. Paris, Plon, 1861.

Digitized by Google

DEUX TEXTES PATOIS

Traduits et commentés

PAR L. ZÉLIQZON

I

Dialogue de Thoinette et d'Alison

La bibliothèque municipale de Metz a la bonne fortune de posséder un exemplaire d'une plaquette, publiée au milieu du siècle dernier, qui, n'ayant eu qu'une seule édition, est devenue très rare, d'autant plus qu'elle n'a été tirée qu'à soixante-quinze exemplaires (1). Le manuscrit en était passé du cabinet de Paul Ferry dans celui de Ferry de Talange et du comte d'Emmery, pour venir aux mains du libraire messin Lecouteux, qui en donna communication au bibliophile Albert de la Fizelière (2).

Ce petit document semble être, avec quelques autres, le maigre reste d'une littérature qui a été assez abondante depuis le moyen âge, en Lorraine comme dans les autres pays de France, et, déjà à ce titre, il mérite d'être tiré de l'oubli.

Il n'existe, à notre connaissance, que deux autres spécimens de ce genre, d'origine lorraine, qui sont parvenus jusqu'à nous : *Le Dialogue facétieux* (3) et un fragment d'une

(1) Dialogue / de Thoinette et d'Alizon / pièce inédite en patois lorrain / du dix-septième siècle / publiée et annotée / par Albert de la Fizelière / Paris / imprimé par Simon Raçon et Cie / rue d'Erfurth, 1 / 1856. /

(2) Albert André Patin de la Fizelière, fils d'un colonel d'artillerie, est né à Metz le 7 août 1819 et mort à Paris le 11 février 1878. Il a beaucoup écrit.

(3) G. Thiaiot, *Le Dialogue facétieux*. Annuaire de la Soc. d'hist. et d'arch. lorr., XXI, 2, p. 70 et sqq.

Digitized by Google

comédie proverbe : *Les Bégueules ou les précieuses ridicules subalternes* (4). Le premier morceau, qui est représentatif du type le plus commun, contient de nombreux quiproquos causés par un berger qui comprend mal le français; le second, de toute rareté, était destiné, suivant Lecouteux, à ridiculiser les demoiselles Cadet de Metz, qui eurent bien soin d'en faire saisir et détruire tous les exemplaires.

La Famille ridicule (5), publiée au commencement du XVIIIe siècle, semble, en une certaine mesure, être inspirée par notre texte qui était connu des auteurs, puisqu'un des personnages s'y trouve clairement indiqué (6). Elle a pour but de tourner en dérision un procureur de Metz et sa famille et contient une plaisanterie du même caractère que celle qui est imaginée dans notre dialogue. Une jeune Messine y parle un français mélangé avec des expressions patoises qui rappellent le langage d'Alison (7).

Le sujet traité dans le dialogue est des plus simples et présente un intérêt local très mince. Une villageoise, sur le conseil d'une amie, vient à la ville consulter un médecin, ou, pour mieux dire, un charlatan, sur la maladie de sa sœur. Celle-ci, n'assistant pas à la consultation, le médecin ne peut diagnostiquer de quel mal elle est affligée. Le dialogue entre le médecin et sa cliente est assez plaisant à cause des quiproquos suscités par l'ignorance et les réflexions simplistes de la paysanne.

Il n'est guère probable que notre texte traduise une satire personnelle dirigée contre quelque médecin bel esprit de l'endroit, comme le suppose La Fizelière, car il aurait pu exploiter l'ignorance et la bonne foi de la villageoise, en lui recommandant des drogues qu'il lui aurait vendues très cher. Il lui donne, au contraire, de bons conseils et ne se fait payer, pour sa consultation, que le prix raisonnable de trois sols. A notre avis, l'auteur aura voulu tourner en ridicule la bêtise villageoise et le travers de quelque personne de sa connaissance qui, parlant mal le français, le mélange avec des mots dénués de bon sens et même de sens tout court. Ce faisant, il suivait le goût de l'époque, qui, dans des pièces les plus variées, ridiculisait les étrangers et se moquait surtout des paysans qui parlaient mal le français. Molière en fournit des exemples assez nombreux. Dans le Dialogue, la paysanne dit par ex. *thiafre* au lieu de théâtre, *ostogrophe*

(4) L. Zéliqzon et G. Thiriot, *Textes patois recueillis en Lorraine*, supplément à l'Ann. de la Soc. d'hist. et d'arch. de la Lorraine, 1912, p. 149 et sqq.

(5) L. Zéliqzon, *La Famille ridicule*, suppl. à l'Ann. de la Soc. d'hist. et d'arch. lorr., 1916.

(6) R'wateuz y come eule s'an vyint an comtant sés pèssayes /. Ne dirinz v' Aljon lè dèsolaye? Acte I, scène 9, vers 75.

(7) Pandant qu'in pyin repos régneut an nate fèmiye/... Cela n'durit pas longtemps, on fit jouer des machines/ Po trobiè nas piajis, in certin madisant/ Fit des vers dessus nos, mas des vers insalants, etc. Acte II, scène 8 et sqq.

Digitized by Google

pour orthographe; elle parle des fables *d'isophe* et d'un pourpoint fourré de *vermine*, etc.

Ni le mode de composition du Dialogue ni la grammaire ne permettent de lui attribuer une origine populaire. C'est visiblement un texte écrit en français vulgaire, dans un style plat, émaillé de termes dialectaux ne présentant qu'un assez mince intérêt, tant au point de vue philologique qu'au point de vue littéraire. En ce qui concerne la forme et le fond, ce document est de beaucoup inférieur aux compositions de ce genre que nous connaissons. L'orthographe est extrêmement fantaisiste et l'on ne peut en tirer de renseignements sur la prononciation. Cependant, la pièce présente un intérêt lexicologique : elle contient un certain nombre de vocables disparus dans les patois actuels et que nous n'avons pas trouvés autre part; elle est, en outre, un des rares documents meusiens parvenus jusqu'à nous.

Il y a certainement des lacunes dans le Dialogue, dont l'ordonnance est parfois interrompue, le sens décousu ne se rattachant pas toujours à ce qui précède. A la fin de la conversation entre le médecin et Alison, il y a des questions qui restent sans réponse, en outre la conclusion n'est guère satisfaisante.

Les auteurs de *la Famille ridicule* ayant connu notre Dialogue, on s'explique difficilement comment la renommée de cette médiocre composition a pu dépasser les frontières de la région où elle a vu le jour. On serait tenté de croire qu'il ne nous est parvenu que le fragment d'une pièce dont l'original a dû être plus long et plus attrayant.

La scène de ce récit se place en partie à Menaucourt, près de Ligny-en-Barrois. Jusqu'à la Révolution, les familles de laboureurs ou d'artisans de cette ville se réunissaient pendant les veillées d'hiver, chaque soir dans une maison différente, pour causer et travailler, tandis que les notables se rendaient aux « assemblées ». Les gentilhommes, eux aussi, ouvraient leurs salons chacun des soirs de la semaine, on jouait même des comédies et des farces en patois.

Le village de Menaucourt se trouvant non loin de Ligny, il est plus que probable que le Dialogue a été composé pour être lu dans un des groupes de cette ville, où l'on aimait à rire et à s'amuser aux dépens de son prochain. On connaissait donc à Ligny le patois et il y était encore très vivant au XVIIIe siècle. Le littérateur Villeterque, né dans cette ville en 1759, raconte que lorsqu'il y venait, il ne parlait que cet idiome et, en 1778, on joua dans le même endroit « Le méd'cié maugré li » (8), adapté de Molière, dont il n'existe plus que la première scène.

Cependant, en comparant notre document avec l'adaptation de Molière, et surtout avec « L'Affileil » (9), qui a pour

(8) Le Pays lorrain et le Pays messin, III, p. 312.

(9) FOURIER DE BACOURT, *L' « Affileil »*, ancien Noël patois de Ligny-en-Barrois, Mém. de la Soc. des lettres de Bar-le-Duc, IIIe série, II, p. 225.

Digitized by Google

auteur un organiste de Ligny, nous sommes frappés de la divergence du langage qui existe entre ces deux textes et notre Dialogue, dans lequel nous chercherions en vain l'originalité propre et la saveur des deux documents linéens. En second lieu, le patois en diffère très sensiblement :

1° Dans le Dialogue, le pluriel de l'article défini n'apparaît que sous la forme française : *les, des,* tandis que les deux textes linéens disent *los, dos.*

2° *Dei,* doigt, du Dialogue correspond à *doïe* du Médecin malgré lui, qui offre *cros,* crois, comme notre texte. — *Neire,* noire n'a pas d'équivalent dans les deux pièces de Ligny, il s'y présenterait nécessairement sous la forme *nore.*

3° La troisième pers. du sing. du prés. de l'indic. du verbe être s'écrit *est* dans notre texte, une seule fois *ost,* qui est la forme offerte par les textes de Ligny. Il est vraisemblable que l'original disait *ost,* terme changé par le copiste qui ne paraît pas avoir connu cette forme patoise.

4° Dans le Dialogue, le sing. de l'imp. de l'indic. se termine en — *et* (3° pers.) : *diset, estet,* etc., abstraction faite de quelques terminaisons françaises dues au copiste; *l'Affileil* offre des formes en — *eue : aveue, boriawdeue,* etc., et une fois en — *é : dié,* tandis que le Médecin malgré lui ne connaît que des formes en — *ó : dió, ató,* etc., et en — *oïe : savoïe, meritoïe,* etc... A noter que dans aucun des textes de Ligny ne se rencontre la désinence — *ome* de la prem. pers. du plur. du prés. de l'indic., qui est de règle dans le Dialogue (voir le commentaire, p. 122).

Malgré les réserves que peut susciter notre argumentation, nous nous croyons en droit de conclure que le manuscrit du Dialogue de Thoinette et d'Alison, communiqué par l'éditeur messin Lecouteux à La Fizelière, a été composé à Ligny et copié plus tard par une personne certainement originaire de la Meuse. Cette personne parlait un langage différent de celui de Ligny, mais en tout cas un patois nettement lorrain et de l'ouest de la Lorraine.

Il serait intéressant de connaître l'époque à laquelle notre texte a été écrit. Bonnardot le place au milieu du XVII° siècle, sans en donner de preuve. Une petite allusion à un événement politique qui se trouve à la fin du Dialogue est, croirait-on, de nature à fournir la solution : Alison se fait l'écho de la rumeur « *que Donquerquois vient en France. ...Est-ce le diable,* demande-t-elle au médecin? » Pour elle « *Donquerquois* » est un génie malfaisant qui vient s'abattre sur le pays. Je n'ai pu trouver nulle part le moindre renseignement sur ce prétendu personnage. M. Davillé, professeur au lycée de Bar-le-Duc, après avoir vainement essayé de se renseigner à ce sujet, s'est adressé à M. Humbert, aumônier du lycée, qui donne une explication assez plausible : « *Donquerquois* » ne serait pas un adjectif signifiant dunkerquois, mais un nom propre espagnol plus ou moins déformé, précédé de la particule « *Don* ». On

Digitized by Google

pourrait donc y voir, à mon avis, une allusion à une invasion de troupes espagnoles qui occupaient encore le nord de la France et répandaient, sous les ordres d'un chef redouté, la terreur autour d'eux dans le pays.

Il n'est pas impossible non plus qu'il s'agit en vérité de Dunkerquois, que la villageoise, dans sa bêtise, prend pour un homme; ce serait, de la part de l'auteur du Dialogue, une plaisanterie qui cadrerait avec son sujet. Dunkerque, qui avait été prise par Condé en 1646 et reprise par les Espagnols en 1653, fut rendue aux Français en 1658 et rachetée par Louis XIV aux Anglais en 1662. En tout état de cause, il serait question d'une invasion de troupes espagnoles, qui eut lieu vers le milieu du XVIIe siècle. Ce serait donc à cette époque que pourrait se placer le Dialogue.

Dialogue de Thoinette et d'Alizon

THOINETTE (1)

Hay! Alizon, et ta seu, qué quo fait? o me semble tote biscasiee.

ALIZON

Vere, o vos semble tote biscasiee? oi a cuidé mousi.

THOINETTE

Oi a cudé mousi, veremment? il y pierre bonne a va, car oi est orublement dephnee.

ALIZON

Vere, oi est orublement dephnee, oi n'a brin de chaye autour laye, oi n'a may que la pian sur la pouure cracasse.

THOINETTE

Vous en avez esté bien faschee.

ALIZON

Faschee? Ien avons eu un si grand marisson, mey et le noustre, ien avome cudé mousi.

THOINETTE

La fille estet gentille, oi vous ressembloit.

ALIZON

Vere, mais ie su un tantet pu neire que lee.

THOINETTE

O! qui vo vet la vet, mais on diset quolle estet commencee.

(11) Le texte a été transcrit scrupuleusement, mais la ponctuation défectueuse et souvent trompeuse a été corrigée.

Digitized by Google

ALIZON

Vere, i'en esteme tot contre, il y auet le fieu à la commere Jeanne qui auet assez enuie en laye, mais ol nen voulut brin, ol diset quo ne voulet hobé doué nous.

THOINETTE

Mais, ma pouure seu, comment ly a pris ce maux?

ALIZON

Ardé, ma pouure cousine Thoinette, il y a pris en allant a cheuau sus nostre charette. Ol estet toriours apres maye : « ma pouure seu, i'enrage de seu, i ay la petrine fermement tote cheute. » Je la remenime a larmaigneuse, larmaigneuse dit quolle nauet pas la petrine cheute, mais quolle auet leschine un tantet desbauchee, o ly reboutit.

THOINETTE

L'y amandit il point?

ALIZON

Brin, mais en temps la commere la Leurasse ie la vis, o me dit : « O, Alizon, et ta seu qué quo fait? — Ardé se ly fis-ie, o ne va ni auant ni arriere, et si ie ly auome fait et refait. — Mais, se me fist ol, ol y a un grand medecin du Rey a Menancour, quo est gentil garcon, menez ny va. » Pardi, ie prime la poine, maye et le noustre, dy aller. Ie fume tote effaree que ie laperceuisme sus un grand thiafre, qui iouet avec des deguisez. Il lisiint des grands papiers, cestint vlantiers les flables disophe. Ma pouure seu, y ne peut chaler, il auet avec luy une dame si bien orunee, pust a gieu, se fis ie en mey mesme, que la dame de noustre village, sans lui faire tort, te ressemblit. O iouet avec deux gros fous qui ly disiint des discours qui ne ly plaisiint velantiers pas. Ol se mist a dourdé dessus et toussi et toussa et boutigna, pardi, elle les dourdi bien. Quand ie fusme bien las de va tout leu folie, le noustre me dit : « Hay, Alizon, j'enrage de seu, je bura bien une sey ». Je lallime attendre, donc, a sa tauerne. Je fusme tout effarez que ie laperceuisme venir avec une grande espee toute doree, ouet cela, un haud de chausse dessecarlate, oue cela, un pourpoint de bufle tout fouré de vermine. Je dis au noustre : « Pasle a ly. — Pasle a ly tay mesme, se me fist il, cest ta popre seu charnelle, o ne mest rien à moy. » Pardi, ie memansubli, ie dis a tout par mey : « Ces grands gens sont par fey les meilleurs et les plus privilegiez, mais, pardi, comme dit lautre, on ne connet pas le monde po le va, car ien eusme donc a fils de putain ».

THOINETTE

Mais tu ly dis donc des discours qui ne ly plaisiint velantiers pas.

ALIZON

Ma pouure seu, vela tout ce que ie nous entredime : « Bon iour, Monsieur, vous vous portez gaillard, ien suis bien aise,

Digitized by Google

iestome venu icy pour vous faire un petit mot d'importunation, si vo l'avez pour agreable.

LE MÉDECIN

Dites vittement, m'amie, iay des malades qui mattendent.

THOINETTE

Pardi, Monsieur, ie ne dison pas que non; il ny a desia un bon chouse que ie somme icy a attendre que vous eussiez leu toutes vos ostogrophes.

LE MÉDECIN

Dites vittement, m'amie.

ALIZON

C'est ma seu, Monsieur, qui est orublement malade, ie ne cros pas quolle nen meurge.

LE MÉDECIN

Qùat elle?

ALIZON

Je nen scauome rien, Monsieur, ie vous lestome venu demender.

LE MÉDECIN

A elle la fleure?

ALIZON

Ie ne scauome, Monsieur.

LE MÉDECIN

Est elle chaude?

ALIZON

Ie ne lauome pas tastonnee avant que venir.

LE MÉDECIN

Quel aage a elle?

ALIZON

Ardé, Monsieur, ol est de laage a la niepce a noustre homme. — Vere, se me fist-il, ie sais bien quel aage a la niepce a ton homme, au moins. — La niepce a noustre homme est du mois de may et ma seu a moy est des poires uribes.

LE MÉDECIN

Mange elle bien?

ALIZON

Si olle menge, Monsieur? Qu'o li face une grande esculee de soupe et quolle y mette les quate dei et le pouce, o. nen fait qua deux veages. Oué cela, elle est dienne terrible humeur, ol voudret tousiours dormir; et si o ne veut point quon rince la tasse dans quio ol boit, de peur quo ne sente liau. Quand ol est a la venelle dun lict, vinssiez vous pour luy parler, Monsieur, ol vous couuriret la ioüe. — « Ie me passeray bien de cela, se me fist il. »

Digitized by Google

LE MÉDECIN

Mais, à ce que ie vois, vela une bonne maladie, car ol boit et mange bien.

ALIZON

Que vos en peut y chaler? y ny va rien du voustre?

LE MÉDECIN

Taisez vous, m'amie, laissez parler vostre marry.

ALIZON

O ne pasle point, monsieur, il est trop humide. — Le noustre lui dit : « C'est la verité, monsieur, o ne va ny auant ny arriere, o ne hobe de son assis. »

LE MÉDECIN

Va elle bien a la selle?

LE MARY

Nany, monsieur, ol ne va quau paniau.

ALIZON

Ma pouure seu, quand ieume declanché la parolle, il se boutit a rire, il sembloit quil fust fou; ol nous dit quol y faloit donner un clistoire.

LE MARY

Vere, monsieur, si vous y vouliez venir, nous avons icy une petite betasine qui ves y portret gentiment.

ALIZON

A propos, monsieur, pendant qui ie vous tenome, encore que vous ne soiez pas chicanier de vostre estat, vous nignorez vlantiers pas les coutumiers : c'est que iauome receu une paire de lettre de Chateauneuf qui nous chante que la seu de ce pouure ignorant la est accouchee asteure. Donc, monsieur, questce que ces enfans sont aux noustres? — Asteure, donc, monsieur, on dit que Donquerquois vient en France, on dit que cest lennemy, ost ce le diable, monsieur? — Ma pouure seu, quand ieume declanché la parolle, ol nous cudit aualler, mais pardi, comme dit lautre, sil eust leué la patte, nous ly eussions bien topé la gueulle.

THOINETTE

Mais, ma pouure seu, que dit il que c'est de ce maux?

ALIZON

Ol dit quol a ce quol a; il vaut mieux quol ayt ce quol a quol ayt les fieures. Ie ly donime nos trois sols marquez qui furent perdus comme si ie lussions ioué a tra dé. Adieu, Thoinette.

THOINETTE

Adieu, Alizon.

Digitized by Google

TRADUCTION

THOINETTE

Hé, Alison, et ta sœur, qu'est-ce qu'elle fait? elle me semble toute défaite.

ALISON

Vraiment, elle vous semble toute défaite? Elle a pensé mourir.

THOINETTE

Elle a pensé mourir, vraiment? Il y paraît bien à (la) voir, car elle horriblement défaite.

ALISON

Vraiment, elle est horriblement défaite, elle n'a brin (guère) de chair autour (d') elle, elle n'a que la peau sur la pauvre carcasse.

THOINETTE

Vous en avez été bien fâchée.

ALISON

Fâchée? Nous en avons eu un si grand chagrin, moi et mon mari, nous en avons cru mourir.

THOINETTE

La fille était gentille, elle vous ressemblait.

ALISON

Mais je suis un tantinet plus noire qu'elle.

THOINETTE

Oh! qui vous voit la voit, mais on disait qu'elle était fiancée.

ALISON

C'est vrai, nous en étions tout contents, il y avait le fils à la commère Jeanne qui avait assez envie d'elle, mais elle n'en voulut brin (pas), elle disait qu'elle ne voulait bouger devers nous (nous quitter).

THOINETTE

Mais, ma pauvre sœur, comment lui a pris ce mal?

ALISON

Regardez, ma pauvre cousine Thoinette, il y (lui) a pris en allant à cheval sur notre charette (voir le commentaire, p. 119). Elle était toujours après moi : « ma pauvre sœur, j'enrage de soif, j'ai la poitrine fermement (sûrement) toute tombée. » Nous la menâmes chez la rebouteuse, la rebouteuse dit qu'elle n'avait pas la poitrine tombée, mais qu'elle avait l'échine un tantinet déviée, elle (la) lui remit.

THOINETTE

(Il ne) lui redressa-t-il point?

Digitized by Google

ALISON

Brin (non), mais (entre) temps, la commère la Leurasse je la vis, elle me dit: «Oh! Alison, et ta sœur qu'est (-ce) qu'elle fait? — Voyez, ce lui dis-je, elle ne va ni avant ni arrière et [si] nous lui avons fait et refait (nous avons fait tout ce que nous avons pu). — Mais, ce me fit-elle, il y a un grand médecin du roi à Menaucourt, qui est gentil garçon, menez-l'y voir. » — Pardi, nous prîmes la peine, moi et mon homme, d'y aller. Nous fûmes tout effarés (lors) que nous l'aperçumes sur un grand théâtre, qui jouait avec des (gens) déguisés. Ils lisaient des grands papiers, c'étaient volontiers des fables d'Esope. Ma pauvre sœur, il ne peut chaloir, il avait avec lui une dame si bien ornée, plût-à Dieu, ce fis-je en moi même, que la dame de notre village, sans lui faire tort, te ressemble. Elle jouait avec deux gros fous qui lui disaient des discours qui ne lui plaisaient volontiers (sans doute) pas. Elle se mit à frapper dessus et par ci, par là, et *boutigna*, pardi, elle les frappa bien. Quand nous fûmes bien las de voir toutes leurs folies, mon homme me dit : « Allons, Alison, j'enrage de soif, je boirais bien un seau. » Nous l'allâmes attendre (le médecin), donc, à sa taverne. Nous fûmes tout effarés (lors) que nous l'aperçûmes venir avec une grande épée toute dorée, avec cela, un haut-de-chausse écarlate, avec cela, un pourpoint de buffle tout fourré d'hermine. Je dis à mon homme : « Parle [à] lui. » — Parle [à] lui, toi-même, ce me fit-il, c'est ta propre sœur charnelle, elle ne m'est rien à moi. » Pardi, je ne m'en suis pas fait pour si peu, je dis tout à part moi : « Ces grands gens sont parfois les meilleurs et les plus privilégiés (les moins fiers), mais, pardi, comme dit l'autre (on dit communément), on ne connaît pas le monde pour (à) le voir, car *il y a des gens qui paraissent très honorables et qui sont fils de p.....* »

THOINETTE

Mais tu lui dis donc des discours qui ne lui plaisaient [volontiers] pas.

ALISON

Ma pauvre sœur, voilà tout ce que nous nous entredîmes : « Bonjour, monsieur, vous vous portez gaillard (bien), j'en suis bien aise, nous sommes venus ici pour vous faire un petit mot *d'importunation*, si vous l'avez pour agréable (si vous le permettez).

LE MÉDECIN

Dites vite, m'amie, j'ai des malades qui m'attendent.

ALISON

Pardi, monsieur, nous ne disons pas que non; il y a déjà une bonne chose (quelque temps) que nous sommes ici à attendre que vous eussiez lu toutes vos orthographes.

LE MÉDECIN

Dites vite, m'amie.

Digitized by Google

ALISON

C'est ma sœur, monsieur, qui est horriblement malade, je crois (crains) qu'elle n'en meure.

LE MÉDECIN

Qu'a-t-elle?

ALISON

Nous n'en savons rien, monsieur, nous vous le sommes venus demander.

LE MÉDECIN

A-t-elle la fièvre?

ALISON

Nous ne savons pas, monsieur.

LE MÉDECIN

Est-elle chaude?

ALISON

Nous ne l'avons pas tâtonnée avant que (de) venir.

LE MÉDECIN

Quel âge a (-t-) elle?

ALISON

Voyez, monsieur, elle est de l'âge à la nièce à mon homme. « Vraiment, ce me fit-il, je sais bien quel âge a la nièce à ton homme, au moins. » — La nièce à mon homme est du mois de mai et ma sœur à moi est des poires précoces.

LE MÉDECIN

Mange-t-elle bien?

ALISON

Si elle mange, monsieur? Qu'on lui fasse une grande écuellée de soupe et qu'elle y mette les quatre doigts et le pouce, elle n'en fait que deux voyages. Avec cela, elle est d'une terrible humeur, elle voudrait toujours dormir; et pourtant elle ne veut point qu'on rince la tasse dans qui (laquelle) elle boit, de peur qu'elle ne sente l'eau. Quand elle est à la venelle d'un lit, vinssiez-vous pour lui parler, monsieur, elle vous couvrirait la joue. « Je me passerai bien de cela, ce me fit-il ».

LE MÉDECIN

Mais, à ce que je vois, voilà une bonne maladie, car elle boit et mange bien.

ALISON

Que vous en peut-il chaloir? il n'y a rien du vôtre (de votre argent).

LE MÉDECIN

Taisez-vous, m'amie, laissez parler votre mari.

ALISON

Il ne parle point, monsieur, il est trop timide. — Mon homme lui dit : « C'est la vérité, monsieur, elle ne va ni avant ni arrière, elle ne bouge de son assis. »

Digitized by Google

LE MÉDECIN

Va-t-elle bien à la selle?

LE MARI

Nenni, elle ne va que sur le coussinet (voir le commentaire, p. 121).

ALISON

Ma pauvre sœur, quand nous eûmes déclanché cette parole, il se mit à rire, il semblait qu'il fût fou; il nous dit qu'il lui fallait donner un clystère.

LE MARI

Vraiment, monsieur, si vous y vouliez venir (chez nous), nous avons ici une petite bête qui vous y porterait gentiment.

ALISON

A propos, monsieur, pendant que nous vous tenons, encore que vous ne soyez pas chicanier (comme vous êtes abordable) de votre état, vous n'ignorez volontiers (certainement) pas les coutumiers (vous êtes instruit) : c'est que nous avons reçu une paire de lettres de Châteauneuf qui nous chantent (disent) que la sœur de ce pauvre ignorant-là est accouchée à cette heure. Donc, monsieur, qu'est-ce que ces enfants sont aux nôtres? A cette heure (ensuite), [donc,] monsieur, on dit que Donquerquois vient en France, on dit que c'est l'ennemi, est-ce le diable, monsieur? — Ma pauvre sœur, quand nous eûmes déclanché la parole, il pensa nous avaler, mais, pardi, comme dit l'autre, s'il eût levé la patte, nous lui eussions bien fermé la gueule.

THOINETTE

Mais, ma pauvre sœur, que dit-il que c'est [de] ce mal?

ALISON

Il dit qu'elle a ce qu'elle a; il vaut mieux qu'elle ait ce qu'elle a qu'elle ait des fièvres. Nous lui donnâmes nos trois sols marqués qui furent perdus comme si nous avions joué à trois dés. Adieu, Thoinette.

THOINETTE

Adieu, Alison.

***

COMMENTAIRE

P. 111. *biscasiee*, qui a le visage défait. Dans le patois messin, nous avons la forme *debiscayeu* qui signifie : fatigué, qui a l'air malade à la suite d'excès de boisson; dérouté.

P. 111. *mousi*, mourir. L'*s* dans ce mot pour *r* est intéressant, comme étant jusqu'ici le seul exemple attesté pour le dialecte lorrain. D'après Thurot, *Prononciation française*, II, 271, les Parisiens donnaient à *r* entre deux voyelles le

Digitized by Google

son de *s* : ils disaient *Pasys* pour Paris, *Pasisien* pour Parisien, *chaise* pour chaire, etc. La première mention date de 1521 (Bareley), la dernière se rencontre vers 1620.

P. 111. *pierre* > lat. paret, cf. le français il *appert*.

P. 111. *dephnee*, part. pass.,défaite.C'est le *definé* de l'ancien français. D'après Godefroy, *definaille*, substantif fém., signifie défaite, le verbe *definer* a le sens de mourir; décliner.

P. 111. *brin* est employé par l'auteur dans l'acception de *pas; non*.

P. 111. *may*, mais > lat. magis.

P. 111. *pian*, lire *piau*, peau. Nous n'avons pas trouvé ce mot sous cette forme en ancien français; cependant, Godefroy connaît *piaucele : Quil a la piaucele percée* (Du sot chevalier, 243, ap. Montaiglon, Fabl. I. 228).

P. 111. *le noustre*, mon mari, mon homme. Dans le patois messin, *nat, not* signifie un membre de la famille : le père, la mère, le mari, le fils aîné de la maison. *Lo poure nat, lè poure nate* veut dire : le pauvre garçon, la pauvre fille.

P. 111. *commencee*, promise, fiancée. Il y a commencement d'accord pour le mariage (La Fizelière). Serait-ce un mot écorché?

P. 112. *i'en esteme tot contre*, signifie évidemment, comme il en ressort du contexte : nous étions tous contents. L'auteur écorche le mot pour dire, par plaisanterie, le contraire.

P. 112. *fieu*, fils. Labourasse ne donne pas de forme dialectale de ce mot. En Moselle, nous avons *feus, fès*.

P. 112. *hobé*, se remuer, se bouger, bouger, mot usité encore au XVIIe siècle entre les gens de village (Duez, dict. fr. all. lat. 1664), et signifie se mouvoir d'un lieu à l'autre. On dit encore aujourd'hui, en Anjou et en Normandie, ne *hobez* de là, pour dire ne bougez de là; ne partez pas de là (Godefroy).

P. 112. *ardé*, regardez, abréviation populaire de *agardez* (XVIe et XVIIe siècles)... « *Ardez le beau museau / Pour nous donner envie encore de sa peau!* » (Le dépit amoureux, acte IV, scène 4.)

P. 112. *cousine*. Alison appelle Thoinete sa cousine, tandis que celle-là lui donne, à plusieurs reprises, le nom de sœur. Or, le contexte ne laisse pas subsister de doute qu'elle ne sont pas sœurs. Il n'est pas dit non plus que les deux femmes sont cousines germaines. Dans notre région, les habitants du même village, étant plus ou moins apparentés, se donnaient autrefois volontiers le nom de cousin et de cousine.

P. 112. *en allant a cheuau sus nostre charete*. Dans la Meuse, *aler è ch'vau sus eune charette* signifie : s'asseoir à califourchon sur le banc étroit d'une charette. Il faut donc supposer que celle-ci, étant trop petite pour contenir trois per-

Digitized by Google

sonnes assises l'une à côté de l'autre, la sœur d'Alison était obligée de se mettre à califourchon sur le banc, pour occuper moins de place. Rien d'étonnant qu'après un voyage sur un chemin raboteux, la pauvre fille était *tote biscasiee*, on l'aurait été à moins.

P. 112. *larmeigneuse* pour *la remaigneuse*, la rebouteuse. Le patois messin connaît encore aujourd'hui le mot *remèniou*, qui fait au fém. *remènieurasse*.

P. 112. *desbauchee*, adjectif fém., détraquée, en désarroi. God. compl. 20 mars 1601, lettres miss. de Henri IV, t. V, p. 397, « *Je me trouve tout desbauché d'un flux de ventre.* » A Givet, *disbautchi* a le sens de désolé, désespéré.

P. 112. *Y ne peut chaler*. C'est sans doute le verbe *chaloir* écorché par l'auteur ou le copiste. D'après Furetière, *Dictionnaire universel* (1690), c'est un « vieux mot qui signifiait autrefois : importer; avoir soin. Il n'est plus guère en usage qu'en cette phrase populaire : Il ne m'en chaut, pour dire il ne m'importe; il ne m'en peut chaloir, cela ne me peut être important ». C'est évidemment la deuxième phrase qui se trouve ici, sans doute, avec un sens très vague : quelle affaire! ce n'est rien de le dire, etc.

P. 112. *gieu*, lire *guieu*, Dieu. C'est la forme banale dans toutes les régions de France où les gutturales se mouillent. Un mot *gueux* devient *guieu*, d'où naturellement, par fausse régression, *Dieu* devient *guieu*.

P. 112. *dourdé*, frapper, gourmer (La Fizelière).

P. 112. *toussi et toussa et boutigna*, pour *tout ci, tout ça*, c'est-à-dire sur toutes les parties du corps, *boutigna* semble être une onomatopée qui sert à renforcer les adverbes précédents.

P. 112. *ie memansubli*. Il n'est pas facile d'avoir raison de ce mot qui est peut-être écorché. J'ai d'abord pensé qu'il pourrait se rattacher au mot souple avec le sens : assouplir, se plier aux circonstances, s'incliner, *m* serait alors une réduplication du pron. pers. *me* qui précède. D'autre part, la paysanne ne péchant pas précisément par excès de délicatesse, aura peut-être voulu dire : je ne me suis pas fait de bile, je ne me suis pas laissée impressionner pour si peu.

P. 112. *privilegiez*. La villageoise, qui s'évertue à s'exprimer en des termes choisis, ne connaît apparemment pas le vrai sens du mot, elle veut sans doute dire que « ces grands gens » sont parfois les plus aimables, les plus abordables.

P. 112. *ien eusme donc a fils de putain*. Le sens de la phrase nous semble être : on ne connaît pas le monde pour le voir,car il y a des gens qui paraissent très honorables et qui sont fils de p..., mais que fait le mot *donc* dans cette phrase? Il est vraisemblable qu'il y a une lacune dans ce passage.

P. 113. *meurge*. Nos patois lorrains ont tous remplacé, à une époque récente, le subjonctif présent par l'imparfait. Dans *Pierrot et Martin*, texte inédit en 1720 environ, loca-

Digitized by Google

lisé dans la région de Joinville (Haute-Marne), nous trouvons les subj. *prenge, veange,* prenne, vienne (Bruneau).

P. 113. *poires uribes,* poires précoces. Ces poires mûrissent à la St-Jean ou à la Ste-Madeleine, selon le climat. A Béchy (Moselle), elles s'appellent *pwéres de mohhon,* p. de moisson. Le mot *uribe,* en usage dans les environs d'Eu (Normandie), s'écrit *heurible* dans le Glossaire de la vallée d'Hyères, par Delboulle; il est aussi signalé par M. A. Thomas dans les dictionnaires normands, sous la forme de *heurible, aorible, avorible.* Meyer-Lübke a introduit la forme *dōrible* à l'article *hora* dans sa Grammaire, p. 308. Lucien Barbe, *Dict. du patois normand en usage à Louviers,* cite *heurible,* précoce, qui vient de bonne heure. Des choux *heuribles,* des ch. précoces. M. Bruneau a noté, dans les Ardennes, *heurives,* qui se dit des pommes de terre précoces.

P. 114. *humide,* timide. J'ai souvent entendu nos paysans qui, voulant s'exprimer en français, disaient *tumide;* c'est un mot dont je ne connais pas d'équivalent en patois qu'on dit couramment : *awè paw,* avoir peur, ou quelque chose d'analogue.

P. 114. *paniau.* C'est l'ancien français *panel* qui signifie: 1° morceau d'étoffe (dans le patois messin *pènè*); 2° coussinet placé sous les bandes de l'arçon d'une selle, sens qui convient ici. Godefroy cite un exemple, qui revêt la même forme, emprunté à Joinville. Or, cet auteur est originaire de la Haute-Marne, voisine du Barrois.

P. 114. *chicanier,* un des mots que la villageoise emploie à contre sens et qui équivaut à dire : aimable, abordable.

P. 114. *coutumiers.* Ce mot signifierait-il : instruit, qui sait beaucoup de choses? c'est le sens qui conviendrait ici.

P. 114. *Châteauneuf.* Serait-ce une nouvelle plaisanterie de l'auteur, mise dans la bouche d'Alison, pour Neufchâteau? Cette ville est proche et au sud de Menaucourt, elle se trouve dans la région où se passe la scène décrite dans le dialogue.

P. 114. *lennemy,* le diable. Cette expression, ordinaire en ancien français, paraît avoir été un jeu de mot en faveur au XVIIe siècle; elle se trouve dans un des *Trois textes en patois de Metz,* publiés par Bonnardot (10) : *Elle correu pi fo que l'ellemin;* dans *le Dialogue facétieux : L'ennemy dia... Vou palo dou diale;* enfin, dans *la Famille ridicule,* sous la forme *en'lmi.*

P. 114. *cudit,* cuida, pensa. Ce mot signifiait aussi : avoir la volonté: *Ailleurs vous allez hébergier, Car je ne cuit ce vous plait prendre* (Godefroy). *Cuider* avait aussi le sens de faillir, manquer. Furetière dit : c'est un « vieux mot... il n'est plus du tout en usage ». *Il a cuidé tout gâter* (il a failli tout gâter).

(10) BONNARDOT, *Trois textes en patois de Metz* (Etudes romanes dédiées à Gaston Paris, 1891).

Digitized by Google

P. 114. *ioué a tras dé.* On jouait aux dés généralement avec deux dés. La partie qui se jouait avec trois dés était dite « du pair et de l'impair ».Il y avait aussi une expression « jouer quelque chose à trois dés », qui signifiait : n'y attacher aucune importance. Donc, les trois sols donnés au médecin étaient, selon Alison, payés en pure perte.

Remarques grammaticales

La désinence de la 3e personne du singulier du passé défini est — *it*, elle appartient au français populaire : *reboutit, amandit*, etc.; la 1re personne du pluriel se termine en — *ime : remenime, allime;* la 3e personne du pluriel se termine en — *int* ou — *iint : estint, lisiint.*

A part ces formes, notre texte n'offre que des désinences purement françaises, dans une transcription plus ou moins phonétique.

La désinence de la 1re personne du pluriel du présent de l'indicatif est *ome : avome, estome, tenome* (à côté d'une forme *avons*). Les exemples de cette désinence, connue en Lorraine, sont assez rares. M. Bruneau l'a trouvée dans une charte datée de 1242 (Marne, Ste-Menehould), et dans deux autres de la région lorraine (voir Bibliographie lorraine, 1925, p. 258). A noter aussi *esteme*, étions.

Je dois des remercîments à MM. Bruneau, professeur à l'Université de Nancy, et au docteur Dorveaux, archiviste de l'Académie des Sciences. Ils m'ont fourni tous deux des renseignements que je n'ai pas trouvés dans les instruments de travail qui sont à ma portée.

Digitized by Google

II

Lo nieu d'jeumant

(conte messin)

La Fizelière, à qui nous devons l'édition du *Dialogue de Thoinette et d'Alison*, a recueilli, d'après un témoignage manuscrit trouvé à la bibliothèque municipale de Metz et relié avec le Dialogue, des contes, des fabliaux et des chansons. Nous n'avons pu trouver aucune trace d'autres publications patoises, faites par ce chercheur, que la flauve reproduite plus bas et une chansonnette de dix strophes portant le titre de *Lo rondot don Joson*. Cette chanson intéressante au point de vue des mœurs, bravant un peu trop l'honnêteté, ne peut être reproduite ici.

Lo nieu d'jeumant (1), tiré à six exemplaires seulement, est une pièce bien amusante, écrite dans un patois pittoresque, la forme en est soignée et véritablement artistique. Elle traite un vieux sujet populaire qui a dû être répandu en Lorraine. Le docteur de Westphalen en connaît une variante, entendue à Verny, qui diffère un peu de la nôtre; une seconde variante, parue dans le Pays Lorrain (2), porte la signature du « Cardinal Mathieu, membre de l'Académie française », qui n'a pas cru au-dessous de sa dignité de la publier : *sunt musis sua ludibria.*

Dans cette flauve, c'est la vieille belle-mère du villageois qui couve la citrouille : elle en a bien le temps, ne faisant rien que *degroler* toute la journée. Mais le paysan, las d'attendre pendant six semaines que le poulain soit éclos de la citrouille, la jette dans une haie et fait lever un lièvre qui se sauve naturellement à foulées rapides, tout comme notre texte l'indique.

Dans notre région, on fait aux habitants de Puzieux une réputation de niaiserie qui a donné naissance à des anecdotes plus invraisemblables les unes que les autres (3). En Meurthe-et-Moselle, ce sont les habitants de Fraimbois qui jouissent de cette popularité douteuse. Il n'y a donc rien d'étonnant que dans notre conte, recueilli dans les environs de Metz, ce sont les habitants de Puzieux qui jouent ce rôle de jocrisses.

Notre texte est écrit dans le patois messin le plus pur, tel qu'il se parlait autrefois dans notre ville et sa proche banlieue. C'est le langage de *La Famille ridicule* et de *Chan Heurlin;* il ne présente aucune difficulté d'ordre lexicologi-

(1) Lo nieu d' jeumant/ comte de Fauchous)/ rekièt èvau les prés/ pè Monsieur/ A. de la Fizelière, Paris/ Typographie de Firmin Didot frères/ rue Jacob, 56/ 1857.

(2) *Le Pays lorrain*, 1906, p. 331.

(3) L. Zéliqzon et G. Thiriot, *Textes patois recueillis en Lorraine*, p. 132 et sqq.

Digitized by Google

que ou autre. Pour le reproduire, nous employons dans ses grandes lignes l'orthographe adoptée dans nos publications antérieures, qui s'efforce de combiner les principes opposés du phonétisme et de l'analogie.

Des caractères spéciaux faisant défaut à notre imprimeur, nous sommes obligé de modifier quelques transcriptions phonétiques :

ai a un son intermédiaire entre *a* et *é* : anglais *man*, il est long; *în* est un *i* nasalisé; l'accent circonflexe surmontant une voyelle indique que celle-ci est longue.

I n-y éveût eune vaye è Pûjieus în poûre ome qu'ateût bête come i cul, ç' n'at m' trap dire. On li èrînt dit qu' lè pyinne lûne n'ateût n' pus n' mwins qu'în froméje guèyîn (1) don bwin Dieu, qu'i l'èreût cru. On l' houyeût Chan, et j' pieus beun' dire qu'on n'èveût jèmais vu în Chan pèray.

Lo Chan (2) lè éveût ètu eune vaye è Metz po vande eune chèrje de cwèches. Come i s'an r'veneût tot don lonj' d' lè route, èvieu sè hate sus l' doûs, val qu'i ranconteur, an bèch d' lè coûte, è Mékieuve, dous chés don Guèscaird de Hhoûcot (3), qu'an r'naillînt s' tit (4). Lo maite mwéneut lo premîn ché et l' grand-valat condujeût lo douzieume. Lo cît'-ceul, qu'ateût wœrmant (5) în bon-n-afant, dit anlè au Chan, on pèssant d'vas li : « Hé! l'ome, at ç' que v' aleûz mout lon anlè? — J' m'an vai è Pûhieus, qu' fait l'aute. — È beun', si veus v'leûz montè sus m' ché, ç'lè n' lo f'rè wair pus pesant et veus n' s'reûz m' si hadè au tantoût an-n-èrivant. — Ç' n'at m' de r'fus, qu' dit l' Chan, et an vos r'mèrciant beun' tojos, v'ateûz mout janti ». Tot-on d'jant ç'lè, i monteût come i poleût pè l' cul don ché èva sè hate que gangue-gneût sus s' doûs.

L atînt în poû près è în bwin quaîrt d'eûre de Soûgne (5), au quairt don ch'mîn de S'cot (6), quand val tot d'în coûp que l' ché don Guèscaird s' mat è haquiè et tressautè sus les piéres et tant haquiè et tressautè qu' val eune groûsse citrouye (7) qu'ateût au fond don ché sus eune braissiéye de fwin, qu' cheut don tressaut et s' mat è roûyè sus lè route.

« Qué diaile c'at d' ç'lè? qu' dit l' Chan qu' n'èveût jèmais vu d' citrouye. — Ç'lè? qu' dit lo grand valat, qu'ateût tot

(1) *Froméje guèyîn*, fromage mou, égoutté et mis dans une forme. Voir pour la préparation le Dict. des pat. rom. de la Moselle, au mot *guèyîn*.

(2) *Chan* est la forme enfantine et familière du nom *Jean*. On l'emploie aussi pour personnifier un niais, un jocrisse.

(3) *Hhoûcot*, Xocourt, village situé dans le canton de Delme.

(4) *S' tit* pour *sos tit*, sous toit, chez soi, chez eux.

(5) *Soûgne*, Solgne, village situé dans le canton de Verny.

(6) *Secot*, village situé dans le canton de Verny.

(7) *Citrouye*, le mot patois est *cahoûgne*.

Digitized by Google

d' méme în farceûr, ç'lè ç'at în nieu d'jeumant, ç'at nate grîche qu' l èreût pondu an tratant... et beun' lè, val în bé nieu des pedus. S'i n-y èveût portant quèqu' brauves jans que l' volînssent covè, l èrînt tot d' méme în bé polin.

An-n-oûyant ç'lè, lo maite Chan n' fait mine de ryin. I jete sè hate sus l' bôrd d' lè route et' s' (8) saute an bèch don ché et s' cort tant qu'i picut èprès lè citrouye. I lè rîmesse, i lè chow beun' è pwint et s' l'antokèye sus sè hate dans eune bonne brèssièye d'èrbe por qu'èle seut au chaud et qu'on n' lè wèyînsse meu.

Les dous chés atînt jè, ma frine, beun' lon quand l' Chan s'è r'mîns an route por rantrè è Pûzieus.

Tot don lonj' don ch'mîn, i s'èpanseût anlè : È, mon Dieu, qué boneûr si j' poleûs awè în bé polin! J' l'anlev'reûs et pus quand i s'reût grand, i m'aidreût por mwénè mes cwèches et mes grombires è Metz, je mont'reûs d'sus on re-v'nant et je n' s'reûs m' tojos si hadè qu' je l'sus.

Qu'at ç' que j' vais faire è ç't oûre? Si j' ranteur cheuz nos, je n' poûrai jèmais covè mo nieu d' jeumant tranquille. Mè fome ne daiy'rè waire de v'nîn faire des règats èva tortos les coméres don v'léje, et j' n'an finirais jèmais. J'ai aus' cheu (9) m'alè cwèchè dans quèque fossé dèy' eune haiye èyou que j' cov'rai tot-è m'n aije.

Auss'toût dit, auss'toût fait. On-n-èrivant d'vas Pûzieus, val mo Chan qu'anfile lè r'wèle pè dèyè les chégnes juj'qu'è în fossé cwèchè d'zos eune haiye, que l'diaile qu'at fin n' l'èreût m' tant seul'mant pu veûr. Ç'at tolè qu'i s'èrète. I pousse sè hate anconte în prûnîn et s' so mat è faire în nid èvieu don fwin auss' fin que des chôwes de jane baicèle et lo pus chach qu'i pieut treuvè. I foûre tot bé douç'mant so nieu d'jeumant pè d'zos et s'ècove brauv'mant d'sus, come qu' l'èveût vu qu' fèyînt les oûyes quand l'atînt po covè.

Lo lonr'demin au bé mètîn, lo Chan n'èveût m' ca boujè et s' coveût tojos.

Portant sè poûre fome ateût s' tit que n' sèveût au diaile ou qu'ateût s'n ome. Jèmais d' lè vèye de d'peus qu' l atînt mèriès, i n' s'èveût d'ranjè, et lè poûre nate crèyeût po l' coûp lè qu' l ateût moût.

Lè val que s' leuve das pautron minète et qu' s'an vai charchant d' tos les cotés et hoûyant Chan don pus haut qu'èle poleût.

Hoûye, vè, qu' s'èpanseût l' Chan, don diaule si teus m' fais l'vè l' cul de d' sus mo nieu, et s' hècheût les branches pè d' sus sè téte.

Sè fome que pesseût dans l' momant lè oûye lo brut, elle écarte vit'mant les fèyes et s' streuve d'vant s'n ome.

(8) *Se* ne se traduit pas en français, c'est une sorte de renforcement de la conjonction *et*.

(9) *Cheu* est une forme patoise correspondant à l'adjectif *cher;* elle ne s'emploie que dans quelques locutions, *awer auss' cheu,* avoir *aussi cher* (aimer autant), etc.

Digitized by Google

« Mais qu' at ç' que t' fais donc, qu'èle dit, que teu n' repons m' quand-on t' hoûye? È-t-on jèmais vu în ome anlè, r'waiteûz în poû come lo val qu' l at fait. Est-ç' que t'és bu, dis? R'pons donc, n' vais t' me pailè, dis? Oh, Jésus, mon Dieu, l'ome lè qué pâw qu'i m' è fait. »

Putoût que d' reponre, vol mo Chan que s' mat è faire come les oûyes qu' sont fauchaiyes : cheu, cheu, cheu-eu-eu, qu'i fèyeût. On-z-èrînt cru qu' l èreût quausi trangnè sè fome.

Eh! Jésus, mo poûre chér èmîn, qu'at ç' que t'és donc? Est-ç' que t' sereûs dev'nîn fou? Eh! ce s'reût-i, si, mon Dieu vrai, qu'on t'èrînt j'tè în sôrt, qu'èle deheût et s' sagneût tant qu'èle poleût; et que l'aute chofieût tojos cheu... cheu! come si c'éveût ètu în-n-oûcaî que d'fandreût ses-oûyes.

Lè poûre fome, beun' èpovantaîye, s'ansauve tojos corant è Pûzieus et s' s'an vai cheuz l' maite d'ècoûle po li contè s'n èfaire.

Lo maite d'ècoûle ne fait qu'în saut cheuz l' préte et cheuz l' bèdoû qu' vai ranvoyè les-afants d' chœur, les-èch'vîns, lo chante et tote lè saicrè botique d'lè saicristi; et qu' val mes jans qu'an vont an pochession èvieu lè crus, lè bainiére et l'âwe bènite po dèchèssiè lo malîn coûrs qu'èveût j'tè în soûrt au Chan.

V' poleûz beun' vos-èpansè qu' nat-ome ateût pis qu'în-n-anrèjè d' veûr anlè tant d' jans que l' venînt dèranjè. I raiyeût des-euys qu' l èreût quausimant fait pâw aus jans et s' chofieût tojos pus foût : cheu, cheu... eu... eu, et s' s' dèmwéneût tant des brès et des jambes que l' bèdoû, entrepercheuvant lè citrouye et dotant que ce n' seût quèque bwète è maîlice don demon, i s' mînt è bèyè în grand coûp d' pied d'dans.

Ne val meu-t-i qu' lè citrouye, on roûyant dans eune raye de champ, fait l'vè în lieuve que dreumeût tranquilemant dèye eune téte de jote, et lo val que s'ansauve come si qu' l èveût èvu l' fu on cul.

Eh! bougre d' fotu béte! que dit l' Chan au bèdoû, an wèyant ç'lè, nèm' portant si t' t'èveûs t'nîn tranquile, j'èreûs în bé polin, mais graice è tè, lo val au diaile è ç't oûre.

Vaç' mo conte fini. Les çus que n' mo voûront m' creûre, is v'ront veûr, mais v' poleûz tojos beun' dire, sans v' trompè, qu' pus sèvant qu' meu n'at m' béte.

TRADUCTION

Il y avait une fois à Puzieux un pauvre homme qui était bête comme un c..., ce n'est pas trop dire. On lui aurait dit que la pleine lune n'était ni plus ni moins qu'un fromage du bon Dieu, qu'il l'aurait cru. On l'appelait Chan, et je peux bien dire qu'on n'avait jamais vu un Chan pareil.

Digitized by Google

Le Chan-là avait été une fois à Metz pour vendre une charge de quetches. Comme il s'en revenait tout du long de la route, avec sa hotte sur le dos, voilà qu'il rencontre en bas de la côte, à Mécleuves, deux voitures du Gascard de Xocourt, qui en rallaient à la maison. Le maître menait la première voiture et le grand-valet conduisait la deuxième. Celui-ci, qui était vraiment un bon enfant, dit ainsi au Chan, en passant devers lui : « Hé, l'homme, est-ce que vous allez moult loin ainsi? — Je m'en vais à Puzieux, que fait l'autre. — Eh bien, si vous voulez monter sur ma voiture, cela ne la fera guère plus pesante et vous ne serez pas si fatigué au tantôt en arrivant. — « Ce n'est pas de refus, que dit le Chan, et en vous remerciant bien toujours, vous êtes moult gentil. » Tout en disant cela, il montait comme il pouvait par le cul de la voiture avec sa hotte qui ballottait sur son dos.

Ils étaient un peu près à un bon quart d'heure de Solgne, au quart du chemin de Secourt, quand voilà tout d'un coup que la voiture du Gascard se met à vaciller et tressauter sur les pierres et tant vaciller et tressauter que voilà une grosse citrouille, qui était au fond de la voiture sur une brassée de foin, qui tombe tout d'un bond et se met à rouler sur la route.

« Quel diable est-ce de cela? que dit le Chan qui n'avait jamais vu de citrouille. — Cela? que dit le grand-valet, qui était tout de même un peu farceur, cela c'est un œuf de jument, c'est notre grise qui l'aura pondu en trottant... et bien là, voilà un bel œuf de[s] perdu[s]. S'il [n'] y avait pourtant quelques braves gens qui le voulussent couver, ils auraient tout de même un beau poulain ».

En entendant cela, le maître Chan ne fait mine de rien. Il jette sa hotte sur le bord de la route et [se] saute en bas de la voiture et [se] court tant qu'il peut après la citrouille. Il la ramasse, il l'essuie bien à point et [se] l'entortille sur sa hotte dans une bonne brassée d'herbe pour qu'elle soit au chaud et qu'on ne la vît pas.

Les deux voitures étaient déjà, ma foi, bien loin quand le Chan s'a (est) remis en route pour rentrer à Puzieux.

Tout du long du chemin, il pensait ainsi : Eh, mon Dieu, quel bonheur si je pouvais avoir un beau poulain! Je l'élèverais et puis quand il serait grand, il m'aiderait pour mener mes quetches et mes pommes de terre à Metz, je monterais dessus en revenant et je ne serais pas toujours si fatigué que je le suis.

Qu'est-ce que je vais faire à cette heure? Si je rentre chez moi, je ne pourrai jamais couver mon œuf de jument tranquille. Ma femme ne tardera(it) guère de venir faire des ragots avec toutes les commères du village, et je n'en finirais jamais. J'ai autant m'aller cacher dans quelque fossé derrière une haie où que je couverai tout à mon aise.

Aussitôt dit, aussitôt fait. En arrivant devers Puzieux,

Digitized by Google

voilà mon cher Chan qui enfile la ruelle par derrière les chanvres jusqu'à un fossé caché derrière une haie, que le diable qui est fin ne l'aurait pas seulement pu voir. C'est là qu'il s'arrête. Il pousse sa hotte contre un prunier et se [se] met à faire un nid avec du foin aussi fin que des cheveux de jeune fille et le plus sec qu'il peut trouver. Il fourre tout beau doucement son œuf de jument par dessous et s'accroupit bravement dessus, comme qu'il avait vu que faisaient les oies quand elles étaient pour couver. Le lendemain au beau matin, le Chan n'avait pas encore bougé et couvait toujours.

Pourtant sa pauvre femme était à la maison, qui ne savait au diable où [qu'] était son homme. Jamais de la vie depuis qu'ils étaient mariés, il ne s'avait (était) dérangé, et la pauvre croyait pour le coup-là qu'il était mort.

La voilà qui se lève dès patron minette et qui s'en va cherchant de tous les côtés et appelant Chan du plus haut qu'elle pouvait.

Appelle, va, que pensait le Chan, du diable si tu me fais lever le c... de dessus mon œuf, et [se] tirait les branches par dessus sa tête.

Sa femme qui passait dans le moment-là entend le bruit, elle écarte vitement les feuilles et se trouve devant son homme.

« Mais qu'est-ce que tu fais donc, qu'elle dit, que tu ne réponds pas quand on t'appelle?A-t-on jamais vu un homme pareil, regardez un peu comme le voilà qu'il est fait. Est-ce que tu as bu, dis? Réponds donc, ne vas-tu pas parler, dis? Oh, Jésus, mon Dieu, l'homme-là quelle peur qu'il m'a fait. »

Plutôt que de répondre, voilà mon Chan qui se met à faire comme les oies qui sont fâchées : cheu, cheu, cheu-eu-eu, qu'il faisait. On aurait dit qu'il aurait quasi étranglé sa femme.

Eh, Jésus, mon pauvre cher ami, qu'est-ce que tu as donc? Est-ce que tu serais devenu fou? Eh! ce serait-il, si, mon Dieu vrai, qu'on t'aurait jeté un sort, qu'elle disait et se signait tant qu'elle pouvait; et que l'autre soufflait toujours cheu... cheu! comme s'il avait été un jars qui défendrait ses oies.

La pauvre femme, bien épouvantée, se sauve toujours (en) courant à Puzieux et [se] s'en va chez le maître d'école pour lui conter son affaire.

Le maître d'école ne fait qu'un saut chez le prêtre et chez le bedeau qui va [r] envoyer les enfants de cœur, les échevins, le chantre et toute la sacrée boutique de la sacristie; et [que] voilà mes gens qui (s') en vont en procession avec la croix, la bannière et l'eau bénite pour chasser le malin corps qui avait jeté un sort au Chan.

Vous pouvez bien vous imaginer que notre homme était pire qu'un enragé de voir ainsi tant de gens qui le venaient

Digitized by Google

déranger. Il ouvrait des yeux qu'il aurait quasi fait peur aux gens et [se] soufflait toujours plus fort : cheu, cheu... eu... eu, et se [se] démenait tant des bras et des jambes que le bedeau, [entre] apercevant la citrouille et craignant que ce ne soit quelque boîte à malice du démon, il se met à donner un grand coup de pied dedans.

Ne voilà-t-il pas que la citrouille, en roulant dans une raie de champ, fait lever un lièvre qui dormait tranquillement derrière une tête de chou, et le voilà qui se sauve comme si [qu'] il avait le feu au cul.

Eh! bougre de foutue bête! que dit le Chan au bedeau en voyant cela, n'est-ce pas pourtant si tu t'avais (étais) tenu tranquille, j'aurais eu un beau poulain, mais grâce à toi, le voilà au diable à cette heure.

Voici mon conte fini. Ceux qui ne me voudront pas croire, ils iront voir, mais vous pouvez toujours bien dire, sans vous tromper, que plus savant que moi n'est mie bête.

Digitized by Google

Digitized by Google

GÉNÉALOGIES INÉDITES

DE LA

RÉGION DE THIONVILLE

Par EDMOND DES ROBERT

I. — La Famille SOUCELIER

ARMOIRIES. — A l'*Armorial général*, conservé à la Bibliothèque Nationale au Cabinet des Titres, volume *Lorraine*, f° 585, François Soucelier, conseiller et avocat du roi au bailliage de Thionville, porte : *d'azur au mûrier d'or accolé d'un serpent d'argent montant le long du pied de l'arbre et accompagné de trois étoiles d'or, une en chef et deux aux flancs.*

Une famille Sousselier, d'origine bourguignonne, également de robe, encore représentée de nos jours, — en 1921, le colonel Sousselier commandait le 162e régiment d'infanterie à Thionville, — porte : *d'azur au chevron d'or accompagné de trois soucis au naturel, posés deux et un* (1).

L'Armorial général, volumes *Bourgogne* (2), attribue des armoiries différentes des précédentes à des membres de cette dernière famille, si ce n'est au volume de *Blasons colinés*, p. 998, où les émaux sont simplement changés (3).

(1) *Revue héraldique*, 1904, p. 368.
(2) I, 338. — II, 77 et 82.
(3) Guillaume Sousselier, prêtre, curé de la paroisse de Farges, et Pierre Sousselier, prêtre, curé de la paroisse de Chaudenay : *D'argent au chevron de sable, accompagné de trois soucis, tigés et feuillés, d'azur, deux et un.*

Digitized by Google

Les rapports possibles de cette famille avec celle des Soucelier, objet de cette étude généalogique, ne sont pas établis.

I. — Etienne Soucelier fut reçu le seizième des procureurs au Parlement de Metz, à sa fondation, en 1634. Il avait épousé Huguette Provin, décédée à Metz, paroisse Saint-Simplice, le 29 avril 1690, âgée de 85 ans; elle fut inhumée le lendemain dans l'église. Etienne Soucelier mourut à Metz, paroisse Saint-Victor, le 21 décembre 1677, et fut inhumé le lendemain dans cette église, près de l'autel de Saint Sébastien.

De cette union naquirent :

1°. François, né à Toul, paroisse Saint-Jean-du-Cloître (5), en 1638, qui suit II.

2°. André, né à Toul, paroisse Saint-Jean-du-Cloître, en 1640.

3°. Etienne, né à Toul, paroisse Saint-Jean-du-Cloître, en 1642.

4°. Barbe, née à Toul, paroisse Saint-Jean-du-Cloître, en 1643.

5°. Catherine, née à Toul, paroisse Saint-Jean-du-Cloître, en 1645, mariée à Jean Nicolas (6), procureur au Parlement de Metz en 1676. Il mourut à Metz, paroisse Saint-Simplice, le 21 mai 1718. Elle également, même paroisse, le 1er janvier 1720 (7).

6°. Marie, née à Toul, paroisse Saint-Jean-du-Cloître, en 1647, mariée à Metz, paroisse Saint-Victor, le 1er février 1672, à François Bricard (8), écuyer, avocat, né à Nancy, paroisse Notre-Dame, en 1642.

7°. Claude, morte à Metz, paroisse Saint-Gorgon, le 18

(4) L'édit de création du Parlement de Metz est du 15 janvier 1633; son installation, du 26 août 1633.

(5) L'église Saint-Jean-du-Cloître se trouvait à l'ouest du chevet de la cathédrale et au sud du cloître, à l'emplacement du jardin actuel du presbytère.

La table des registres des baptêmes, mariages et enterrements de la dite paroisse donne ces diverses mentions, mais, dès avant 1914, les registres antérieurs à 1674 étaient en déficit, bien que la table, faisant état des registres plus anciens, ne paraisse pas avoir plus de cinquante ans d'existence.

La naissance de tous ces enfants à Toul s'explique par le fait que le Parlement de Metz y fut transféré, du 12 avril 1637 au 1er décembre 1658. Voir MICHEL. *Histoire du Parlement de Metz.*

(6) MICHEL, *Biographie du Parlement de Metz*, p. 387.

(7) Voir la descendance dans l'ouvrage de l'abbé POIRIER : Metz, *Documents généalogiques*, p. 469.

(8) Bricard porte : *D'argent à la croix fleuronnée de gueules, au chef d'azur chargé de trois grenades d'or.* Voir Dom PELLETIER, *Armorial de Lorraine*, p. 87.

(9) Abbé POIRIER, *loc. cit.*, p. 387, et MICHEL, *loc. cit.*, p. 310.

Digitized by Google

juin 1679 (9), mariée vers 1673, à Etienne Lemaire, avocat au Parlement, paraît être une sœur des précédents.

II. — François, né à Toul, paroisse Saint-Jean-du-Cloître, en 1638, étudiant à l'Université de Pont-à-Mousson, fut reçu avocat au Parlement de Metz en 1658; il prêta serment le 4 juin 1662 en qualité d'avocat du roi au bailliage de Thionville, à sa création.

Il épousa, vers 1662, Marguerite Schaus (10), fille de Jean Schaus et de Marie Colman.

Le 4 novembre 1678, avec son épouse et ses beau-frère et belle-sœur : Jean Laumel, commissaire des vivres à Thionville, et Madeleine Schaus, il acheta aux héritiers de feu Jean Stein, en son vivant échevin de l'église paroissiale, un tombeau avec sa pierre, joignant le grand autel de cette église, moyennant 6 écus blancs (11).

Le 14 décembre 1680, les deux époux achetèrent d'Anne-Marguerite Geiger, autorisée de son mari, Jean-Nicolas Mörsch, son quart en la succession de feu Nicolas Colman, échevin à Sarrebourg, en la cense de Schrémange (12).

François Soucelier mourut à Thionville le 6 avril 1702, et Marguerite Schaus le 4 novembre 1719. Ils furent sans doute inhumés dans le tombeau qu'ils avaient acquis en 1678.

De leur union naquirent :

1°. Etienne, né et baptisé à Thionville, le 21 décembre 1663; parrain : Etienne Soucelier, procureur au Parlement de Metz, son aïeul; marraine : Marie Colman, son aïeule;

2°. Jean-Nicolas, né à Thionville, le 21 novembre 1665, qui suit III.

3°. Jean-Baptiste, né et baptisé à Thionville, le 21 juin 1666.

4°. Pierre, né et baptisé à Thionville, le 17 juin 1669.

5°. Catherine-Antoinette, née et baptisée à Thionville, le 7 octobre 1671; parrain : Etienne de La Roche-Girault; marraine : Catherine-Antoinette de Boilleau. Marraine à Hayange en 1728, puis en 1732, d'une fille de sa nièce des Robert, sous le nom de Soucelier de Villers (13). Elle épousa, à Thionville, le 16 juin 1721, Edmond de Villiers, sei-

(10) Abbé Poirier, *loc. cit.*, p. 595, écrit : *Chausse*. C'est la transcription phonétique du vocable allemand : *Schaus*.

(11) Minutes Helminger, notaire à Thionville. Ce renseignement nous a été obligeamment fourni par Mlle Plassiart, d'Uckange, ainsi qu'une grande partie de ceux qui ont permis de compléter cette généalogie. Que Mlle Plassiart veuille bien trouver ici l'expression de notre respectueuse gratitude.

(12) Minutes Boler, notaire à Thionville.

(13) Certaines pièces portent l'orthographe *Soucellier*, mais la majorité des signatures relevées autrefois par M. Abel, et plus récemment par Mlle Plassiart, sur les registres paroissiaux de Thionville, portent bien *Soucelier*.

Digitized by Google

Les rapports possibles de cette famille avec celle des Soucelier, objet de cette étude généalogique, ne sont pas établis.

I. — Etienne Soucelier fut reçu le seizième des procureurs au Parlement de Metz, à sa fondation, en 1634. Il avait épousé Huguette Provin, décédée à Metz, paroisse Saint-Simplice, le 29 avril 1690, âgée de 85 ans; elle fut inhumée le lendemain dans l'église. Etienne Soucelier mourut à Metz, paroisse Saint-Victor, le 21 décembre 1677, et fut inhumé le lendemain dans cette église, près de l'autel de Saint Sébastien.

De cette union naquirent :

1°. François, né à Toul, paroisse Saint-Jean-du-Cloître (5), en 1638, qui suit II.

2°. André, né à Toul, paroisse Saint-Jean-du-Cloître, en 1640.

3°. Etienne, né à Toul, paroisse Saint-Jean-du-Cloître, en 1642.

4°. Barbe, née à Toul, paroisse Saint-Jean-du-Cloître, en 1643.

5°. Catherine, née à Toul, paroisse Saint-Jean-du-Cloître, en 1645, mariée à Jean Nicolas (6), procureur au Parlement de Metz en 1676. Il mourut à Metz, paroisse Saint-Simplice, le 21 mai 1718. Elle également, même paroisse, le 1er janvier 1720 (7).

6°. Marie, née à Toul, paroisse Saint-Jean-du-Cloître, en 1647, mariée à Metz, paroisse Saint-Victor, le 1er février 1672, à François Bricard (8), écuyer, avocat, né à Nancy, paroisse Notre-Dame, en 1642.

7°. Claude, morte à Metz, paroisse Saint-Gorgon, le 18

(4) L'édit de création du Parlement de Metz est du 15 janvier 1633; son installation, du 26 août 1633.

(5) L'église Saint-Jean-du-Cloître se trouvait à l'ouest du chevet de la cathédrale et au sud du cloître, à l'emplacement du jardin actuel du presbytère.

La table des registres des baptêmes, mariages et enterrements de la dite paroisse donne ces diverses mentions, mais, dès avant 1914, les registres antérieurs à 1674 étaient en déficit, bien que la table, faisant état des registres plus anciens, ne paraisse pas avoir plus de cinquante ans d'existence.

La naissance de tous ces enfants à Toul s'explique par le fait que le Parlement de Metz y fut transféré, du 12 avril 1637 au 1er décembre 1658. Voir MICHEL. *Histoire du Parlement de Metz.*

(6) MICHEL, *Biographie du Parlement de Metz*, p. 387.

(7) Voir la descendance dans l'ouvrage de l'abbé POIRIER : Metz, *Documents généalogiques*, p. 469.

(8) Bricard porte : *D'argent à la croix fleuronnée de gueules, au chef d'azur chargé de trois grenades d'or.* Voir Dom PELLETIER, *Armorial de Lorraine*, p. 87.

(9) Abbé POIRIER, *loc. cit.*, p. 387, et MICHEL, *loc, cit.*, p. 310.

Digitized by Google

juin 1679 (9), mariée vers 1673, à Etienne Lemaire, avocat au Parlement, paraît être une sœur des précédents.

II. — François, né à Toul, paroisse Saint-Jean-du-Cloître, en 1638, étudiant à l'Université de Pont-à-Mousson, fut reçu avocat au Parlement de Metz en 1658; il prêta serment le 4 juin 1662 en qualité d'avocat du roi au bailliage de Thionville, à sa création.

Il épousa, vers 1662, Marguerite Schaus (10), fille de Jean Schaus et de Marie Colman.

Le 4 novembre 1678, avec son épouse et ses beau-frère et belle-sœur : Jean Laumel, commissaire des vivres à Thionville, et Madeleine Schaus, il acheta aux héritiers de feu Jean Stein, en son vivant échevin de l'église paroissiale, un tombeau avec sa pierre, joignant le grand autel de cette église, moyennant 6 écus blancs (11).

Le 14 décembre 1680, les deux époux achetèrent d'Anne-Marguerite Geiger, autorisée de son mari, Jean-Nicolas Mörsch, son quart en la succession de feu Nicolas Colman, échevin à Sarrebourg, en la cense de Schrémange (12).

François Soucelier mourut à Thionville le 6 avril 1702, et Marguerite Schaus le 4 novembre 1719. Ils furent sans doute inhumés dans le tombeau qu'ils avaient acquis en 1678.

De leur union naquirent :

1°. Etienne, né et baptisé à Thionville, le 21 décembre 1663; parrain : Etienne Soucelier, procureur au Parlement de Metz, son aïeul; marraine : Marie Colman, son aïeule;

2°. Jean-Nicolas, né à Thionville, le 21 novembre 1665, qui suit III.

3°. Jean-Baptiste, né et baptisé à Thionville, le 21 juin 1666.

4°. Pierre, né et baptisé à Thionville, le 17 juin 1669.

5°. Catherine-Antoinette, née et baptisée à Thionville, le 7 octobre 1671; parrain : Etienne de La Roche-Girault; marraine : Catherine-Antoinette de Boilleau. Marraine à Hayange en 1728, puis en 1732, d'une fille de sa nièce des Robert, sous le nom de Soucelier de Villers (13). Elle épousa, à Thionville, le 16 juin 1721, Edmond de Villiers, sei-

(10) Abbé POIRIER, *loc. cit.*, p. 595, écrit : *Chausse*. C'est la transcription phonétique du vocable allemand : *Schaus*.

(11) Minutes Helminger, notaire à Thionville. Ce renseignement nous a été obligeamment fourni par Mlle Plassiart, d'Uckange, ainsi qu'une grande partie de ceux qui ont permis de compléter cette généalogie. Que Mlle Plassiart veuille bien trouver ici l'expression de notre respectueuse gratitude.

(12) Minutes Boler, notaire à Thionville.

(13) Certaines pièces portent l'orthographe *Soucellier*, mais la majorité des signatures relevées autrefois par M. Abel, et plus récemment par Mlle Plassiart, sur les registres paroissiaux de Thionville, portent bien *Soucelier*.

Digitized by Google

gneur de Combes, chevalier de Saint-Louis, capitaine de cavalerie, maréchal des logis des gendarmes d'Orléans, fils de feu Barnabé de Villiers et d'Anne de Guignan, plus tard pensionné du roi, qui signa à l'acte de mariage des Robert-Soucelier, le 5 septembre 1730.

6°. Louis-Jacques, né et baptisé à Thionville, le 5 septembre 1674.

7°. Marguerite, née et baptisée à Thionville, le 17 mars 1676.

8°. Herman-Fortunet (14), né et baptisé à Thionville, le 25 février 1678. Parrain : Herman-Fortunet Wiltzius, recteur de Luttange.

9°. Alexandre, né et baptisé à Thionville, le 24 avril 1679. Parrain : Alexandre de Richemont.

III. — Jean-Nicolas, né à Thionville le 21 novembre 1665 et baptisé le 21 décembre, en l'église paroissiale Saint-Maximin. Parrain : Jean-Nicolas Schutz (15), chanoine de Saint-Siméon, de Trêves; marraine : Huguette Provin, veuve d'Etienne Soucelier, procureur au Parlement de Metz, aïeule.

Etudiant à l'Université de Pont-à-Mousson (16), il fut reçu avocat au Parlement de Metz le 6 mai 1688 et avocat du roi au bailliage de Thionville le 7 mai 1702. Il épousa, à Metz, paroisse Saint-Euchaire, le 14 mai 1691, Madeleine Boudet (17), fille de Grégoire Boudet, seigneur de Bannay, Vaudoncourt et Helstroff (18), et de Marie-Madeleine Trippel (19).

(14) Le prénom d'Herman-Fortunet était assez répandu aux environs de Thionville aux XVIIe et XVIIIe siècles. Il y avait été introduit par Herman-Fortunet, margrave de Bade, seigneur de Rodemack et de Richemont, décédé en 1664 et inhumé dans l'église de Rodemack, où se voit encore son mausolée.

(15) Des membres d'une famille Stoutz ou Stouts étaient seigneurs de Bannay et Vaudoncourt. Abbé POIRIER, *loc. cit.*, p. 595.

(16) Aux archives de Meurthe-et-Moselle se trouvent d'abord son immatriculation (Registre D.55, f° 23 et 24), accompagnant la transcription de son acte de baptême, du 16 juin 1685, et ses inscriptions du 16 août 1685 au 30 avril 1688 (Registre D.4).

(17) Boudet porte : *De gueules à la fasce engreslée d'or, accompagnée de trois étoiles du même, deux en chef, une en pointe.*

Une branche de cette famille porte : *De gueules à trois fasces d'or surmontées au chef de trois étoiles du même.*

Grégoire Boudet, bon lorrain, refusa de prêter le serment de fidélité au roi de France lors de la cession de Sierck!

(18) Bannay, canton de Boulay, sur la Nied allemande. Siège d'un fief de haute, moyenne et basse justice, avait une chapelle, annexe de la paroisse de Varize, autrefois lorraine.

Vaudoncourt, canton de Pange, également sur la Nied allemande, annexe aussi de Varize.

Helstroff, canton de Boulay, à droite de la Nied allemande, encore annexe de Varize.

Voir P. RUPPERT : *Les archives du Gouvernement du grand duché de Luxembourg*, 1910, p. 177 et 178, un dénombrement de ces trois seigneuries.

(19) Née le 6 mai 1650, fille de François Trippel, officier du comte de Schwarzenberg, seigneur de Varize, et de Claire Brandt.

Digitized by Google

Il mourut à Thionville le 25 août 1726, et sa femme décéda le 29 août de la même année, c'est-à-dire quatre jours après lui, également à Thionville.

De leur union naquirent :

1°. Joseph-Grégoire, né et baptisé à Thionville, le 29 mars 1692, qui suit IV.

2°. François-Georges, né et baptisé à Thionville, le 29 avril 1694. Parrain : François Georges, écuyer, seigneur de La Grange et de Meilbourg, maître-échevin de Thionville; marraine : Madeleine Schaus de Crépy.

3°. Jean-Nicolas, né à Thionville, le 17 mars 1693, qui suivra IV bis.

4°. Marie-Catherine-Antoinette-Georgette, née et baptisée à Thionville, le 25 mars 1699. Parrain : Georges de Clanario; marraine : Catherine-Antoinette Soucelier. Elle mourut le 21 novembre 1699.

5°. Nicolas-Etienne, né et baptisé à Thionville, le 18 mars 1701. Parrain : Jean-Nicolas de Limozin, seigneur de Roussy; marraine : Marie-Madeleine Boudet, née Trippel, aïeule.

6°. Marie-Françoise, née et baptisée à Thionville, le 1er février 1703. Parrain : Nicolas Scharff; marraine : Marie Limpach de La Grange. Elle mourut à Thionville, le 18 juillet 1704.

7°. François-Antoine, né à Thionville, le 4 juillet 1704, baptisé le 5. Parrain : François Boudet, prêtre, chapelain de la chapelle de Saint-Hubert; marraine : Antoinette Soucelier.

8°. Anne-Madeleine-Françoise (20), née et baptisée à Thionville, le 17 novembre 1705. Parrain : Jean Morand; marraine : Anne Boudet. Elle épousa, en l'église Sainte-Agathe, de Florange, le 5 septembre 1730, Jean-Baptiste des Robert (21), fils de feu Nicolas des Robert, en son vivant major de Montmédy, capitaine d'une compagnie franche, chevalier de Saint-Louis et seigneur d'Ecouviez, et de Catherine Gobert.

Jean-Baptiste des Robert, ingénieur ordinaire du roi à Thionville, au moment de son mariage, mourut à Longwy le 2 octobre 1747 et fut inhumé le lendemain dans l'église Saint-Dagobert, de ce lieu. Au moment de son décès, il était ingénieur en chef du roi à Longwy et chevalier de Saint-Louis.

Anne-Madeleine-Françoise mourut à Ancy-sur-Moselle, le 13 brumaire an V (3 novembre 1796), et fut inhumée dans

(20) A l'acte de mariage, elle est dite : Anne-*Françoise* et signe Anne-*Madeleine!*

(21) Des Robert : *d'azur au chevron d'argent, accompagné de trois grenades tigées et feuillées du même; au chef cousu de gueules chargé d'un croissant d'argent, accosté de deux étoiles d'or.*

Digitized by Google

la chapelle dite de l'Ossuaire. Sa postérité est encore représentée de nos jours.

9°. Jeanne-Catherine, née et baptisée à Thionville, le 17 juillet 1707. Parrain : Jean-François, comte de Gévigny de Pointe, grand bailli d'épée de bailliage de Thionville, seigneur en partie de Meilbourg; marraine : Catherine-Antoinette Lecomte, épouse de Pierre de Lombart, seigneur de Saint-Pierre, chancelier d'honneur à la Chambre et bureau des finances du Parlement de Metz.

Jeanne-Catherine mourut le 30 du mois de sa naissance.

10°. Marguerite, née à Thionville, le 18, et baptisée le 19 octobre 1708. Parrain : Etienne Hue de Saint-Remy, lieutenant général civil et criminel au bailliage de Thionville; marraine : Marguerite de La Roche, fille d'Etienne Girault de La Roche, ci-devant lieutenant-colonel de dragons pour le service de Sa Majesté.

Marguerite mourut le 18 avril 1758.

11°. Richard-Théophile, né le 10 mai 1710, à Thionville, baptisé le 12. Parrain : Richard Dupré; marraine : Marguerite Scharff, épouse d'Adolphe de Launoy de Montagny.

Docteur en théologie, ordonné prêtre en septembre 1734, vicaire à Thionville, puis curé d'Ancy dès 1740, et archiprêtre du Val-de-Metz, il mourut à Ancy le 11 décembre 1789 et fut inhumé dans la chapelle dite l'Ossuaire d'Ancy, sous l'autel. Son épitaphe, reproduite ci-dessous, est gravée en lettres d'or, sur une plaque de marbre noir, placée contre le mur, du côté de l'épître, de la chapelle Saint-Sébastien.

INVENIT SAPIENTIAM, AFFLUXIT PRUDENTIA

SOUS L'AUTEL DE L'OSSUAIRE REPOSE LE CORPS
DE M. RICHARD-THEOPHILE SOUCELIER
ARCHIPRÊTRE DU VAL DE METZ
CURÉ D'ANCY DEPUIS MDCCXL
DIGNE ET VÉNÉRABLE PASTEUR
RESPECTÉ, CHÉRI ET REGRETTÉ
DE TOUS SES CONFRÈRES, PAROISSIENS ET PARENTS
MORT DANS LE SEIGNEUR, AGÉ DE 79 ANS,
LE 11 XBRE 1789

HRS HONORÉS DE CE NOM ET VOUS SUCCESSEURS
DE SON CHOIX, PEUPLE, PAUVRES,
RECONNAISSEZ UN PÈRE
ET PRIEZ POUR LE REPOS DE SON AME

12°. Jean-Louis-Augustin, né et baptisé à Thionville, le 5 mai 1712. Parrain : Louis Larminat, conseiller du roi, subdélégué à Thionville; marraine : Jeanne Pagnon, épouse

Digitized by Google

d'Humbert Barbier, conseiller du roi, docteur en médecine, médecin du roi en l'hôpital de Thionville. Jean-Louis-Augustin mourut à Hayange, le 23 mai de la même année et fut inhumé le 24 dans le chœur de l'église de ce lieu.

13° Adam-Joseph, né et baptisé à Thionville, le 17 juillet 1713. Parrain : Adam-Joseph Helminger; marraine : Marie Boudet. Entré dans l'armée, il était lieutenant au régiment de Pelérin, quand il épousa, le 2 décembre 1741, Marguerite Lemoine, née en 1693, donc ayant 20 ans de plus que lui. Elle était veuve de Toussaint Gravelotte, seigneur de Saulny (22) et mourut à Ancy le 18 avril 1777. Adam-Joseph se remaria quelques mois plus tard, à Ancy, le 15 juillet 1777, à Françoise-Antoinette de Fligny (23). Il mourut à Ancy le 28 ventôse an IX (19 février 1801), et sa seconde femme également, le 7 messidor an X (27 juin 1802).

IV. — Joseph-Grégoire, né et baptisé à Thionville, le 29 mars 1692. Parrain : Grégoire Boudet, avocat au Parlement, représenté en son absence par Guillaume-Sidoine Broquard, seigneur en partie de Meilbourg; marraine : Marie Colman.

Etudiant à l'Université de Reims, il fut reçu avocat au Parlement de Metz le 31 décembre 1716.

Le 14 décembre, il fut nommé procureur du roi au bailliage de Thionville. Il avait épousé, à Thionville, le 29 octobre 1716, Anne-Marie Louys de Latouche (24), fille de Nicolas Louys de Latouche, échevin assesseur et trésorier de l'Hôtel de Ville de Thionville, et de Catherine Schelcht. Elle était née à Thionville, le 28 novembre 1689, et y mourut le 23 mars 1737. Grégoire Soucelier mourut à Thionville le 18 avril 1758.

De leur union naquirent :

1°. Thomas-Grégoire, né et baptisé à Thionville, le 23 août 1717. Parrain : Thomas de Latouche; marraine : Marguerite Schaus.

(22) Les mémoires manuscrits du chevalier de Belchamps rapportent :

« Décembre 1741. — Le deux décembre, Madame Gravelotte a épou-
« sé M. Soucelier, frère du curé d'Ancy, cy-devant lieutenant dans
« Pelérin; il a vingt-cinq ans, elle en a quarante-huit. Elle a deux
« filles, l'une mariée à M. Rabnat, conseiller au bailliage; l'autre à
« M. Rœderer, substitut. Mme Gravelotte était la veuve de M. Toussaint
« Gravelotte, seigneur de Saulny, reçu avocat au Parlement en 1686 et
« vivant encore en 1729. Il demeurait à cette époque à Saulny ».

Le blason de Gravelotte, anobli en Lorraine le 1er septembre 1724 : *D'argent à un saule au naturel, terrassé de même*, a été conservé dans un des quartiers des armoiries reçues plus tard, sous le 1er Empire, par leurs descendants : les deux frères Rœderer.

(23) De Fligny du Fay : *D'or à la croix ancrée de sable, chargée de cinq écussons d'argent bordés de gueules.*

(24) Louis de Latouche : *D'argent à l'aigle de gueules. A l'Armorial général* de 1696, avaient été imposées d'office à Nicolas Louys de Latouche les armoiries suivantes : *D'azur à la fasce d'or, chargée d'un croissant d'azur.*

Digitized by Google

2°. Jean-Nicolas, né à Thionville, le 13 octobre 1718, qui suit V.

3°. Robert, né et baptisé à Thionville, le 10 septembre 1719. Parrain : Robert de Taaffe, capitaine au régiment de cavalerie irlandaise de Nugent, seigneur de Bragentorn, au comté de Londeh; marraine : Anne Boudet-Larminat.

4°. François-Antoine, né et baptisé à Thionville, le 30 septembre 1720. Parrain : Jean-François-Bernard de Linas; marraine : Antoinette Soucelier.

5°. Anne-Madeleine, née et baptisée à Thionville, le 29 novembre 1721. Parrain : Robert de Latouche, représenté par Jean-Thomas de Latouche, son frère; marraine : Madeleine Boudet, épouse de Jean-Nicolas Soucelier, conseiller du roi, aïeule, représentée par Anne-Madeleine-Françoise Soucelier, sa fille.

6°. Antoinette, née et baptisée à Thionville, le 15 octobre 1722. Parrain : Louis Larminat; marraine : Antoinette de La Vergne.

7°. Suzanne-Charlotte, née et baptisée à Thionville, le 13 novembre 1723. Parrain : Charles Palteau de Saint-Paul, capitaine, ingénieur du roi, en résidence à Thionville; marraine : Suzanne de Latouche.

8°. Damien, né et baptisé à Thionville, le 8 janvier 1726. Parrain : Damien Augustin, procureur et notaire au bailliage de Thionville; marraine : Anne Huart.

Enseigne au Royal-Suédois en 1743, lieutenant en 1746, réformé en 1749, il fit fonction de major à Sierck en 1754 et fut titulaire en 1759 (25). Il avait comme commandant Louis-Benoît des Robert, frère de Jean-Baptiste des Robert, qui avait épousé Anne-Madeleine-Françoise Soucelier, sa tante.

En 1766, il habitait rue des Suédois, sans doute dans la maison qui est maintenant la cure (26). Il était encore en fonction à Sierck quand éclata la Révolution. La maison Soucelier (27) fut confisquée sur lui, comme émigré, à la date du 15 novembre 1792. Au 20 juillet 1793, il se trouvait

(25) Ses états de services sont conservés aux Archives administratives de la guerre. On y voit qu'il fut blessé deux fois.

(26) Renseignement fourni par M. Jules Florange, de Sierck.

(27) Il ne paraît pas probable que ce soit la maison vendue le 18 juillet 1774 par Jean Molitor, de Sierck, pour 300 livres, avec prise de possession du 12 janvier 1775. (Minutes de François Stanislas Jolivalt, notaire à Sierck).

Damien Soucelier devait louer des logements car, aux Minutes du même notaire, se voit, à la date du 7 juin 1776, la vente d'un appartement : une chambre avec le grenier et le toit qui se trouve au-dessus de la case (9 pieds sur 11), Grand-Rue, à côté de l'acquéreur, par Catherine Fricard, veuve Bettinger, par 72 livres, et la prise de possession du 13 juin suivant.

Digitized by Google

à Trêves chez M. de Pidolle, grand doyen de Saint-Paulin, faubourg Saint-Paulin, avec ses filles et son gendre (28).

Chevalier de Saint-Louis, seigneur de Bannay, Vaudoncourt et Helstroff, et aussi d'Itzing (ferme de la commune de Bannay), il épousa, à Inglange, le 21 septembre 1751, Jeanne des Roches, fille de Jean des Roches, greffier à Sierck, et de Madeleine Husson. Elle était née à Sierck, le 8 juin 1713. Elle mourut le 22 février 1782 et fut inhumée le lendemain dans le cimetière de Varize, en présence de M. de Montpezat de Monteil, son gendre, et de Pierre Altmeyer, chantre et régent d'école.

De leur union naquirent :

a. Marie-Madeleine, dame de Bannay, née et baptisée à Inglange, le 4 juin 1752, mariée par contrat du 10 janvier 1775, reçu par François-Stanislas Jolivalt, notaire à Sierck, à François-Maurice de Montpezat (29), né à Agen, le 26 novembre 1745. A son contrat de mariage il est qualifié de chevalier et d'officier au régiment d'Eu.

Marie-Madeleine mourut à Francfort-sur-Mein, le 6 août 1795, ayant eu deux fils : l'un vivant encore en 1793 et l'autre, Jean-Bernard, né à Francfort, le 28 octobre 1794, et mort deux jours après.

François-Maurice de Montpezat mourut à Deitelhausen (Grand duché de Bade) le 4 mai 1835.

b. Anne, née à Sierck, le 8 juin 1755, baptisée le 9. Parrain : Nicolas-François des Roches, curé d'Inglange; marraine : Marie-Anne Soucelier. Elle suivit son père en émigration, épousa son beau-frère François-Maurice de Montpezat, après son veuvage, et mourut à Francfort-sur-Mein, le 9 septembre 1813.

(28) Voir *Annuaire de la Société d'histoire et d'archéologie lorraine*, Metz, 1910, p. 439 : *Franzosische Emigration in Trier* 1792-1793, par Dom capitular Dr Lager.

Le grand doyen en question était Michel-Joseph de Pidolle, son parent par les Schaus. Paus tard, suffragant de l'archevêque de Trêves, il devint au Concordat évêque du Mans. Il appartenait à une famille originaire de Richemont, près de Thionville, et encore représentée de nos jours par le baron de Pidoll de Quintenbach.

Nous nous proposons de donner un jour la généalogie de cette famille. — E. R.

(29) De Montpezat, en Agenais, porte : *Ecartelé aux 1 et 4 de gueules à deux balances d'or posées l'une sur l'autre; aux 2 et 3 d'or à trois bandes de gueules.*

Par acte reçu le 23 décembre 1780 par Nicolas, notaire au bailliage de Boulay, en résidence à Bannay, il avait acquis, avec son épouse, de Damien Soucelier et de Jeanne des Roches, leurs parents et beaux-parents, la sgrie du ban de Bannay, Vaudoncourt et Helstroff, ainsi que les ban et cense d'Itzing, moyennant 72.000 livres, argent au cours de France.

Voir *Les Montpezat en Lorraine*, par M. Ed. des Robert. *B.S.A.L.*, 1922, p. 11 à 26.

Digitized by Google

9°. Edmond, né et baptisé à Thionville, le 11 février 1727. Parrain : Edmond de Villiers, seigneur de Combes; marraine : Anne-Madeleine Soucelier.

Religieux de l'Ordre de Saint-Augustin, communément dit capucin; d'après un acte du 14 octobre 1744, conservé aux Minutes de Bonjean, notaire à Thionville, son père lui constitua une rente de 60 livres tournois, alors qu'il n'était encore que novice.

10°. Marie-Anne, née à Thionville, le 2 août 1730, épousa, à Thionville, le 19 juin 1764, André Bardou de Forceville, capitaine aide-major au régiment de Dauphin-Dragons, plus tard pensionnaire de l'Hôtel des Invalides. Il était fils de Pierre Bardou de Forceville et de Claudine d'Egremont.

Elle mourut à Thionville, le 24 floréal an X (14 mai 1802). François Inving, avocat, et Antoine Lignon, amis de la défunte, signèrent à l'acte mortuaire.

11°. Jean-Baptiste, né à Thionville, le 14 septembre 1731, suivra V ter.

12°. Agnès, née et baptisée à Thionville, le 28 mars 1736. Parrain : Nicolas Fringan; marraine : Agnès Collin. Elle mourut le 4 mars 1739.

V. — Jean-Nicolas, né et baptisé à Thionville, le 13 octobre 1718. Parrain : Jean-Nicolas Soucelier, avocat du roi au bailliage de Thionville, en son absence représenté par Jean-Nicolas Soucelier, son fils; marraine : Catherine Schelcht, veuve de défunt Nicolas Louys Latouche.

Il épousa à Thionville, le 5 septembre 1741, Marie Lambert; le mariage fut béni par son oncle, Richard Soucelier, curé d'Ancy.

Jean-Nicolas Soucelier mourut à Thionville, le 19 février 1763.

De leur union naquirent :

1°. Joseph-Grégoire, né et baptisé à Thionville, le 4 juillet 1742. Parrain : Joseph-Grégoire Soucelier; marraine : Catherine Schlecht de Latouche.

2°. Anne-Marie, née à Thionville. Parrain: Jean Lambert; marraine : Anne Soucelier.

3°. Jean-Thomas, né et baptisé à Thionville, le 6 octobre 1744. Parrain : Jean-Thomas de Latouche; marraine : Anne Boudet-Larminat.

Il est dit diacre du diocèse au décès de la cousine germaine de son père : Agnès de Laval, épouse de Jean-Valentin de Guerchin, en 1768.

4°. François, né et baptisé à Thionville, le 4 novembre 1745. Parrain : François de Laval; marraine : Agnès Collin de Latouche.

5°. Marie-Anne, née et baptisée à Thionville, le 8 décem-

Digitized by Google

bre 1746. Parrain : Damien Soucelier, son oncle; marraine : Marie-Anne Soucelier.

6°. Robert, né à Thionville, le 19 février 1748, qui suit VI.

7°. Anne, née et baptisée à Thionville, le 9 juillet 1749. Parrain : François Bony de La Vergne; marraine : Anne Soucelier.

8°. Jean-Baptiste, né et baptisé à Thionville, le 12 septembre 1750. Parrain : Jean-Baptiste Soucelier, fils de Joseph-Grégoire, procureur du roi à la police de Thionville; marraine : Agnès de Laval, fille de François de Laval, aide-major de la place de Thionville. Clerc tonsuré en 1762.

9°. Jean-Joseph, né et baptisé à Thionville, le 6 novembre 1755. Parrain : Jean-Joseph de Sonval; marraine : Anne Soucelier.

Il mourut à Thionville, le 12 avril 1762.

VI. — Robert, né et baptisé à Thionville, le 19 février 1748. Parrain : Robert Latouche, notaire à Thionville; marraine : Jeanne des Roches, épouse de Damien Soucelier, son oncle. Il épousa, à Remich, le 2 octobre 1773, Elisabeth-Catherine Bleuell (30), née à Remich et baptisée le 29 septembre 1749, fille de Michel Bleuell et de Marie-Jeanne Crocius. Parrain : Martin Crocius « ex Œmeringen »; marraine : Catherine-Elisabeth Bleuell « ex Vilmar » (31).

Les témoins des mariés furent : R. D. François Rauch, « primissarius in Bech », et Antoine Strerg, de Remich.

A l'acte de mariage de son fils, il était décédé et qualifié d'ancien militaire. Sa femme y est dite demeurant à Prün (Sarre).

De leur union naquit :

VII. — Damien, né et baptisé à Remich-sur-Moselle, le 20 février 1774. Parrain : Damien Soucelier, son grand-oncle; marraine : Marie-Jeanne Crocius, son aïeule.

Il épousa, à Metz, le 20 pluviose an VIII (9 février 1800), çois Broucard, née le 11 avril 1775, fille de défunt François Broucard, en son vivant cultivateur, demeurant à Lorry, près Metz, et de Marie-Anne Houin. Il demeurait alors à Metz, rue du Pont-Ventôse (Saint-Georges), et sa future : rue de la Chèvre.

(30) La famille Bleuell, ou Bleyel, est établie à Remich (Luxembourg), depuis au moins le milieu du XVIIe siècle; elle y fournit plusieurs échevins prévôtaux.

La famille Crocius remonte à Arnould Crocius, huissier ordinaire du conseil provincial de Luxembourg, nommé le 19 mars 1646. Cette famille demeurait à Emerange-les-Remich et ses membres remplirent des offices importants.

Marie-Scholastique Crocius fut abesse de Bonnevoie de 1764 à 1781.

Cette famille est encore représentée à Luxembourg par M. Crocius, notaire et ancien député à la Chambre du Grand Duché.

(31) Prusse rhénane, cercle de Sarrebourg.

Digitized by Google

De leur union naquit :

VIII. — Nicolas Soucelier, né à Metz, le 12 floréal an VIII (2 mai 1800).

***

IV bis. — Jean-Nicolas, né le 17 mars 1693, à Thionville. Parrain : Nicolas Bock; marraine : Marie Schaus-Soucelier. Il épousa, à Eclaron, le 29 avril 1743, étant alors capitaine maréchal-des-logis aux Gendarmes-Dauphin (il eut plus tard le grade de mestre de camp et fut chevalier de Saint-Louis), Suzanne-Catherine Halotel, née en 1718, fille de feus Laurent Halotel, ancien officier, et d'Elisabeth Husson. Il vivait encore en 1790, date à laquelle il donna son consentement au mariage de son fils : Gabriel-Richard.

De leur union naquirent :

1°. Suzanne-Charles-Claire, née à Eclaron, le 12 janvier 1744.

2°. Jean-Nicolas-Laurent, né vers octobre ou novembre 1745, mort à Eclaron, le 3 février 1747, âgé de 16 mois.

3°. Jacques-François, né à Eclaron, le 22 novembre 1746.

4°. Charles, né à Eclaron, le 15 août 1748, mort jeune sans doute.

5°. Laurent-Gabriel, né le 6 septembre 1749 à Eclaron.

6°. Charles, né à Eclaron, le 25 juillet 1751, mort à Eclaron, le 18 octobre 1756.

7°. Marie-Elisabeth, née à Eclaron, le 24 juin 1753.

8°. Gabriel-Richard, qui suit V bis.

9°. Joséphine, née à Eclaron, le 7 août 1756.

10°. Catherine, née à Eclaron, le 11 février 1762.

V bis. — Gabriel-Richard, né à Eclaron, le 17 septembre 1754. Parrain : Gabriel-Nicolas Varnier, avocat au Parlement; marraine : Suzanne-Claire Soucelier, sa sœur. Officier aux chasseurs des Ardennes, puis capitaine au 10e léger, en garnison à Mayence en l'an X, marié le 27 mai 1790 à Hennemont (Meuse), à Elisabeth-Charlotte de Feligny (32), née à Pinteville, le 28 avril 1767, fille de François de Feligny et de Jeanne Collin. Divorcés par consentement mutuel le 13 prairial an X (2 juin 1802), Elisabeth-Charlotte de Feligny se remaria, le 9 messidor an X (28 juin 1802) à Pierre-Jean-Baptiste-Amable Olivier.

(32) Voir note 2, p. 5; c'est la même famille : Fligny ou Feligny. Voir une généalogie de cette famille publiée par le baron de Braux, dans le *B.S.A.L.*, 1899. p.

Digitized by Google

***

V ter. — Jean-Baptiste Soucelier, né à Thionville, le 11 septembre 1731, baptisé le 14. Parrain : Jean-Baptiste des Robert, son oncle; marraine : Marie-Elisabeth de Linas, épouse d'Etienne de Bock.

Avocat au Parlement de Metz en 1758, procureur du roi au bailliage d'Etain, il épousa Barbe Mengin (33), troisième fille du procureur du roi en la maîtrise des eaux et forêts d'Etain.

De leur union naquirent :

1°. Barbe-Elisabeth-Julie, née à Hattonchatel (Meuse), le 13 janvier 1774, mariée en ce même lieu le 29 floréal an XI (18 mai 1803), à Théodore-Frédéric de Latouche de Grandmaison (34), fils de Jean-Baptiste de Latouche et de Marguerite Mengin, son cousin germain, né à Daspich (Moselle), le 20 février 1780, et décédé à Thionville, le 29 janvier 1820.

Madame de Latouche-Soucelier était morte à Daspich le 1er janvier 1820, quatre semaines donc avant son époux, et ils furent inhumés tous deux à Florange, paroisse de Daspich (35).

2°. Marie-Françoise, épousa le 22 février 1789 (36), Henri-Augustin Marquis, fils de Joseph Marquis, conseiller au bailliage de Saint-Mihiel, et d'Anne-Gabrielle Toussaint, officier de cavalerie, puis président du district de Saint-Mihiel en 1791, et ensuite juge de paix du canton de Vigneulles; frère de Jean-Joseph Marquis, député aux Etats-Généraux, préfet de la Meurthe en 1800 et député de la Meurthe en 1815 (37).

Malgré bien des recherches, dans lesquelles nous avons été aidés par Mlle Plassiart et par M. Emile Diderrich, de Mondorf-les-Bains, nous n'avons plus trouvé trace de la famille Soucelier, postérieurement aux derniers représentants mâles, cités plus haut.

(33) Voir Henry Poulet : *L'émigration en Lorraine. L'affaire Chappe-Lassaulx et les émigrés d'Etain.* (*Pays Lorrain* du 20 février 1912, p. 78, note 2).

La famille Mengin portait : *D'azur au chevron d'or chargé sur la pointe d'une ramure de cerf de sable et accompagné de trois tours d'argent.*

Voir Dom Pelletier, *Armorial de Lorraine*, p. 561.

(34) C'est la famille Louys de Latouche, maintes fois citée plus haut.

(35) Postérité représentée de nos jours par les familles de Latouche, de Geyer et Barco.

(36) Le contrat est du 1er juin 1789. — Voir Archives de la Meuse, C. 2879.

(37) Postérité représentée de nos jours par les familles Poulet et Lorrain.

Digitized by Google

De leur union naquit :

VIII. — Nicolas Soucelier, né à Metz, le 12 floréal an VIII (2 mai 1800).

***

IV bis. — Jean-Nicolas, né le 17 mars 1693, à Thionville. Parrain : Nicolas Bock; marraine : Marie Schaus-Soucelier. Il épousa, à Eclaron, le 29 avril 1743, étant alors capitaine maréchal-des-logis aux Gendarmes-Dauphin (il eut plus tard le grade de mestre de camp et fut chevalier de Saint-Louis), Suzanne-Catherine Halotel, née en 1718, fille de feus Laurent Halotel, ancien officier, et d'Elisabeth Husson. Il vivait encore en 1790, date à laquelle il donna son consentement au mariage de son fils : Gabriel-Richard.

De leur union naquirent :

1°. Suzanne-Charles-Claire, née à Eclaron, le 12 janvier 1744.

2°. Jean-Nicolas-Laurent, né vers octobre ou novembre 1745, mort à Eclaron, le 3 février 1747, âgé de 16 mois.

3°. Jacques-François, né à Eclaron, le 22 novembre 1746.

4°. Charles, né à Eclaron, le 15 août 1748, mort jeune sans doute.

5°. Laurent-Gabriel, né le 6 septembre 1749 à Eclaron.

6°. Charles, né à Eclaron, le 25 juillet 1751, mort à Eclaron, le 18 octobre 1756.

7°. Marie-Elisabeth, née à Eclaron, le 24 juin 1753.

8°. Gabriel-Richard, qui suit V bis.

9°. Joséphine, née à Eclaron, le 7 août 1756.

10°. Catherine, née à Eclaron, le 11 février 1762.

V bis. — Gabriel-Richard, né à Eclaron, le 17 septembre 1754. Parrain : Gabriel-Nicolas Varnier, avocat au Parlement; marraine : Suzanne-Claire Soucelier, sa sœur. Officier aux chasseurs des Ardennes, puis capitaine au 10e léger, en garnison à Mayence en l'an X, marié le 27 mai 1790 à Hennemont (Meuse), à Elisabeth-Charlotte de Feligny (32), née à Pinteville, le 28 avril 1767, fille de François de Feligny et de Jeanne Collin. Divorcés par consentement mutuel le 13 prairial an X (2 juin 1802), Elisabeth-Charlotte de Feligny se remaria, le 9 messidor an X (28 juin 1802) à Pierre-Jean-Baptiste-Amable Olivier.

(32) Voir note 2, p. 5; c'est la même famille : Fligny ou Feligny. Voir une généalogie de cette famille publiée par le baron de Braux, dans le *B.S.A.L.*, 1899. p.

Digitized by Google

***

V ter. — Jean-Baptiste Soucelier, né à Thionville, le 11 septembre 1731, baptisé le 14. Parrain : Jean-Baptiste des Robert, son oncle; marraine : Marie-Elisabeth de Linas, épouse d'Etienne de Bock.

Avocat au Parlement de Metz en 1758, procureur du roi au bailliage d'Etain, il épousa Barbe Mengin (33), troisième fille du procureur du roi en la maîtrise des eaux et forêts d'Etain.

De leur union naquirent :

1°. Barbe-Elisabeth-Julie, née à Hattonchatel (Meuse), le 13 janvier 1774, mariée en ce même lieu le 29 floréal an XI (18 mai 1803), à Théodore-Frédéric de Latouche de Grandmaison (34), fils de Jean-Baptiste de Latouche et de Marguerite Mengin, son cousin germain, né à Daspich (Moselle), le 20 février 1780, et décédé à Thionville, le 29 janvier 1820.

Madame de Latouche-Soucelier était morte à Daspich le 1er janvier 1820, quatre semaines donc avant son époux, et ils furent inhumés tous deux à Florange, paroisse de Daspich (35).

2°. Marie-Françoise, épousa le 22 février 1789 (36), Henri-Augustin Marquis, fils de Joseph Marquis, conseiller au bailliage de Saint-Mihiel, et d'Anne-Gabrielle Toussaint, officier de cavalerie, puis président du district de Saint-Mihiel en 1791, et ensuite juge de paix du canton de Vigneulles; frère de Jean-Joseph Marquis, député aux Etats-Généraux, préfet de la Meurthe en 1800 et député de la Meurthe en 1815 (37).

Malgré bien des recherches, dans lesquelles nous avons été aidés par Mlle Plassiart et par M. Emile Diderrich, de Mondorf-les-Bains, nous n'avons plus trouvé trace de la famille Soucelier, postérieurement aux derniers représentants mâles, cités plus haut.

(33) Voir Henry Poulet : *L'émigration en Lorraine. L'affaire Chappe-Lassaulx et les émigrés d'Etain.* (*Pays Lorrain* du 20 février 1912, p. 78, note 2).

La famille Mengin portait : *D'azur au chevron d'or chargé sur la pointe d'une ramure de cerf de sable et accompagné de trois tours d'argent.*

Voir Dom Pelletier, *Armorial de Lorraine*, p. 561.

(34) C'est la famille Louys de Latouche, maintes fois citée plus haut.

(35) Postérité représentée de nos jours par les familles de Latouche, de Geyer et Barco.

(36) Le contrat est du 1er juin 1789. — Voir Archives de la Meuse, C. 2879.

(37) Postérité représentée de nos jours par les familles Poulet et Lorrain.

Digitized by Google

Il nous semble donc qu'elle est éteinte, c'est une raison de plus pour avoir établi la lignée d'une famille, d'origine française, venue à Metz au moment de la création du Parlement, fixée à Toul pendant les 21 années qu'y passa cette Cour souveraine (38), puis habituée à Thionville un siècle au moins.

(38) De 1637 à 1658, comme il est dit à la fin de la note 5.

Digitized by Google

CHAN HEURLIN ET MIREILLE

Essai de psychologie provinciale comparée.

C'est un triste lot que celui du fonctionnaire. L'Etat fait de lui un éternel déraciné; les nécessités de la carrière l'obligent à changer perpétuellement de province et d'horizon. A peine a-t-il compris l'âme d'un pays, à peine s'y est-il fait des amitiés solides, qu'il reçoit son changement et l'on ne saura jamais de quelles tristesses s'accompagne un avancement.

Cependant le système a ses avantages : le fonctionnaire est un lien entre des provinces qui s'ignorent; il représente mieux la France, en reflétant plusieurs ciels. Et son âme s'élargit, se fait plus compréhensive, au fur et à mesure qu'il parcourt des pays plus divers.

Les hasards d'une carrière universitaire ont promené le signataire de ces lignes du sud au nord; il a respiré l'air de la Provence avant de humer celui de la Moselle. Il a vu les lignes bleues des Alpilles se profiler sur le ciel de la Crau avant de reposer ses yeux sur les collines mosellanes. Il a pu lire *Mireille* à Maillane avant de lire *Chan Heurlin* à Vrémy. Il a cherché dans les ambiances diverses l'explication des génies variés. Il a contemplé, il a aimé ces deux visages de la France, et c'est ainsi que l'idée singulière a pu lui venir de comparer un jour le poème de Mistral et celui de Brondex et Mory.

Singulière, certes oui, cette entreprise est singulière et peut déconcerter quelques personnes. Et il n'est peut-être pas superflu de commencer par justifier, sinon par légitimer un tel dessein.

Les différences éclatent aux yeux. *Mireille* a largement débordé les frontières de la Provence et l'auteur lui-même n'avait pas rêvé un pareil succès. Cependant il déclarait marcher sur les traces d'Homère (1); il concevait son poème comme une Odyssée provençale et certes *Mireille* n'est pas très loin derrière l'*Odyssée* et sans doute faut-il la placer loin en avant de l'*Hermann et Dorothée* de Goethe, auquel

(1) Mireille, Edition Elzévir-Lemerre. Chant I, page 4.

Digitized by Google

elle fait parfois penser. Les auteurs de *Chan Heurlin* ont eu l'ambition plus modeste d'amuser leurs compatriotes et si *Chan Heurlin* n'a pas la vogue de *Mireille*, c'est d'abord et surtout parce que ses auteurs ne l'ont pas voulu.

Néanmoins « *si parva licet componere magnis* », il y a bien des points communs entre les deux œuvres qui nous occupent.

Toutes deux elles sont d'abord une tentative analogue pour rendre la vie à un parler local, un essai de résurrection d'un idiome provincial, un effort de décentralisation littéraire, un cas typique de régionalisme intellectuel.

Il est également saisissant, mais non surprenant, que pour hausser leur langue familière au rang d'une langue artistique, les auteurs de *Chan Heurlin* et de *Mireille* aient eu l'idée de composer un poème rustique. C'est que nulle part mieux qu'à la campagne ne se conservent les mœurs locales, les traditions lointaines. Le paysan est un être essentiellement fidèle; l'influence de la terre est en lui plus forte. Dès qu'on fait œuvre de régionalisme, la ville offre un mauvais terrain et c'est vers le village qu'on se tourne.

Ainsi, et s'il est vrai que l'âme d'un pays s'exprime surtout par la voix de ses poètes, comparer *Chan Heurlin* et *Mireille*, cela reviendra sans doute à confronter sur deux exemples précis les âmes de deux provinces; nous pourrons saisir sur le vif ce qui peut différencier l'esprit de la Lorraine et celui de la Provence. Et si la généralisation n'est point par trop téméraire, prenant la Lorraine comme type de pays du Nord et la Provence comme type de pays du Midi, nous pourrons modestement imiter l'exemple de Madame de Staël, à qui ces généralisations étaient familières, et peut-être arriver à des conclusions assez différentes de celles auxquelles elle était parvenue.

Nous croyons suffisamment excusé d'une tentative quelque peu arbitraire, nous procéderons désormais par ordre et pour comparer *Chan Heurlin* et *Mireille* nous examinerons successivement l'intrigue, les personnages, les mœurs, la poésie et la langue de ces deux poèmes provinciaux.

L'INTRIGUE

La différence essentielle entre les deux intrigues peut être caractérisée par ce simple trait : *Mireille* est un drame qui tourne à la tragédie, *Chan Heurlin* est une comédie qui s'achève en farce.

Gounod a popularisé le sujet de *Mireille*, encore qu'il en ait modifié le dénouement pour complaire à son public. Vincent, le vannier pauvre, et Mireille, la fille du riche fermier Ramon, s'aiment. Une cueillette de feuilles de mûrier, la découverte d'un nid les amènent presque à leur insu à se déclarer leur amour. Mireille refuse tout autre parti qui se présente. Le brutal Ourias, évincé, frappe Vincent de son

Digitized by Google

trident camarguais. Vincent, guéri de sa blessure par la sorcière Taven, mais non guéri de son amour, supplie son père de demander Mireille en mariage. Ramon refuse avec hauteur et maudit sa fille. La pauvrette part se jeter aux pieds des Saintes-Maries de la Mer, mais elle a traversé la Camargue en plein soleil et elle n'arrive au terme de son pèlerinage que pour y mourir dans l'extase du ciel entrevu. Et les survivants se désolent, désespèrent et mourront peut-être à leur tour. Sobre et simple roman de passion presque mystique, brûlant d'ardeur en toutes ses pages.

Chan Heurlin, c'est aussi un roman d'amour, mais qui ne fait pas pleurer. Fanchon, la fille de Chan Heurlin, propriétaire à Vrémy, est remarquée par Màrice, le fils du maréchal; Màrice, le beau sergent, sait parler aux femmes et mener rondement ses affaires. Il fait des compliments à la mère, raconte ses campagnes au père, guette la fille dans l'étable, et mène si rudement l'assaut que la pauvre Fanchon est bien obligée de se rendre.

Mais voilà que Màrice est rappelé à l'armée et que bientôt court le bruit de sa mort. Or, Fanchon est enceinte. Elle se confesse à son père, qui la console, trouve l'incident normal et avise à tirer sa fille de ce désagrément. Un grand dadais, fort riche par surcroît, le Châlat Pouaré, épousera Fanchon. On hâte les préparatifs de la noce; on va la célébrer quand Màrice survient à l'improviste. Le Châlât n'a plus qu'à se retirer. L'émotion rend Fanchon mère sur le champ : le festin de noces se transforme en repas de baptême. Le Châlat, qui n'a pu être le mari, sera le parrain. Et les jeunes farceurs de Vrémy trouvent le moyen encore de rire à ses dépens en droguant son vin. Chan Heurlin s'achève sur la lamentable nuit que passe le Châlat Pouaré : sa colique est un chant d'épopée.

Il y a, semble-t-il, à comparer ces deux intrigues, quelque chose de tellement arbitraire que c'en est presque indécent. Et pourtant...

Le sujet n'est pas si différent dans les deux poèmes. Et l'on peut même généraliser. Tout sujet peut fournir, à la volonté de l'auteur, une tragédie ou une farce. Quel vaudeville on pourrait tirer de la *Phèdre* de Racine! Quel drame pourrait fournir l'*Avare* de Molière! Ce n'est pas le sujet qui différencie deux poèmes, mais bien la volonté de l'auteur. Brondex a voulu rire, Mistral a voulu pleurer : nous aurons à leur demander leurs raisons.

Remarquons aussi que l'action est, dans les deux poèmes, commandée par la psychologie des personnages : c'est un procédé racinien et c'est le meilleur. Imaginez qu'un seul des personnages de l'un des deux poèmes passe dans l'autre et toute l'action évoluera autrement. Concevez-vous Fanchon ayant à confesser sa faute au terrible Ramon! Par contre, Chan Heurlin ferait-il tant d'affaires pour marier Mireille à Vincent?

Digitized by Google

C'est donc dans l'analyse psychologique des personnages que nous trouverons en fin de compte les raisons qui expliquent les caractères différents des deux ouvrages.

LES PERSONNAGES

Si nous faisons abstraction des personnages épisodiques, les protagonistes des deux actions peuvent assez bien se grouper deux à deux.

Il y a Mireille et Fanchon; il y a Vincent et Mârice, qui forment les deux couples d'amoureux.

A côté d'eux, nous pourrons confronter leurs parents : le ménage de Maître Ramon et de Jeanne-Marie, celui de Chan Heurlin et de Jeannette.

Enfin, pour opposer les prétendants évincés, nous choisirons Ourias, auquel le Châlat Pouaré fera un singulier vis-à-vis.

Mireille et Fanchon

Que Mireille et Fanchon soient toutes deux jolies, cela va sans dire. Ce sont les deux héroïnes; elles sont aimées toutes deux. Les auteurs ont pour elles les yeux de leurs amoureux.

Cependant le portrait qu'ils en font suffit déjà à indiquer les tons différents des deux ouvrages (1).

« *Mireille était dans ses quinze ans. Côte bleue de Font-Vieille et vous collines de Baux et vous plaines de Crau, vous n'en avez plus vu d'aussi belle! Le gai soleil l'avait éclose et frais, ingénu, son visage, à fleur des joues, avait deux fossettes. Et son regard était une rosée, qui dissipait toute douleur. Des étoiles moins doux est le rayon et moins pur; il lui brillait de noires tresses qui, tout le long, formaient des boucles; et sa poitrine arrondie était une pêche double et pas encore bien mûre. Et folâtre, et sémillante, et sauvage quelque peu! Ah! dans un verre d'eau, en voyant cette grâce, toute à la fois vous l'eussiez bue* » (2).

Et voici le portrait de Fanchon :

« *Quel enfant, grand Dieu! Elle en valait bien un cent. Car depuis Maguelône ou bien la belle Hélène, on n'avait jamais vu ni princesse ni reine qui ait un si beau visage et le reste à l'avenant : beau maintien, douceur d'ange, esprit divertissant, beaux yeux et bien garnis, et poitrine admirable, bouche telle qu'un beau rosier n'a pas bouquet sembla-*

(1) Pour la commodité du lecteur, qui n'est pas obligé de connaître à la fois le provençal et le dialecte lorrain, nous citons en français les deux textes.

(2) Mireille. Chant I. p. 14.

Digitized by Google

ble, belles jambes, beaux pieds, beau... Qu'est-ce que je vous dirai? L'eau m'en vient à la bouche et voilà ce que j'en aurai. Telle était, mes amis, la charmante fille » (1).

Dans les deux portraits, il y a quelque peu de littérature; tous deux sont suffisamment imprécis et il faut nous résigner à ignorer la couleur des yeux de la *chatouno* et de la *bâcelle*. Qu'il n'y ait dans les deux portraits quelque sensualité, qui le nierait? Si l'eau en vient à la bouche de Brondex, Mistral boirait Mireille dans un verre d'eau. Mais Fanchon est plus robuste que sa sœur provençale et dans la réticence du poète messin, il y a un je ne sais quoi de licencieux qui suffit à aiguiller différemment l'imagination et qui donne au portrait sa couleur particulière.

L'une et l'autre sont travailleuses; du Sud au Nord, les filles de chez nous sont habituées au labeur et c'est là un trait qui leur est commun. Mais leur travail n'est pas le même. Le travail de Mireille n'est pas seulement ménager. Elle travaille au dehors beaucoup plus que Fanchon et cela n'est pas sans danger. Sa mère la surveille d'ailleurs beaucoup moins que ne fait la terrible Jeannette. Mireille va cueillir la feuille du mûrier pour les vers à soie, c'est elle qui préside à l'arrachage des cocons, elle a l'œil à tout, elle est même beaucoup plus maîtresse de maison que Fanchon.

Fanchon ne va pas plus loin que l'étable, où elle trait, et que le jardin, dont elle est seule à avoir le soin. Son beurre et son fromage sont renommés. Elle possède surtout les deux vertus par excellence de la Lorraine : la bonne cuisine et la propreté. Sa soupe au lard est remarquable; on peut se mirer dans les meubles qu'elle a essuyés, et son poulailler est si bien tenu que les œufs en reviennent blancs comme des champignons (2).

Ce sont donc toutes deux de jolies filles et de fameuses ménagères : les partis ne leur manqueront pas.

Mais c'est au moral surtout qu'elles sont assez dissemblables et c'est en les faisant agir que les poètes nous ont le mieux peint leur caractère.

Trait curieux et qui étonne, étant donné la suite de l'histoire : c'est Fanchon, de beaucoup, qui est la plus réservée. Qu'elle ait un enfant avant son mariage, tandis que Mireille meurt dans une extase mystique de pureté, cela ne change rien à l'affaire.

D'abord, nous avons dit que Fanchon est surveillée plus étroitement par sa mère. Jeannette fait bonne garde et elle est redoutée. Elle n'a eu que le tort de ne pas s'aviser que la haie du jardin voisin n'était pas fort haute et que le fils du voisin était en permission. Fanchon d'ailleurs ne songe guère à s'affranchir de la tutelle maternelle. Ce ne sera que plus tard et lorsqu'elle n'aura plus rien à perdre qu'elle songera à favoriser les rendez-vous de Mârice.

(1) Chan Heurlin. Edition illustrée Sidot 1900. Chant I, v. 12-20.
(2) Chan Heurlin. Chant IV, p. 43.

Digitized by Google

Elle ne ferait pour rien au monde les premiers pas et le guerrier Mârice a beau se présenter à elle avec tous les avantages d'un guerrier habile à tourner les compliments, elle accueille sa déclaration avec réserve, avec gaucherie et prend la fuite toute rougissante.

Au contraire, Mireille va au devant de l'amour de tout son élan. Quand Vincent l'aide à cueillir la feuille du mûrier, déniche un nid pour elle et que la branche où ils sont tous deux casse, c'est Vincent qui est de beaucoup le plus embarrassé et c'est Mireille qui soudain lui crie qu'elle est amoureuse de lui. Je sais bien que Vincent est pauvre et qu'il ne saurait en aucune façon faire les premiers pas. Mais Mireille n'en use pas comme elle fait uniquement pour mettre à l'aise son amoureux : la franchise et la hardiesse sont conformes à sa nature.

Même dissemblance dans l'aveu au père. Fanchon, que Mârice a tout d'abord surprise par ruse, et presque par force, et qui a d'ailleurs récidivé volontiers, avoue avec bien des larmes sa faute à son père, quand elle ne peut plus faire autrement. Au contraire, quand le pauvre Ambroise emploie mille circonlocutions pour déclarer à Maître Ramon que son fils Vincent aime une jeune fille trop riche pour lui, c'est Mireille elle-même, présente à l'entretien, qui déclare sans ambages à son père : « C'est moi que Vincent aime et je l'aime aussi. » Et pourtant nous le verrons, Maître Ramon est autrement terrible que le brave Chan Heurlin.

La suite de l'histoire développe encore dans leur même plan respectif les deux caractères. Fanchon est soumise d'avance à tout ce que son père décidera : il lui choisit pour époux l'homme le plus laid et le plus bête de Vrémy; Fanchon n'a pas une révolte, pas une protestation, pas une surprise. Elle accepte cet époux grotesque sans se plaindre; elle consent à tromper ce malheureux, sans scrupules : son père a décidé pour elle et tout est bien. Mais Mireille!... Loin d'accepter le verdict paternel, elle n'hésite pas à fuir la maison familiale en pleine nuit; elle se fait héberger dans une demeure inconnue; elle traverse à pied la Camargue pour se rendre aux Saintes-Maries de la Mer, que Vincent lui a révélées capables de venir au secours de son amour. Il y a en elle de la hardiesse et même de la témérité, de la désobéissance et même de la révolte, de la fierté et même de l'orgueil.

C'est que Mireille est toute passion, tandis que Fanchon ne s'élève qu'au sentiment. Et là, en ces deux jeunes filles, s'affrontent déjà les âmes de deux provinces. Je sais bien ce qu'on m'objectera et cette objection portera sur l'entreprise même de cette étude. On me dira : « *Testis unus, testis nullus.* Une hirondelle ne fait pas le printemps. Vous trouveriez, en cherchant bien, des Mireilles au pays messin et des Fanchons en Provence. »

Possible! Mais je ne crois pas que cela serait si aisé, du moins dans les littératures locales. Et il me souvient fort à

Digitized by Google

propos que lorsque le jeune champenois Racine, qui n'était alors que spirituel, badin et peu sentimental, s'en vint à Uzès retrouver son oncle, c'est là, dans ce pays du soleil, qu'il eut la révélation de la passion indomptable dont il devait devenir le poète par excellence. C'est lui qui notait déjà en 1662 qu' « *en ce pays-ci on ne voit guère d'amours médiocres, toutes les passions y sont démesurées* » (1). Quelques jours après qu'il avait noté ce trait de caractère, il était tout étonné qu'une jeune fille d'Uzès s'empoisonnât avec de l'arsenic parce que son père l'avait querellée trop rudement.Et il ajoutait : « *Telle est l'humeur des gens de ce pays-ci : ils portent les passions au dernier excès* » (2). Mireille est bien représentative de son pays et l'étonnement du champenois Racine va de pair avec le calme de Fanchon. Et qui sait si Racine eût jamais écrit Phèdre, s'il n'avait parlé couramment le provençal?

L'étude des jeunes premiers va compléter sur un point ce portrait sentimental de deux provinces.

Vincent et Mârice

Il sied de noter tout d'abord qu'en ce qui concerne Vincent et Mârice, la différence d'âge qui les sépare a peut-être quelque peu plus d'importance que pour les deux jeunes filles. Tandis que Mârice a déjà fait la guerre, Vincent n'a pas encore seize ans. Considérons toutefois que les races méridionales sont infiniment plus précoces que celles du Nord et n'exagérons pas trop les dissemblances qui peuvent tenir à l'âge de nos deux héros.

Au physique, deux beaux gars tous les deux. Brondex ne se met pas en frais pour décrire Mârice, mais il dit l'essentiel et son croquis en raccourci l'évoque avec assez de netteté : « *En effet, il est beau : son habit d'ordonnance, son air mâle et guerrier, sa fière contenance ont fait sur cette belle un effet surprenant* » (3). Notons-le sans plus tarder : Mârice, c'est un bel uniforme, il sait le porter et en a tout le prestige. N'oublions pas que nous sommes dans un pays de soldats.

De Mistral également, un simple croquis de Vincent : « *Vincent n'avait pas encore seize ans; mais tant de corps que de visage, c'était, certes, un beau gars et de la meilleure frappe, avec les joues un peu brunes, si vous voulez. Mais terre noirâtre toujours apporte bon froment et il sort des raisins noirs un vin qui fait danser* » (4).

Tous deux solides, ils sont tous les deux braves. Mârice s'est engagé par cet instinct de vaillance si fréquent au pays messin, et il s'est bien battu; il sait d'ailleurs raconter ses

(1) Lettre à M. l'abbé Levasseur. Uzès, 16 mai 1662.
(2) Lettre à M. Vitart. Uzès, 30 mai 1662.
(3) Chan Heurlin. Chant I, v. 69-70.
(4) Mireille. Chant I, page 12.

Digitized by Google

campagnes avec complaisance et il y a quelque jactance en lui. Vincent n'a pas froid aux yeux, lui non plus, et quand le formidable Ourias lui jette un défi, Vincent accepte la lutte et son poing est assez fort pour terrasser le dompteur de cavales; et il voit le terrible trident levé sur lui, sûr de mourir et sans avoir peur.

Ce sont donc là des traits communs, des traits que nous pourrions appeler français.

Passons vite sur les différences professionnelles. Il est clair que Mârice ne sait que son métier de soldat : au demeurant, au pays il est en congé et il n'est pas là pour travailler. Il fait le tour du village, renoue connaissance, accepte un verre de vin d'Ozerailles en échange d'un beau récit et serait heureux qu'une jolie fille vînt, à point nommé, distraire sa flânerie. Vincent est un laborieux; il est vannier, mais s'il sait à merveille tresser les paniers, il n'y a chose de la campagne qui ne soit son fait. Serviable et toujours prêt à donner un coup de main, c'est un véritable débrouillard.

C'est dans leur différente façon d'aimer que les deux caractères vont se heurter le plus typiquement.

En dehors de leur prestance physique, Mârice et Vincent ont encore une qualité commune, bien française elle aussi : ils savent parler aux belles et tourner un compliment. Remarquons cependant que les fadaises de Mârice sont d'une belle banalité et ont dû servir bien souvent; il faut être Fanchon et avoir été gardée par une mère sévère pour s'y laisser prendre; toute jeune fille élevée avec plus de liberté aurait pu rire au nez du séducteur en reconnaissant des clichés « passe-partout »; Mârice a du bagoût et de l'entraînement plus que de l'éloquence. Vincent, lui, est un vrai poète et parfois même un grand poète; les mots d'admiration ou d'amour qu'il dédie à Mireille ne pourraient point servir pour d'autres; il n'a pas non plus ce simple désir de conquête, qui est à l'origine de l'amour de Mârice; il aime malgré lui, avec passion et sincérité, mais sans espoir.

Et il porte à Mireille autant de respect que d'amour; loin d'oser se déclarer à elle, il ne veut pas en croire ses oreilles quand il entend l'aveu qu'elle lui fait et il pense tout d'abord que c'est un jeu cruel et qu'on se moque de lui. Ah! que voilà donc des scrupules qui n'embarrassent guère Mârice. Mârice a derrière lui tout un passé d'amour; il énumère volontiers ses bonnes fortunes; il prétend que les femmes ont besoin d'être un peu brusquées et il s'entend comme pas un à leur forcer la main. Dès qu'il s'est assuré de leur sympathie, il sait comment s'y prendre pour triompher de leur pudeur; il est le séducteur né; l'amour n'est pour lui qu'un passe-temps; il a aimé sous bien des latitudes, a changé de maîtresse à chaque changement de garnison et n'a jamais eu le temps de s'attarder aux premiers chapitres d'un roman. Il est à Vrémy en permission; il devra bientôt

Digitized by Google

repartir, il n'a pas de temps à perdre. Dès le lendemain du jour où il a fait rougir Fanchon par une jolie phrase, il est caché dans l'étable, où elle doit venir traire et il a tôt fait de la saisir, de l'étourdir par un assaut rondement mené et par être au cœur de la place. Il est vrai que Fanchon a perdu la tête et qu'elle a su moins bien se dérober aux entreprises audacieuses de Mârice, que ne sait Mireille échapper à un simple baiser de Vincent.

Mais c'est aussi que Vincent, tout ardent qu'il fût, n'oserait jamais, ne voudrait jamais triompher ainsi de Mireille. Il n'a pas la notion de la bonne fortune et c'est sa vie qu'il engage. Il est plus timide parce qu'il est plus passionné.

Quand Mârice reçoit l'ordre d'un départ brusqué en pleine lune de miel, mon Dieu, cela l'ennuie, mais qu'y faire? Si son audace n'avait pas eu de suites fâcheuses, il aurait sans doute bien vite oublié Fanchon, mais il y a là un petit enfant qui va naître; Mârice est un brave garçon et il épousera la mère, quand il reviendra, s'il revient. En attendant, soyons sûrs qu'il saura se consoler de l'absence de la belle. Une de perdue, dix de retrouvées.

Vincent, lui, en mourrait, comme il se meurt de ne pouvoir obtenir celle qu'il aime. C'est par son atroce désespoir qu'il contraint son vieux père à cette pénible démarche auprès du père de Mireille. Il est de la race de ce *Malade*, d'André Chénier, que l'amour fait dépérir et suffirait à tuer, et le rapprochement s'impose. C'est une passion totale, envahissante. L'amour est la grande affaire, la seule qui rende la vie digne d'être vécue. Mârice aime autant la bataille que l'amour et dans l'amour même c'est encore un goût de bataille, de conquête et d'aventure qui le pousse. Vincent aime en poète et Mârice en soldat.

Et s'il faut pousser plus avant l'analyse psychologique, il convient de noter que le plaisir a infiniment plus de part dans l'amour des amants de Vrémy, comme la passion dans celui des amoureux de Maillane. L'amour est sensuel chez les uns, sentimental chez les autres; les premiers en font une nouvelle, les seconds en font un roman. L'amour du Nord est moins raffiné, plus grossier si l'on veut, plus sain peut-être. Qu'un beau gars et une belle fille cherchent leur plaisir ensemble, sans complications psychologiques, voilà qui semble à tous parfaitement naturel. Et parce que cela est naturel, tout cela doit s'arranger aisément. Le lyrisme méridional est autrement complexe.

Notons aussi que, dans cette terre du Midi, il existe un véritable culte mystique de la femme et que son rôle y est prépondérant. Rien de tel dans le Nord : dans la façon dont Mârice en use, il y a évidemment un peu de mépris et quelque brutalité. Nous en déterminerons peut-être les causes.

Que va donner cette psychologie, évoluée chez des personnes d'âge, c'est ce que la comparaison des parents va pouvoir nous montrer.

Digitized by Google

Ramon et Chan Heurlin

C'est, en effet, chez les parents et parce que l'âge chez eux a pour ainsi dire raidi et fixé leurs caractères que vont s'opposer le mieux deux manières de comprendre la vie.

Evidemment chez eux nous retrouverons encore des traits communs, ces traits que nous avons appelés français, qu'on pourrait même peut-être appeler internationaux.

Ramon et Chan Heurlin sont tous les deux des paysans et ils aiment la terre du même amour farouche. Ils aiment de même l'argent qui fut dur à gagner et ils ont quelque âpreté dans leur économie.

Il est bien vrai que Ramon repousse la demande de Vincent parce que Vincent n'est qu'un gueux. Ramon ne peut admettre que le fruit de ses sueurs passe plus tard en des mains vides et nous sommes un peu gênés par ce que ce mobile a de bas et d'intéressé. Mais à cet égard Chan Heurlin ne vaut pas mieux. S'il choisit le Châlat Pouaré pour gendre et pour victime, c'est sans doute parce que ce pauvre garçon sera assez nigaud pour n'y rien voir, mais c'est aussi parce qu'il est fils unique et a du bien. Quand il s'agit de doter Fanchon, Chan Heurlin se fait tirer l'oreille et il faut toute l'éloquence persuasive du cousin Pierre pour l'amener à verser ses écus. Encore ne le gagne-t-on pas par des raisons de sentiment, mais par des arguments de paysan. Le Châlat a de la terre, mais son matériel usé ne lui permet pas de la mettre en valeur; la dot de Fanchon pourra en faire la plus riche exploitation du pays. Chan Heurlin comprend cela et se rend.

Un trait commun, qui n'est à vrai dire qu'un trait humain, c'est entre Ramon et Chan Heurlin l'amour paternel. Mireille et Fanchon sont toutes deux filles uniques. Pour Ramon, Mireille est la *mignoto;* quand elle meurt, un peu par sa faute, son désespoir est poignant et il gémit de voir partir celle qu'il appelle son *pesqueirolo* (1). Heurlin idoidolâtre sa fille et la vante à tout propos. Mais parce que ces deux pères ont des principes fort différents, nous les verrons agir de façons bien diverses.

Ramon fait figure de patriarche. Il fait penser à l'ancêtre de Victor Hugo :

« *Qui donc ose parler lorsque j'ai dit : Silence!* »

Et il a sur le droit paternel des aphorismes de l'ancienne Rome : « *Un père est un père; ses volontés doivent être faites! Troupeau qui mène son gardien, tôt ou tard craque dans la gueule du loup. Qu'à son père un fils regimbât, de notre temps, ah! Dieu garde, il l'eût tué peut-être!* » (2).

Et ce ne sont point là paroles en l'air. Mireille s'en apercevra à ses dépens. Il faut relire l'une après l'autre, l'une

(1) Pluvier.
(2) Mireille. Ch. VII, p. 280.

Digitized by Google

près de l'autre, les deux scènes de l'aveu. Mireille n'a pas une confession bien grave à faire : son cœur est pris, mais elle n'a rien à se reprocher. La situation de Fanchon est autrement délicate : elle a *fauté* et le père de l'enfant qui va naître est mort. On comprendrait l'indulgence chez Ramon et la colère chez Chan Heurlin. Au lieu de cela que trouvons-nous?

« *Maître Ramon laissait dire, mais son œil, luisant comme un cierge, son œil clignotait et jetait des éclairs sous ses sourcils épais et blancs. De sa colère l'écluse à la longue s'arrache et l'onde à bouillons furieux s'élance dans la rivière : « Elle a raison, oui, ta mère! pars! et que l'ouragan loin se dissipe!... Mais non! tu resteras, sais-tu! Quand je devrais t'attacher avec les entraves et te mettre aux narines un fer, comme on fait à un jumart, quand je verrais tomber le feu du ciel... » Et sa colère s'épanche encore en furibondes paroles.* » (1).

Et voici l'aveu de Fanchon :

« *Ah! père, de mes jours malheureux, c'est aujourd'hui le dernier, vous n'avez qu'un enfant et vous allez le maudire. Mârice m'a surprise; je suis... je ne puis le dire. J'ai fait faute, mon père, avec le fils du maréchal.* » *Heurlin, à ces mots, choit quasiment de son haut, mais revenant sur le moment de sa surprise extrême : « Mon enfant, lui dit-il, tu sais combien je t'aime. Si tu as fait faute, eh! bien, on pourra en revenir, il ne faut pas pour cela prendre un si grand chagrin. Tu n'es pas, ma foi, la première fille... Si personne ne le sait, ce n'est que bagatelle; je ferai tout pour toi, l'argent ne me coûtera rien et si je n'en ai pas assez, je vendrai plutôt mon bien.* » (2).

Quel est le secret, le ressort de cette indulgence de Chan Heurlin et de cette sévérité de Ramon?

A coup sûr, la psychologie des deux personnages est fort différente, mais ici la psychologie semble commandée par la morale, et la morale s'appuie sur une expérience avisée des mœurs.

Si Jeannette garde sa fille avec tant de sévérité, c'est qu'elle sait, comme son mari, que ce ne serait pas la première fille qui... Les mœurs de Vrémy à cette époque semblaient assez faciles. Mireille est gardée par une morale plus sévère et par le respect des jeunes gens. Cette morale n'est pas un obstacle suffisant pour arrêter l'amour, mais il suffisait à empêcher la faute. Chan Heurlin est moins tyrannique parce qu'il regarde en face la vie comme elle est.

La morale de Heurlin est élastique; pour rendre l'honneur à sa fille, il n'hésitera pas à tromper le Châlat. Cela Ramon ne le ferait pas, mais il tuerait sans doute sa fille. Ramon est capable d'un crime, mais non d'une indélicatesse.

(1) Mireille. Chant VII, p. 284.
(2) Chan Heurlin. Chant III, v. 217-230.

Digitized by Google

Deux morales s'affrontent donc là : l'une plus austère mais plus impitoyable; l'autre plus humaine mais moins haute. Laquelle vaut mieux? Nous n'avons pas entrepris d'en décider. En tout cas, si nous nous en tenons aux conséquences, l'événement donnerait raison à Chan Heurlin. La sévérité de Ramon cause la mort de Mireille et plonge dans le désespoir au moins quatre personnes! L'indulgence de Chan Heurlin rend l'espoir à sa fille, fera à vrai dire du Châlat Pouaré un mari berné, mais après tout ce Châlat, dont personne n'eût jamais voulu et qui va devenir l'époux d'une belle fille et le maître d'une belle ferme, a-t-il trop à se plaindre de son destin? Socialement, la morale de Chan Heurlin, qui exclut le drame, est mieux adaptée à la vie que celle de Maître Ramon, et la jovialité du premier risque en fin de compte d'être plus intelligente et plus sympathique que l'intransigeance du second. Mais évidemment on y pourrait redire.

Jeanne-Marie et Jeannette

Rien que la forme différente des prénoms qui désignent les deux mères nous avise que *Chan Heurlin* est plus familier que *Mireille.*

Là encore toutefois nous trouvons des traits communs dans le rôle dévolu à la mère de famille. Certes, les femmes sont plus effacés et en Provence comme en Lorraine, on sait bien que l'homme est le maître. Mais Ramon laisse parler sa femme la première et Chan Heurlin n'est pas très fier devant la sienne.

On pressent qu'elles jouent un rôle important et souvent décisif dans la famille, mais la règle du jeu c'est qu'elles agissent sans trop se montrer et cela explique que dans les deux ouvrages qui nous occupent, elles ne font jamais figures de protagonistes. A peine quelques vers les concernent-ils.

Cependant dans ces croquis à peine indiqués convient-il de noter des traits caractéristiques.

Toutes deux, vraies paysannes, sont, elles aussi, attachées à l'argent. Chan Heurlin, qui, par peur de Jeannette, garde le secret de sa fille, persuade aisément à sa femme d'accepter un gendre grotesque en lui vantant la richesse du futur. Jeanne-Marie devant une belle récolte de cocons proclame son bonheur.

Mais Jeannette est bavarde, un tantinet médisante, grondeuse et rèche, pourtant sensible aux compliments, assez bruyante et remuante; c'est une figure d'une autre allure que Jeanne-Marie, « épouse honorée et mère orgueilleuse ».

Pourtant cette figure grave et digne est plus ardente et plus passionnée que l'autre. Elle est la première à maudire Mireille et à la chasser, comme elle sera folle de désespoir,

Digitized by Google

avec des cris déchirants d'amour maternel, quand elle apprendra le danger que court sa fille. Je ne pense pas que Jeannette eût chassé sa fille et si Chan Heurlin ne la met pas au courant, c'est qu'il a horreur des scènes et des mauvaises digestions. Quand soudain Jeannette se verra grand'mère, elle n'aura pas un mot de reproche : puisque tout s'arrange... On peut être certain que jamais elle ne jettera ce souvenir au visage de Fanchon. Mireille, en pareille occurrence, n'aurait jamais obtenu le pardon maternel.

Les femmes sont donc, à côté des hommes et avec leur rôle propre, parfaitement d'accord au fond avec leurs maris et leurs figures sont des reflets un peu affaiblis des figures masculines.

Ourias et le Châlat Pouaré.

Les deux poètes ont eu une même idée. Aux amants aimés et sympathiques il convenait d'opposer les amoureux éconduits ou bernés; aux jeunes gens intelligents et dignes de réussir il fallait offrir comme repoussoirs des brutes épaisses dont le malheur nous semblerait indigne de pitié.

Mais comme cette brutalité a été différemment conçue. Brondex et Mory ont réalisé cette brutalité dans la sottise, Mistral l'a vigoureusement concrétisée dans la force physique et sauvage.

Ourias, orgueilleux et stupide, riche et fort, n'admet pas et ne comprend pas qu'il soit éconduit. Il provoque Vincent, dont il pense venir à bout aisément; vaincu, il l'assassine et le ciel se vengera de lui en le noyant dans le Rhône.

Le Châlat, figure qu'on retrouve dans presque tous les fabliaux lorrains, est le nigaud-type de village. Chaque village a le sien et c'est le souffre-douleur de tout le monde. Il ne comprend rien, ne sait déjouer aucune malice, est l'éternelle et résignée victime. Le destin, prenant pour agents quelques garnements de Vrémy, se contentera de lui infliger une mémorable colique, dont Mory nous raconte avec une complaisance un peu appuyée les homériques épisodes.

On peut dire que si Ourias a des animaux la force stupide, le Châlat en a la bêtise infinie. Rien de plus caractéristique que ces deux types, qui contribuent pour une large part à donner à chacun de ces deux ouvrages sa couleur particulière.

Conclusion.

Nous espérons que de cette analyse des différents personnages de Mireille et de Chan Heurlin il se sera dégagé une idée assez claire.

Digitized by Google

Que ce soit Mârice considérant l'amour comme un agréable passe-temps, Fanchon tôt consolée, Chan Heurlin qui ne prend rien au tragique ou le passif Châlat, il est bien évident que tous ces braves gens sont sages, modérés et pondérés : très proches de la terre, ils voient le monde comme il est et les choses à leur vrai niveau. Qu'ils soient un peu grossiers, il est possible : qui se tient très près du sol risque des éclaboussures; mais leur âme *à la bonne franquette* ne manque pas de saveur et on a conscience qu'il ne ferait pas mauvais vivre auprès de ces gens simples.

Les héros de Mireille sont autrement trempés; ces paysans sont aussi loin du sol que possible et ils vivent tous dans l'absolu. Mireille sacrifie sa vie à son amour, mais Vincent en fait autant; Ramon et Jeanne-Marie conforment leur conduite à des principes rigides et l'orgueil d'Ourias atteint au crime. Ce qui est commun à tous ces personnages c'est une obstination extrême; ils ne font à la vie aucune concession et ne plient devant personne. Cette attitude leur confère une indéniable beauté, mais les éloigne de nous. On les admire avec un peu de crainte et on redoute d'avoir à rencontrer de telles passions.

Dans quelle mesure cette psychologie caractéristique trouve son expression dans les mœurs locales, c'est ce qu'il sied, si possible, d'examiner maintenant.

Les mœurs.

Nous disons « *si possible* » et en effet l'entreprise comporte une certaine difficulté. Il ne peut plus s'agir ici d'une comparaison où trop souvent l'on n'aurait rien à citer en contre-partie. Entre Mistral et Brondex il n'y eut pas sur ce point communauté de desseins.

Mistral a voulu dans Mireille mettre toute la Provence et nous laisser un tableau complet, total, définitif. Avec une ingéniosité un peu trop appliquée, par un art savant des digressions et des épisodes, il a épuisé la série des fresques provençales. Dans *Mireille* on trouve tout. Ce n'est pas seulement à *l'Odyssée* d'Homère que l'on pense, mais aussi aux *Travaux et aux Jours* d'Hésiode. Les travaux, ils y sont tous : voici la vigne, l'olivier, le froment, le ver à soie, ses mûriers et ses cocons; toutes les cultures sont décrites; mais les *guardians* de Camargue, leurs cavales et leurs taureaux ne sont pas oubliés, pas plus que les bergers transhumants ou les bateliers du Rhône. Cela n'a pas suffi au poète : toute l'histoire de la Provence, ses traditions, ses superstitions, ses légendes, ses croyances, tout a été employé par Mistral. On a l'impression qu'il n'a voulu rien sacrifier, rien oublier et la composition de Mireille en est parfois un peu touffue et l'action ralentie.

Dans *Chan Heurlin* au contraire les épisodes sont rares et la composition bien équilibrée ne laisse pas de place aux

Digitized by Google

digressions. On y chercherait en vain des allusions à la façon dont ces paysans cultivent, nous savons que Fanchon a le soin d'un petit jardin autour de la maison et que le train de culture des Pouâré est en fort mauvais état. Ce ne sont pas là des traits de mœurs bien particuliers.

Bien plus, sous l'influence surtout de Mory, le second auteur de *Chan Heurlin*, les épisodes nous éloignent de la campagne. Les préparatifs de la noce amènent les gens de Vrémy à Metz et c'est un prétexte pour faire courir les femmes aux magasins et les hommes aux auberges; Mory, qui connaît la Basoche, les arrêtera même un moment au Palais de Justice, où se jugent des procès comiques. Et cet attrait de la ville n'est pas seulement, croyons-nous, une prédilection de l'auteur. Dans *Chan Heurlin* constamment on sent la ville toute proche. Fanchon y vient vendre au marché; c'est à Metz qu'on s'approvisionne; Vrémy prend figure de faubourg plutôt que de village. Si *Mireille* est vraiment un poème de la campagne, *Chan Heurlin* n'est guère qu'un récit de banlieue. Et nous croyons ce trait bien caractéristique. La Lorraine tant de fois disputée et envahie semble toute tassée pour se défendre; les fermes isolées y sont rares; les villages y sont denses et sans ouvertures sur la campagne; les villes y sont des forteresses où le campagnard pourra, en cas de danger, s'enfermer. Cette promiscuité favorise évidemment les réunions, les grandes beuveries; l'auberge tient un rôle éminent dans la vie de ces demi-citadins de la campagne; on voisine et on bavarde et on fait bombance en compagnie.

La Provence au contraire s'étire et s'étale au grand soleil; sa campagne est un semis de fermes, de mas et de mazets. De loin en loin un clocher groupe à peine quelques maisons. Ramon habite au centre de son exploitation au mas des Micocoules et la ferme se suffit à elle-même; toute ville semble loin. D'auberge il n'est pas question.

Ce n'est pas que ces Provençaux fassent fi du vin. Le férigoulet qui se boit à la régalade s'avale aussi bien que le vin d'Ozerailles que l'on boit à pleins verres. Mais même dans l'ivresse, les différences éclatent.

Quand filles et garçons de Provence ont, après les durs travaux, retrempé leurs cœurs dans le beau vin méridional, il faut qu'ils dansent : et c'est autour des feux de la Saint-Jean une farandole sauvage et ardente, où il y a une sorte de mysticisme, de délire sacré, de bacchanale antique. Et la gaîté la plus folle entraîne filles et garçons.

L'ivresse dans *Chan Heurlin* nous fait rire, mais nous écœure un peu; ce sont des querelles de cabarets qui dégénèrent en batailles, c'est la voiture qui verse au retour de ces beuveries, c'est la digestion laborieuse et dramatique de tout ce vin qui ne passe pas. La colique tient une large place dans *Chan Heurlin* et dans les bonnes histoires en patois que l'on raconte au « *couarail* », il en est souvent de même.

Digitized by Google

Les Méridionaux semblent n'avoir vu dans le vin que la griserie qui monte à la tête et fait bondir les jambes; les gens de Vrémy n'on vu en lui qu'un liquide qu'on digère mal et qui fait dormir. Vision idéaliste d'une part, réalité d'autre part.

Dans la vie familiale le contraste est également très net. Comparez simplement le repas chez Maître Ramon et le repas chez Chan Heurlin. Au mas des Micocoules nul ne s'asseoit à table avant le maître; il est « *maître à table comme au labour* » (1). Il préside le repas avec une dignité solennelle et c'est lui qui sert; on ne boit que sur son invitation. Et il s'agit là du repas quotidien. J'avoue que l'ambiance est plus agréable chez Chan Heurlin : « *Heurlin a de sa table chassé loin les grimaces et ces mignardises-là qu'on appelle politesses; on ne regarde pas chez lui le premier qui sera servi; chacun prend son assiette et mange à son appétit; la franche liberté de la joie et la mère.* » (2) C'est le sans-façons de gens hospitaliers, c'est ce que nos aïeux appelaient la « *bonne franquette* ».

Pour caractéristiques que soient de tels détails de la vie familière, pour bien atteindre l'âme même de ces deux pays il n'est rien de tel que de comparer la façon dont ils conçoivent les grands sentiments.

Nous avons déjà vu — et nous n'y reviendrons pas — que l'amour, passion exclusive chez les uns, n'est plus guère qu'un plaisir agréable chez les autres.

Si nous analysons le sentiment religieux dans les deux œuvres, nous rencontrons des différences analogues. Sur la foi de préjugés contemporains on pourrait croire que le Nord est plus religieux que le Midi : cela semble vrai à ceux qui confondent l'esprit religieux avec l'esprit de parti. Mais pour le psychologue il apparaît souvent que l'irreligion du Midi est très mystique et que la religion du Nord est très réaliste. En tout cas *Mireille* et *Chan Heurlin* ne sont pas catholiques de la même manière.

Les gens de Provence, héritiers de tous les cultes méditerranéens, en ont gardé toutes les pratiques et tous les mysticismes et ils s'en accommodent fort bien; ils célèbrent sous le nom de Saint-Jean la fête païenne d'Adonis; ils croient aux sorciers, aux sorts et aux démons; leurs saints et leurs saintes sont pour eux des sortes de dieux antiques; ils ont des visions et des extases; ils vivent dans le commerce familier des anges et le miracle leur semble à peine surnaturel, tant ils l'attendent avec foi. C'est le pays des hérésies et des martyrs; c'est le pays où le prêtre inspire toujours le respect : on peut l'adorer ou le haïr, on ne se moque pas de lui. La fin de Mireille est une sorte de vie de sainte; la jolie fille, qui par amour terrestre a fui le toit de

(1) Mireille. Chant VII, p. 270.
(2) Chan Heurlin. Chant I, v. 205-209.

Digitized by Google

sa famille, meurt dans une extase de béatitude. Au premier chagrin, c'est au pied des Saintes-Maries de la Mer qu'elle est venue se réfugier, bravant, pour y courir plus vite, le terrible soleil de la Camargue.

On chercherait en vain une note semblable dans *Chan Heurlin*. Bien plus, les plaisanteries gaillardes sur les prêtres n'y manquent pas; tel ce procès qui met aux prises un maire et un prêtre qui refuse de fournir un taureau à la commune en prétendant que c'est le Chapitre qui doit le fournir. Et le cousin La Cornée à ce sujet ne se prive pas de se livrer à des propos assez lestes, qui seraient de nature à faire douter de la vertu des chanoines (1). L'embonpoint des gens d'église est également le prétexte à ces plaisanteries traditionnelles en France et que notre langue a pour ainsi dire fixées en expressions proverbiales : *gras comme un moine, gros comme un chanoine*. Ce n'est pas Chan Heurlin qui y contredirait (2). A cet égard Chan Heurlin est une sorte de fabliau du moyen âge. Ce n'est pas que les gens de Vrémy soient dépourvus de religion; ils ne manquent pas la messe, ils se marient à l'église et font baptiser leurs enfants. Mais on a très nettement l'impression que le bon repas du dimanche, le festin de mariage ou de baptême tiennent dans leurs préoccupations plus de place que la cérémonie rituelle. L'Eglise ne joue pas pour eux le rôle d'une inspiratrice et elle ne détourne pas leurs pensées de la terre; elle représente une tradition, un rite établi, un élément d'ordre et le prêtre n'y est plus qu'une sorte de fonctionnaire. Vis-à-vis de Dieu on a du respect et de la crainte, mais jamais cette effusion du cœur, cet amour mystique qui emporte une Mireille. Réalisme et mysticisme s'opposent ainsi au sein du même dogme et de la même confession dans ces âmes si étrangement différentes.

Sur un point toutefois nous allons les trouver réconciliées et nous soulignerons cette unité parce qu'elle est symbolique. Dès qu'il s'agit de patriotisme, dès que la France est en danger, les gars du pays Messin et ceux de la Crau n'ont plus qu'un cœur. Les récits de bataille de Mârice ont la même allure et le même ton que ceux du père de Vincent. Le premier a fait les guerres de Louis XVI, le second a combattu pour la République et l'Empire, mais tous deux ont eu le même ennemi, l'ennemi héréditaire de ces temps-là et ils parlent de l'Anglais avec la même colère. Bien entendu ils se sont battus avec leur tempérament particulier, Mârice en beau soldat qui aime la guerre pour la gloire qu'elle donne, les galons qu'on y gagne et les prouesses que l'on raconte aux filles, le Provençal en marin, en gabier du baïlli de Suffren, agile à l'abordage et dont l'orgueil de combattant semble plus collectif. Mais pour tous deux le nom de France est sacré et c'est le seul sentiment où ils puissent tous deux communier complètement.

(1) Chan Heurlin. Chant V, v. 135.
(2) Chan Heurlin. Chant V, v. 232.

Digitized by Google

La poésie et la langue.

Evidemment il ne serait pas équitable de comparer la poésie de *Mireille* et celle de *Chan Heurlin*. Brondex et Mory ont-ils voulu être poètes? On en peut douter. Le dessein lyrique de Mistral éclate au contraire à toutes les pages. Si l'on rencontre dans *Mireille* tous les grands thèmes lyriques, c'est que l'auteur les a cherchés; les auteurs de *Chan Heurlin* les rencontrent parfois sur leur route, mais semblent vouloir chaque fois les éviter.

Ne demandons pas à l'œuvre Messine ce qu'elle ne saurait nous donner : elle n'a pas voulu ce ruissellement d'images, ce jaillissement coloré, que nous trouvons dans Mireille. Mais il serait faux de prétendre que toute poésie est absente de Chan Heurlin. Les caractères du poème sont si nettement typés, les silhouettes si vigoureusement enlevées, les gestes décrits avec tant de verve, qu'il y a là création poétique, à n'en point douter.

Poésie encore, cette truculence de style puisée aux sources populaires. Que cette poésie s'apparente à celle de Rabelais, ce n'est pas une raison pour la honnir, ce serait au contraire un motif pour l'honorer. La verve de nos vieux conteurs se répand avec bonheur dans bien des pages de *Chan Heurlin*.

Le caractère différent des deux poèmes se manifeste dans la forme prosodique que leurs auteurs ont choisie. *Chan Heurlin* est écrit sagement en alexandrins classiques à rimes plates. C'est la forme consacrée chez nous du conte en vers, de la satire, de l'épître, du drame et de la comédie : c'est aussi et par là même la forme la plus voisine de la prose.

Mistral a au contraire fait et sans doute gagné la gageure d'écrire sa *Mireille* en strophes lyriques : Et cette strophe complexe où se mêlent octosyllabes et alexandrins, rimes plates, embrassées, redoublées, cette strophe de sept vers, qui appelle le chant, est une strophe lyrique par excellence. Il était impossible d'y faire tenir un simple récit; strophe aérienne faite pour les libres espaces de la musique, elle eût traîné à terre de façon ridicule si on l'avait obligée à marcher. Elle condamnait Mistral à être lyrique de bout en bout de son poème et elle soulignait son dessein.

Dirons-nous également que la langue, que le dialecte local employé par les auteurs ne se prêtait pas aux mêmes réalisations? Je sais bien que les influences françaises sont à chaque pas visibles dans le patois lorrain de Brondex et Mory; je n'ignore pas que le provençal de Mistral est assez artificiel et représente un gros effort de reconstitution. Néanmoins le fond même de leur langage, sa phonétique, son timbre, son harmonie particulière appartiennent bien au terroir et l'âme du pays s'y exprime à merveille; « *le style, c'est l'homme* », disait Buffon; le langage c'est le pays, pouvons-nous dire. Or le patois lorrain avec ses

Digitized by Google

voyelles ouvertes et traînantes, ses nasales prolongées, ses toniques dont l'accentuation forte permet l'élision des atones, ses consonnances dures, ses sifflantes remplacées par des aspirées, est une langue un peu lourde, épaisse et rude : elle convient fort bien à des récits de beuveries, à de savoureuses paysanneries, à de truculentes plaisanteries; elle est familière et triviale.

Si le lorrain de Brondex est un parler de paysan, le provençal de Mistral est une langue de troubadour. Richesse et légèreté des sons vocaliques, accent tonique fait pour donner à chaque mot un élan et comme un essor, finales pures, articulation légère, c'est une langue faite pour l'appel, pour le cri, pour le chant, pour l'enthousiasme. Les mots comportent leur griserie; ils étourdissent par leur propre sonorité; ils dansent comme une farandole. Ils ont toute la musique de l'italien sans en avoir la mollesse. Il serait malaisé de traduire *Chan Heurlin* en provençal et criminel de transcrire *Mireille* en patois de Vrémy. Tant il est vrai que tout se correspond dans un pays : le sol, l'âme et la langue!

Les influences.

Et notre étude ne serait pas complète, disons mieux, elle nous semblerait vaine et arbitraire, si nous ne nous efforcions pas, à travers les œuvres que nous avons examinées, de saisir cette âme même de deux provinces françaises.

A coup sûr d'autres influences ont pu agir sur le caractère que nous avons cru devoir attribuer aux deux poèmes. Et nous devons leur faire tout d'abord leur part.

Bien entendu, il serait absurde de ne pas considérer en premier lieu le génie propre aux auteurs. Mais ce génie, l'impondérable, étant mis à part, il est permis d'affirmer que la personnalité des auteurs et leur formation ne suffisent pas à expliquer les dissemblances.

En effet notons tout d'abord que ce ne sont pas des paysans qui ont réalisé ces poèmes paysans. Issus de la terre, si l'on veut (c'est vrai pour Mistral et Brondex) mais lettrés à coup sûr et même très hommes de lettres.

Mistral a fait des études très complètes; il les a poursuivies jusqu'à la licence en droit. Il a connu la terre en vacances et plus tard quand il s'est retiré dans son pays. Mais il n'a été qu'un témoin et non un acteur des travaux de la terre.

Des deux auteurs de Chan Heurlin, l'un seulement, Brondex, est d'origine paysanne et il est curieux que ce soit le moins grossier. Mais si Brondex, né à Vigy vers 1750 d'une famille de cultivateurs, n'a suivi tout d'abord que les leçons du maître d'école de son village, les Bénédictins ont su compléter son instruction et la ville lui a donné sa patine spéciale. Devenu un homme de lettres, menant une vie de

Digitized by Google

joueur et de débauché, il a abouti à Paris, attiré plus encore par la facilité de s'y amuser que par le souci de la gloire. Et il est mort à Paris en laissant *Chan Heurlin* inachevé.

Quant à l'auteur qui vers 1825 entreprendra de terminer le poème, Didier Mory, il est le fils d'un attaché aux fermes générales et lui-même un fonctionnaire. Quand il meurt en 1831, il est juge suppléant au Tribunal civil de Metz et c'est ce qui explique le rôle tenu par la basoche dans la seconde partie du poème.

Nos auteurs sont donc bien des gens de lettres et ce n'est pas d'eux que vient l'accent de terroir de leurs œuvres.

L'époque a pu exercer sur les deux œuvres une certaine influence. Notons-la en deux mots : Chan Heurlin, commencé en 1785, achevé en 1826, peut passer pour une œuvre du XVIIIe siècle; Mireille paraît en 1859 et son auteur est né en 1830, après que tous les grands romantiques sont déjà connus. N'oublions pas que c'est Lamartine qui le premier rendit célèbre Mistral.

On pourrait donc affirmer que c'est au XVIIIe siècle, au siècle de Voltaire, que *Chan Heurlin* doit l'unité de sa composition, l'absence toute classique de digressions, sa forme prosodique, le goût du libertinage, le manque d'émotion religieuse, la prédominance de l'esprit sur le cœur, du rire sur les larmes. Mireille au contraire devrait au romantisme sa composition touffue, son lyrisme, son mysticisme et son caractère dramatique.

Mais ce serait exagérer l'influence de l'époque. Quand Mory écrit, la France est en pleine crise romantique : Lamartine, Vigny, Hugo ne sont pas des inconnus. Quand Mistral compose son œuvre, le Parnasse marque sur le romantisme une forte réaction de l'impassibilité sur le lyrisme. Or Mory a été aussi peu influencé par le romantisme que Mistral par le Parnasse, et c'est, je pense, parce que c'est le pays, le climat qui ont joué le rôle capital.

La Provence est un pays de très ancienne civilisation. Les Grecs y avaient porté leurs mœurs : Monaco, Nice, Antibes, Marseille, Agde portent des noms grecs. Marseille est la fille de Phocée, fille elle-même d'Athènes : elle peut se dire Athénienne.

Ce passé hellénique a de bonne heure vu se greffer sur lui le génie romain. La Provence, ce fut la *province* type. C'est là que symboliquement Cimbres et Teutons se firent écraser par Marius.

Le christianisme y a pénétré de bonne heure et les traditions locales affirment avec énergie que ce sont les compagnons même du Christ, Lazare, Marthe et les Maries qui évangélisèrent le pays.

La civilisation maure, si raffinée, qui fut un temps le seul flambeau civilisateur, a joué son rôle en Provence et c'est aux Maures peut-être que la Provence a dû tout d'abord la poésie rimée.

Digitized by Google

La Provence n'a donc pas cessé de connaître une très haute et très distinguée civilisation; ses cours d'amour, ses troubadours ont maintenu chez elle une constante tradition idéaliste. La femme y a toujours été reine.

Ajoutons-y l'influence permanente de ce sol sec aux horizons nets, de cette lumière fluide où le rêve peut monter si haut, mais aussi de ces brusques déluges, de ces soudaines tempêtes, de ce terrible vent de Mistral au nom de poète, de ces crises de passion inattendues de la nature en apparence la plus charmante. C'est un pays de rêve qui s'exalte mais aussi de passion qui se déchaîne.

Le Nord et le Nord-Est offrent une histoire et une géographie fort différentes. Ils ont subi davantage la rude invasion des Francs et les Germains y ont plus que partout refoulé la culture romaine. La culture grecque ne s'y était jamais fait sentir. Le christianisme s'y est introduit par la volonté des princes plus que par le zèle des apôtres; il y a pris de bonne heure un caractère formaliste, étroit et régulier; il a été un moyen de gouvernement plus qu'une effusion des âmes. Rien de plus caractéristique à cet égard que la croisade des Albigeois qui remit d'abord en contact le Nord et le Midi. Le despotisme formaliste du Nord ne comprit rien à l'idéalisme mystique du Midi; un ordre rigide et brutal réprima l'élan individualiste. Il y a eu plus d'hérésies dans le Midi, peut-être parce qu'il y a eu plus de foi.

Le climat du Nord ne permet pas non plus la vie de rêve isolé du midi. Froid et brumeux, il rend nécessaires les chambres closes, l'auberge chaude, l'ivresse, les grands repas. La terre lorraine est lourde et grasse; elle produit mieux mais au prix de plus de peines. On travaille sans doute davantage dans le Nord et on y mange davantage. On y rêve moins.

Et si l'on y réfléchit bien on retrouvera dans *Chan Heurlin* ces caractères qui tiennent au climat et à l'histoire de la terre où il a pris naissance, comme Mistral a voulu enfermer dans *Mireille* toutes ses traditions et tout son ciel.

Conclusions.

S'est-il agi, dans cette étude un peu longue, d'opposer le Nord au Midi pour les heurter? Non pas! Pour opter? Encore moins.

Pour différentes qu'elles soient, ces deux œuvres issues de Vrémy et de Maillane sont deux œuvres bien françaises dont nous ne voudrions répudier ni l'une ni l'autre. Et nous croyons les comprendre toutes deux, nous les aimons toutes deux. Et si nous nous croyons capables de les unir en nous, c'est pour la même raison qui les a fait naître toutes deux sur notre terre de France. La France doit son caractère, peut-être unique au monde, à ce fait qu'étant à la fois Nord et Midi, elle n'est ni septentrionale ni méridionale.

Digitized by Google

Accessible à toutes les idées, intelligente et compréhensive, elle est le pays né de l'équilibre, de la mesure et de la raison. Hardie dans la conception, elle sait être prudente dans la réalisation; elle est éprise d'idéal mais aussi de bien-être; elle est fière de ses écrivains mais aussi de ses cuisiniers. Elle réclame le progrès sur la terre sans s'interdire les belles échappées vers l'idéal ou vers Dieu.

Plus idéaliste, elle se perdrait dans les nues métaphysiques et il est bon que de temps en temps un Rabelais ou un Chan Heurlin la ramène sur la terre. Matérialiste sans contrepoids, elle croupirait ou se dessécherait et il n'est pas mauvais qu'un Mistral ou qu'un Jaurès la rende au rêve et à l'enthousiasme. Elle a une double tradition et Chan Heurlin trouverait ses ancêtres dans les fabliaux, dans Rabelais, La Fontaine, comme Mistral a les siens chez les troubadours, chez Racine et Fénelon. La France n'est ni ange ni bête, elle est la patrie la plus réellement, la plus largement humaine qui soit et nous serions heureux que cette étude eût pu en apporter une preuve de plus.

Nous voudrions aussi en tirer une plus haute leçon. Nous croyons avoir montré à quel point peuvent être différents les visages de deux provinces françaises et comment néanmoins ces deux provinces peuvent du même cœur appartenir à la même patrie. Nous avons cru apercevoir que deux parties du même territoire pouvaient collaborer à une même œuvre sans perdre pour cela le moindre trait de leur caractère original. Cette leçon d'union, de concorde et de tolérance intérieures ne dépasse-t-elle pas le cadre de la patrie et n'est-il pas possible de rêver que les peuples, quelque différents qu'ils puissent être de sensibilité et d'imagination, sauront un jour apercevoir des buts communs assez élevés pour ne plus trouver dans leurs dissemblances des germes de haine mais des raisons de se compléter : et ne réaliseront-ils pas ainsi ensemble et par des efforts convergents le type de l'humanité meilleure?

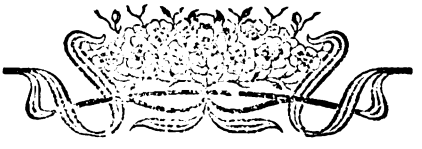

Digitized by Google

LA POÉSIE ARISTOCRATIQUE A METZ AU XVe SIÈCLE

d'après un manuscrit de la famille d'Esch

par Charles BRUNEAU.

Les pièces de vers que nous donnons ci-dessous appartiennent toutes au genre de la poésie courtoise. Elles ont été copiées, sans doute au hasard des rencontres, sur les pages blanches d'un manuscrit de famille : elles s'y trouvent inscrites pêle-mêle, occupant tous les espaces restés libres. Il nous a paru qu'elles méritaient d'être publiées. En plus de l'intérêt qu'elles présentent en elles-mêmes pour l'histoire du genre courtois, elles permettent de se faire une idée précise des goûts littéraires d'un des *Seigneurs* de la Ville de Metz, au XVe siècle. Enfin, elles constituent un document linguistique de première importance.

Le manuscrit qui nous a conservé ces curieuses productions est connu sous le nom de ms. 189 de la Bibliothèque d'Epinal (1). Il porte en réalité le numéro 59 [217]. Il présente, dans un désordre complet, deux catégories de documents bien distincts.

1° Un certain nombre de textes, d'inspiration religieuse en général, sont transcrits avec grand soin, dans une écriture assez archaïque. On peut les dater approximativement du début du XVe siècle. Il est impossible de remonter plus tôt : la bataille de Nicopolis (1396) est mentionnée au f° 103. Bonnardot a publié le plus important de ces textes : le *Saint Voyage de Jérusalem du seigneur d'Anglure* (2). Des

(1) BONNARDOT (F.), *Notice du ms. 189 de la Bibliothèque d'Epinal contenant des mélanges latins et français en prose et en vers*, Bulletin de la Société des Anciens Textes Français, 1876, p. 64-132. Je note que deux fragments de feuilles volantes signalés par Bonnardot (p. 130) à la page 45 du manuscrit ont disparu.

Sur le ms. 59 [217], voir le *Catalogue général des manuscrits des Bibliothèques des départements*, t. III, p. 422.

(2) BONNARDOT (F.), et LONGNON (A.), *Le Saint Voyage de Jhérusalem du seigneur d'Anglure*, Paris, Didot, 1878. Collection de la Société des Anciens Textes français. — Bonnardot a publié le texte d'un autre manuscrit du voyage; les variantes du manuscrit d'Epinal ont été reproduites en note; seul le début et la fin du récit ont été donnés en appendice, p. 105-106, 107-108. — Bonnardot a reproduit dans le même volume (p. 111-114) la ballade que Nicole Louve, chevalier, fit sur mer en revenant du Saint Sépulcre, l'an 1428 (f° 89 du manuscrit d'Epinal).

Digitized by Google

prières ont été imprimées par le même savant dans le *Psautier de Metz* (1); un *Débat de Jésus-Christ et de l'Ame* a été inséré, par Paul Meyer, dans un article de la Romania (2); enfin, une version de la *Riote du Monde* (f°° 41-43) a été publiée par M. J. Ulrich (3).

2° Le reste du manuscrit est occupé par des textes très divers : bribes de sermons, *dits* d'Aristote, charades, mots croisés, extraits d'œuvres didactiques ou littéraires de tout genre. Ils ont été notés, en partie, dans la seconde moitié du xv° siècle (l'on peut lire, au f° 36 r°, la date de 1462). L'on distingue, à première vue, deux types d'écriture : l'un, plus soigné, est d'une encre assez noire; l'autre, d'une encre beaucoup plus pâle, est négligé, même très négligé. Mais il est bien difficile de dire, étant donné qu'il s'agit d'un manuscrit de famille, s'il faut reconnaître deux mains différentes, ou une même main à des époques différentes. Quoi qu'il en soit, rien ne permet, si l'on examine le fond, de distinguer deux scribes : nous retrouvons dans les deux cas des soucis littéraires de même ordre et les mêmes habitudes de transcription. Les vers, recopiés à la diable, sont souvent faux, quelquefois inintelligibles; ils semblent avoir été presque toujours notés de mémoire, car les oublis sont nombreux. L'orthographe, extrêmement fantaisiste, est tantôt étymologique à outrance, tantôt presque phonétique; elle ne correspond point à l'orthographe traditionnelle des copistes de profession, telle que les manuscrits ou les chartes nous l'ont conservée et telle qu'elle était sans doute enseignée dans les écoles.

La lecture du manuscrit est rendue plus pénible encore parce qu'un correcteur — il se peut que nous ayons toujours affaire à la même personne, parvenue cette fois à la vieillesse — a repassé ou modifié, avec une encre plus noire, le texte primitif. Ce correcteur, généralement mal inspiré, ne comprend pas le sens des mots ni des phrases, et il « amende » à tort et à travers. Sa plume maladroite fait facilement des pâtés. Et, malheureusement, il est presque toujours impossible de lire ou de deviner sous la correction le mot primitif. L'on nous excusera de n'avoir su donner toujours un texte satisfaisant; Paul Meyer lui-même se plaignait des difficultés et des incertitudes que présentent les manuscrits de la famille d'Esch (4).

Il n'est pas douteux, en effet, que ce manuscrit ne provienne de la famille d'Esch, l'une des plus illustres familles paraigiennes de Metz, celle qu'a illustrée Jacques d'Esch,

(1) Bonnardot (F.), *Le Psautier de Metz*, Paris, t. I, Vieweg, in-12 de 464 pages. Bibliothèque française du moyen âge, III. Voyez les *litanies*, p. 444; les *preces*, p. 454; les *collectes*, p. 458. — Le t. II n'a jamais paru.

(2) Romania, t. XV, p. 172-174.

(3) Ulrich (J.), *Neue Versionen der* Riote du Monde, Zeitschrift für romanische Philologie, t. XXIV, p. 112-120.

(4) Romania, t. XV, p. 181.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

l'auteur de la CHRONIQUE (1). Les manuscrits de la famille d'Esch portent tous un signe distinctif, le dessin de la guimbarde ou trompe d'Allemagne.

Bonnardot attribuait la transcription des poésies que nous publions (2) à Philippe (II) d'Esch, maître échevin en 1461, qui fut fait chevalier en 1466 à la reprise de la ville de Huy par les Bourguignons sur les Liégeois. Il était mort en 1477. Paul Meyer a mis en doute cette attribution (3) dont Bonnardot ne fournit aucune preuve et a étudié deux manuscrits (Arsenal 2083 et Montpellier 164-Libri 96) provenant, eux aussi, de la famille d'Esch.

Nous examinerons ici sommairement tous les manuscrits de la famille d'Esch qui subsistent.

La bibliothèque municipale de Metz conserve cinq manuscrits marqués de la guimbarde. Le manuscrit 161 (4) mériterait une étude spéciale. Il a appartenu à Nicole d'Esch, docteur, chanoine et trésorier de Metz (5), qui a noté sur les premières pages une série de souvenirs personnels qui commencent en 1431. Quatre autres manuscrits, les numéros 3, 193, 302 et 403 du catalogue, ont aussi appartenu à Nicole d'Esch. Une notule rédigée sur une bande de parchemin qui a été reliée à la première page du manuscrit 193 nous donne son nom et son titre : elle nous apprend aussi qu'il a fait exécuter ce volume pendant la peste de 1452 (6). Tous les manuscrits de Nicole ont été achetés, après sa mort, par le chanoine Jean Herbillon. Ni l'écriture du « docteur », ni la nature même des textes ne permettent d'identifier ce Nicole, le deuxième (7) fils de Jacques d'Esch, qui mourut le 27 juin 1477, avec notre auteur.

Il faut d'ailleurs remarquer que, si tous les membres de la famille d'Esch possèdent comme marque distinctive la guimbarde, il semble bien que chaque individu ait adopté pour cet insigne une disposition particulière. Notre manuscrit d'Epinal présente la guimbarde verticale, l'embouchure tournée vers le bas, comme le manuscrit de Montpellier (8);

(1) WOLFRAM (G.), *Die Metzer Chronik des Jaiques Dex* (Jacques d'Esch), Metz, Scriba, in-8° de XCVI-534 p. Documents de l'histoire de la Lorraine, t. IV. — La Chronique de Jacques d'Esch raconte l'histoire de la cité de Metz de 1307 à 1434. Sur Jacques d'Esch, voyez l'introduction de M. Wolfram, p. LXXII-LXXXII. Jacques, né en 1371, est mort en 1455.

(2) Loc. cit., p. 66.

(3) *Notice d'un manuscrit messin*, Romania, t. XV, p. 166.

(4) *Catalogue général des manuscrits... des départements*, t. V, p. 71.

(5) VANNÉRUS (J.), *Les anciens dynastes d'Esch-sur-la-Sûre*, Luxembourg, imprimerie Bourg-Bourger, 1910, in-8° de 432-XXXII p. Sur les d'Esch ou Dex de Metz, voyez en particulier p. 389-401. Sur Nicole, voyez p. 395.

M. Vannérus a utilisé D'HANNONCELLES, *Metz ancien*, Metz, Rousseau-Pallez, 1856, 2 volumes in-f° de X-302, II-280 p.

(6) *Catalogue général des manuscrits... des départements*, t. V, p. 88.

(7) Il faut en effet corriger l'ordre donné par Vannérus, op. cit., p. 395. Nicole d'Esch appelle Philippe, dans le manuscrit 161 : Filipus Dex, frater meus junior.

(8) Romania, t. XV, p. 165.

Digitized by Google

les manuscrits de Nicole nous la montrent horizontale, l'embouchure tournée vers la droite du lecteur.

Nous ne signalons que pour mémoire un manuscrit de Jean d'Esch signalé par M. Favier (1). Nous ne savons ce qu'est devenu ce petit livre ainsi mentionné : « *ung petit livre escript en parchemin de la main Jehan Desch, encommençant : Honneur, gloire et révérance à notre benoit créateur..., couvert d'une pel rouge et ferrez de cloz jaunes.* » Il n'est même pas certain que ce Jean d'Esch ait appartenu à notre famille paraigienne (2).

Le manuscrit B. N. f. fr. 9558 porte aussi la guimbarde et provient de la famille d'Esch (3). Mais, dès 1457, il était acquis par *Arnulphus Thirieti de Clareyo, canonicus Metensis et curatus de Spinallo, Tullensis diocesis.* Il n'appartenait donc pas à notre auteur, qui écrivait après cette date.

Paul Meyer (4) signale l'existence de deux manuscrits qui ont appartenu à un Jacques d'Esch, seigneur de Bazoncourt et des Etangs, qui épousa Françoise de Gournay et mourut en 1499 (5). L'un de ces manuscrits (Arsenal 2083) porte la phrase : *Espoir en Dieu, Esch; a Jaiques.* L'autre (Montpellier 164-Libri 96) offre comme signature deux strophes :

Quant lez vivans s'amanderont
Toutes mez *trompes* tromperont.

Ma *trompe* sonnera haulx ton
Quant le monde devendra bon.

Ces deux strophes sont de l'écriture de Jacques (6).

Le manuscrit B. N. f. fr. 18.905, signalé par une note manuscrite de Paul Meyer dans son exemplaire personnel de la Romania (Bibliothèque Paul Meyer, à l'Université de Nancy), porte aussi, au f° 2 r°, la mention *Esch, a Jaique,* et les mots *Espoir en Dieu, Dex, Paix* (7). Il contient des mélanges, comme le manuscrit d'Epinal; mais, alors que les pièces conservées par le manuscrit d'Epinal sont de caractère religieux et surtout littéraire, le manuscrit

(1) *La Bibliothèque d'un maître échevin de Metz au commencement du XVIe siècle*, Nancy, Sidot, 1885, in-12 de 20 p., p. 8-9 (tiré des *Atours et ordonnances de Metz*, ms. 198 de la Bibliothèque de la Ville de Nancy).

(2) VANNÉRUS, op. cit., p. 395, n. 1.

(3) *Bibliothèque nationale. Catalogue général des manuscrits français. Ancien supplément français*, t. I, p. 410-412.

(4) MEYER (Paul), *Notice d'un manuscrit messin*, Romania, t. XV, p. 161-191.

(5) VANNÉRUS, op. cit., p. 395; D'HANNONCELLES, op. cit., t. I, p. 56, 112, 123, t. II, p. 64-65, 68. C'est par erreur que Paul Meyer a imprimé 1489 comme date de la mort de Jacques, loc. cit., p. 166.

(6) Un spécimen donné par Paul MEYER, op. cit., p. 165, permet de se rendre compte de cette écriture. Le mot *trompe* est chaque fois remplacé par le dessin de la guimbarde.

(7) *Bibliothèque Nationale, Catalogue général*, etc., t. III, p. 114-115.

Digitized by Google

18.905 ne comprend, à quelques exceptions près, que des textes administratifs ou juridiques. Il est d'une réelle importance pour l'étude des institutions à Metz au XIVe et au XVe siècles. Il a appartenu successivement à divers membres de la famille d'Esch et il n'est pas toujours facile de distinguer les écritures diverses. Celle de Jacques est particulièrement caractéristique (verso de la feuille de garde, f° 31 r°); elle n'est représentée dans le manuscrit que par quelques indications et quelques rubriques.

Enfin, M. Fleur, l'excellent bibliothécaire de la Ville de Metz, m'a fort aimablement signalé un curieux volume qui, sous une reliure ancienne, comprend à la fin quarante et une pages manuscrites, et, au début, l'*Arbre des batailles* d'Antoine Vérard (1493). C'est sans doute à ce détail que ce manuscrit-incunable doit de n'avoir pas été admis dans le catalogue des manuscrits de la Bibliothèque de la Ville de Metz. Coté Cl m H 25, il porte à la première page l'indication suivante :

Espoir en Dieu, Esch, a Jaique.

La trompe des d'Esch est ici verticale, comme dans l'exemplaire reproduit par Paul Meyer, et l'embouchure est tournée vers le bas de la page. Le distique cher à Jacques d'Esch est placé au-dessous, avec une légère variante :

Quant le monde devanrait bon
Tout mez trompes (1) tromperon.

Une note de la même écriture, au bas de la page, est ainsi conçue :

« Il y ait an ce livre II LIX feullet de lestre imprimée avec lez histoire et XLI de lestre escript à la main, et a ait[é] paiez ainssy qu'il est XLI sols iij deniers. »

Le verso de la première page est occupé par un dessin que nous reproduisons ci-contre, à cause de sa valeur documentaire. A la dernière page, Jacques a ajouté de sa main une table des matières.

Notre manuscrit d'Epinal reproduit les distiques habituels à Jacques d'Esch :

Ma trompe sonnera hault ton
Quant le monde devanra bon.

Quant lez vivans s'extiperont
Tout mes trompes tronpperont (2).

Le mot *trompe* est comme toujours remplacé par le dessin de la guimbarde placée dans une position verticale (le mot *cœur* est aussi représenté par un dessin schémati-

(1) Le mot *trompe* est remplacé ici encore par le dessin de la guimbarde.
(2) BONNARDOT, loc. cit., p. 65.

Digitized by Google

que dans le corps du manuscrit). L'écriture du manuscrit d'Epinal est très semblable aux échantillons que nous possédons de l'écriture de Jacques d'Esch. Enfin, nous retrouvons dans ces divers manuscrits la trace d'une même manie : Jacques d'Esch, dans tous les manuscrits que nous lui attribuons, a ajouté des rubriques et composé des tables des matières.

Il n'y a donc aucun doute que le manuscrit d'Epinal n'ait été rédigé en partie par Jacques d'Esch. Cette grande écriture négligée et difficile, dont les lettres ont souvent été repassées à une encre plus noire, est bien la sienne, dans la dernière partie de son existence (1). Nous lui attribuerions volontiers les autres pièces courtoises dont l'écriture est plus soignée : il les aurait transcrites à une époque antérieure.

Les Chroniques messines et les documents d'archives n'ont conservé, avec le nom de Jacques d'Esch, qui joua dans sa ville natale un rôle de premier plan, que des détails sans intérêt pour nous (2). Il appartenait, en tout cas, à une vieille famille paraigienne, noble et cultivée, où l'on avait traditionnellement le goût des livres et l'habitude d'écrire.

Quelle est l'origine des poésies que Jacques d'Esch a recueillies? Il est fort difficile de l'établir. Il s'agit de pièces isolées, qui, vraisemblablement, sont de provenances diverses. L'on n'y trouve, et cela n'a rien d'étonnant, étant donné le sujet, que de rares détails précis. Les *Dis d'amour* (*daillements*) contiennent une expression locale (la cathédrale de Metz y est appelée le *Grand Moutier*) dans un vers qui est d'ailleurs faux et qu'il est nécessaire de corriger (XXIX, 4); mais il est impossible, pour la localisation du texte, de tirer un argument de noms propres assez répandus (*Sires Aleame*, XXXVII, 14), d'allusions à la peste (*Laissez guérir ceux de la maladie*, XLIII, 4), ou de formules toutes faites telles que :

> Entre Troyes et Saint-Quentin
> N'a point de plus belle barge (XLIV, 50-51).

La langue ne peut nous fournir que des renseignements incertains : les vers, et les rimes elles-mêmes, souvent d'ailleurs négligées, ont pu être « habillés », si je puis dire, à

(1) Les spécimens datés de l'écriture de Jacques que nous avons eus sous les yeux ne sont pas antérieurs à l'année de l'impression de l'*Arbre des batailles* (1493); ils datent peut-être de cette année, que Jacques a inscrite de sa propre main en tête du livre.

(2) Jacques d'Esch fut maître échevin en 1486 et en 1493; on l'appelle généralement *Jacques l'Echevin* (ms. B. N. f. fr. 18.905, f° 133 r°). Il épousa Françoise de Gournay, qui mourut peu avant lui. Son inscription funéraire est publiée par D'HANNONCELLES, *Metz ancien*, t. II, p. 68. Il laissa deux filles : Contesse d'Esch, qui épousa Nicole (II) de Raigecourt, seigneur d'Ancerville, et Marguerite d'Esch, qui épousa Thiébault de Gournay, écuyer, seigneur de Talange.

Digitized by Google

la mode de Metz. Il est intéressant de noter, à ce point de vue, comment le *Voyage à Jérusalem* du seigneur d'Anglure a été « arrangé » dans le manuscrit d'Epinal : le point de départ, le point d'arrivée ont été modifiés, ainsi que toute une série de détails, de manière à transformer en une expédition messine le voyage du seigneur champenois (1). Au point de vue du fond, certaines pièces sont d'un art assez délicat et révèlent une facture savante; d'autres semblent provenir d'une source presque populaire et peuvent être attribuées vraisemblablement à des amateurs locaux. Il n'est même pas invraisemblable de supposer que quelques pièces sont l'œuvre de Jacques d'Esch lui-même. Nous examinerons cette question à propos de l'origine de chaque pièce en particulier.

Nous n'avons pas cru devoir suivre l'ordre — ou plutôt le désordre — du manuscrit. Nous avons classé les diverses pièces suivant le genre ou la catégorie à laquelle elles appartiennent : *Saluts d'amour, Demandes d'amour, Débat amoureux, Daillements ou Ventes d'amour, Ballades amoureuses.*

Les poésies que nous publions sont en grande partie inédites. Dans la *Notice* que nous avons citée, Bonnardot a reproduit quelques petites pièces; il s'est contenté, le plus souvent, de donner le premier et le dernier vers, ou les premiers et les derniers vers de chaque morceau. Il a imprimé les *Daillements* dans le tome 1er, aujourd'hui introuvable, de Mélusine (p. 570-578). Il avait annoncé (2) la publication de ce qu'il appelle des *Chansons* (ce sont en réalité des ballades) : nous n'avons pas trouvé trace de cette publication (3).

Nous nous faisons un devoir de remercier ici M. Martin, bibliothécaire de la Ville d'Epinal; grâce à son obligeance, il nous a été permis de faire venir à Nancy le manuscrit de Jacques d'Esch et de l'étudier à loisir. M. Fleur, bibliothécaire de la Ville de Metz, nous a aimablement communiqué de nombreux manuscrits et signalé l'existence de l'important incunable acheté quarante et un sols trois deniers par Jacques d'Esch. Enfin, M. Clément, directeur des Musées et de la Bibliothèque de la Ville de Metz, s'est mis à notre disposition avec sa bonne grâce coutumière et a bien voulu exécuter la photographie de la reproduction ci-jointe.

---

(1) Bonnardot (F.) et Longnon (A.), *Le Saint Voyage de Jhérusalem du seigneur d'Anglure*, p. VIII, p. XV-XIX.

(2) Bulletin de la Société des Anciens Textes, 1876, p. 119.

(3) Les pièces XII, XIII, XIV, notées sur deux feuilles volantes, ont disparu du manuscrit. Nous en reproduisons le texte d'après Bonnardot, loc. cit., p. 130-131.

Digitized by Google

Saluts d'amour et Dits d'amour (1).

Le roman de *Flamenca* nous a conservé la curieuse description d'un *salut d'amour :* « Il y avait deux images bien formées, faites si subtilement qu'elles semblaient vraiment vivantes. Celle de devant était agenouillée et suppliait l'autre. Une fleur lui sortait de la bouche et touchait tous les commencements des vers; et au bout des vers il y en avait une autre qui les prenait tous et les liait et les menait tous ensemble à l'oreille de l'autre image, que l'Amour, sous les traits d'un ange, invitait à voix basse à écouter ce que la fleur lui montrait (2) ». Flamenca et ses deux demoiselles prennent le *salut :* « Souvent elles les plient et les déplient, et se gardent bien de les froisser, de peur qu'il puisse apparaître aucune effaçure. Chaque soir Flamenca les couchait avec soi, et donnait mille baisers réels à l'image de Guillaume, et mille autres quand elle pliait les saluts, car alors les deux images se baisaient réciproquement. Elle savait les plier si gentiment qu'elle les faisait toujours se baiser l'une l'autre (3) ». L'on ne s'étonnera pas après ce récit que Philippe de Novare, vieillard plein d'expérience, soit d'avis « qu'à fame ne doit on aprandre letres ne escrire, si ce n'est especiaument por estre nonnain; car par lire et escrire de fame sont maint mal avenu (4) ».

Les *Saluts* que nous publions ici n'ont rien de commun avec les œuvres littéraires, souvent très longues — celui de Philippe de Beaumanoir renferme plus de mille vers — que Paul Meyer et Schultz-Gora ont éditées. Ils ont un caractère plus vulgaire et plus populaire.

Le premier, dont les rimes sont très irrégulières, est maladroitement présenté; le second, également mal rimé, offre un curieux mélange de préoccupations aristocratiques et de traits familiers (*Bon soir ait-il!*). Il se peut que ces deux saluts, composés à Metz et conservés par hasard, nous montrent la dernière transformation du genre, devenu un exercice d'écolier ou un jeu de salon.

I

Amie (5), sachiez que je vous salut
Per atretant de fois
Que, se tuit ly oxalz (6) salvaige,

(1) Consulter Paul Meyer, *Le salut d'amour dans les littératures provençale et française*, Bibliothèque de l'Ecole des Chartes, 1867, t. XXVIII, p. 124-170. — O. Schultz-Gora, *Ein ungedruckter Salu d'amors nebst Antwort*, Zeitschrift für romanische Philologie, t. XXIV, p. 358-369 (d'après le ms. B.N. f.fr. 837).

(2) V. 7096-7108; Paul Meyer, op. cit., p. 136.

(3) V. 7123-7134; Paul Meyer, op. cit., p. 137.

(4) Voyez Langlois (Ch.-V.), *La Vie en France au moyen âge... d'après les moralistes du temps*, Paris, Hachette, 1925, p. 214 et n.1.

(5) F° 68 r°.

(6) Oiseaux. — Le ms. porte *oxialz;* l'*i* est exponctué.

Digitized by Google

C' onque fures en prey ny en boix,
Et que tuit ly clert dou monde,
Que onque furet en cestuy monde,
Avoiet tuit sainct jurier,
Et que toute la grant mer
Fuit anche (1) et le cielz perchamin,
Et chescun dez dis clert heüst
.C. bouche, .C. eulz et .C. main
Pour faire le salut,
Il n'averoint mie mix en escrit,
Depuez que Dyeu formait Adan
En jusques à defynement,
Le salut dont je vous sallue.

Pour oblier.

II

<Demande>

<L'ami> Damoiselle (2) blanche,
Vostre Amis vous mande
.V. salut et .L. et .V. sallut :
Que mandeis à lui?

Responce

L'amie Je mande à mon Amy,
Qu'i soit prou et herdy,
Et de son amour bien saisie,
Et que ma pert (3) ne let il mie;
Et, quel pert qu'il soit,
Boins soirs ait ilz!

Nous joignons aux *Saluts d'Amour* des pièces d'un caractère assez différent, mais qu'il est assez difficile de classer ailleurs. Les unes pourraient être intitulées : *Déclarations d'Amour;* d'autres : *Prières d'Amour.* L'une d'elles (la pièce IX) porte dans le manuscrit le titre de *Dit d'Amour* qui, dans son vague, convient à toutes. Nous donnons ensuite des fragments divers dont il est difficile de préciser le genre à cause de leur brièveté.

Il semble que toutes ces pièces proviennent d' « *Arts d'Amour* » (4), d' « *Enseignements* » ou de « *Chastoiements* » (5). Ces œuvres didactiques, qui sont un mélange curieux et variable de morale, de civilité puérile et honnête, et de littérature érotique, étaient nombreuses au moyen âge. Elles offraient souvent, à l'imitation, sans doute, du traité

(1) Encre.
(2) F° 82 r°.
(3) *Part*, parti.
(4) Gaston Paris a étudié, dans un article de l'*Histoire Littéraire de la France*, t. XXIX, p. 455-525, le prétendu Chrétien « Legouais » et les autres traducteurs ou imitateurs d'Ovide.
(5) L'on trouvera un exemple dans le *Chastoiement des Dames*, de Robert de Blois. Voyez Langlois (Ch.-V.), *La Vie en France au moyen âge... d'après les moralistes du temps*, Paris, Hachette, 1925, p. 203.

Digitized by Google

d'André le Chapelain (*De Amore libri tres*), des modèles de conversation amoureuse. La *Clef d'Amors* (1) est le type de ces manuels du parfait Amant, tel

Que l'amant pour soy conforter
Puisse touz diz o soi porter (v. 99-100).

Mais c'est dans l'*Art d'Amors* (2) de Jacques d'Amiens que l'on trouvera le choix le plus riche. Il n'y a pas moins de trois déclarations d'amour (v. 466-745), dont la seconde compte près de cent vers; elles sont suivies de toute une série de réponses de dames (v. 746-1035), qui, de six manières différentes, suivant leur situation sociale et leur caractère, repoussent l'amant avec une indignation plus ou moins grande et plus ou moins sincère; chaque réponse est suivie à son tour d'une réplique victorieuse de l'amant.

Les fragments du manuscrit d'Epinal ont un caractère très divers et proviennent d'œuvres de prétention et de valeur littéraires très différentes.

III

Hélay! (3) ma Damme, de très long temp
Vous ai chosie <en> toute foy;
Et certe, [ma] Damme, quant je vous voy,
Le cuer de destresse me fault;
Car ardant Desir me contraint
Por vostre amour sy très fforment,
Se de vous n'ay aligement,
Morrir me fault certainnement.

IV

Hélay! (4) ma Dame, ne cudez (5) mie
Que je soie de telle gens
Que cuide per leur flaterie
Avoir amie incontinant.

V

Le (6) dieu d'Amour, per sa doulceur,
De ceu ly plaisse à souvenir,
Et que vous et moy à (7) tousjour
Puissien bien noz amor tenir,
Et nous dont (8) à la fin venir
Là où Amours jay ne faulrait
Et où <jà> ne peult envillier (9),
Mais en joie tousjour du<r>rait!

(1) *La Clef d'Amors*, par A. Doutrepont, Halle, Niemeyer, 1890, Bibliotheca Normannica, V.
(2) Jacques d'Amiens, *L'Art d'Amors...*, p. G. Körting, Leipzig, Vogel, 1868.
(3) F° 75 v°.
(4) F° 36 r°.
(5) Cuidez.
(6) F° 73 v°.
(7) Ms. : *et*.
(8) Donne.
(9) *Envilir* : devenir vil, diminuer.

Digitized by Google

VI

De (1) paour me fait <tres>saillir
Et tout le mien corp tressueir,
Mon povre cuer en moy fremir,
De ceu qu'i me fault espozeir (2);
Au ffort, je me veul confforteir
A mon sov[e]rain le dieu d'Amour,
Lui priant de moy enorteir
De respondre à vostre doulceur (3).

VII

A hault Roy du Ciel vous comment (4),
Ma très belle douce maitresse;
Je vous prie, se nullement
Ay dit chose qui vous desplaisse,
Je vous suplie, douce deesse,
Que mel (5) perdonnez doulcement.

VIII

Chier (6) Damme, ly vostre volloir
Suis prest de boin cuer escomplir (7),
Et sy vous di que main et soir
Veult faire tout ly vostre plaisir.
Dez or maix poiés descouvrir
A moy la vostre vollenteis :
Je veulx vous demende fournir
En aiquerant vostre amitiet.

Vous fereis ceu que dobvereis
En aicquitant vostre promesse;
Maix je vous ay amonesteis,
Se je essevis ma promesse
En mettent vous cuer en liesse,
Qu'enver tous me soiés secreis;
Ou aultrement en grant destresse
Nous amour nous falroit uzeir.

Onques (8) nulle amour ne fuit bonne
C'el[le] n'est tenue secrétement;
Et cellui qu'en amour se donne
Ne doit mie volloir nullement

(1) F° 40 v°.
(2) Exposer.
(3) C'est un exorde courtois. Comparez les *Vœux du Paon*, éd. RITCHIE, v. 1862-1863, et A. COLLIGNON, *Reliquiæ*, Nancy, Berger-Levrault, 1924, p. 33 (Annales de l'Est). Une pucelle a posé au *Roi qui ne ment* cette question : quelles sont les trois meilleures choses « à garder bonne amor » :

Li rois fu tres meüs de honte et de paor,
Du respondre esbaubis, et du tere en tristor.

(4) F° 74 r°. — Commant, je recommande.
(5) Ms. : *le me*. Peut-être faut-il prononcer : *le m'*.
(6) F° 82 r°.
(7) Accomplir.
(8) Ms. : *onsque*.

Digitized by Google

Que son fait saiche plusseur gens.
Por tous mesdixant apaixiés,
N'en doulteis, Dame, aulcunement,
En secreit je vous tanray chier.

IX

Vostre (1) entendement est sy hault,
Rainplix est de teille science
Je ne sçay homme, tant soit baulx
Ne tant soit fondeis en science
Que, s'y n'ait moult grande abondance
De graice don noble dieu d'Amour,
Que ne fuit bien en grand doubtance
De repondre à vostre doulceur.

Il faut souffrir pour mieux avoir :
S'ay je oyt dire de piessay (2);
S'aulcun veult ung grant bien avoir,
Ne ly chaille s' il vient à tray (3);
Maix que tousdis il soit parfait (4)
En cellui bien grant à pourxuire,
Saichiés bien, quant aquis l'av[e]rait,
Qu'il en adv[e]rait plux de plaisir (5).

Vollentier, Dame, me soufferoie
En atendant vostre lairgesse;
Maix ceste atendie (6) m'ennoie
Et me fait vivre en grant destresse;
Por tant (7) vous prie, chier<e> maistresse,
Qu'an briefz m'envoiez plaixir,
Moy retenant, par grant liesse,
Vostre amoreux pour vous servir.

X

Très (8) doulce Damme, s'il vous plaisoit
Sur moy rien à recommander,
Par cela sçavoir vous polreis
De moy la bonne voullentey.

XI

Par (9) ma foy, Dame, moult vollentier
Je feray ceu que commandeis
Vous plairait : sur moy ordonnez,
Car d'aultre chose n'ay desirier (10).

(1) F° 92 r°.
(2) Ce ai-je ouï dire de pieç'a.
(3) *A trait*, lentement. — Le ms. porte *se il*.
(4) *Parfait :* prêt à.
(5) Je comprend ainsi le sens général de cette strophe : Il faut souffrir pour mieux avoir : si l'on veut posséder un grand bien, il faut l'attendre longtemps (et, dans ce cas, il faut toujours être prêt à le poursuivre); mais alors, quand il arrive, le plaisir est d'autant plus grand qu'on l'a plus longtemps attendu.
(6) *Atendue*, attente.
(7) Ms. : *portant*.
(8) F° 37 v°.
(9) F° 40 v°.
(10) Ms. : *désir*.

Digitized by Google

XII

Se (1) vos adveis dolleur ne mal
Qu'en moy se puist transeverer (2),
Quel dolleurs heusse, froit ou (3) chalt,
Por vous le volroie porteir.

XIII

Non ait, per la Vierge Marie,
Envers vous, Damme, oncquez mal n'y panssay
Maix le desire que j'ay de vous [(4);
Me faite enssy perllers à vous.

XIV

<Contre les médisants>

Icelluy Dieu, qui fist Adam
Et les estoille cleir reluixant,
Veulle confondre les mesdixant,
Qui ottent joie es vrais amant,
Joyeuse vie et boin desduit :
De malle haïr (5) soient il panduit!

XV

<Contre Fausseté et Mensonge>.

Que (6) quiconque veult decepvoir
Aultrui, lui meylme ce dessoit,
Et, à la longue (7) por decepvoir,
Nulz amin <onques> n'en ressoit;
Et quicunque damme dessoit,
En amour mostrant fault semblant :
Tout teille gens on dobveroit
Chessier tout hoirs dé bonne gens (8).

---

(1) Bulletin de la Société des Anciens Textes français, 1876, p. 130-131. Les pièces XII, XIII, XIV étaient transcrites sur une feuille volante, qui, depuis l'époque où Bonnardot en a pris copie, a disparu du manuscrit.

(2) Ce verbe, formé de *severer* (sevrer) et de *trans*, n'est-il pas une étymologie populaire de *transférer*?

(3) Bonnardot : *on*.

(4) Texte altéré. Il faut sans doute corriger : Vers vous onques male pensée.

(5) *De male aire* : pour leur méchanceté.

(6) F° 37 v°.

(7) Ms. : *longe*.

(8) Chasser bien loin (tout hors) des bonnes gens, des honnêtes gens.

Digitized by Google

Les partures d'amour.

Les *Partures d'amour* (1) ne sont autre chose qu'un jeu de salon. Christine de Pisan, décrivant une « assemblée de nobles gens, Riches d'onnour et beaulx et gens », nous les montre à table, parlant de courtoisie et d'honneur, sans diffamer petit ni grand : on récite de beaux livres, des dits, « et des balades plus de dix »; chacun devise à qui mieux mieux, soit d'amour, soit de demandes gracieuses (2).

M. Hœpffner, qui leur a consacré un excellent article (3), les rattache au jeu bien connu du *Roi qui ne ment*. C'est dans les *Vœux du Paon* de Jacques de Longuyon (4) que l'on trouve la description la plus complète de ce jeu souvent cité et que M. Langlois a étudié particulièrement (5). On y alterne les questions personnelles : le « *Roi* » demande à l'une des pucelles

S'elle sentoit les maus d'amour et les argus,

et l'étude des problèmes amoureux. C'est ainsi que l'on prie le *Roi* de répondre à cette troublante question : préfère-t-il se trouver devant son amie, ou bien penser à elle, « tout seul, sans compagnie ». Le *Roi*, d'une manière assez surprenante au premier abord, choisit le « penser amoureux » et justifie longuement sa préférence. Quand il se trouve devant celle qu'il aime, il est si profondément ému qu'il ne voit rien, qu'il ne sent rien; revenu dans sa chambre « clere et coie », il pense et repense à elle, et tout son désir, en pensant, le remplit de joie.

Les *partures d'amour* sont une forme plus simple, plus populaire du jeu du *Roi qui ne ment;* je les crois plus anciennes. Elles dérivent assez naturellement de ces devinettes que l'on trouve dans tous les recueils de folk-lore, et qui

(1) Nous préférons ce terme à celui de *Demandes d'amour*, qu'on emploie généralement et qui est ambigu. Dans les *Œuvres complètes* d'Eustache Deschamps, éd. Raynaud, t. VIII, p. 112-125, l'on trouve « *pluseurs demandes entre les Dames avec les responses sur ce* ». Il s'agit le plus souvent d'allusions ou de calembours obscènes. Les *Adevineaux amoureux* (Brunet, t. I, p. 56, t. III, p. 586) sont la continuation du même genre. — Les pièces que nous publions sont au contraire très convenables; le manuscrit de Montpellier (Ecole de Médecine, n° 236) les introduit par le titre : *Che sont partures d'amoureus jus*. Dans le *Remède de Fortune*, v. 3879, éd. Hoepffner, t. I, p. 142, Guillaume de Machaut se trouve dans une société de dames et de demoiselles qui lui font plusieurs « *parteures d'amours* ».

(2) Ed. Roy, t. II, p. 31, Paris, Didot, 1891, Société des Anciens Textes français. L'on voit que les *dits*, les *balades* sont des œuvres littéraires; les *demandes gracieuses* sont des improvisations.

(3) *Frage- und Antwortspiele in der französischen Literatur des 14. Jahrhunderts*, Zeitschrift für romanische Philologie, t. XXXIII, p. 695-710. L'on trouvera p. 700, n.1, une liste assez complète des manuscrits qui nous ont conservé des *partures d'amour*.

(4) Ed. Ritchie, v. 1618 et suivants; voyez aussi Albert Colignon, *Reliquiæ*, p. 23 et suivantes (Annales de l'Est, 38e année, 1924).

(5) Romanische Forschungen, t. XXIII, p. 163-173.

Digitized by Google

étaient l'une des distractions favorites des veillées (elles restent l'amusement des enfants). Nos salons démocratiques connaissent encore des jeux de ce genre : qu'on se rappelle Tartarin de Tarascon. Il n'est pas étonnant que les « assemblées » du moyen âge aient créé la *devinette d'Amour;* ce jeu a pris ensuite une forme littéraire, sans doute sous l'influence du *jeu parti;* la fiction du *Roi qui ne ment* — le *Roi* avait tout pouvoir pour interroger, et ses sujets lui devaient une vérité sans réserve — permettait d'une part de se livrer à toutes les douceurs de la casuistique et de la métaphysique amoureuse, et donnait lieu d'autre part à des questions et à des aveux d'un caractère plus intime, qui pouvaient n'être pas sans charme.

Un certain nombre des *partures* que nous publions proviennent du *Chastel d'amour,* publié par M. Hœpffner (1). Voici quel est le début de cette allégorie qui a du moins, entre tant d'autres, le mérite de la brièveté et de la simplicité : « Quel est le fondement du château? Aimer loyalement. — Quels sont les maîtres murs? Dissimuler sagement. — Quels sont les créneaux, les fenêtres et les carreaux? Regards séduisants », etc. La description continue de la sorte. Elle a eu un succès considérable et l'on voit que ce château symbolique faisait encore la joie de l'aristocratie messine au XVe siècle. Comme il arrive souvent au moyen âge, d'ailleurs, le texte s'était accru avec le temps, et telle réponse, qui tenait deux vers dans le *Château* primitif, en occupe quatre — sans profit pour l'art — dans le manuscrit messin.

D'autres *Demandes* ou *Réponses* sont isolées, et nous n'avons pu découvrir leur origine. Ce qui est d'ailleurs étonnant, ce n'est pas que des *demandes* ou des *réponses* iné-

(1) Loc. cit., p. 703-705. Dans son édition des *Chroniques* de FROISSART, Kervyn de Lettenhove a publié — très mal — le texte du ms. 8336 de la Bibliothèque de Sir Thomas Philippe (t. I, Bruxelles, Devaux, 1870, p. 554-556); voyez sur ce manuscrit Paul MEYER, Romania, t. XIII, p. 497-541; sur le *Chastel d'Amour*, p. 504. — Il y a aussi, avec le *Chastel*, des *Partures d'amours* dans le ms. 218 de la Bibliothèque de la Ville de Berne (XIVe s.), qui est un manuscrit de Guillaume de MACHAUT (K), et dans le manuscrit de l'Arsenal 5203, qui en est une copie (J); voyez sur ces manuscrits l'édition de Guillaume de MACHAUT par M. Hœpffner, t. I, p. XLVII. — Enfin le manuscrit Reg. 16. F. ij. du Musée Britannique à Londres (c'est le manuscrit de Charles d'Orléans que M. P. Champion désigne par la lettre C; Charles D'ORLÉANS, *Poésies*, t. I, Paris, Champion, 1923, p. X) contient le *Chastel d'Amours* et des *Demandes d'Amours* (elles ont été publiées en partie par A. VALLET DE VIRIVILLE, Bulletin du Bibliophile, Paris, Techener, 1846, p. 845-951). Ce magnifique manuscrit appartenait à la bibliothèque privée des rois d'Angleterre. — Charles V possédait aussi en 1373 deux manuscrits intitulés *Demandes d'amour, Demandes et réponses d'amour* (Catalogue de Gilles Mallet, n° 177 et 180; cf. Léopold DELISLE, *Recherches sur la librairie de Charles V*, partie II, Paris, Champion, 1907, n° 1077*, p. 176*, et n° 1223, p. 198*). — A une époque plus récente, l'on trouvera une brochure de *Des Autels* intitulée *Les demandes damours avec les responces* (Brunet, t. II, col. 606). Mais il n'est pas certain qu'il s'agisse là de « *partures* ». D'après Brunet (ibid., t. I, col. 1811 et suiv.), il y aurait dans les *Œuvres complètes* d'Alain CHARTIER des *Demandes et Responces d'amours;* c'est une erreur (VALLET DE VIRIVILLE, Bulletin du Bibliophile, Paris, Techener, 1846, p. 847, n. 2).

Digitized by Google

dites apparaissent dans notre manuscrit, c'est de trouver, dans un genre qui semblait prêter à un renouvellement presque infini, autant de *partures* traditionnelles fidèlement, ou plutôt servilement reproduites.

XVI

<*Demande :* Je crains qu'il ne soit pas possible de m'assurer de la discrétion de mon ami.

Réponse :>

Osteis (1) de vous [tout] ceste pancée;
Ce povés moult bien eschevir :
Se bien segure vous n'estés
Que vostre amy secreis tenir
Ne doit ceu que ly volreis dire :
Dite ly de vostre volloir :
S' en (2) aucun lieu ceu vait redire,
Se le meteis à non chailoir.

XVII

Demande (3) :

Dite moy le don villain
Que pis me faite et je plus l'ain;
Con plus me fiert villennement,
Plus l'endure legierement?

<Réponse :> Penser (4).

XVIII

Demande (5) :

Quelle est d'Amour la cortoisie
Moin profitable et plux prisie?

<Réponse :> Escoller (6) et baisier (7).

(1) F° 43 r°. — Dans le *Chastel d'Amours*, II, v.4 (Hœpffner, op. cit., p. 703), l'on trouve ces vers, qui répondent à la même pensée :

Or me nommez li mestre mur
Qui joli le font, fort et seur?
— Celer sagement.

(2) Ms. : *se en.*
(3) F° 87 v°.
(4) Le manuscrit de Montpellier offre une variante (Revue des Langues Romanes, t. III, p. 324) :

Di moi d'Amours le dart vilain,
Quant plus me fiert et je plus l'aim;
Quant plus me fiert vilainement,
Plus l'endure legierement?
— Ch'est faus samblans.

La disposition des deux manuscrits est la même : la question est transcrite à gauche; la réponse placée à droite, en face d'une sorte d'accolade.
(5) F° 83 v°.
(6) Accoler.
(7) *Chastel d'Amours* (éd. Hœpffner, XI, 33, op. cit., p. 704) :

Digitized by Google

XIX

Demande (1) :

Per quel senblant et per quel chose
Puet saige dame approver (2)
Se cil qui la prie d'amour
L'ame de cuer ou de bouche?

<Réponse :> Per dongier faire (3).

XX

Demande (4) :

Quel est l'ensigne per defuer (5)
Que plus monstre l'amour don cuer,
Et selle ensigne est sy appertte
Qu'elle ne puet estre couverte?

<Réponse :> Colleur muer (6).

De quoy fait Amours courtoisie
Mains prouffitable et plus prisie?
— Baisier doucement.

Manuscrit de Montpellier (Revue des Langues Romanes, III, 325) :

Qu'est en Amours grans courtoisie,
Plus pourfitable et mains prisie?
— Ch'es uns baisiers.

D'après une note manuscrite de Paul Meyer, dans son exemplaire de la Revue des Langues Romanes, la même demande se retrouve dans le ms. B. N. f. fr. 12. 615.

(1) F° 80 v°.

(2) Éprouver.

(3) L'on trouvera la même demande, avec la même réponse, dans le manuscrit de Montpellier (Revue des Langues Romanes, t. III, p. 325) :

Par quel samblant et par quel cose
Puet mieus sage dame esprouver
Se chis qui li prie d'amer
L'aimme de cuer u <bien> de bouche?
— Par Dangier.

(Voyez aussi le ms B. N. f. fr. 12.615, d'après une note manuscrite de Paul Meyer).

Dans le *Chastel d'Amours*, la réponse est différente (éd. Hœpffner, XIII, 39, op. cit., p. 704) :

Comment puet dame faire essay
Se cil qui la prie l'aing de vray?
— Par manière changier.

Il s'agit dans tous les cas d'éprouver l'amant en simulant l'indifférence ou en affectant un autre amour : *faire danger* de quelqu'un signifie : le rebuter.

(4) F° 82 r°.

(5) *Par dehors*, l'enseigne extéricure, le signe.

(6) *Chastel d'Amours*, XIV, 41 (éd. Hœpffner, loc. cit., p. 704) :

Qu'est l'ensegne d'Amours apperte
Et si ne puet estre couverte?
— Coleur muer.

Digitized by Google

XXI

<Demande :

Comment verrai-je que mon ami m'aime
d'un véritable amour?

Réponse :>

Vous (1) le vérés à la collour
De votre amin per <vraye> amour,
Quant il à vous perler volrait,
Que, ansoy qu'il prengne à perler,
La colleur <lors> ly muerait,
Et ainsy serait sy muelz
Qu'à vous rien dire ne sçavrait;
Le cuer on ventre [ly] tressalrait
De la grande amour qu'il av[e]rait
En vous; et einssy le vérés.

XXII

<Demande :>

Auz (2) fins amans qui aime hault,
Quelle est la chose que mieulx [leur] valt,
Et au plux grant besoing leur fault?

<Réponse :> Bialz perleir (3).

XXIII

<Autre réponse (4) :>

Biaulz perler et (5) doucement prier
Per douce perolle piteuse,
Et sçavoir coment agencier
Cez perolles, que deliteuse

Manuscrit de Montpellier (Revue des Langues Romanes, t. III, p. 324) :

Quels est li signes par dehors
Qui plus monstre l'amour du cors,
Et s'est li signes si appers
Que il ne puet estre couvers?
— Ch'est muer colour.

Cf. aussi, d'après Paul Meyer, B. N. f. fr. 12.615.

(1) F° 64 v°.
(2) F° 82 r°.
(3) *Chastel d'Amours*, XV, v. 45 (Hœpffner, loc. cit., p. 704) :

Qu'est-ce qui aux amans plus vaut
Et au besoing plus tost leur faut?
— Biau parler.

Manuscrit de Montpellier (loc. cit., p. 324) :

Amis, amans qui aimme haut,
Quel cose es-ce que mieus li vaut
Et au plus grant besoing li faut?
— Ch'est bien parlers.

(4) F° 64 v°. Le manuscrit porte comme titre : *Dis d'Amours.*
(5) Ms. : *est.*

Digitized by Google

Soient à Dame ou Damoiselle,
Affin que per telle parolles
Envers s'amie entre en l'adresse (1).

XXIV

<Demande :

Comment puet dame faire essay
Se cil qui la prie l'aing de vray (2)?

Réponse :>

Par (3) ma foy, ma Dame, l'enqueste
Est (4) bien ligier (5) à deviseir.
Quant vostre amy vous fait request,
Se bien y vollez adviseir,
Devant vous le vairez troubleis
Et [il] à poinne pairleir polrait;
Et per ceu polreis aproveis (6)
Que trop fort il vous <ame asseis (7)>.

XXV

<Demande :>

Quelle (8) est d'Amour meire et norysse
Plux noble, et que moin est rice (9)?

<Réponse :> Espérance (10).

XXVI

<Demande :

M'aimez vous d'un amour sincère?>

Responce (11) :

Réponsse à vous je fay
Que à moy poin ne tendray (12);

(1) *Adresse* : chemin direct, chemin le plus court vers un but.
(2) *Chastel d'Amours*. XIII, v. 39 (Hœpffner, op. cit., p. 704). La réponse est : *Par maniere changier.*
(3) F° 35 v°.
(4) Ms. : *et.*
(5) *Légère*, facile.
(6) *Éprouver*, savoir d'une manière certaine.
(7) Mots coupés par le relieur.
(8) F° 82 r°.
(9) Ms. : *vice.*
(10) Ms. de Montpellier (loc. cit., p. 324) :

Où est en amours mère et nouriche,
Quant plus est noble, plus est niche?
— Ch'est Esperanche.

Voyez aussi, d'après Paul Meyer, le ms. B. N. f. fr. 12.615.
C'est une idée courante dans la poésie courtoise que l'Espérance est chose vaine.

N'aurai je que d'Espoir butin,
L'attente des desconfortés?

dit Charles d'Orléans (*Charles d'Orléans et la Poésie aristocratique*, Lyon, Lardanchet, 1924, p. 33; voyez aussi ibid., p. 89).
Le sonnet d'Oronte exprime élégamment la même idée.
(11) F° 82 r°.
(12) Sans doute : je ne m'appartiendrai plus à moi même.

Digitized by Google

De bonne amour bien sasie
Je sui (1) à vous, mon amie;
Tous jour de vous il me soviegne (2),
De quelque part que je viegnet.

XXVII

<Demande :

Qui sont les choses qui plus desconfortent en Amours ung amant (3)?

Réponse :>

Or (4) escoutez, ma doulce amie :
La primier sy est cohardise;
La seconde sy est jallosie;
La tierce sy est paour d'envie,
Qui est auz amans moult contraire;
La quarte sy est que veyr
Ne puellent leur Damme à [leur] plaisir;
La quinte sy est que joyr
Ne puent lez amans de leur Damme :
Dont cest dolleur fort lez enflame,
Leur cueur et leur art et bruyt (5).

Explixxit

XXVIII

<Demande :>

Quant (6) ung amant est en destroy,
Et [que] par destresse il se forvoie,
Et nullement [ne] puet troveir voie
De parler à sa doulce amie,
Et aussy que par cohardise
Le cuer li fault et ly fremie,
Et que par ce il n'ose dire
Son bon voulloir ne son desire :
Dites (7) moy s'il est en destroy?

---

(1) Ms. : *fait*? Voyez pièce II, v. 7, l'expression *saisi d'amour*.
(2) Ms. : *sovient*.
(3) Sur cette question banale, voyez, en particulier, Hœpffner, loc. cit., p. 699.
(4) F° 64 v°.
(5) Du verbe *bruir*, être brûlé. Sur ce verbe, voyez Eustache Deschamps, éd. de la Société des Anciens Textes français, t. II, p. 82, etc. — Le premier *et* est rayé dans le manuscrit.
(6) F° 68 r°.
(7) Ms. : *dit*. — Nous n'avons point trouvé la réponse à cette angoissante question.

Digitized by Google

Débat amoureux.

Nous n'insisterons pas sur le genre bien connu au moyen âge du *débat*. Tantôt employé à des exhortations religieuses, comme dans le *Débat du Corps et de l'Ame*, tantôt à des descriptions plaisantes, comme dans le *Débat de l'Hiver et de l'Eté*, et le *Débat du Vin et de l'Eau*, il était naturel que ce cadre fût appliqué aux choses de l'amour.

Notre *débat*, que le manuscrit intitule *Dit d'Amour*, a été, visiblement, reproduit de mémoire; il est, de plus, d'une lecture particulièrement difficile; beaucoup de vers sont désespérés. Nous l'avons publié à cause de l'extrême fantaisie de l'orthographe, qui en fait un document précieux pour l'histoire de la phonétique messine dans la seconde moitié du xve siècle. Composé par un clerc, et vraisemblablement par un clerc messin, il offre un curieux mélange de sentiment religieux et de rhétorique amoureuse (1).

XXIX

Les Dis d'Amours (2)

Pucelle graciouze, où maint (3) tout v[e]<ray onour>,
Jhésu Crist vous otroie joie <et> graice d'Am<our>,
Et vous dont atretant de sallu et de boin jo<ur>
Coment on Grant Moustyer [Nostre Dame] porluit à Chan-[delour (4).

Bel sire, bien say <je> que folie feroient
Se le vostre salut <je (5)> ne vous renfuzoient (6);
Je prie à Jhésu Crit qu'i vous dont bonne joie;
Dite bien <à> plaxir et alez vostre voie.

Belle, c'est de sertain que j'ay lonc temp pansé
De ceu que j'ay en vous vu (7) sy grant honesté,
Vallour et cortoizie, noblesse et bialteir,
Ne onquez à vous n'ozai dire ma voulenteit.

Sire, c'est grant follie, quant signoir (8) vous esté,
Que la vostre pansée dire vous ne m'osez;

(1) Un curieux spécimen de littérature amoureuse à la fois et cléricale en Lorraine est le *Concile de Remiremont* (OULMONT, Ch., *Les Débats du Clerc et du Chevalier dans la littérature poétique du moyen âge*, Paris, Champion, 1911, p. 93-107). Il n'y a d'ailleurs aucun rapport entre ce texte, d'origine goliardique, et les nôtres.

(2) F° 65 r°.

(3) Ms. : *main*.

(4) La lecture des trois derniers mots est très douteuse. Je comprends : je vous donne autant de saluts et de bonjours qu'il y a de lumières, à la Cathédrale, le jour de la Chandeleur. L'expression *le Grand Moustier* désigne à Metz la cathédrale.

(5) Le manuscrit porte un mot illisible. *Salut* est également très douteux.

(6) *Renfuser*, pour *refuser*, est une forme de l'est du domaine gallo-roman; elle est attestée à Metz.

(7) Ms. : *veult*.

(8) Seigneur.

Digitized by Google

Maix bien say que teil chose vous me conteiz pr<oier>,
Que moult poc d'avantaige et de prouz y av[e]rez.

Hé! belle, je ais mon cuer et toute m'assentie (1)
Mix en l'amour de vous, que forment m'y mest<rie> (2);
Bien say que vostre cuer [en]ver moy ne s'umiell<ie> (3);
L'angyen en conoirai (4), ou j'en perd[e]ray la v<ie>.

Syère (5), c'est grant folie quant vo (6) cuer mix avez
Là où point d'avantaige ne de droy n'y aveiz;
Se ceu est per folie, per droit sens l'en roteiz (7) :
[Jay] à nulz jours de vo (6) vie à m'amour ne vanreiz.

Hé! belle, vostre amour fayt mon cuer (8) tresaillir
Que neu (9) ne jour ne puez repozeir ne dormir;
Vous biaulteit, vous simplie (10), m'y met en teil dezir
Que je ne m'en poroient à nulz fuer retenir.

Tenir vous en convient ou or ou moult fuer,
Se vostre vie [y] aveiz enver moy en pleigie (11) :
Se ne vous vanteré [jay] à nulz jour de vo (6) vie
Que vous soiez m'amin (12), ne je la vostre amie.

Hé! belle, nul vantixe de vous faire ne vuelt;
Maix, se je m'y complain de ceu dont je m'en <du>elt,
<D>ont ne m'y douvez vous mostreit sy grant orgu<el> :
Retenir n'en puez ne mon cuer ne mez yeulz (13).

Bel sire, je vous prie que plus ne m'en payrlez;
Je tient en gaiberie quant que dy <vous> m'avez;
Maix de sy en avant, se plus me reconteiz,
Teil congier vous donray dont grey ne me sarez.

Hé (14) <las>! belle <amie>, se seroiet <trop> mal fait,
S'<ainsi> contre le bien grant mal <vous> me randeiz (15),
Que mez cuer est por vous sy griesment travilier :
Mersy dov[e]roient avoir, se droit m'estoit jugier (16).

(1) Ms. : *ma santez*. Le mot *assentie*, qui se retrouve plus loin, au vers 73, dérive du verbe *assentir*.
(2) C'est *l'amour de vous* qui est sujet de *mestrie* (maîtrise).
(3) S'humilie.
(4) Ces deux derniers mots sont illisibles. Je comprends : j'arriverai à connaître le moyen (*engin*) d'arriver à votre cœur. Il semble que ce soit le sens du mot *engin* dans le texte lorrain intitulé *Dialogus anime conquerentis : Par quel art? Par quel consel? Par quel engeng?* (dans Godefroy).
(5) Sire. — F° 65 v°.
(6) Ms. : *vostre*.
(7) Rôtez (re + ôter).
(8) Le mot *cœur* est représenté par un dessin schématique de l'organe. Il en est de même dans tout le manuscrit.
(9) Nuit.
(10) Mot douteux .
(11) Il vous en coûtera beaucoup d'or ou un prix (*fuer*) considérable, si vous avez engagé votre vie envers moi. — Le vers 29 est faux et ne rime pas avec les autres.
(12) Ms. : *soier mez droit amin*.
(13) Ce n'est pas avec cela (en montrant un si grand orgueil) que vous retiendrez mon cœur et mes yeux.
(14) F° 66 r°.
(15) Cette rime et la précédente sont douteuses.
(16) Si l'on me jugeait équitablement.

Digitized by Google

Sires, se droit n'est<ra jà> à nulz jour trouveiz
Que mez cuers soit [en]ver vous de rien (1) amat<eis> (2),
Se [vous] esteit travillier, bien [vous] poiez repo<seir> :
Vous batez sy froit fer que vous cop y perd[e]reiz.

Hé<las>! bele <amie>, se [je] mon cuer mix avoient
En la Vierge Marie et de [boin] cuer ia servoie
Ensy comme [je] fay vous, teil luwier (3) n'averoient :
Bien <le> say de sertain que s'amour averoient.

Sieres (4), alleiz servy (5); polryer moul conquastey :
Maix vous dovriez (6) per ville et per moustier alé
La fois de saincte Esglixe proichier et sermonte<r>,
Que sy endroit perdeiz <avec moi> vous parleir.

Hé! belle, pour Dieu, mersy, maix qu'il ne vous anno<ie>!
Quant woy vostre maniere plaixant <et> simple et c<oie>.
Sy sopris suis de (7) vous, vostre amours m'y mestroie :
Se de vous n'ay mersy, je perd[e]rai toute jo<ie>.

Sire (8), [trop] pytous esteyt : bien resenbley mailaide
Quant mon amour voudriez acquerre (9) per vous flave (10);
Maix, se vous deveneit de fiance constauble (11),
Jay n'y seray mez cuers enver vous otriable (12).

Hé! belle, contre la foix alleiz trop malement,
Quant mal contre le bien faxoit à asiant (13);
Quant je de tout mon cuer vous aime [sy] loiament :
Mersy dov[e]roient avoir, ou l'Escripture mant.

Sires, ja ne vous vantereiz (14)
Qu' (15) ostroi[e] ne signorie desus mon cuer aiez,
Que bien ne honour faire <en rien> ne m'en porier;
Ains m'en poroit venir damaige et machiez (16).

Hé! belle, je n'ay mie mon cuer ne m'asentie
En vous deshonour querre, et se ne dobteit mie :
Trop plu chier averoie que m'erme fuit fenie (17)
Que villenne perollent de mon corp fuit ussie (18).

(1) Ms. : *derrien.*
(2) *Amateis,* du verbe *amater* (*amatir*), vaincre. Le ms. porte *amati...*
(3) Loyer, récompense.
(4) Sire.
(5) Servir, au sens religieux du mot.
(6) Devriez.
(7) Ms. : *sus se.*
(8) F° 66 v°.
(9) Ms. : *outerier en querrer.*
(10) Par vos fables, par vos bavardages.
(11) *Constable* n'est pas dans Godefroy; *constablement* signifie *constamment.*
(12) Le sens des deux vers n'est pas bien clair. Après : « Mais, si vous devenez constant et fidèle », on attendrait : « je vous abandonnerai mon cœur ». Peut-être faut-il corriger *maix* en *nes* : « pas même si vous deveniez... »
(13) Vous faites *à escient,* sciemment.
(14) Vers incomplet.
(15) Ms. : *que.*
(16) *Meschef,* malheur.
(17) Exactement : que mon âme fût finie, que je mourusse.
(18) *Issue,* sortie. — La lecture est douteuse.

Digitized by Google

Bel sires, je vous prie que erriez (1) vous saichié (2),
C'uzeir en poriez une langue d'essiez (3)
Ansoy que je m'eusse (4) enver vos umyliez,
Que mez cuers ne s'y puet mestre ne otroiez.

Hé! (5) belle, puez qu'antsy est que m'estiez sy contr<ere>,
Je vous prie que despit sy grant me vueli<ez fere>,
Que de la vostre amour je me puisse (6) rentre<re> (7),
Que je n'y veuille (8) plus <jamais> nulz porchas faire (9).

Bial sire, je ne say coment faire p<or>roient
Nulz despit enver vous que desplaire vous doie,
Que vous ne m'aveiz di chose dont il m'ann<oie> :
Maix je vous prie <ici> que vous m'alaxiez (10) coy.

Belle, sachiez de voyr, je ne m'en puez tenir,
Que pour vous nuit et jour je sus en teil dezir
<Que> je ne voroient mie ung realme tenir
A <tel> fin que je duis (11) à vostre amour faillir (12).

Bial sire, se [je] savoie que se fuit veriteit
Que por m'amour fuxiez en sy for adolleir (13),
Et que se duist estre perfaite loialteit,
Vous seriez (14) secorrus de ceu que vous querreiz.

Hé! belle, se [je] savoient que je heuxe mersy,
Que per [vostre] graice je euxe le non de vostre amy,
Servie et honoraie seriez tout jour de my,
Ne [jay] on court de ma vie n'averey mal <de> my.

Amin (15), puez qu'antsy est, je me vuelt à vous rendre;
Folliée (16) est la femme qui s'y vuelt entrepanre
De despiter à clerc quant [on] ne s'en sceit defandre;
Maix vous prie que m'amour vueliez <en> gairdes panre [(17).

(1) Arrière (*arrier*).
(2) *Sachier* : tirer.
(3) Acier : vous useriez en vain, pour me convaincre, une langue d'acier. — Pour *poriez*, le ms. porte *porier*. Il faut prononcer « poriiez » ou suppléer <vous> devant *poriez*.
(4) Ms. : *eust*.
(5) F° 67 r°.
(6) Ms. : *je n'y puis*.
(7) *Rentraire* est sans doute une forme messine (cf. renfuser, v. 6) pour : retraire. Se retraire de quelque chose, c'est y renoncer.
(8) Ms. : *vey*.
(9) Le sens général des quatre vers est celui-ci : faites moi un si grand « dépit » que je renonce décidément à votre amour. — Les derniers mots du vers 84 sont d'une lecture très douteuse.
(10) Ms. : *alaxier* (de même, au vers 89 : *sachier*). Il faut sans doute corriger : *me laxier*, me laissiez. L'a. fr. *eslaissier* ne convient pas pour le sens et n'a pas survécu dans les parlers lorrains.
(11) Dusse.
(12) Le sens général est : « je vous aime tant que je ne sacrifierais pas votre amour pour un royaume ».
(13) *Adouler*, s'affliger. Ici l'infinitif est employé comme nom. — Fuxiez : ms. : *fuxier*.
(14) Ms. : *serier*.
(15) F° 67 v°.
(16) Participe passé du verbe *folier*, être fou.
(17) Ms. : *Maix je vous prie que de mon amour vous vueliez gairdes panre*.

Digitized by Google

[Hé!] belle, ne dobtez pais : vostre amour iert (1) gardée,
Maix qu'antver medixant soien nous woy salvée;
Tout jour serey de moy servie et honorée,
Ne jay ne vous falray pour femme qui soit née.

Amin, vous dite bien; je prie à Jésu Cristz
Que tuit ly madixant puissent (2) estre honni,
Qui oste <aus> vray aman lor joie et lor sollay (3);
Et benoy soit ly clert qui cest di ait escrit!

Explixit moulz de perolle.

Amour m'ait mix hor d'anfance.

Daillements.

Les *daillements* (4), que l'on appelait jadis *jeux à vendre ou ventes d'amour*, étaient, comme les *partures*, un jeu de salon. Les plus anciens qui nous aient été conservés datent de la fin du XIVe siècle (5). Christine de Pisan en a laissé de très jolis, qui sont sans aucun doute les chefs-d'œuvre du genre (6). Une *vente* isolée est transcrite dans un manuscrit anglais (7). Enfin, un manuscrit du XVe siècle qui appartient au duc d'Aumale contient cent quatre-vingts couplets (8).

Le jeu subsiste d'ailleurs jusqu'à la fin du XVIe siècle et avec un succès croissant, comme en témoignent diverses éditions (9) et un amusant passage de Tabourot (10). Il consistait essentiellement à répondre par un couplet à un cou-

(1) Lecture douteuse.

(2) Ms. : *puyst.*

(3) Soulas. Le mot ne rime pas : faut-il corriger en *profit?*

(4) Le ms. porte en titre *daiemant.* Un autre titre, placé au dessus, a été rogné par le relieur. — Le mot *daillement* n'est pas dans Godefroy, qui ne connaît qu'un exemple wallon du verbe *dallier*, avec la valeur de « railler ». L'étymologie reste douteuse. (Voyez NICHOLSON, G.-Gr., *Recherches philologiques romanes*, Paris, Champion, 1921, p. 191-192).

(5) Le ms. 218 de la Bibliothèque de la Ville de Berne, qui date de 1371, contient douze *jeux à vendre.* Sur ce ms., voyez p. 181, n. 1.

(6) Ed. Roy, Paris, Didot, 1886, t. I, p. 187-205. Collection de la Société des Anciens Textes français. Voyez aussi p. XXXIV. Les *jeux à vendre* de Christine de Pisan sont au nombre de soixante-dix.

(7) Bulletin de la Société des Anciens Textes français, 1875, p. 25.

(8) Roy, op. cit., p. XXXIV, n. 1.

(9) Notice de M. PICOT dans le n° 7866 du *Bulletin de la Librairie Morgand et Fatout;* A. de MONTAIGLON, *Recueil de poésies françaises des XVe et XVIe siècles*, Paris, Jannet, 1856, t. V, p. 204 et suivantes (Bibliothèque elzévirienne).

(10) *Les Bigarrures et Touches* du SEIGNEUR DES ACCORDS..., *Descriptions pathétiques*, chap. 19. Paris, Étienne Maurroy, 1662, in-12, p. 269 (cit. par A. de Montaiglon, op. cit., p. 205, note).

Digitized by Google

plet donné (1), et à répondre vite (le verbe *dailler* signifie, dans les patois wallons du département des Ardennes, où il subsiste encore, « s'enfuir à toutes jambes »). Il est curieux de le retrouver encore aujourd'hui en Lorraine (2), et exclusivement en Lorraine. Les traditionnistes lorrains sont tous d'accord qu'il s'agit bien dans ce jeu d'une lutte de paroles où le premier qui reste court est vaincu. C'est un art, dans les villages, que de *dailler*, et il y avait des *dailleurs* et des *dailleuses* « en titre ».

Nous possédons, sous des noms différents, des *daillements* originaires de toutes les régions à peu près de la Lorraine, mais surtout de la région messine (3) et du département de la Moselle désannexée, où l'usage semble s'être conservé jusqu'à ces dernières années.

Le département de Meurthe-et-Moselle est particulièrement pauvre; nous n'avons qu'une *daillotte* de Boucq, près de Toul (4). Pour la Meuse, où l'usage de *dailler* a disparu depuis 1870, nous avons quelques *dâyes* ou *dayures* (5).

Le département des Vosges n'est pas beaucoup plus riche

(1) M. Roy, dans son édition de Christine de Pisan, s'est mépris à ce sujet. Il suffit de lire les quatre premiers *jeux à vendre* (op. cit., p. 187-188) pour voir qu'ils constituent un dialogue : les jeux 1 et 3 sont dits par un jeune homme, les jeux 2 et 4 sont la réponse de la jeune fille.

(2) C'est par erreur que Paul Meyer et Maurice Roy ont assimilé aux *daillements* et aux *jeux à vendre* les *sérénades* publiées par Damase Arbaud, *Chants populaires de la Provence*, t. I, p. 220. Il suffit de se reporter aux textes de Damase Arbaud pour voir qu'il s'agit d'un jeu tout différent. Le jeu sarrois du *Mütterchen* est aussi, malgré le rapprochement du comte de Puymaigre (*Chants populaires recueillis dans le pays messin*, Paris, Champion, 1881, t. II, p. 202), nettement distinct.

(3) Jaclot, de Saulny, *Le Lorrain peint par lui-même, almanach pour l'année 1854*, Metz, Lorette, p. 53-55; — Comte de Puymaigre, *Chants populaires recueillis dans le Pays messin*, Paris, Champion, 1881, t. II, p. 201-207; — Bonnardot (Fr.), dans *Mélusine*, t. I, p. 570-578; — voyez aussi *Annuaire de la Société lorraine d'Histoire et d'Archéologie*, 1892, t. II, p. 254-255; — Zéliqzon (L.), *ibid.*, 1901, p. 140-142, 1913, p. 122-126; — Brod (R.), *Die Mundart der Kantone* Château-Salins *und* Vic *in Lothringen*, Halle, Karras, 1912, p. 80-85; — Dosdat (F.), *Die Mundart des Kantons* Pange, Zeitschrift für romanische Philologie, t. XXXIII, p. 270-272. — Le recueil essentiel à consulter est celui de Zéliqzon (L.) et de l'abbé Thiriot, *Textes patois recueillis en Lorraine*, Metz, 1912, p. 433-460. — Un article anonyme de l'Austrasie, t. I, 1905-1906, p. 381-384, n'est qu'une œuvre de vulgarisation; celui de Jean-Julien, *Le Pays Lorrain*, 1910, p. 500-501, s'inspire de l'ouvrage cité de Puymaigre.

(4) Bonnardot (Fr.), Annuaire de la Société lorraine d'Histoire et d'Archéologie, 1892, t. II, p. 252-254.

(5) Fourier de Bacourt (Comte E.), Mémoires de la Société des Lettres... de Bar-le-Duc, 3e série, t. II, 1893, p. 240-241; — Labourasse, *Glossaire abrégé du patois de la Meuse*.... Arcis-sur-Aube, 1887, p. 92-94; *Ancien us, coutumes, légendes, superstitions, préjugés, etc., du département de la Meuse*, dans les Mémoires de la Société des Lettres... de Bar-le-Duc, 4e série, t. I, 1902, p. 79, 105-108. — Voyez aussi deux *daillements* dans Lionnais (G.), *Au pays meusien*, Verdun, Huguet, 1912, p. 33.

Digitized by Google

en *daillons* (1). OBERLIN, dans son *Essai sur le patois lorrain des environs du Comté du Ban de la Roche* (1775), n'en parle point.

Nous n'avons point trouvé d'exemples de ce jeu en dehors des limites de la Lorraine, en prenant ce mot au sens large; il n'a jamais existé dans la Lorraine de langue allemande, d'après le comte de Puymaigre et M. Zéliqzon; Guillemot signale la coutume du *dâyage* dans le département des Ardennes, en Argonne et dans l'est du département de la Marne (on *daillait* encore à Suippes avant 1870), mais il considère qu'il était, en Champagne, d'importation lorraine (2). M. l'abbé Lallement, dans son livre si riche et si précis sur le folk-lore de l'Argonne, ne le connaît point (3).

Comment expliquer la localisation assez étroite de cet usage? La répartition géographique des *daillements* semble prouver que le jeu, primitivement d'origine messine, s'est répandu peu à peu dans toute la région lorraine. La « démocratisation », si je puis dire, de cet exercice essentiellement aristocratique s'explique fort bien à Metz. Nous voyons le chaussetier Philippe de Vigneulles invité à la table des seigneurs de la ville : les familles paraigiennes qui gouvernaient la cité étaient en relations étroites et constantes avec la bourgeoisie; les distractions des classes les plus élevées ont ainsi passé de l'aristocratie à la bourgeoisie, et de là se sont répandues dans les campagnes. Le rôle particulier de la ville forte de Metz explique cette nouvelle diffusion. A la moindre alerte — et les alertes étaient fréquentes — tous les habitants du Val de Metz se réfugiaient dans la ville avec leurs troupeaux et leurs biens : ils y demeuraient souvent des mois entiers. Ces séjours longs et répétés ont eu certainement une influence considérable à la fois sur le folk-lore et les parlers de la région messine et de toute la Lorraine, dont Metz a été très anciennement la capitale intellectuelle.

Ajoutons que la vulgarisation des *daillements* en Lorraine est tout à l'honneur des qualités intellectuelles des Lorrains : d'anciens *dailleurs* — il en est encore — m'ont confié qu'il était fort difficile de bien *dailler*, et qu'il fallait, pour rester plaisant sans devenir grossier, une vivacité d'esprit et un tact bien rares, surtout à la campagne.

(1) SAUVÉ (L.-F.), *Le Folk-lore des Hautes-Vosges*, Paris, Maisonneuve, 1889, p. 313-314; voyez aussi des *daillements* patois de Granges, dans *Mélusine*, t. III, p. 136; — LAURENT (V.) et HAILLANT (N.), *Daillons français et patois*, Mélusine, t. II, p. 327; — MARTIN, *Daillements de Saint Remy*, Le Pays Lorrain, 1907, p. 368-369. — On peut y joindre un *daillement* du Bassigny lorrain, publié par M. A. MAROT, Le Pays Lorrain, 1921, p. 547.

(2) GUILLEMOT (A.), *Contes, légendes, vieilles coutumes de la Marne*, Châlons-sur-Marne, Imprimerie de l'Union Républicaine, 1908, p. 308. En ce qui concerne le département des Ardennes, le témoignage de Guillemot m'étonne : non seulement je ne connais point cet usage, mais MEYRAC (A.), *Traditions, légendes et contes des Ardennes*, Charleville, 1890, n'y fait aucune allusion.

(3) LALLEMENT (Abbé Louis), *Contes rustiques et folk-lore de l'Argonne*, Châlons-sur-Marne, Robat, et Paris, Lechevalier, 1913. Voyez, en particulier, p. 225.

Digitized by Google

Au point de vue littéraire, le genre des *daillements* montre une décadence progressive. Les *jeux à vendre* de Christine de Pisan (1) sont extrêmement fins et délicats :

Je vous vens la fleur de mellier,
Sire joly chevalier;
Telle pour vous souvent soupire
Qui vous aime et ne l'ose dire (V).
— Chascun vous vent, mais je vous veuil donner
Mon cuer, mon corps, et vous abandonner
Tout quanque j'ay; si n'en faites reffus,
Très belle à qui suis, et seray, et fus (LIX).

L'un d'eux fait allusion à la propre vie de Christine :

Je vous vens la tourterelle;
Seulete et toute à part elle,
Sanz per, s'envole esgarée :
Ainsi suis je demourée,
Dont jamais je n'aray joye
Pour nulle chose que j'oye (XII).

Les *ventes d'amour* que publie M. de Montaiglon d'après les imprimés du XVIe siècle sont déjà plus banales et plus vulgaires. Enfin les *daillements* recueillis par les traditionnistes lorrains présentent trop souvent, à côté de jolis traits et de fraîches trouvailles, des séries d'absurdités et surtout de grossièretés .

Ces *dâillements* mériteraient toutefois d'être étudiés. Ils se partagent, à première vue, en deux catégories bien distinctes. La première comprend des couplets traditionnels, d'un ton assez relevé et quelquefois d'une poésie délicate, qui se retrouvent à peu près partout en Lorraine. En voici un exemple :

J' vous vends mon tour, mon joli tour,
Qui file rouge, qui file blanc,
Qui file un fil d'argent :
Mon amant est-il là dedans? (2).

Il semble qu'il ait existé anciennement un recueil de *daillements*, d'origine littéraire, qui se serait répandu un peu partout en Lorraine, peut-être par l'imprimerie, comme il est arrivé pour les *Noëls*.

La seconde catégorie se compose de couplets improvisés; certains contiennent des allusions très précises à des personnages vivants, d'autres utilisent de vieilles plaisanteries populaires :

— Vous qui êtes si savante, pourriez vous me dire un jour
Combien il faut de boules de neige pour chauffer un four?
— Il faut autant de boules de neige pour chauffer un four
Qu'il faut de graines d'amour pour s'aimer un jour (3).

(1) Nous citons Christine de Pisan d'après l'édition Roy, dans la collection de la Société des Anciens Textes français.
(2) Zéliqzon et Thiriot, op. cit., p. 457.
(3) Puymaigre (Comte de), op cit., t. II, p. 205.

Digitized by Google

La coutume des *daillements* est restée bien vivante presque jusqu'à nos jours : la révolution qui a modifié au cours du XIXe siècle l'existence du paysan français a amené, avec la disparition des veillées, celle de cet ancien jeu de société qui semble bien n'être devenu populaire qu'en Lorraine.

Les *daillements* recueillis par Jacques d'Esch n'ont point de rapport avec les *jeux à vendre* de Christine de Pisan — quoique les « *ventes* » soient assez souvent les mêmes (du blanc pain la mie, Jacques d'Esch, 2, Christine, 50; la violette, Jacques, 9, Christine, 39; la rose d'Amiens, Jacques, 12, la rose d'Artois, Christine, 51; la rose vermeille, Jacques, 13, Christine, 63, etc.). Ils ne semblent point non plus avoir laissé de traces dans le folk-lore lorrain. Mais leur parenté est évidente avec les *Ditz et Ventes d'Amours* publiés par M. de Montaiglon : ceux-ci, rajeunis, transformés et déformés, sont d'ailleurs très inférieurs, à tout point de vue, aux *daillements* du XVe siècle.

XXX

Daiemant (1)

I

Je vous vend la flour du glay;
Gay, gay, gay suy et seray;
Leallement de fin cuer gay
Amouretes je serviray (2),
Tous lez jours que je vivray.

II

Je vous vend du blan pain la mie (3);
J'ay belle et gracieuse amie;
Gracieuse est elle et jolie
Et plainne de grant courtoisie;
Sa beaultey ne poroit mie
Raconter bouche ne cuer panser;
Quar je ne la puis oblier.

III

Je vous vend l'aglantier joly :
Acolez moy et baisiés se je ry;
Maix ausy, se je ne ry mie,
Baisiés moy, ne m'acolez mie.

(1) F° 77 r°. — Au dessus du mot *daiemant*, un titre a été rogné par le relieur.

(2) Les vers comptent tantôt sept, tantôt huit syllabes. Nous ne les corrigeons pas : rien ne prouve qu'ils aient eu, primitivement, un nombre égal de syllabes. Il est d'ailleurs possible qu'il faille négliger dans le compte des syllabes certains *e* muets, comme dans la poésie populaire de nos jours. Il est à remarquer que l'*e* sourd s'est amui en Lorraine à une époque antérieure à celle de sa disparition en Français.

(3) Christine de Pisan, éd. Roy, t. I, p. 200, offre la même question :

Du blanc pain vous vens la mie.

La réponse n'a aucun rapport avec la nôtre. Nous ne signalerons pas ces analogies, qui sont assez nombreuses.

Digitized by Google

IV

Je vous vent l'escu de Gisors :
Celle que j'aimme son gent cors
M'a au cuer sy fort navrez
D'un dart <que> suy enamourez,
Et bien croy qu'yl m'occira.
Ha Dyeu! ha Dieu! ha Dieu! et ha!
Harou qui m'en garira!

V

Je (1) vous vend l'oysellet de cire :
Le dieu d'Amours, qui est mez sire,
Si a fait en mon cuer escrire
La vostre amours, que tant désire :
Maix je ne le vous ose dire,
Car trop doulte l'escondire.

VI

Je vous ven le pert (2) et le blan :
Savez qu'affiert à vray amant
Belle manière entre lez gens :
Pouc parler et bien desirer,
Et de leal cuer amer.

VII

Je vous vend la pomme de Blandurel (3) :
On parole moult d'ung et d'el,
D'armes, de chien, d'oysiaulx, d'amours;
Maix le souv[e]rain perler de tous
Sy est de lealment amer,
Quant vray amant truevent lor pere (4).

VIII

Je vous vend l'esmeraude :
Ne soyés herdie ne baude;
Et, se aulcun d'amer vous prie,
Ne ly respondez [pas] villonnie;
Maix, se s'amour ne vous plait poin,
Respondez luy : « Je n'en vueil point. »

(1) F° 77 v°.

(2) *Pers.* Ce mot désigne une couleur mal définie, sans doute voisine de celle de la pervenche (que l'on a cru être la *persevenche*, et qu'on a appelée la *venche*, cf. v. 167?). Voyez Romania, t. XXIX, p. 477; t. IL, p. 186-203; et surtout la note décisive de M. Hœpffner, *ibid.*, p. 592-597.

(3) Cf. A. de Montaiglon :

Je vous vens la pomme blandurer
Qui parle d'ung seul bien aymer
D'aymer et de vrayes amours
Amours cest souverain tresor
Tresor d'amours vaut milion d'or
Quant vrays amoureux tiennent leur per.

L'on voit combien le texte publié par A. de Montaiglon, qui, ici, dérive évidemment du nôtre, lui est inférieur. Nous ne ferons pas les nombreux rapprochements qui sont possibles entre nos *daillements* et les *Ventes d'amour* de A. de Montaiglon : ils ne peuvent servir en rien à l'établissement de notre texte. — La *pomme de blandurel* est le calville blanc.

(4) *Pair*, celui avec lequel on est bien *apparié*.

Digitized by Google

IX

Je (1) vous vend la vyollette,
Qui a la flour belle et yndette;
Elle croit bas, elle croit hault :
Baisiés moy, quar le cuer me fault.

X

Je vous vend le barat d'amer :
Quant vous serez où vous amez,
Faites senblant d'aultruy amer,
Pour mesdisan fort abuser;
Car, qui bien lez sceit abuser,
Il puet xeure (2) joye (3) d'amer.

XI

Je vous vend du chesne la fuelle :
Je prie aux dieu d'Amours qu'i vueille
En vostre cuer metre et escrire
Ceu que je pense et n'ose dire.

XII

Je vous vend la rose d'Amien :
Mon cuer est vostre et n'est pas mien,
Et san ceu ne puis je vivre :
Or convient il que je muire,
Se par grace ne me donnez
Le vostre, qui le mien avez.

XIII

Je (4) vous vend la rose vermeille :
Par lez saints (5) Dieu! moult me mervelle
Qui vostre amour me desconselle,
Car ains seroit le mer vermeille
Et l'erbe du prey san verdour
Que mon cuer fust sans vostre amour.

XIV

Je vous vend le torterelle :
Saichiés que toute damoisele
Qui vueult per amour amer
De celuy doit resenbler (6) :

(1) F° 78 r°.
(2) Suivre. La forme est messine; voyez *xeute*, suivie (Doyen de St-Thibaut de Metz, dans Godefroy). Mais il faut, pour le sens, corriger en *porsuivre* :

Puet porxeuré joye d'amer.

Comparez, dans A. de Montaiglon :

Faictes semblant d'aultruy aymer
De vostre amour plus jouyrés.

(3) Ms. : *joyr.*
(4) F° 78 v°.
(5) Ms. : sain.
(6) Doit ressembler à celle-ci, à la tourterelle.

Digitized by Google

Puis que il a perdu son pert (1),
Elle ne doit monter sus vert (2).

XV

Je vous vend le prey souef flairant,
Encortinez de rosiés blan :
Dames y a en l'environ,
Qui font chapiaulz à grant foison.

XVI

Je vous vend l'escu plain de flours
Que me donnay le dieu d'Amours;
Et me fist forjurer (3) sus Sains,
Foy que je doy voz blanche main,
Que je n'en donroie à jalous,
N'à dame, c'elle n'aime par amours.

XVII

Chascun (4) vous vend et je vos donne :
Mon cuer, mon corps vous abandonne,
Et avec ceu tout quanque j'ay;
Le don est petit, bien le sçay,
Maix de fin cuer le vous otroie :
Recevez le, je vous en prie (5).

XVIII

Je vous vend le rainsel foillu :
D'ung dart asserez (6) et molu
M'avez parmy le cuer ferru.
Qui conseil m'en puist (7) donner
Se [se] n'estes vous [à] cui (8) je parole?
Maix plus ne vous en diray. Oie! (9).

XIX

Je vous vend d'amours l'exainple :
Se vous voiez .ij. gens ensemble,
Pour Dieu! ne lez destourbez,
Maix grant espace lor donnez;
Car on doit faire pour aultruy
Ainsy com on feroit pour luy.

(1) Ms. : *part*. Lire : per (pair).

(2) L'expression *monter sur vert* signifie sans doute : se percher sur une branche (verte); il faut comprendre que la tourterelle meurt aussitôt de chagrin.

(3) Ms. : *fort jurer*. L'on trouvera dans Godefroy une construction identique du verbe *forjurer*, avec la valeur de : jurer que l'on ne fera pas une chose.

(4) F° 79 r°.

(5) Corriger « proie » pour la rime.

(6) Acéré.

(7) Pourrait. Ms. : *puis*.

(8) Ms. : *qui*.

(9) Interjection qui exprime la douleur. On la transcrit généralement : ohi!

Digitized by Google

XX

Je vous vend le faulcon ramaige (1) :
Tant me senblez courtoize et saige,
Belle et jollie, jeune et gente,
Que du tout à vous me présente.

XXI

Je (2) vous vend du safren la doulçour :
Il pert bien à vostre valour (3)
Qu'amy avez, et bien le sçay :
Le cuer avez mignot et gay.

XXII

Je vous vend la blanche couroie :
Se vous m'amiés et jel savoie,
Bien voulentier vous ameroie;
Maix je sens vostre cuer sy fault
Que j'ay mis le mien cuer en sault (4).

XXIII

Je vous vend la sainture dorée :
Dame, vostre corps tant m'agrée
Que, où que [je] soie, prez ou loing,
A tousjours maix m'amour vous doin.

XXIV

Je vous vend l'oissillon suz [le] rain,
Qui d'amours chante le reclain (5),
Ung dé piez (6) bas et l'autre hault :
Acolez moy, le cuer me fault.

XXV

Je vous vend le papillon noir
En signifiance de doloir :
Douloir se doit toute sa vie
Loial amy qui pert s'amie.

XXVI

Je (7) vous vend l'esmerillon,
Qui en tous temps heit le chappon;
C'est sa nature :
Ainsy doit dame par droiture
Tout amour hayr
Dont deshonnour luy puet venir.

(1) Sorte de faucon (*falco ascensorius*, d'après un texte du moyen âge, dans Godefroy).
(2) F° 79 v°.
(3) On attendrait : *colour*.
(4) En sauf, en sûreté.
(5) Le correcteur semble avoir voulu refaire un *h* sur l'*l*. Il faut évidemment lire *reclain*, qui a la valeur de « lamentation »; le mot *rechain*, d'ailleurs fort rare, signifie « braiment ».
(6) Ms. : *depiez*.
(7) F° 80 r°.

Digitized by Google

XXVII

Je vous vend le frez fromaige :
Vous avez ung tresbel visaige
Pour lez aman reconforter,
Petite bouchete et biaulz nés,
Beaulz corps et saige :
Revendez le frez fromaige.

XXVIII

Je vous vend l'inde (1) viollete :
Dame, gardez que ne se mette
Vostre cuer en lieu où il truisse
Chose de quoy blasmer le puisse.

XXIX

Je vous ven la patenotre (2) d'embre
Qui d'unne chose vous resamble :
Elle trait le festu à luy,
Sy faites vous le cuer de my.

XXX

Je (3) vous vend la marguerite;
C'est une florete petite;
Elle est belle et avenant,
Et sus le vert se-siet le blan,
Et sus le blan le vermillon :
C'est de m'amie le façon.

XXXI

Je vous vend d'amour la chemise :
Dame, bien c'est en vous assise
Valour et beaultey ensement;
Gardez que ne soyez souprise
De ceulz qui parlent (4) fausement;
Partés vous en courtoisement,
N'estés de riens en lor justice (5);
Lors verront ilz tout clerement
Que de tous bien estes aprise.

Explixit

XXXII

Je (6) vous vend la flour de la vanche :
Sachiez que le papier et l'enche
Font escrire maint mesaige
Que font rogier (7) maint visaige.

(1) La couleur *inde* (cf. indette, v. 48) a pris aujourd'hui le nom de la *violette*.
(2) Chapelet.
(3) F° 80 v°.
(4) Le manuscrit a *puent* qui est sans doute une mauvaise abréviation.
(5) Corriger *justise* pour la rime.
(6) D'une autre écriture.
(7) Lire *rogiier*, rougeoyer.

Digitized by Google

XXXIII

Je (1) vous van ceu qu'on ne puelt avoir :
Ameis tousjours sen decepvoir,
Et sy preneis par cortoisie
D'amour la graice et (2) seignorie.

Ballades.

Les *daillements* ne sont qu'un jeu de salon; c'est par hasard que des écrivains, comme Christine de Pisan, ont composé des *jeux à vendre*. La *ballade* est, au contraire, un genre essentiellement littéraire, qui a joui, au XIVe et au XVe siècle, de la plus grande faveur. Les maîtres les plus en renom se sont complu à écrire des ballades : Eustache Deschamps nous en a laissé plusieurs volumes.

Les ballades transcrites par Jacques d'Esch ont été notées de mémoire : Jacques les a sans doute entendues dans les assemblées, dans les salons, les banquets, où il était de bon ton alors de réciter des vers. Comme notre publication a surtout un intérêt linguistique, nous ne nous sommes pas attachés à rechercher l'origine de toutes les pièces du manuscrit d'Epinal, et nous nous sommes bornés à dépouiller les recueils imprimés. Trois pièces, les pièces XXXVI, XXXVIII et XLI, sont de Guillaume de MACHAUT et d'Eustache DESCHAMPS, écrivains célèbres, d'origine champenoise, dont il était assez naturel que les œuvres fussent connues à Metz. Nous publions, en regard de la transcription de Jacques d'Esch, le texte établi par les éditeurs modernes sur les meilleurs manuscrits. L'on constate, dans le manuscrit d'Epinal, de nombreuses modifications de tout ordre : ni la rime, ni le rythme, ni le sens ne sont toujours respectés. C'est un exemple frappant des graves altérations que la transmission orale peut apporter en un temps relativement court aux œuvres littéraires. L'on comprendra aussi, par la comparaison des deux textes, pourquoi nous avons dû souvent, dans les ballades dont nous n'avons point retrouvé la source, laisser subsister des vers faux ou inintelligibles. Quant il s'agit de manuscrits comme le nôtre, il faut éviter que le souci d'offrir au lecteur un texte satisfaisant n'amène l'éditeur à refaire le texte qu'il doit reproduire.

Nous distinguons, dans les ballades que contient le manuscrit d'Epinal, des *ballades amoureuses* et des *sottes ballades*. La *sotte ballade* appartient à la catégorie de ces pièces burlesques dont tous les poètes du XIVe et du XVe siècle nous ont laissé des échantillons : dans les concours poétiques,

(1) BONNARDOT, Bulletin de la Société des Anciens Textes, 1876, p. 131. La feuille volante où était transcrit ce jeu a disparu du manuscrit.

(2) Ms. : *la*.

Digitized by Google

l'on couronnait, à côté de pièces sérieuses, des parodies. Il semble que Jacques d'Esch se soit intéressé beaucoup plus au genre plaisant qu'au genre sévère.

Nous n'insisterons point sur le caractère spécial de la dernière des poésies que nous publions; pour la forme, elle se reproche des *pastourelles*.

XXXI

Chanson de la Merguerite (1).

...C'est la tresdoulce et plaisant merguerite.

De toute fleurs est guerny mon verg<ier> :
Car en tous tan y croit la vioillete;
Neelez (2), jennette (3) y croissent san dangier (4),
Encollie, fleurs de glay, parsserette (5);
Maix maidissan y ont la soussiete (6)
Par leur faulx dis san mesure semée,
Et en ce lieu m'ont (7) une fleur ostée
De grant doulceur et <de> tres grant merite,
Et qui sor toute est digne d'estre amée :
C'est la tres doulce et plaisant merguerite.

Car nuls ne doit pour odeur (8) tenir chie<r>
Miguet, lavende, pin, lorier, sairiette,
Balme, ollivier, marjolenne, aiglantier,
Baselich, remarit (9) ne nois miguette (10) :
Sy cognoist bien celle doulce flourette,
Que plus que rose sus lis est collorée;
Passe rose, pivoine, girofflée,
Sont de doulçour et de biauté petite
Enver la flour cui (11) j'ai (12) m'amour donnée :
C'est la tres douce et plaisant merguerit<e>.

Et (13) puis, quand vuelt mon cuer cerchier (14)
En celle fleur de tres grand bien parfaite,

(1) F° 81 r°. — La belle-mère de Jacques et l'une de ses filles portaient le nom de Marguerite. On peut supposer que c'est pour cette raison que Jacques a appris et conservé cette ballade.

(2) Nielle. Il ne s'agit évidemment pas de la nielle des blés. Jean Lemaire de Belges cite aussi parmi les fleurs des jardins, entre les *glays* et les *liz*, la *noyelle* (Godefroy, art. *perselle*).

(3) *Geneste*, f. : genêt; M. Zéliqzon, dans son *Dictionnaire des patois romans de la Moselle*, signale encore la forme *jenéte*.

(4) *Sans danger* : à foison (curieuse extension du sens primitif de cette expression : sans difficulté).

(5) Exactement : « petite fleur de couleur perse »; sans doute le bleuet, appelé *persette* dans certains patois de l'Est. Godefroy ne connaît que *perselle*, qu'il traduit par « bluet » ou « saxifrage ».

(6) Souci. Le jeu de mots entre la *soussie* (fleur) et le *souci* a été assez commun pour transformer l'orthographe et le genre du mot *soussie*. Godefroy ne connaît pas de diminutif à *solsie*.

(7) Ms. : *moult*.

(8) Ms. : *oydour*.

(9) Romarin.

10) Noix muscade; exactement : noix à odeur de musc. Le muguet semble avoir tiré son nom de la noix muscade.

(11) Ms. : *que*.

(12) Ms. : *ja*.

(13) F° 81 v°.

(14) Le vers est faux et le sens général peu clair.

Digitized by Google

Et, se dez yeux m'en covient eslongnier,
Je n'en ais pas ma pansée retraite (1),
Car sa beautey est en mon cuer portraite,
Aux (2) yeux luisant d'un pinseaulz figuré;
Et Sovenir, qui en garde l'antrée,
Qui tousjours vueult que loenge en soit dite (3),
Et qu'elle soit sur toute fleur loéez :
C'est la tres douce et plaisant merguerite.

Prince des fleurs que j'ay nommeez,
Vulliés guerder la flourete petite,
Qu'elle ne soit dez mesdisan blasmée :
C'est la tres douce et plaisant merguerit<e>.

XXXII

Mon serviteur, tenez vous en liesse.

La Dame.

Puis (4) que m'avez vo (5) maîtresse clam<ée>,
S'amer vous veul, mon doul leal amy,
A tousjours maix, tant comme j'avera<i>
Durté (6) de cuer [leal], de tristesse bany.
Plus grant joie ne puet avoir en my
Que de pancer que m'amez lealment,
Ne puis sentir nulz dollor <ne> torment,
Quant je cognoit que je suis vo maistresse;
Maix je vous prie et fays commendement :
Mon serviteur, tenez vous en liesse.

Tenez (7) vous cuer en joyeuse pansée;
Soyés secrez, gracieux et jolly;
Toutez doullor sy soit de vous ostée;
Ne soiez jà ne triste ne mary;
Une amoreux que sa dame aime sy
Comme [je] fais vous ne doit estre doullant,
Maix vivre doit tousjours pyeusement (8);
Faitez ainsy, metez vous en l'adresse (9),
Puis que mon veul à vostre <veul> consent :
Mon serviteur, tenez vous en liesse.

<Vo> vollointez ai-ge tant aprovée (10)
Que per raison n'an doie estre en sousy;
Vostre valor et vous grant renommée
M'ont fait bany (11) vostre grant anemy,

(1) Ms. : *retrait.*
(2) Ms. : *sez.*
(3) Ms. : *dit.*
(4) F° 87 r°. Cette ballade est une *ballade de confort.*
(5) Ms. : *vous.*
(6) *Durté* semble signifier « force, vigueur ». Ce sens n'est pas attesté en ancien français (l'exemple d'Eustache Deschamps cité par Godefroy a une toute autre valeur). Le vers n'est pas très clair.
(7) F° 87 v°.
(8) C'est ici le premier exemple de cet adverbe, que l'on trouve ensuite en 1611 dans Cotgrave. Le sens est assez délicat : amoureusement, avec une nuance de bonheur.
(9) *En l'adresse :* dans la bonne direction, dans la bonne voie.
(10) *Eprouvée*, mise à l'épreuve.
(11) Après *bany* le ms. porte : *et* (*banier*?).

Digitized by Google

Sire Danger; pieç'a que [je] ne le vy;
Plus ne suiray son conseil (1) nullement,
Car conseiller m'ait tousjours faulcement;
Per luy avez receu maintes tritessez;
Maix, puis qu'il ait fait de (2) moy pertemen<t>,
Mon serviteur, tenez vous en liesse.

XXXIII

Per Dieu, ouyl, mon amy gracieux.

« Hélas (3)! m'amor et ma (4) seulle maitresse! »
— « Et que veux tu (5), mon (6) doux leal amy? »
— « Brief reconfort, per vostre grant humblesse. »
— « Ait tu donc mal (7) que te viengne per (4) my? »
— « Ouyl, se vous n'avez de moy mercy. »
— « Esse donc ce que tant ait desirez? »
— « C'est ce que m'a plus fort déconforté. »
— « Or soyés donc (8) de bien faire envieux. »
— « Arez vous brief de ma dollor pitiet? »
— « Per Dieu, ouyl, mon amy gracieux. »

— « S'ainsy estoit, n'averoie que lyesse. »
— « Saiche de vray que n'ame (9) fors que ty. »
— « Sy m'avez mis hors de toutez tritesse. »
— « Joyeuse en suis troip plus que ne te dy. »
— « Jamaix de Dueul ne tandra le perty. »
— « Mon doulx amy, tenez moy lealtey. »
— « Las! ma Dame, je n'av[e]ray faulceteit. »
— « Sy feron dont <que> doux (10) leal amis. »
— « M'amez vous tant, ma plaisance <est> certainez? »
— « Per Dieu, ouy, mon gracieux amy. »

— « Je vous merciez, ma Dame et ma Deesse. »
— « De quoy, amy, me merciez tu <ainsi>? »
— « Dé bien<s> qu'avez moy donnez et lairgesse. »
— « Que plus n'an ay (11) est mon cuer amaty. »
— « M'amor, mon cuer avez de joie enply. »
— « Mon vray amy, ce me vient molt en gré (12). »
— « Vo (13) sire suis, n'ay aultre voluntey. »
— « Moult de mercis mon leal veuilx pieux (14). »
— « Sera vo cuer tousjours ainsy fermé (15)? »
— « Per Dieu, ouy, mon amy gracieux. »

(1) Ms. : *conseille.*
(2) Ms. : *faitez dez.*
(3) F° 88 r°.
(4) Le mot est peu lisible dans le manuscrit.
(5) Ms. : *tus.* — *Je* a été ajouté avant *veux.*
(6) Ms. : *moy.*
(7) Ms. : *donquez nul.*
(8) Ms. : *donquez.*
(9) Ms. : *m'ame.*
(10) Deux.
(11) Ms. : *n'an n'ay.*
(12) Ms. : *se, grec.*
(13) Ms. : *vostre.* F° 88 v°.
(14) Le vers, repassé à l'encre, est devenu inintelligible.
(15) *Fermé*, décidé, fidèle.

Digitized by Google

XXXIV

Mon doulx amy, et qu'an volez de plus?

Je (1) sçay troip bien que main mal dolereux
Avez soufrit, amy, por moy amer (2);
Ainsy, per foy de Pancer engouseux (3),
Ay <je> cudier por vos bien aviser;
Maix puis qu'Amour ait fait mon cuer fier (4)
Sy fort en vous que, sans faire refuis,
Amer vous veul et lealtey guerder,
Mon doulx amy, et qu'an volez (5) <de> plus?

Dictez le moy, amy très gracieux;
Ne me selez en <rien> vostre pansée;
Puis qu'ansy est que somez amoureux (6)
L'un de l'autre et qu'ansy veul durer,
Vous ferez bien; car, quant voy courocier
Vostre biauteit, mon cuer est tout confus,
Et telement que ne (7) fais que plorer,
Mon doulx amy; et qu'an volez (5) <de> plus?

Je ne say pais ce mez maintieng et jeux (8)
Sont desplaisant; por ce vos veul prier
Que, c'il esto<i>ent vers <v>ous maz<g>recieu (9),
Disiez le moy, por lez toust courigier;
Car seloin vos je me veul confermer (10),
Puis que nous cuer sont ensamblez tissus,
Et veul du tout à vous m'abandonner,
Mon doulx amy, et qu'an volez (5) <de> plus?

XXXV

...Qui ait le cuer triste et dolant.

Tel (11) chante qu'il n'est (12) en la feste
Qui soit de lui (13) plus courociez;
Et tel s'an vay baissant la teste
Et fay sainblant qu'il soit yrez
Qui ait le cuer joyeux et liez;
Et tel se maintient liement
Qui ait le cuer triste et dolant.

(1) F° 88 v°.
(2) Ms. : *avez soufrit por moy amer, amy.*
(3) Angoisseux.
(4) Ms. : *fians.*
(5) Ms. : *voler.*
(6) Ms. : *enamorez.*
(7) Ms. : *je.*
(8) Faut-il lire : yeux?
(9) Malgracieux, désagréables.
(10) On trouve quelquefois *confermer* (*confremer*) au sens de « conformer », en particulier dans Froissart (Godefroy, à l'art. *conformer*).
(11) F° 91 v°.
(12) Ms. : *ait.*
(13) Ms. : *lieu.*

Digitized by Google

Tez de joie faire s'apreste,
Qui est en cuer tout (1) tribolez;
Et tel per sainblant se tanpeste,
Qui ait le cuer tout apaisiez;
Tel est à la dance ataichiez,
Et dance moult liement,
Qui ait le cuer triste et dollant.

Tel (2) fait sainblant d'avor moleste
Qui est joieux et envoysiez;
Et tel sainblez <au> dehors honeste
Qui est on cuer ort et soulliez;
Tel est souvant apereillier
A faire grant esbatement,
Qui ait le cuer triste et dollant.

XXXVI

Balade de Dame (3)

Langue poignant, aspre, amere et aguë
En traïson souvent me mort et point;
Mais riens ne doubt que die ne arguë,
Ne l'aguillon de son vemimeus point,
Car je me vueil gouverner si à point
Que par souffrir et estre de bonne aire
Je la feray morir de dueil ou taire.

Sa fausse jangle estre ne doit creüe,
Pour ce qu'en li de verité n'a point,
Car de haïne et d'envie est venue,
Par traïson qui tout ce li enjoint.
Mais ne m'en chaut, se Dieus joie me doint,
Car, se je sui humble et de bon affaire,
Je la feray morir de dueil ou taire.

Sa fausseté n'est pas bien congneüe,
Car par samblant aucune fois elle oint;
Mais elle point, envenime et partue
Souvent celui qui près de li la joint.
Si en penray vengence par ce point
Que, par joie mainienir et bien faire,
Je la feray morir de dueil ou taire.

(1) Ms. : *tant.*

(2) F° 92 r°. — Au vers 13, corriger *liéement.*

(3) Cette ballade de GUILLAUME DE MACHAUT (éd. Chichmaref, Paris, Champion, s. d., t. I, p. 171) est intitulée : *Balade de dame.* Elle semble avoir joui d'une grande célébrité : elle a été copiée aussi dans le manuscrit de Westminster Abbey (Paul MEYER, Bulletin de la Société des Anciens Textes français, 1875, p. 32).

Nous publions le texte de l'édition Chichmaref, puis le texte de Jacques d'Esch. On pourra ainsi faire la comparaison. Il est toutefois nécessaire de remarquer que cette pièce compte, dans le manuscrit messin, parmi les plus incorrectes.

Au vers 18, la leçon de Jacques d'Esch est peut-être à préférer à celle des autres manuscrits.

Digitized by Google

Je la feray mory de dieul ou taire.

Laingue (1) poindant, aspre, ameire, estresque (2),
En traïson sovant me mort et point :
Maix rien ne doubte quanqu'elle dit et argüe
Ne l'aguillon de son venimeux point,
Quer je me cuide coverner si à point,
Que per souffrir et estre debonnaire
Je la feray mory de dieul ou taire.

Sa faulce laingue <estre ne doit (3)> creut
Por ce en lie de veritey n'a point;
Maix de hayne que d'envie est venue;
Per traïson que tout celluy en joint.
Il ne m'an chaut, se Dieu joye me doint;
Quer, se je suis douls et de douls afaire,
Je la feray mory de dieul ou taire.

Sa faulceté n'est pas toute apperceue,
Car per sainblan aucune foidz elle oint;
Maix elle tue, envenimée (4) et pertue
Souvant celluy que près d'elle se joint;
Sy en prandra vengance per se point,
Quant je, per joie mantenir et bien faire,
Je la feray mory de dieul ou taire.

XXXVII

...Par ma foi, Madame dit bien,
Et Monseigneur encore mieulx.

Avant (5) hier ung covreur de chaime (6)
Se complaingnoit à ung plaqueur (7),
En disant ainsy : « Ha! Guillaime,
Mon mestier n'est <pas> de valeur (8)
Pour metre ung hons en hault degref (9).
. . . . . .
. . . . . .
Lors dist le plaqueur tout de gref (10) :
« Tu deusses (11) tenir le moyen
De dire : « Madamme dit bien,
Et Monseigneur encore mieulx. »

(1) F° 82 v°.
(2) Ce mot, qui ne rime point avec *argüe*, est inconnu aux dictionnaires anciens et modernes.
(3) Ms. : *ne estre.*
(4) Corrigé sur *envenime.*
(5) F° 83 r°. L'on trouvera une ballade de sujet analogue. *Escoutez, Monseigneur dit voir*, dans les *Œuvres complètes* d'Eustache DESCHAMPS, t. VIII, p. 146 (Ed. de la Société des Anciens Textes Français).
(6) Un couvreur en chaume.
(7) Un plâtrier.
(8) Ms. : *waillor.*
(9) Il manque ici deux vers.
(10) Il semble qu'il faille traduire *tout de gré* par *gentiment, aimablement.* Je n'ai pas trouvé d'autre exemple de cette expression.
(11) Ms. : *deuse.*

Digitized by Google

Se Madame disoit que baulme
Fuest desagreablez liqueur,
Et Monseigneur sire Aleame
Disist, sans faire le moqueur,
Que son blan chevalx <tout> pomet
Fuist ung moriaux, en vérité,
Frere, or entan et se retien
Tant de moy que, per bel maintien,
Je diroie, en riant dez yeulx :
« <Per ma foy>, Madame dit bien,
Et Monseigneur encor<e> mieulx. »

« Voire (1), dit Michault Courte Palme (2),
Que de covrir faisoit labour (3),
Faut-il dont dire d'un (4) hyamme (5)
Que c'est la mise d'u<n>g prochor (6),
Et perolles à voluntey? »
— « Dez seigneur qui veult amistié
Avoir d'eux, per saint Julien,
« Dit le plaqueur », per tel moyen,
C'est (7), car je di comme entancieux (8) :
« Per ma foy, Madame dit bien,
Et Monseigneur encor<e> mieulx. »

Princes, qui puet vivre du sien,
Sans demander à autruy rien,
Il n'est besoin que die (9) ceu :
« Per ma foy, Madame dit bien,
Et Monseigneur encor<e> mieulx. »

XXXVIII

La complainte d'un gentil homme marié en aage moien faicte par Eustace par maniere de balade (10).

J'ay demouré entre les Sarrasins,
Esclave esté en pays de Surie,
J'ay en vaisseaulx, en galées, en lins,
Esté sur mer, et en nave perie,
Par le tourment cuidant perdre la vie.
J'ay combatu en guerre et pour le gaige,
Et es desers à un lion sauvaige,
Et de tout ce me suis bien eschapé,
Et d'autres maulx, fors que de mariage :
Or gart chascuns qu'il n'y soit atrapé!

(1) F° 83 v°.
(2) Ms. : *palmee.*
(3) Ms. : *lainbour.*
(4) Ms. : *qu'un.*
(5) Heaume.
(6) L'habillement d'un frère prêcheur.
(7) Ms. : *cay.* La phrase est sans doute mal reproduite.
(8) *Entancieux* semble signifier ici « entendu », « qui a l'expérience de ». Ce sens n'est pas celui de *entencieux*, ni de *ententif* en ancien français (attentif, appliqué à).
(9) Ms. : *dit.*
(10) Nous donnons ici la ballade d'Eustache Deschamps d'après l'édition Raynaud, t. V, p. 217 (Collection de la Société des Anciens Textes Français). Cette ballade a été réimprimée par Vérard dans *le Jardin de Plaisance et Fleur de rhétorique* (voyez l'édition de E. Droz et A. Piaget, t. II, Paris, Champion, 1924, p. 210).

Digitized by Google

J'ay de larrons esté sur les chemins
Fort assailli, pour faire roberie,
Batuz, navrez et de justice prins
Pour mes debas, pour injure et folie;
J'ay demouré en fortresse assaillie,
Siégé devant engins, et, à oultraige,
Pierres canons gettans ou hault estaige;
Par myne j'ay esté prins et happé;
Mais femme avoir m'a trop plus fait dommaige :
Or gart chascun qu'il n'y soit atrapé!

J'ay tous les maulx dont je fu entrepris
Frains et passez sanz honte et villenie;
Or est sur moy de femme li venins,
Par marier, qui tous jours brait et crie,
Tance et maudit. Douce Vierge Marie,
Beau sire Dieux, pour quoy me mariai-ge?
Onques homs n'ot tant de dueil ne de raige;
Par femme suy desert, mort et lappé.
Saiges n'est pas qui entre en tel mesnaige :
Or gart chascun qu'il n'y soit atrapé!

L'envoy :

Prince, homme n'est, ne si foul ne si saige,
Se femme prant, qu'elle ne l'assouaige,
Et qui ne soit par son fait entrapé,
Ne qui sceust respondre à son langaige.
Bon eschiver fait ce doubteus passaige :
Or gart chascun qu'il n'y soit atrapé!

...Gard soy chacun qu'il n'en soit atrapé!

J'é (1) demouré entre lez Sarazin,
Esté (2) esclave on pays de Surie,
J'ay en vaseaulx, en gallées, en lin (3),
Esté sur mer et sur nave perie (4),
. . . . . .
Et es desers à (5) un lion saulvaige,
J'ay combatu en guere et por le gaige,
Maix de tout ceu en suis je eschaper,
Et d'aultre malz, for que de mariaige :
Gard soy chacun qu'i n'an soit atraper!

J'ay dez larons estez <souvent> reprins (6),
Fort asailly, pour faire roberie (7),

(1) F° 84 r°.
(2) Ms. : *es*.
(3) Sorte de bateau léger.
(4) Bateau naufragé. Il manque après ce vers un vers rimant en *ie*.
(5) Ms. : *et*.
(6) Le ms. porte *reprivés*, qui ne convient ni pour le sens ni pour la rime.
(7) Ms. : *robeir*.

Digitized by Google

Batus, navrez et de justice prins (1),
Pour main debait jurez et follie (2);
J'ay demourez en fort[e]resse asaullie,
Siegé devant engins à grant outrage
Piere getant gros .... estagez (3),
Per fause veue (4) entreprin et hapez;
Maix femme prandre m'a (5) fait plus grant dom-
[<mage> :
Gart soy chacun qu'i n'an soit atrepez!

J'ay (6) tout lez maulz sy desus entreprins,
Frains (7) et pasez sans avoir villonnie;
Or est sur moy de femme le vellin (8),
Per marier, que tout jour brait et crie;
Femme maudit doulce Vierge Marie!
Biaux sire Dieu! por quoy <me> meriai je?
Q... onquez... tel ne celle raige,
Dont jay per femme dont je suis apretez (9)
Boin fait.... tel doulereu paisaige
Gart soy chacun qu'i n'an soit atrepez!

Prince, il n'est ne sy foul ne sy saige,
Se femme prent, qu'elle ne soit la soraige (10);
Et, qui ne soit desert, mors ou hagez (11),
Saigez n'est pas qui entre en mariaige :
Gart soy chacun qu'i n'an soit atrepez!

XXXIX

...Les plus rusés en sont les premiers prins.

Aulcune (12) foy je suis en grant mervelle
Coment ung hons se puet tant asoter
D'une femme, qu'i ne dort ne ne vaille (13),
Et qu'il en pert le boire et le mengier,
N'en (14) ung seul lieu se se puet arester,

(1) Ms. : *pris.*
(2) Le vers est très altéré.
(3) Le mot qui précède *estagez* est illisible. *Gros* a été corrigé sur *grois.*
(4) Il n'est pas douteux que le mot *mine* n'ait dans la ballade de Deschamps son sens militaire et ancien : excavation pratiquée sous les remparts ennemis, que l'on maintient avec des étançons auxquels on met ensuite le feu. Jacques d'Esch l'a traduit par *fausse vue*, le confondant avec le mot *mine*, « apparence du visage », alors nouveau.
(5) Ms. : *n'ait.*
(6) F° 84 v°.
(7) Ms. : *fran.*
(8) *Velin* pour *venin* est déjà dans la *Traduction des Sermons de Saint Bernard*, etc. *Velemous*, venimeux, est encore dans le *Dictionnaire des Patois romans de la Moselle*, de M. Zéliqzon.
(9) Vers inintelligibles. Le vers suivant a été déplacé : c'est le vers 35 de l'édition Raynaud.
(10) *Sorage* est un terme d'autourserie, qui ne présente ici aucun sens.
(11) Lisez : *lappé*, au sens de « absorbé ». *Désert* signifie « ruiné, dévoré ». Ce vers et le suivant sont les vers 28-29 de l'édition Raynaud.
(12) F° 84 v°.
(13) *Vaille* rime avec *merveille*. Vient-il de *veiller*, de *valoir?* Dans les deux cas l'expression n'est pas claire.
(14) Ms. : *ni en.*

Digitized by Google

Tant per est fort de son amour (1) enprin;
Que puisse estre, je ne say que pancez :
Lé plus rusez en sont lé premier prin.

Toutez foy (2) nulz n'est qui <lors> lez conseille
Ne que leur pust adonquez rien monstrez,
Et me sainble qu'en vain Foy se traveille (3)
A lez vouloir (4) à ce point chatoyer (5),
Tant qu'il ait en detours deu mestier (6).
Je n'an dis plus, maix tel est mon avis,
De tant que j'ay peu (7) veoir ne ragarder :
Lé plus rusez en sont lez premier prin.

Quoy ne comment que femme s'apereille,
N'an quelle estat qu'ele se sceit [de]mener,
Puis qu' .j. hons a celle puce en l'oreille,
Tout est bien fait [quanquez] qu'elle veut ordon<ner>.
. . . . . .
N'an parle (8) nulz, s'il ne veult dire à mis,
Comme à (9) pluseur ait ouy raconter :
Lez plus rusez en sont lez premier prins.

XL

...Il ne lui faut nule rien que la mort.

Coulour (10) morisque, visage tartarin (11),
Cheveux de truye <et> noirs et hurpelez (12),
Nez de singesse grant manton barbarin (13),
Geulle de laie (14) escument a .ij. lez,
Soursix pandant, rouge yeulx enflambez,
Front vantileux (15), ridé loing et menu,
Grois, lonc, rougneux, jaune, vert et velu,
Bras court et grox, ruide main (16) mal lavée :
Ayse est le cuer dont vous estez aimée,
Que choysy ait sy gracieu deport;
Puis que du tout estez à luy donnée,
Il ne ly fault nule rien que la mort.

(1) Ms. : *soy* (?) *avoir.*
(2) F° 85 r°.
(3) Ms. : *que Foy est travellye* (corrigé sur *travellée*).
(4) Ms. : *voillor.*
(5) Châtier, corriger.
(6) Vers corrompu. Faut-il corriger : *Tant qu'il y ait en tels tours Dieu mestier*, et comprendre que « Dieu seul, en telles occasions, peut intervenir utilement? »
(7) Ms. : *peheu.*
(8) Ms. : *perle.*
(9) Ms. : *la.*
(10) F° 85 r°. L'on trouvera des ballades de sujet analogue dans les *Œuvres complètes* d'Eustache Deschamps, t. IV, p. 318, t. V, p. 22 (édition de la Société des Anciens Textes Français).
(11) L'emploi des mots *morisque* (mauresque) et *tartarin*, avec une nuance dépréciative, pour désigner la couleur du visage, est intéressant.
(12) *Hurepelé* est un diminutif du verbe *hureper*, « se dresser », en parlant des cheveux. Godefroy ne connaît ni *hurepelé*, ni *hurepiaus*, sorte de coiffure (Adam le Bossu, *Jeu de la Feuillée*, v. 590, 836).
(13) *Barbarin* n'est pas attesté dans Godefroy avec cette valeur particulière, évidemment injurieuse.
(14) Ms. : *laic.*
(15) Il est difficile de préciser le sens de ce mot que Godefroy n'atteste qu'à une époque postérieure et avec le sens propre : « exposé au vent ».
(16) Ms. : *mainde.*

Digitized by Google

Batus, navrez et de justice prins (1),
Pour main debait jurez et follie (2);
J'ay demourez en fort[e]resse asaullie,
Siegé devant engins à grant outrage
Piere getant gros .... estagez (3),
Per fause veue (4) entreprin et hapez;
Maix femme prandre m'a (5) fait plus grant dom-
[<mage> :
Gart soy chacun qu'i n'an soit atrepez!

J'ay (6) tout lez maulz sy desus entreprins,
Frains (7) et pasez sans avoir villonnie;
Or est sur moy de femme le vellin (8),
Per marier, que tout jour brait et crie;
Femme maudit doulce Vierge Marie!
Biaux sire Dieu! por quoy <me> meriai je?
Q... onquez... tel ne celle raige,
Dont jay per femme dont je suis apretez (9)
Boin fait.... tel doulereu paisaige
Gart soy chacun qu'i n'an soit atrepez!

Prince, il n'est ne sy foul ne sy saige,
Se femme prent, qu'elle ne soit la soraige (10);
Et, qui ne soit desert, mors ou hagez (11),
Saigez n'est pas qui entre en mariaige :
Gart soy chacun qu'i n'an soit atrepez!

XXXIX

...Les plus rusés en sont les premiers prins.

Aulcune (12) foy je suis en grant mervelle
Coment ung hons se puet tant asoter
D'une femme, qu'i ne dort ne ne vaille (13),
Et qu'il en pert le boire et le mengier,
N'en (14) ung seul lieu se se puet arester,

(1) Ms. : *pris*.
(2) Le vers est très altéré.
(3) Le mot qui précède *estagez* est illisible. *Gros* a été corrigé sur *grois*.
(4) Il n'est pas douteux que le mot *mine* n'ait dans la ballade de Deschamps son sens militaire et ancien : excavation pratiquée sous les remparts ennemis, que l'on maintient avec des étançons auxquels on met ensuite le feu. Jacques d'Esch l'a traduit par *fausse vue*, le confondant avec le mot *mine*, « apparence du visage », alors nouveau.
(5) Ms. : *n'ait*.
(6) F° 84 v°.
(7) Ms. : *fran*.
(8) *Velin* pour *venin* est déjà dans la *Traduction des Sermons de Saint Bernard*, etc. *Velemous*, venimeux, est encore dans le *Dictionnaire des Patois romans de la Moselle*, de M. Zéliqzon.
(9) Vers inintelligibles. Le vers suivant a été déplacé : c'est le vers 35 de l'édition Raynaud.
(10) *Sorage* est un terme d'autourserie, qui ne présente ici aucun sens.
(11) Lisez : *lappé*, au sens de « absorbé ». *Désert* signifie « ruiné, dévoré ». Ce vers et le suivant sont les vers 28-29 de l'édition Raynaud.
(12) F° 84 v°.
(13) *Vaille* rime avec *merveille*. Vient-il de *veiller*, de *valoir*? Dans les deux cas l'expression n'est pas claire.
(14) Ms. : *ni en*.

Digitized by Google

Tant per est fort de son amour (1) enprin;
Que puisse estre, je ne say que pancez :
Lé plus rusez en sont lé premier prin.

Toutez foy (2) nulz n'est qui <lors> lez conseille
Ne que leur pust adonquez rien monstrez,
Et me sainble qu'en vain Foy se traveille (3)
A lez vouloir (4) à ce point chatoyer (5),
Tant qu'il ait en detours deu mestier (6).
Je n'an dis plus, maix tel est mon avis,
De tant que j'ay peu (7) veoir ne ragarder :
Lé plus rusez en sont lez premier prin.

Quoy ne comment que femme s'apereille,
N'an quelle estat qu'ele se sceit [de]mener,
Puis qu' .j. hons a celle puce en l'oreille,
Tout est bien fait [quanquez] qu'elle veut ordon<ner>.
. . . . . .
N'an parle (8) nulz, s'il ne veult dire à mis,
Comme à (9) pluseur ait ouy raconter :
Lez plus rusez en sont lez premier prins.

XL

...Il ne lui faut nule rien que la mort.

Coulour (10) morisque, visage tartarin (11),
Cheveux de truye <et> noirs et hurpelez (12),
Nez de singesse grant manton barbarin (13),
Geulle de laie (14) escument a .ij. lez,
Soursix pandant, rouge yeulx enflambez,
Front vantileux (15), ridé loing et menu,
Grois, lonc, rougneux, jaune, vert et velu,
Bras court et grox, ruide main (16) mal lavée :
Ayse est le cuer dont vous estez aimée,
Que choysy ait sy gracieu deport;
Puis que du tout estez à luy donnée,
Il ne ly fault nule rien que la mort.

(1) Ms. : *soy* (?) *avoir.*
(2) F° 85 r°.
(3) Ms. : *que Foy est travellye* (corrigé sur *travellée*).
(4) Ms. : *voillor.*
(5) Châtier, corriger.
(6) Vers corrompu. Faut-il corriger : *Tant qu'il y ait en tels tours Dieu mestier*, et comprendre que « Dieu seul, en telles occasions, peut intervenir utilement? »
(7) Ms. : *peheu.*
(8) Ms. : *perle.*
(9) Ms. : *la.*
(10) F° 85 r°. L'on trouvera des ballades de sujet analogue dans les *Œuvres complètes* d'Eustache Deschamps, t. IV, p. 318, t. V, p. 22 (édition de la Société des Anciens Textes Français).
(11) L'emploi des mots *morisque* (mauresque) et *tartarin*, avec une nuance dépréciative, pour désigner la couleur du visage, est intéressant.
(12) *Hurepelé* est un diminutif du verbe *hureper*, « se dresser », en parlant des cheveux. Godefroy ne connaît ni *hurepelé*, ni *hurepiaus*, sorte de coiffure (Adam le Bossu, *Jeu de la Feuillée*, v. 590, 836).
(13) *Barbarin* n'est pas attesté dans Godefroy avec cette valeur particulière, évidemment injurieuse.
(14) Ms. : *laic.*
(15) Il est difficile de préciser le sens de ce mot que Godefroy n'atteste qu'à une époque postérieure et avec le sens propre : « exposé au vent ».
(16) Ms. : *mainde.*

Digitized by Google

Vous (1) me sainblez ung plain tonnez de vin,
Tant per estez grelle per lez coutez;
Et sy pourtez por chargier ung ronsin
Dedans vous sain tousjours de char assez;
Vos grois manbre, qui sont gras et enflé (2),
Ne sont mie de fusiaulx soutenir (3) :
Mandre pillez ai-gez sovent veü
Que du moustier ont la voite pourtée (4);
Cil qui vous voit mie déchevelée (5)
A bien cause de se resjouyr fort;
Qui gist ez braz d'une telle popée,
Il ne ly fault nulle rien que la mort.

<Tantost> je vy, à se lundi matin (6),
Cyl que de vous est sy <en>amorez,
Combien que Dieu ordonna à la fin
D'estre en ce monde ainsy fort tormanté (7);
Et sy sainble, quant per joie riez,
Que vos aiés les nerfs du cou rompus (8)
Ou que dus corps aiez le sen perduit,
Tant per estez criante (9) et emperlée,
Laide best<e>, sote desesperée,
Cil qui (10) vous ayme n'ait mestier de confort :
Puis qu'il vous ait souhaidié<e> et usée (11),
Il ne ly faut nule rien que la mort.

Grosse (12) princesse az gainves cheverlées (13),
Vos graices fasses, que sy fort sont enflées,
Ne me donront à nulz jours reconffort :
Cil qui aura de vos culz la fumée.
. . . . . .
Il ne ly faut nule rien que la mort.

(1) F° 85 v°.

(2) Ms. : *en flanflé*.

(3) Faut-il corriger *soutenus*, pour rimer avec *veu*? Il semble que le vers signifie : « pour soutenir vos membres, il faut autre chose que des fuseaux », ce qui est assez satisfaisant. — Un fuseau a toujours servi de terme de comparaison à des objets longs et minces : le cerf ne peut souffrir « ses jambes de fuseaux » (La Fontaine, Fables, VI, 9).

(4) Moindres piliers ai-je souvent vus qui portaient la voûte de la cathédrale. Le ms. porte *moustrer* pour *moustier*.

(5) Ms. : *de cheveleu*. Elle n'est pas déchevelée parce qu'elle n'a pas de cheveux?

(6) Le vers est sans doute altéré, ainsi que les trois suivants.

(7) Ms. : *tormantée*.

(8) Ms. : *le ? de coup ronpir*. Ce vers, repassé par le correcteur, est illisible.

(9) Ms. : *cruanteit*. Ce mot et le suivant sont douteux.

(10) Ms. : *quil*.

(11) « User », ou « user charnellement » se disent tous deux en moyen français.

(12) F° 86 r°.

(13) Ces deux mots me sont inconnus.

Digitized by Google

XLI

Comment l'auteur maudit cellui qui le requerra de combattre (1)

De tous maulx dont Dieux puet garir,
D'epidimie et mort soudaine,
De gravelle puist il mourir,
De la pierre et goute migraine,
D'esvertin, de fievre quartaine,
Le mal saint Leu le puist abatre,
Dieux lui doint la sanglante estraine,
Qui me requerra de combatre!

Ydropiques puist devenir!
Emflez soit comme est une yraigne!
Ses jours puist ethiques fenir!
Es bouyaulx colique le praigne!
Toute deshoneur lui avaingne
Partout où homs se puet embatre!
Puist cilz mourir de mort villaine
Qui me requerra de combatre!

Ne m'y sçaroie maintenir :
Tel requeste ne m'est pas sayne,
Ne je n'en vueil riens acomplir,
C'est ma response toute plaine.
Quiere Roland ou Charlemaine,
Qui se veult à tel gieu esbatre,
Non pas moy; hors du sens devaine
Qui me requerra de combatre!

L'envoy :

Prince, je ne sçay coup ferir
Fors que mangier, boire et dormir :
Osté ce, maleur à cil quatre;
Ne me vueille nulz requerir!
En enfer puist faire bruir
Qui me requerra de combatre!

...Qui me requerra de combattre.

De (2) toux malz dont Dieu pieut gaurir,
Pidimie (3) de mort soudainne,
De gravelle puit il morir,
De piere, de goute, mingrainne (4),

(1) Eustache Deschamps (Ed. G. Raynaud, t. VII, p. 33; collection de la Société des Anciens Textes Français).
(2) F° 86 r°.
(3) Serait-ce une forme semi-populaire (cf. *boutique*, de *apothêke*) du mot *espydymie*, qui apparaît en français dès le XIIe siècle sous cette forme savante?
(4) Notre texte est à préférer à celui de l'édition Raynaud. La goutte — qui est localisée au moyen âge dans les jambes et les pieds — ne peut être confondue avec la migraine, quelles que soient d'ailleurs exactement les maladies désignées par ces deux mots.

Digitized by Google

D'avertin (1), de fievre quartainne,
Le mal saint Leu le puit esbatre (2),
Et Dieu ly dont sanglante estrainne,
Qui me requeray de combatre!

Ytropique puist il mory,
Et enflé comme une yraingne (3)!
Cez jour puist [il] etiques finir (4)!
Ez boyaux colique le prengne!
Toutez dezhonnour luy aivengne
Per tout où homme se puet esbatre,
Et puit mory de mort soudainne,
Qui me requerait de combatre!

Ne (5) m'y sav[e]roie contenir;
Tel requeste ne m'est sainne,
Ne je veul rien acomply :
C'es ce ma reponce tout plainne.
Quiere Rollant ou Charlemaingne
Qui se veut à tel jeu esbatre,
Non pas moy; hors deu san deviengne
Qui me requirat de combatre!

Prince, je ne sçay coup fery,
For que maingier, boyre et dormir (6) :
Oster ce mal eur trois et quatre (7);
. . . . . .
En enfer puist s'arme périr,
Qui me requirat de combatre!

XLII

...Quant au besoin toujours argent me faut.

Je (8) suis mercier (9) per default de pécune :
Me fault user mon tempz en le pyquaige (10),
Et mon peire est epclype de lune (11) :
Rien n'y reluist obscure ombrage (12);
Estre ne puest de paciant courage;
Troip me grièvе de povretez l'asault,
Quant au besoing tousjours ergent me faut.

(1) *Esvertin*, folie. Sur ce mot, voyez en particulier ADAM LE BOSSU, *le Jeu de la Feuillée*, v. 330.
(2) Abattre. — Le *mal saint Leu* est l'épilepsie.
(3) *Aragne*, araignée.
(4) Ces deux mots sont de lecture douteuse.
(5) F° 86 v°.
(6) Ms. : *dormin*.
(7) Le vers, peu clair dans la ballade de Deschamps, est ici inintelligible.
(8) F° 86 v°. — Sur le sujet, comparez la ballade : *De ceulz qui n'ont point d'argent*, Guillaume de Machaut, éd. Chichmaref, t. II, p. 646.
(9) Le mot signifie « marchand en général ».
(10) Mot inconnu. Est-ce un dérivé de *piquer*? Faut-il lire « l'équipage » ?
(11) Ce vers est désespéré. Les plaisanteries sur les éclipses « d'entendement » ou autres sont fréquentes au XVe siècle : *D'or sera et d'argent grant esclipse*, dit Eustache DESCHAMPS.
(12) Vers inintelligible. *Obscur* se rapporte évidemment à l'idée de l'éclipse de lune.

Digitized by Google

Se (1) Richesse, qui est bontez et .... (2),
Per sa graice ne me fait avantaige
Que de sez bien eusse pertie aucune,
San pratiquer ou sa<n>s vandre heritaigez,
J'é peu de bien; sy ne puis faire otraige
En despance, ne per froit ne per chault,
Quant au besoin tousjours ergent me fau<t>.

Or suis subget à l'aveugle Fortune;
Au bas me tient en sa roe (3) vollaige,
Dont en pansant prens dollour et rancunne;
Tout me hontoient (4) ceux de mon vosignai<ge>;
Entre eux disent que je ne suis pas saige,
Et que ma compaigniez rien ne vault,
Quant au besoin tousjor ergent me fault.

XLIII

On sait très bien que vous êtes moult preux.

Freire (5), atandez l'estrainne (6) de ce jour,
Et que le froit soit passé (7) et la pluye;
Prenez repoz, maintien et séjour (8);
Laissiez gaurir ceux de la maladiez,
Que blesiez estez ez mairche (9) de l'ivier;
Vous en avez renon vaillant et boin,
Ce fut de Dieu très especialz don;
Couchiez vous tart, ne soiez maintineux,
Maix entandez dez escuelle le son :
On sceit très bien que vos estez moult preus.

Ne laissier pas, por vangier vostre honour (10),
En cest<e> court que ne soit assailliez
Mainte soupe et main pastez de four (11);
Houblez (12) vous fort à cest<e> char routiez (13),
A cez broiez (14) per tresgrant lecheriez;
Et puis perlez comme boin compaignon
Dez fait d'armez d'Actor, d'Egamenon,
Dictez qu'à ce (15) est vos cuer entancieu (16),
Quant vous serez à grant feu de charbon :
Ont sceit tres bien que vos estez mou preu.

(1) F° 87 r°.
(2) Le manuscrit porte ici un mot illisible, qui doit rimer en *une*. *Bontez* est lui-même douteux.
(3) Ms. : *rot*.
(4) Ms. : *toutez me heonty...*
(5) F° 91 r°.
(6) Chance, fortune, hasard.
(7) Ms. : *pacer*.
(8) Ms. : *sejornez*.
(9) Au début de l'hiver; l'on trouve aussi : les marches de la vieillesse. Le vers est faux et ne rime pas. Faut-il lire : de la vie?
(10) Ms. : *hont*.
(11) Ms. : *fonz*.
(12) *Hobeler* signifie ici : « se jeter sur ». Ce sens, qui n'est pas attesté en ancien français, dérive assez naturellement de celui de *hobel*, petit oiseau de proie.
(13) Chair rôtie.
(14) Brouets.
(15) Ms. : *que c'* (est)...
(16) L'on trouve dans les *Vœux du Paon*, de JACQUES DE LONGUYON, l'expression *ententif de*, « désireux de » (dans Godefroy).

Digitized by Google

Tenez estroit (1) encostez tel chalor
De la laingne, maix de la main poliez (2)
Soiez guarny d'ung hernap (3) de doulçor (4);
Et puis perler de vostre belle amye;
Qu'il lui (5) desplait et forment luy anuie (6)
De vous prier d'aler en regyon (7)
Où guire (8) soit, voire en cest<e> saison;
N'en perler plux, n'an soiez envieux,
Vous avez en madit (9) malvaix horion :
<On sait tres bien que vous estes mout preux> (10).

Tout (11) ameurieux (12) je priez per bonne amor
Qu'il vuisent (13) bien et metent (14) en destour
Tous lez hernoix qui sont cheval<e>reux;
Car, à lez veoir, vous voudriez le milor
Pour alez loingz et prandre du labeur :
Ont sceit trop bien que vos estez molt preu.

XLIV

...A nagier dessus la mer.

Sus (15) la rive de la meir
Juer et m'esbatre aloie (16);
La femme du marronier (17)
Je trova en mey ma voie :
El[le] me dit se j'oseroie
Nulement avanturez
A naigier dessus la mer.

« Mon mary a ung vaissialx
Qui va à trait et à naige (18);
Sus la rive de la mer,
N'a poins de plus bele barge;

(1) Ms. : *en trois.*
(2) Polie : gracieuse, élégante.
(3) Hanap. La forme ordinaire est *henap.*
(4) Le mot *douceurs* signifie en moyen français « vivres en général » : il semble s'appliquer ici à des liquides.
(5) Le manuscrit porte deux mots illisibles : *au roy* ?
(6) *Anuie* est douteux.
(7) L'idée est évidemment celle-ci, qui est exprimée dans des ballades sur le même sujet : sa belle amie s'oppose à son départ pour la guerre, surtout en cette saison. Le vers est très altéré; le manuscrit porte : *De lie prier qu'aler en regyon.*
(8) Guerre.
(9) *Avoir en madit* signifie évidemment « avoir en haine » ou « avoir en horreur ». *Madit* semble être l'ancien français *maldehait* plutôt que *maldit.*
(10) Le refrain a été coupé par le relieur.
(11) F° 91 v°.
(12) Armuriers.
(13) *Vuisent* paraît être le subjonctif de *vuidier*, vider, enlever.
(14) Ms. : *mentet.* L'expression *mettre en détour* signifie : « mettre à part, dissimuler ».
(15) F° 92 v°.
(16) Ms. : *juer abatre* (?) *m'aloie.*
(17) Marinier. *Maronier*, qui est dans la *Geste des Lorrains*, est la forme courante dans l'est et le nord du domaine gallo-roman.
(18) A trait et à nage. Il faut sans doute comprendre : « de toutes manières ».

Digitized by Google

Maix y vient sy fort sur l'aige
Qu'il ne <la> sceit governer
A naigier desus la mer. »

Se j'estoie essez subtis,
Maitre <ou> verlet volroie estre;
Maix il y chiet [sy] grant perylz
Et à destre et à seneistre;
El[le] m'a dit que serait maistre,
Avant qu'il soit l'anutier,
A nagier desus la mer.

Puis je prin mon naviron
A nagier per grant maniere (1)
Et entour et environ.
« Or sus, dit la marronière (2),
Le (3) governalz de darier (4)
Se sav[e]ra bien aquiter
A nagier desus la mer. »

Le vaisiaux sertainnement
Santoit sy fort la marine,
Il (5) en yssoit si grant ven
Et une sy grant bruyne,
Et une sy grant tanpete,
Que cuidoie estre noyer,
A naigier desus la mer.

Le vent qui venoit de norte
Bruoit comme une (6) tanpeste;
Je cuidoie bien estre mort
Quant que <je> venise à terre (7);
Dieu je prioie (8) et saint Pier
Qu'il me volcissent aidier
A nagier desus la mer.

Si mon aviron j'essaie (9)
Sus le corp d'une ballenne :
Il en est bien escourté (10)
D'unne palme tout<e> plainne;
Il est ausy moult que lenne;
Je ne le puis redressier
A nagier dessus la mer.

(1) Ms. : *manier*. *Par grand manière* signifie probablement : « de toutes mes forces ».
(2) Ms. : *marlonier*. C'est ici le premier exemple du féminin.
(3) Ms. : *lez*.
(4) Ms. : *darien*.
(5) Fᵒ 93 rᵒ.
(6) Ms. : *ung*. — *Bruoit* vient du verbe *bruire*.
(7) *Quant que* a évidemment ici le même sens que *tant que* : « jusqu'à ce que »; comprendre : avant d'aborder.
(8) Ms. : *je prioie Dieu*.
(9) Ms. : *se je sa mon aviron*. — *Si* doit être traduit par : « alors ». — *Baleine, os de baleine*, au sens de « monture de corset », n'est pas attesté avant le xvɪᵉ siècle (Dictionnaire général, article *baleine*). Il y a évidemment ici un jeu de mots sur ce sens et celui de « cétacé ».
(10) Ms. : *acortiere*.

Digitized by Google

Entre Troye et Saint Quointin,
N'a poin de plux bele barge;
Por monner ung groz hutin,
Elle est grosse <et grande> et large;
Mon naviron est [sy] salvaige
Je ne le puis governer
A naigier desus la mer.

Conclusion

Au point de vue de l'étude du dialecte messin et de l'histoire de la langue française, le manuscrit de Jacques d'Esch constitue un document de premier ordre, auquel nous consacrerons une étude spéciale. Le mélange des formes dialectales et des formes françaises, la haute fantaisie avec laquelle Jacques résout les problèmes orthographiques rend difficile la lecture des textes et peut rebuter le lecteur : ils nous permettent de préciser la valeur de nombreux sons et de déterminer quel était le parler de la bonne société messine au XVe siècle.

En ce qui concerne l'histoire de la littérature française, le florilège de Jacques d'Esch ne présente qu'un intérêt secondaire. Il nous donne toutefois, sur la propagation de la littérature française à Metz et sur l'histoire de la civilisation dans la région lorraine, des indications précieuses.

Nous n'insisterons point sur ce que cette anthologie nous apprend du caractère et des habitudes de Jacques d'Esch. Cet « échevin » n'est à aucun degré un homme de loi, un juriste : c'est un « chevalier » ; l'on dirait, deux siècles plus tard, un « honnête homme ». L'aristocratie qui a gouverné Metz au moyen âge avait les habitudes et la mentalité de l'aristocratie française : le manuscrit d'Epinal nous révèle les mêmes goûts, la même culture que les manuscrits de Charles d'Orléans.

Il y a, toutefois, une différence sensible dans la qualité, si je puis dire, de cette culture littéraire. Il est bien évident que Jacques d'Esch ne se soucie qu'assez médiocrement de « littérature ». Ce qui l'intéresse dans la poésie courtoise, c'est moins les finesses de sentiment et les subtilités d'expression que des charges qui nous paraissent quelquefois assez triviales et même grossières (1). Ni la dialectique amoureuse, ni la métaphysique courtoise n'ont trouvé place dans les *morceaux choisis* du chevalier messin : c'est sous la forme la plus plate, la plus pratique, la plus utilitaire

(1) Paul Meyer a déjà remarqué qu'il y avait dans la poésie des *trouvères*, comparée à celles des *troubadours*, « moins de délicatesse dans la pensée, moins d'élégance dans l'expression, en un mot moins de distinction » (Bibliothèque de l'Ecole des Chartes, t. XXVIII, p. 131). Le manuscrit d'Epinal marque une nouvelle étape dans la déchéance de la poésie courtoise.

Digitized by Google

que la poésie lyrique pénètre à Metz; elle s'y ravale jusqu'à n'être plus dans les salons qu'une simple distraction, un prétexte à « petits jeux ».

Déjà sensible au point de vue du choix des pièces, cette infériorité se révèle brutalement dans le détail de la transcription. Les poésies recueillies par Jacques sont extrêmement incorrectes; visiblement, notre échevin n'est pas au courant de la technique compliquée des poèmes à forme fixe : trop souvent ses vers n'ont ni rime ni raison.

Nous trouvons ici la confirmation d'un fait d'ailleurs bien connu : la pauvreté de la littérature lorraine et en particulier de la littérature messine en œuvres d'imagination. Il n'est pas douteux que la *Geste des Lorrains*, au XIIe siècle, ne soit d'origine messine — quoique cette *Geste*, destinée à des lecteurs, ou plutôt à des auditeurs de toutes les régions du domaine d'*oui*, nous soit parvenue dans un dialecte qui est un dialecte littéraire commun (1). Mais, dès le XIIIe siècle, la littérature messine, riche en œuvres d'édification et même en œuvres didactiques, comme l'*Image du Monde*, très riche en travaux d'histoire, ne nous offre plus de productions proprement littéraires.

Cet état de choses s'explique par une cause matérielle : il n'y a pas eu, à Metz, de « cour », et le milieu aristocratique messin, de fortune moyenne, n'était pas favorable au développement d'une poésie délicate et fine, mais aussi prodigieusement raffinée et quelque peu artificielle. Les seigneurs de Metz n'avaient peut-être pas le loisir de se livrer à ces jeux de l'esprit; ils n'avaient certes pas les moyens d'attirer à Metz des poètes et de les entretenir (l'*Image du Monde*, composée par un moine de Saint Arnould de Metz, est dédiée à un frère du duc de Lorraine, alors évêque de Metz, et à Robert d'Artois, frère du roi Louis de France; Jacques de Longuyon offre les *Vœux du Paon* à un prince de la maison de Bar, alors évêque de Liège). J'ajouterai que les familles messines n'en avaient sans doute pas le goût ni même l'idée. Il semble bien en effet que nous touchions ici à un trait du caractère lorrain : le sens pratique, qui entraînerait, jusqu'à un certain point, quelque incapacité poétique (2).

(1) On lira avec intérêt, sur la *Geste des Lorrains*, un bon travail de M. Léonhard GLEICH, *Der landschaftliche Charakter der* Geste des Loherens, Bielefeld, Rennebohm und Hausknecht, 1925 (Dissertation de Munich). Dans le détail, nous ne sommes pas toujours d'accord avec M. Gleich; dans l'ensemble, les conclusions de la thèse nous paraissent assurées.

(2) Sur cette question, consulter VOSSLER (K.), *Frankreichs Kultur im Spiegel seiner Sprachentwicklung. Geschichte der französischen Schriftsprache von den Anfängen bis zur klassischen Neuzeit*. Heidelberg, Winter, 1913. M. Vossler explique le caractère lorrain par un mélange primitif des races gallo-romaine et germanique, avec une prédominance de l'élément germanique. Il ne fait que développer, en y introduisant la vague et fâcheuse notion de « race », une vieille idée émise par un ancien préfet de la Meurthe, Marquis : « Le caractère des habitants de la Lorraine tient le milieu entre le flegme alle-

Digitized by Google

Il est extrêmement dangereux de vouloir, surtout à notre époque, étudier le caractère d'une province qui, par sa situation même, se trouve peuplée d'éléments ethniques très divers. Au moyen âge, où nous avons le droit de supposer que l'élément autochtone domine en Lorraine, et en particulier à Metz, nous pouvons sans doute nous fonder sur une production littéraire qui offre quatre siècles d'activité ininterrompue pour établir quelques traits particuliers de l'âme lorraine. Il en est de bien marqués et de bien spéciaux : un sentiment religieux extrêmement vif — nous avons systématiquement négligé, dans le manuscrit de Jacques, les nombreuses pièces de caractère religieux — et un sens pratique très développé : il suffit de feuilleter la notice rédigée par M. Bonnardot pour s'en rendre compte. Il faut y ajouter le goût de la musique, à laquelle M. PARISOT, dans le tome I de son admirable *Histoire de Lorraine*, n'a point fait la place qu'elle méritait d'avoir : deux des manuscrits les plus importants pour l'histoire de la chanson française au moyen âge, les manuscrits C (Berne, Bibliothèque municipale, n° 389) et I (Oxford, Bodléienne, Douce 308), sont d'origine messine; un troisième, U (B N f. fr. 20.050), est aussi lorrain. La musique lorraine jouissait au moyen âge d'une juste célébrité. Dans le roman de *Galeran* (v. 1169 et suivants), Fresne apprend :

Laiz et sons, et baler des mains,
Toutes notes sarrasinoises,
Chansons gascoignes et françoises,
Loerraines, et laiz bretons...

Le *Roman de la Rose* atteste la suprématie des « notes Lorraines » :

La veïssiez fleüteors,
E menestreus e jogleors;
Si chantoit li uns rotreuenges,
Li autres notes loherenges,
Por ce qu'en fait en Lohereine
Plus beles notes qu'en nul reine (1).

Il est donc peut- être exagéré d'accuser l'esprit pratique des Messins d'avoir fait tort au développement de la poésie :

mand et la légèreté française » (BRUNOT, Ferdinand, ***Histoire de la Langue française***, t. VII, p. 299, n° 5). Combien la formule de Vossler, claire en apparence, est en réalité imprécise et dépourvue de valeur, notre exemple même le prouve : est-ce de la race « gallo-romaine » ou de la « race germanique » (dominante, ne l'oublions pas), que le Lorrain tiendrait son incapacité littéraire? — M. Gleich a repris la question; il se fonde, pour étudier le caractère lorrain, sur Barrès, qui n'est, comme son nom l'indique, qu'un Lorrain d'adoption et dont l'éducation, d'ailleurs, est toute française et même cosmopolite.

(1) *Reine*, royaume. — Ed. Langlois, t. II, p. 39, v. 747 et suivants. Paris, Firmin Didot, 1920, in-8°. Collection de la Société des Anciens Textes Français.

Digitized by Google

très attachés à la religion, vivement intéressés par l'histoire, les Messins, ardemment épris de musique, ont cherché de ce côté l'expression de leurs sentiments les plus intimes : leur poésie a été la musique. Mais il n'est pas moins vrai que la littérature d'imagination ne s'est point développée à Metz au moyen âge et qu'il semble bien y avoir là un trait intéressant du caractère lorrain (1).

L'absence à Metz d'une cour princière a certainement nui au développement de la poésie aristocratique et courtoise. En revanche, l'existence à Metz d'une petite noblesse très attachée au sol, malgré de nombreuses expéditions au dehors (c'est à Huy, près de Liège, que Philippe II d'Esch a été fait chevalier en 1466 (2), au moment où la ville a été reprise par les Bourguignons sur les Liégeois), a une importance considérable au point de vue de l'histoire de la civilisation en Lorraine. Réellement cultivées, les familles paraigiennes ont créé à Metz un véritable foyer de civilisation (3). C'est ce qui explique le caractère particulier du folklore messin et aussi celui des patois de la région messine. Si nous voyons, dans les villages des environs de Metz, subsister encore de curieux usages, tels que celui du *Keulo* et du *Maire des Chétifs*, à Failly, alors que les environs de Nancy ne fournissent rien de pareil, si nous voyons à Metz se développer et survivre jusqu'à nos jours un véritable dialecte littéraire, c'est à l'influence prolongée des nobles familles des d'Esch, des Gournay, des Chaverson, des de Heu, etc., qu'il faut rapporter ce fait.

Nous ajouterons enfin — et ce serait une remarque inutile si toute une série de travaux tendancieux n'avaient essayé

(1) Nous avons conservé le catalogue de la « librairie » de Michel Chaverson (Favier (J.), *La bibliothèque d'un maître-échevin de Metz au commencement du* XVIe *siècle*, Nancy, Sidot, 1885, in-12). La lecture de ce catalogue, qui comprend quatre-vingt-deux volumes, confirme nos conclusions.

(2) D'Hannoncelles, op. cit., t. II, p. 64.

(3) Les comtes de Bar semblent avoir possédé une cour assez soucieuse des choses de l'esprit : ses productions nous ont été conservées par un manuscrit messin (Oxford, Bodléienne, Douce 308; voyez Lubinski, Fritz, *Die* Unica *der* Jeux-partis *des Oxforder Liederhandschrift* Douce 308, Romanische Forschungen, 1908, t. XXII, p. 506-598). — Un comte de Bar a composé une chanson (Jeanroy, A., *Bibliographie sommaire des chansonniers français du moyen âge*, Paris, Champion, 1918, Classiques français du moyen âge, p. 41 et 48); nous en avons deux de Thibaut de Bar (Raynaud, G., *Bibliographie des Chansonniers français*, Paris, Vieweg, 1884, in-8°, t. I, p. 140, 161, 234). Mais Bar-le-Duc a cessé de bonne heure d'être un centre littéraire. — Une duchesse de Lorraine a composé deux chansons (Raynaud, op. cit., p. 174, 212, 234). Serait-ce la « bone duchesse » à laquelle Colin Muset dédie une chanson? (VIII, v. 62, éd. Bédier, Paris, Champion, 1912; collection : Les Classiques français du moyen âge). A une époque plus récente, Monseigneur Jehan de Lorraine, duc de Calabre, puis duc de Lorraine (1426-1470), a écrit des rondeaux, dont l'un tout au moins est remarquable. Mais les ducs de Lorraine étaient des personnages trop considérables et trop mêlés à l'histoire de l'Europe pour que leur influence sur la petite noblesse ou la bourgeoisie d'une ville quelconque de la Lorraine, où ils ne résidaient guère, fût bien marquée.

Digitized by Google

d'insinuer le contraire — que cette civilisation messine est une civilisation purement française. Il y a dans le manuscrit de Jacques douze vers allemands (f° 73 v°), suivis d'ailleurs de deux traductions françaises, qui semblent prouver que Jacques lui-même ne savait guère l'allemand. Il s'agit, vraisemblablement, d'une sorte de jeu sur les sept premiers nombres (1). Graf (2) a pu trouver un texte qui attesterait qu'à la fin du XVe siècle, à Metz, il y avait une population en majorité (mehrertheils) de langue allemande. Il est possible, en effet, que Jacques d'Esch ait eu à son service une majorité de bonnes et de domestiques de langue allemande. Mais, quand il s'agit de civilisation, la qualité doit l'emporter sur la quantité : l'étude du manuscrit d'Epinal nous révèle de toute évidence, à quelques kilomètres de la frontière des langues, un milieu exclusivement soucieux des choses de France. Il n'est point douteux que Metz n'ait été, depuis le VIe siècle, le foyer de civilisation le plus important de la région de l'Est, et, à la limite du monde germanique, une citadelle de la culture française.

(1) L'on connaît la vieille chanson d'écoliers : il y a *un* Dieu, il y a *deux* testaments, il y a *Troyes* en Champagne, etc. Jacques aurait oublié le quatrième distique; des jeux de mots rendent d'ailleurs l'ensemble assez énigmatique. — La bibliothèque de Michel Chaverson (voyez ci-dessus, page 170, n. 1), qui contenait quatre-vingt-deux volumes, ne comptait qu'un livre allemand : « la destruction de Troye en allemand ».

(2) GRAF (J.), Annuaire de la Société Lorraine d'Histoire et d'Archéologie, 1890, t. II, p. 102. L'on admirera, pour la période du moyen âge, l'assurance des affirmations et l'absence de toute preuve.

Digitized by Google

UN RELIEF GALLO-ROMAIN D'UNE DIVINITÉ DE SOURCES

à la BILDMUHL, près LEMBERG

Lors de nos fouilles dans le gisement chelléen ou préchelléen de Burbach, au sud de Sarre-Union, M. *Gaston Wack* m'apprit qu'il y a dans la *Obere Bildmühle, près de Lemberg* (canton de Bitche), un relief réputé dans la région pour être « *mithriaque* ». Et il m'invitait gracieusement à m'y conduire. Cette visite avait pour moi d'autant plus d'intérêt que dans la petite carte des découvertes mithriaques de la région, publiée p. 119 de mon travail sur le grand sanctuaire de Mithra le Kœnigshoffen (1), il y avait entre les mithrées de Sarrebourg et Schwarzerden une vaste région dépourvue de pareils monuments. Mais, arrivés (le 6 septembre 1924) à ladite Bildmühle, propriété de M. A. Wack, j'ai pu immédiatement constater que le relief en question *n'a rien du tout à voir avec le culte de Mithra :*

C'est un relief abîmé par le temps et surtout par l'humidité, creusé dans la paroi verticale d'un rocher naturel de grès vosgien rougeâtre et resté *in situ* dès l'époque romaine. Le relief se trouve placé dans une niche artificielle, arrondie au sommet, mesurant environ 63 cm en hauteur et 33 cm en largeur. C'est dire évidemment que la personne ayant eu l'intention de dédier l'image avait prescrit « *un relief haut de deux pieds romains sur un pied de largeur* ».

Malgré le mauvais état de conservation, on reconnaît pourtant qu'il s'agit d'une femme assise sur une sorte de banc et vêtue d'une longue robe tombant jusqu'aux pieds (dont un au moins est visible). La partie supérieure du corps paraît avoir été vêtue, de plus, d'un pallium tombant jusqu'aux genoux. La femme tient dans son bras gauche une corne d'abondance assez bien visible et remplie de fruits. La main droite est posée à la hauteur de l'autre sur

(1) Cf. R. FORRER, *Das Mithra-Heiligtum von Kœnigshofen bei Strassburg* (Bulletin de la Soc. pour la conservation des mon. hist. d'Alsace, Strasbourg, 1915, et tiré à part).

Digitized by Google

les genoux et paraît avoir tenu un objet qui aujourd'hui est trop détruit pour permettre de le déterminer. A en juger par la surface plate, cet objet n'a pu guère représenter autre chose qu'une coupe peu profonde. Au cou on voit une ligne assez nette qui indique l'ourlet du vêtement ou un torques. Du côté droit de la tête, fortement rongée par le temps, on voit tomber sur l'épaule une natte ou, plutôt, le bord bien prononcé d'un voile qui, à en juger par la hauteur de la tête, était surmonté peut-être d'un diadème.

Il s'agit donc évidemment d'une *déesse*. On peut la rapprocher en ce qui concerne sa pose, son costume et les deux attributs, et pour rester dans l'arrondissement de Sarregue-

mines, au relief de Tetting du musée de Metz, publié par *M. Keune* (*Annuaire* de Metz, 1897, p. 334) et par *Espérandieu* (*Recueil des reliefs*, tome V n° 4475, p. 479). Et l'entourage immédiat du rocher à relief de la Bildmühle ne laisse à mon avis aucun doute sur le caractère de cette déesse comme *divinité locale de source*. Ce rocher se trouve en effet à la proximité immédiate du *courant d'eau* ayant été utilisé autrefois pour faire marcher la roue du dit moulin.

Digitized by Google

En outre, il y a à côté du bâtiment *une source jaillissant d'un autre rocher* et fournissant une eau très fraîche qu'on prétendait guérisseuse et qui est en tous cas excellente à boire. La connexion entre le relief et la source est donc évidente et la corne d'abondance, symbole si souvent prêté à ce genre de divinités, ne peut que confirmer mon attribution. Et ce fait est de nature à confirmer ma supposition exprimée plus haut que l'objet tenu par la femme dans sa main droite n'était autre chose qu'une de ces patènes qui accompagnent si souvent les images de ces déesses.

C'est de ce relief gallo-romain que le moulin a reçu son nom de « Bildmühl », « le moulin à l'image ». Autrefois situé en plein air à côté du moulin, le relief, sans changer de place, se trouve aujourd'hui à l'intérieur du moulin par le fait qu'on y a construit une petite écurie dont le rocher à relief sert de paroi. Si par cette annexe le rocher et l'image antique se voient plongés dans l'obscurité, il est à espérer que d'autre part cela servira à la conservation de ce petit monument, modeste parallèle au grand relief du rocher du *Schlossberg près Lemberg*, dit « *pompöse Bronn* » portant Diane, Silvanus et d'autres divinités, et au pied desquelles coule également, mais encadrée de plusieurs bassins artificiels, l'eau d'une source. *Ad Michaëlis* a publié ce monument précieux dans *l'Annuaire* de Metz en 1895 (1) et le commandant *Espérandieu* l'a reproduit vol. V de son grand *Recueil général des Bas-Reliefs* (2), mais je n'y trouve pas mentionné le relief de la « Bildmühl » et mon humble esquisse, quoique l'objet est déjà connu des historiens régionaux, peut donc pourtant servir à combler une petite lacune.

Robert FORRER,
Conservateur du Musée Préhistorique et Gallo-Romain de Strasbourg.

(1) *Das Felsreief am « pompösen Bronn » bei Lemberg (Canton Bitsch)*, p. 128 à 163.
(2) Paris, 1913, N° 4473, p. 478, 479.

Digitized by Google

Digitized by Google

OBITUAIRE

DU

COUVENT DES DAMES

DU

PETIT-CLAIRVAUX DE METZ

par G. THIRIOT

PRÉFACE

L'origine du couvent du Petit-Clairvaux était, jusqu'à présent, assez obscure. Une légende avait cours, concernant la fondation de ce couvent, légende qui était très éloignée de la réalité.

Les chroniqueurs messins, Philippe de Vigneulles en tête (1), ainsi que tous ceux qui ont parlé du couvent du Petit-Clairvaux, en fixent la fondation, à 1153, ou 1133, ou 1123, par saint Bernard, lors d'un voyage qu'il fit à Metz.

D'après la tradition, il y aurait eu à cette époque à Metz, un couvent occupé par une sorte de religieux qui se faisaient appeler *Sectes*. C'étaient « une espèce de Capettes comme ceux de Montaigu à Paris », dit Meurisse (2), et après lui Dom Calmet (3). Ces religieux « vivaient en sorte qu'on n'avait point beaucoup de sujet de se louer de leurs déportements ». Saint Bernard étant allé les visiter, et ayant constaté combien leur conduite laissait à désirer, demanda leur maison à Etienne de Bar, évêque de Metz, qui la lui accorda. Saint Bernard mit dans ce monastère des religieuses de son ordre, et donna lui-même, au couvent, le nom de Petit-Clairvaux. Les lettres de l'établissement de ces religieuses sont

(1) HUGUENIN, *Chroniques messines*, Metz, 1834, p. 70; MEURISSE, *Histoire des évêques de Metz*, Metz, 1634, p. 399; D. CALMET, *Histoire de Lorraine*, t. II, p. 78, 79; le même, *Notice de Lorraine*, Nancy, 1844, t. II, 87.

(2) MEURISSE, *op. cit.*, p. 399.

(3) D. CALMET, *Histoire*, t. II, p. 78, 79; *Notice*, t. II, p. 87.

Digitized by Google

de l'année 1153, d'après Dom Calmet; de 1123 ou 1133, d'après Meurisse, et, d'après ce dernier, se trouvaient dans les archives de Saint-Vincent.

Voilà la légende qui, disait M. Dorvaux, demanderait à être appuyée par quelque passage d'une vie ancienne de saint Bernard. « Une défiance, dit-il, s'impose, car on met en doute l'union de tout monastère de fille à l'ordre cistercien au temps de saint Bernard ». De plus, l'ordre de Citeaux fuyait le séjour des grandes villes, et pour ce qui est de la date de 1153, à cette époque saint Bernard était mort.

M. Dorvaux a parfaitement raison, et dans un article publié par lui dans la *Revue ecclésiastique de Metz* (4), au moment où nous terminions cette préface, il met au point la question du Petit-Clairvaux, d'après les nouvelles publications de documents, faites par la Société d'histoire et d'archéologie de Metz.

Il y avait en effet, à Metz, des religieux dont le nom officiel était : *fratres de penitentia Christi*, et que dans le peuple on appelait les *Ses*. Ces religieux avaient leur couvent dans la rue appelée Chapelierrue, aujourd'hui, en Chaplerue.

On constate la présence, à Metz, de ces frères de la pénitence du Christ jusque vers la fin du XIIIe siècle. En 1267, en 1279 et en 1288, il en est fait mention dans les bans de tréfonds. En 1289, on ne rencontre plus leur nom, par contre, il y est parlé de « lai cheize Deu de Clervalz », de la « maxon de Clairvalz », du « prior et des freires de Cleirvalz de la maxon de Mes » (5). A cette époque, les « frères de la pénitence du Christ » avaient cessé d'exister à Metz. En 1289, l'évêque Burkhard, avec le consentement des quelques frères qui restaient, avait donné le couvent de Chaplerue aux Cisterciens (6), car au concile de Lyon, le pape Grégoire X avait supprimé l'ordre de la pénitence du Christ, et défendu, que, dans la suite, on admit des novices à la profession dans cet ordre. Les maisons devaient être dévolues aux ordinaires, pour en disposer.

Burkhard donna donc le couvent de Metz à l'ordre de Citeaux, avec tous les droits et privilèges afférents à ce couvent, tout comme il lui avait été dévolu, pour le posséder perpétuellement. Dom Henri, moine de Clairvaux, fut mis en possession du couvent par le chancelier de l'évêché de Metz, Pierre. Deux moines de Clairvaux, ou tout au moins un, ou plusieurs, si cela était possible, devaient habiter le nouveau couvent.

Les Cisterciens demeurèrent un certain temps dans la

(4) Cf. t. XXIV (1922), p. 31, *Les origines du Petit-Clairvaulx à Metz.*
(5) WICHMANN, *Die Metzer Bannrollen* (Leipzig, 1910), t. II (1267), 185, 215, 431; (1279), 239; (1288), 373; (1290), 229, 472; (1293), 179, 309; (1298), 268.
(6) *Annuaire de la Société d'histoire et d'archéologie*, t. VI, (1894), p. 168, n° 1.

Digitized by Google

maison de Chaplerue, jusqu'au mois de février 1304 (4 février) (7). Ils demandèrent à Réginald de Bar, évêque de Metz, à se faire remplacer, dans le nouveau monastère, par des religieuses cisterciennes. Réginald, sur la demande de l'abbé de Clairvaux, permit que des religieuses vinssent prendre la place des moines cisterciens, à condition toutefois, qu'elles ne mendieraient point, qu'elles garderaient la clôture, et promettraient d'obéir à l'évêque de Metz, et à ses successeurs, comme à leurs ordinaires.

Les revenus du nouveau monastère étaient bien maigres, cinq sols de Metz, et deux chapons; par contre il était redevable chaque année à l'hôpital Saint-Nicolas, d'une somme de 12 livres et de sept sols tournois. Aussi, l'abbé de Clairvaux lui assigna-t-il quelques revenus sur les biens de l'abbaye de Clairvaux, pour subvenir à l'entretien des religieuses. Afin de donner plus de stabilité à la fondation, il la fit approuver par le pape Clément V. Par une première bulle (8), Clément chargea les évêques de Verdun et de Châlons de faire une enquête sur la nouvelle maison et par une seconde du 1er juin 1309 (9), il confirma la fondation, et accorda une indulgence à tous ceux qui contribueraient à la construction de l'église.

Les familles les plus considérables de la ville tinrent à honneur de venir en aide aux nouvelles religieuses. Particulièrement, les Chaigne, qui portent, dans l'Obituaire, le titre de fondateurs du Petit-Clairvaux (10). Dans les bans de tréfonds, nous voyons Gilles le Bel s'occuper des intérêts matériels du couvent (11), et cette dernière famille, qui est une branche de la famille de Heu, non contente d'aider pécuniairement les Cisterciennes, leur donna encore plusieurs membres comme religieuses, dont une prieure; de même aussi les familles de Gournay, de Warize et de Raigecourt.

Jusqu'en 1631, le couvent du Petit-Clairvaux ne fut qu'un prieuré. Par une bulle du 22 janvier 1631 (12), le pape Urbain VIII érigea le prieuré en abbaye, et Yolande de Monterby, alors prieure, en devint la première abbesse.

Déjà à cette époque, le couvent du Petit-Clairvaux était en proie au relâchement. Les religieuses émettaient bien encore les trois vœux; mais la vie privée avait fait place à la vie commune. Les religieuses vivaient chacune à part, elles ne portaient même plus l'habit religieux, mais un habit de coupe séculière, n'ayant conservé que la couleur blanche de l'habit de Citeaux. L'abbaye était devenu plutôt un un chapitre noble qu'un couvent régulier. Il fallait faire

(7) SAUERLAND, *Vatikanische Urkunden und Regesten zur Geschichte Lothringens*, t. I, p. 303, n° 3.
(8) SAUERLAND, *op. cit.*, t. I, p. 89, n° 141; elle est du 7 novembre 1308.
(9) *Ibid.*, t. I, p. 94, n° 145.
(10) *Obituaire*, f° 7 v.
(11) WICHMANN, l. c. (1290), 229; (1293), 179, 309.
(12) *Arch. St-Nicolas*, A. 39.

Digitized by Google

preuve de noblesse pour y entrer. La clôture n'existait plus; les religieuses recevaient des visites particulières, et en rendaient.

Par suite de mauvaise administration, l'abbaye s'était, petit à petit, fortement endettée. Pour essayer de tirer les religieuses d'embarras, le roi, après avoir supprimé l'abbaye cistercienne du Pontiffroy, qui n'était plus représentée, à cette époque, que par le seul abbé commendataire, en unit les biens au Petit-Clairvaux, et cette union fut confirmée par une bulle de Clément XIV, du 20 septembre 1741 (13). En compensation du consentement donné à cette union, le roi s'était réservé le droit de nommer successivement, et à perpétuité, une dame pour être reçue gratuitement dans cette abbaye.

Cette union de l'abbaye du Pontiffroy avec l'abbaye du Petit-Clairvaux n'eut pas l'effet qu'on en attendait. Les religieuses n'étaient plus qu'au nombre de six ou sept, y compris l'abbesse; malgré cela, les biens de l'abbaye du Pontiffroy ne suffirent pas pour les tirer d'embarras. La situation financière devenant de plus en plus inextricable, il ne restait plus qu'une solution : la suppression du titre de l'abbaye, et l'affectation de ses biens à un autre établissement religieux de Metz.

Le roi, par une lettre du 24 décembre 1756 (14), demanda au pape la suppression de l'abbaye, et l'union de ses biens à l'hôpital général de Metz, c'est-à-dire, à l'hôpital Saint-Nicolas. Par une bulle du 9 septembre 1757 (15), qui fut fulminée le 31 mai 1759, le pape prononça la suppression. En conséquence de cette bulle, des lettres patentes de novembre 1759 (16) furent expédiées, ordonnant la suppression de l'abbaye, et l'union de ses revenus à ceux de l'hôpital Saint-Nicolas.

Les bâtiments du Petit-Clairvaux étaient destinés à devenir une maison de force pour les mendiants valides et les femmes débauchées. Et comme il fallait aussi songer à celles, qui, par suite de la suppression, devaient quitter l'abbaye, l'hôpital de Saint-Nicolas s'engageait à servir à l'abbesse du Petit-Clairvaux une pension de 1600 livres, et une de 800 livres, annuellement, à chacune des dames chanoinesses de l'abbaye supprimée, (car, de même que beaucoup de couvents à cette époque, les religieuses cisterciennes s'étaient transformées en chanoinesses), pension payable en deux termes.

L'abbaye n'existant plus, quelques-unes des chanoinesses se retirèrent dans leurs familles, d'autres dans différents couvents.

Après une vie de 455 ans, le couvent du Petit-Clairvaux avait disparu.

(13) Arch. St-Nic., A. 43.
(14) *Annales de Baltus, éd.* PAULUS. Metz 1904, p. 402.
(15) *Ibid.*, p. 404.
(16) *Arch. St-Nic.* B. 110.

Digitized by Google

Rappelons que c'est dans l'église du Petit-Clairvaux, que Bossuet prononça, en 1656, sa première oraison funèbre, celle de l'abbesse Yolande de Monterby.

Le manuscrit du présent obituaire se trouve à Metz, dans les archives de l'hôpital de Saint-Nicolas, où, lors de la suppression de l'abbaye, furent versés les papiers et les titres appartenant autrefois au Petit-Clairvaux. Il porte la cote H.468. C'est un registre de parchemin de 0 m. 30 sur 0 m. 20, de 71 feuillets, datant de la fin du XIIIe ou du commencement du XIVe siècle.

Il y a trois parties dans notre manuscrit : l'Obituaire proprement dit, qui va du f° 1 au f° 69; puis une liste de fondations de messes et autres, du f° 69 au f° 71; et enfin, à l'intérieur de la couverture, une liste comprenant les noms du confesseur Jean de Condey, et de quatorze religieuses, qui succombèrent en 1390 à l'épidémie régnant à cette époque à Metz.

Les feuillets de ce manuscrit sont numérotés, à l'exception toutefois, du feuillet qui suit le f° 19, et de celui qui suit le f° 67.

Quatre-vingt-onze noms sont accompagnés d'une date; un du XIIIe siècle; trente-deux du XIVe; dix-huit du XVe; vingt du XVIe; dix-sept du XVIIe; et deux seulement du XVIIIe siècle. Pendant trois siècles, l'Obituaire a été assez fidèlement tenu à jour; lorsque le relâchement se fut introduit dans le monastère, au XVIIIe siècle, la fidélité et la ponctualité à inscrire les décès se relâcha aussi.

Au XIVe siècle, les inscriptions sont généralement faites en latin; vers la fin du siècle seulement, la langue employée devient de temps à autre le français.

On trouve dans l'Obituaire de nombreux et précieux renseignements concernant l'histoire du Petit-Clairvaux, en particulier la liste des Prieures. A part deux, Isabelle de Gournay et Gillette de Laître, toutes portent un numéro d'ordre. Pour ces deux prieures qui se sont succédées, leur rang doit être déterminé par d'autres documents. D'après M. Dorvaux, Isabelle de Gournay vivait encore en 1405, et aurait précédé Gillette de Laître, qu'on rencontre encore en 1414.

L'Obituaire nous fournit aussi un certain nombre de renseignements sur les constructions effectuées au Petit-Clairvaux : construction de l'église, transformation et embellissement du couvent et des lieux réguliers. Par lui, nous pouvons aussi nous faire une idée de la richesse de la sacristie, car nombreux furent les vases sacrés et les ornements donnés par les bienfaiteurs.

Les plus beaux noms des paraiges messins sont cités à l'Obituaire, soit désignant des bienfaiteurs, soit désignant

Digitized by Google

des religieuses ayant fait partie du couvent. On y rencontre les Baudoche, les Belgrée, les Benoiteawe, les Crowelet, les de la Cour, les Fessault, les Froideviande, les Gournay, les Le Hungre, les de Heu, qui avec les Chaigne peuvent être considérés comme les fondateurs du couvent; on y voit aussi figurer les Jallée, les Le Bel, les Moyelan, les Raigecourt, les Renguillon, les Ruece, les Strasbour, les Warize, etc...

Il ne nous a pas toujours été possible d'identifier tous les noms de l'Obituaire, même certains noms de religieuses appartenant à des familles de paraige et de noblesse bien connues. Comme nous le disions déjà, lors de la publication de *l'Obituaire* des Précheresses de Metz, une fois la profession solennelle faite, les religieuses étaient mortes civilement et ne comptaient plus pour la famille; aussi ne rencontre-t-on que rarement dans les listes généalogiques des noms de religieuses, hormis, toutefois, les noms de celles qui avaient revêtu une haute dignité dans l'ordre où elles avaient fait profession, celle d'abbesse, par exemple. Et quand les registres de prise d'habit et les actes de profession manquent, comme c'est généralement le cas pour le Petit-Clairvaux, il n'est guère possible de les identifier.

Il nous reste à remercier bien sincèrement l'administration des hospices de Metz, pour l'amabilité avec laquelle elle a bien voulu nous ouvrir ses archives, aussi bien que Monsieur Kaiser, professeur au Petit Séminaire de Montigny, lès-Metz, et Monsieur E. des Robert, de Nancy, pour les précieux renseignements qu'ils ont bien voulu nous communiquer.

Afin de ne pas multiplier les citations, nous avons souvent négligé d'indiquer, en rédigeant les notices biographiques concernant les membres des familles de paraige messines, *Metz ancien*, de d'Hannoncelles, auquel nous déclarons ici avoir fait de larges emprunts.

ABRÉVIATIONS COURANTES

Jahrbuch der Gesellschaft für lothringische Geschichte und Altertumskunde, et *Annuaire de la Société d'histoire et d'archéologie.* — *Ann.*
D'Hannoncelles, *Metz ancien*, Metz, 1856. — *M. A.*
D. Dieudonné, *Recueil d'épitaphes*, Bibl. Metz, Ms. 215. — *Ms. 215.*
Dorvaux, *Les anciens Pouillés du diocèse de Metz*, Nancy, 1902. — *P.*
Gallia Christiana, T. XIII. — *G. C.*
Revue ecclésiastique du diocèse de Metz. — *R. E.*
Sauerland, *Vatikanische Urkunden und Regesten zur Geschichte Lothringens* (Publication de la Soc. d'hist. et d'archéol.). — *Reg.*
Series dignitatum capituli metensis (Arch. Mos. G. 464.) — *Ser.*
Wichmann, *Die Metzer Bannrollen* (*Bans de tréfonds*) *des dreizehnten Jahrhunderts* (Publication de la Soc. d'hist. et d'archéol.). — *B. tr.*

Les renvois à un ms. sans autre indication doivent s'entendre d'un ms. de la Bibliothèque municipale de Metz. P. e. *ms.* 215.

Les chiffres arabes qui se trouvent au commencement de certaines lignes désignent les folios du manuscrit. Les chiffres romains qu'on rencontre à la fin des obits, sont le chiffre du siècle auquel remonte l'inscription.

Digitized by Google

TEXTE DE L'OBITUAIRE

[1] Cest li registres des armes des quelles nos deuons faire chacan les anniuersaire.

KL. JANUARIUS. — ce iour morut seur marthe damiens converse de céans 1589. (XVI .s.)

Obiit petrus dictus haiche (1) qui dedit .iij.s. pro aniuersario. (XIV .s.)

Obiit li sire Jehans de Ruce (2) .ij.s. de cens. (XIV .s.)

Obiit dame merguerite rebz (3), IXe prieure de céans (XV. s.)

iiij. non. oct. sancti stephani. — Obiit dominus Anthonius a raigecourt (4), seigneur danseruille, lequel ait donné trois centz frans a la maison de céans, pour lequel nos debuons une haulte messe, avec trois petittes ensembles une vigille. Deceda de ce ciecle le xxviij^e^ de Januier mil v^c^ lxx. (XVI .s.)

Obiit li sires demange mouxin chainone de Ste Glocine (5), X. s. de cens. (XIV .s.)

[1.v] iij. non. oct. sancti iohannis. — Obiit li sires pierre chavillar. xij.d. de cens. (XV .s.)

(1) La famille Haiche appartenait au paraige du commun. Un de ses membres. Henri Haiche, fut abbé de Saint-Symphorien (1419-1425), le 25e, d'après *G. C.* Pierre Haiche était peut-être le fils de Gilles Haiche, qui fut maître-échevin en 1295, et qui mourut en 1300, et fut enterré aux Frères-Prêcheurs. (Cf. son épitaphe dans *ms.* 215, cahier intercalé à la page 166). Cf. : Haiche, f° 13, 30, 72.

(2) Jehans de Ruce ou Ruece, appartenait à la famille de paraige des Ruece ou Ruesse. Un membre de cette famille, Guercire Ruesse, maître-échevin en 1310, signa comme témoin, lors de la fulmination de la bulle de fondation de l'abbaye cistercienne du Pontiffroy, par les grands vicaires de Metz, en 1321, bulle donnée par le pape Jean XXII. (Cf. Bénédictins, *Hist. de Metz*, t. III, Pr. 341-343). Cf. f° 31 et 70, une dame Ruesse, bienfaitrice du couvent; elle appartenait probablement aussi à la même famille.

(3) On trouve quatre fois ce nom de Marguerite Rebz, ou Rebus, dans l'Obituaire; deux fois avec le titre de prieure (f° 1 et f° 14), et deux fois avec le titre de *nonain de céans* (f° 34 et f° 68). Il ne semble pas qu'il s'agisse de la même personne. Marguerite Rebz ou Rebus, nonain de céans, était probablement une parente, une nièce peut-être de la prieure Marguerite. Marguerite Rebz était la 9e prieure du Petit-Clairvaux. D'après le f° 34, elle était la nièce d'un certain Jehan de Lorey ou de Lorry, qui, en considération de sa nièce, donna au couvent un calice du prix de « cent s. » et fit encore d'autres largesses. Cf. : f° 51, encore une autre Rebz, probablement aussi une parente de la prieure.

(4) Antoine de Raigecourt, seigneur d'Ancerville, Bayonville, etc., avait épousé Philippe de Pfaffenhoven, veuve de Jacques d'Haracourt (cf. : f° 4). Il était le père de Catherine de Raigecourt, 14e prieure du Petit-Clairvaux (Cf. : f° 30), et de Françoise de Raigecourt, sous-prieure du même couvent (Cf. : f° 66). Il mourut le 28 janvier 1571. Cf. : f° 65 : damoiselle Elisabeth de Raigecourt, tante d'Antoine de Raigecourt.

(5) Dans les abbayes de femmes de Metz, le service de l'église était fait par un certain nombre de chanoines prébendés, sous l'autorité d'un prévôt. A Sainte-Glossinde, il y avait quatre chanoines, cinq à Saint-Pierre, et quatre à Sainte-Marie (Cf. p. 82, 83). Demange Mouxin était un de ces chanoines.

Digitized by Google

Obiit Kathin Gabriel prebendierre de céans (6) la quelle pour son anniuersaire nous ait donne lxxix frans lan mil v^c xxxv. (XVI .s.)

ij. non. oct. Innocentium. — Obiit dominus cano sacerdos, qui dedit nobis.ij.s. de cens. (XIV .s.)

nonas. — Obiit domina iohanna boquin, qui dedit nobis, x.lib. in elemosina. (XIV .s.)

[2] viij.idus. Epiphania domini. — Obiit dame Ysabel de Warrize (7), VIIe prieuse de ceans, qui morut lan mil iiij^c lx et v. la quelle adonne.xl.lbz. pour xl. solz de cens. (XV .s.)

vij.idus.

vj. idus. — Obiit dominus abris (8) archidiaconus canonicus maioris ecclesie, qui dedit nobis.iiij.s. de cens. (XIV. s.)

[2.v] v.idus. — Au mois de Janvier 1698, Mr Jean françois foës (9), chanoine de l'Eglise cathedrale de cette ville, a fait construire l'antichambre, la chambre, et le cabinet de Madame l'Abesse, et il a donné la tapisserie et le lit de la chambre de madite dame l'abesse. (XVII .s.)

iiij.idus.

iij.idus. Willemi episcopi. — Obiit Jennette martin que fut tehautant (?) de scans.ij.s. de cens. (XIV .s.)

[3] ij.idus.

idus. oct. epiphanie. — Obiit iacometa dicta gouiat (10),

(6) Tout comme les autres maisons religieuses de Metz, le Petit-Clairvaux avait un certain nombre de prébendes, qui n'étaient pas réservées exclusivement à des femmes, il y avait aussi des prébendiers hommes (Cf. f° 16), qui demeuraient en dehors de la clôture, et rendaient aux religieuses certains services domestiques, et remplissaient les fonctions de clerc, ou de sacristain. Les prébendières avaient ordinairement les emplois que remplissent, dans les couvents, les sœurs tourières.

(7) Isabelle de Warize, 7e prieure du Petit-Clairvaux, était fille de Jeoffroy de Warize, chevalier, seigneur de Neufchâtel (Châtel-Saint-Germain), voué de Montigny, maître-échevin en 1414, mort au Sinaï, en 1420; et de sa deuxième femme, Jennette Roxin, veuve d'Aubrion de Chastel. Elle avait succédé, en 1460, à Jennette de Warize, peut-être sa tante ou sa sœur (Cf. : f° 39). Cf. : son frère et sa femme Isabelle, f° 36. Cf : fam. de Warize : f° 39, 42, 48, 51, 67 *bis*, 72.

(8) Abris ou Albéric était grand archidiacre en 1327, car nous le voyons figurer, en cette qualité sur les listes des collecteurs apostoliques (Cf. *P.*, p. 4 et 245, n. 4). En 1345, il céda au seigneur Pierre le prêtre, son neveu, fils de Jehan Lefeibvre, du Pont-des-Morts, un cens dû à la chapelle de Notre-Dame-La-Tierce (*Arch. Mos.* G. 473) Cf. aussi : f° 50.

(9) Jean-François Foës, fut reçu chanoine en 1679. C'était un bienfaiteur du Petit-Clairvaux (Cf. : f° 41). Il était fils de Jean Foës, seigneur de Henneté, lieutenant au régiment de Champagne, puis capitaine au régiment de Champagne, et de Jeanne Croizet. Il vint au monde le 11 avril 1657, et mourut à Port-sur-Seille, le 23 juillet 1729; il fut inhumé à la cathédrale, dans la chapelle des Foës.

(10) Cf. : f° 48 : ioh. gouviat, qui, avec sa femme, avait donné au couvent x. s. étaient-ils parents de sœur Jacquemette Goviat?

Digitized by Google

monialis et professa, pro qua habemus.x.s. pro se et pro patre et matre. (XIV .s.)

xix.kl.februarii.felicis in pincis.

[3.v] xix.kl. felicis in pincis (*secunda vice*). — Obiit adeliote rose que dedit nobis.iij.s. (XV .s.)

Obiit warene (11), qui dedit nobis.ij.s. (XV .s.)

xviiij.kl. Mauri abbatis. — Obiit dominus theobaldus abbas sancti gorgonii gorsensis (12), et franciscus et omnes amici eius, qui dèderunt nobis.x.s. (XIV .s.)

Obiit burtran paiquel (13), le berbie, peire de dame marie, prieuse de ceans, qui a donne.xx.solz pour prier pour laime de lui. (XV .s.)

xvij.kl. marcelli pape et martyris. — Obiit domina anneta de curia (14), que dedit nobis.v.s. (XIV .s.)

Obiit aneta de curia, uxor iohannis dicti burneix, pro qua habemus.v.s. (XIV .s.)

[4] xvj.k. antonii. — Seigneur Nicol pierson (15), chanoine de sainct Thiebaul, procureur de ceans, qui ait reedifiee la grange deuant la mason le seigneur Gaspar de Gournaix, et remis en bon estat de mason et aumenté le cence

(11) Cf. : f° 56, une marguerite femme d'un Warene (margareta uxor Warene). Cette famille semble avoir été alliée à la famille de la Court, car nous trouvons, f° 63, une dame Comtesse de la Court qui était femme de Jehan Wairene. Ce n'était pas une famille de paraige. De qui est-il question ici, de Jean ou d'une des deux femmes dont il est fait mention plus loin dans l'Obituaire?

(12) Il y eut à Gorze, deux abbés du nom de Thiébaut. Thiébaut I, qui fut abbé vers 1323, son nom, sa signature, ou son sceau se retrouvent sur plusieurs documents. En 1324, où il fait hommage à Jean, comte de Salm, pour le fief de Mauvaige; en 1325, où il appose son sceau sur une déclaration de Julien de Manonvillers, reconnaissant ses obligations vis-à-vis du duc Ferry III de Lorraine; et en 1339, où il signe à une lettre par laquelle M. de Valleroy cède ses droits sur un moulin. Le second, Thiébaut II, était abbé vers 1420. Il assista au chapitre de son ordre tenu en 1422, sur l'ordre de Martin V, au couvent de St-Maximin de Trèves. Il vivait encore en 1429 (*G. C.*, t. XIII, col. 890, 891). Il semble, d'après l'écriture de l'obit, que ce soit de Thiébaut I qu'il est ici question.

(13) Burtran Paiquel, le berbie, était le père de dame Marie Bertran, la 10e prieure du Petit-Clairvaux (Cf. : f° 56). Il avait pour femme Didiee (Cf. : f° 63).

(14) La famille de la Court était une famille de paraige dévouée à l'ordre de Citeaux. Ce fut dame Poince de la Court (Cf. : f° 25), veuve de Nicole de la Court, maître-échevin en 1304, mort en 1311, qui, de concert avec son fils, Jean de la Court, fonda, en 1321, l'abbaye du Pontiffroy. Quel rapport de parenté existait-il entre Annette de la Court, son mari, Jean dit Burneix, et dame Poince?

(15) Nicol Pierson, chanoine de Saint-Thiébault, était procureur du Petit-Clairvaux; mais aussi un insigne bienfaiteur du couvent. Il vivait vers 1544. La « mason le seigneur Gaspard de Gournay », qui était aussi appelée : la grand'maison, était l'hôtel de Gournay, qui donnait alors sur les rues des Parmentiers et du Grand-Cerf, Cet hôtel de Gournay existe encore maintenant. Il occupe les numéros 7 *bis*, 9 et 9 *bis* de la rue du Grand-Cerf. Gaspard de Gournay, chevalier, maître-échevin en 1523 et 1534, avait épousé 1° Philippe, fille de Conrad de Serrières, et 2° Barbe de Havange (*M. A.* 11, 102).

Digitized by Google

de ladite mason, par chacun an, de xxiiij.s. plus auant que on nen solloit auoir de ladicte grange.

Item ledict seigneur ait encor retraict la petitte mason plus prochenne a la porte de nostre grange, la quelle estoit lassée a longues annees pour le rachet des dictes annees, ledict ait paiez xxx frans et ait icelle reedifiee toute neufue, et remis a leglise de ceans, pour chacun an a tousiourmaix, faire son anniuersaire a ladicte esglise de céans. (XVI .s.)

xv.kl. prisce virginis.

xiiij.kl. — Obiit richardus (16) filius theobaldi dicti froide viande, qui dedit.xij.d. (XIV .s.)

[4.v] xiij.kl. fabiani et sebastiani martyrum. — Obiit stephanus de gorzia (17), carpentarius, pro quo habemus. xx.sol. met. annui census ad faciendum anniuersarium suum sollempne quater in anno, scilicet : in mense ianuarii, et in mense aprilis, et in mense junii, et in mense octobris. Item ab eodem recepimus de elemosina.xij.lib. met. (XIV .s.)

xij.kl. agnetis virginis et martyris. — Dame hyllowy chamenat (18) .xv., en pitance. (XV .s.)

xj.kl. vincentii martyris. — Obiit suer Katherine faissauiz (19), nonnain de seans, qui nous ait laixiet de cens. xj.s. (XIV .s.)

(16) La famille Froideviande était une famille de paraige, dont un membre, Watrin, fut maître-échevin en 1337. Six personnes de cette famille figurèrent à l'Obituaire (Cf. : f° 26, 36, 47, 49). Tous ces personnages étaient des bienfaiteurs du Petit-Clairvaux.

(17) Etienne le charpentier, de Gorze, était un bienfaiteur du couvent. Il lui avait donné XII livres messines de cens pour 4 anniversaires. Son nom est mentionné à l'Obituaire, aux différentes époques où les anniversaires devaient être célébrés, c'est-à-dire aux mois de janvier, en avril, à la fin de mai, et au mois d'octobre (Cf. : f° 18, 27, 54).

(18) Un certain nombre de membres de la famille Chamenat figurent à l'Obituaire. Parmi les femmes, plusieurs avaient été religieuses du couvent. Le nom de Hellewy ou Hillowy Chamenat se retrouve jusque six fois (f° 4, 7, 23, 45, 59, 70). Elle semble avoir pris à tâche d'améliorer l'ordinaire du couvent, car nous trouvons quatre fondations de cens « en pitance ». Elle fit une autre donation en faveur de l'église : « vj. s. pour la lampe du crucifix ». Sœur Catherine Chamenat mourut le 30 octobre 1345 ou 1348 (la date est mal écrite : M.CCC.XLV.VIII, f° 58). Sœur Clemensate (f° 63 et 72), et sa sœur Biétrix (f° 70), moururent toutes deux pendant l'épidémie de 1390. D'autres membres de cette famille comptaient aussi parmi les bienfaiteurs du couvent: Stevenins ou Etienne Chamenat, dont le nom se trouve une fois seul (f° 10), et une seconde fois avec Pétronille sa sœur (f° 40), Agnès Chaimineit (f° 22), Marguerite, dite Chemenate (f° 43), et enfin Elizabeth Cheminet (f° 41).

(19) Sœur Catherine Faissaulx ou Fassalz (Cf. : f° 63), appartenait à une famille de paraige, qui avait fourni à Metz un maître-échevin, Pierre Fessault, en 1363, et au couvent plusieurs religieuses (Cf : f° 28, 43, 68). Arnoult Faissaulz, et « sai femme », dont il est question au f° 28, étaient probablement les parents de quelqu'une de ces religieuses, peut-être même des trois dont il est parlé. Dans ce cas, Fériat Fessault f° 18 et 41), ainsi que Gerard Fessaut (f° 50), qui étaient fils d'Arnoult seraient leurs frères, et peut-être aussi Jean Fessault, qui fut abbé de Saint-Symphorien en 1410, et mourut, d'après d'Hannoncelles, le 14 avril 1419. Ferry Fessault avait épousé Odeliette, dont la sœur Comtesse était femme de Renault de Warize.

Digitized by Google

Obiit Jennat de coronay (20) .v.s. de cens, pour lui et pour ces.ij. femmes francoise et beitrix.corne. (XIV .s.)

[5] x.kl. Emerenciane virginis. — Lan xv^{c} quarantes six,on moix de Januier,Seigneur Jaicques de haraucourt (21) et dame Philippe de Phaffenholz, dame dacreigne et de thelod en partie, ont donné, pour Dieu en aulmosne a la mason de ceans, pour participer aux prier de sainct seruice diuin, qui si faict journellement, pour leurs anniversaires. La Somme de Quinzes lbz douzes solz, qui font en sommes vingtz six francz messein. (XVI .s.)

Item les successeurs, anfans desdicts seigneur Anthoine de raigecourt et de la susdicte dame, ont donné, en aulmone, a la maison de ceans, deulx centz francs messain, a la charge que les susdites religieuses presentes et advenir, serons tenues et obligées de faire chanter une haulte messe avec deux petitte messe, ensemble haulte vigille par chacun an au jour que ladite dame trespassa de ce ciecle asscauoir, le .xxij^{e}. jour du moys de Ianvier mil v^{c} xliiij. Requiescat in pace. (XVI .s.) (22).

viij.kl. conversio sancti pauli. — Suer perrette louue (23) .v.s. por faire pitance. (XV .s.)

Lan mil v^{c} lxij, dame anne de remiat (24), dame de Mardigny, trespassa de ce siecle, le .xvi. de Janvier. Laquelle ait donne a la maison de ceans, deulx centz frans messain, a la charge et condition, que les religieuses feront chanter,

(20) Ce Jennat de Coronay, dont il est question aussi au f° 70, est-il un membre de la famille de Gournay? Nous ne le croyons pas, car jamais on ne rencontre le nom de cette famille orthographié de cette façon : Coronay ou Coroney.

(21) Dame Philippe de Pfaffenhoven, fille de Nicolas de Pfaffenhoven, et de Marguerite de Mailly de Vaux, avait épousé, en premières noces, Jacques d'Haraucourt; et, en seconde noces, Antoine de Raigecourt, seigneur d'Ancerville, d'Hevilly, etc. Elle était dame d'Acreigne, Thelod et Gironcourt, etc. Elle était la mère de dame Catherine de Raigecourt, qui fut la 14e prieure du Petit-Clairvaux (Cf. : f° 30);et de Françoise de Raigecourt, dame et sous-prieure du Petit-Clairvaux (Cf. : f° 66). Voir aussi, f° 65, une Elisabeth de Raigecourt, qui était la tante d'Antoine de Raigecourt.

(22) Ici la rubrique : ix *kl.* manque.

(23) Sœur Perrette Louve (Cf. : f° 12) appartenait à la famille de paraige des Louve. Elle était peut-être la fille de Jean II Louve, échevin du palais en 1372 (Cf. : f° 68), et de sa deuxième femme Jennette Noiron, et sœur de Nicolle Louve, le constructeur du Pont-aux-Loups et des croix de Louve, dont une, celle du Haut-Chemin, près de Villers-l'Orme existe encore. Elle serait aussi la sœur de Marguerite Louve (f° 46 et 71).

(24) Anne de Remiat était la fille de Collignon III ou Nicolle Remiat, écuyer, seigneur de Secourt, maître-échevin en 1481 et 1497, aman de St-Médard, échevin du palais, qui mourut le 15 novembre 1524; et de sa deuxième femme Annie ou Amicie d'Aspremont, fille de Jacob d'Aspremont, écuyer, seigneur de Marchéville et de Watronville. Anne de Remiat avait épousé Philippe de Raigecourt, seigneur de Mardigny et de Ladonchamps, maître-échevin en 1512 et en 1515, dont elle était veuve en 1535. Elle était mère d'Anne de Raigecourt, qui épousa Jacques d'Esch, chevalier, seigneur de Châtel-St-Germain, qui fut maître-échevin en 1540.

Digitized by Google

tous les ans, une haulte messe et trois petitte avec les vigilles. Requiescat in pace. (XVI .s.)

[5.v] viij.kl. — Obiit Theirions belay .xij.d. de cens. (XV .s.)

[6] vj.kl. — Agnes la Gournaise (25) .xij.d. de cens. (XIV .s.)

Agnes la coliere .xij.d. de cens. (XIV .s.)

v.kl. Agnetis secundo. — Obiit le sires Nicolle de lai chausiee (26) .xviij.d. de cens. (XV .s.)

iiij.kl. Juliani episcopi. — Obiit soror penthecostes, monialis et professa. m°.ccc°.xxv°. (XIV .s.)

Obiit helewy la beguine .xij.d. de cens. (XV .s.)

[6.v] iij.kl. — Obiit une femme .ij.s. de cens. (XV .s.)

ij.kl.

[7] KL. FEBRUARIUS. — ignacii episcopi confessoris. Brigide virginis. Obiit dominus dominicus Noel (27), chanoine et scelleur de la grande eglise de Metz. Lequel ait donne, pour Dieu et en aulmône, en la maison de ceans .xxx.lbz pour une foys, pour estre participans ez prieres et oraisons des religieuses du couvent de clervaux. requiescat in pace. Nous ayans faict plusieurs biens en son viuant. (XVI .s.)

iiij. non. ympapanti domini (28). — Dame hyllowy chamenat (29) .x.s. de cens, enpitance. (XV .s.)

[7.v] iij. non. — Obiit dominus petrus cheine (30),

(25) Agnès la Gournaise était fille de Jean de Gournay, dit le Vieux, dit le Riche (Cf. : f° 52, 54). Elle était sœur de dame Isabelle de Gournay, 4e prieure de Clairvaux (Cf. : f° 33), et aussi de dame Marguerite de Gournay, religieuse du Petit-Clairvaux (Cf. : f° 33, 43). (Cf. aussi : f° 60.)

(26) Cf. : f° 29, *un iacobus de la chausiees bolengarius*, ce dernier était-il apparenté à Nicolle de lai Chaussiee?

(27) Le chanoine Dominique Noël entra au chapitre le 24 décembre 1544. Il succéda le 3 septembre 1567 à Claude Varnier, doyen de St-Etienne de Vic et archidiacre de Metz, dans sa charge d'archidiacre, par collation du doyen du chapitre et vicaire général, Jean Bruneval. Il mourut le 2 février 1574. Il possédait la deuxième prébende à Thicourt. Son tombeau fut découvert en 1914, à la cathédrale, lors des travaux du calorifère. Sa croix d'identité, alors recueillie, se trouve au musée diocésain.

(28) Hypapante, qui a le même sens que le mot latin *occursus*, est le nom grec de la fête de la Purification.

(29) Cf. : f° 4, 7, 23, 45, 59, 70.

(30) Plusieurs membres de la famille Chaigne, dite Grassechair, figurent à l'Obituaire; deux portent le nom de Pierre : celui dont nous lisons ici l'Obit et qui est qualifié : unus de fondatoribus, et un autre qui est dit : filius fundatoris (f° 15, Collignon Chaingne, unus de fundatoribus (f° 26), puis, f° 15, Collignon Chaingne, et enfin deux femmes : Anes dicta Chaine begina, f° 48, et domina coleta chaingne, f° 67. Nous allons essayer de déterminer les relations de parenté existant entre ces différents personnages, au moyen de *Metz ancien* et surtout au moyen des *Bans de tréfonds*, car les dates de *M. A.* non plus que ses listes généalogiques ne concordent, pour la famille Chaigne, avec les *B. tr.* Pierre Ier Chaigne est le fils de Hugo Chaigne, que nous trouvons plus loin, f° 26 (Cf. : *B. tr.* Ann. 1269, n° 518). Il fut maître-échevin en 1281. (*B. tr.* Ann. 1281, 1). Pierre II Chaigne (f° 8), est le

Digitized by Google

unus de fondatoribus, anno domini m°cc°.xxiiij.xix. (*sic*), pro quo habemus.lx.s. quolibet anno. (XIV .s.)

Obiit dominus nicolaus louhengure (31) et uxor sua margueireta, qui dederunt nobis.xx.s. (XIV .s.)

ij.non.

non. agathe virginis. — Obiit dompnus Albertus confessor noster, anno domini m°.ccc°.xxx°.iij°. (XIV .s.)

Obiit Odrometa qui dedit nobis.xij.d. (XIV .s.)

[8] viij.idus. vedasti et amandi episcoporum. — Petrus filius fundatoris. Obiit petrus schenne (32), obiit androet sale. (XIV .s.) (33).

vij.idus. — Obiit collignon noiron (34), por lequelz on nos ont donney.x.lbz. por deu en eschait de lai grange que fut son peire. (XIV .s.)

vj.idus.

[8.v] v.idus. — Obiit dame Mangette Raget (35), un-

fils de Pierre Ier et le père de Collignon Chaigne, f° 15. Anes la béguine, f° 48, est peut-être la fille de Pierre Ier et la sœur de Pierre II, ou la fille d'un frère de Pierre Ier, car dans un acte de 1279, concernant Poincignon Chaigne, celui qu'on appelait : li Prestes (*B. tr.* Ann. 1279, n° 567), et qui était un frère de Pierre Ier, elle figure comme nièce de Poincignon. Quant à dame Colette, nous n'avons pu l'identifier. Les fondateurs du Petit-Clairvaux appartenaient à la famille Chaigne. C'était une famille de paraige, qui portait le surnom de Grassechair, et qui a fourni un certain nombre de maîtres-échevins à la ville de Metz : Pierre Grassechair en 1281; Hugues Grassechair, un neveu de Pierre, en 1282; et Jean, un frère de Hugues, en 1286. La date que nous avons ici, et qu'il faut lire : m°cc°iiij^xx^.xix, est la plus ancienne de l'Obituaire.

(31) Le personnage, dont il est question ici, a-t-il appartenu à la famille de paraige des le Hungre? Le prénom de Nicolas n'était guère usité dans cette famille; on ne le rencontre qu'une fois : Colin ou Collignon, fils d'Allexandrin le Hungre; la femme de ce dernier ne s'appelait pas Marguerite, mais Isabelle (Cf. : *B. tr.* Ann. 1275, n° 67).

(32) Cf. : f° 7.

(33) Androet Sale, ou André de Sailei, Sairle ou Sairley, c'est-à-dire de Sailly (Mos., c. Verny), était un bienfaiteur du couvent; il y avait fondé plusieurs anniversaires (Cf. : f° 18, 28v, 68).

(34) Collignon, ou Nicole Noiron, appartenait à une famille de paraige. Il était fils de Jean Ier, qui fut maître-échevin en 1338, aman de St-Simplice, maître-échevin en 1368; il mourut en 1383. Il avait épousé Elisabeth ou Isabelle le Hungre (Cf. : f° 21), qui mourut en 1423. Nicole Noiron fut enterré aux Célestins.

(35) Mangette Raget, 11e prieure du Petit-Clairvaux, mourut le 9 février 1524, d'après l'Obituaire; le 14 février 1525, d'après son épitaphe qui se trouve au Musée de Metz. Mangette Raget est la même personne que dame Mahut Raget de Gondrecourt, dont il est question au f° 34. Elle succéda, en 1495, à Marie Bertrand, qui mourut, d'après l'Obituaire (f° 56), en 1494. L'épitaphe de Mangette Raget, que nous possédons au Musée, présente une particularité, plusieurs mots de l'épitaphe, qui est gravée en creux, sont cimentés. C'est une opération à laquelle se sont livrées les religieuses du Petit-Clairvaux, à l'époque où le couvent fut transformé en chapitre de chanoinesses. Les nouvelles chanoinesses firent alors disparaître tout ce qui aurait pu rappeler l'origine régulière de leur couvent, tout comme plus tard les religieuses de St-Pierre et de Ste-Marie. Les épitaphes de l'église et du cloître furent revisées et retouchées. Sur celles qui étaient gravées en relief,

Digitized by Google

ziesme prieuse de sceans, que morut le neufiesme jour de febvrier mil v^c^ et vingt quatre, laquelle ait faict plusieurs biens en leglise de sceans. Requiescat in pace. Amen. (XVI. s.)

iiij.idus. sotheris virginis.

iij.idus. — Obiit Girerdin de Toul lou berbier .ij.s. de cens. (XV .s.)

[9] ij.idus. — Obiit jehan thiebault et marie sa femme, qui furent pere et mere de dame sophiat, la quel dite dame ait donne pour leur anniversare. xxxiij.s. (XVI .s.)

idus.

xvj.kl. marcii, valentini martyris. — Obiit soror coleta, monialis et professa, anno domni m°.ccc°.xxx°. pro qua habemus.xj.s. de cens. (XIV .s.)

[9.v] xv.kl. — Obiit dame Anne dallexey (36), soubprieuse de ceans, de la quelle tenons chescun an.xxx.s. (XVI. s.)

Obiit sœur cathin, nouice de ceans, de laquelle tenons chascan vij quartes de bled et demy charrau de vin. (XVI. s.)

xiiij.kl. Juliane virginis.

xiij.kl.

[10] xij.kl.

xj.kl.

x.kl. — Obiit soror iohanna barnardi (37), monialis et professa, pro qua habemus.x.s. (XIV .s.)

[10.v] ix.kl.

viij.kl. cathedra sancti petri. — Obiit stevenins chamenat (38), qui ait donneit.i.crusefit dywerre que la magdelenne ait apiet. (XV .s.)

vij.kl.

[11] vj.kl. mathie apostoli. — Obiit iohannes de condeto (39), monachus clarevallis, confessor noster. m°.ccc°.

les mots : religieuse personne, prieure, etc., furent martelés ou retaillés; sur les épitaphes gravées en creux, les mots qui étaient à supprimer furent bouchés avec du ciment. Cette transformation s'opéra sous le priorat d'Huguette de Montarby (Cf. : f° 12).

(36) Dame Anne Dallexey, ou d'Olgy (Mos., commune d'Argancy, c. Vigy), sous-prieure du Petit-Clairvaux, était peut-être la fille de Jean Dalsey et d'Alison, dont il est question f° 54.

(37) Cf. : f° 31, l'Obit d'une sœur « iohanna dicta bernard, monialis et professa », qui mourut en 1370, probablement la même. Il y avait à la même époque, au Petit-Clairvaux, une autre religieuse de la famille Bernard, dame Marguerite, qui mourut en 1392, et une autre du même nom, qui mourut en 1370 (Cf. : f° 19 *bis*, 22, 38, 52, 59, 66, 70).

(38) Cf. : fam. Chamenat, f° 4; Stevenins Chamenat figure encore une fois à l'Obituaire, avec sa sœur Petronille, comme donataire, f° 40.

(39) Jean de Condeto, ou de Condey (f° 42, 72), de Condé-Northen (Mos, c. Boulay), confesseur du couvent et moine de Clairvaux, mourut pendant l'épidémie de 1390.

Digitized by Google

lxxiii°..x.s. por son anniuversaire et por la lampe dou crucefi. (XIV. s.)

Obiit li sire iehan de laiey (40). (XVI .s.)

v.kl. — Seure Nicolle de Sorxey (41), conuerse professe de ceant, laquelle par son labeur ait procurez plusieurs biens en la mason de ceans, en vin, en argentz et en aultres biens, por lesquelz nous sumes tenues a prier dieu, pour elle, et pour les ames de son intencion. (XVI .s.)

iiij.kl.

[11.v] iij.kl. — En nom de venerable personne seigneur hugo nicolin (42); Chanoine de leglise de Mets, et Officiaulx ordinaire audit lieux, lan xv° xliiij, esmeu a deuotion, a donne, por Dieu en aulmosne, a la maison de ceans, pour aidier accomplir la nouuelle edifice de lesglise, la Somme de Trentes libures. Afin et soubz Intention quil soit participant aux prieres continuelz de ladite maison, luy et tous ses parens et amis, mort et viuant en generalz. (XVI .s.)

[12] KL. MARTIUS, abini episcopi. — Obiit suer merguerite benoite awe (43), nonnain de seans.vij.s. et demey de cens. (XIV .s.)

vj.non. — Obiit stephanus carpentarius (44) de viruino, et uxor ejus yrembour et liberi eius. pro quibus habemus. xij.d. de cens. Item.v.s. de cens. (XIV .s.)

(40) Jehan de Laiey (Cf. : f° 67 *bis*, 69) était célérier de l'hôpital St-Nicolas. Probablement le fils de Mengin Laiey de St-Julien, qui demeurait en Aiest (actuellement le boulevard Paixhans et ses environs), et vivait en 1492; et de Catherine, fille de Jean de Hampont. Jean Laiey avait épousé Guyonne, fille de Jehan Dex, secrétaire des Sept de la Guerre; il était aman de St-Eucaire. Il n'est pas étonnant que Jehan Laiey ait été un bienfaiteur du couvent du Petit-Clairvaux. Par sa bisaïeule, Briatte Chaigne, qui était la sœur de Collignon Chaigne, et la fille de Perrin ou Pierre II Chaigne (Cf. : f° 8), il descendait des fondateurs du Petit-Clairvaux. Jehan Laiey est mort en 1512 (Cf. : *ms.* 215, cahier intercalé à la page 166).

(41) Peut-être de Soxey, com. de Léxy, c. de Longwy (Mthe-et-Mos.).

(42) Hugues Nicolaï de Tavars fut, d'après D. Calmet, curé de Rezonville et archiprêtre de Gorze. Il fut reçu au chapitre le 12 janvier 1536, l'empereur Ferdinand ayant fait, en sa faveur, usage du droit de joyeux avènement (*jus primarum precum*). En 1544, il devint official du diocèse, et le 21 mai 1550 il fut élu coûtre. Il mourut en juin 1552. Il s'est employé surtout à la révision et à la réimpression des livres liturgiques du diocèse de Metz. Il travailla aussi « à corriger et à former une matricule au Pouillé de tous les bénéfices du diocèse, monument précieux qui finit en 1544 » (Bén., *Hist. de Metz*, t. III, p. 16). Il était frère de dame Marguerite Savaire, prieure du Petit-Clairvaux. Il est identique avec le chanoine Hugues Savaire, dont il est question au f° 30. L'Obituaire écrit le nom de ce chanoine avec un S Savaire ou même avec un X (Cf. f° 16) : Xauvaire.

(43) Plusieurs membres de la famille Benoite awe figurent à l'Obituaire. Deux religieuses : « suer merguerite benoite awe » (f° 12); « suer lorete ou lorate » (f° 38 et 72); « li sires Jehan benoite awe, li preste » (f° 70); « perrin benoite awe » (f° 57); et « facone benoite awe » (f° 14). Tous étaient des bienfaiteurs du couvent.

(44) Il ne semble pas que ce Stephanus de Viruino (?) soit le même que Stephanus de Gorzia (Cf. : f° 4, 18, 27, 54). D'abord le nom d'origine diffère, ensuite les donations sont aussi différentes.

Digitized by Google

ziesme prieuse de sceans, que morut le neufiesme jour de febvrier mil v^c^ et vingt quatre, laquelle ait faict plusieurs biens en leglise de sceans. Requiescat in pace. Amen. (XVI. s.)

iiij.idus. sotheris virginis.

iij.idus. — Obiit Girerdin de Toul lou berbier .ij.s. de cens. (XV .s.)

[9] ij.idus. — Obiit jehan thiebault et marie sa femme, qui furent pere et mere de dame sophiat, la quel dite dame ait donne pour leur anniversare. xxxiij.s. (XVI .s.)

idus.

xvj.kl. marcii, valentini martyris. — Obiit soror coleta, monialis et professa, anno domni m°.ccc°.xxx°. pro qua habemus.xj.s. de cens. (XIV .s.)

[9.v] xv.kl. — Obiit dame Anne dallexey (36), soubprieuse de ceans, de la quelle tenons chescun an.xxx.s. (XVI. s.)

Obiit sœur cathin, nouice de ceans, de laquelle tenons chascan vij quartes de bled et demy charrau de vin. (XVI. s.)

xiiij.kl. Juliane virginis.

xiij.kl.

[10] xij.kl.

xj.kl.

x.kl. — Obiit soror iohanna barnardi (37), monialis et professa, pro qua habemus.x.s. (XIV .s.)

[10.v] ix.kl.

viij.kl. cathedra sancti petri. — Obiit stevenins chamenat (38), qui ait donneit.i.crusefit dywerre que la magdelenne ait apiet. (XV .s.)

vij.kl.

[11] vj.kl. mathie apostoli. — Obiit iohannes de condeto (39), monachus clarevallis, confessor noster. m°.ccc°.

les mots : religieuse personne, prieure, etc., furent martelés ou retaillés; sur les épitaphes gravées en creux, les mots qui étaient à supprimer furent bouchés avec du ciment. Cette transformation s'opéra sous le priorat d'Huguette de Montarby (Cf. : f° 12).

(36) Dame Anne Dallexey, ou d'Olgy (Mos., commune d'Argancy, c. Vigy), sous-prieure du Petit-Clairvaux, était peut-être la fille de Jean Dalsey et d'Alison, dont il est question f° 54.

(37) Cf. : f° 31, l'Obit d'une sœur « iohanna dicta bernard, monialis et professa », qui mourut en 1370, probablement la même. Il y avait à la même époque, au Petit-Clairvaux, une autre religieuse de la famille Bernard, dame Marguerite, qui mourut en 1392, et une autre du même nom, qui mourut en 1370 (Cf. : f° 19 *bis*. 22, 38, 52, 59, 66, 70).

(38) Cf. : fam. Chamenat, f° 4: Stevenins Chamenat figure encore une fois à l'Obituaire, avec sa sœur Petronille, comme donataire, f° 40.

(39) Jean de Condeto, ou de Condey (f° 42, 72), de Condé-Northen (Mos. c. Boulay), confesseur du couvent et moine de Clairvaux, mourut pendant l'épidémie de 1390.

Digitized by Google

lxxiii°..x.s. por son anniuversaire et por la lampe dou crucefi. (XIV. s.)

Obiit li sire iehan de laiey (40). (XVI .s.)

v.kl. — Seure Nicolle de Sorxey (41), conuerse professe de ceant, laquelle par son labeur ait procurez plusieurs biens en la mason de ceans, en vin, en argentz et en aultres biens, por lesquelz nous sumes tenues a prier dieu, pour elle, et pour les ames de son intencion. (XVI .s.)

iiij.kl.

[11.v] iij.kl. — En nom de venerable personne seigneur hugo nicolin (42); Chanoine de leglise de Mets, et Officiaulx ordinaire audit lieux, lan xv° xliiij, esmeu a deuotion, a donne, por Dieu en aulmosne, a la maison de ceans, pour aidier accomplir la nouuelle edifice de lesglise, la Somme de Trentes libures. Afin et soubz Intention quil soit participant aux prieres continuelz de ladite maison, luy et tous ses parens et amis, mort et viuant en generalz. (XVI .s.)

[12] KL. MARTIUS, abini episcopi. — Obiit suer merguerite benoite awe (43), nonnain de seans.vij.s. et demey de cens. (XIV .s.)

vj.non. — Obiit stephanus carpentarius (44) de viruino, et uxor ejus yrembour et liberi eius. pro quibus habemus. xij.d. de cens. Item.v.s. de cens. (XIV .s.)

(40) Jehan de Laiey (Cf. : f° 67 *bis*, 69) était célérier de l'hôpital St-Nicolas. Probablement le fils de Mengin Laiey de St-Julien, qui demeurait en Aiest (actuellement le boulevard Paixhans et ses environs), et vivait en 1492; et de Catherine, fille de Jean de Hampont. Jean Laiey avait épousé Guyonne, fille de Jehan Dex, secrétaire des Sept de la Guerre; il était aman de St-Eucaire. Il n'est pas étonnant que Jehan Laiey ait été un bienfaiteur du couvent du Petit-Clairvaux. Par sa bisaïeule, Briatte Chaigne, qui était la sœur de Collignon Chaigne, et la fille de Perrin ou Pierre II Chaigne (Cf. : f° 8), il descendait des fondateurs du Petit-Clairvaux. Jehan Laiey est mort en 1512 (Cf. : *ms.* 215, cahier intercalé à la page 166).

(41) Peut-être de Soxey, com. de Léxy, c. de Longwy (Mthe-et-Mos.).

(42) Hugues Nicolaï de Tavars fut, d'après D. Calmet, curé de Rezonville et archiprêtre de Gorze. Il fut reçu au chapitre le 12 janvier 1536, l'empereur Ferdinand ayant fait, en sa faveur, usage du droit de joyeux avènement (*jus primarum precum*). En 1544, il devint official du diocèse, et le 21 mai 1550 il fut élu coûtre. Il mourut en juin 1552. Il s'est employé surtout à la révision et à la réimpression des livres liturgiques du diocèse de Metz. Il travailla aussi « à corriger et à former une matricule au Pouillé de tous les bénéfices du diocèse, monument précieux qui finit en 1544 » (Bén., *Hist. de Metz*, t. III, p. 16). Il était frère de dame Marguerite Savaire, prieure du Petit-Clairvaux. Il est identique avec le chanoine Hugues Savaire, dont il est question au f° 30. L'Obituaire écrit le nom de ce chanoine avec un S Savaire ou même avec un X (Cf. f° 16) : Xauvaire.

(43) Plusieurs membres de la famille Benoite awe figurent à l'Obituaire. Deux religieuses : « suer merguerite benoite awe » (f° 12); « suer lorete ou lorate » (f° 38 et 72); « li sires Jehan benoite awe, li preste » (f° 70); « perrin benoite awe » (f° 57); et « facone benoite awe » (f° 14). Tous étaient des bienfaiteurs du couvent.

(44) Il ne semble pas que ce Stephanus de Viruino (?) soit le même que Stephanus de Gorzia (Cf. : f° 4, 18, 27, 54). D'abord le nom d'origine diffère, ensuite les donations sont aussi différentes.

Digitized by Google

Seigneur Nicol de Pergny (45), chanoigne de St Thiebault, procureur de ceans, lequel nous ait donnés, pour dieu et en aulmogne, la somme de xij. escus soleil pour aider affaire nostre nouueaulx edifice de nostre esglise.

Item encor nous ait donnes.vj.lbz. pour remette le sepulchre on quil est a present. Et pour estre participant aux prieres de la maison. Escript lan mil v^{c} .xliiij. le second de mars. (XVI .s.)

[12.v°] v.non.

iij.non. — Obiit dame perrate lowe (46) .xij.d. de cens. (XIV .s.)

Le 23 mars 1629, Deceda de ce monde Reuerende Dame Huguette de Monterby (47), prelate de Ceans Laquelle, a ses frais et despens, a faict le poelle joindant la Chambre Abbatiale, et le chef dhostel à lentrée du logis Abbatial. Item faict faire la Croix d'argent de l'Eglise, Et les ciel et rideaux de satin de Bourge, et la moitié des Tapisseries. Est cause aussy de la réfection du dortoir. Elle a faict racommoder entièrement l'Eglise basse et remettre toutes les fenestres en plomb; repeindre toutes les Images, et faict tout ce qui estoit nécessaire; le tout luy couste mil frans, comme se veoit par les parties. Et pour la réfection de l'Eglise d'Enhault, elle y a employé quattre centz frans, tant pour le lambricement, que pour les autres réfections nécessaires, comme la montée du cloistre pour aller en l'Eglise haulte quelle a faict mettre a

iij.non. — Jour : Pareillement aussy, la montée pres du refectoir, pour monter au dortoir, aussy fourny les planches de chesnes pour faire tout à neuf la porte de la grange. De mesme faict a ses frais et despens la porterie et entree de l'Abbaye comme elle est a present.

Item a donne trois Aubes a dantelle.

Item une nappe daultel a dantelle.

[13] Reuerende Dame Yoland de Monterby (48), fut

(45) Nicol de Pergny, ou de Pagny, est le même que Nicol Pierson, chanoine de St-Thiébault, car, dans les deux cas, ce chanoine de St-Thiébault porte le titre de « procureur de céans », charge que, d'après l'Obituaire, il semble remplir à merveille (Cf. : f° 4).

(46) Cf. : f° 5.

(47) Huguette de Montarby ou de Monterby, était fille de Philippe de Montarby, seigneur de Freville, Charmoille, Giry, Leyville et Merci-le-haut. Elle entra au couvent de Metz en 1575, devint prieure en 1593. Le 7 mars 1612, elle se fit désigner, du consentement des religieuses, sa sœur, Yolande de Montarby, comme coadjutrice. Cette nomination fut confirmée, le 20 septembre 1612, par Denis Largentier, abbé supérieur de Clairvaux. Ce fut sous son priorat que les religieuses s'arrogèrent le titre de chanoinesses. Huguette de Montarby mourut le 23 mars 1629; elle fut enterrée dans l'église du Petit-Clairvaux. D. Dieudonné nous a conservé son épitaphe (*ms.* 215. p. 181, 182, n° 6. (Cf. aussi *Arch. St-Nicolas*, F.157, F.145, A.100).

(48) Yolande de Montarby, après avoir été coadjutrice de sa sœur Huguette, lui succéda comme prieure, en 1629. En 1631, par une bulle d'Urbain VIII, du II des calendes de février (22 janvier), le couvent

Digitized by Google

beniste la premiere Abbesse de la maison de ce monastere, le Dimanche Judica vingt huictiesme de mars mil six centz trente deux.

Et a donne ladite Dame pour réparation, tant de l'Esglise que de la maison, comme sensuit.

ij.non. — Premier elle a donné trois centz frans, tant pour faire une cloche toute neufue, que pour raccommoder laultre.

Item a donné le petit vaisseau pour les saintes unctions, qui est dargent.

Item a faict faire les Images de St Bernard et de St Benoist, qui sont aux costes du grand aultel.

Item le tabernacle dessus laultel, qui est tout doré.

Item a faict lambrisser tout le cloistre, et peindre toutes les Images d'alentour.

Item a donne un drap noir, ou il y a une croix blanche, pour mettre sur la présence des morts.

Item a donné la crosse d'argent et lancensoire dargent.

nonas, thome confessoris.— La dicte Dame deceda le quinsiesme decembre 1655.La Reverende Dame christine de Monterby (49), sa niepce, luy a succede, laquelle a donne du sien Douse cent frans au sieur Medar, pour le prix Dadiudications, qu'il avoit desliuré pour la Maison, ou residoit auparauant le sieur poerson, qui est (pour lesdits douse cent frans auec six que nostre maison y auoit) presentement reunie a nostre dicte maison de Clervaux, ladite Madame christine

viij.idus. — Veut quapres la mort de ces deux niepces les douse escus de rante que raporte lesdit douse cent frans,

de Clairvaux fut érigé en abbaye (*Arch. St-Nicol.* A.39), et Yolande en devint l'abbesse; elle reçut la bénédiction abbatiale, le 28 mars 1632. En 1636, elle demanda sa petite nièce, Christine de Montarby, comme coadjutrice. L'élection, confirmée par le roi le 16 juillet 1636, n'obtint la ratification du pape Urbain VIII qu'en 1642, par une bulle du 10 des calendes d'octobre (22 septembre) (*Arch. St-Nicol.* A.40). Yolande de Montarby résigna sa charge d'abbesse en 1655; Christine lui succéda. Yolande mourut le 15 décembre de la même année et fut enterrée dans le même tombeau que sa sœur Huguette, avec une épitaphe commune aux deux sœurs, où le nom de Yolande n'est même pas nommé (Cf. : *ms.* 215, p. 181, 182, n° 6). Son oraison funèbre fut prononcée par Bossuet, alors archidiacre de Metz.

(49) Christine de Montarby était fille de Jean de Montarby, seigneur de Darimont et de Saulxure en partie, et de Pierrette d'Orchain. Elle naquit à Burchainville (dioc. de Langres), entra au noviciat à Metz en 1625; fit profession, une première fois en 1627, une seconde fois en 1631, avec l'agrément de Claude Briffaut, abbé de Morimont et visiteur général des Cisterciennes de Lorraine et de Bar; elle fut élue coadjutrice de sa tante, Yolande de Montarby, en 1636, et devint abbesse à la mort de sa tante, en 1655. En 1673, sa nièce, Louise de Beauparc, fut élue sa coadjutrice, élection confirmée par lettres royales du 31 octobre 1673 (*Arch. St-Nicol.*, B. 105), et par bulles de Clément X, du 7 des ides de septembre (7 septembre) 1675 (*Arch. St-Nicol.*, A. 41). Christine de Montarby mourut le 20 décembre 1697, et fut enterrée avec ses deux tantes (Cf. : son épitaphe, *ms.* 215, p. 182, n° 6).

Digitized by Google

serue de reuestiaire aux Dames et quaprès luy avoir faict un anniuersaire le landemaint de la saint jean baptiste, elles le recoiuent sur le loier de la dicte maison, scauoir Madame labbesse le double des Dames, et les nouices le simple, le tout apres auoir poié les prestres, ladicte Dame a aussy donné le saint joseph qui est au costé du grand autel et signe ce memoire quelle prie qui soit executé apres la mort des dames de Beauparc (50).

(Signé) : C. de Monterby, Abbesse de Clervaux.

tourné :

[13.v] Ladicte Dame Abbesse a acquesté de ces deniers, a Ars, le jardin dict en jeniueaux du pris de trois cent frans a condition qu'on luy dira deux messe a perpetuité en loctaue de la natiuité notre Dame. (XVII .s.)

vij.idus. — Obiit soror Ysabel hache (51), monialis et professa, pro qua habemus.x.s. pro se et pro matre sua. Anno domini m°.ccc°.xxvj. Et fit faire ij.anthifonieiz, un por yver, et un por estey. (XIV .s.)

Obiit Gudemans le palleferniert le conte de braxwin (52), dont nous avons ressut.ij.petit florin et son chualz en prix de .x. florin. Orate pro anima eius. (XVI .s.)

Dame elisabet de Dampierre (53), Dame de ceant a faict faire a ces frais le saint thomas qui est au costé du grand autel. (XVII .s.)

vj.idus. — Obiit iacometa Grullin, quæ dedit nobis.vj.d. (XIV .s.)

(*Suite de l'article concernant Christine de Monterby*) : La susdicte Dame Abbesse a aussy aquesté de ces deniers quatre spetiers (*sic*) de vin a Ars sur une vigne que jean drouin le jeune tient pour ledict cens prouenant de dedier Mangeot, au pris de soisante frans, encor elle a aquesté du siens deux autre jardin, lun en coste en veau, laultre au conreoy, ban dars, pour les pris de cent soisante cinq frans, a conditions dune Messe a perpetuité, le landemain de la nativité nostre Dame.

(50) Marguerite-Charlotte des Pailliets de Beauparc et sa sœur Louise-Christine étaient filles de Louis des Pailliets et de Marguerite de Montarby et nièces de Christine de Montarby. Louise-Christine devint la coadjutrice de sa tante, lui succéda comme abbesse du Petit-Clairvaux et mourut le 4 décembre 1738. L'autre, Marguerite-Charlotte, était dame chanoinesse du Petit-Clairvaux; elle y mourut le 5 mars 1729 et fut enterrée dans l'église, au bas du sanctuaire (Cf.: son épitaphe, *ms.* 215, p. 182, n° 7).

(51) La fille, ou la sœur, ou certainement une parente de Pierre Haiche (Cf. : f° 1).

(52) Nous n'avons pu identifier ce personnage.

(53) Parmi les nombreuses familles de Dampierre, deux au moins ont eu des relations avec la Lorraine. L'une portait : *de gueules à 2 bars adossés d'or*, et au XIIIe siècle habitait du côté de Vittel et de Dembrot. L'autre portait : *un lion couronné, avec bordure, avec lambel de 3 à 5 pendants;* c'est à cette dernière famille qu'appartenait Jean de Dampierre, seigneur de St-Dizier, cité par RAADT. *Sceaux des Pays-Bas*, t. II, p. 368, comme oncle du comte Guy de Flandres.

Digitized by Google

v.idus. — Obiit dominus nicholaus de lai xype (54), sacerdos, qui dedit nobis, pro se et pro sorore sua lucia.iiij.lib. de met. de cens, et iiij.s. de met. de cens. (XIV .s.)

[14] iiij.idus. gregorii pape. — Obiit dominus iohannes de Gornaie (55), qui dedit nobis.v.s. (XVI .s.)

Obiit Dampnus Andreuz, moine de la grand clervaulx, et confessour de ceans, que nous ait donney lez orguez. (XVI. s.)

Obiit Mathieta (56), filia domini iohannis de gornai, qui dedit ecclesie nostre unum missale et unum calicem, et.vj. lib. met. pro uno sacerdote missam celebrante, pro se et theobaldo marito suo et parentibus. (XIV .s.)

iij.idus. — Obiit dominus Johannes hairan, grans doyens de St thiebalt, qui dedit.xx.s. (XV .s.)

Obiit cristineta beguina de rempont, que dedit nobis.ij.s. de cens. (XIV .s.)

ij.idus.

[14.v] idus. — Dame merguerite rebus (57), priouse de clereuaut et tout le couuent dudit lieu sont tenus et obligiés de faire chascun an a tousiourmaix la vie durant de dame Katherine le Gronaix (58), que fu femme au sieur poince

(54) D'où vient le surnom de lai Xype, donné à ce prêtre? Habitait-il peut-être dans les environs du Champ-à-Seille, où se trouvait la Xippe? La Xippe était une ouverture d'égoût qui se voyait à une extrémité du Champ-à-Seille, à peu près au coin des rues de St-Charles et du Cambout. Au-dessus de cette ouverture était élevée une potence, avec une poulie sur laquelle était enroulée une corde servant à suspendre une caisse à claire-voie. Ceux qui, pour certains délits, étaient condamnés à « sauter la Xippe », étaient enfermés dans la caisse et, du haut de la potence, on les laissait tomber dans l'égoût, une ou plusieurs fois, selon la gravité du délit. Cf. : f° 40, l'obit de Lucie, la sœur de Nicolas de la Xype. On trouve par deux fois, dans les *Bans de tréfonds*, le nom de Colignon de la Xupe (Ann. 1275, 246; 1278, 175); mais il ne semble pas que ce soit le même que Nicolas le prêtre, car cette dernière qualité n'est pas indiquée.

(55) Jehan de Gournay, dit des Changes, dit le Vieux, dit le Riche, était fils de Poince Ier le Gournay, dit des Changes, qui fut maitre-échevin en 1290, et échevin du palais; il mourut le 2 avril 1345 et fut enterré aux Frères-Prêcheurs. Il avait épousé Poincelette, probablement Baudoche (Cf. : f° 26, 43), dont il eut, entre autres enfants, Mathiete, qui figure à l'Obituaire quelques lignes plus bas, et peut-être Colart de Gournay (Cf. : f° 18). Jehan de Gournay était un des bienfaiteurs du couvent du Petit-Clairvaux; en plus des différents cens donnés en aumône, et aussi pour fonder son anniversaire, il avait aussi fait don d'une relique de la vraie Croix, enchassée dans un reliquaire d'or, que la prieure et les religieuses de Clairvaux s'étaient engagées de ne pas vendre, ni mettre en gage (Cf. : f° 18). Jehan de Gournay eut plusieurs filles, car, au f° 54, il est question d'un « ioh. lou gornai, pro cuius anniversario acquisierunt filie sue ». Ces filles ne sauraient être que les trois sœurs dont le nom se retrouve à l'Obituaire, la prieure Isabelle (f° 33, 53), dame marguerite le Gournay, religieuse du couvent (f° 33, 43), et Agnes, sa sœur (f° 60).

(56) Mathieta de Gournay était fille de Jehan de Gournay et de Poincelette, aussi appelée Poncia la Riche (f° 43). Nous ne savons à quelle famille appartenait Theobald, son mari.

(57) Cf. : f° 1, 34, 68.

(58) Catherine de Gournay avait été mariée en premières noces à Jacques le Hungre, maître-échevin en 1429, et mort en 1433. Elle était

Digitized by Google

baudòche ung seruixe de saint bernard on moix de mars. Cest assauoir, prime, vespre et complie; le londemain matines et toutes lez aultre heure du Jour; la halte messe a diacre et a soldiacre sollempnellement. Et apres son deceptz, de Requiem, por lame de la dicte dame katherine, du sieur poince son marit, et de tout ceulx et celles quelle est tenus de prier. Et ait la dite dame merguerite et tout le couuent receupt de la dicte dame katherine le gronnaix xv.lbz. de met. (XV .s.)

xvij.kl. aprilis. — Obiit una mulier. (XIV .s.)

Obiit maria maikaire (59). (XIV .s.)

Jennins li boulengiers et kaitherine sai femme.vj.d. de cens. (XV .s.)

xvj.kl. — Obiit facone benoit awe (60), qui dedit nobis .xij.d. (XIV .s.)

Obiit Odileta dicta faukete (61), pro qua habemus domum suam in platea. (XIV .s.)

[15] xv.kl. — Obiit ferricus dictus fessau (62), pro quo habemus.xij.sol. (XIV .s.)

xiiij.kl.

xiij.kl. cuberti episcopi.

[15.v] xij.kl. benedicti abbatis. — Obiit soror matildis, monialis et professa domus huius. Anno domini m°.ccc°. xlix°., pro qua habemus.x.s. et pro matre et pro sororibus suis. (XIV .s.)

xj.kl. — Obiit collignon chaingne (63). (fin XIV .s.)

fille de Laurent de Gournay, chevalier, et de Catherine Baudoche, fille de Jehan Baudoche, qui était le trisaïeul de son second mari, Ponce Baudoche. Ponce ou Poince Baudoche, en effet, était fils d'Arnoult II Baudoche, chevalier, maître-échevin en 1420, petit-fils d'Arnoult Ier Baudoche, arrière petit-fils de Nicole III, frère de Catherine Baudoche, qui, elle, était mère de Catherine de Gournay, et tous deux enfants de Jean Ier Baudoche. Poince Baudoche mourut le 23 avril 1465, et fut enterré à St-Martin; sa femme, Catherine de Gournay, mourut en 1472, et fut enterrée avec lui dans le même tombeau. (Cf. : *ms. 215*, p. 183-185, n° 3, une inscription commémorative des diverses fondations faites par Catherine de Gournay à St-Martin).

(59) Probablement identique avec « Marion Machaire, bégine », f° 28. Elle avait fondé quatre anniversaires, à célébrer aux Quatre-Temps de l'année (Cf. : f° 60, 67 *bis*).

(60) Cf. : fam. benoiteawe, f° 12, 20, 38, 57, 72.

(61) On trouve, dans l'Obituaire, le nom de plusieurs membres de la famille Faukate ou Faulcatte. Ici Odilete; f° 69, Godefroy; f° 70 et 56, Marguerite.

(62) Ferry ou Ferriat Fessault était mort en 1401. Il avait épousé Odeliette, dont la sœur, Contesse, était femme de Renault de Warize. Il était fils d'Arnoult Ier Fessau, et peut-être frère de Jean Fessault, qui fut abbé de St-Symphorien, le 26e, vers 1410, et qui mourut, d'après d'Hannoncelles, le 15 avril 1419, le 25 avril, d'après *G. C.*

(63) Collignon Chaigne, demeurant en Jurue, derrière Ste-Croix, et vivant en 1389, était fils de Perrin Chaigne (f° 7), un des fondateurs du Petit-Clairvaux, et de Briatte le Gronnaix. Il avait épousé Catherine, fille de Jeoffroy le Mercier, dont il n'eut que deux filles : Marguerite et Briatte. Cette dernière était enterrée aux Frères-Prêcheurs (Cf. : son épitaphe, *ms. 215*, cahier intercalé à la page 166). Cf. : d'autres membres de la famille Chaigne, f° 7, 8, 26, 48, 67.

Digitized by Google

x.kl. — Obiit Jacomins de chalon (64), qui nous ait doneit.ij.s. de cens en lan de grace nostre seigneur m.ccc. et iiij. (XIV .s.)

[16] ix.kl. — Suer clemensate (65) .x.s. de cens en pitance. (XV .s.)

viij.kl. annunciacio dominica. — Suer katherina de lutenge (66) .v.s. de cens pour une messe dedens les octaues. (XV .s.)

Obiit li sire herbin, preste, qui nos ait doneit.x.s. de cens. (XV .s.)

Obiit Matentin Suffiat, la sauniere, qui print nostre habit. (XVI .s.)

vij.kl. — Obiit soror petronilla de Strasbourch (67), monialis huius domus pro qua habemus.v.s. de cens. (XIV .s.)

Obiit soror petronilla la loue, monialis et professa, que dedit.x.s. de cens. (XIV .s.)

[16.v] vj.kl. — Obiit fransons le prouandier.iij.s. de cens, et an avons receus.vij^{xx}.lbz. pour sa prevande. (XV .s.)

v.kl. — Obiit Colignons dou many.v.s. de cens. (XV .s.)

Obiit Ysaibelat Xauvaire (68) .xij.d. de cens, por faire son anniversaire, por son peire et por sa meire et pour tuit ces hoirs. (XVI .s.)

[17] iiij.kl.

iij.kl. — Obiit wobereta dicta gouionete (69), que dedit nobis.xij.d. (XIV .s.)

(64) Cf. : f° 28, une autre donation du même.

(65) Cf. : f° 29, une « sœur clemansce, religieuse de ceans ».

(66) Le nom de la sœur Catherine de Lutange se retrouve à plusieurs reprises dans l'Obituaire, car elle était une bienfaitrice du couvent (Cf. : f° 20, 27, 63, 66). La famille de Lutange était une famille de paraige; c'était une branche de la famille de la Court; elle appartenait au paraige de Jurue. Plusieurs membres de cette famille sont cités à l'Obituaire. Ici Catherine; puis Collignon de Lutange, f° 64; et Isabelle, f° 19, 71. Par leurs largesses, ils ont contribué à l'embellissement du couvent. Collignon de Lutange fit faire l'arcade de l'Assomption, ainsi que la fresque des trois morts, dont les restes furent découverts au siècle dernier, en juillet 1866 (Cf. CAILLY, *Bulletin de la Soc. d'archéol. de la Moselle*, IX, 75); il donna aussi une verrière. Isabelle fit peindre à ses frais l'autel de St Nicolas, et donna, elle aussi, une verrière.

(67) La famille de Strasbourch ou de Strabour, était une famille de paraige. Elle appartenait au paraige de Porte-Muselle. Cette famille n'existait plus à Metz à la fin du xvie siècle, ou au commencement du xviie, car, dans l'*Inventaire des tombes de l'Abbaye de St-Arnould*, dressé à cette époque, il est dit, à propos des tombes de Jean Chair de Vel, fils de Thiébaut de Strasbourch, et de Jeoffroy, fils de Sr Poince de Strasbourch, que le couvent « s'en peut aydier, car il ny a point de parens » (Cf. : *ms. 215*, cahier intercalé à la page 166). Cf. : f° 47 et 56, deux autres membres de cette famille : dominus Poncius de strabourc, qui était prêtre, et dame perete de Strabour, qui est probablement la même que Petronille de Strasbourch.

(68) Probablement une parente de la douzième prieure, dame Marguerite Savair (f° 39), et de Hugo Savaire, official de Metz (f° 30).

(69) Cette Wobereta, dite Gouionete, appartient peut-être à la famille des Govions, famille de paraige. Peut-être est-ce une parente de Jacometa, dite Goviat, du f° 3, et de Jean Goviat, du f° 48.

Digitized by Google

Obiit sebeliate.vj.d. de cens por ley, por son marit et por cez anfans, por faire lor anniversaire. (XV .s.)

[17.v] ij.kl. — Obiit aufelix cuerdefer (70) .xij.d. de cens. (XV.s.)

Obiit peccate, que fut domexelle dame damelot .xij.d. de cens. (XV .s.)

Venerable sieur messire Jean du Bois (71), chanoine et Grand Aumosnier de la Cathedrale de Metz, Bienfaicteur et nouveau fondateur de ceste abbaye, a donné à Icelle, ce qui s'ensuit pour avoir une messe toutes les septmaines et un service tous les Ans pour son Ame.

Premier a donné tout ce que nous avons à Ars sur Moselle, consistant en une belle maison quil y a faict bastir tout à neuf, vignes de varennes, bois, preys et du bled. en l'An 1629.

En l'an 1632, ledit sieur donna a ladite maison soixante quartes de bled.

Item a faict réparer la maison de nostre granges de Pontoy, ragrandir une chambre, et l'a mis en bon estat.

Item il a donné à nostre Eglise le Ciboir d'argent.

Item a donné la moitié des tapisseries.

Item a donné le ciel de satin bleu pour un daix lors que la procession passe le jour du Saint Sacrement.

Item il a donné deux beaux deuant d'aultel, l'un de velours cramoisy a ramage et l'aultre de velour a ramage au fond blanc.

Item le pannon (72) de taffeta colombin.

Item deux beaux voiles de calices de satin rouge en broderie l'un, et l'aultre de taffeta vert en broderie.

Item une paire de grands bouquets de soye pour mettre sur l'aultel.

Il mourut le 27 octobre 1637, lequel est enterré seans, et donna a nostre maison, par testament, le tiers de son biens, sa chapelle, qui consistoit en un calice vermeille doré tout

(70) La famille des Cuer-de-fer est une famille de paraige, ayant fourni plusieurs maîtres-échevins à la ville de Metz : Jeoffroy Ier (1371), Jean (1407), Arnoult (1419), et Jeoffroy II. Le tombeau de cette famille se trouvait aux Frères-Prêcheurs, plusieurs membres de cette famille ayant fait partie du couvent de Metz. Alexandre Cuer-de-fer fut élu et confirmé prieur en 1302, et Jacques Cuer-de-fer, qui fut aussi prieur et de plus prédicateur général, vivait vers 1360. (Cf. : les épitaphes de plusieurs membres de cette famille : *ms.* 215. cahier intercalé à la page 166). Cf. : f° 56, l'obit de deux autres personnes appartenant à cette famille : Odiliete Cuer-de-fer et sa sœur Françoise.

(71) Jean du Bois, originaire du diocèse de Toul, fut reçu chanoine le 12 août 1595, en vertu de lettres de provision expédiées sur la résignation de son prédécesseur. Il devint aumônier du chapitre le 7 septembre 1607, en vertu de lettres de provision du tournaire, Nicolas Houart, confirmées par une sentence de Rome, du 7 des calendes de juillet (25 juin) 1614. Il mourut le 29 octobre 1627 (*Ser.*), ou le 27 octobre, d'après l'Obituaire. Il possédait la troisième prébende à Fey (*Ser.*).

(72) La bannière.

Digitized by Google

siselé, le plat et choppinette (73) de mesme, six tableaux, sa chasube de damas blang, auec un passemens dor, une aube de toille de hollande, un surplis.

Tournés au mois d'octobre. (XVII .s.)

[18] KL. APRILIS. — Obiit Colart dictus le gornaix (74) .xx.s. de cens. (XIV .s.)

Obiit domina Barbara de mercousset (74 *bis*), secundo huius mensis 1584, monialis non professa sancte Mariæ; que dedit nobis calicem argenteum; ut memoriam illius in orationibuz nostris haberemus. (XVI .s.)

Obiit haulo, qui dedit .vj.d. de cens. (XV .s.)

iiij.non. — Obiit dominus iohannes le Gornaix (75), filius domini poincignon des changes, qui dedit nobis ueram crucem auream et .vj.s. met. pro anniuersario suo faciendo. Item anno m°.ccc°.xlv°. promisimus, priorissa et conuentus, quod non possumus vendere nec inuadiare dictam crucem que nobis fuit data. orate pro eo. (XIV .s.)

Obiit Andruet de sairle (76), qui dedit nobis .xl. florenos paruos ad faciendum anniuersarium suum *quater* (*ce dernier mot biffé*) omni mense. (XIV .s.)

Item Stephanus de Gorzia (77) carpentarius, pro quo habuimus .xx.s.met. annui census, et .xij.lib. in elemosina, sicut supra declaratum est in mense januarii. (XIV .s).

[18.v] iij.non. — Obiit dame Collatte de heu (78) .xij.d. de cens. (XV .s.)

ij.non.Ambrosii. — Obiit domina Aledis de heu (78), que dedit .v.s. de cens. (XV .s.)

Obiit hennequin de monmeidie (79) .iij.s. de cens. (XIV. s.)

nonas. — Obiit mairiete tripet .xij. de cens, por lei et por sai suer. (XIV .s.)

(73) Le plateau et les burettes.

(74) Colart, dit le Gornaix, dit des Changes, était probablement fils de Jean le Gournaix (Cf. : f° 14), et de Poincelette. Il était Treize en 1324, et semble avoir possédé une certaine fortune, car il prêta, en 1327, 4.000 livres à Edouard de Bar. Il vivait encore en 1365.

(74 *bis*) Barbe de Marcossey était probablement une nièce de Blanche d'Haussonville, abbesse de Ste-Marie (Cf. : f° 19), fille de sa sœur Claude d'Haussonville, qui, par extinction d'héritiers mâles, était en possession de la baronie d'Haussonville, et qui avait épousé Gaspard de Marcossey, dont elle n'eut que des filles. Une autre de ses filles, Jeanne de Marcossey, après avoir été coadjutrice de sa tante, lui succéda, en 1584, comme abbesse de Ste-Marie.

(75) Cf. : f° 14.

(76) Cf. : f° 8, 28, 68.

(77) Cf. : f° 4, 27, 54.

(78) Nous n'avons aucun indice nous permettant d'identifier Colate et Aledis de Heu. Une Colette de Heu était fille de Nicole Ier de Heu, chevalier en 1383, et de sa femme Isabelle Mortel; elle fut mariée à Henri Roucelz, maître-échevin en 1405, aman et échevin. Quant à Aledis de Heu, peut-être est-ce une fille de Thiébaut de Heu (Cf. : f° 49), seigneur d'Ennery, maître-échevin en 1314; elle serait alors une sœur de la prieure Jennette de Heu (Cf. : f° 24, 60, 68).

(79) De Montmédy (Meuse).

Digitized by Google

[19] viij.idus.

vij.idus. — Obiit Ysaibelz de lustange (80) .xj.lb. en almone. (XV .s.)

Nous prierons Dieu pour lame de feu Madame blanche de hautsonuille (81), abbesse de saincte Marie. Laquelle en son viuant nous ait donné la somme de cent frans met. pour estre participante a noz prieres. Que morut le vingtiesme dapuril 1584. Et nous ait encor donné la somme de vingt frans mets. et dix quartes bleds pour prier Dieu pour son ame. (XVI .s.)

vj.idus. — Le xxe dapuril 1584 trespassa madame Magdallaine du Chastelet (82), abbesse de saincte Glosine, laquelle nous ait donne pour Dieu et en aulmonne, et pour prier pour son ame, la somme de trente frans met., et dix quartes bleds et une cœus de vin. (XVI .s.)

[19.v] v.idus. — Obiit signour nicolle bertran (83). chainone .ij.s. de cens. (XIV .s.)

iiij.idus. — Obiit agnes dicta roillon, quæ dedit nobis .vj.d. de cens. (XIV .s.)

(80) Cf. : fam. de Lutange, f° 16. Cf. aussi : f° 71, d'autres largesses d'Isabelle de Lutange.

(81) Blanche d'Haussonville fut d'abord coadjutrice de l'abbesse Claude 1re de Haraucourt; elle lui succéda en 1550, comme 13e abbesse de Ste-Marie, et mourut en 1584, la même nuit que l'abbesse de Ste-Glossinde, Madeleine du Châtelet. Elle fut enterrée dans l'église de Ste-Marie; un tombeau monumental lui fut érigé, où on la voyait à genoux (*ms. 215*, p. 144, n° 2).

(82) Madeleine du Châtelet était fille de Pierre du Châtelet et de Bonne Baudoche, et sœur de Catherine du Châtelet, dame de Ste-Glossinde, qui fut sa coadjutrice; sœur aussi de Philippe du Châtelet, religieuse aux prêcheresses de Metz, et d'Olry du Châtelet, qui avait épousé Jeanne de Scépeaux, fille du maréchal de Vieilleville. Madeleine et Catherine du Châtelet prirent l'habit à Ste-Glossinde, où leur tante, Salomone du Châtelet, était abbesse. Madeleine devint coadjutrice de sa tante en 1540, en vertu de bulles de Paul III, et lui succéda en 1549 (31e abbesse). Elle prit sa sœur Catherine comme coadjutrice, mais cette dernière mourut avant elle, en 1570. Elle choisit alors, en 1577, sa cousine, Françoise du Châtelet, comme nouvelle coadjutrice (confirmée par bulles de Grégoire XIII). Madeleine du Châtelet mourut en 1584, le 20 avril. D. Calmet nous a conservé son épitaphe (Cf. : D. Calmet, *Hist. généalog. de la maison du Châtelet*, p. 76).

(83) Le nom du chanoine Bertrand ne figure, ni sur les listes de la *Series*, ni sur celles du *Pouillé* des Bénédictins. Il appartenait à la famille Bertrand, qui, au moyen âge, a fourni un nombre considérable de chanoines au chapitre de la Cathédrale. Son épitaphe se voyait à la Cathédrale, où il possédait la chapellenie de l'autel St-Jean. Le 23 avril 1360, il permuta avec Bernard Melioris, lui abandonnant cette chapellenie, contre la charge de prévôt de St-Sauveur. Il fut un des chanoines nommés par le chapitre, le 23 mai 1361, après la mort d'Ahémar de Monteil, comme administrateurs du temporel de l'évêché de Metz; il mourut, d'après son épitaphe, en avril 1387 (Cf. : *Reg. II*, p. 88, n° 1062; p. 90, n° 1064; p. 191, n° 1347; p. 197, n° 1375). Son épitaphe nous a été conservée par D. Dieudonné (*ms. 215*, p. 56, n° 10).

Digitized by Google

iij.idus. — Obiit le sires Jehan de longuion (84) .xij.d. de cens. (XV .s.)

[19 *bis*] ij.idus. — Obiit Jehan praillon (85), secretaire des seigneurs Trezes. Item memoire de sire Michel praillon, son filz, et de françoise sa mere. duquel auons receuz plusieurs biens, principallement a ladornement du chœur de leglise et des autelz, et aussy plusieurs beaux reuestemens. (XVI .s.)

idus. — Obiit suer marguerite bernar (86), nonains de seans .m.ccc.iiij^{xx} et ij, qui nos ait donneit .xj.s. de cens. (XIV .s.)

Obiit frater Matheus de Wairey (87), confessor noster et monacus clareuallis. (XV .s.)

Obiit dame Gillate de laitre (88), priouse de ceant.x.s. de cens por son anniuersaire. (XV .s.)

xvij.kl. maii. Tiburtii valeri et maximi. — Obiit Katherina fessart begina, que dedit nobis .xj.s. de cens. (XIV .s.)

[19 *bis* v] xvij.k. — Obiit margurite borchon (89) .xij.d. de cens. (XIV .s.)

xvj.kl. — Obiit fourquignon Jallee (90) .c.s. en amone. (XV .s.)

(84) Jehan de Longuion ou de Longuyon (arr. Briey, Mthe-et-Moselle), était prêtre (Cf. : f° 70), et les xij.d. de cens qu'il donnait au couvent, étaient pour la célébration d'une messe de Notre-Dame, pendant sa vie, et pour son anniversaire, après sa mort.

(85) Jean Praillon, secrétaire des Treize, peut-être l'auteur de la *Chronique de Praillon*, ainsi dénommée, non pas seulement d'après son auteur présumé, mais surtout parce qu'elle appartenait autrefois à M. Praillon, lieutenant général au bailliage de Metz. Ce Jean Praillon est qualifié, dans diverses pièces, de 1530 à 1549, tantôt de clerc des Treize, de greffier, de secrétaire. En tous cas, ce Jean Praillon est le père de Michel Praillon, qui fut maître-échevin en 1554, 1556 et 1558, et de Jean-Baptiste Praillon, qui fut élu, en 1559, abbé de St-Symphorien. Michel Praillon fut marié à Jeanne d'Aurouyn, qui mourut en 1590 (Cf. son épitaphe : *ms. 215*, p. 187).

(86) Il y eut, au couvent de Clairvaux, deux religieuses du nom de Marguerite Bernar; celle-ci, qui mourut en 1382, et une autre (Cf. : f° 22), qui mourut en 1327. Le nom de Bernard se retrouve encore à plusieurs reprises dans l'Obituaire; par quatre fois, nous voyons mentionnées des donations faites par une dame Marguerite Bernar (f° 38, 52, 59, 66). Aux f° 10 et 31, il est question d'une autre sœur du nom de Bernar, qui mourut en 1370.

(87) Peut-être de Vry, c. Vigy, Mos.

(88) Gillate de Laitre appartenait à une famille de paraige, qui avait fourni à Metz plusieurs maîtres-échevins : Jean, en 1394; Pierre de Laitre, dit Noisel, en 1360. Une abbesse de Ste-Glossinde, Lorette de Laitre (1347-1367), appartenait aussi à cette famille. Gillate de Laitre est la cinquième prieure du Petit-Clairvaux; on rencontre son nom en 1409.

(89) La famille Borchon ou Burchon était une famille de paraige, dont plusieurs membres avaient leur sépulture aux Cordeliers, entre autres : Ingrant Borchon, qui fut maître-échevin en 1334 (Cf. : *ms. 215*, les Récollets).

(90) La famille Jallée était une famille de paraige, qui avait sa sépulture aux Frères-Prêcheurs (Cf. : *ms. 215*, feuille intercalée à la page 166).

Digitized by Google

xv.kl. — Obiit dame Ysaibel guenerdin .ij.s. de cens. (XIV .s.)

[20] xiiij.kl. — Obiit Jennatte femme Jaicomin le waistelier (91). .liij.s. de cens, por ley et por cez hoirs. (XIV .s.)

xiij.kl.

xij.kl. — Obiit anelz de vigney (92) .viij.s. de cens. (XIV. s.)

[20.v] xj.kl. — Obiit Jehan Godart, qui nos ait donneit.ij.s. de cens. (XIV .s.)

x.kl. — Obiit Jehans Maillole, qui nos ait donneit .v.s. de cens. (XIV .s.)

suer jennete lowy (93) .x.s. de cens en pitance. (XIV .s.)

suer Katherine de lutenge (93 *bis*) .xij.d. en pitence. (XIV. s.)

ix.kl. georgii martyris. — Obiit li sires Jehan benoite awe (94), li preste qui nos ait doneit .iij.s. de cens. (XIV .s.)

[21] viij.kl. — Obiit dominus iohannes dictus gans (95). sacerdos, qui dedit nobis .v.s. (XIV .s.)

Obiit domina coleta hec, que dedit unum calicem pro se et marito suo et pro uno sacerdote centum.s. annui census et in hac missa iohannes gan .xiij. sol. posuit annuatim census. (XIV .s.)

Obiit li sires Estenne Sollatte, li preste (96), que nous doneit.xl.s.por.ij.s. de cens. (XV .s.)

vij.kl. marci euangeliste. — Obiit li sires Gerard de Serouville (97), chanones de Mes, et doyens de St thiebalt, que donait .ij.s. de cens. (XV .s.)

(91) Jacquemin le pâtissier.

(92) Probablement de Vigny, c. Verny, Mos.

(93) Sœur Jennette Lowy appartenait à une famille de paraige, qui avait donné un maître-échevin à la ville de Metz : Thierry Lowy, en 1241. Le nom de sœur Jennette Lowy se retrouve quatre fois dans l'Obituaire (Cf. aussi : f° 40, 67, 72). Elle mourut en 1390, lors de la grande mortalité qui régna à Metz à cette époque. Voir aussi d'autres membres de la famille Lowy : Sire Jean Lowy, moine de St-Symphorien, f° 49, 67, 69; Lorete Lowy, la béguine, f° 53, 63; sœur Catherine Lowy, professe du couvent, f° 42, 43; et Arnould Lowy. f° 50.

(93 *bis*) Cf. : f° 16, 63, 66, et d'autres membres de la même famille : f° 19, 64, 71.

(94) Cf. : fam. Benoiteawe, f° 12, 14, 38, 57, 72.

(95) Probablement le même que « li sire Jehan Gan » du f° 39. Il était probablement apparenté à dame Colette Hec qui suit, avec qui il fonda un anniversaire au Petit-Clairvaux. Les Hec ou Haikes étaient une famille de paraige.

(96) Un parent, peut-être le frère de Geoffroy Solate, le changeur (Cf. : f° 64), et, dans ce cas, le beau-frère du prêtre Jean Bugley, dont la tombe se trouvait au Petit-Clairvaux (Cf. : f° 47). La famille des Solate était une famille de paraige et une famille de changeurs. Ils habitaient sur la paroisse de St-Simplice.

(97) Gérard de Serrouville ne figure ni sur les listes de la *Series*, ni sur celles du *Pouillé* des Bénédictins. Probablement originaire de Serrouville, c. Audun-le-Roman (M.-et-Mos.).

Digitized by Google

vj.kl. — Obiit domina elizabet dicta la hongre (98), que dedit nobis.vj.s. (XV .s.)

[21.v] v.kl.

[22] iiij.kl. vitalis martyris.

[22.v] iij.kl. Roberti abbatis. — Obiit soror margareta quondam bernardi (99), monialis huius domus, pro qua habemus .xj.s. m°.ccc°.xx°.vij°. (XIV .s.)

ij.kl. petri martyris. — Obiit Anes Chaimineit (100), que dedit nobis .vij.s. de cens et unum calicem, pro se et pro marito suo. (XIV .s.)

Obiit le prodons aueugle (1), qui ait donney seans .xx.s. por xij.d. de cens. (XV .s.)

[23] KL. MAII. philippi et iacobi apostolorum. — Obiit soror aledis de Mets, monialis et professa. m°.ccc°. lvij°, pro qua habemus .x.s. annui census. (XIV .s.)

Obiit soror elizabet de brin (2), monialis et professa. m°. ccc°.lxxxxiiij°. v.s. de cens. (XIV .s.)

ij.non. translatio sancti clementis. — Obiit dominus de spincourt (3) et dominus girardus rocignon, pro quibus habemus.ij.s. (XIV .s.)

Honorables persone nostre bon pere pierron de la maixe (4), consilliers de la citey de Metz, eschevin de sainctz mertin, premier fondateurs de la novelle edifisse de nostre esglise, quy fuste commencez lan de nostre Seigneur mil v° et xliiij, lannee que nostre sire lempereur Chairle, le V° de ce non, fuste en la nobles citey de Metz; et nous ait donnes

(98) Elizabeth ou Isabelle le Hungre, fille de Jean le Hungre et de Amiatte, fille de Jean de la Court, avait épousé Nicole ou Collignon Noiron, qui fut maître-échevin en 1308 (Cf. : f° 8); elle mourut veuve le 16 mars 1423.

(99) Cf. : f° 10, 19*bis*, 31, 38, 52, 59, 66.

(100) Cf. fam. Chamineit ou Chamenat : f° 4, 7, 10, 23, 40, 41, 43, 45, 58, 59, 63, 70.

(1) Probablement un aveugle qui avait la réputation d'être un homme prudent, sage et expérimenté, et qui, à cause de cela, avait reçu le surnom de « prodons ».

(2) Probablement originaire de Brin-sur-Seille, c. Nomeny, Mthe-et Mos.

(3) Chef-lieu de c., arr. de Montmédy, Meuse.

(4) Pierron de la Maixe ou de la Maxe (c. Metz, Mos.) était un des grands bienfaiteurs du Petit-Clairvaux. A cause de leurs générosités, lui et sa femme, Françoise, étaient appelés le bon père et la bonne mère par les religieuses. C'est lui le constructeur de la nouvelle église et du chapitre. De plus, il donna au couvent deux verrières, deux calices, et fonda plusieurs messes et services chantés. Il donna aussi au couvent une « esqueste », c'est-à-dire qu'il fit, en faveur du couvent, une donation testamentaire, que Jean Thiebault de Maiey ou Méy (arr. Metz, Mos.) devait lui payer. Pierron de la Maxe fut maître-échevin en 1557, treize en 1553, 1554, 1556, conseiller du maître-échevin en 1555, maitre de l'hôpital de St-Nicolas en 1553, gouverneur du même hôpital en 1556 (Cf. *Ann.* XXXIII, p. 226, 229, 241, 244, 245, 246, 247). La *Chronique de la Hière* (*Ann.* XXXIII, 226) l'appelle : Pierron de la Maxe l'escrivain, et le dit appartenir à la paroisse de St-Martiu in curtis; en 1553, il était âgé de 70 ans.

Digitized by Google

nostre sy bon pere, pour dieu et en aulmones, tant pour luy comme pour nostre bonne mere francoise sa femme, la somme de lx lbz., pour estre tousjours participans en les prier de la maison.

Et nous ait encour donne deux fenestre de nostre chantuaire, la ou est sainctz pierre et sainctz francois. Et nous ait encour donne, unne esqueste de .vj.s. en fort monoie, que Jehan thielbalt de Maiey paie a present, pour faire son aniversaire sollemnellement, haulte vegille et une grand messe, on moy de maie, comme il est contenuz en son escript plus en plain.

Et ait encour donnes, quatre flourins dors, pour aider a faire nostre chapistre, avecque plusieurs aultre bien quille nous faict tous les iours. Item ledit de la Maixe ait encor donne, deulx calices a la maison de ceans, affin de participer au prieres et seruice diuin, que se ferons en la maison de cleruail. (XVI .s.)

[23.*v*] Dame heillewy chamenat (5) .vij.s. de cens en pitance. (XV .s.)

v.non. inventio sancte crucis. — Obiit dominus bartolomeus sacerdos, qui dedit nobis .xij.d. (XIV .s.)

Obiit comtasse de la cort (6), feme iehan wairenne .x.s. de cens, por ley et por son mairy, et por cez .ij. suer, lez nonnes que gisent en nostre esglise. (XIV .s.)

iiij.non. — Obiit dominus franciscus, dictus toupet (7), pro quo recipimus .x.lib. in elemosina. (XIV .s.)

Obiit dame mahoult dez chainge (8) .v.s. de cens. (XIV. s.)

Obiit dominus Jacque coppiny (9), chanoineus (*sic*) ec-

(5) Cf. : f° 4, 7, 45, 59, 70; Cf. fam. Chamenat : f° 10, 22, 40, 41, 43, 58, 63, 72.

(6) Cf. fam. de la Court : f° 3. Nous trouvons dans les *Bans de tréfonds* trois fois le nom d'une Comtesse de la Court (Ann. 1298, 347; Ann. 1298, 451; Ann. 1285, 352). Elle était fille de Jehan de la Court, qui fut maître-échevin en 1259, et qui vivait encore en 1267. Elle avait deux sœurs : Kaitelinne et Merguerite (*B. tr.*, Ann. 1288, 361; Ann. 1285, 352; Ann. 1293, 3). C'est probablement celle dont il est question ici. Quant à son mari, Jean Wairenne, est-ce le même que le Warene dont nous trouvons l'obit au f° 3? La difficulté est qu'au f° 56, nous trouvons un autre Warene, dont la femme ne s'appelait pas Comtesse, mais Marguerite.

(7) La famille Toupet était une famille de paraige. François Toupet fut maître-échevin en 1335.

(8) Dame Mahaut des Changes est probablement une fille de Poince de Gournay, dit des Changes, qui fut maître-échevin en 1290, et sœur de Jean de Gournay (Cf. : f° 14).

(9) Il y a eu deux chanoines du nom de Jacques Copini. L'un fut reçu chanoine de la cathédrale le 22 mai 1509, en vertu de lettres apostoliques de provision expédiées sur la résignation de son prédécesseur; il mourut le 23 février 1560. Le second, successeur du premier, fut reçu le 14 février 1560, en vertu de lettres apostoliques de coadjutorerie,; il mourut le 29 novembre 1567, et fut enterré, dit la *Series*, sans les honneurs accoutumés, à cause de sa pauvreté. Tous deux possédaient la première prébende à Longeville (*Ser.* 121).

Digitized by Google

clesie metensis, qui dedit nobis .40.francos una cum tritrico. (XVI .s.)

iij.non. — Obiit Didier belventre de noweroy (10), et Mariatte sa femme, pere et mere de dame mangeon de Noweroy, xiiie prieuse de ceans, desquelz auons receuz dix lbz pour acquester .x.s. de cences. (XVI .s.)

[24] Dame Jenate de heu (11), tierce priouze, ait laixiet .vij.s. et .vj.d. por faire pitance. (XIV .s.)

ij.non. iohannis apostoli. — Obiit dominus mattheus de hanpont (12), sacerdos et capellanus huius domus, qui dedit nobis .iiij.lib.xvij.s. cum dimidio annui census, et alia multa bona, anno domini .m°.ccc°.ix°. (XIV .s.)

Obiit ailixatte herral (13) .v.s. de cens por ley et por contasse sa suer, et por tuit cez hoirs. (XV .s.)

nonas.

viij.idus. petri episcopi. — Obiit Danielatte femme theiriat aigustaire (14) .xij.d. de cens. (XV .s.)

Obiit sairiatte meire colignon ray l'escripuain .xij.d. de cens. (XV .s.)

[24. v] vij.idus. — Obiit una mulier quæ dedit nobis .xxv.lbrs.met. de argento, ad faciendum anniuersarium suum quater in anno, scilicet in omni hebdomada .iiij°r. temporum. (XIV .s.)

Translatio sancti nicolai. — Collin de villey (15) .v.s. en pitance. (XIV .s.)

vj.idus. gordiani et epimachi martyrum.

v.idus. mammerti episcopi.

[25] iiij.idus. nerei achillei et pancracii. — Obiit dominus otto de bioncourt (16), decanus sancti theobaldi, qui dedit nobis .xij.d. de cens. (XIV .s.)

(10) Didier Belventre, de Noweroy devant Metz, c'est-à-dire Norroy-le-Veneur, et Mariatte, sa femme, étaient les parents de dame Mangeon de Norroy, la 13e prieure du Petit-Clairvaux (Cf. : f° 53, 58).

(11) Jennate de Heu, 3e prieure de Clairvaux, était fille de Thiébault de Heu, échevin de Metz et aman, seigneur d'Ennery, maître-échevin en 1314, qui mourut en 1330, et fut enterré aux Frères-Prêcheurs. Elle était sœur de Pierre, Nicolas et Roger de Heu (Cf. : f° 59). Elle mourut en 1367, et fut enterrée dans l'église du Petit-Clairvaux. Son épitaphe nous a été conservée par le *ms. 1397, Fonds Gœthals, de Bruxelles*, f° 16. La voici : GY GIST DAMME JEHANNE DE HEU, IIIe PRIEURE DE L'ESGLISE, QUI MORUT EN L'AN 1367 ANS ON MOIS DE NOVEMBRE. PRIEZ POUR ELLE. Cf. aussi : f° 60, 68; et pour d'autres membres de la même famille : f° 36, 37, 48, 52, 59, 67.

(12) Originaire de Hampont, c. de Château-Salins, Mos.

(13) C'était une sœur de Comtesse Herral, religieuse de Clairvaux. Cf. : f° 25, 53.

(14) La famille Aigustaire ou Augustaire était une famille de paraige, qui fut la souche de la famille George.

(15) Il y a dans le pays messin un certain nombre de lieux portant le nom de Villers. Il y a, en particulier, Villers-Betnach, où se trouvait une abbaye cistercienne. Peut-être est-ce de ce Villers qu'était originaire ce Collin qui figure ici à l'Obituaire?

(16) Bioncourt, c. de Château-Salins, Mos.

Digitized by Google

iij.idus. servasii episcopi. — Obiit suer contasse herralz (17), nonnain de seant .iiij.s. de cens. Item .x.s. de cens por faire pitance. (XV .s.)

ij.idus. — Obiit domina poncia de curia (18), que dedit nobis .x.s. de cens. (XIV .s.)

[25.v] idus.

xvij.kl. junii. — Obiit quarte, qui fecit facere fenestras infirmitorio (XIV .s.)

xvj.kl.

[26] xv.kl. — Obiit theobaldus dictus froideviande (19), qui dedit nobis .xij.d. (XIV .s.)

xiiij.kl. potentiane virginis. — Obiit dominus hugo chaingne (20), unus de fondatoribus. (XIV .s.)

xiij.kl. — Anniuersarium omnium personarum regularium tocius ordinis. (XIV .s.)

[26.v] xij.kl. — Obiit gerad lorfeure, que nous ait donne .xx.s. por .xij.d. de cens, pour faire son aniuersaire. (XV .s.)

Obiit roselata, mater fratris francisci monachi clareualis, qui franciscus dedit nobis duas domos prope nos, et .vij.s. (XV .s.)

xj.kl. — Nous ferons laniuersare de noble dame marie de Maixon, femme a messire conraid damprinyen (21), chevellier, capitaine de la cité de Metz, lequel nous ait donne une chasible, ung drap noire de .x. aune, une cowe de ving, et plussurs aultre biens, pour lesquelz nous somme tenus chacun ans, de chanter une haulte vegille, et la messe, la quelle trespassat le .xxij^e. jour de maye, en lan mil .iiij^c.iiij^xx. et.ix. (XV .s.)

(17) Sœur d'Alixete Herral. Cf. : f° 24, Cf. aussi : f° 55.

(18) Dame Poince de la Court était une bienfaitrice de l'ordre de Citeaux. Nous la voyons, de concert avec son fils Jean, fonder l'abbaye cistercienne du Pontiffroy. Elle était mariée à Nicolle de la Court, maître-échevin en 1304; elle mourut en 1311. Il semble qu'elle et son mari aient été très riches, car nous voyons Nicolle de la Court prêter 672 livres à Henry, fils du comte de Bar; et, en 1315, dame Poince prêter à Edouard, comte de Bar, 1.900 livres et 112 sols, et recevoir, pour garantie de ce prêt, plusieurs terres et seigneuries en gage (*M. A.*, t. II, p. 145).

(19) Théobald Froideviande était le père de Richard Froideviande. Cf. : f° 4. Cf. d'autres membres de cette famille : f° 4, 36, 47, 49.

(20) Hugues Chaigne ou Grassechair, un des fondateurs du Petit-Clairvaux, était fils de Guerrat ou Guerciriat Chaigne, dit Grassechair. Il était aman de St-Ferroy, demeurait en Chapellerue, et fut maître-échevin en 1282. Il mourut vers 1315. Il était frère de Perrin Chaigne (Cf. : f° 7); il eut pour fils Pierre Chaigne (Cf. : f° 8), et pour fille Anels Chaigne, la béguine (Cf. : f° 48); il était grand-père de Collignon Chaigne (Cf. : f° 15).

(21) La famille d'Amprinyen est une vieille famille alsacienne. Conrad d'Amprinyen acquiert, pour lui et ses descendants, en 1486, le tiers des dîmes de Dürren-Logelnheim, village disparu des environs de Colmar, qui était un fief de l'évêché de Metz (SCHŒPFLIN-RAVENEZ, *l'Alsace illustrée*, p. 278. Cf. pour la famille d'Amprinyen : LEHR, *l'Alsace noble*, et KINDLER DE KNOBLOCH, *der alte Adel im Elsass*).

Digitized by Google

x.kl. Desiderii episcopi. — Obiit domina poncia dicta badoche (22), de qua habuimus .iiij.lib. in clemosina. (XIV. s.)

[27] ix.kl. Donati et rogatiani martyrum. — Obiit agneneta de brehain (23), que dedit nobis .xij.d. (XIV .s.)

Obiit suer Katherine de lutenge (24), nonains de ceant. De la queille nous avons ressuit de ses biens .xxvj.lbz. de met. (XV .s.)

viij.kl. Urbani pape et martyris. — Obiit domina Katherina de Warrize (25), que fecit nobis multa bona. (XV .s.)

vij.kl.

[27.v] vj.kl. — Obiit alexon femme Matheu Goudat (26) .v.s. de cens. (XV .s.)

Obiit Willame le hungre (27), que nous ait donneit .vj.s. de cens. (XV .s.)

v.kl. — Obiit iohannes dictus xouberth (28), qui dedit nobis .iij.s. et uxor sua. (XIV .s.)

Obiit stephanus de Gorzia (29), carpentarius, pro quo habuimus .xx.s.met. annui census, et .xij.lib. in elemosina, sicut supra declaratum est in mense januarii. (XIV .s.)

Obiit domina betrix brodier, que dedit nobis .ij.s. (XIV. s.)

[28] iiij.kl. — Obiit dame reusse (30) .ij.s. de cens. (XIV. s.)

Anniuersaire par chacun ans, pour pierron de la mayxe (31) lescripuain, et françoise sa femme. Assauoir haulte

(22) Domina Poncia, dicta Badoche, est la même que Poncia la Riche (Cf. : f° 43); c'est la femme de Jean de Gournay, dit le Vieux, dit le Riche (Cf. : f° 14, 18, 54).

(23) Peut-être la femme ou au moins une parente de Bernard de Brehan (Cf. : f° 31). Le Brehain dont il est question ici est probablement Brehain-la-Ville, c. Longwy, Mthe-et-Mos.

(24) Cf. : f° 16, 20, 63, 66.

(25) Probablement une parente des prieures Jennette et Isabelle de Warize (Cf. : f° 2, 36, 39, 42, 48, 67 *bis*, 72). Elle était la mère de Pentecote de Warize (Cf. : f° 43).

(26) Alixon, femme de Mathieu Goudat, était fille de Jakemin le Rousel, qui est mort en 1366, et qui fut enterré à St-Etienne (Cf. les fragments de son épitaphe, dans la galerie archéologique du musée de Metz, n° 606 et 607). Alixon Goudat, femme de Mathieu Goudat, le marchand, avait fondé un autel à l'autel de St-Nicolas de l'église St-Etienne le Dépenné, en 1394.

(27) Willaume le Hungre était fils de Jean le Hungre et de Catherine de Gournay, et petit-fils de Bertrand le Hungre, le fondateur des Célestins. Il vivait sur la fin du XIVe siècle. Son corps, qui, avec ceux des autres membres de sa famille, avait été enterré à Notre-Dame des Champs, fut transféré, en 1444, lors du siège de Metz, dans l'église des Célestins, où se voyait son épitaphe, qui nous a été conservée par D. Dieudonné (*ms. 215*, p. 227, n° 5).

(28) Cf. : f° 52, 55, 59, les noms des différentes personnes appartenant à cette famille.

(29) Cf. : f° 4, 18, 54.

(30) Cf. : f° 1, 31, 69, 70.

(31) Cf. : f° 23, 63.

Digitized by Google

vigile aux vespres precedentes, et le lendemain haulte messe. A faire la survigile du sainct sacrement se possible est. (XVI .s.)

iij.kl. — Obiit suffiate .vj.d. de cens, por faire son anniversaire de son marit et de sa fille. (XV .s.)

[28.v] ij.kl. petronille virginis. — Obiit Simonins rowy .c.s. de cens. (XV .s.)

Item, una mulier. (XIV .s.)

Obiit Marion Maichaire (32), begine. (XIV .s.)

Item androway de sairlei (33). (XV .s.)

Obiit arnoulz faissaulz (34) et sai feme .vj.s. de cens. (XV .s.)

Obiit Jaquemin de chaalon, qui nous ait donney .x.lbz. de met. pour .x.s. de cens. (XV .s.)

[29] KL. JUNII. nicomedis martyris. — Obiit iacobus de la chausiees (35), bolengarius, qui dedit nobis .iij.s. (XIV .s.)

Nous prirons pour dame clemansce (36), religieusse de scean, pour laquel, damme hillewey, sa tantte, nous ait quittez sept solz six denye de cens mouvant dung .xv.solz de cens que le cowent ly paioit chacun an, pour estre, la desudit clemansse, ez prier de ladit esglisse; que trepassa de se monde, le xix^{e} jour du moix de Jung mil v^{c}. et xvi. priez por el. (XVI .s.)

iiij.non. marcellini et petri martyrum. — Obiit dominus iohannes confessor huius domus, monachus clareuallis. anno domini m°ccc°lxj. (XIV .s.)

Obiit Alerdin le taillour, et martinette sa femme, lezquelz ont donne de leurs biens a lesglise de ceans, lesquelz biens ont estes mis a refaction dune chambre. (XVI .s.)

Obiit valtrin le paticier, nostre voisin, qui ait donne dez biens ceans. (XVI .s.)

Obiit Coleta pierat, que dedit nobis .ij.s. (XIV .s.)

[29.v] iij.non. — Obiit theobaldus dictus ferriat, qui dedit nobis .xj.lib. in elemosina. (XIV .s.)

Obiit jacobus dalbe, qui dedit nobis .xij.d. (XIV .s.)

Obiit domina parizeta, monialis et professa .m°.ccc° .xvij°. (XIV .s.)

ij.non.

(32) Cf. : f° 14, 60, 67*bis*.

(33) Cf. : f° 8, 18, 68.

(34) Arnoult Fessault, qui vivait en 1373, et était mort en 1383, était le père de Ferry Fessault (Cf. : f° 15, 41), et peut-être aussi des sœurs Catherine, Isabelle et Mahou, ainsi que de Jean Fessault, qui fut abbé de St-Symphorien en 1410, et mourut le 14 avril 1419.

(35) Lachaussée, c. Vigneulles, arr. Commercy, Meuse.

(36) Dame Clemansce, et sa tante Hillewy, appartenaient toutes deux à la famille Chamenat. Cf. pour Hillewy Chamenat : f° 4, 7, 23, 45, 59, 70, et pour sœur Clemansce : f° 63, 72. Pour d'autres membres de la même famille : f° 10, 22, 40, 41, 43, 58.

Digitized by Google

nonas. — Obiit domina katherina (37), prima priorissa huius domus, que dedit nobis .xx.s. de cens. anno domini m°.ccc°.xxx°. (XIV .s.)

[30] viij.idus. — Obiit venerable homme Messire Hugo Sauaire (38), Official de Metz, et chanonne de la grande esglise, duquel avons receuz plus de iij^{c}. frans, et qui a faict faire le tabernacle dessus le grand autel. (XVI .s.)

Nous prierons pour honorables dame Dame Catherine de Raigecourt (39), quatorziesme prieuse de ceans, qui randit son ame a dieu, le huictiesme de Juin 1593, laquelle a donne la boite dargent, ou sont les saincte et sacree hostie au siboire, et a mis deux cent frans en refactions, pour redifiier les deux chambre de la prieuse, et de laquelle nous avons huict frans quatre grotz de cense, ung iour de tere a Cuuery, et seize onze de veselle dargent, pour mectre a proffit pour leglize, et ce pour priert dieu pour son ame, et pour celle de son Intentions. (XVI .s.)

vij.idus.

idus.vj. medardi episcopi.

[30.v] v.idus. primi et feliciani martyrum. — Obiit margareta dicta chasset, que dedit nobis .viij.sol. de cens. (XIV .s.)

iiij.idus. — Obiit li sires borguiere .iij.s. de cens por luy et por toutes airmes. (XV .s.)

Obiit dame hauuiat bouday, religieuse de seans, qui ait donney a lesglise de seans .xl.s. por .ij.s. de cens. (XV .s.)

iij.idus. Barnabe apostoli. — Obiit mahou haiche (40) .xij.d. de cens. (XIV .s.)

(37) Dame Catherine fut la première prieure du Petit-Clairvaux. Si son obit est inscrit à la date exacte de son décès, elle serait morte le 5 juin 1330.

(38) Le chanoine Hugues Savaire était le frère de Marguerite Savaire, la 12e prieure du couvent, ainsi qu'on le voit par une quittance de Marguerite aux exécuteurs testamentaires de son frère (*Arch. Mos.*, G. 503, n° 6). Le nom de ce chanoine est Hugues Nicolaï; Savair, ou Tauaire, Tawars, Tavairs, de Tavars sont des surnoms. Il fut reçu chanoine le 12 janvier 1536, Ferdinand Ier ayant fait, en sa faveur, usage de son droit de joyeux avènement. Il possédait la deuxième prébende à Millery. En 1544, il devint official, et coûtre en 1550, il fut installé le même jour. Il mourut en juin 1552. D'après D. Calmet, il était aussi curé de Rezonville et de Gorze. Il travailla à la rédaction du *Pouillé* de 1544, et s'occupa aussi de la publication des livres liturgiques messins, ordonnée par le cardinal Jean de Lorraine (Nancy, 5 juin 1542). Le tombeau du chanoine Hugues Nicolay, dit Savaire, fut découvert à la cathédrale de Metz en 1914, lors des travaux du calorifère (*Ann.* XXVII et XXVIII, p. 426; et *P.* p. 33, note 2). Cf. aussi : f° 11, où le même chanoine figure sous le nom de Hugues Nicolin.

(39) Catherine de Raigecourt, 14e prieure du Petit-Clairvaux, était fille d'Antoine de Raigecourt (Cf. : f° 1, 5), et de dame Philippe de Pfaffenhoven, veuve de Jacques d'Haraucourt. Sa Sœur Françoise de Raigecourt était sous-prieure du couvent (Cf. : f° 66). Catherine de Raigecourt mourut le 8 juin 1593, et fut enterrée dans l'église du couvent (Cf. son épitaphe : *ms. 215*, p. 281, n° 5).

(40) Cf. d'autres membres de la famille de paraige Haiche : f° 1, 13, 71.

Digitized by Google

Obiit suer Jennatte vultegralz, de laquelle nous avons ressus, de ses biens, .xj.lbz. por faire son anniuersaire. (XVI .s.)

[31] ij.idus. basilidis cirini cum sociis. — Obiit soror iohanna dicta bernard (41), monialis et professa, que dedit nobis .xj.s. anno domini .m°.ccc°.lxx°. (XIV .s.)

idus. — Obiit mariate li beguine (42), que fuit domexelle dame Ruesse, de la quelle nous avons .xij.d. de cens. (XV s.)

xviij.kl. Julii.

[31.v] xvij.kl. viti martyris. — Obiit bernard de brehan (43), qui dedit nobis .lxxiiij.s. pro se et uxore, et omnibus parentibus et benefactoribus, et pro uno sacerdote .viiij.lib. et .vj.solidos. (XIV .s.)

xvj.kl. cirici et iulite martyrum. — Obiit henry de marsay (44), et ysaibel sa femme .xij.d. de cens pour faire leur anniuersaire. (XV .s.)

Obiit soror merguerite pinglatte, preuendiere de ceant, de la quelle nous avons ressuit .xl.s. (XV .s.)

xv.kl.

[32] xiiij.kl. marci et marcelliani martyrum.

xiij.kl. geruasii et prothasi martyrum.

xij.kl. — Obiit weiria, dictus noiron (45), qui dedit nobis .x.s. (XIV .s.)

[32.v] xj.kl. — .x.s. de cens le iour..... (XIV s.).

x.kl. albani martyris. — Obiit une feme ki nous ait donneit .v.s. de cens. (XV .s.)

decem millium martyrum. — suer Jehenne de rode (46) .v.s. de cens, por chanter une messe dez .x. mille martyr. (XIV .s.)

[33] ix.kl.

viij.kl. nativitas iohannis baptiste. — Dame Jakemette Gouget .x.s. por faire pitance. (XIV .s.)

pour dame ysaibel le Gornay (47), priouse et pour sa

(41) Cf. : f° 10.

(42) Domexelle, c'est-à-dire dame de compagnie, dame d'atour.

(43) Cf. : f° 27, où il est question d'une « Agneta de Brehan », probablement une parente de ce Bernard de Brehan. Brehain, probablement Brehain-la-Ville, c. Longwy, Mthe-et-Mos.

(44) Peut-être un membre de la maison des comtes de Mercy, dont le nom se trouve parfois écrit Marcey ou Marsey.

(45) Wiriat Noiron, échevin du palais, le frère de Jean Noiron, qui fut maître-échevin en 1338, et qui fut marié à Alixette, fille de Collignon de Gournay et de Marguerite de Raigecourt, qui mourut le 4 octobre 1331, et dont le tombeau se trouvait aux Frères-Prêcheurs (Cf. : *ms. 215*, cahier intercalé à la page 166).

(46) Probablement de Rode, c. Morhange, Mos.. Sœur Jeanne de Rode mourut pendant l'épidémie de 1390 (Cf. : f° 43, 72).

(47) Isabelle de Gournay, 4e prieure de Clairvaux. On rencontre son nom en 1378; elle était fille de Jean de Gournay (Cf. : f° 52, 54), dit le Vieux, dit le Riche, qui mourut en 1345, et fut enterré aux Frères-Prêcheurs, et de Poinceiette Baudoche. Isabelle de Gournay eut avec elle deux de ses sœurs : Marguerite et Agnès (Cf. : f° 33, 43, 60, et pour sa mère : f° 26, 43).

Digitized by Google

suer, dame merguerite .x.s. en pitance. et tenons encor des .ij. suers .xl.s. pour la lampe deuant notre dame en nostre cuer. Item encor tenons .vij.s. pour les hoiste (48) dou communion. (XIV .s.)

[33.v] vij.kl.

vj.kl. iohannis et pauli. — Obiit nicolaus de Sallebourch (49), qui dedit nobis .ij.s. cum dimidio. (XIV .s.)

Obiit damp pieres de saulz (50), que fut de la grant clervalz, et fuit abbeis dont pontieffroit, et confessor de ceaut, que nos ait doneit .l.s. Et prins nos ait donneit .xxx.s. por faire lor anniuersaire. (XV .s.)

[34] v.kl. — Obiit suer bietrix Eruyn (51), nonain de ceans .xij.s. de cens. (XV .s.)

iiij. leonis pape. — Obiit dominus theobaldus dictus de Moielain (52), qui dedit nobis .v.sol. (XIV .s.)

Obiit signour iehan de lorey (53), qui nos ait ung calice au pris de cent .s. Item encor nos ait donney .xxij.s. de cens, apres le desses de sa niesse,, dame merguerite Rebz. nonain de seans. (XV .s.)

quarto kalendas Julii obiit soror Jenneta dicti pauchat. anno domini .m°.ccc°.lj.2°. (XV .s.)

[34.v] iij.kl. petri et pauli apostolorum. — Dame aylixete mathiet ait laixiet .ix.s. de cens por faire pitance. (XV .s.).

ij.kl. commemoratio sancti pauli. — Obiit katherine lai femme collignon le cler .xij.d. de cens. (XV .s.)

Obiit dame mahut raget de Gondrecourt (54), prieuse de ceans, la quelle ait fait faire le petit cloitre deuant la cham-

(48) Les hosties.

(49) De Sarrebourg, Mos.

(50) Pierre de Saux ou de Saulx, moine du grand couvent de Clairvaux. Il fut le 6e abbé de l'abbaye cistercienne du Pontiffroy. Abbé pendant treize ans, il vivait encore en 1410. Ce fut lui qui termina la construction de l'église de l'abbaye du Pontiffroy (D. CALMET, *Hist. de Lorr.*, t. III, clxxv; *G. C.* XII834).

(51) Cf. : f° 67 *bis*. Appartenait à la famille de paraige d'Eruyn et était parente de Jean Eruyn, qui fut maître-échevin en 1434, et dont il est fait mention f° 52.

(52) La famille de Moielain était une famille de paraige, dont la plupart des membres exerçait la profession de changeurs. Cette famille était probablement originaire de Milan, en Lombardie. Un Thiébaut de Moielain fut maître-échevin en 1284. Son nom se retrouve très fréquemment dans les bans de tréfonds, de 1267 à 1298. Il était Treize en 1277.

(53) Jean de Lorey, ou de Lorry (Lorry-devant-le-Pont, ou bien Lorry-lès-Metz), était l'oncle de dame Marguerite Rebz ou Rebus, 9e prieure du couvent (Cf. : f° 1, 14, 68).

(54) Ce n'est pas ici le jour du décès de dame Mahut Raget de Gondrecourt, 11e prieure du couvent. Elle est morte le 9 février 1524 (Cf. : f° 8). Elle est citée ici au nécrologe, probablement à cause des travaux considérables qu'elle fit exécuter au Petit-Clairvaux, peut-être à la date anniversaire de l'inauguration du petit cloître bâti par elle. Il était d'usage de nommer au nécrologe les noms des bienfaiteurs, non seulement à l'anniversaire de leur mort, mais aussi au jour anniversaire d'une grande libéralité, ou bien au jour où une fondation devait être acquittée.

Digitized by Google

bre de la priore, et pluseurs aultre bien ait fait a la maison de ceans, la quel dame fut faicte prieuse de ceans lan mil iiij^{c} iiij^{xx} et xv. (XV .s.)

[35] KL. JULII. octava sancti iohannis baptiste. — Obiit petrus anchiez daiest (55), qui dedit .iij.s. (XIV .s.)

aalis Wesdequeral .xij.d. (XV .s.)

Le 4^{e} juillet 1700, mourut Dame Margueritte Quoinel, qui a donne 30 ll. tournois a Leglise de ceans. requiescat in pace. (XVIII .s).

vj.non. processi et martiniani.— Obiit dominus laurentius sacerdos et canonicus, qui dedit nobis .v.s. pro se et sorore sua margareta. (XIV .s.)

Obiit suer sophiat thiebalt, la quel ait mis a la refaction dune chambre, la somme de .xx.lbz. (XVI .s.)

[35.v] iij (*sic*) non.

iiij.non. tranlacio sancti martini.

iij.non.

[36] ij.idus (*sic*) octava apostolorum.

nonas. — Obiit dame bietrix de vy (56).xij.d. de cens. (XV .s.)

Nous prierons por venerable persone signour iehan de warize (57), chevalier; et por dame Ysabel sa femme, les queilz nous ont donner por dieu et en aulmone .c.s. por aidier a faire la neufue chambre de sceans, la on nous mangons tous les jours. Et nous ont encore donneis, les desurdis signour iehan et dame Ysabel, .xxx.s. et .viij.d. por la refection des varrieres de lesglise de sceans, dont nous en doubvons chanteir, atousiour maix, une haulte vigile, et le londemain une haulte messe pour leurs anniuersaires. (XV .s.)

viij. — Obiit dominus giletus dictus loubelz (58). (XIV. s.)

(55) D'Aiest, c'est-à-dire du quartier d'Aiest, qui se trouvait à l'endroit occupé actuellement par le boulevard Paixhans et l'Arsenal.

(56) Biétrix de Vy était fille cadette de Thiébaut de Vy et de Jennette Louve. Elle épousa Jean Baudoche, qui avait conquis ses éperons pendant un voyage qu'il fit, en 1441, à Jérusalem; il fut maître-échevin en 1449. Il était fils d'Arnoult II; il mourut en octobre 1479. Biétrix fut la mère de Pierre Baudoche, qui, vers 1488, construisit l'hôtel du Passe-Temps, à côté de l'abbaye de St-Vincent. Elle mourut en mars 1479.

(57) Jean de Warize était fils de Jeoffroy Ier de Warize, et de sa première femme Susanne, et par conséquent frère consanguin de la prieure Isabelle de Warize (Cf. : f° 2), qui, elle, était fille de la seconde femme. Chevalier en 1447, maître-échevin en 1445, échevin du palais en 1449, il mourut en 1466, et fut enterré à St-Martin. Il fut marié deux fois, et ses deux femmes portèrent le nom d'Isabelle : 1°) Isabelle Baudoche, veuve de Guercire Boullay et fille d'Arnoult Baudoche; et 2°) Isabelle, fille de Jean Marcoult de Jurue. Cf. : d'autres membres de la famille de Warize : f° 2, 27, 39, 42, 48, 67 *bis*, 72.

(58) Gilles le Bel, dit du Quartault, fut maître-échevin en 1326; il était échevin du palais; il mourut en 1344. Il eut quatre fils et quatre filles, dont Odeliatte (f° 48). Les le Bel du Quartault étaient une bran-

Digitized by Google

Obiit dominus theobaldus presbiter, curatus de luceyo (59) .xij.d. (XV .s.)

[36.v.] vij.idus. — Obiit ainelz femme george laman, que nous ait donneit .ij.s. de cens. (XV .s.)

vj.idus. septem fratrum.

v.idus. translatio sancti benedicti. — Obiit wobereta dicta froideviande (60), que dedit nobis .xij.d. et multa alia bona. (XIV .s.)

Obiit suer aneilz menufer (61), nonnain de ceans .x.s. de cens. (XV .s.)

[37] iiij.idus.

iij.idus. — Obiit andreas lou chapelier, pro quo habemus .ij.s. cum dimidio, pro se et patre et matre sua. (XIV. s.)

Obiit suer aneilz bouchate (62), nonnain de ceans .x.s. de cens. (XIV .s.)

Ce Jourdhuy xiij. de ce moys, mourut dame Jennatte de Chastillon (63), religieuse professe de ceans, de laquelle nous auons heu cinqz centz frans, pour faire annuellement un anniuersaire, scauoir une vigille et une haulte messe. (XVI .s.)

ij.idus.

[37.v] idus. ydropii bonze zosime martyrum. duizio apostolorum. — Obiit hannequin de tornay (64), qui ait donneit .ij.s. de cens. (XIV .s.)

Obiit allexandre rolin .xij.d. de cens. (XIV .s.)

xvij.kl. augusti. — Obiit suer iennate de S. Saluour (65), nonain de ceans .xxx.s. de cens. (XIV .s.)

che de la famille de Heu. Gilles le Bel était fils de Gilles de Heu, qui, avec son frère Roger, était enterré dans l'église du Petit-Clairvaux (Cf. : f° 59). Il semble avoir été, pour le couvent de Clairvaux, une sorte d'intendant, s'occupant des affaires temporelles des religieuses, car, dans les *Bans de trèfonds*, nous le voyons par trois fois prendre ban pour les dames de Clairvaux (*B. tr.* : ann. 1290, 229; ann. 1293, 179; ann. 1293, 309).

(59) Lucy, c. Delme, Mos.

(60) Cf. d'autres membres de cette famille : f° 4, 26, 47, 49.

(61) Aussi appelée Menufeil ou Menufeilz (Cf. : f° 44, 72). Elle mourut en 1390, pendant la grande mortalité.

(62) Cf. : f° 72; Sœur Aneilz ou Agnes Bouchate mourut pendant l'épidémie de 1390.

(63) Appartenait probablement à la famille champenoise de Chastillon.

(64) Hennequin de Tournay, le Changeur, appartenait à une famille originaire de Tournay, qui était venue s'établir à Metz, dans le courant du XIVe siècle, ou à la fin du XIIIe. Il était frère, entre autres, de Jean de Tournay, chanoine de la cathédrale (Cf. son épitaphe : *ms. 215*, p. 57, n° 14, et Dupré de Geneste, *ms. 217*, p. 35). Hennequin de Tournay mourut le 14 juillet 1384, et fut enterré à St-Simplice (Cf. son épitaphe : *ms. 215*, p. 249, n° 2). Hennequin de Tournay fut enterré devant l'autel de St-Thomas de Cantorbéry, parce qu'il était le fondateur de cet autel (Cf. : *P.*, p. 123).

(65) Sœur de Catherine de St-Sauveur (Kaitherine de S. Salvour, f° 63, 72). Elles moururent toutes deux pendant l'épidémie de 1390.

Digitized by Google

xvj.kl. — Obiit maithiete loubelz (66), nonnain deseant. per m.ccc.lxiij., de lai quelle nous auons .xx.s. de cens. (XIV .s.)

Obiit mairiate piedechaut (67), escolliere de ceans .xij.d. de cens. (XV .s.)

[38] xv.kl.

xiiij.kl. — Obiit domina agnes hurot (68) nobilis, anno domini millesimo quadringentesimo tercio. (XV .s.)

Obiit Dame Saphiat, nonain de seans, de la quelle nous tenons .xxxij.s. de cens, et encor auons receu de ces biens .vij.lb. de met. (XV .s.)

xiij.kl. margarete virginis. — Dame marguerite bernars (69) ait laixiet .x.s. de cens por faire pitance. (XV .s.)

Dame bietrix le Gournaix (70) .x.s. de cens por pitance. (XV .s.)

Dame Ysabel baudache (71), nous ait donney cent .s. de met., por dire une messe chescan de ste merguerite. Item encor nous ait donney ung reuestement de prebstre tous etoffes, por prier por lame delle, et por lez ames de son peire et de sa meire et de sa suer dame bietrix le Gournaix, nonain de seans. (XV .s.)

[38.v] xij.kl. praxedis virginis. — Le 20 Juillet 1633, Dame Eleonore de St Baussan (72), Religieuse de ceans, mourut, de laquelle son dot nous est demeure apres son deces, qui montoit a mil frans. Et cinquante frans quelle nous a laisse de ses espargnes. (XVII .s.)

xj.kl. marie magdalene. — Dame heilwy danstain (72 *bis*), priouze .x.s. por faire pitance. (XIV .s.)

Obiit suer anelz hurat (73), religieuse de ceans. (XV .s.)

(66) Appartenait probablement à la famille Le Bel du Quartault (Cf. : f° 36, 48, 52, 71).

(67) Probablement une parente de Mairiate Piedechaut, qui mourut pendant la grande mortalité de 1390 (Cf. : f° 72). Cf. pour d'autres membres de cette famille : f° 44, 48, 72. Les Piedeschals ou Piedeschauts étaient une famille de paraige, qui a fourni à Metz un certain nombre de maîtres-échevins : Aubert Piedeschaut (1203); Jean Piedeschaut (1293); Wiriat Piedeschaut (1294), et Aubry Piedeschaut (1322).

(68) Peut-être la mère de sœur Agnes Hurot (Cf. : f° 38).

(69) Cf. : f° 19 *bis*, 22, 52, 59, 66, et f° 10, 31, Sœur iohanna Bernard.

(70) Cf. : f° 41, 72, une des religieuses qui moururent lors de l'épidémie de 1390, la sœur de dame Isabelle de Gournay, qui suit.

(71) Isabelle de Gournay, appelée Baudoche, du nom de son mari, Arnoult Baudoche, chevalier, maître-échevin en 1420. Elle était sœur de sœur Biétrix de Gournay (Cf. un peu plus bas). Toutes deux étaient filles de Poince de Gournay, chevalier, et d'Isabelle, fille de Jean Marcoult, aman de St-Hilaire. De son mariage avec Arnoult II Baudoche, elle eut une fille, qui porta aussi le nom d'Isabelle, qui fut mariée à Guercire Boullay, dont elle fut la deuxième femme, et ensuite à Jean de Warize, chevalier, maître-échevin en 1445 (Cf. : f° 36). Elle mourut en 1466.

(72) La famille de Saint-Baussant était une famille de la Woëvre.

(72 *bis*) Dame Heilwy Danstain (peut-être d'Etain, Meuse), ne peut être que la 2e prieure du Petit-Clairvaux (Cf. : f° 64, où il est dit qu'elle mourut en 1357).

(73) Cf. : f° 38, domina Agnes Hurot, nobilis, qui était peut-être la mère de sœur Agnes.

Digitized by Google

x.kl. apollinaris episcopi et martyris. — Obiit suer lorate benoitawe (74) .vij.s. de cens. (XIV .s.)

Obiit soror ysabella de thiacourt (75), monialis et professa. (XV .s.)

[39] ix.kl. christine virginis. — Obiit theodericus, monachus castellionis (76), confessor noster, anno domini m°.ccc°.lij°. (XIV .s.)

Obiit suer marguerite de Warixe (77), nonain de ceans. (XV .s.)

Obiit Jehan maillefer, qui ait donnez a leglise de ceans .xij.lbz. por prieir por laime de luy. (XVI .s.)

xiij.kl. Jacobi apostoli. christofori. — Sancta Anna. Li sires Jehan Gan (78) .v.s. de met. de cens por faire pitance. (XIV .s.)

Nous prierons por dame iannette de warise (79), prieuse de seans, qui ait donney a lesglise de seans, une annunciacion dargent, qui ait coustey .iiij^{xx}.lbz. por faire le servise de Ste anne. (XV .s.)

Obiit die S. Jacobi et Christofori, Dame Margo Sauair (80), xii^{e} prieuse de ceans, par le soing et en faueur de laquelle, tant lesglise que le grand autel, dortoir et chapitre, sont nouuellement este reedifiee. (XVI .s.)

vij.kl. — Obiit soror Wyboreta, monialis et professa, anno domini m°.ccc°.xlviii°. pro qua habemus .x.s. de cens. (XIV .s.)

Nous prierons pour une bonne feme, que nous ait donnes xiij frans, pour aider a faire le novel edifisse, et pour estre en lanyversaire de ce moy. (XVI .s.)

[39.v] vj.kl.

v.kl. nazarii celsi et pantaleonis.

(74) Mourut en 1390, lors de la grande mortalité. Cf. d'autres membres de la même famille : f° 12, 14, 20, 57.

(75) Originaire de Thiaucourt, chef-lieu de c. Mthe-et-Mos.

(76) De l'abbaye de Chatillon, près de Mangiennes, Meuse. Cette abbaye avait été fondée vers 1135, pour les religieux de Citeaux, par Adalbéron de Chény, évêque de Verdun. L'abbaye de Chatillon avait à Metz un refuge, le refuge de Chatillon, qui se trouvait dans la rue dénommée, d'après cette maison, la rue de Chatillon.

(77) Peut-être une fille de Jean de Warize et de dame Isabelle sa femme (Cf. : f° 36), et une parente des prieures Isabelle et Jennette de Warize (Cf. : f° 2, 39). Elle mourut en 1390, lors de la grande mortalité (Cf. : f° 72).

(78) Jean Gan était prêtre (Cf. : f° 21).

(79) Jennete de Warize, qui mourut le 8 septembre 1460, était la 6e prieure de Clairvaux (Cf. : f° 48). Ce fut une de ses parentes, Isabelle de Warize, qui lui succéda, peut-être sa sœur; dans ce cas, elle serait une fille de Jeoffroy de Warize et de dame Jennete Roxin, sa femme, et une sœur de Jean de Warize (Cf. : f° 36), à moins qu'elle ne soit la sœur de Jeoffroy de Warize, et, dans ce cas, la tante de la prieure Isabelle.

(80) Marguerite Savaire, qui fut la 12e prieure du Petit-Clairvaux, était la sœur du chanoine Hugues Nicolay de Tavars ou Savaire (Cf. : f. 30).

Digitized by Google

[40] iiij.kl. felicis confessoris. simplicii, faustini et beatricis martyrum.

iij.kl. abdon et sennes martyrum. — Obiit suer clemensate (81), nonain de ceans .x.s. de cens, pour lei, et pour tuiz cez hoirs. (XIV .s.)

Obiit suer iennate lowy (82), nonain de ceans .xxx.s. de cens, por son peire et sa meire, et por tuiz cez hoirs. (XIV. s.)

[40.v] ij.kl. germani episcopi. — Obiit Stephanus dictus Chamenat (83) et petronilla soror sua, pro quibus habemus .iiij.s. census. (XIV .s.)

Obiit Clemensate Waltremant, qui dedit nobis .xviij.d. (XIV .s.)

Obiit Collart de pauley (84) et Ysaibel sai feme .xij.d. de cens. (XV .s.)

Obiit lucia soror domini nicolai de lai xippe (85). Item obiit Yderata, mater domini alberti (86), monachi clarevallis, qui dedit nobis .v.s. (XIV .s.)

[41] KL. AUGUSTI. ad uincula sancti petri. — Obiit elizabet cheminet (87), que dedit .v.sol. (XIV .s.)

Obiit soror lucia, monialis et professa, anno domini .m°.ccc°.xlviij°. .vij.s. et demy de cens. (XIV .s.)

Obiit suer merguerite traualt (88), monialis et professa, de la queille nous avons ressuit .xxiij.lbz. de met. (XV .s.)

iiij.non. stephani pape et martyris. — Obiit ferriat fessault (89) .xij.d. de cens. (XV .s.)

Obiit richardus dictus belegreie (90), et uxor sua obiit .xij. kal. septembris, qui dederunt nobis .v.s. (XIV .s.)

Au mois d'Aout mil sept cent vingt six, Mr Jean françois foës (91), chanoine de la Cathedrale de cette ville, a donné à l'Eglise de cette Abbaye, un ornement composé d'une chasuble, deux tuniques et une chappe, de damas rouge et

(81) Cf. : f° 16, 29, 63, 72.
(82) Cf. : f° 20, 67, 72.
(83) Cf. : f° 10.
(84) De Pouilly, c. Verny, Mos.
(85) Cf. : f° 13, où nous apprenons que Nicolas de la Xippe était prêtre.
(86) Ce moine Albert était peut-être un confesseur du couvent, ou un moine originaire de Metz, dont la mère fréquentait le couvent, auquel, en considération de son fils, elle fit plusieurs dons.
(87) Cf. d'autres membres de cette famille : f° 4, 7, 10, 22, 23, 40, 43, 58, 59, 63, 70, 72.
(88) Les Travalt étaient une vieille famille messine, une famille d'amans. Elle n'appartenait pas à la noblesse et ne fut considérée comme noble qu'après 1552.
(89) Cf. : f° 15.
(90) La famille de Belgré ou Bellegrée est une ancienne famille de paraige. Un Belgré, Simon, fut maître-échevin en 1218. Odile de Belgré fut la fondatrice des Franciscains à Metz, son tombeau se voyait dans leur église. Dans la suite, cette famille changea de nom, et prit celui de Poujoise.
(91) Cf. : f° 2, 54.

Digitized by Google

Blanc, avec orfrois de moire d'Argent, et galons aussy d'argent; le dit présent de la valeur de six cens cinquante livres tournois.

il a encore donné un tapis de Turquie, pour couvrir le Marchepied du grand Autel, et un Voile de Tabernacle de drap d'argent a fleur.

De plus, il a donné Deux chandeliers d'argent d'Eglise, pareilles aux quatre autres, dont l'on se sert sur le maître Autel.

Mondit sieur foës est mort au mois de Juillet mil sept [41.v] cent vingt neuf, et a donné, par son testament, a ceste maison, et a Madame l'Abesse, la somme de Deux mil livres, et quatre flambeaux d'argent, du poid d'environ dix marcs. (XVIII .s.)

iij.non. invencio sancti stephani. — Obiit suer bietrix le gornaix (92), nonain de ceanz .iij.s. de cens. (XIV .s.)

Marions femme perrin Jaiquemait, que nous ait donneit .xx.s. por .xij.d. de cens. (XV .s.)

ij.non. — Signour Jehans aubrion (93), chanone de la grant esglise, nous ait donne .iiij.lb. pour .iiij.s. de cens, por chanteir une messe de linuencion de s. Estenne, et apres son decept, pour son adniuersaire. (XV .s.)

Messire Jean Jacques de Gournay (94), abbé et comte de foix, a donné un devant d'autel a fond d'argent relevé d'une broderie de Laine Soye et Or. Au mois d'août de l'année 1710. (XVIII .s.)

[42] nonas. dominici confessoris.

viij.idus. sixti pape et martyris. — Obiit katherina dicta lowy (95), que dedit nobis .v.s. (XIV .s.)

Obiit pantecouste lai viesiere (96), qui nos ait donneit .ij.s. (XV .s.)

vij.idus. donati episcopi.

(92) Cf. : f° 38. Sœur Bietrix de Gournay est morte pendant l'épidémie de 1390.

(93) Le nom du chanoine Jehan Aubrion ne figure ni à la *Series* ni sur les listes du *Pouillé* des Bénédictins. Jehan Aubrion fut élu coûtre le 14 novembre 1403, et mourut en 1412. Il est l'auteur, avec le chanoine Herperus de Rode, qui fut aussi coûtre de 1385-1400, d'un inventaire des ornements des chapelles de la cathédrale, dressé le 18 mai 1398, et que Dorvaux publie dans ses *Pouillés* (*P.*, p. 143).

(94) Jean-Jacques de Gournay, abbé et comte de Foix, seigneur de Coin-sur-Seille, Pournoy, Loyville, etc., était fils de Jean-Christophe de Gournay et de Claude de Raigecourt. Il mourut à 77 ans, le dernier de sa maison, le 1er janvier 1743, et fut enterré à St-Maximin, dans la chapelle des Gournay, où on lui érigea un monument. Son épitaphe nous a été conservée par Dupré de Geneste (*ms. 217*, 93), et par D. Dieudonné (*ms. 215*, p. 268, n° 12). Il disposa de tous ses biens en faveur de Charles-Marie, comte Duc, son petit-cousin du côté maternel, à condition qu'il porte son nom et ses armes, et les transmette à ses descendants. Charles-Marie devint de ce fait : comte de Gournay-Duc.

(95) Cf. : f° 43, une Catherine lowy, sœur professe du couvent. Pour la famille Lowy, cf. : f° 20. Cf. d'autres membres de cette famille : f° 40, 43, 49, 50, 53, 63, 67, 69, 72.

(96) C'est-à-dire la fripière.

Digitized by Google

[42.v] vj.idus. ciriaci sociorum eius. — Obiit suer kaitherine la porthiere de S. Saluour (97) .xxx.s. de cens. (XIV .s.)

v.idus. Romani martyris. — Obiit damp iehan de condey (98), confessour de ceans .iiij.s. de cens. (XIV .s.)

[43] iiij.idus. laurencii martyris. — por madame la priouse Ysaibel le Gornay (99) .x.s. de cens, en pitance, pour le iour de la saincte corone. (XV .s.)

Obiit soror katherine lowy (100), monialis et professa. anno domini m°.ccc°.xxiiij. (XIV .s.)

iij.idus. Tyburcii martyris. — Obiit pentecoste, filia domine katherine de Warrize (1). (XIV .s.)

Obiit suer katherine renguellon (2), nonain de ceans .ij.s. de cens. (XV .s.)

idus (*sic*). — Obiit Gerardus, confessor noster .m°.ccc°. .xlvij°. (XIV .s.)

Obiit suer Jehenne de rode (3), nonain de ceans .v.s. de cens. (XIV .s.)

Obiit reverand pere en dieu, dan cunin de rouziers (4), souffragan et grand vicaire de Metz, abbé de clerlieu et de Ville, lequel ait doney, por dieu et en aulmone, au dames et conuant de seans, la somme de ij^{c} frans, monoie de Loraine, por faire le dormitoire des dames, avecque pleuseurs aultres bien, quille nous ait faicte en son viuant, quy decedat de ce monde, le douzieme de ce moy, en lan de nostre signeur mil v^{c} xlj. requiescant in pace. (XVI .s.)

[43.v] idus. ypoliti cum sociis. — Obiit esselena, de qua habemus .ij.s. (XIV .s.)

Obiit margurite de denneure (5) .iij.s. de cens. (XV .s.)

xix.kl. sept. Eusebii presbiteri. — Obiit poncia lai riche (6), que dedit nobis .ij.s. (XIV .s.)

(97) Kaitherine de St-Salvour, la portière, était sœur de Jennete de St-Salvour (Cf. : f° 37, 72), et toutes deux religieuses du Petit-Clairvaux. Elles moururent lors de l'épidémie de 1390.

(98) Probablement de Condé-Northen (Arr. de Boulay, Mos.). Ce confesseur mourut lors de l'épidémie de 1390.

(99) Cf. : f° 33.

(100) Cf. : f° 42.

(1) Cf. : f° 27.

(2) La famille Renguillon était une famille de paraige, qui donna à Metz plusieurs maîtres-échevins : Jehan Ier, en 1350; Pierre Ier, en 1362; Jehan II, en 1416, et Pierre II, en 1437. Sœur Catherine Renguillon mourut en 1390, lors de la grande épidémie.

(3) Cf : f° 32, 72.

(4) Cunin Forville de Rosières, évêque de Basilitaine, était cistercien, abbé de Clairlieu, et coadjuteur de l'abbé de Freistroff. Il devint abbé de Villers-Bettnach en 1538. Le 6 août 1533, il présenta au chapitre de la Cathédrale, les bulles qui le nommaient suffragant de Jean IV de Lorraine, il mourut le 12 août 1541. (*R. E.*, juillet 1921, p. 232.)

(5) Deneuvre, bourg du canton de Baccarat (Mthe-et-Mos.), autrefois qualifié de ville, siège d'une collégiale de chanoines réguliers, sous le titre de St-Georges.

(6) Poncia la Riche, ou Poincelette Baudoche, cf. f° 26, était la femme de Jehan de Gournay, dit des Changes, dit le Vieux, dit le

Digitized by Google

Obiit margareta dicta chemenate (7), que dedit nobis .v.s., et unum calicem, et multa alia bona, pro se et marito suo, et liberis suis. (XIV .s.)

Suer Ysaibelz faissaulz, et mahou sai suer (8) .v.s. por faire pitance. (XIV .s.)

Dame ailexete mathiet .v.s. de cens, por faire pitance. (XV .s.)

Obiit bellat dicta lowy. Obiit domina margareta loubelz. (XIV .s.)

xviij.kl. assumpcio sancte marie. — **Obiit** marguareta dicta li gornaix (9), monialis et professa, pro qua habemus .xj.s. annuatim sensus, pro se et pro sores (*sic*) sua, et pro omnibus amicis. Item .iij.s. de cens, por donneir des espices et don vin aus dames, lai vigille de nostre dame aulvivre. (XV .s.)

[44] xvij.kl. — Obiit elizabeth et iohanna, filie andree lou chapelie, pro quibus habemus .xij.d. (XIV .s.)

Obiit katherine crowelet (10), et burthignon son filz .ij.s. de cens. (XV .s.)

xvj.kl. octava sancti laurentii.

xv.kl. agapiti martyris. — Obiit Simeloz et uxor sua, qui dederunt nobis .xij.s. (XIV .s.)

[44.v] xiiij.kl. magni martyris.

xiij.kl. barnardi abbatis. — Aneilz menufeilz (11) .x.s., en pitanse. (XIV .s.)

Obiit suer poinsate guenerdin (11 *bis*), nonnain de ceans .iiij.lbz. de cens.

Obiit li sire iaike chaistelz .ij.s. de cens. (XIV .s.)

Obiit dame louette et dame penthecouste brodier et poinsaute piet deschaut (12), des quelles nous tenus (*sic*) .xv.s. de cens. (XV .s.)

Obiit dame jennette de nominey (13), viij^e^ prieuse de ceans. (XV .s.)

Riche, cf. f° 14. Elle était la mère de dame Isabelle de Gournay, 4e prieure du Petit-Clairvaux, cf. f° 33, ainsi que de dame Marguerite de Gournay, cf. f° 33, et de dame Agnès de Gournay, cf. f° 60, toutes deux religieuses du Petit-Clairvaux.

(7) Cf. d'autres membres de la même famille : f° 4, 7, 10, 22, 23, 40, 58, 59, 63, 70, 72.

(8) Peut-être les filles de Ferry Faissault, dont il est question : f° 15, 41.

(9) Cf : f° 33, 60. Dame Marguerite de Gournay était religieuse du Petit-Clairvaux, avec ses deux sœurs Agnès (f° 60), et Isabelle, qui fut prieure du couvent (f° 33, 43).

(10) La famille Crowelet était une branche de la famille de paraige des Chameure. Cf. d'autres membres de cette famille : f° 49, 56, 65.

(11) Cf, aussi f° 36, 72.

(11 *bis*) Mourut pendant l'épidémie de 1390. Cf : f° 72, où elle figure sous le nom de Poinsate Guernetelz.

(12) Cf. d'autres membres de cette famille : f° 37, 44, 48, 72.

(13) Jennete de Nominey ou de Nomeny (chef-lieu de c., Mthe-et-Mos.), était la 8e prieure du Petit-Clairvaux. Elle avait succédé à dame Isabelle de Warize, en 1465. Elle était probablement originaire de Nomeny. Cf : f° 52, une de ses parentes, Alye de Nomeny.

Digitized by Google

Le landemaint de la St bernard, mourut Madame pernette Dabacourt (14), Dame de ceans, laquelle nous a lessé deux cent frans de ces espargnes, pour participer aux prieres. (XVII .s.)

xij.kl. — Obiit Jehans calleits et aignes sa femme et encor Jennette sa femme, dez queilz nous avons eulz .x. frans. (XIV .s.)

[45] xj.kl. octava sancte marie. — Obiit soror bellatte, monialis et professa huius domus. (XIV .s.)

x.kl. — Obiit domina alba, monialis et professa, de cirkes (15). (XIV .s.)

Obiit ysaibelz de kaitenay (16) .vj.d. de cens, por faire son anniversaire, de son peire et de sa meire. (XVI .s.)

Ce iour morut seur barbe actor, conuerse de ceans 1613. (XVII .s.)

ix.kl. bartholomei apostoli. — Obiit iacobus pellifex, qui dedit .vj.d. (XIV .s.)

Obiit suer heiluwy de chamenet (17), nonains de seans .xxx.s. de cens. (XV .s.)

Obiit soror iohanna huret (18), monialis et professa huius domus, de qua habemus quindecim solidos annuatim. Item adhuc de proprio suo .viij.lb. m°.cccc°.xxxix. (XV .s.)

[45.v] viij.kl. genesii martyris.

vij.kl.

vj.kl. rufi martyris. — Obiit dame jennete baudoche (19). (XIV .s.)

[46] v.kl. augustini episcopi.

iiij.kl. decollacio sancti iohannis. — Obiit dominus dominicus, monachus clarevallis, confessor noster .m°.ccc° .lx°.iij. (XIV .s.)

Obiit coleta, nouicia. Anno domini m°.ccc°.l., pro qua habemus .xx.s. de cens. (XIV .s.)

Obiit marguerite louwe (20), qui nos ait donneit .v.s. de met. de cens. (XIV .s.)

(14) *M. A.*, t. II, p. 30, cite un Jean d'Abocourt comme maître de la Monnaie. Une branche de la famille de Gournay était alliée aux d'Abocourt et portait un canton aux armes de Gournay.

(15) Sierck, chef-lieu de c. (Moselle).

(16) Peut-être Cattenom, chef-lieu de c. (Mos.) ?

(17) Cf. aussi : f° 4, 7, 23, 59, 70.

(18) La sœur Jeanne Huret est morte pendant l'épidémie qui régnait en 1439 à Metz. Six religieuses du Petit-Clairvaux succombèrent (Cf : f° 49, 50, 51). « En ladite année, dit Jacomin Husson (*Chroniques*, p. 74), estoit moult grant famine, cherteit et mortaliteit ».

(19) Probablement identique avec « soror iohenneta monialis et professa », dont il est question : f° 51. Jennete Baudoche était peut-être fille de Jean Baudoche, 2e fils de Nicole Baudoche l'ancien, qui fut maître-échevin en 1346, et de Jennete de Heu.

(20) Cf. d'autres membres de la famille Louve : f° 5, 12. Marguerite Louve était la fille de Jean Louve, écuyer (Cf. : f° 68), et la sœur de Nicole Louve, le constructeur des Croix de Louve. Elle mourut en août 1400.

Digitized by Google

Obiit dan Jehan de Maigney (21), moinne et nostre confessour, m°.ccc°.lxx°.ix. (XIV .s.)

iij.kl. felicis et audacti martyrum. — Obiit Wydremeta, que dedit .xij.d., pro se et matre sua. (XIV .s.)

[46.v] ijj.kl. — Obiit henricus, reclusus beate marie in campis (22), qui dedit nobis iij° volumina in galico, scilicet : de viciis et virtutibus, et cetera. (XIV .s.)

Obiit dominus iohannes de noien (23), presbiter et capellanus noster, qui dedit .ij.s. de cens. (XIV .s.)

Obiit katherine facatte, qui dedit nobis .l.s. annuy census, pro uno sacerdote.

[47] KL. SEPTEMBRIS. prisci martyris, commemoratio egidii abbatis.

Obiit nicolaus dictus philisot, qui dedit nobis, pro se et matre sua .iiij.s. de cens. (XIV .s.)

Obiit mairgurite la fille domengin de vezegnuef (24) Obiit Emate la bruz domengin de Vezegnuef. ij. s. por elle .ij. de cens (XIV .s.)

iiij. non. — obiis (*sic*) dominus Johannes bugley (25), presbiter, qui dedit nobis .xij.s. census .m°.iiij°. et xj. (XV. s.)

Obiit sophieta dicta froideviande (26), que dedit nobis .iij.s. pro se et marito suo. (XV. s.)

Obiit dominus poncius de strasbourc (27), presbiter, qui dedit nobis unum calicem et plures ymagines sanctorum. (XV. s.)

(21) Probablement originaire de Magny, arr. de Metz, Moselle.

(22) Notre-Dame des Champs était un prieuré bénédictin fondé, vers 1122, sous Etienne de Bar, par deux religieux de l'abbaye de Chézi-sur-Marne. Ce prieuré fut démoli en 1444, lors du siège de Metz par Charles VII. Les religieux se retirèrent alors dans le monastère de Chézi, et les biens furent vendus, en partie aux Antonistes de Pont-à-Mousson, qui restaurèrent le sanctuaire, jusqu'à ce que le siège de 1552, par Charles-Quint, vint complètement le ruiner. Ce prieuré tirait son nom d'une statue de la Vierge, apportée par les fondateurs, et vénérée dans l'église du prieuré. Il y avait, autour de Notre-Dame-des-Champs, comme d'ailleurs autour de nombreux sanctuaires au Moyen-Age, des cellules habitées par des reclus.

(23) Peut-être de Nohigny (Nohenneis, Nonhegney, Nonhigney), c. de Blâmont, Mthe et Mos.

(24) Le Vezegnuef ou Vezigneuf, était un des quartiers les plus commerçants de Metz. C'était là que les changeurs avaient dressé leurs tables. Il se trouvait à la place de la rue du Change actuelle, et comprenait aussi la partie de la place St-Louis, qui s'étend jusqu'à la rue du Change. Cf. : f° 50, où nous trouvons que la mère de Marguerite était la fille d'Aledis ou d'Alexon, la femme de Domengin de Vézigneuf. Emate qui suit était sa belle-sœur.

(25) Jehan Bugley, le prêtre, était fils de Jehan Bugley, le changeur, et frère de Marguerite Bugley, femme de Jeoffroy Sollate, aussi changeur de la ville, et dont l'épitaphe se trouvait à St-Simplice (Cf : *Ms. 215*, p. 249, n° 1). Jean Bugley, le prêtre, avait son tombeau dans l'église du Petit-Clairvaux. D'après son épitaphe, il serait mort le 31 août, d'après l'Obituaire, ce serait le 2 septembre (Cf. son épitaphe, *Ms. 215*, p. 180, n° 1).

(26) Cf. d'autres membres de cette famille : f° 4, 26, 36, 49.

Digitized by Google

[47.v] iij.non. — Obiit dominus iohannes, qui dedit .v.s. (XIV. s.)

ij.non. marcelli martyris. — Obiit thomes lou feivre (28) .xij.d. de cens. (XIV. s.)

[48] nonas.

viij.idus. — Obiit anes dicta chaine (29), begina, que dedit .xiiij.s. (XIV. s.)

Obiit domina anes, monialis et professa, de brout, que dedit .xij.d. (XIV. s.)

[48.v] vij.idus. emircii episcopi. — Obiit dominus hugo de longion (30), qui dedit valorem .vj.librarum in mobilibus. (XIV. s.)

Obiit iohannes gouiat (31), et uxor eius, qui dederunt nobis .x.s. (XIV. s.)

Obiit collenet le reawrour (32), qui ait donet vj.s. (XIV .s.)

Septimo idus septembris. Obiit domina Jenneta de Warise (33), priorissa huius conventus. Anno m°ccc°. cesagesimo. (XIV .s.)

vj.idus. nativitas sancte marie. — Obiit aburtin piedechault (34) .xij.d. de cens. (XIV .s.)

Obiit soror agnes dicta lou gornaix (35) .xx.s. de cens, pro se, patre et matre, et pro omnibus suis amicis. (XIV. s.)

Obiit dominus hugo de Warrize (36), sacerdos et canonicus sancti pauli, qui dedit .x.s. (XIV .s.)

Obiit mariatte de mont (37), que nous ait donneit une peille en prix de .xl.s. (XIV. s.)

v. idus. gorgonii martyris. — Obiit odeliate le beilz (38) .ij.s. de cens. (XIV. s.)

(27) Cf. d'autres membres de cette famille : f° 16, 56.

(28) L'ouvrier en métaux, forgeron, serrurier.

(29) Faisait partie de la famille Chaigne. Cf. : f° 7, 8, 15, 26, 67.

(30) Longuyon, chef-lieu de c. Mthe et Mos. Cf. : f° 19 et 70, Jehan de Longuion, le prêtre.

(31) Peut-être le père et la mère de sœur Jakemete Gouiat. Cf. : f° 3.

(32) C'est-à-dire le doreur.

(33) Cf. pour Jennete de Warize, 6e prieure du Petit-Clairvaux, f° 39; Cf. aussi, pour sa sœur qui lui succéda comme prieure : f° 2; et pour d'autres membres de la même famille : f° 27, 36, 39, 43, 48, 51, 67 *bis*, 72.

(34) Cf. d'autres membres cette famille de paraige : f° 37, 44, 72. Plusieurs membres de cette famille portèrent le nom d'Aubert, Auburtin, Abertin. Aubert Piedeschault fut maître-échevin en 1203; un autre Aubert, le fut aussi en 1322, peut-être est-ce celui dont il est question ici. On rencontre le nom d'un autre Abertins Piedeschault, en 1277 et 1285, dans les *Bans de tréfonds*. Aubert Piedeschault, qui fut maître-échevin en 1322, était fils de Jean Piedeschault, aman de Ste-Croix, qui lui-même avait été maître-échevin en 1293.

(35) Sœur de Marguerite de Gournay et de la prieure Isabelle (Cf. : f° 33, 60). Cf. d'autres membres de la même famille : f° 4, 6, 14, 18, 33, 38, 41, 43, 52, 53, 54, 59, 70, 72.

(36) Chanoine de la Collégiale de Saint-Paul à la cathédrale. Cf. d'autres membres de cette famille: f° 2, 27, 36, 39, 42, 43, 51, 67 *bis*, 72.

(37) Mont, c. de Pange, Mos. Une « peille », une pièce de terre.

(38) Odeliate le Beilz était fille de Gilles le Bel du Quartault, maître-échevin en 1326, mort en 1344 (Cf. : f° 36). Elle était mariée à Wiriat Bouchatte, dont elle était veuve en 1325. Elle était enterrée aux Frères-Prêcheurs (Cf. : *Ms. 215*, cahier intercalé à la page 166).

Digitized by Google

Obierunt Weberate et Jacomins, les .ij. effans lowy xomber (39) .iij.s. et demy de cens. (XV .s.)

[49] iiij.idus. — Obiit soror ponzeta, monialis et professa. Anno domini m°ccc°.xxv°. (XIV. s.)

Obiit Dominus allerdus, monachus de cambron, qui dedit nobis .xij.solidos census. (XV. s.)

Obiit soror agnes petre (40), monialis et professa huius domus .m°.cccc°.xxxix° (XV. s.)

iij.idus.prothi et iacinti martyrum. — Obiit dominus theobaldus de heu (41), qui dedit nobis .v.s. (XV .s.)

ij.idus. — Obiit ideta de dune (42), monialis et professa anno domini m°.cccc°.xj°. (XV. s.)

Obiit domina katerina de lai pierche, que dedit. xij.d. (XV.s.)

Obiit perreta froide viande (43) que dedit ij. s. pro se et marito et balduino filio suo. (XV.s.)

[49.v] idus. — Obiit dan huce, confessour de ceans .ij.s. de cens. (XV. s.)

Le xi° septembre 1634, dame Susanne Poerson, Dame de Collonge (44), et puis recue pour Dame de ceans, mourut, de laquelle nous auons eu six cents frans barrois, quelle nous a laissé, pour faire prier Dieu pour elle. (XVII. s.)

Lou signour Jehan lowy (45) .vij.s. de cence en pitance. (XIV. s.)

xviij.kl.octobris. exaltacio sancte crucis. — Obiit jenetus lowait, qui dedit .ij.s. cum dimidio, et multa alia bona. (XIV. s.)

xvij.kl. nicomedis martyris. — Obiit ponzeta crowelet (46), que dedit .iij.s. (XIV .s.)

(39) Cf. d'autres membres de cette famille : f° 52, 55, 59.

(40) Une des victimes de l'épidémie de 1349 (Cf. : f° 45, 49, 50, 51).

(41) Thiébault de Heu était le père de Jennete de Heu, 3e prieure du Petit-Clairvaux, qu'il eut de sa seconde femme. Il était fils de Robert de Heu, était seigneur d'Ennery, maître-échevin en 1314, échevin du palais. Il épousa : 1° une fille de Werner de Heu, dont il eut trois filles; 2° Alix, fille de Nicole de la Court, maître-échevin en 1304, dont il eut treize enfants. Il était enterré aux Frères-Prêcheurs. Voici son épitaphe, d'après le *Ms. 1327 de Bruxelles, Bibl. royale, fonds Goethals*, f° 14: CY GIST LY SIRE THIEBAULD DE HEU AMANT ET ESCHEVIN DE METS QUY MORUT LE JOUR DE L'EXALTATION SAINCTE CROIX MIL IIIc ET XXX. PRIES DIEU POUR LUY.

(42) Peut-être de Dun-sur-Meuse, Meuse.

(43) Cf. d'autres membres de la famille Froideviande : f° 4; 26, 36, 47.

(44) Cette dame Suzanne Poerson était une religieuse cistercienne, qui, avant de faire partie du couvent de Metz, avait appartenu au couvent de Coulonges.

(45) Jehan Lowy, dont il est question ici, est-il le même que Jehan Lowy, moine de St-Symphorien, du f° 67 et 69? Cf. d'autres membres de cette famille : f° 20, 40, 42, 43, 49, 50, 53, 63, 67, 69.

(46) Cf. d'autres membres de la famille Crowelet : f° 44, 50, 56, 65.

Digitized by Google

Obiit soror parise (47), monialis et professa, de qua habuimus .xl.s. m°.cccc°.xxxix. (XV. s.)

[50] xvj.kl. eufemie confessoris (*sic*), lucie et geminiani martyrum.
Obiit Reginaldus de Maniolo, qui dedit .xij.d. de cens. (XIV. s.)
Obiit soror ydeta (48), monialis et professa .m°cccc°.xxxix. (XV. s.)

xv.kl. lamberti episcopi et martyris. — Obiit arnulphus lowi (49), qui dedit .vj.s. et multa bona. (XIV. s.)
Obiit iacometa de pechour, de qua habemus .xxv.s. (XIV. s.)

xiiij.kl. — Obiit Jehan crowelet (50) .v.s. de cens. (XIV.s.)
Obiit magister abricus (51), archidiaconus met., qui dedit .x.s. et multa alia bona. (XIV. s.)

[50.v] xiij.kl. sequani abbatis. — Obiit margareta dicta piere, novicia (XV. s.)
Obiit odilieta cuer de fer (52), et francisca soror sua, que dederunt .ij.s. (XIV. s.)

xij.kl. — Obiit Jehan godar, qui nos ait doneit .ij.s. (XIV. s.)
Obiit aledis de iopecourt (53), et domangin son marit, et cum pueris, qui dederunt .vj.d. (XIV. s.)
Obiit simonnis Willamel, et Collate hejay, sa femme .ij.s. (XIV. s.)

xj.kl. mathei apostoli et ewangeliste. — Obiit gerardus fessault (54), qui dedit .ij.s. (XIV .s.)
Obiit dame françoise de boutillier (55), fille de feu chenechal (*corrigé* : senechal) de Lorraine, religieuse de seans, qui morutte, le 21 de septembre 1606. Dieu luy fasse misericorde. Nous sommes obligées de prieres dieu pour elle, pour plusieurs messes qu'elle fessoit dir toute les semaine, affin de soulager ces pauure maison, et a faict beaucoup de belle œuvre envers les pauures, par faict de chirurgie, en la quelle elle estoit fort expert. (XVII. s.)

(47) Victime de l'épidémie de 1439.

(48) Autre victime de l'épidémie de 1439.

(49) Cf. d'autres membres de la famille Lowy : f° 20, 40, 42, 43, 49, 50, 53, 63, 67, 69.

(50) Cf. d'autres membres de la famille Crowelet : f° 44, 49, 56, 65.

(51) Cf. : f° 2.

(52) Cf. : f° 17.

(53) Aledis de Iopecourt était mariée à Domangin de Vezigneuf (Cf. f° 47); ils avaient plusieurs enfants, car il est question, à l'Obituaire, d'une fille de Marguerite (f° 47), et d'une bru Emate (f° 47). Le nom de la femme de Domangin se retrouve une seconde fois : « Alexon femme Domangin de Vezegneuf » (f° 51). Domangin tire son surnom, du quartier qu'il habitait, le Vézigneuf; c'était probablement un changeur.

(54) Cf. d'autres membres de la famille Fessault : f° 4, 15, 41, 43, 68.

(55) La famille de Bouthillier de Senlis était une famille d'ancienne chevalerie.

Digitized by Google

[51] x.kl. mauricii cum sociis. — Obiit alexon, femme domangin (56) de vezegnuef .xij.d. de cens. (XIV. s.)
Obiit soror iohanneta rebz (57), monialis et professa, qui ait donney .x.lb. por .x.s. de cens, por chanter .ij. messe, une de saintte barbe, et une de s. iehan euangeliste .m°.iiij° et xxxix. (XV .s.)
Obiit soror iohenneta baudeche (58), monialis et professa, de qua habemus iiij°r lb. cum tribus solidis annuatim. Item adhuc, de proprio suo, quatuor lb. et iiij°r sol. (XV .s.)
ix.kl. — Obiit dominus iohannes curatus de fallye (59), qui dedit .vj.d. (XIV. s.)
Obiit suer agnes de Wairise (60), escolliere de seans .m°iiii° et xxxix (XV. s.)
viij.kl.andochii Tyrii et felicis.

[51.v] vij.kl. — Obiit dame poincerey braidi (61), de la quelle nous auons ressuit iiijxx lbz. de met. (XV .s.)
vj.kl. — Obiit clemenceta begina, que dedit unum calicem. (XIV. s.)

[52] v.kl. cosme et damiani martyrum. — Obiit marguerite xomber (62) .ij.s. decens.
iiij.kl. wanzelai martyris. — Obiit li sire nicolle Soiron (63) .ij.s. de cens. (XIV .s.)
Obiit Jehans eruwyn (63 *bis*) .xj.s. de cens, pour faire son anniuersare, por son peire, por sai meire, et pour tuiz ces amis. (XV. s.)

(56) Cf. plus haut : note 53.

(57) Probablement une parente de dame Marguerite Rebz, 9e prieure du Petit-Clairvaux (Cf. : f° 1, 14, 34, 68). Sœur Jeannette Rebs mourut pendant d'épidémie de 1439.

(58) Peut-être une fille de Jean Baudoche, 2e fils de Nicole Baudoche, l'ancien, qui fut maître-échevin en 1346, et échevin du palais, qui mourut en 1373, et fut enterré aux Frères-Prêcheurs; et de Jeannette de Heu. Cf. d'autres membres de la famille Baudoche : f° 26, 38, 45, 52, 56, 67 *bis*.

(59) Failly, arr. de Metz, Mos.

(60) Encore une victime de l'épidémie de 1439. C'était une parente des deux prieures de Clairvaux : Jeanne et Isabelle de Warise. Cf. d'autres membres de la famille de Warise : f° 2, 27, 36, 39, 43, 48, 51, 67 *bis*, 72.

(61) Poincerel Braidy mourut le 2 novembre 1430. Elle fut enterrée aux Célestins. Elle était fille de Jean Braidy, qui fut fait chevalier à la bataille de Nicopolis. Sa mère était dame Isabel. Elle épousa : 1° Wiriat Noiron, qui fut maître-échevin en 1398, et mourut le 10 août 1427, et 2° Jacques Roillenat qui fut maître-échevin en 1424. Elle ne laissa pas de postérité.

(62) Cf. d'autres membres de la famille Xomber : f° 48, 55, 59.

(63) Faut-il lire : Noiron? Dans ce cas, il serait question ici de Nicole Noiron, fils de Jean Noiron, maître-échevin en 1368, aman de St-Simplice et échevin, mort en 1383. Il avait épousé Isabelle le Hungre, morte le 16 mars 1425, et enterrée aux Célestins. Cf. : f° 8.

(63 *bis*) Jean Erruwyn, Errowin ou Errouïn, de Jurue, fut maître-échevin en 1434, aman de St-Ferroy et souvent Treize. Il avait épousé dame Briatte, fille de Philippin Roillenat, dont il ne laissa pas de postérité.

Digitized by Google

Obiit hanry de duxey (64), chanone de saincte glossine, dou queils nos auons ressuit .xxxiij.lbz de met., en bleif et en vin. (XV. s.)

Obiit seur alye de nonmeny (65), Anno domini .m.ccc.iiij^xx et xix. (XV. s.)

[52.v] dame marguerite bernar (66), ait laixiet .v.s. de cens, pour faire pitance (XV.s.)

Dame Ysabel baudoche (67), qui nos ait donne .c.s. per la main maistre simon des prescheurs, pour une messe de saint michel, chescun an. (XV.s.)

kl.iij. michalis archangeli. — Dame bietrix le gornay (68) .x.s. de cens por pitance. (XIV.s.)

Obiit Sefiate raienauelz, qui nos donait .c.s. por deu. (XIV.s.)

Obiit li SS. Gille loubelz (69), qui nos ait donait .v.s. de cens. (XIV.s.)

Obiit lorate renguillon (69 *bis*) escolliere de ceans .ij.s. de cens. (XV.s.)

ij.kl. jeronimi presbiteri. — Obiit dame Katherine lou gornaix (70) .xij.d. de cens. (XIV .s.)

Obiit magister urbanus et uxor et filia, qui dederunt .vj.d. (XIV.s.)

Item androet de Sairle (72). (XIV .s.)

Item una mulier (XIV.s.)

[53] KL. OCTOBRIS. germani et vedasti. — Obiit alizeta la talsenaire (73), de qua habuimus multa bona. (XIV.s.)

Dame merguerite, nonain de seans, ait donney .v.s. de cens, por chanter une messe de tous sains. (XV.s.)

Obiit jennate triquet .ij.s. de cens (XV.s.)

(64) Peut-être originaire de Dieuze, Mos. Les abbayes de femmes, à Metz, avaient pour assurer le service de leur église, un certain nombre de chanoines prébendés sous la conduite d'un prévôt (*P.*, p. 82, 83). Cf. : f° 1, Demange Mouxin, aussi chanoine de Ste-Glossinde.

(65) Probablement une parente de la 8e prieure du Petit-Clairvaux, Jeannette de Nomeny. Cf. : f° 44.

(66) Cf : f° 19 *bis*, 22, sœur Marguerite Bernar, et dame Marguerite Bernar, qui sont probablement identiques avec sœur Marguerite Bernar de f° 38, 59, 66. Cf. aussi, f° 31, iohanna dicta Bernard, monialis et professa.

(67) Isabelle Baudoche, fille de Nicole II Baudoche et de Marguerite, fille d'Arnoult Noiron, épousa Jacques Symon, chevalier. Ce dernier était-il parent de Maître Simon des Prêcheurs, qui fut l'intermédiaire d'Isabelle Baudoche pour la fondation qu'elle fit au Petit-Clairvaux? Nous ne le croyons pas, Simon semble être ici un nom de religion, plutôt qu'un nom patronymique. Isabelle mourut veuve.

(68) Cf. : f° 38, 41, 72. C'est une des religieuses qui moururent lors de l'épidémie de 1390.

(69) Cf. : f° 36.

(69 *bis*) Appartenait à la famille de paraige de Renguillon. Cf. f° 43, 53, 72.

(70) Catherine lou Gornaix était la femme de Poince Baudoche. Cf. f° 14, 70.

(72) Sailly, c. Verny, Moselle.

(73) La fabricante de coffres, de malles.

Digitized by Google

Obiit dame ysaibelz le gornaiz (74), priouse de ceans .xxxv.s. pour ley, pour sa suer, pour son peire, pour sa meire, et pour touz ces hoirs. (XIV.s.)

vj.non. leodegarii episcopi et martyris. — Obiit margareta de vallibus, que dedit .iiij.sol. (XIV.s.)

Obiit domina loreta lowi, que dedit .v.s. (XIV.s.)

Obiit Jehan de Sepincourt (75), qui nos ait donneit .iiij.s. (XIV.s.)

Obiit dame mahoult faulquey (76), abesse de sainte marie, que nous ait donney .vj.lb. de met. por .vj.s. de cens. (XV.s.)

[53.v] v.non. hoyldis virginis. — Obiit perrate reignelon (77) .ij.s. de cens. (XIV.s.)

Didier belz ventre de noweroy (78) deuant Metz, lequel nos ait donnez .x.lbz. pour acqueter .x.s. de cens, pour estre participentz a laniuersaire de sestui moy, luy, et mariatte sa femme. (XVI.s.)

iiij.non. francisci confessoris. — Obiit odilieta de valleire (79), et soror sua aledis, dederunt .iij.s. (XIV.s.)

En ce mois 1632, feu le sieur Nicolas Symon (80), Chanoine de la Cathédrale, a donné cent frans, pour estre participant des prières de ceans. (XVII.s.)

Obiit una mulier, que dedit .x.lib. in elemosina. (XIV.s.)

[54] iij.non. — Obiit soror byatrix loyer .x.s. de cens. (XIV.s.)

Obiit Jehan dalsey (81), et alison sa femme, qui nos o donne ..... (XV.s.)

ij.non. — Obiit anes dicta corbe (82), que dedit .xix.xij.d. (XIV .s.)

Sieur Jan Gerardin (83), tresorier et channoine de l'église

(74) Dame Isabelle de Gournay, fut la 4e prieure du Petit-Clairvaux. Cf. : f° 33, 43. Son père, Jean de Gournay (Cf. : f° 52, 54), dit le Vieux et le Riche, mourut en 1345, et fut enterré aux Prêcheurs. Sa mère était Poincelette Baudoche (Cf. : f° 26, 43). Elle eut deux sœurs, comme elle, religieuses au Petit-Clairvaux, dame Marguerite de Gournay (Cf. : f° 3, 33, 43), et Agnès (f° 60).

(75) Cf : f° 23.

(76) Dame Mahoult Faulquey ou plutôt Faulquenel, de la famille de paraige des Faulquenel, fut abbesse de Ste-Marie en 1480. Elle était la 7e abbesse. Elle était probablement fille de Jean Faulquenel et de sa femme Odeliate.

(77) Probablement Renguillon. Cf. d'autres membres de cette famille : f° 43, 52, 72.

(78) Didier Belz ventre de Noweroy (Norroy-le-Veneur), et Mariatte sa femme, étaient les parents de dame Mangon de Noweroy, 13e prieure du Petit-Clairvaux. Cf. : f° 23, 58.

(79) Vallières, arr. Metz, Mos.

(80) Le chanoine Nicolas Symon avait été reçu chanoine le 22 décembre 1590, en vertu de lettres de provision du tournaire, Tobie Gautier. Il mourut le 8 mars 1632. Il possédait la 4e prébende à Fey (*Ser.* 199).

(81) Alsey ou Olgy, arr. de Metz, Mos.

(82) Cf. d'autres personnages portant ce nom de Corbe : Beatrix ou Bietrix, f° 64, 71; Perrins, f° 64.

(83) Jean Gérardin, originaire de Château-Salins, fut reçu chanoine en vertu de lettres de coadjutorerie, le 5 mars 1535, il possédait la 4e prébende à Fey; le 22 avril 1550, il fut élu trésorier et déclaré jubi-

Digitized by Google

cathedrale de metz, qui deceda de ce monde, le vj. dud. moys 1587. Lequel ait donne a la maison de ceans, xl frans mets., pour pryer Dieu pour son ame. Et plusieurs aultres biens, que nous avons receu depuis son decest, pour prier dieu pour son ame (XVI.s.)

Obiit sieur bastien urbain (84), chanoyne et officialle de la grand Eglize de metz qui deceda de ce monde le... dud. moys 1587. Lequel ait donne a la maison de ceans, six quartes de bledz, et plusieurs aultres biens qu'il nous a faict en son viuant, pour pryer Dieu pour son ame.

Nous prierons aussy pour margueritte Gille, sa sœurs, qui nous a faict plusieurs biens en son viuant. (XVI.s.)

[54.v] nonas. marci pape. — Item stephanus de gorzia (85), carpentarius, pro quo habuimus .xx.s. met. annui census, et xij.lib. in elemosina, sicut supra declaratum in mense Januarii. (XIV .s.)

Le 14 octobre 1627, à cinq heures du soir, mourut feu Monsieur Jacques foës (86) Grand Doyen et Chanoine de la Cathedrale. Lequel a donne cent escus par son testament, qui ont esté employez a ayder a bastir le dortoir. (XVII.s.)

vij.idus. — Obiit signour Symon de luppey (87), preste .x.s. de cens. (XIV.s.)

vij.idus. dionysii cum sociis. — Obiit dominus iohannes lou gornai (88), pro cuius anniuersario acquisierunt filie sue (*le reste est raturé*). (XIV.s.)

Obiit signour Simon (89) lou preste, cellerier de l'ospitalt St.nicollay .v.s. de cens. (XV.s.)

laire en 1584; il mourut le 6 octobre1587. Dans la liste des trésoriers de la *Series*, la date de sa mort est dite, par erreur, le 6 avril (*Ser.* 60, 199). Comme trésorier, il succéda à Didier Gérard, dont le nom est omis dans la liste des trésoriers du *Pouillé* des Bénédictins, ainsi que dans celle du *Ms.* 72 de la bibliothèque municipale de Metz, probablement à cause de la similitude des noms. Jean Gérardin fut enterré à la cathédrale, dans le transept de N.-D.-la-Tierce, où son épitaphe se lisait sur un tombeau monumental (Cf. son épitaphe,*Ms.215*, p.70, n° 37).

(84) Sébastien Urbain, du diocèse de Metz, fut reçu chanoine le 22 avril 1555, en vertu de lettres de provision du chanoine Gilles Foës, tournaire. Il possédait la 8e prébende à Thicourt. Il fut reçu écolâtre le 22 avril 1553, nommé par le tournaire; mais il résigna entre les mains du tournaire, le chanoine Haltat. Il fut élu cerchier le 20 juin 1569, et mis en possession le 30 du même mois. Il mourut le 18 octobre 1587 (*Ser.*, 98, 100, 265).

(85) Cf. : f° 4, 18, 27, 59.

(86) Jacques Foës était le fils du célèbre médecin Anuce Foës. Il fut reçu chanoine le 21 août 1573, en vertu de lettres de provision données par le chanoine tournaire Etienne Urbain. Il possédait la 8e prébende à Longeville. Le 5 décembre 1581, il devint archidiacre de Marsal, en vertu de lettres de collation de Jean Anet, administrateur de l'évêché de Metz; mais ayant été reçu écolâtre, il résigna ses fonctions d'archidiacre. Le 6 novembre 1598, il fut élu doyen, et déclaré jubilaire le 10 août 1623. Il était très estimé des rois Henry IV et Louis XIII, et aimé de tous ses confrères. Il fit de nombreux dons aux églises, et avait fondé, à la cathédrale, les complies solennelles qui se chantaient pendant l'octave de la Fête-Dieu. Il mourut le 14 octobre 1627 (*Ser.* 29, 75, 100, 149).

(87) Luppy, c. de Pange, Mos.

(88) Cf. : f° 14.

(89) Cf. : f° 60, où il est question de sa nièce Isabelle.

Digitized by Google

[55] vj.idus.

v.idus.

iiij.idus. — Obiit suers Jennatte malleherbe, nonains de ceant, de la quelle nos avons .vj.s. de cens. (XV.s.)
Obiit Symonin xober (90), qui dedit .ij.s. (XIV .s.)
Obiit iohannes de novien (91), qui dedit multa bona. (XIV.s.)

[55.v] suer contasse herral (92) .x.s. de cens, por faire pitance. (XVI.s.)

iij.idus.dedicacio sancte marie. — Obiit soror maria, monialis et professa, anno domini .m°.ccc°xxiiij., que dimisit nobis duos breviarios pro infirmitorio. (XIV.s.)
Obiit dame requesse, rancluse de s. piere (93) .iiij°.s. de cens. por elle .ij. et yderon sai compaigne. (XIV .s.)

ij.idus.calixti pape et martyris. — Obiit dominus guilles Waillembert et uxor sua, qui dedit .vj.d. (XIV.s.)

idus.

[56] xvij.kl. novembris. — Obiit marguerite droin (94) .xij.d. de cens. (XV.s.)

xvj.kl.

xv.kl.luce ewangeliste. — Obiit nicolaus croweylet (95), qui dedit x.s. (XIV.s.)
Obiit signour iehan badoche (96). (XIV.s.)

[56.v] xiij.kl. — Obiit lorans laiperilliez (97) .xij.d. Item .vj.s. (XV.s.)

xiij.kl. — Obiit Woiriot laparelier .ij.s. (XV.s.)
Eodem die, obiit maria bertrand (98), decima priorissa huiusce ecclesie, que dedit .x.lib. anno domini m.cccc. lxxxxiiij. (XV.s.)

(90) Cf. d'autres membres de la famille Xomber : f° 48, 52, 59.

(91) Novéant, arr. de Metz, Mos.

(92) Cf. : f° 24, 25.

(93) Cette recluse habitait probablement dans les dépendances de l'abbaye bénédictine de St-Pierre-aux-Dames, qui, à cette époque, se trouvait là, où au xvi° siècle fut bâtie la citadelle.

(94) Peut-être une parente du chanoine de St-Sauveur, sire Nicole Drowin, f° 70.

(95) Cf. d'autres membres de la famille Crowelet, f° 44, 49, 65.

(96) Jehan Baudoche, chevalier, 2° fils de Nicole Baudoche l'ancien, maître-échevin en 1315, et de Seliziatte, fille d'Arnoult de Gournay, maître-échevin en 1305; fut maître-échevin en 1346, échevin du palais; il mourut en 1373, et fut inhumé aux Frères-Prêcheurs (Cf : *Ms. 215*, cahier intercalé à la page 166). Il épousa Jennette, fille aînée de Pierre de Heu, chevalier, échevin du palais et de Catherine Grongnat; il était probablement le père de Jennette Baudoche, religieuse du Petit-Clairvaux (Cf. : f° 45, 51).

(97) Cf. : f° 70. Probablement un parent de Woiriot laparelier, qui est mentionné à la ligne suivante.

(98) Dame Marie Bertrand, 10° prieure du Petit-Clairvaux, avait pour père Burtran Paiquel le berbie (Cf. : f° 3), et pour mère Didiee (Cf. : f° 63).

Digitized by Google

xij.kl. undecim milium virginum. — Dame perrete destrabour (99) .v.s. decens, por pitance. (XIV.s.)
Obiit margareta uxor Warene (100), que dedit .xij.d. (XIV.s.)
Obiit margarete fauquaute (1) .xviij.d. Item .xij.d. (XV.s.)

[57] xj.kl.

x.kl. — Obiit margareta copechase, que dedit .ij.s. pro se et pro marito suo, et .lx.s. pro fenetris ecclesie. (XIV.s.)

ix.kl.

[57.v] viij.kl. crispini et crispiniani.

vij.kl. — Obiit domina margareta bourguieres, que dedit .xij.d. de cens (XIV.s.)

vj.kl. — Obiit perrin benoite awe (2) .iij.s. de cens. (XV.s.)
Obiit poinsete .vj.d. de cens (XV.s.)

[58] v.kl. symonis et iude.

iiij.kl. — Obiit rinaldus parmentarius, qui dedit .xij.d. de cens. (XIV.s.)
Obiit venerable personne messire Jean du Bois (3), Chanoine et grand Aumosnier de la Cathedrale de Metz, lequel, pour augmenter le Dot de l'Eglise de ceans, et pour augmenter la fondation qu'il a faict, a donné le thier de son bien, qui monte à.....
Item a donné en son testament son bassin d'Argent, pour faire une lampe a l'Eglise, a quoy on a satisfait.
Item a encor donné toute sa chapelle, consistant au calice, les choppinettes et le plat, la Chasuble, corporalier, la patene, aulbe, surplis et un deuant daultel de lassy, Et une demi douzaine de beaux tableaux qui estoient en ladite chapelle.
Item a donné, ce qu'il avoit asseuré de la commune d'Ars sur mozelle pour trente ans, pour le reste des Annees quil auoit a tenir, qui sont enuiron dix huit annees, à raison de sept cents frans par an. (XVII.s.)

iij.kl. — Obiit soror katherina chamenet (4), monialis et professa, anno domini .m°.ccc°.xlv°.viij. .xij.s. et demy de cenz. (XIV.s.)
Obiit dame mangon de noeroy (4 *bis*), treiziesme prieuse de sceant, qui mourut le penultiesme doctobre mil et 5 octante et neuf, de laquelle nous tenons quattre centz frans, pour faire tous les Ans son anniuersaire; à scauoir, une haulte

(99) Cf. : f° 16, soror petronilla de Strasbourch, qui est probablement la même que la présente dame Perette. Cf. : f° 47, dominus poncius de Strasbourc.
(100) Cf. : f° 3, 23.
(1) Cf. : f° 14, 69, 70.
(2) Cf. d'autres membres de la famille Benoiteawe : f° 12, 14, 20, 38, 72.
(3) Cf. : f° 17.
(4) Cf. d'autres membres de la famille Chamenat : f° 4, 7, 10, 22, 23, 40, 41, 43, 45, 59, 63, 70, 72.
(4 *bis*) Mangon, ou Mangeon de Noeroy, ou de Norroy devant Metz (Norroy-le-Veneur), 13e prieure du Petit-Clairvaux, était fille de Didier Bel-Ventre et de Mariatte, sa femme. Cf. : f° 23, 53.

Digitized by Google

vigille, et le landemain la grand messe. Et a encor donnez 4 centz fran, pour auoir doubles pitance, le jour de la présentation nostre dame, et pour dirre, Apres la grand messe, ung salvez Regina, et pour pareillement et toute les messe des feste de nostre dame, et ancor pour auoir ledit jour de la présentation, toutes les dames chascune ung grotz de metz, pour prier dieu pour son Ame. (XVI.s.)

ij.kl. quintini martyris.

[59] Obiit Lowy xomber (5) .ij.s. de cens. (XV .s.)

KL. NOVEMBRIS. omnium sanctorum. — Dame Aylixete maithiet ait laixiet.v.s. por faire pitance. (XV.s.)
dame hyllowy chamenat (6) .x.s. de cens, en pitance. (XV.s.)
Obiit dominus iacobus de gornai (7), canonicus, qui dedit .ij.s. et duo breviaria pro sacerdotibus. (XIV .s.)
Obiit Jennatte femme lowy xomber (5) .ij.s. de cens. (XV.s.)
Obiit soror Ysabel mathion, monialis et professa, anno domini m°ccc°xx°viij.x.s. decens. (XIV.s.)
Dame marguerite bernar (8) ait laixiet .iiij.s. de cens, pour faire pitance. (XVI.s.)

iiij.no. commemoracio fidelium defunctorum. — Obiit petrus miles de heu (9), et nicolaus, et dominus rogerius miles, pro quibus habuimus .iiij. lib. in elemosina. (XIV.s.)

(5) Lowy Xomber avait pour femme Jennate (Cf. : f° 59), et pour enfants : Weberate et Jacomins (Cf. : f° 48). Cf. d'autres membres de cette famille : f° 27, 55.

(6) Cf. d'autres membres de la famille Chamenat : f° 4, 7, 10, 22, 23, 40, 41, 43, 45, 59, 63, 70, 72.

(7) Il y a eu un certain nombre de chanoines de la famille de Gournay, portant le nom de Jacques. Jacques de Gournay, fils de Nicolas de Gournay, paraît de 1321 à 1349; il mourut trois jours avant la St-Martin, soit le 8 novembre, d'après une bulle de Clément VI (*Reg.* II, p. 84, n° 1047). Il y eut, à la même époque, un autre chanoine Jacques de Gournay, qui, lui était fils d'Arnoult de Gournay, et qui, d'après une note communiquée par Monsieur Dorvaux, ne paraît que de 1346 à 1366. Lequel des deux figure ici? Il est difficile de le dire, faute de renseignements plus précis. Le tombeau du premier de ces chanoines, du fils de Nicole de Gournay, a été découvert en 1914 à la cathédrale, lors de l'installation du calorifère. La croix d'identité trouvée dans son cercueil, se trouve au Musée diocésain de Metz (*Ann.* XXVII et XXVIII, p. 405). Le nom des chanoines Jacques de Gournay ne figure pas à la *Series*, non plus que sur les listes du *Pouillé* des Bénédictins.

(8) Cf. : f° 19 *bis*, 38, 52, 66, et f° 31, iohanna dicta bernar, monialis et professa.

(9) Pierre de Heu, chevalier, Nicolas ou Collignon de Heu, et Roger de Heu, chevalier, étaient fils de Thiébaut de Heu, et frères de Jennette de Heu, 3e prieure du Petit-Clairvaux, et petits-fils de Roger de Heu, dont l'épitaphe se voyait dans l'église du Petit-Clairvaux : CY GIST LY SIRE ROGIER DE HEU QUY MORUST EN LAN QUE LY MILLIARE COUROIT PAR 1271. PRIES POUR LUY (*Ms. 1397, Bruxelles, fonds Gœthals*, f° 14). Pierre de Heu, chevalier porte-enseigne de Jean de Luxembourg, roi de Bohème, échevin du palais, mourut en novembre 1344, et fut enterré aux Frères-Prêcheurs (Cf. : *ms. 215*, cahier intercalé à la page 166). Collignon de Heu, échevin du palais, mourut en 1344. Roger de Heu fut tué à la bataille de Crécy. Cf. d'autres membres de cette famille : f° 3, 18, 24, 49, 60, 68.

Digitized by Google

Obiit dame francoise de marbaiche (10), Religieuse de ceans, de laquelle tenons chascan .iiij.lbz.x.s. (XVI.s.)

Obiit dominus iohannes sacerdos de sancto martino (11), qui dedit .vj.d. (XIV.s.)

[59.v] iij.non.

ij.non. — Obiit mariate clouse .ij.s. de cens. (XV.s.)

[60] Dame margurite li gornaixe (12) et aigneilz sa suer .v.s. en pitance (XV.s.)

nonas. malachie episcopi. — Obiit domina iohanna de heu (13), tercia priorissa, per quam habuimus .j.s. anno domini .m°ccc°lxvi. (XIV.s.)

Obiit Maria Maikare (14), que dedit nobis .xxx.sol.met. annui census, ad faciendum anniuersarium suum quater in anno, scilicet, in omni ebdomada .iiij. temporum. (XIV.s.)

viij.idus. leonardi abbatis. — Obiit Ysaibel la niesse signour Symon (15), celliriez de lospitalz, de laquelle nous auon eut .xl.lb. (XV.s.)

Obiit dominus martinus de sancto liuario (16), qui dedit .ij.s. (XIV.s.)

[60.v] vij.idus. — Obiit Ysabelot bel Awe .xij.d. de cens. (XIV.s.)

vj.idus. quatuor coronatorum. — Obiit Jehans Willequim et Jennete sa femme .x.s. de cens, por faire lor anniversaire, et por lez personne de lor entencion. (XV.s.)

v.idus. theodori martyris. — Obiit Jehans roubay .ij.s. de cens. (XV.s.)

[61] iiij.idus. — Obiit Ysaibelz bonin .ij.s. de cens. (XV.s.)

iij.idus. martini episcopi. — Obiit soror iohanna de loon, monialis ordinis nostri. (XIV.s.)

Obiit domina mathudis commitissa de same (17) et domina de morhange, que dedit nobis .iij.s. (XV.s.)

(10) Originaire de Marbache, c. de Nancy-Nord, Mthe-et-Mos.

(11) Probablement un curé de la paroisse St-Martin, sur laquelle se trouvait le monastère du Petit-Clairvaux.

(12) Dame Margurite li Gornaixe et Aigneilz sa suer, étaient les sœurs de dame Isabelle de Gournay, prieure du Petit-Clairvaux (Cf. : f° 33, 43, 53), et les filles de Jean de Gournay (Cf. : f° 14, 18, 54).

(13) Jeanne de Heu, troisième prieure du Petit-Clairvaux, était fille de Thiébaut de Heu (Cf. : f° 49), et sœur de Pierre, de Nicolas et de Roger de Heu (Cf. : f° 59). Elle était enterrée dans l'église du Petit-Clairvaux; voici son épitaphe : CY GIST DAMME JEHANNE DE HEU IIe PRIEUSE DE LESGLISE QUI MORUT EN LAN 1367 ANS ON MOIS DE NOVEMBRE. PRIEZ POUR ELLE (*Ms. 1397, Bibl. Royale de Bruxelles, fonds Gœthals*, f° 14). Cf. aussi : f° 24, 68.

(14) Maria Maikare, ou Maikaire ou Maichaire, était une béguine, bienfaitrice du couvent (Cf. : f° 14, 28, 28, 67 *bis*).

(15) Cf. : f° 54, où nous apprenons que Symon était prêtre.

(16) Probablement un curé de la paroisse de St-Livier.

(17) Metze ou Mathilde de Salm, était fille du comte de Salm Jean II et de Philippe de Faulquemont; elle avait épousé, en 1391, Nicolas Vogt d'Hunolstein (Cf : TŒPFER, *Urkendenbuch für die Geschichte des Gräfl. und freiherrl. Hauses der Vogt v. Hunolstein*).

Digitized by Google

Obiit poinsate domexelle (18) lai dame de same, son peire et sai meire, qui ait donneit .j.liure dorixon, et une tauble dairgent por lauteil. (XV.s.)

ij.idus.

[61.v] idus. britii episcopi. — Obiit monsire Jean luralz, li preste, qui nos ait doneit .xij.d. de cens. (XV.s.)

xviij.kl. decembris.

xvij.kl.

[62] xvj.kl. edimundi episcopi. — Obiit forkignon bugle (19), qui dedit unum calicem. (XIV.s.)

xv.kl. aniani episcopi.

xiiij.kl. — Obiit Ysaibelz perro .xij.d. de cens. (XV.s.)

[62.v] xiij.kl. — Elizabeth .v.s. de cens, en pitance. (XIV. s.)

xij.kl. commemoracio parentum nostrorum. — Obiit dame Vallence, priouze des pucelles en lai vinge (20) .xij.d. de cens. (XIV.s.)

xj.kl. columbani abbatis, presentatio beate marie virginis. bertran le haingre (21) .v.s. de cens. (XIV.s.)

[63] x.kl. cecilie martyris. — Obiit clauce li leniers (22), qui ait mis en lamendement de nostre esglixe .xvj.lib.demet. Item .ij.s. decens por son anniuersaire (XVI.s.)

ix.kl. clementis martyris, clementis episcopi metensis. — suer clemensate chamenat (23) .v.s. de cens en pitance. (XIV.s.)

(18) C'est-à-dire : dame de compagnie, dame d'atours.

(19) Un parent probablement du prêtre Jean Bugley (Cf. : f° 47).

(20) Les pucelles en la vigne étaient un couvent de religieuses vivant sous la règle de St Benoît, situé autrefois sur le rempart du Saulcy, dans le quartier du Pont des morts. D'après Meurisse, elles auraient été fondées en 1020. En 1552, ce couvent servit à « reloger » l'abbaye de St-Clément, ruinée par le siège de Charles-Quint. Les religieuses furent alors réunies aux dames de St-Pierre. Mais en 1565, lors des travaux de fortification entrepris à Metz (construction de la citadelle), les religieux de St-Clément durent quitter le couvent des Pucelles, qui fut alors détruit. Ce couvent était appelé : le couvent des Pucelles en la vigne, parce qu'à cette époque, ce quartier était encore couvert de jardins et de vignes. Il n'en reste plus que le souvenir, consacré par le nom de la rue de la Vignotte.

(21) Bertrand le Haingre ou le Hungre, probablement le fondateur des Célestins, qui fut un bienfaiteur, non pas seulement de ce couvent, mais aussi de bon nombre de maisons religieuses de Metz. Il était fils de Bertrand le Hungre, et de dame Jacques Baudoche. Il était aman de St-Etienne, et pannetier de l'évêché de Metz. Il mourut le 25 décembre 1397, et fut enterré au prieuré de Notre-Dame-des-Champs. Son corps fut, dans la suite, lors de la guerre de 1444, transféré aux Célestins. Cf. aussi : f° 66, 68, 71. Cf, d'autres membres de cette famille : f° 21, 27, 71.

(22) Clause le lainier, et sa femme Mariette, étaient deux grands bienfaiteurs du Petit-Clairvaux (Cf. : f° 69, la liste des travaux que Clause fit exécuter, et les fondations que fit Mariette sa femme).

(23) Sœur Clemensate mourut pendant l'épidémie de 1390 (Cf. d'autres membres de la famille Chamenat : f° 4, 7, 10, 22, 23, 40, 41, 43, 45, 59, 70, 72.

Digitized by Google

viij.kl. grisogoni martyris. — En lan de grace mil.v°.xlvi. le xxiiij iour du mois de nouembre, Pierron de la maixe (24). lescripuain coutumier de la cité de Metz, et escheuin de st martin la paroche, jadis nostre bon pere et bien faicteur, premier fondateur du grans aultel de leglise de ceans, nous ait donnes les escriptz de iiij.lbz.iij.s. de cences, tous les ans, pour dieu et en aulmongne, tant pour luy, que pour franscoize alais sa femme, nostre bonne mere et bienfaiteresse. Et est lintantions dudi Pierron et de franscoise sa femme, que la prieuse et le couuent de ceans, serontz tenuez et obligeez (*ce qui suit se trouve au bas du* f° 63.v) a tousiours mais, de faire dire et celebrer, une haulte messe des trezpasses, par chacun Lundy, on selon que le iour viendrat, en intantion dudi pierron et de franscoise sa dite femme, et pour leurs parens et amis, peres, meres, freres et seurs, tant viuant que trespassés. (XVI.s.)

[63.v] Dame katherine fassalz (25), nonnain de seans .x.s. decens, en pitance. (XV.s.)

vij.kl. katherine virginis et martyris. — Obiit iacobus conuersus, pro quo habuimus .xvij.lib. in elemozinis. (XIV. s.)

Lorete lowy (26) lai beguine .v.s. decens, en pitance. (XV.s.)

Dame Jaikemete Gouget, nonnain de seans .vj.s. decens, en pitance. (XV.s.)

Obiit Katherina de lustange (27), monialis huius loci, que dedit .xij.d. in pitencia. (XIV.s.)

Obiit poincerelz brodier .ij.s. de cens. (XVI.s.)

Obiit didiee femme de burtran paquel (28) le berbie, mere de dame marie, prieuse de ceans, nous ait donne .xx.solz. pour prier dieu pour laime delle. (XV.s.)

vj.kl.

[64] v.kl. agricole et vitalis. — Obiit perrins corbe (29) .xij.d. decens. (XV.s.)

iiij.kl.

[64.v] iij.kl. saturnini. — Obiit domina hyluydis (30), secunda priorissa, pro qua habemus .x.s. anno domini m°.ccc°.lvij°. (XIV.s.)

Obiit collignon de lustange (31), qui ait fait faire larvolz de lassunpcion nostre dames, et lez .iij. mors, et la feneistre de woire par deuer la rue. (XV.s.)

(24) Cf. : f° 23, 28.
(25) Cf. : f° 3, et d'autres membres de cette famille : f° 15, 28, 41, 43, 50, 68.
(26) Cf. : f° 53; et d'autres membres de cette famille : f° 20, 40, 43, 49, 50, 67, 69, 72.
(27) Cf. : f° 16, 20, 66; et d'autres membres de la même famille : f° 19, 64, 71.
(28) Cf. : f° 3, 56, 68.
(29) Cf. d'autres membres de cette famille : f° 54, 64, 71.
(30) Dame Hyluidis ou Heilwy d'Anstain (Etain?), Cf. : f° 38.
(31) Cf. : f° 16, 19, 20, 63, 66, 71.

Digitized by Google

ij.kl. andree apostoli. — Obiit iohannes bolengarius, qui dedit .iiij.s. (XIV.s.)

Obiit joffroy sollate (32) .v.s. de cens. (XIV.s.)

Le 29 Novembre 1636 mourut Dame Claude de Haronville (33), Dame de ceans, laquelle nous ait laissé six cent frans de ses espargnes; pour faire prier Dieu pour son Ame. (XVII.s.)

Obiit bietrix corbe (34), por lai queille nos avons .iij.s. de cens. (XV.s.)

Sœur Margueritte Malsaye, converse de ceans, de son vivant, a donné cent frans, pour un voil de Tabernacle, une Aulbe de toille de lin, et un drap de mort de toille de lin, et une lampe de bois argentée de douze frans. (XVII.s.)

[65] KL. DECEMBRIS. crisanti mauri et darie.Eligii episcopi. — Obiit soror haivellidis, monialis et professa .m°.ccc° .lij°. pro qua habemus .x.s. (XIV.s.)

iiij.non. — Obiit domina margareta crowlet (35), que dedit nobis .x.s. annuatim census. (XIV.s.)

Lan mil v°lxij. le vingte neufiesme de decembre, ma Damoiselle Elizabeth de Raigecourt (36) trespassa de ce monde. Laquelle ait donné a la maison de ceans, deulx centz frans, a la charge et condition, que les religieuses chanterons, vigille auec une haulte messe, ensembles deux basses; et est enterree en notre esglise, aupres de la montee que lon porte le corps de nostre seigneur a recepuoir aux dames. (XVI.s.)

[65.v] iij.non. — Obiit dame katherine lowyat, delai quelle nos avons .xviij.s. et demey de cens. (XV.s.)

ij.non. Willame dehaibair et Katherine sai feme .ij.s. et .vj.d. de cens. (XV.s.)

(32) Jeoffroy Sollate était le beau-frère de Jean Bugley, le prêtre, dont il est question : f° 47. Jeoffroy Sollate avait épousé Marguerite Bugley, sœur de Jean Bugley, et fille de Jean Bugley, changeur de la ville. Jean Bugley, le changeur, était enterré à St-Clément; son nom figure sur une épitaphe de St-Simplice (Cf : *ms. 215*, 249, n° 1).

(33) Non identifié, il n'y a pas de famille portant ce nom; probablement un nom d'origine. Haironville, Meuse, arr. de Bar-le-Duc? ou Errouville, c. d'Audun-le-Roman, Mthe-et-Mos.?

(34) Cf. d'autres membres de cette famille : f° 54, 64, 71.

(35) Cf. d'autres membres de cette famille : f° 44, 49, 56. Marguerite Crowelet était veuve de Jean Piedeschault. Elle était sœur de Perrin Crowelet, et fille de Jean Crowelet, qui faisait partie du groupe des seigneurs messins, qui, en 1399, allèrent faire la guerre en Prusse. Elle était petite-fille de Louis Chameure, dit Crowelet, maître-échevin en 1366, dont l'épitaphe se voit encore à St-Martin au-dessus de la porte de l'ancien cimetière, à l'extérieur. Elle vivait au commencement du xv° siècle.

(36) Elisabeth de Raigecourt était fille de Philippe de Raigecourt dit Xappey, chevalier, seigneur d'Ancerville, Corny, etc., et qui fut maître-échevin en 1475, chambellan de René II, duc de Lorraine; et de sa deuxième femme Catherine de Ville. Elle fut mariée, en 1541, à Martin de Heu, écuyer, seigneur de Crespy, qui la répudia pour l'avoir trouvée enceinte des œuvres de Jacques d'Esch, son beau-frère. C'était la tante d'Antoine de Raigecourt, qui était marié à Philippe de Pfaffenhoven, Cf. : f° 1, 5, dont les deux filles firent partie du couvent du Petit-Clairvaux; l'une, Catherine, comme prieure, Cf. : f° 30; l'autre, Françoise, comme sous-prieure, Cf. : f° 66v.

Digitized by Google

[66] nonas. — Obiit maistre Jehan le croixier (37), coruisie, et ruesse sa femme .ij.s. de cens. (XIV.s.)

Obiit li signour Jehan, preste, grant mairlier (38) de lai grant esglise de Mes, qui nos donait .iiij.s. de cens. (XIV.s.)

viij.idus. nicolai episcopi. — Li sires maitheu de hanpon (39) .v.s. de cens, por pitance. (XIV.s.)

Dame marguerite bernar (40) .v.s. de cens, por pitance. (XV.s.)

Obiit katherina de lutenge (41), monialis huius loci, que dedit .xij.d. de cens, en pitence. (XIV.s.)

[66.v] vij.idus. octava sancti andree. — Ysaibelz lai feme colignons le cler (42) .xij.d. de cens. (XIV.s.)

Obiit li sire Jehan andreu, li preste, que nos ait doneit ung vestement de preste, en prix de .vij.lb., por faire son anniuersaire, qui morut per m.iiij^{c} et v ans. (XV.s.)

Ce iour morut dame francoise de raigecourt (43), soubprieuse de ceant 163 (*sic*). (XVI.s.)

vj.idus. concepcio beate marie. — bertran le haingre (44) .iij.s. de cens. (XIV.s.)

Obiit Li sires Jehans de raville (45) .ij.s. de cens. (XV.s.)

Obiit damp Jehan dyonual, moinne et professe de moustiers en Argone et conffesseur de seans, lequelz ait donney en lesglise de seans .vj.lbz. de met., pour chanter une messe de la concepcion nostre dame, dedens les octaues de la dicte feste, Et pour chanter au secundes vespres : O Maria clausa porta, et Inclina a la dicte messe. Item le dit damp ieham ait donney a lesglise. la chasule blanche au crucifist, pour prieir pour luy. (XV.s.)

v.idus. — Le septieme Jour de decembre 1603, Dame fran-

(37) C'est-à-dire : Jehan le croisé, corroyeur ou tanneur.

(38) C'est-à-dire : marguillier.

(39) Hampont, arr. de Château-Salins, Mos. Mathieu de Hampont était peut-être le beau-frère, ou l'oncle de Jean Laiey, dont il est question : f° 67 *bis*, qui avait épousé : Catherine, fille de Jean de Hampont.

(40) Cf. : f° 19 *bis*, 38, 52, 59; et : f° 31, iohanna dicta Bernar, monialis et professa.

(41) Cf. : f° 16, 20, 23; et d'autres membres de la même famille : f° 19, 64, 71.

(42) Au f° 43, il est question d'une *Katherine*, lai femme Collignon le clerc, qui, elle, donne aussi au couvent : xij.d. de cens. Est-ce la même personne, et y aurait-il ici un *lapsus calami* pour la transcription du prénom?

(43) Françoise de Raigecourt était fille d'Antoine de Raigecourt et de dame Philippe de Pfaffenhoven, veuve de Jacques d'Haraucourt (Cf. : f° 5). Elle était sous-prieure du couvent du Petit-Clairvaux, du temps où sa sœur, Catherine de Raigecourt, était prieure (Cf. : f° 30). Elle mourut le 7 décembre 1603, et fut enterrée auprès de sa sœur, avec laquelle elle avait une épitaphe commune (Cf. : f° 30, 66; et *ms.* 215, p. 181, n° 5).

(44) Cf. : f° 62, 68, 71; et pour d'autres membres de la même famille : f° 7, 21, 27, 71.

(45) Raville, c. de Pange, Mos.

Digitized by Google

çoise Raigecourt (46), Religieuse et Soubprieuse de ceans deceda. Laquelle at faict salmer la Voulte de la Chappelle nostre Dame, et esleuer le crucifix qui est au milieu de l'Eglise, affin de participer aux prières que nous faisons journellement. Dieu luy face mercy. (XVII.s.)

[67] iiij.idus. — Obiit theiriat et hawiete sai feme .ij.s. de cens. lou peire et lai meire collon des proicheresses. (XV.s.)

iij.idus. Damasi pape.

ij.idus. — Obiit dominus iohannes de curia (47), qui dedit nobis .v.s. annuatim census. (XIV.s.)

[67.v] suer iennatte lowy (48) .x.s. de cens, en pitance. (XIV.s.)

idus. Lucie virginis. — Obiit domina coleta de chaingne (49). (XIV.s.)

Obiit li sires villames de heu (50), chiuallier, qui donnait .xij.d. (XIV.s.)

Obiit Anelz lai couzeraisse (51), qui donnait .ij.s. de cens et por lauteil .i. hanaip dargent. (XIV.s.)

xix.kl. — Obiit li sires Jehan lowy (52), moinne de S. Syforin .v.s. de cens. (XIV.s.)

xviij.kl.

[67 *bis*] Li sire Jehans de laiey (53) .xij.s. de cens, pour chanter une messe de sainte barbe, dedens les .viij.ior. (XVI.s.)

xvij.kl. barbare virginis. — Obiit nemericus badoche (54), et theodericus corpelx, canonici metenses, qui dederunt nobis calicem argenteum cum patena. (XIV.s.)

(46) Cf. : même f° 66, quelques lignes plus haut.

(47) Jean de la Court, peut-être Jean II de la Court, fils de Nicole de la Court, maître-échevin en 1304, et de Poince. Fut maître-échevin en 1316, aman de Ste-Croix, échevin du palais, fonda, en 1321, avec sa mère Poince, l'abbaye du Pontiffroy. Par son testament, fait en 1324, il ordonna qu'il soit établi, dans son hôtel au Champ-à-Seille, et près du Pont à Seille, un hôpital pour les pauvres femmes en couches, la Chapelotte.

(48) Cf. : f° 20, 40, 72, et pour d'autres membres de la même famille : f° 43, 49, 53, 63, 67, 69.

(49) Dame Colette Chaigne appartenait à la famille des fondateurs du couvent, Cf. : f° 7, 8, 15, 24.

(50) Willame, ou Guillaume de Heu, était fils de Thiébaut de Heu (Cf. : f° 49), et frère de Pierre, de Nicolas, et de Roger de Heu (Cf. : f° 59), et de Jeanne de Heu, 3e prieure du Petit-Clairvaux (Cf. : f° 18, 65). Willame de Heu, seigneur d'Ennery, échevin du palais, servit les rois Philippe VI de Valois et Jean II. Il fut fait prisonnier à Crécy et à Poitiers. Il vivait à Metz en 1373.

(51) C'est-à-dire : la couturière, la ravaudeuse.

(52) Cf. : f° 67, 69; et d'autres membres de la même famille : f° 20, 40, 42, 43, 50, 53, 63.

(53) Jehan Laicy, fils de Mengin Laicy, de St-Julien, demeurait en Aiest, et vivait en 1492. Il avait épousé Catherine, fille de Jean de Hampont et de Catherine, fille de Jean Coince, de la rue des Bons-Enfants. La famille des Laicy n'était pas noble.

(54) Les noms de Nemmery Baudoche et de Thierry Corpelx ne figurent pas sur les listes de la *Series*, ni sur celles du *Pouillé* des Bénédictins. Il y a eu, au chapitre de la cathédrale, deux chanoines

Digitized by Google

Dame Ysabel de wairise (55), religieuse de seans, ait donney en lesglise de seanans (*sic*), une ymaige de sainte barbe dargent, qui ait couste .xl.lbz. por faire le seruise de sainte barbe.

Item encor, ait donney, la dicte dame Ysabel .xviij.lbz. quil auoit prestey au couuent, por faire son anniuersaire, et pour ces liures donner en lesglize de ceans ou boin li sembleroit. (XV.s.)

xvj.kl. — Obiit li sires ancelz li preste, qui donait .x.lb. en amone, et .i. hanaip dargent de .lxx.s. (XIV.s.)

Item una mulier. (XIV.s.)

Obiit maria makaire (56). (XIV.s.)

xv.kl.

[67 *bis*.v] xiiij.kl. — Obiit Jacomins de S. Arnould .ij.s. de cens, por luy et por afelix sa femme. (XVI.s.)

Aujourdhuy xix decembre 1606, mourut Dame Barbe des Ancherins (57), Religieuse professe de ceans. Dieu luy face misericorde. (XVII.s.)

xiij.kl. — Obiit merguerite la fille Jehan lambelot (58) .xij.d. decens. (XV.s.)

xij.kl. Tome apostoli. — Dame bietrix eruynz (59) .x.s. en pitance. (XIV.s.)

Obiit signour fransoy (60), qui fut chainnone de s. piere .xij.d. decens. (XV.s.)

du nom de Nemmery Baudoche, l'oncle et le neveu. L'oncle, qui est déjà mentionné en 1293, était grand aumônier de la cathédrale, et fut le fondateur de la chapelle Ste-Reinette; il mourut en 1328. Il était frère de Pierre Baudoche, dont l'épitaphe se voyait aux Frères-Prêcheurs. Le neveu était fils de Pierre Baudoche, et frère de Nicole l'ancien, qui fut maître-échevin en 1315. Il avait fondé, à l'autel de St-Michel de la cathédrale, deux services perpétuels, l'un en l'honneur de St-Michel, l'autre en l'honneur de St-Sébastien. Il mourut en 1359. Duquel des deux est-il question ici? Probablement du premier, car, en 1293, Thierry Corpelx était mort, et le père de Nemmery II Baudoche, Pierre Baudoche, était l'exécuteur testamentaire de Thierry Corpelx. Thierry Corpelx était chanoine de St-Sauveur; il possédait une maison à la Pierre Hardie, qu'il avait acquise de « signour Regalt lou coustour (coûtre) et a signour Jehan c'on dist lou cerchour (cerchier), et a signour Nemmerit Badoche ke sont chanone de Mes ». Cette maiosn fut vendue après sa mort au chanoine Menne, par ses exécuteurs testamentaires, Poinson de Colloigne et Perrin Baudoche (*B. tr.*, ann. 1293, 428). Thierry Corpelx était l'oncle de Nicole Baudoche, par conséquent le beau-frère du chanoine Nemmery Ier Baudoche, et aussi l'oncle de Nemmery II (*B. tr.*, ann. 1269, 267). La famille Corpelx était une famille de paraige.

(55) Cf. : f° 2.

(56) Cf. : f° 14, 28, 60.

(57) Il y avait deux familles de ce nom, entre Metz et Verdun. L'une portait le blason caractéristique de bien des familles de cette région : *Trois pals;* l'autre, de Verdun même, avait les mêmes armes que les Saint-Baussant : *Tiercé en pal :* I. *de sable à trois besants d'or;* II. *d'argent à trois bandes de gueules;* III. *d'azur à trois hermines d'argent, l'une sur l'autre.*

(58) Cf. : f° 71, fondation faite par cette personne.

(59) Cf. : f° 34.

(60) C'était probablement un chanoine de St-Pierre-le-Vieux, ou de St-Pierre-aux-Images, collégiales qui se trouvaient aux environs de

Digitized by Google

[68] xj.kl. — Obiit hawiete lai coliere (61), qui donait .xij.d. decens. (XV.s.)

x.kl. — Obiit Yngrant Daix (62) .xij.d. decens. (XV.s.)

ix.kl. — Obiit androwayt de sailei (63). (XIV.s.)

[68.v] Dame aylexete maithiet (64), ait laixiet .v.s. decens. por faire pitance. (XIV.s.)

viij.kl. natalis domini. — Anno domini m°.ccc°.lxx°. nono, obiit soror aleidis dicta maithiat, monialis et professa, pro qua habemus .xj.s. (XIV.s.)

Obiit Jehan louve (65), qui nos ait donneit .x.lb. en amonne. (XIV.s.)

Obiit bertran le haingre (66) .iij.s. et viij.d. de cens. (XIV.s.)

Dame Gelatte de laitre (67), priouse de ceant .x.s. de cens, en pitence le jour de noielz. (XV.s.)

vij.kl. stephani protomartyris. — Obiit soror Ysabelis fessau (68), monialis et professa, pro qua habemus .vj.s. (XIV.s.)

Obiit anes franquingnon, que dedit nobis .ij.s. (XIV.s.)

vj.kl. Johannis ewangeliste. — Obiit dominus theodericus sacerdos, qui dedit nobis .v.s. (XIV.s.)

Dame Gienette de heu (69), tierce priouze, ait laixiet .vij.s. et .vj.d. decens, pour faire lai pitance. s. Jehan. (XIV.s.)

Dama merguerite rebus (70), nonain de seans, ait donney .v.s. de cens, por pitance, au iour de feste saint iehan ewangeliste. (XV.s.)

[69] v.kl. Innocentium. — Obiit Godefridus dictus faukote (71). (XIV.s.)

Obiit hennekin de gorxe et meline sa femme .xij.d. de cens. (XIV.s.)

la cathédrale; ou bien peut-être encore était-ce un des chanoines prébendés chargés, sous l'autorité d'un prévôt, d'assurer le service religieux de l'abbaye de St-Pierre-aux-Dames.

(61) L'écolière, probablement une jeune fille pensionnaire du Petit-Clairvaux.

(62) Peut-être de la famille de paraige Daix ou d'Esch.

(63) Cf. : f° 8, 18, 28.

(64) Cf. : f° 34, 43, 59, et quelques lignes plus bas : soror Aleidis Maithiat.

(65) Jehan Louve, fils de Jehan Louve, aman de St-Livier, et frère de Poince Louve, était échevin du palais en 1372. Il mourut en septembre 1401. Il avait épousé : 1°) Marie Baudoche, veuve de Nicole Drowin, maître-échevin en 1365, et morte en 1366, sans enfants; et 2°) Jennette Noiron, fille de Nicole Noiron, maître-échevin en 1368. Il était père de Marguerite Louve, dont il est question au f° 46.

(66) Cf. : f° 62, 66.

(67) Cf. : f° 19 *bis*.

(68) Cf. : f° 43. Cf. d'autres membres de la même famille : f° 4, 15, 28, 41, 43, 56, 68.

(69) Cf. : f° 24, 60.

(70) Il ne semble pas que « merguerite rebus, nonain de ceans », dont il est ici question, soit identique avec la 9e prieure du couvent, que l'on rencontre à l'Obituaire f° 1, 14, 34; c'est probablement une parente de la prieure. Cf. : f° 51, iohanneta rebs, une autre parente de la prieure.

(71) Cf. : d'autres membres de la famille Faukote : f° 14, 56, 70.

Digitized by Google

Obiit marguerite benefacti, familiere (72) de ceans. 1517. (XVI.s.)

iiij.kl. thome episcopi et martyris.

iij.kl. — Obiit Jacobeta dicta gelin, que dedit nobis .vj.d. (XIV.s.)

Item suer Yzabel rolin (73),monialis huius loci, et obiit 1513. (XVI.s.)

[69.v] ij.kl. siluestri pape (74).

Veci lou non des persones, que nos ont donneit sans, por chanteir des messes atoz jors maix.

(*Tout le texte suivant est du* XVe *siècle.*)

Li sires jehan de laiey (75), sallerier de lospitaulz .xij.s. demet. desans, por chanteir une messe de sainte barbe, atous jors maix, dedans les .viij. jors de sai feste.

Mariete lai beguine (76), qui fut domixelle dame ruese .ij.s. demet. desans, por chanteir une messe de lai triniteit, atoz jours maix, dedans les .viij. jors de lai feste, ou apres.

Item lai dite Mariete .ij.s. demet. desans por chanteir une messe dou s. esperit, atoz jour maix.

Item lai dicte mariete nos ait donneit .ij.s. demet. de cens, por chanteir une messe dedans les octaue de lai concepcion nostre dame, atoz jour maix.

Item anelz lai chaipelliere (77), nos ait donneit .xij.d. de cens, por chanteir une messe de nostre dame, atoz jors maix.

Nos tenons dou sires jehan lowy (78), moinne de .s. siphoriens .vij.s. por une messe de lai creux.

(72) Les familiers étaient, au Moyen-Age, des personnes reçues dans les couvents, pour y vivre, sans prendre l'habit de l'ordre et sans s'engager par aucun vœu.

(73) Peut-être apparentée à Alexandre Rolin, Cf. : f° 37.

(74) Ici finit l'Obituaire, vient ensuite une liste de fondations faites en faveur du Petit-Clairvaux, qui n'est, pour la plupart, qu'une récapitulation des fondations qui figurent éparses dans l'Obituaire. Quelques-unes cependant sont mentionnées ici pour la première fois. Enfin, sur l'intérieur de la couverture du manuscrit se trouve une liste de quatorze noms de religieuses, plus le nom du confesseur, qui moururent du 25 juin au 25 août 1390, d'une épidémie qui fit de grands ravages à Metz et dans le Pays-Messin. Cette épidémie fut attribuée aux lépreux, qu'on accusa d'avoir empoisonné les eaux. Nous lisons en effet dans les chroniques à l'année 1390 : « En celle annee eult en la cité de Mets grande mortaliteit et au pays. Item fut justice faict des meseaulx qui ralloient empoisonner les yawes » (HUGUENIN, *op. cit.*, p. 119, *tiré de la Chronique de* PRAILLON).

(75) L'obit de Jean Laicy figure au f° 11, et sa fondation à la vigile de la fête de Ste-Barbe, f° 67 *bis*.

(76) Dans l'Obituaire, il n'est pas question de ces trois fondations de Mariette la béguine, on y mentionne seulement un don de xij.d. de cens en faveur du couvent (f° 31).

(77) Il n'est pas question de cette fondation dans l'Obituaire, le nom de la fondatrice n'est pas non plus mentionné.

(78) Ces deux fondations de Jehan Lowy ne sont pas mentionnées à l'Obituaire. Cf. : f° 49, 67.

Digitized by Google

Item .v.s. por son anniuersaire (*cette ligne est biffée*), a tout jour maiz.

Claus (79) et mariete sai feme ont paieit .vij.lb. de met. por lai pointure qui est amur, derrier lou grant autey.

Item .ix.lb. et .v.s. por vaireney une des formete de laiglize, cest assauoir celle aus .iiij. ymaige.

(*Ce qui suit se trouve sur une feuille de parchemin, cousue au bas du présent feuillet.*) (*écriture du* XVe *s.*)

Item la dicte mairiate nos ait donneit .iij.s. de cens, pour chanter une messe dou s. saicrement, apres les octaues.

Item ladicte mairate nous ait donneit .ij.s. de cens, por chanteir une messe de toutes airmes.

Item la dicte mariate nos ait donneit .ij.s. de cens, pour chanter une messe de tous saints.

[70] Jehan Wernisson (80) et ruesse sa femme .ij.s. de cens, por une messe nre dame lor vie, et après lor decept, por faire lor anniversaire. (*ligne biffée.*)

Li sires hanris bertin (81), une messe de s. michiel, chescan a pluxtost com porront apres la s. piere .iij.s. de cens.

Maistre domenge de port (82), une messe dou s. esperit, sa vie, et apres son decept, por son anniversaire.

Merguerte faulcatte (83) .xviij.d. decens, pour la messe dou .s. esperis a sa vie, et apres son decept, por son anniversaire. (*ligne biffée.*)

Li sires Jehans de longuion (84), li prestres .xij.d. decens, por une messe de nre dame sa vie, et apres son decept, por son anniversaire. (*ligne biffée.*)

Li sires Jaiques chaitelz (85) .vj.s. de cens, pour chanteir une messe de .s. jaiques, atous iour maix.

Lorant lupairillier (86) .vj.s. de cens, por une messe de nre dame sa vie (*ligne biffée*), et apres son decept, por son anniuersare.

Veci les cences de la lampe lou crucefi dancienneteit. vj.s.
Dame marguerite bairnay (87) ..... vj.s.
Dame hyllewy chamenat (88) ..... vj.s.

---

(79) Ce Claus est « Claus li leniers », qui fut, avec sa femme, un grand bienfaiteur du Petit-Clairvaux. Cf. : f° 63, où il est dit : qu'il « ait mis en lamandement de nostre esglixe .xvj.lb.demet. »; il n'y est pas question des fondations de sa femme.

(80) Ne figurent pas à l'Obituaire.

(81) Ne figure pas à l'Obituaire.

(82) Ne figure pas à l'Obituaire. Peut-être de Port-sur-Seille, c. de Nomeny, Mthe-et-Mos.

(83) Cf. : f° 56, où il n'est pas question de fondation.

(84) Cf. : f° 19.

(85) Cf. : f° 44, où il n'est pas question de fondation.

(86) Cf. : f° 56, où il est fait mention d'une donation de xij.d., et de vj.s., cette dernière probablement pour son anniversaire.

(87) Cf. : f° 19 *bis*, 38, 52, 59, 66.

(88) Cf. : f° 4, 7, 23, 45, 59.

Digitized by Google

Damp allairt (89) .xij.s. de cens, sus lai terre quil nos ait doneit, por la messe de nre dame sa vie, et apres son decep, por son anniuersaire.

Damp hue (90), que fut confessour de seans .ij.s. de cens. por une messe de s. cristoffe, atous iour maix.

[70.v] Jennat de coroney (91) .v.s. de cens, pour la messe nre dame sai vie, et apres son decep, por son anniuersaire (*ligne biffée*).

Collin de billey (92) .v.s. de cens, pour la translation .s. nicollay.

Item une ymaige de .s. nicollay dergent.

Sires nicolle drowin (93), chainone de s. salvour .ij.s. de cens, por son anniversaire.

Dame ruesse (94) .ij.s. de cens, pour lai messe nre dame sa vie, et apres son decep, por son anniuersaire (*ligne biffée*).

Dame Katherine le Gournaiz (95) .ij.s. et demey de cens, pour une messe de .s. Michiel, dedens le viij. jour de la dicte feste, a touz jours maiz, a son entencion.

[71] (*Les lignes suivantes sont biffées.*)

Willermus de herbait et katherine uxor ejus (96), qui dederunt nobis .ij.s. cum dimidio annuatim, pro una missa beate marie ipsis viventibus.

Elisabet uxor jacobi dicti perrat (97), qui dedit nobis .xij.d. de met. ipsa viuente, pro una missa de sacramento altaris.

Margaireta louue (98), monialis, que dedit nobis .v.s. pro una missa beate marie virginis.

Beatrix corbe (99) dedit nobis .xij.d. pro una missa de spiritu sancto.

Adelene et mariete (100) .xij.d. pro una missa de sancta maria.

Adelieta li bel (1), qui dedit nobis .ij.s. pro missam beate marie virginis.

(89) Probablement un religieux cistercien, un confesseur peut-être; ne figure pas à l'Obituaire.

(90) Un religieux cistercien, qui fut confesseur du couvent, ne figure pas à l'Obituaire.

(91) Cf. : f° 4.

(92) Cf. : l'obit de Collin de Villey, au jour de la translation de St-Nicolas, f° 24.

(93) Ne figure pas à l'Obituaire.

(94) Ne figure pas personnellement à l'Obituaire; on y trouve, f° 31, le nom de sa « domexelle », qui fit aussi une fondation, Cf. : f° 69.

(95) Cf : f° 14, où il est question d'une fondation, vêpres, complies, vigile et messe solennelle, en l'honneur de St Bernard. Nulle part il n'est question de la messe de St Michel.

(96) Il n'est pas question de ces deux personnes à l'Obituaire.

(97) Probablement la même qui figure à l'Obituaire, f° 62, sous le nom d'Isaibelz perro, avec mémoire d'une donation de xij.d. de cens.

(98) Cf. : f° 46.

(99) Cf. : f° 64.

(100) Ne figurent pas à l'Obituaire.

(1) Ne figure pas à l'Obituaire. Odeliate le Bel était fille de Gilles le Bel du Quartault, qui fut maître-échevin en 1326, échevin du palais,

Digitized by Google

aneilz (?) lai couseiresse (2) .xij.d. pro missam beate marie virginis, atoz jor maix.

matildis hache (3), qui dedit nobis .xij.d. pro missa de sancta marie virginis.

paicait (?) damoisaille daime daimelait (4), qui dedit nobis .xij.d. pro una missa beate marie virginis.

forquignons ialaie (5), qui dedit nobis .c.s. p. una missa beate marie virginis.

Pantecouste jallei (?) (6), qui nos ait donneit .xij.s. en amonne.

(*le paragraphe suivant n'est pas biffé.*)

Ysaibels de liestange (7), qui ait fait faire lai pointure de laireuolz deuant lauteilz .s. nicolais, et une des formete de laiglize faire vaireneir, et .xx.s. demet. de cens, quelles nos ait donneit de lan iiij^{xx}.

Marguerite lai fille lanbelet (8) .xij.d. de cens por une messe dou .s. esperit, sai vie et apres son deceps, por son anniuersaire (*ligne biffée*).

hanequin et geliete sai feme (9) .xij.d. decens por une messe de nre dame alour vie, et apres lour deceps por faire lor anniuersaire, toz jor maix.

[71.v] bertrans lou hingre (10) nous ait donneit .iiij.ymaiges de nre dame, et une table des appostres sus lauteit en nre cuer, et .iij.s. et .viij.d. de cens.

Nous li prioulze de clervalz et des Dames de Mes, auons couent a Willame le hungre (11), mairdy deuant lay chandelour, per iiij^{xx} et x, que nous ly feront atout jours maiz chanteit .v. hault et solenney seruixe, deden lez octavle des .v. feste de lay glorioulze uierge marie, de den les .viij. jours dez dicte octable, qui lour vanrait mues apoint. prieis pour lairme de luy.

Lou sire Jehan Andreu (12) nous ait donneit. ung vestement dauteil tout entier, empriz de .vij.lib. pour prier pour luy et aprez son decept li doit on faire son anniuersaire.

---

et mourut en 1344. Elle fut mariée à Wiriat Bouchate, et mourut veuve en 1325; elle fut enterrée aux Frères-Prêcheurs (Cf. : *ms. 215*, cahier intercalé à la page 166).

(2) Cf. : f° 67.
(3) Cf. : f° 30.
(4) Cf. : f° 17.
(5) Cf. : f° 19 *bis*.
(6) Ne figure pas à l'Obituaire.
(7) Cf. : f° 19.
(8) Cf. : f° 67 *bis*, où l'on trouve que le père de Marguerite s'appelait Jean Lambelet.
(9) Ne figurent pas à l'Obituaire.
(10) Cf. : f° 62, 66, 68.
(11) Cf. : f° 27.
(12) Cf. : f° 66.

Digitized by Google

Sur l'intérieur de la couverture, on lit ce qui suit :

prieis por les airmes de nos copaingne que furent trepaissée.

Lan .m.ccc.iiij^{xx} et .x. De lou lendemain de lai .s.iehans baptiste, iuscay lou ior de lai .s. bernay, cest aissauor : Dame lorate benoitawe (13); kaitherine de s. saluour (14) et Jenete sa suer (15); poinsate guernetelz (16); margurite de Wairixe (17); Jennate lowy (18); bietrix chamenatz (19) et clemansate sa suer (20); Jehenne de rode (21); ainelz menufeil (22); aineilz bouchate (23); Bietrix le gornaix (24); kaitherine reguillon (25); mairiate piedechat (26).

Damp iehan de condey (27) confessour de ceans.

Les quelles nos ont laixiez moult de biens. c'est assauoir, en cences, En Juelz, En vestures.

Et de cez ont on depertir as dames .c. et a pluxor persone de lor amis, et az quelz alle estoit tenue. (*fin XIV*)

---

(13) Cf. : f° 38.
(14) Cf. : f° 42.
(15) Cf. : f° 37.
(16) Cf. : f° 44, où elle figure sous le nom de Poinsate Guenerdin.
(17) Cf. : f° 39.
(18) Cf. : f° 20, 40, 67.
(19) Cf. : f° 63.
(20) Cf. : f° 37.
(21) Cf. : f° 32, 43.
(22) Cf. : f° 36, 44.
(23) Cf. : f° 37.
(24) Cf. : f° 38, 41.
(25) Cf. : f° 43.
(26) Cf. : f° 37, Mairiate Piedechat, ou Pietdeschaut, n'était pas une religieuse, c'était une pensionnaire, une « escolière ».
(27) Cf. : f° 11, 42v.

Digitized by Google

INDEX DES NOMS DE PERSONNES.

A

Aalis Wesdequeral, 262.
Abacourt, Jean d'A., 270 n. — **Pernette** d'A., dame de céans, 270.
Abris ou Abricus, archidiacre, 234 et n.; 274.
Actor, Barbe, sœur converse, 270.
Adelene, 292.
Agneneta de Brehain, 257.
Agnes la coliere, 238.
Agnes Petre, soror A., religieuse, 273.
Aiest, Anchiez d'A., 262.
Aignes, femme de Jehans Calleits, 270.
Aigustaire, ou **Augustaire**, famille de paraige, 255.n.
Ailexete ou **Aylexete Mathiet**, 269; 289.
Aimelait, dame d'A., 293.
Ainelz, femme de Georges l'aman, 263.
Ainelz lai couseraisse, 287.
Alba, domina A., religieuse, 270.
Albéric, archidiacre, 234 (*voir* **Abris**).
Albertus, moine de Clairvaux, 266 et n.
Albertus, dompnus A., confesseur, 239.
Aledis de Iopecourt, femme de Domengin de Vezigneuf, 271 n; 274 et n.
Aledis de Mets, 253.
Aledis de Valleire, 277.
Alerdin le taillour, 258.
Alexon, femme de Domengin de Vezigneuf, 271. n.; 275 (*voir* **Aledis de Iopecourt**).
Alexon, femme de Mathieu Goudat, 257 et n.
Alison, femme de Jehan Dalsey, 277.
Alizete la talsenaire, 276.
Allairt, damp A., 292.
Allerdus, monachus de Cambron, 273.
Alsey, Jehan d'A., 277.
Amiatte, femme de Jehan le Hungre, 253. n.
Amprinyen, famille d'A., 256 n. — **Conrad** d'A., 256 et n.
Ancelz, li sires A., li preste, 288.
Ancherins, dame Barbe des A., religieuse, 288.
Anchiez Daiest, 262.
Andreas lou chapelier, 263; 269.
Andreu, Jehan, li preste, 286; 293.
Androet Sale, de Sairle, Androway de Sairlei, ou **Androwayt de Sailei**, 239 et n; 258; 276; 289.
Anelz lai chapelliere, 290.
Anelz lai cousereisse, 293 (*voir* **Ainelz**).
Anelz de Vigney, 252.

Digitized by Google

Anes de Brout, religieuse, 272.
Anet, Jean, chanoine, 278. n.
Anstain, Heilwy d'A., 2e prieure, 264.
Aspremont, Amicie ou Annie d'A., 237.n. — **Jacob** d'A., 237.n
Aubrion, Jehans, chanoine, 267 et n.
Aurouyn, Jeanne d'A., 251.n.

B

Bairnay, dame Marguerite B., 291 (*voir* **Bernard**).
Bar, Etienne de B., évêque de Metz, 227; 271.n.
Bar, Reginald de B., évêque de Metz, 229.
Bar, Edouard, comte de B., 249.n.; 265.n. — **Henry** de B., 256.n — **comte** de B., 256. n.
Bartolomeus, dominus B., sacerdos, 254.
Barbe Actor, sœur B., converse, 270.
Barnardi, soror Iohanna B., 240 (*voir* **Bernard**).
Baudoche, famille de paraige, 232. — **Arnoult Ier**, 246.n. — **Arnoult II**, 246.n.; 262.n; 264.n. — **Bonne**, 250.n. — **Catherine**, 246.n. — **dame Jacques**, 283.n. — **Jean**, maître-échevin, 246.n; 262.n; 270.n; 275; 279 et n. — **Jennette**, 270 et n; 279. — **Iohanneta Baudeche**, 275. — **Isabelle**, 262.n; 264; 276 et n. — **Marie**, 289.n. — **Nemmericus ou Nemmery**, 287 et n. — **Nicole l'ancien**, maître-échevin, 270.n; 275.n; 279.n; 288.n. — **Nicole II**, 276.n. — **Nicole III**, 246.n. — **Pierre ou Perrin**, oncle de Nemmery, 288.n. — **Pierre**, constructeur du Passe-temps, 262.n. — **Poncia Badoce**, ou **Poincelette**, 245.n; 257 et n; 260.n; 268.n; 277.n. — **Poince**, 246.n; 276.n.
Beauparc, dames de B., 244. — **Louise-Christine des Paillets** de B., abbesse, 243.n; 246.n. — **Marguerite-Charlotte des Paillets** de B., 244.n.
Bel awe, Ysabelot, 282.
Belay, Theirions, 238.
Bellate, soror, religieuse, 270.
Belgrée, famille de paraige, 232; 266.n. — **Odile**, 266.n. — **Richardus Belegreie**, 266. — **Simon**, maître-échevin, 266.n.
Belventre, Didier B., de Noweroy, 255 et n; 277 et n; 280.n.
Benefacti, Marguerite, famillère, 290.
Benoite awe, famille, 232. — **Facone**, 241.n; 246. — **Jehan**, 241.n. — **sire Jehan, prestre**, 252. — **Lorate ou Lorete**, 241.n; 265; 294. — **suer Merguerite**, 241 et n. — **Perrin**, 280.
Bernard, saint B., 227.
Bernard, Iohanna dicta B., 240.n; 260; 264.n; 276.n; 281.n; 286.n. — **Marguerite**, 251 et n. — **dame Marguerite**, 240 n; 264; 276 et n; 281; 286. — **soror Margareta Bernardi**, 253; 276.n.
Bertin, Hanris, 291.
Bertran, dame Marie B., 10e prieure, 235.n; 279 et n.
Bertran, Nicole, chanoine, 250 et n.
Billey, Colin de B., 292.
Boquin, Iohanna, 234.
Borchon ou Burchon, famille de paraige, 251.n. — **Ingrant**, 251.n. — **Margurite**, 251.
Borguiere, sire, 259.
Bouchate, Aneilz, 263 et n; 294. — **Wiriat**, 272.n; 292.n.
Bouday, Hanriat, 259.
Boullay, Guercire, 262.n; 264.n.
Bourguieres, Margareta, 280.
Bouthillier de Senlis, famille de B., 274.n. — **Françoise de Bouthillier**, 274.
Braidy, Jehan, 275.n. — **Poincerey Braidi**, 275 et n.

Digitized by Google

Braxwin, comte de B., 244.
Brehan, Bernard de B., 257.n; 260. — **Agneneta**, 260.n. — **Bernard**, 260.
Briffaut, Claude, abbé de Morimont, 243.n.
Brin, Elizabet de B., 253.
Brodier, Betrix, 257. — **Pentecouste**, 269. — **Poincerelz**, 284.
Bruneval, Jean, chanoine, 238.n.
Bugle, Forkignon, 283 (*voir* **Bugley**).
Bugley, Jean, le changeur, 271.n; 285. — **Jean**, le prêtre, 252.n; 271 et n; 283.n; 285.n. — **Marguerite**, 271.n; 285.n.
Burneix, Ioh., 235 et n.
Burkhard, évêque de Metz, 228.
Burtran Paiquel le berbie, 279.n.

C

Calleits, Jehan, 270.
Capettes, 227.
Catherine, dame C., 1re prieure, 259 et n.
Catherine, fille de Jean de Hampont, 241.n; 286.n.
Catherine, femme de Collignon Chaigne, 246.n.
Cathin, soror, religieuse, 240.
Chaalon, Jaquemin de C., 258.
Chaigne, famille de paraige, 229; 232; 238.n. — **Anes**, dicta C., begina, 238.n; 239.n; 256.n; 272. — **Briatte**, 241.n; 246.n. — **Coleta**, domina C., 238.n; 239.n; 287 et n. — **Collignon**, 238.n; 239.n; 246 et n; 256.n. — **Guerrat ou Guerciriat** C., dit Grassechair, 256.n. — **Hugo**, 238.n; 256 et n. — **Marguerite**, 246.n. — **Perrin**, 246.n; 256.n. — **Pierre Ier**, maître-échevin, 238 et n; 239.n; 256.n. — **Pierre II**, 238.n; 239.n; 241.n. — **Poincignon**, 239.n.
Chair de vel, Jean, 247.n.
Chaistelz, Iaikes, 269; 291.
Chamineit ou **Chamenat**, famille de paraige, 236.n; 253.n. — **Anes**, 236.n; 253. — **Bietrix**, sœur, religieuse, 236.n; 294. — **Catherine** ou **Katherina**, religieuse, 236.n; 280. — **Clemensate**, sœur, religieuse, 236.n; 283 et n; 294. — **Clemansce**, dame, 258 et n. — **Elizabeth Cheminet**, 236.n; 266. — **Hillewy**, dame H., 236 et n; 238; 254; 258 et n; 270; 281, 291. — **Marguerite Chemenate**, 236.n; 269. — **Petronille**, 236.n; 240.n; 266. — **Stevenins** ou **Etienne**, 236.n; 240 et n; 266.
Chameure, famille de paraige, 269.n. — **Louis** dit **Crowelet**, 285.n.
Chainges, Mahoult des C., 254 et n.
Changes, Poince de Gournay, dit des C., maître-échevin, 254.n.
Charles Ve (Quint), 253; 271.n; 283.n.
Charles VII, roi de France, 271.n.
Chasset, Margareta, dicta C., 259.
Chastel, Aubrion de C., 234.n.
Chastillon, famille de C., 263.n. — **Jennate** de C., 263.
Châtelet, Catherine du C., dame de Sainte-Glossinde, 250.n. — **Françoise** du C., 250.n. — **Madeleine** du C., abbesse de Sainte-Glossinde, 250 et n. — **Olry** du C., 250.n. — **Philipe** du C., religieuse prêcheresse, 250.n. — **Pierre** du C., 250.n. — **Salomone** du C., abbesse de Sainte-Glossinde, 250.n.
Chény, Adalbéron de C., évêque de Verdun, 265.n.
Claus li leiniers, 283 et n; 291 et n.
Clemenceta, begina, 275.
Clemensate, sœur C., religieuse, 247. n; 266.
Clément V, 299. — **Clément VI**, 281.n. — **Clément X**, 243. — **Clément XIV**, 230.
Clouse, Mariate, 282.

Digitized by Google

Coince, Catherine, 287. — **Jean**, 287.
Coleta, soror, religieuse, 240. — **Coleta**, novicia, 270.
Colin de Villey, 255.
Colignon de la xupe, 245.n.
Colignons dou Many, 247.
Collignon le clerc, 286 et n.
Colloigne, Poinson de C., 288.n.
Collon des proicheresses, 287.
Comtesse ou **Contesse**, femme de Renault de Warize, 236.n; 246.n.
Condeto, Iohannes de C., 231; 240 et n.
Condey, Jean de C., 240.n. — **damp Jehan de Condey**, confesseur, 294.
Cono, sacerdos, 234.
Copechase, Margareta, 280.
Coppiny, Jacques, chanoine, 254 et n.
Corbe, Anes, 277. — **Beatrix**, 277.n; 285; 292. — **Perrins**, 277.n; 284.
Coronay ou **Coroney, Jehan** de C., 237 et n; 292.
Corpelx, Theodericus, 287 et n.
Cotlenet le reawrour, 272.
Cristineta de Rempont, beguina, 245.
Croiset, Jeanne, 234.n.
Crowelet, famille de paraige, 232; 269.n. — **Burthignon**, 269. — **Jehan**, 274; 285.n. — **Katherine**, 269. — **Marguerite**, 285 et n. — **Nicolaus Croweylet**, 279. — **Perrin**, 285.n. — **Ponzeta**, 273.
Cuer de fer, famille de paraige, 248.n. — **Alexandre**, 248.n. — **Arnoult**, maître-échevin, 248.n. — **Aufelix**, 248. — **Françoise**, 248.n; 274. — **Jacques**, 248.n. — **Jean**, maître-échevin, 248.n. — **Jeoffroy Ier**, maître-échevin, 248.n. — **Jeoffroy II**, maître-échevin, 248.n. — **Odiliete**, 248.n; 274.
Cunin de Rouziers, Cunin Forville de Rosières, suffragant de l'évêque de Metz, 268.n.
Curia, Anneta de C., 235. — **Iohannes** de C., 287. — **Poncia** de C., 256.

D

Daiest, Anchiez, 262.
Daimelait, dame, 293.
Daix, Yngrant, 289.
Dalbe, Jacobus, 258.
Dallexey, Anne, 240 et n.
Dalsey, Jehan, 277.
Damiens, Marthe, sœur converse, 233.
Dampierre, famille de D., 244.n. — **Elizabeth**, dame E. de D., 244. — **Jean** de D., 244.n.
Damprinyen, Conraid, 256 et n.
Danielatte, femme de Theiriat Augustaire, 255.
Danstain, dame Heilwy D., 2e prieure, 264 et n.
Dchaibair, Willame, 285.
De Laitre, Gillate, 5e **prieure**, 231; 251 et n; 289. — **Jehan** de L., maître-échevin, 251.n. — **Lorette de L.**, abbesse de Sainte-Glossinde, 251.n. — **Pierre** de L., dit Noisel, maître-échevin, 251.n.
Dex, Jean, 241.n.
Didice, femme de Burtran Paiquel le berbie, 279.n; 284.
Domangin, mari d'Aledis de Iopecourt, 274.
Domenge de Port, 291.
Domengin de Vezegnuef, 271.

Digitized by Google

Dominicus, dominus D., confesseur, 270.
Droin, Marguerite, 279.
Drowin, Nicole, maître-échevin, 289.n.
Drowin, Nicole, chanoine, 279.n; 292.
Duc, Charles-Marie, comte D., 267.n.
Du Bois, chanoine, 248 et n; 280.
Dune, Ideta de D., religieuse, 273.
Duxey, Hanry de D., chanoine de Sainte-Glossinde, 276.
Dyonual, Jehan, moine, 286.

E

Elisabet, femme de Jacques Perrot, 292.
Elizabeth, filia Andree lou Chapelie, 269.
Emate la Bruz Domengin de Vezegnuef, 271 et n; 274.n.
Eruyn, famille de paraige, 261.n. — **Bietrix**, 261. — **dame Bietrix Eruynz**, 288. — **Jean Erruwyn, Errowin, Errouin**, maître-échevin, 261.n.; 275 et n.
Esch, Jacques d'E., maître-échevin, 237.n; 285.n.
Esselena, 268.
Etienne le charpentier de Gorze, 236.n.
Etienne de Bar, évêque de Metz, 227.

F

Faissault, Fassalz, Fessau ou **Fessault**, famille de paraige, 232. — **Arnoult**, 236.n; 246.n; 258 et n. — **Catherine** ou **Katherine**, 236 et n; 258.n; 284. — **Ferriat**, ou **Ferry**, 236.n; 246 et n; 258.n; 266; 269.n. — **Gérard** ou **Gerardus**, 236.n; 274. — **Jean**, abbé de Saint-Symphorien, 236.n; 246.n; 258.n. — **Mahou**, 258.n; 269. — **sœur Isabelle** ou **Ysaibelz**, 258; 269; 289. — **Pierre**, maître-échevin, 236.n.
Faukate, Faulcatte ou **Faukete**, famille de paraige, 246.n. — **Godefroy**, 246.n; 289. — **Katherine Facatte**, 271. — **Marguerite** ou **Merguerte**, 246.n; 280; 291. — **Odilete**, 246 et n.
Faulquemont, Philippe de F., 282.n.
Faulquenel, Jean, 277.n. — **Mahoult**, abbesse de Sainte-Marie, 277 et n.
Fessart, Katherine, béguine, 251.
Ferdinand Ier, empereur, 241.n; 259.n.
Ferriat, Theobaldus, dictus F., 258.
Ferry III, duc de Lorraine, 235.n.
Flandres, Guy, comte de F., 244.n.
Foës, Anuce, médecin, 278.n. — **Gilles**, chanoine, 278.n. — **Jacques**, chanoine, 278.n. — **Jean**, 234 et n. — **Jean-François**, chanoine, 234 et n; 266.
Franciscus, 235.
Françoise, femme de Pierron de la Maixe, 253.n; 254.n; 284.
Françoise, mère de Jean Praillon, 251.
Franquignon, Anes, 289.
Fransons le prouandier, 247.
Fransoy, signour F., chanoine, 288.
Fratres de penitentia Christi, 228.
Froideviande, famille de paraige, 232; 236.n. — **Balduinus**, filius perretae, 273. — **Perreta**, 273. — **Richardus**, 236; 256.n. — **Sophieta**, 271. — **Theobaldus**, 236; 256 et n. — **Watrin**, maître-échevin, 236.n. — **Wobereta**, 263.

G

Gabriel, Kathin, 234.
Gan, et Gans, Jehan, li preste, 252 et n; 265 et n.

Digitized by Google

Coince, Catherine, 287. — **Jean**, 287.
Coleta, soror, religieuse, 240. — **Coleta**, novicia, 270.
Colin de Villey, 255.
Colignon de la xupe, 245.n.
Colignons dou Many, 247.
Collignon le clerc, 286 et n.
Colloigne, Poinson de C., 288.n.
Collon des proicheresses, 287.
Comtesse ou **Contesse**, femme de Renault de Warize, 236.n; 246.n.
Condeto, Iohannes de C., 231; 240 et n.
Condey, Jean de C., 240.n. — **damp Jehan de Condey**, confesseur, 294.
Cono, sacerdos, 234.
Copechase, Margareta, 280.
Coppiny, Jacques, chanoine, 254 et n.
Corbe, Anes, 277. — **Beatrix**, 277.n; 285; 292. — **Perrins**, 277.n; 284.
Coronay ou **Coroney, Jehan** de C., 237 et n; 292.
Corpelx, Theodericus, 287 et n.
Cotlenet le reawrour, 272.
Cristineta de Rempont, beguina, 245.
Croiset, Jeanne, 234.n.
Crowelet, famille de paraige, 232; 269.n. — **Burthignon**, 269. — **Jehan**, 274; 285.n. — **Katherine**, 269. — **Marguerite**, 285 et n. — **Nicolaus Croweylet**, 279. — **Perrin**, 285.n. — **Ponzeta**, 273.
Cuer de fer, famille de paraige, 248.n. — **Alexandre**, 248.n. — **Arnoult**, maître-échevin, 248.n. — **Aufelix**, 248. — **Françoise**, 248.n; 274. — **Jacques**, 248.n. — **Jean**, maître-échevin, 248.n. — **Jeoffroy Ier**, maître-échevin, 248.n. — **Jeoffroy II**, maître-échevin, 248.n. — **Odiliete**, 248.n; 274.
Cunin de Rouziers, Cunin Forville de Rosières, suffragant de l'évêque de Metz, 268.n.
Curia, Anneta de C., 235. — **Iohannes** de C., 287. — **Poncia** de C., 256.

D

Daiest, Anchiez, 262.
Daimelait, dame, 293.
Daix, Yngrant, 289.
Dalbe, Jacobus, 258.
Dallexey, Anne, 240 et n.
Dalsey, Jehan, 277.
Damiens, Marthe, sœur converse, 233.
Dampierre, famille de D., 244.n. — **Elizabeth**, dame E. de D., 244. — **Jean** de D., 244.n.
Damprinyen, Conraid, 256 et n.
Danielatte, femme de Theiriat Augustaire, 255.
Danstain, dame Heilwy D., 2e prieure, 264 et n.
Dehaibair, Willame, 285.
De Laitre, Gillate, 5e prieure, 231; 251 et n; 289. — **Jehan de L.**, maître-échevin, 251.n. — **Lorette de L.**, abbesse de Sainte-Glossinde, 251.n. — **Pierre** de L., dit Noisel, maître-échevin, 251.n.
Dex, Jean, 241.n.
Didiee, femme de Burtran Paiquel le berbie, 279.n; 284.
Domangin, mari d'Aledis de Iopecourt, 274.
Domenge de Port, 291.
Domengin de Vezegnuef, 271.

Digitized by Google

Dominicus, dominus D., confesseur, 270.
Droin, Marguerite, 279.
Drowin, Nicole, maître-échevin, 289.n.
Drowin, Nicole, chanoine, 279.n; 292.
Duc, Charles-Marie, comte D., 267.n.
Du Bois, chanoine, 248 et n; 280.
Dune, Ideta de D., religieuse, 273.
Duxey, Hanry de D., chanoine de Sainte-Glossinde, 276.
Dyonual, Jehan, moine, 286.

E

Elisabet, femme de Jacques Perrot, 292.
Elizabeth, filia Andree lou Chapelie, 269.
Emate la Bruz Domengin de Vezegnuef, 271 et n; 274.n.
Eruyn, famille de paraige, 261.n. — **Bietrix**, 261. — **dame Bietrix Eruynz**, 288. — **Jean Erruwyn, Errowin, Errouin**, maître-échevin, 261.n.; 275 et n.
Esch, Jacques d'E., maître-échevin, 237.n; 285.n.
Esselena, 268.
Etienne le charpentier de Gorze, 236.n.
Etienne de Bar, évêque de Metz, 227.

F

Faissault, Fassalz, Fessau ou **Fessault**, famille de paraige, 232. — **Arnoult**, 236.n; 246.n; 258 et n. — **Catherine** ou **Katherine**, 236 et n; 258.n; 284. — **Ferriat**, ou **Ferry**, 236.n; 246 et n; 258.n; 266; 269.n. — **Gérard** ou **Gerardus**, 236.n; 274. — **Jean**, abbé de Saint-Symphorien, 236.n; 246.n; 258.n. — **Mahou**, 258.n; 269. — **sœur Isabelle** ou **Ysaibelz**, 258; 269; 289. — **Pierre**, maître-échevin, 236.n.
Faukate, Faulcatte ou **Faukete**, famille de paraige, 246.n. — **Godefroy**, 246.n; 289. — **Katherine Facatte**, 271. — **Marguerite** ou **Merguerte**, 246.n; 280; 291. — **Odilete**, 246 et n.
Faulquemont, Philippe de F., 282.n.
Faulquenel, Jean, 277.n. — **Mahoult**, abbesse de Sainte-Marie, 277 et n.
Fessart, Katherine, béguine, 251.
Ferdinand Ier, empereur, 241.n; 259.n.
Ferriat, Theobaldus, dictus F., 258.
Ferry III, duc de Lorraine, 235.n.
Flandres, Guy, comte de F., 244.n.
Foës, Anuce, médecin, 278.n. — **Gilles**, chanoine, 278.n. — **Jacques**, chanoine, 278.n. — **Jean**, 234 et n. — **Jean-François**, chanoine, 234 et n; 266.
Franciscus, 235.
Françoise, femme de Pierron de la Maixe, 253.n; 254.n; 284.
Françoise, mère de Jean Praillon, 251.
Franquignon, Anes, 289.
Fransons le prouandier, 247.
Fransoy, signour F., chanoine, 288.
Fratres de penitentia Christi, 228.
Froideviande, famille de paraige, 232; 236.n. — **Balduinus**, filius perretae, 273. — **Perreta**, 273. — **Richardus**, 236; 256.n. — **Sophieta**, 271. — **Theobaldus**, 236; 256 et n. — **Watrin**, maître-échevin, 236.n. — **Wobereta**, 263.

G

Gabriel, Kathin, 234.
Gan, et **Gans, Jehan**, li preste, 252 et n; 265 et n.

Digitized by Google

Gautier, Tobie, chanoine, 277.n.
Geliete, femme de Hanequin, 293.
Gelin, Jacobeta, dicta G., 290.
Georges, famille de paraige, 255.n.
Georges, l'aman, 263.
Gerad lorfeure, 256.
Gérard, Didier, chanoine, 278.n.
Gérard de Serrouville, chanoine, 252 et n.
Gérardin, Jean, chanoine, 277 et n.
Gerardus, confesseur, 268.
Gille, Marguerite, 278.
Girerdin de Toul, 240.
Godar, Jehan, 252; 274.
Goudat, Jakemette, 260; 284. — **Mathieu,** 257 et n.
Gournay, famille de paraige, 229; 232; 237.n. — **Agnes,** 238 et n; 245.n; 260.n; 269.n; 272; 277.n, 282 et n. — **Alixette,** 260.n. — **Arnoult,** maître-échevin, 279.n. — **Biétrix,** 264 et n; 267 et n; 276; 294. — **Briatte,** 246.n. — **Catherine** ou **Katherine,** 245 et n; 246 et n; 257.n; 276 et n; 292. — **Charles-Marie,** comte de Gournay-Duc, 267.n. — **Colart** ou **Nicolas,** 245.n; 249 et n; 281.n. — **Collignon,** 260.n. — **Gaspard,** maître-échevin, 235.n. — **Jacques,** chanoine, fils de Nicolas, 281.n. — **Jacques,** chanoine, fils d'Arnoult, 281.n. — **Iacobus,** chanoine, 281. — **Jean, dit le Vieux,** 238.n; 245 et n; 249 et n; 254.n; 257.n; 260.n; 268.n; 277.n; 278; 282.n. — **Jean-Christophe,** 267 n. — **Jean-Jacques,** abbé et comte de Foix, 267 et n. — **Isabelle,** 4e prieure, 231; 238.n; 245.n; 260 et n ; 264.n; 268; 269.n; 271.n; 277 et n; 282. — **Laurent,** 246.n. — **dame Marguerite,** religieuse, 238.n; 245.n; 260.n; 261; 269 et n; 272.n; 277.n; 282 et n. — **Mathieta,** 245 et n. — **Poince,** dit **des Changes,** 254.n; 266.n. — **Seliziatte,** 279.n.
Gouiat, Iacometa, 234 et n; 247.n; 272.n. — **Iohannes,** 234.n; 247.n; 272.
Govions, famille de paraige, 247.n.
Goulonete, Wobereta, 247 et n.
Grassechair, famille de paraige; **Chaigne,** dite **Grassechair,** 238.n; 239.n. — **Guerrat** ou **Guerciriat Chaigne,** dit G., 256.n. — **Hugues,** maître-échevin, 239.n; 256.n. — **Jean,** maître-échevin, 239.n. — **Pierre,** maître-échevin, 239.n.
Grégoire X, 228. — **Grégoire XIII,** 250.n.
Grongnat, Catherine, 279.n.
Grullin, Iacometa, 244.
Gudemans, palleferniert du comte de Braxwin, 244.
Guenerdin, dame Ysaibel, 252. — **suer Poinsate,** 269.
Guernetelz, Poinsate, 269.n; 294.
Guyonne, fille de Jean Dex, 241.n.

H

Hache, Haiche, Haikes, ou **Hec,** famille de paraige, 233 et n; 252.n; 259.n. — **Gilles,** maître-échevin, 233.n. — **Henri,** abbé de Saint-Symphorien, 233.n. — **Mathilde** ou **Mahou,** 259; 293. — **Petrus dictus Haiche,** 233 et n; 244.n. — **Ysabel,** 244.
Hairan, Johannes, grans doyen de St-Thiebault, 245.
Haivellidis, soror H., religieuse, 285.
Haltat, chanoine, 278.n.
Hampont, Catherine de H., 287.n. — **Jean** de H., 241.n; 286.n; 287.n. — **Mathieu** de H., ou de **Hanpont,** sacerdos, 255 et n; 286 et n.
Hanequin, 293.
Haraucourt, Jacques de H., 237 et n; 259.n; 286.n.
Harouville, Claude de H., dame de céans, 285.

Digitized by Google

Haulo, 249.
Haussonville, Blanche de H., abbesse de Sainte-Marie, 249.n; 250 et n.
Havange, Barbe de H., 235.n.
Hawiete lai coliere, 289.
Hawiete, femme de Theiriat, 287.
Hec, Colete, 252 et n.
Heilwy ou Hyluydis Danstain, 2e prieure, 264; 284 et n.
Hejay, Collate, 274.
Helewy la béguine, 238.
Hennequin de Gorxe, 289.
Hennequin de Monmeidie, 249.
Henri, dom H., moine de Clairvaux, 1er supérieur des Cisterciens de Metz, 228.
Henricus, reclusus, 271.
Henry IV, 278.
Herbait, Willermus de H. (*voir* **Dehaibair**), 292.
Herbin, sire H., prestre, 247.
Herral, Ailixatte ou **Alixette**, 255 et n; 256.n. — **suer Comtesse** H., ou **Herralz**, 255 et n; 256; 279.
Heu, famille de paraige, 229; 232; 263.n. — **Aledis** de H., 249 et n. — **Collate** de H., 249 et n. — **Gilles** de H., 263.n. — **Guillaume** ou **Willame** de H., 287 et n. — **Jennete** de H., femme de Jehan Baudoche, 279.n. — **Jennette, Jeanne, Jeannette, Gienette** de H., 3e prieure, 249.n; 255 et n; 270.n; 273.n; 281.n; 282 et n; 287; 289. — **Martin** de H., 285.n. — **Nicole Ier**, de H., 249.n. — **Nicolas** de H., 255.n; 281 et n; 282.n; 287. — **Pierre** de H., chevalier, 255.n; 279.n; 281 et n; 282.n; 287.n. — **Robert** de H., 273.n. — **Roger** de H., grand-père de Roger le chevalier, 281.n. — **Roger** de H., chevalier, 255.n; 263.n; 281 et n; 282.n; 287.n. — **Thiébault** de H., maître-échevin, 249.n; 255.n; 273 et n; 281.n; 282.n; 287.n. — **Werner** de H., 273.n.
Houart, Nicolas, chanoine, 248.n.
Huce ou **Huc**, dom H., confesseur, 273; 292.
Hugo de Longion, 272.
Huret, Johanna, religieuse, 270 et n.
Hurot, domina Agnes, nobilis, mère de sœur Agnès Hurot, qui suit, 264 et n. — **suer Anelz**, 264 et n.

I et J

Iacobus, conversus, 284.
Iacobus Dalbe, 238.
Iacobus de la Chaussiees, bolengarius, 258.
Jacomins de S.-Arnould, 288.
Jaicomin le waistelier, 252 et n.
Jaiquemait, Perrin, 267.
Jaquemin ou **Jacomin de Chaalon**, 247; 258.
Jallée, famille de paraige, 232; 251.n. — **Fourquignon**, 251; 233. — **Pantecouste Jallei**, 293.
Ideta de Dune, religieuse, 273.
Jean XXII, 233.n.
Jean II, roi de France, 287.n.
Jehan, prestre, 286.
Jehan de Condey, dom J., confesseur, 268.
Jehan le croixier, 286 et n.
Jehan de Longuion, 251 et n; 291.
Jennate, femme de Lowy Xomber, 281 et n.
Jennate de S. Salvour, religieuse, 263; 268.n; 294.
Jennate Triquet, 276.
Jennette, femme de Jehan Calleits, 270.

Digitized by Google

Jennete, femme de Jehans Willequin, 282.
Jennate, femme Jaicomins le Waistelier, 252.
Iohanna, filia Andree lou chapelie, 269.
Iohannes de Novien, 279.
Iohannes, dominus I., confesseur, 258.
Johannes, dominus J., 272.
Iohannes bolengarius, ou **Jennins le boulengiers**, 246; 285.
Iohannes, curatus de Fallye, 275.
Iohannes, sacerdos de sancto Martino, 282.
Iopecourt, **Aledis** de I., 274 et n.
Isabelle, femme d'Allexandrin le Hungre, 239.n.
Isabel, dame I., femme de Jean Braidy, 275.n.
Isabelle, nièce de Simon le prêtre, 278.

K

Kaitenay, **Ysaibelz** de K., 270.
Kaitherine, femme de Jennins le boulengiers, 246.
Kaitherine de S. Salvour, 263.n; 268.n; 294.
Kaitherine la porthiere de S. Salvour, 268.
Katherina, domina K., 1re prieure, 259.
Katherine, femme de Collignon le clerc, 261; 286.n.
Katherine, femme de Willame Dehaibair, 285.
Katherine, femme de Willermus de Herbait, 292.

L

La Chaussiees, **Iacobus** de la C., 238.n; 258. — **Nicole de la C.**, 238 et n.
La Court, famille de paraige, 232; 235.n; 247.n. — **Alix** de L., 273.n. — **Annette** de L., 235.n. — **Comtesse** de L., 235.n; 254 et n. — **Jean** de L., maître-échevin (1259), 253.n; 254.n. — **Jean** de L., maître-échevin (1316), 235.n; 287.n. — **Kaitelinne** de L., 254.n. — **Nicole** de L., maître-échevin, 235.n; 256.n; 273.n; 287.n. — **Merguerite** de L., 254.n. — **dame Poince** de L., 235.n; 256.n.
Laiey, **Iehan** de L., 241 et n; 286.n; 287 et n; 290 et n. — **Mengin** L., de Saint-Julien, 241.n; 287.n.
Lai pierche, **Katherina** de L., 273.
Lambelet ou **Lambelot**, **Jean**, 288; 293. — **Mairguerite**, lai fille Jehan L., 288; 293.
Lanbelet, 293.
Laparelier, **Laiparilliez**, **Lupairilliez**, **Lorant**, 279; 291. — **Woiriot**, 279 et n.
Largentière, **Denis**, abbé de Clairvaux, 242.n.
Laurentius, sacerdos et canonicus, 262.
Le Bel, du Quartault, **Li Bel**, **Li Beilz**, **Lou Bel**, **Lou Belz**, famille de paraige, 232; 262.n; 264.n. — **Gilles**, maître-échevin, 229; 262 et n; 263.n; 272.n; 276; 292.n. — **Mathiete Loubelz**, 264. — domina Margareta, 269. — **Odeliate**, 262.n; 272 et n; 292 et n.
Le clerc, **Collignon**, 261; 286.
Lefeibvre, **Jehan**, 243.n.
Le Haingre, **Le Hingre**, **Le Hongre**, **Le Hungre**, famille de paraige, 232; 239.n. — **Allexandrin**, 239.n. — **Bertrand**, père de Bertrand le fondateur des Célestins, 283.n. — **Bertrand**, 257.n; 283 et n; 286; 289; 293. — **Colin** ou **Collignon**, 293.n. — **Jacques**, maître-échevin, 245.n. — **Jean**, 253.n; 257.n. — **Isabelle** ou **Elizabet**, 293.n; 253 et n; 275.n. — **Willaume**, 257 et n; 293.
Le Mercier, **Jeoffroy**, 246.n.
Le Rousel, **Jakemin**, 257.n.
Longuion, **Jehans** de L., 291.

Digitized by Google

Loon, soror Johanna de L., 282.
Lorey, Jehan de L., 233.n; 261 et n.
Lorraine, Jean IV, cardinal de Lorraine, évêque de Metz, 259.n; 268.n.
Louette, dame, 269.
Louhengure, Nicolaus, 239.
Louis XIII, 278.
Louve, famille de paraige, 270.n. — **Jehan**, père de Jehan qui suit, 289.n. — **Jehan**, 237.n; 270.n; 289 et n. — **Jennette**, 262.n. — **Margaireta**, religieuse, 237.n; 270 et n; 289.n; 292. — **Nicole**, 237.n; 270.n. — **suer Perrete**, 237 et n; 242. — **Poince**, 289.n.
Lowait, Jenetus, 273.
Lowy, Arnould, 252.n; 274. — **sœur Catherine**, 252.n; 267 et n; 268. — **Jehan**, moine de Saint-Symphorien, 252.n; 287; 290 et n. — **Jehan**, 273 et n. — **suer Jennete**, 252 et n; 266; 287; 294. — **Lorete la béguine**, 252.n; 277; 284. — **Thierry**, maître-échevin, 252.n.
Lowyat, dame Katherine, 285.
Loyer, soror Byatrix, 277.
Lucia, soror L., 266.
Lucia, soror Nicholai de lai Xype, 245 et n; 266.
Luralz, Jean, li preste, 283.
Lutange, Lutenge, Lustange, famille de paraige, 247.n; 250.n. — **Collignon** de L., 247.n; 284. — **Isabelle** de L., 247.n; 250 et n; 293. — **suer Katherina** de L., 247 et n; 252; 257; 284; 286.

M

Machaire, Maichaire, Makaire, Maikare, Maikaire, Maria ou **Marion**, béguine, 246 et n; 258; 282 et n; 288.
Maigney, Jehan de M., confesseur, 271.
Maillefer, Jehan, 265.
Maillole, Jehans, 252.
Maithiet, Mathiet, Matheit, dame Aylixete, 261; 269; 281; 289.
Maithiat, soror Aleidis, 289.
Maixon, dame Marie de M., 256.
Malleherbe, Jennatte, nonain, 279.
Malsaye, sœur Marguerite, converse, 285.
Mangeot, Didier, 244.
Mangeon de Noweroy, 13e prieure, 255.n.
Maniolo, Reginaldus de M., 235.n.
Marbaiche, Françoise de M., religieuse, 282.
Marcey, comtes de M., 260.n.
Marcossey ou **Mercousset, Barbe** de M., 249 et n. — **Gaspard** de M., 249.n. — **Jeanne** de M., abbesse de Sainte-Marie, 249.n.
Marcoult, Jean, de Jurue, 262.n; 264.n. — **Isabelle**, 264.n.
Margareta, soror laurentii sacerdotis, 262.
Margareta Picre, novice, 274.
Margareta de Vallibus, 277.
Marguerite, dame M., religieuse, 276.
Marguerite de Denneure, 268.
Maria, soror M., 279.
Mariate ou **Mariete**, li beguine, 260; 290.
Mariatte, femme de Didier Belz ventre de Noweroy, 255; 277 et n; 280.n.
Mariatte de Mont, 272.
Marie, dame M., 10e prieure, 235.
Marie, femme de Jehan Thiebaut, 240.
Mariete, 292.

Digitized by Google

Mariette, femme de Claus le lainier, 283.n; 291.
Marions, femme de Perrins Jaiquemait, 267.
Marsay, Henry de M., 260.
Marsey, comtes de M., 260.n.
Marthe Damiens, 233.
Martin V, 235.n.
Martin, Jennette, 234.
Martinette, femme d'Alerdin le taillour, 258.
Martinus, sacerdos de sancto Livario, 282.
Mathion, soror Ysabel, religieuse, 281.
Matildis, soror M., 246.
Medar, sieur M., 243.
Meline, femme de Hennekin de Gorxe, 289.
Melioris, Bernard, chanoine, 250.n.
Menne, chanoine, 288.n.
Menufeil, Menufeilz, ou **Menufer, Aneilz** ou **Agnes**, 263 et n; 269; 294.
Mercy, comtes de M., 260.n.
Montarby ou **Monterby, Christine** de M., abbesse, 243.n; 244 et n. — **Huguette**, 15e prieure, 240.n; 242 et n. — **Jean** de M., 243.n. — **Marguerite** de M., 244.n. — **Philippe** de M., 242.n. — **Yolande** de M., abbesse, 229; 231; 242 et n; 243.n.
Monteil, Adhémar de M., évêque de Metz, 250.n.
Mouxin, Demange, chanoine de Sainte-Glossinde, 233; 276.n.
Moielain, famille de paraige, 232; 261.n. — **Theobaldus**, dictus de M., maître-échevin, 261 et n.

N

Nicolaus de lai Xype, prêtre, 245 et n; 266 et n.
Nicolaï, ou **Nicolay de Tavars**, ou **Nicolin, Hugo**, chanoine, 241 et n; 259.n; 265.n.
Noël, Dominicus, chanoine, 238 et n.
Noien, Jacobus de N., 271.
Noiron, Arnoult, 276.n. — **Jean**, maître-échevin, 239.n; 260.n; 275.n. — **Jennette**, 237.n; 289.n. — **Marguerite**, 276.n. — **Nicole** ou **Collignon**, maître-échevin, 239 et n; 253.n; 275.n; 289.n. — **Wiriat** ou **Weiria**, maître-échevin, 260 et n; 275.n.
Noisel, Pierre de Laitre, dit N.; maître-échevin, 251.n.
Nommeny ou **Nominey, Alye** de N., religieuse, 270.n; 276. — **Jennete** de N., 8e prieure, 270 et n; 276.n.
Noeroy ou **Noweroy, dame Mangeon** de N., 13e prieure, 255; 277.n; 280. et n.
Novien, Iohannes de N., 279.

O

Odelieta, femme de Jeahn Faulquenel, 277.n.
Odilieta de Valleire, 277.
Odeliette, femme de Fery Fessault, 236.n; 246.n.
Odrometa, 239.
Orchain, Pierrette d'O., 243.n.
Otto de Bioncourt, doyen de St-Thiébault, 255.

P

Paicait ou **Peccate**, damoiselle dame Damelait, 248; 293.
Paillets de Beauparc, Louise-Christine des P., abbesse, 244.n. — **Louis** des P. 244.n. — **Marguerite-Charlotte** des P., 244.n.

Digitized by Google

Paiquel, Burtran, 235 et n.
Pantecouste lai viesiere, 267.
Parise, soror P., religieuse, 274.
Parizeta, domina P., religieuse, 258.
Pauchat, Jenneta, 261.
Paul III, 250.n.
Pauley, Collart de P., 266.
Pellifex, Iacobus, 270.
Penthecostes, soror P., religieuse, 238.
Pergny, Nicole de P., chanoine, 242 et n.
Pernette Dabacourt, 270.
Perrat, Jacobus, 292.
Perro, Ysaibelz, 283.
Pfaffenhoven, Nicolas de P., 237.n. — **Philippe de P.**, 233.n; 237.n; 259.n; 285.n; 286.n.
Pfaffenholz, Philippe de P., 237. (*voir* **Pfaffenhoven**).
Philippe VI, de Valois, 287.n.
Philisot, Nicolaus, 271.
Piedeschalz ou **Piedeschaut**, famille de paraige, 264.n. — **Aubert** ou **Aubry**, maître-échevin en 1322, 264.n; 272.n. — **Aubert**, maître-échevin en 1203, 264.n; 272.n. — **Aburtin**, 272. — **Jean**, maître-échevin, 264.n; 272.n; 285.n. — **Mairiate**, religieuse, 264 et n; 294. — **Poinsate**, 269. — **Wiriat**, maître-échevin, 264.n.
Pierat, Coleta, 258.
Piere, Margareta, novicia, 274.
Pierre, chancelier de l'évêché de Metz, 228.
Pierron de lai Maixe, 235 et n; 257; 284.
Pierson, Nicol, chanoine, 235 et n; 242.n.
Pinglatte, Merguerite, 260.
Poerson, Susanne, religieuse, 273 et n.
Poince, femme de Nicole de la Court, 287.n.
Poincelette Baudoche, ou **Poncia la Riche**, femme de Jean de Gournay, 245.n; 249.n; 257.n; 268 et n.
Poinsate, domexelle lai dame de Same, 283.
Ponzeta, religieuse, 273.
Poujoise, famille de paraige, 266.n.
Praillon, Jean-Baptiste, abbé de Saint-Symphorien, 251.n. — **Jehan**, secrétaire des Treize, 251 et n. — **Praillon**, lieutenant-général au bailliage, 251.n. — **Michel**, maître-échevin, 251.n.
Prodons, le P., aveugle, 253.

Q

Quarte, 256.
Quoinel, dame Marguerite, 262.

R

Raget de Gondrecourt, dame Mahut R., 11e prieure, 239 et n; 261 et n.
Raienauelz, Sefiate, 276.
Raigecourt, famille de paraige, 229; 232. — **Anne de R.**, 237.n. — **Antoine de R.**, 233 et n; 237 et n; 259.n; 285.n; — **Catherine de R.**, 14e prieure, 233.n; 237.n; 259 et n; 285.n; 286.n. — **Claude de R.**, 267.n. — **Elisabeth de R.**, 233.n; 237.n; 285 et. — **Françoise de R.**, sous-prieure, 233.n; 259.n; 285.n; 286 et n. — **Marguerite de R.**, 260.n. — **Philippe de R.**, dit Xappey.
Raville, Jehans de R., 286.
Raville, Jehans de R., 286.
Rebz ou **Rebus, Johanneta**, religieuse, 275.et n; 289.n. — **Marguerite**, religieuse, 233.n; 289 et n. — **dame Merguerite**, 9e prieure, 233 et n; 246; 261 et n; 275.n.

Digitized by Google

Réginald de Bar, évêque de Metz, 229.
Reignelon, Perrate, 277.
Rémiat, dame Anne de R., 237 et n; — **Collignon III**, ou **Nicole**, maître-échevin, 237.n.
René II, duc de Lorraine, 285.n.
rine, religieuse, 268 et n; 294. — **Lorate**, 276. — **Pierre 1er**, échevin, 268.n. — **Jehan II**, maître-échevin, 268.n. — **Katherine**, religieuse, 268 et n; 294. — **Lorate**, 276. — **Pierre 1er**, maître-échevin, 268.n. — **Pierre II**, maître-échevin, 268.n.
Requesse, dame R., recluse de Saint-Pierre, 279.
Rinaldus parmentarius, 280.
Rocignon, Girardus, 253.
Rode. Herperus de R., 267.n. — **Jehenne** de R., religieuse, 260; 268; 294.
Roucelz, Henri, maître-échevin, 249.n.
Roillenat, Briatte, 275.n. — **Jacques**, maître-échevin, 275.n. — **Philippe**, 275.n.
Roillon, Agnes dicta R., 250.
Rolin, Alexandre, 263; 290.n. — **sœur Yzabel**, religieuse, 290.
Rose, Adeliote, 235.
Roselata, mater fratris Francisci, monachi, 256.
Roubay, Jehans, 282.
Rowy, Simonins, 258.
Roxin, Jennette, 234.n; 265.n.
Roy, Colignon, l'escripuain, 255.
Reusse,. dame R., 257.
Ruce, Ruece, ou **Ruesse**, famille de paraige, 232; 233.n. — **Guercire**, maître-échevin. 233.n. — **Jehans** de R., 233 et n. — **Ruesse**, dame R., 260, 292.

S

Saint-Baussan, famille de S., 264.n. — **dame Eléonore** de S., 264.
Sailei, Sale, Sairle, ou **Sairlei, Androwayt** de S., 293 et n; 249; 258; 276; 289.
Sallebourch, Nicolaus de S., 261.
Salm, Jean, comte de S., 235.n; 282.n. — **Mathudis**, comitissa de Same, 282 et n.
Saphiat, dame S., 264.
Saulx ou Saux, Pierre de S., abbé du Pontiffroy, 261 et n.
Savaire, Hugues ou **Hugo** S., chanoine, 241.n; 247.n; 259 et n. — dame **Marguerite** S., 12e prieure, 241.n; 247.n; 259.n; 265 et n.
Scépeaux, Jeanne de S., fille du maréchal de Vieilleville, 250.n.
Schenne, Petrus (*voir* **Chaigne**), 239.
Sebeliate, 248.
Sectes, 227.
Seflate Raienauelz, 276.
Sepincourt, Jehan de S., 277.
Serrières, Conrad de S., 235.n. — **Philippe** de S., 235.n.
Simeloz, 269.
Simon lou preste, 278.
Simon, maistre S., des prescheurs, 276.
Soiron, Nicolle, 275.
Solate ou **Sollate**, famille de paraige, 252.n. — **Estenne**, li preste, 252. — **Jeoffroy**. 252.n; 285 et 5; 271.n.
Sophiat, dame S., 240.
Sorxey, seure **Nicole** de S., converse, 241.
Spincourt, dominus de S., 253.
Stephanus de Gorzia, carpentarius, 236; 241.n; 249; 257; 278.

Digitized by Google

Stephanus carpentarius de Viruino, 241 et n.
Strabourg, Strasbour, ou **Strasbourch**, famille de paraige, 232; 247.n. — **Jeoffroy** de S., 247.n. — **Perete** de S., 247.n. — **Petronille** de S., religieuse, 247 et n; 280.n. — **Poncius** de S., presbyter, 247.n; 271; 280.n. — **Thiebaut** de S., 247.n.
Suffiat, Matentin, 247.
Suffiate, 258.
Suzanne, femme de Jeoffroy de Warize, 262.n.
Symon, prêtre célerier de l'hopital, 282 et n.
Symon, Jacques, chevalier, 276.n.
Symon de Luppey, 278.
Symon, Nicolas, chanoine, 277 et n.

T

Tavars, Tawars, Tauaire, Tavairs (*voir* **Savaire**), **Hugues Nicolai** de T., chanoine, 241.n; 259.n.
Theiriat, 287.
Theirions Belay, 238.
Theobald, mari de Mathilde de Gournay, 245.n.
Theobaldus, presbiter, curatus de Luceyo, 263.
Theobaldus, abbas Gorziensis, 235.
Theodericus, sacerdos, 289.
Thiebalt ou **Thiebault**, Jean T. de Maiey, 253.n; 254.
Thiebalt, suer Sophiat T., 262.
Thiebault, Jehan, 240.
Thiébaut I, abbé de Gorze, 235.n. — **Thiébaut II**, abbé de Gorze, 235.n.
Thomas lou feivre, 272.
Toupet, famille de paraige, 254.n. — **Franciscus** T., maître-échevin, 254 et n.
Tournay, Jean de T., chanoine, 263.n. — **Hennequin** de T., 263 et n.
Travalt, vieille famille messine, anoblie seulement après 1552, 266.n. — **suer Merguerite** T., 266.
Tripet, Mairiete, 249.
Triquet, Jennate, 276.

U

Urbain VIII, 229; 242.n; 243.n.
Urbain, Bastien, chanoine, 278 et n.
Urbanus, magister U., 276.

V et W

Waillembert, Guilles, 279.
Wairey, Matheus de W., 251.
Valleire, Aledis, de V., 277. — **Odilieta** de V., 277.
Vallence, dame V., prieure des Pucelles en la vigne, 283.
Valleroy, M. de V., 235.n.
Vallibus, Margareta de V., 277.
Waltremant, Clemensate, 266.
Valtrin le paticier, 258.
Warene ou **Wairenne**, 235. — **Jehan**, 235.n; 254 et n. — **Margareta, uxor** W., 235.n; 280
Warize, Warixe, Wairise, ou **Wairixe**, famille de paraige, 229; 232. — **Agnes, escolliere**, 275. — **Hugo** de W., sacerdos et canonicus, 272. — **Jehan** de W., maître-échevin, 262 et n; 264.n; 265.n. — **Jeoffroy** de W., 232.n; 234.n; 265.n. — **Jennete** de

Digitized by Google

W., 6e prieure, 243.n; 257.n; 265 et n; 272 et n; 275.n. — **Katherine** de W., 257; 268. — **suer Marguerite** de W., 265; 294. — **Pentecoste** de W., 257.n; 268. — **Renault** de W., 236.n; 246 n. — **Ysabelle** de W., 7e prieure, 234 et n; 257.n; 262.n; 265.n; 270.n; 275.n; 288.
Varnier, Claude, 238.n.
Wernisson, Jehan, 291.
Wesdequeral, Aalis, 262.
Vezignuef, Domangin de V., 274.n. — **Marguerite** de V., 274.n.
Willamel, Simonnis, 274.
Ville, Catherine de V., 285.n.
Willequin, Jehans, 282.
Villey, Collin de V., 292.n.
Vogt d'Hunolstein, Nicolas, 282.n.
Vultegraiz, Jennatte, 260.
Wyboreta, soror W., 265.
Wydremeta, 271.
Vy, Bietrix de V., 262 et n. — **Thiébaut** de V., 262.n.

X

Xauvaire, Ysaibelat, 247.
Xomber, Jacomins, fils de Lowy, 273; 281.n. — **Lowy**, 273; 281 et n. — **Marguerite**, 275. — **Symonins Xober**, 279.
Xouberth, Iohannes, 257.

Y

Yderata, mater Domini Alberti monachi, 266.
Ydeta, soror Y., religieuse, 274.
Yrembourg, uxor Stephani carpentarii de Viruino, 241.
Ysabel, femme de Jehan de Warize, 262.
Ysabella de Thiacourt, soror Y., religieuse, 245.
Ysaibelz, femme de Colignons le clerc, 286.
Ysaibel, femme de Collart de Pauley, 266.
Ysaibel, femme d'Henry de Marsay, 260.
Ysaibelle, la mère de seigneur Symon, célerier de l'hopital, 282.

Digitized by Google

CATALOGUE

DES

ACTES DE FERRI III, DUC DE LORRAINE

PAR LE COMTE J. DE PANGE

TROISIÈME PARTIE

(1281—1295)

Digitized by Google

778. — 1285, septembre.

Giles de Méréville, chevalier, et dame Eliceus, sa femme, du gré de leur seigneur Miles de Vandières, vendent au duc Ferri la moitié du village de Brémoncourt moyennant 150 livres de bons toulois. Scellé par Conraut, évêque de Toul, et par son official.

Arch. de Meurthe, B. 603 n° 75, et B. 879, n° 19. Cité par Lepage, n° 367. — Arch. de Meuse, B. 256, f° 144.

779. — 1285, septembre.

Miles de Vandières déclare approuver la vente ci-dessus. Scellé par l'évêque de Toul et par son official.

Arch. de Meurthe, B. 879 n° 20. — Arch. de Meuse, B. 256, f° 69.

780. — 1285, 26 septembre, *mercredi devant la Saint-Remi.*

Martin Dousserons, bourgeois de Neufchâteau et prévôt de Châtenois, achète au duc Ferri pour un an le produit des amendes et de la mairie dudit Neufchâteau. Le bois des fours banaux sera pris dans la forêt de Hamenfais avec respect des droits de Thierron de l'Angle.

Arch. de Meuse, B. 256, f° 228 v°.

781. — 1285, 1er novembre, *jour de la Toussaint.*

Thiébaut, comte de Bar, déclare avoir reçu du duc Ferri pour le terme de la dernière Saint-Remi 500 livres tournois sur les 20.000 qui lui étaient dues par le duc.

De Wailly, p. 175, pce 249.

782. — 1285, 11 novembre, *jour de la fête de Saint-Martin d'hiver.*

Ferri déclare que par devant lui Odile, veuve d'Arnold dit Zvonink, chevalier d'Altorf sur la Nied, a reconnu avoir vendu à Jean de Neuf-Warnesperch, avoué de Chascey, moyennant 12 livres de messins, une vigne sise à Altorf et continue à celle de Guillaume de Inne. Scellé, sur la requête desdites parties par la cour ducale de Bosonville.

Arch. de Moselle, H. 1.028. Copie du 17e s. — B. N. Lat. 10.030, f° 13.

783. — 1285, décembre.

L'official de Langres déclare que par devant lui Guiot de Passavant, fils du chevalier Wichart, a vendu au duc Ferri ce qu'il avait en la ville et au ban de Darney. Scellé sur la requête dudit Guiot par la cour de Langres et par son oncle Jean de Passavant, seigneur de Montreuil.

B. N. Coll. de Lorr., vol. 711, f° 62. Copié vers 1501 pour les limites de la Franche-Comté et du Barrois.

Digitized by Google

784. — 1285, 3 décembre, *lundi devant la Saint-Nicolas.*

Wimens de Mailly, prévôt de Montesclaire, se portant caution pour Rechart de Sainte-Marie-en-Chaus, débiteur de marchands lombards et cahorsins, déclare au duc Ferri que, si ces marchands ne sont pas payés à la Pâque prochaine, il leur donnera rendez-vous à la Folie devant Neufchâteau six semaines après la Noël suivante.

Arch. de Meuse, B. 256, f° 182 v°.

785. — 1285, 20 décembre, *veille de Saint-Thomas, l'apôtre.*

Ferri déclare que par devant lui André de Bioncourt, chevalier, a reconnu être devenu homme de Bouchard, évêque de Metz, après la ligeance due au duc, et a repris de l'évêque son fief de Moncel. Scellé par le duc Ferri.

Arch. de Moselle, G. 22. Copie du 15e s. — B. N. Coll. de Lorr., vol. 717, f° 408 (Cartul. d'évêché de Metz. Reg. des fiefs, III, f° 176). — B. N. Coll. de Lorraine, vol. 717, f° 455 v° (Cartul. d'évêché de Metz. Reg. des fiefs, I, f° 190). — B. N. Lat. 10.021, f° 176 (Reg. des fiefs, III).

786. — 1285, 21 décembre, *jour de la St-Thomas, l'apôtre.*

Boëmond de Sarrebrück, chevalier, son fils Nicolas, Goldemans de Torviler et son frère Robert, prient le duc Ferri de donner à Thierri de Warnesperch la vouerie de Chaussy que détenait son oncle Jean de Neuf-Warnesperch.

Arch. de Meurthe, B. 708, n° 2. Cité par Lepage, n° 368. — Arch. de Meuse, B. 256, f° 227.

787. — 1286.

Ferri, ayant fait quelques désordres en France, fut obligé d'entretenir du roi Philippe des lettres de rémission. Arrêts de la cour de Parlement de 1290 à 1291, dans un mémoire du 17e siècle.

B. N., Coll. de Lorr., vol. 501. — Dom Calmet, t. III, liv. 24, p. 138.

788. — 1286.

Collignon de Rémérèville reprend du duc Ferri, pour lui et ses frères, tout ce qu'ils tiennent à Droville, sauf 7 soudées de terre qu'ils y tiennent de Renaud d'Athienville.

Arch. de Meuse, B. 256, f° 26.

789. — 1286, 1er février,

feria sexta ante Purificationem Beatæ Virginis

(Strasbourg employait le style Impérial).

Conrad de Lichtenberg, évêque de Strasbourg, et Othon, seigneur d'Ohsenstein, Landvogt de l'Empire en Alsace, font accord avec le duc Ferri, au sujet du château de Reichshoffen dont Gérard de Géroldseck était caution pour le duc.

Digitized by Google

Celui-ci, tout en réservant ses droits sur des bourgeois qui résident à Reichshoffen, renonce au château en échange de dix foudres de vin que l'évêque de Strasbourg autorise à prendre sur les dîmes de Molsheim. Les dettes de l'évêque et de ses fidéjusseurs envers le duc à raison de captivité sont éteintes. L'évêque aidera le duc contre l'archévêque de Trèves, les comtes de Salm et de Luxembourg. Témoins les prévôts de Bâle et de Strasbourg, Waleran, frère du comte de Luxembourg, Egenon, comte de Fribourg, Henri de Blamont, Albert de Parroie, Albert de Laiveline, Harchomann de Razenhusen, Eberard et Gontier de Landesperch, Raoul et Eberard de Andelahe, Burcart di Wisseberc (Weisberg).

Arch. de Meurthe, B. 565, n° 20. Cité par Lepage, n° 378. — Publié dans *l'Alsatia diplomatica* de Schœpflin, t. II, n° 751. — B. N., Coll. de Lorr., vol. 502, f° 266. — Arch. de Meuse, B. 256, f° 351. — A. E., Lorr., t. I, p. 25. Copie de 1738. — Publié par Karl Albrecht dans le *Rappolsteinisches Urkundenbuch*, t. I, p. 127.

790. — 1286, janvier.

Ferri fait savoir que par devant lui Simonin, dit Torbelois, de Blainville, a donné aux frères de la Maison Dieu hors Lunéville un pré situé près du pont sur le chemin de Xerbéviller.

Arch. de Meurthe, H. 3.147. Cité par Lepage, n° 369.

791. — 1286, 10 février,
dimanche après l'octave de la Purification Notre Dame.

Ferri donne à Henri de Blamont le fief de Fontenoy : le château, le bourg et la ville que Ferri de Fontenoy, écuyer, fils du comte de Toul, tenait de lui.

Arch. de Meurthe, B. 641, n° 5, et B. 644, n° 57. Cité par Lepage, n° 370. — Arch. de Meurthe, B. 335, f° 37. — B. N. Coll. de Lorr., vol. 122, f° 109 v°.

792. — 1286, 18 février,
lundi après la Saint-Valentin (Style impérial).

Conrad, évêque de Strasbourg, et Othon d'Ohsenstein déclarent tenir en séquestre le château d'Echery, fief de Lorraine, du consentement du duc Ferri. Scellé par Otton d'Ohsenstein.

Arch. de Meurthe, B. 384, f° 90. Cité par Lepage, n° 379. — Arch. de Meurthe lay. Alsace, fiefs n° 10. — A. E., Mém. France 1942, f° 30 v°, 87e liasse, n° 6. — Arch. de Meuse, B. 256, f° 357.

793. — 1286, 18 février,
feria secunda proxima post festum beati Valentini
(Style impérial).

Otton d'Ohsenstein promet aide au duc « ultra montes... inter Slezstat et castrum Sanctum Theodatum » et même

Digitized by Google

entre Strasbourg et Bitche. Il excepte de cette alliance l'archevêque de Trèves et les comtes de Deux Ponts Evrard et Valeran.

Arch. de Meuse, B. 256, f° 370 v°.

794. — 1286, 24 février,
dimanche de Esto mihi.

Henri de Blamont déclare que le duc Ferri lui ayant fait remettre par Ferri de Fontenoy le château, le ban et la ville de Fontenoy, il ne pourra s'en aider contre le duc et le lui rendra, sur sa demande dans les quinzejours. Scellé de son scel.

B. N., Coll. de Lorr., vol. 711, f° 44. Copie de 1501 sur l'original. — Arch. de Meuse, B. 256, f° 66.

795. — 1286, 27 février,
in crastino beati Agricolii (*Agrœculi*).

Jean de Malberch donne au duc Ferri des lettres de sûreté valables durant un mois.

Arch. de Meuse, B. 256, f° 230.

796. — 1286, mars.

Ferri s'établit plège envers le prieur de Bainville pour Jacques de Vaudémont, écuyer, son homme, de faire restituer jusqu'à la Saint-Jean-Baptiste prochaine par son sergent Therrion de Nancy, tous les châteaux que ledit Jacques a pris au prieuré. Scellé de son scel.

B. N., Coll. de Lorr., vol. 717, f° 347. Copie du 17e s. de St Epvre.

797. — 1286, 7 mars, *jeudi prochain après les Bures.*

Ferri donne quittance à Ancel de Kerlenges, citoyen de Metz, son ancien prévôt. Scellé de son scel.

B. N., Coll. de Lorr., vol. 231, pce 122. Original.

798. — 1286, 6 avril.

Ferri est mentionné dans un acte de l'empereur Rodolphe.

Winckelmann, t. II, pce 158. — Böhmer-Redlich : Regesta imperii, n° 2.011.

799. — 1286, mai.

Willame dit le Noir, chevalier demeurant à Nancy se déclare homme lige du duc Ferri pour la grange de la Borde près Buissoncourt après le premier hommage qu'il doit au duc de Limbourg. Scellé par l'official de Toul.

Arch. de Meuse, B. 256, f° 19 v°.

Digitized by Google

800. — 1286, mai.

Wirion de Condé, écuyer, fils de feu Fourke de Condé, chevalier, se déclare homme lige du duc Ferri après l'évêque de Metz, moyennant un fief de soudée de 60 livres de Toulois pour lesqueles il doit demi an de garde au château de Frouard, Scellé par l'archidiacre et l'official de Toul.

Arch. de Meuse, B. 256, f° 21 v°.

801. — 1286, mai.

Girardin de Condé, écuyer, fils de feu Fourke de Condé, chevalier, se déclare homme lige du duc Ferri après l'évêque de Metz moyennant un fief de soudée de 60 livres de toulois pour lesquelles il doit demi an de garde à Gondreville. Scellé par l'archidiacre et l'official de Toul.

Arch. de Meurthe, B. 705, n° 133. Cité par Lepage, n° 371. — Arch. de Meuse, B. 256, f° 21 v°.

802. — 1286, mai.

Hue Chaderon et Gui, son frère, donnent quittance au duc Ferri de 180 livres tournois sur les 240 livres que le duc devait à Simon de Châteauvillain, chevalier, pour les pertes que ledit Simon avait faites à l'occasion du duc à Senlis. Scellé par Simon prieur de Vignory et Renaud curé de Bussières.

Arch. de Meuse, B. 256, f° 175.

803. — 1286, 30 mai, *jeudi après la Saint-Urbain.*

Yeblas de Saint Monge, comme caution de Fromont de la Salle, écuyer, et de son frère Dfeir, clerc, qui auraient dû tenir prison à « Bourgoiigne », engage au duc Ferri tout ce qu'il a à Xirocourt sauf les droits des hoirs de Philippe de Sercey. Scellé par l'official de Toul et l'archidiacre Patin en l'église de Toul.

Arch. de Meuse, B. 256, f° 191 v°.

804. — 1286, 23 juin, *veille de Saint-Jean-Baptiste.*

Ferri de Castres, chevalier, et son fils Formei donnent quittance au duc Ferri de tous hommages. Scellé par Bouchard, évêque de Metz, et par Simon comte de Sarrebrück, seigneur de Commercy.

Arch. de Meuse, B. 256, f° 405 v°.

805. — 1286, 4 juillet,
jeudi après la fête de Saint-Pierre et Saint-Paul.

Ferri vidime une lettre écrite à Corbeil en 1286 le lundi après la Trinité, par Jean de Villers, maître de la première maison de l'Hôpital Saint Jean de Jérusalem, qui déclare que Gillaume Pigion, jadis prieur de France, donna aux

Digitized by Google

Juifs de Lorraine, moyennant un marc d'argent et 12 toulois à chaque Saint-Remy, un terrain sur le ban de Laxou par delà Nancy, dans le diocèse de Toul.

Arch. de Meurthe, H. 3.083. Cité par Lepage, n° 372. — Arch. de Meurthe, H. 3.043, f° 12. — Arch. de Meurthe, H. 3.044, f° 8 v°.

806. — 1286, 13 juillet, *samedi avant la division des apôtres.*

Marguerite, dame de Triconville, prie le duc Ferri de sceller l'acte de vente fait par elle et son fils Richard au chapitre de Toul de ce qu'elle possédait à Ornyses (Ornisey près Bar le duc).

Arch. de Meurthe lay. Bar (ville et faubourgs, n° 9).

807. — 1286, 27 juillet, VI Kal. aug.

Accord entre le duc Ferri et Egeno, comte de Fribourg, au sujet des droits à percevoir sur les argentières (mines d'argent).

Arch. de Meuse, B. 256, f° 199. Dom Calmet, liv. XXIV, p. 138.

808. — 1286, 28 juillet,

dimanche après la fête de St-Jacques et St-Christophe.

Boemons, princier de Metz et grand archidiacre de Trèves, reconnaît devoir au duc Ferri 200 livres de bons petits tournois.

Arch. de Meuse, B. 256, f° 387 v°.

809. — 1286, 15 septembre,

dimanche après l'exaltation de la Sainte-Croix.

Bouchard, évêque élu de Metz, promet au duc Ferri de ne pas aider Henri, comte de Salm, à tenir contre le duc Morhanges, qu'il tient du duc, ni Xowenberg le Châtel, Rittelanges et Castres, qui sont de la mouvance de l'évêque.

Arch. de Meurthe, B. 566, n° 64. Cité par Lepage, n° 373. — Arch. de Moselle, B. 34. Original. Sceau tombé. — A. E., Mém. France 1941, f° 365, 56e liasse, n° 53. — A. E., Mém. France 1941, f°s 436 v° et 439, 60e liasse, Morhange, n°s 1 et 9. — B. N., Lat. 10.021, f° 182. — Arch. de Meuse, B. 256, f° 274 v°.

810. — 1286, 15 septembre,

dimanche après l'exaltation de la Sainte-Croix.

Ferri donne quittance à Bouchard évêque de Metz, pour le château et la châtellenie de Castres, sauf pour ce qu'il en peut requérir à Henri comte de Salm.

B. N., Lat. 10.021, f° 1.

811. — 1286, 16 septembre,

lundi après l'octave de la nativité Notre Dame.

Bouchard, évêque de Metz, et le duc Ferri déclarent prendre pour arbitres Louis de Jandelaincourt, archidiacre de Metz, et Renaud de Neufchâtel, chevalier, auxquels le duc promet que la guerre qu'il fait à Henri comte de Salm

Digitized by Google

pour la châtellenie de Castres ne préjudiciera pas à l'évêque Bouchard.

B. N., Coll. de Lorr., vol. 717, f° 420. — B. N., Lat. 10.021, f° 290 v°.

812. — 1286, 19 septembre,
jeudi prochain après l'exaltation de la Sainte-Croix.

Ferri donne quittance à l'évêque Bouchard de 1.200 livres de messins pour une dette de 4.000 livres tournois que Laurent, évêque de Metz, avait contractée envers le duc et que Gobert d'Apremont s'était engagé à faire payer.

B. N., Coll. de Lorr., vol. 717, f° 406 v°. — A. E., Mém. France 1943, f° 361 v°. Sac. 50, Verdun, Epinal, n° 13. — B. N., Lat. 10.021, f° 162 v°.

813. — 1286, octobre.

Jean dit le Fourrier, d'Epinal, cède au duc Ferri pour 30 livres de toulois ce qu'il avait aux bans d'Azerailles, de Louville, de Badmesnil et de Fontenoi prenant pour caution Bertran d'Ancerville (Meurthe). Scellé par l'official de Toul.

Arch. de Meuse, B. 256, f° 228.

814. — 1286, octobre.

André d'Amance, chevalier, sire de Bioncourt, moyennant 300 livres tournois, se déclare homme lige de Thibaut comte de Bar, après le duc de Lorraine et l'évêque de Metz et en reprend en fief ce qu'il a à Armaucourt et Chenicourt, à Saint-Paul et à Fossieux; il devra deux mois de garde à Mousson ou à Toulon. Scellé par Conrart évêque de Toul, Jean de Choiseul et Jacques de Bayon.

De Wailly, p. 184, pce 262.

815. — 1286, 1er octobre, *jour de la fête de Saint-Remi.*

Ferri confirme la fermeté et la franchise qu'il a accordées à la Neuveville-lez-Raon par lettres à l'abbaye de Moyenmoutier.

De Wailly, p. 183, pce 260.

816. — 1286, 2 octobre, *lendemain de la Saint-Remi.*

Ferri confirme la fermeté et la franchise qu'il a accordées à la Neuveville-les-Raon par lettres à l'abbaye de Moyenmoutier.

De Wailly, p. 183, pce 260.

817. — 1286, 7 octobre,
lundi après la Saint-Remi, ou chief d'octembre.

Bertran d'Ancerville se porte caution envers le duc Ferri de 30 livres de toulois pour Jean dit le Fourrier, d'Epinal, demeurant à Dompaire (Vosges). Scellé par Pierre, curé de

Digitized by Google

Moyen, doyen de la chrétienté de Flin et par Jean curé de Deuxville.

Arch. de Meuse, B. 256, f° 228 v°.

818. — 1286, novembre, *mense novembris.*

Ferri déclare que, sur la prière du chapitre de Saint-Gengoul de Toul, il a pris en sa garde pour trois ans les biens du chapitre sis à Bosonmonts, Baignuez et Cruzilles.

B. N., Lat. 10.020, f° 10 v°.

819. — 1286, 1er novembre, *festo omnium sanctorum.*

Arnould, prêtre du diocèse de Metz, résigne l'église de Sigerstal entre les mains du duc Ferri.

Arch. de Meuse, B. 256, f° 193 v°.

820. — 1286, 10 novembre, *vigile de la Saint Martin d'hiver.*

Gérard, abbé de Saint-Mansuy de Toul, et frère Rechard, prieur des Prêcheurs de Toul, exécuteurs testamentaires de Ferrion Acarraude, citoyen de Toul, donnent quittance générale au duc Ferri et lui en donnent comme plèges Renaud de Neufchâtel, chevalier, et Thiébaut le Gronais, citoyens de Metz.

Arch. de Meuse, B. 256, f° 133 v°.

821. — 1286, 20 novembre,
mercredi après l'octave de la Saint-Martin d'hiver.

Bouchard, évêque de Metz, devant payer 45 livres de messins à la Noël prochaine au duc Ferri, lui en donne comme plèges Renaud de Neufchâtel, chevalier, et Thiébaut le Gronais, citoyens de Metz.

Arch. de Meuse, B. 256, f° 237.

822. — 1286, 24 novembre, *vigile de la Sainte-Catherine.*

Ferri promet de payer à Bouchard, évêque de Metz, et à Henri de Blâmont 1.000 livres de messins avant la prochaine Noël.

Arch. de Meuse, B. 256, f° 242 v°.

823. — 1286, 4 décembre,
mercredi après la fête de Saint-André l'apôtre.

Colin, prévôt de Vacolour (Vaucouleurs), reconnaît avoir reçu des gens du duc Ferri pour son seigneur Joffroi de Goinville (Joinvile), seigneur de Vaucouleurs, 120 livres de fors « provenisiens ». Scellé par lui et par Jacques de Bayon sire de la Fesche.

Arch. de Meuse, B. 256, f° 106.

824. — 1286, 9 décembre,
lundi après la fête de Saint-Nicolas en hiver.

Bouchard, évêque de Metz, promet de payer avant la mi-carême prochaine 200 livres de messins au duc Ferri

Digitized by Google

qui s'en était porté caution pour l'évêque envers Burtignon Paillat.

Arch. de Meuse, B. 256, f° 237 v°.

825. — 1286, 16 décembre,
lundi avant la fête de Saint-Thomas l'apôtre.

Nouveau délai donné au duc Ferri pour s'acquitter envers Bouchard, évêque de Metz, et Henri de Blamont, des 1.000 livres qu'il leur doit.

Arch. de Meuse, B. 256, f° 243.

826. — 1287.

Ferri assigne une rente sur « la jurée » de Neufchâteau au profit des religieuses de l'Etanche.

Arch. de Meurthe, B. 4.504. Copie de 1587.

827. — 1287.

Ferri vidime une lettre donnée en mars 1265 par Renaud de Romont qui déclare avoir rétabli avec l'abbaye de Belchamp le four banal de Mehoncourt; les droits se partagent par moitié, l'abbaye ne prend rien sur les cens de Grignonviller, le Hannere, ni en la corvée les Breuil.

Arch. de Meurthe, H. 1.349. Original. Restes de sceau. L'original de Renaud de Romont y est attaché.

828. — 1287, janvier.

Thierri de Warnesperg reconnaît être devenu l'homme lige de Ferri.

Arch. de Meurthe, B. 566, n° 26. Cité par Lepage, n° 375.

829. — 1287, 8 janvier, *mercredi après l'apparition Notre Seigneur.* (Les comtes de Deux-Ponts n'employaient pas le style impérial).

Evrard et Valeran, comtes de Deux-Ponts, déclarent que Thierry, chevalier de Warnesperg, leur homme, a reconnu devant eux être homme lige du duc Ferri à cause d'un moulin neuf sis entre Servigny et Raville et devoir demi an de garde à la Neuve Warnesperg.

Arch. de Meurthe, B. 384, f° 206 v°. Cité par Lepage, n° 377. — Arch. de Meurthe, lay. Bitsch Castres, n° 26. — Arch. de Meuse, B. 256, f° 366 v°.

830. — 1287, 11 janvier,
samedi devant lou vintime jour de Noël.

Jacques de Warnesperg donne quittance au duc Ferri de 20 livres de messins pour un cheval que le duc eut de lui à Senlis. (V. mai 1286.)

Arch. de Meuse, B. 256, f° 412 v°.

831. — 1287, 21 janvier, *mardi avant la Saint-Vincent.*

Wautrin de Crévéchamps, dit Pikerne, écuyer, se déclare homme lige du duc Ferri après la ligeance qu'il doit

Digitized by Google

durant la vie de sa femme Odile à Henri, comte de Vaudémont, et reprend en fief du duc ce qu'il a à Crepey et à Dommartin-les-Charmes, moyennant demi an de garde à Einville. Scellé par la cour de Toul.

Arch. de Meurthe, B. 700, n° 6. Cité par Lepage, n° 376. — Arch. de Meuse, B. 256, f° 45.

832. — 1287, février.

Eudes d'Ascey, chevalier, fils du feu chevalier Milon, et Alix, femme d'Eudes, vendent au duc Ferri, moyennant 200 livres tournois et le respect des droits du seigneur de Choiseul, tout ce qui leur est échu par la succession d'Alix de Bruch, veuve de Gérard de Bettanges, en la châtellenie de Neuviller et ce qui pourrait lui échoir en la terre d'Allemagne. Scellé par la cour de Toul.

Arch. de Meurthe, B. 879, n° 21. Cité par Lepage, n° 381. — Arch. de Meuse, B. 256, f° 103 v°.

833. — 1287, 5 février, *mercredi après la Chandeleur.*

Par devant l'official de Metz Thiébaut le Gronais, citoyen de Metz, donne quittance générale de toutes dettes au duc Ferri. (V. 20 nov. 1286.)

Arch. de Meuse, B. 256, f° 169. — B. N., franc. 4.883, p. 7.720. Sac. Meslanges, n° 142.

834. — 1287, 5 février, *mercredi après la Chandeleur.*

Par devant l'official de Metz Burtignon Paillas, citoyen de Metz, donne quittance générale au duc Ferri de toutes dettes contractées envers lui. (V. 9 déc. 1286.)

Arch. de Meuse, B. 256, f° 169. — De Wailly, p. 186, pce 264.

835. — 1287, 7 février, *vendredi après la Chandeleur.*

Jean de Bourgogne reçoit du duc Ferri, comme caution d'Othon, comte de Bourgogne, 400 livres pour la plus grande partie en nature (froment, vin, palefrois, chevaux). Scellé par Henri de Blamont, chevalier.

Arch. de Meuse, B. 256, f° 153.

836. — 1287, 23 février
lendemain de fête de Saint-Pierre au mois de février.

Conraus, écuyer de Réchicourt, reconnaît avoir reçu du duc Ferri 100 livres de bons messins pour lesquelles il lui engage tout ce qu'il a à Forbach.

Arch. de Meurthe, B. 717, n° 1. Cité par Lepage, n° 380. — Arch. de Meuse, B. 256, f° 127.

837. — 1287, mars, Mirecourt.

Ferri confirme l'accompagnement fait par son fils Jean de la seigneurie de Vitrimont à l'abbaye de Senones.

Arch. de Meurthe, H. 226, f° 7. — Arch. de Meurthe, H. 259. Copie.

Digitized by Google

837 *bis.* — 1287, mars.

Ferri mande au prévôt de Saint-Dié de laisser le chapitre jouir de la féauté de cette ville.

Gravier, *Hist. de Saint-Dié*, p. 364. Cité par Lepage, n° 383. — B. N., Coll. de Lorr., vol. 720, f° 161 v°.

838. — 1287, 25 mars, *fête Notre Dame, en mars, Crécy.* (Dans cet acte l'année est marquée 1286 et ne commence donc pas à l'Annonciation.)

Gaucher de Châtillon, sire de Crécy, chevalier, demande au duc Ferri de payer pour lui à Thomas Couperel, chevalier, 160 livres tournois sur les 260 que le duc lui devait pour la perte de ses chevaux.

Arch. de Meurthe, B. 834, n° 159. Cité par Lepage, n° 382. — Arch. de Meuse, B. 256, f° 345 v°.

839. — 1287, 26 mars,
lendemain de fête Notre Dame en mars.

Wichars d'Amance, chevalier, donne quittance générale au duc Ferri pour la perte de ses chevaux et autres frais.

Arch. de Meuse, B. 256, f° 208 v°.

840. — 1287, 12 avril,
samedi après Pâques, au mois d'avril.

Hue dit Tripotel, chevalier, se déclare homme lige du duc Ferri comme il est contenu dans la lettre qu'il possède sur ce sujet, scellée par le duc, par la duchesse Marguerite sa femme et par leur fils aîné Thiébaut.

Arch. de Meuse, B. 256, f° 43.

841. — 1287, 21 avril, *lundi avant la fête de Saint-George.*

Simonin, prévôt de Vaucouleurs, et Colin dit Charmois, son prédécesseur, reconnaissent avoir reçu du duc Ferri 100 livres de « provenisiens fors » pour Joffroi de Joinville seigneur de Vaucouleurs. Scellé par la cour de Toul. (V. 4 déc. 1286.)

Arch. de Meuse, B. 256, f° 105 v°.

842. — 1287, 23 avril, *jour de la fête de Saint-George.*

Hue, écolâtre, en l'église de Toul, donne quittance générale au duc Ferri.

Coll. de Lorr., vol. 28, f° 39. Cité par Lepage, n° 384. — Publié par de Wailly, p. 188. — Arch. de Meuse, B. 256, f° 220.

843. — 1287, mai.

Ferri déclare qu'un débat s'étant élevé entre l'abbaye de Vaux-en-Ornois (Evaux) d'une part, et Berthe, dame de Parroye, Simon, chevalier, et Jean de Champenois son frère,

Digitized by Google

seigneurs de ladite ville de Parroye, d'autre part, au sujet du gagnage de Ranzey et des bois de Faxinet derrière Attiéville, et lesdites parties s'étant entendues sur le charroi du bois à Vic et Moyenvic, il a confirmé à l'abbaye de Vaux le gagnage avec les bois, toutes ces choses étant de son fief. Scellé par le duc Ferri, par Henri comte de Blamont, par Ancel, son oncle, et Amit, son frère.

Arch. de Meurthe, B. 475, n° 32. Copie de 1612. Cité par Lepage, n° 385. — B. N., Coll. de Lorr., vol. 290, f° 30 v°.

844. — 1287, 5 mai,
lundi après l'Invention de la Sainte Croix au mois de mai.
Nancy.

Par devant Wiars, prieur de Nancy, Girard, curé de Bayon, reconnaît avoit reçu de Poireson de Rozières, clerc du duc Ferri, 300 livres de tournois que ledit duc devait à Jacques de Bayon.

Arch. de Meuse, B. 256, f° 172.

845. — 1287, 20 mai, *mardi devant la Pentecôte.*

Thiébaut, comte de Bar, déclare s'être allié par serment corporellement fait à Ferri, duc de Lorraine, pour aider celui-ci, à grande et petite force, à défendre ses terres contre l'évêque de Metz.

B. N., Coll. de Lorr., vol. 152, f° 41. — « Extrait des archives de la Chambre du Conseil et des Comptes du duché de Bar, d'un ancien registre en veslin, escrit en lettre gotique très ancienne et difficile à lire, reliez en vaux au feuillet XIIIIxx et VII... » le 17 juin 1718.

846. — 1287, 29 mai, *jeudi après la Pentecôte.*

Thiébaut comte de Bar déclare avoir reçu du duc Ferri pour le terme de la dernière Pâques, 500 livres tournois sur les 20.000 qui lui sont dues par le duc.

De Wailly, p. 189, pce 268.

847. — 1287, juin.

Ferri déclare qu'en sa présence, les maire et habitants de la Neuveville en Virnez ont reconnu devoir à Henri de Blamont 13 livres de toulois et 100 quartes d'avoine, mesure de Deneuvre.

Arch. de Meurthe, B. 574, n° 32. Cité par Lepage, n° 386.

848. — 1287, 8 juin, *dimanche de la quinzaine de Pentecôte.*

Bouchard, évêque de Metz, promet au duc Ferri de lui rendre dans l'an et jour le château de Xowemberg.

Arch. de Meuse, B. 256, f° 288.

Digitized by Google

849. — 1287, 15 juillet, *jour de la division des apôtres.*

Ferri déclare que Jean de Syberch, dit de la Sale, fils de Guerlain de Bitsch, a vendu à l'abbaye de Villers-Bettnach le moulin de Kolvenges, du consentement de sa femme et de Guerlain, Peter, Reynere, Nicholas, Isabel et Marie, leurs enfants.

Arch. de Moselle, H. 1.722. Original scellé. — Arch. de Moselle, H. 1.739. Original. Sceau tombé.

850. — 1287, 24 août,

jour de la fête de Saint-Barthélemy l'apôtre. Prény.

Henri de « Chasteiz devant Mez » reconnaît tenir du duc Ferri tout ce qu'il a aux bans d'Arnaville et de Pagny, et devoir en retour trois mois de garde à Prény.

Arch. de Meuse, B. 256, f° 25 v°.

851. — 1287, 2 septembre (1),

die martis post decollationem beati Johannis Baptistæ.

Philippe, roi de France, mande à son trésorier du Temple qu'il ajoute 200 livres tournois aux 300 livres tournois payables au Temple à chaque Chandeleur données par son père en fief et hommage lige à Ferri duc de Lorraine. Ces 500 livres devront être payées sans difficulté au duc ou à son mandataire remettant la présente lettre au terme fixé.

B. N., Coll. de Lorr., vol. 199, pce 18. Original. — Arch. de Meuse, B. 256, f° 35 v°.

852. — 1287, 20 septembre,

veille de Saint-Mathieu, l'apôtre.

Werri de Dune, seigneur de Naunenstein, devient l'homme lige du duc Ferri moyennant 100 livres de messins qu'il assigne au duc sur ses biens de Wernizwilre.

Arch. de Meuse, B. 256, f° 361 v°.

853. — 1287, 23 septembre,

mardi prochain après la fête de Saint-Mathieu l'apôtre.

Henri, comte de Luxembourg, promet au duc Ferri de ne lui rien demander à cause de Longwy.

B. N., franc. 11.823, f° 327 v°. — Arch. de Meuse, B. 256, f° 309; cette pièce donne la date du mercredi après la Saint-Matthieu (24 sept.).

854. — 1287, 24 septembre,

mercredi après la Saint-Mathieu, l'apôtre.

Ferri, pour traiter avec Henri, comte de Luxembourg, compromet Joffroy d'Esch et Thibaut de Rumigny.

Arch. de Meurthe, lay. Traittés IV, n° 4. Publié par de Wailly, p. 190, pce 270.

(1) Arch. de Meurthe, lay. France I N° 16. Cette pièce donne la date du *lundi* après la décollation.

Digitized by Google

855. — 1287, 24 septembre,
mercredi prochain après la fête de Saint Matthieu, l'apôtre.

Bouchard, évêque de Metz, devant au duc Ferri 18.000 livres de tournois noirs, lui engage tout ce qu'il possède à Buissoncourt, Rémérèville et Velaine.

Arch. de Meuse, B. 256, f° 235.

856. — 1287, 24 septembre,
mercredi prochain après la fête de Saint-Matthieu, l'apôtre.

Bouchard, évêque de Metz, devant au duc Ferri 18.000 livres de tournois noirs, lui engage Rambervilliers, Deneuvre et Condé et en donne comme plèges Thiébaut, comte de Bar, et Thomas, princier de Verdun. Scellé par l'évêque de Metz, par Willaume évêque de Cambrai et Jean comte de Hainaut.

Arch. de Meuse, B. 256, f° 235.

857. — 1287, 24 septembre,
mercredi prochain après la fête de Saint-Matthieu, l'apôtre.

Bouchard, évêque de Metz, promet au duc Ferri de s'en remettre à lui au sujet de ses « descors » avec le seigneur Henri de Blamont. Scellé par l'évêque de Metz, par Willaume évêque de Cambrai et par Jean comte de Hainaut.

Arch. de Meuse, B. 256, f° 240 v°.

858. — 1287, 1er octobre,
jour de la Saint-Remi, ou chief d'octembre.

Bouchard, évêque de Metz, promet au duc Ferri de l'acquitter des dépens que lui et ses gens « ont fait et feront en nostre chevachie ».

Arch. de Meuse, B. 256, f° 237.

859. — 1287, 2 octobre, *lendemain de la Saint-Remi.*

Jacques, sire de Bayon et de la Fesche, déclare que Bouchard, évêque de Metz, lui ayant engagé Vexoncourt en fief et hommage pour 400 livres de toulois, il reconnaît tenir ce lieu de lui après le duc Ferri et le comte Henri de Vaudémont.

B. N., Lat. 10.021, f° 256 v°. Publié par Wailly, p. 190, pce 271.

860. — 1287, 3 novembre, *lundi après la Toussaint.*

Thibaut, comte de Bar, déclare avoir reçu du duc Ferri, à la dernière Saint-Remi, 500 livres tournois sur les 20.000 à lui dues par le duc.

Wailly, p. 192, pce 275.

Digitized by Google

861. — 1287, 5 novembre,
jeudi devant la Saint-Martin d'hiver.

Le maire et la communauté de Buecourt (Vosges) s'associent à l'accord passé entre le duc Ferri et Régnier d'Offroicourt. Scellé par Watier, vicaire de Buecourt, Nichole curé de Saint-Preinchie, Parix curé de la Neuveville sous Châtenoy, Amauri desservant l'église du Mesnil.

Arch. de Meuse, B. 256, f° 217.

862. — 1287, 15 novembre,
samedi après la Saint-Martin d'hiver.

Bouchard, évêque de Metz, envers Robert duc de Bourgogne et Jean d'Avesnes, comte de Hainaut, constitue le duc Ferri pour caution de 10.000 livres de « provenisiens fors » sur les différents que l'évêché de Metz avait avec le comte de Bar.

Arch. de Meurthe, B. 879, n° 24. Cité par Lepage, n° 387. — Arch. de Meuse, B. 256, f° 274 v°.

863. — 1287, 27 novembre,
proxima quinta feria post Catherine.
Lutree (Kloster Fraulautern).

Contrat de mariage, passé au nom de Louis, duc de Bavière, entre son fils Louis et Elisabeth, fille aînée du duc Ferri : Louis de Bavière aura les lieux de Vinzingen, de Neuviller, de Volf-perch, d'Elbstein, de Friesenheim, le château de Housen, Dornheim, Manheim, Wachenheim, Nekerau tenu de l'évêque de Worms, sur lesquels sera constituée la dot d'Elisabeth. Le duc Louis de Bavière donne son consentement, ainsi que sa femme Mathilde, et s'entendra des hommages avec l'Empereur et le comte de Linange. Le duc Ferri promet à sa fille de lui donner sa part dans sa succession et d'y faire acquiscer par écrit son fils ainé Thiébaut.

Cité dans : Regesten der Pfalzgrafen am Rhein (1214-1400), hgb. von der Badisch. Historisch. Commission. Innsbruck, 1894, t. I, p. 68, n° 1.175.

Arch. de Meuse, B. 256, f° 349. — Arch. de Meurthe, lay. Mariages des princesses de Lorr. aux ducs de Bavière, n° 62 (citée par Dufourny, B. N., fr. 4.883, p. 7.309). Ce dernier texte, l'original sur parchemin, scellé du sceau de Louis pendant sur lacs de soie rouge, qui se trouve aujourd'hui aux archives de Vienne (K. K. Haus-Hof und Staatsarchiv), ainsi qu'un vidimus donné le 24 août 1324 par l'abbé de Beaupré (Série D. Mariages, t. XIX, liasse 1, pièce 2), est daté V Kal. decembri, ce qui donne la même date du 27 novembre. Mais les deux textes portent : anno..... M° CC° octuagesimo *septimo*, quoique Lepage, au n° 322 de son catalogue, ait donné la date de décembre 1281.

864. — 1287, 23 décembre, *X Kal. januarii.*

Ratification de ce contrat du mariage de son fils par Mathilde, fille du roi des Romains, duchesse de Bavière et comtesse palatine du Rhin.

Digitized by Google

Arch. de Vienne (K. K. Haus-Hof und Staatsarchiv, Série D. Mariages, t. XIX, liasse 1).

865. — 1287, 23 décembre, *X Kal. januarii.*

Ratification par Simon, évêque de Worms, de l'engagement pris sur Neckerau par Louis, fils aîné du duc de Bavière, en vue de constituer un douaire à sa femme Elisabeth de Lorraine.

Arch. de Meurthe, lay. Mariages des princesses de Lorr., n° 63. Aujourd'hui aux archives de Vienne (K. K. Haus-Hof und Staatsarchiv, Série D. Mariages, t. XIX, liasse 1).

866. — 1287, décembre.

Thibaut de Lorraine, comte de Rumigny, fait accord avec Guy, comte de Flandre, au sujet de Waize, Alost, Gramont, terres sur l'Escaut.

Arch. de Meurthe, lay. Flandre et Arschot, n° 6. — De Wailly, p. 194, pce 278. Munie d'un sceau équestre en cire verte pendant sur lacs de soie.

867. — 1288, janvier. Lunéville.

Ferri déclare que par devant lui Simonin clerc de Lunéville, fils de feu Thiriat dit Pencemale, a reconnu avoir donné à l'église de Beaupré tout son héritage paternel et maternel.

Arch. de Meurthe, H. 394. Original. Sceau tombé.

868. — 1288, 2 janvier, *IV non. januarii.* Mayence.

L'Empereur Rodolphe consent à ce que le douaire de sa fille Mathilde, mère de Louis de Bavière, soit assis sur le château de Heilbronn, à cause du mariage dudit Louis avec Elisabeth, fille du duc Ferri, celle-ci devant avoir son douaire sur Waschenheim.

Arch. de Meurthe, lay. Mariages... aux ducs de Bavière, n° 56.

869. — 1288, 3 janvier, *vendredi après l'octave de Noël.*

Ferri se déclare payé des 300 livres de messins qu'il avait prêtées pour l'évêque de Metz à Simon de Sarrebrück, Geoffroy d'Esch, Geoffroy d'Apremont, Renaud de Neufchâteau et sire Jean Havelot.

Arch. de Moselle, G. 446. Original. Sceau tombé.

870. — 1288, 22 janvier, *jour de la Saint-Vincent en janvier.*

Par devant l'official de la cour de Toul et Pierre de Vaucouleurs, fils de Joffroy, seigneur de Vaucouleurs, Gérard de Bouc cède au duc ses droits sur Magnières, Saint Pierremont et Saint Morise.

Arch. de Meurthe, B. 879, n° 25. Cité par Lepage, n° 388. — Arch. de Meuse, B. 256, f° 187.

Digitized by Google

871. — 1288, 24 janvier,
feria sexta ante conversionem Beati Pauli.

Henri de Honecken reçoit du duc Ferri par les mains de son clerc Micel 50 livres de messins.

Arch. de Meuse, B. 256, f° 428.

872. — 1288, février.

Henri, prieur de Varangéville, par l'octroi de Jean, abbé de Gorze, cède au duc Ferri trois muids de sel par an à Rosières, vingt sous toulois à Manoncourt, et les bois de Tillier et Grigny au ban de Buissoncourt, en échange de ce que le duc possédait à Heillecourt; le duc ne garde que la justice sur le meurtrier, le larron ou la femme enforcée, 20 réseaux d'avoine que les gens d'Heillecourt lui doivent à Nancy, à chaque Saint-Martin, et le charroi et les sergents aux osts et aux chevauchées que doivent les gens de Nancy, lorsque le duc y est en personne et qu'is y sont semondés.

Arch. de Meurthe, B. 375, f° 33, G. 444. Copie du 17° s. Cité par Lepage, n° 390. — Arch. de Meuse, B. 256, f° 83.

873. — 1288, 3 février, *lendemain de la Chandeleur.*

Joffroy dit de Rosières se reconnaît entièrement payé par le duc Ferri.

Arch. de Meuse, B. 256, f° 107 v°.

874. — 1288, 3 février,
lendemain de la Purification Notre Dame.

Par devant l'official de la cour de Toul et Pierre, fils de Joffroy seigneur de Vaucouleurs, Girard de Boucq vend au duc Ferri le quart du château de Romont (Vosges), moyennant 600 livres de tournois noirs.

Arch. de Meurthe, B. 879, n° 18. Cité par Lepage, n° 389. — Arch. de Meuse, B. 256, f° 186 v°.

875. — 1288, 23 février, *veille de Saint-Mathias apôtre.*

Wiric de Daun, chevalier, seigneur de Hannenstein, déclare avoir reçu du duc Ferri 100 livres de deniers messins et avoir repris de lui en fief Wernisweiller.

Arch. de Meurthe, B. 706, n° 2. Cité par Lepage, n° 391.

876. — 1288, 14 avril,
mercredi après la quinzaine de Pâques.

Thibaut, comte de Bar, déclare avoir reçu du duc Ferri, pour le terme de la dernière Pâques, 500 livres tournois sur les 20.000 à lui dues par le duc.

Publié par Wailly, p. 199, pce 282.

Digitized by Google

877. — 1288, 3 mai, *jour de la fête de la Sainte Croix.*

Valeran de Geroldzeck, chevalier, frère de Brocart, reconnaît avoir reçu 150 livres de messins du duc Ferri et être devenu son homme lige pour le fief d'Amanges (Insming) après l'évêque de Metz et Laure, dame de Saint-Dizier.

Arch. de Meurthe, B. 599, n° 5. Cité par Lepage, n° 392. — Arch. de Meuse, B. 256, f° 376.

878. — 1288, juin.

Bouchard, évêque de Metz, reconnaît devoir au duc Ferri 100 livres de bons messins que celui-ci lui a prêtés à son grand besoin.

Arch. de Meurthe, B. 879, n° 32. Cité par Lepage, n° 393. — Arch. de Meuse, B. 256, f° 236 v°.

879. — 1288, 30 juin, *mercredi après la Saint-Pierre.*

Accord entre Henri, comte de Salm et Bouchard, évêque de Metz, au sujet de Xowemberg et de Morhange recouvrés du duc Ferri.

A. E., Mém. France 1.941, f° 437 v°, 60e liasse (Morhange, n° 2).

880. — 1288, 6 juillet,
mardi après l'octave de la Saint-Jean-Baptiste.

Jacques de Warnesperch, chevalier, donne quittance au duc Ferri de toutes dettes contractées envers lui.

Arch. de Meuse, B. 256, f° 67.

881. — 1288, 4 août,
samedi après la décollation de Saint-Jean-Baptiste.

Ferri donne au prieuré de Nancy 30 sous de toulois à prendre chaque année à la Saint-Remy sur les issues de la halle de Nancy. Scellé par le duc et par Jean abbé de Clairlieu.

Arch. de Meurthe, G. 334. Copie contemporaine et vidimus délivré par la Cour de Nancy en 1303 à la vigile de Pâques. — Arch. de Meurthe, G. 337. Copie contemporaine.

882. — 1288, 8 octobre,
in octavis beati Remigii. Apud Tulpetum.

Valeran, comte de Juliers, répond au duc Ferri, qui l'avait sommé de le servir de son fief lige, qu'il n'est pas lige mais simple fief et d'ailleurs qu'il ne peut se rendre auprès du duc, à cause d'une succession à régler.

Arch. de Meurthe, lay. Fiefs divers, n° 15. Cité par Lepage, n° 394. — Arch. de Meuse, B. 256, f° 431 v°.

Digitized by Google

883. — 1288, 12 octobre,
mardi après les octaves de la Saint-Remy.

Ferri donne pouvoir à Béatrix, comtesse de Luxembourg, sa nièce, de donner bonne pourprise de lui et de Conrad de Richicourt (Réchicourt).

Arch. de Meurthe, B. 407, f° 81 v°. Lux. lay. 16, n° 120. Cités par Lepage, n° 395. — Arch. de Meurthe, lay. Luxembourg I, n° 59. Publié par Wailly, p. 201, pce 286.

884. — 1288, 15 octobre,
vendredi devant la fête de Saint-Luc l'évangeliste.

Aubers, prieur, et Simonin dit Trueve-denier, maire de Neufchâtel, déclarent que, par devant les échevins Colin Bancelin et Jean dit Tripotel, les enfants de Colenet Girbillon, Jean et Poincete, donnent quittance au duc Ferri de tout ce qu'il pouvait devoir à leur père.

Arch. de Meuse, B. 256, f° 120 v°.

885. — 1288, 21 octobre,
die jovis post festum beati Luce évangeliste.

A la suite d'un désaccord entre le duc Ferri et les frères Rodolphe, Henri et Evrard d'Andelach, chevaliers ils prennent comme arbitre Anselme de Ribeaupierre, fixent un dédit de 200 marcs d'argent et désignent comme cautions, Jacques de Bayon, Mathieu de Coussey, Albert de Laveline et Simon de Lusse, écuyer, pour le duc Ferri; Conrad de Landesperch, Albert dit Cagne, Conon de Gueixbetzheim (Geispolsheim) et Vautier de Othenheim, chevalier, pour les frères d'Andelach; ces cautions verseront une amende égale à l'ensemble de la somme due si les deux parties contreviennent à l'arbitrage d'Anselme de Ribeaupierre. Scellé par Anselme de Ribeaupierre.

Publié par Karl Albrecht : Rappoltsteinisches Urkundenbuch, t. I, p. 132, n° 173, d'après l'original conservé à Fribourg. — Arch. de Meuse, B. 256, f° 112 v°. — Publié par Schœpflin, Alsatia diplomatica, II, n° 760.

885 *bis*. — 1288, 21 octobre,
jeudi après la Saint-Luc, l'évangéliste.

Thibaut, comte de Bar, déclare avoir reçu du duc Ferri, pour le terme de la dernière Saint-Remi, 500 livres tournois sur les 20.000 à lui dues par le duc.

De Wailly, p. 202, pce 287.

886. — 1289, 3 janvier,
lundi avant l'Apparition Notre Seigneur.

Valeran dit de Grodezech reçoit du duc Ferri 75 livres de toulois par la main de Poiresson de Rozières, clerc du duc.

Arch. de Meuse, B. 256, f° 375.

Digitized by Google

887. — 1289, 6 février,
lundi après la purification de Notre Dame.

Bouchard, évêque de Metz, déclare qu'il rendra Xovemberg à Henri, comte de Salm, si celui-ci ou ses fils paient à l'évêché de Metz, d'ici cinq ans, 1.000 livres de messins et une somme laissée à l'estimation de Henri de Forbach; en outre il s'engage à ne pas faire la paix sans eux avec le duc Ferri. Scellé par Conrad, évêque de Strasbourg, Ferri prévôt de cette ville et archidiacre de Metz, et Hue de Fénestranges.

De Wailly, p. 205, pce 293.

888. — 1289, 23 février.

Ferri scelle un acte par lequel Renauld, sire de Neufchâtel (Neuerbourg) déclare avoir repris en fief et hommage d'Henri, comte de Luxembourg, ce qu'il tenait en la ville au pont de Niee.

Lux. lay. 17, n° 21. Cité par Lepage, n° 398.

889. — 1289, 26 février,
lendemain de la Saint-Matthias l'apôtre en février.

Pierre du Pont, chevalier du diocèse de Trêves, reprend du duc Ferri, en fief, son alleu de Mercy et ce que tiennent ses cousins Colars de Mercy et Raoul de Wolmerenges.

Arch. de Meurthe, B. 956, n° 2. Cité par Lepage, n° 396. — Arch. de Meuse. B. 256, f° 366.

890. — 1289, 28 février,
samedi après la St. Matthias l'apôtre.

Joffroy d'Esch reprend en fief du duc Ferri sa maison de Velezperch (Felsberg) avec rentes sur Valdrevanges.

Arch. de Meurthe, B. 384, f° 167 v°. Cité par Lepage, n° 397. — Arch. de Meurthe, lay. Valdrevanges, n° 3.

891. — 1289, mars.

Ferri renouvelle pour trois ans la sauvegarde accordée en mai 1263 au chapitre de Toul pour ses sujets et ses biens.

Arch. de Meurthe, G. 1.384, f° 178.

892. — 1289, 12 mars, *jour de la Saint Grégoire en mars.*

Aubert de Parroie, chevalier, garantit au duc Ferri 300 livres de provenisiens forts pour les terres provenant de Renaud de Romont, vendues au duc par André fils d'Aubert et Polite sa femme.

Arch. de Meuse, B. 256, f° 193. Publié par Wailly, p. 203, n° 289.

Digitized by Google

893. — 1289, avril.

Alexandre, abbé de Moyenmoutier, déclare que le duc Ferri, en réparation des dommages qu'il a causés à cette abbaye, lui a donné tout ce qu'il avait à Moyenmoutier, à Barbonville, à Sainte-Marie, et « en nostre rue à Ascey » ; le duc se réserve des droits sur les serfs de Barbonville, les amendes, et droits de justice, puis, au cas d'ost ou de chevauchée 80 sergents avec six chars attelés chacun de six bœufs et de deux chevaux.

Arch. de Meuse, B. 256, f° 160.

894. — 1289, avril.

Ferri déclare que, pour le repos de son âme et celle de ses ancêtres, il a donné à l'abbaye de Moyenmoutier tous ses biens à Moyenmoutier, Barbonville, etc. Scellé par le duc et par l'official de la cour de Toul.

Arch. de Meurthe, H. 1.847. Cité par Lepage, n° 399. — Dom Humbert Belhomme, Historia Mediani Monasterii, p. 342. Cité par Lepage, n° 400. — Arch. de Meurthe, H. 1.832, Vidimus délivré le 20 mars 1609 par les gardes du scel du Tabellionnage de Nancy. — B. N., Coll. de Lorr., vol. 721 et vol. 724, f° 16. Copies de 1609 sur l'original, conservé au noviciat des Jésuites de Nancy.

895. — 1289, mai.

Par devant l'official de Toul, Gérard de Boucq, chevalier, se reconnaît homme lige du duc Ferri, après le comte de Bar et le seigneur de Vaucouleurs, et reprend de lui en fief ce qu'il a au ban de Tailloncourt.

Arch. de Meurthe, B. 833, n° 7. Cité par Lepage, n° 401. — Arch. de Meuse, B. 256, f° 45.

896. — 1289, mai.

Ferri cède à Huart de Beaufremont ce qu'il avait à Vouxey.

Arch. de Meurthe, lay. Nancy, I, n° 7. Cité par Lepage, n° 402.

897. — 1289, 10 mai,
lendemain de la Translation de St-Nicolas.

Thibaut, comte de Bar, déclare avoir reçu du duc Ferri, pour le terme de la dernière Pâques, 500 livres tournois sur les 20.000 à lui dues par le duc.

De Wailly, p. 203, pce 290.

898. — 1289, 22 mai,
mardi prochain avant la Pentecôte.

Jean de Montbéliard, sire de Montfaucon, s'engage à payer au duc Ferri à Neufchâteau, 200 livres de petits tournois si Willemin le Radelet, Perrin de Maisières et Colat d'Outre, son écuyer, ne se rendent pas en la prison du duc à Neufchâteau, dans l'octave de la prochaine mi-août.

Arch. de Meuse, B. 256, f° 108.

Digitized by Google

899. — 1289, 24 mai,
mardi prochain devant la Pentecôte.

Thiébaut, comte de Farrates (Ferrette), déclare s'être allié au duc Ferri contre Bouchard, évêque de Metz, et contre ses alliés « que sunt delai lez mons qui departent Assaiz (Alsace) et Lorreigne et la Marche de Bourgoingne de Lorreingne », il s'engage à aider le duc contre les alliés de l'évêque sis au delà des Vosges, et, au premier commandement, à marcher contre eux avec cent hommes d'armes qui seront au duc dès qu'ils seront entrés sur ses terres.

Arch. de Meuse, B. 256, f° 86 v°.

900. — 1289, 26 mai, *jeudi avant la Pentecôte.* Einville.

Par devant Jean de Montfaucon, Jean d'Oiselet et Ansel de Parroie, chanoine de Liège, Henri de Blâmont, s'allie contre l'évêque de Metz au duc Ferri, qui annule l'hommage que Henri de Blamont lui devait de 200 livres de terre à Rozières.

Pr. 527 et 528, Arch. de Meurthe, B. 574, n° 14. Cité par Lepage, n° 404. — Arch. de Meuse, B. 256, f°° 284 v° et 286 v°.

901. — 1289 ,18 juin,
samedi avant la fête de Saint-Jean-Baptiste.

Rodolphe, Henri et Evrard d'Andlau, au sujet de la succesion de Renauld de Romont, s'entendent avec le duc Ferri pour le château de Romont, une rente de 10 livres tournois de terre que le seigneur de Romont leur devait à Mengnières et une somme de 150 livres en deniers de Strasbourg, sur laquelle ils ont lettres patentes du duc, celui-ci leur donne comme répondants son neveu Henri de Blamont, demeurant à Saint-Dié, Albert « de Aquilina », Jean de Nomény, chevaliers, et Warnier de Provenchères, écuyer, demeurant à Rambervillers.

Arch. de Meuse, B. 256, f° 5. — Arch. de Meurthe, B. 705, n° 127. Cité par Lepage, n° 405.

902. — 1289, 19 juin,
dimanche devant la Saint-Jean Baptiste.

Conclusion d'une trêve jusqu'au 8 septembre (Nativité Notre Dame) entre Bouchard, évêque de Metz, Henri comte de Salm, son fils Jean, Henri de Forbach, d'une part et le duc Ferri, Henri de Blamont et Conrault de Rechicourt d'autre part, par devant Ferri prévôt de Strasbourg et archidiacre en l'église de Metz, Joffroy d'Apremont, Jacques de Warnesperch, Renaus de Triencort, Jean de Raigecort, Jean de Marsal, chevalier, Ferri du Châtelet, Philippe et Jacques de Bayon, Tiébaut de Bauffremont, Jean de Rozières, fillâtre de Tiébaus, Pierre de Romméville, chevalier.

Scellé par l'abbé de Gorze, par Jean de Montfaucon et par Pierre de Bourlémont.

Arch. de Meuse, B. 256, f° 238.

Digitized by Google

903. — 1289, 21 juin,
mardi avant la Saint-Jean Baptiste.

Jean de Montbéliard, sire de Montfaucon, fait hommage lige au duc Ferri après le comte de Bourgogne, l'archevêque de Besançon et les hoirs du comte de Châlon, pour 150 livrées de terre à tournois aux bans de Harol et de Girancourt, qu'il tient du duc et auxquelles celui-ci a ajouté des terres à Bignécourt et le moulin de Hucheloup.

Arch. de Meurthe, B. 668, n° 2. Cité par Lepage, n° 406. — Artch. de Meuse, B. 256, f° 18 v°.

904. — 1289 ,juillet.

Ferri fait savoir qu'André de Bioncourt et sa femme se sont accordés avec le prieur « de la priorée desouz Amance » au sujet d'un moulin.

Catalogue des archives de l'abbaye de Saint-Mihiel, n° 52. Cité par le Journal de la société d'archéologie lorraine, 1898, p. 15.

905. — 31 juillet, *dernier jour du mois de fenoul.*

Accord passé entre le duc Ferri et le maire et les jurés de Neufchâteau, relativement aux issues, étalages, change de monnaies, réparations de murs, rues et chemins, respectant les lettres de franchise que la commune tenait des ducs de Lorraine et des comtes de Champagne.

Vidimus délivré à Neuchâteau en 1294 le jour après la décollation de Saint-Jean Baptiste, sous le sceau du gardien des frères mineurs de Neufchâteau. Arch. de Meuse, B. 256, f° 87.

906. — 1289, septembre.

Henri, comte de Virnembourg (Vernbourg) déclare qu'il est devenu homme lige du duc Ferri et doit le servir avec 30 hommes.

(Henri de Vernbourg meurt en 1289, mais Robert, son fils aîné, et un autre qui fut pris, servent le duc).

Arch. de Meurthe, B. 566, n° 27. Cité par Lepage, n° 408.

907. — 1289, 9 septembre,
lendemain de la Nativité Notre Dame.

Henri, comte de Vernbourg, fait hommage au duc Ferri pour 300 livres de tréverois que le duc lui avait promis.

Arch. de Meurthe, B. 384, f° 119, v°. Cité par Lepage n° 407. — Arch. de Meuse, B. 256, f° 363 v°.

907 *bis.* — 1289, 5 octobre, *mercredi après la Saint-Remi.*

Ferri promet à son allié le comte Evrard de Deux-Ponts de le dédommager de toutes les pertes qu'il pourrait éprouver dans leur guerre commune contre l'évêque de Metz.

Strasbourg. Arch. du Bas-Rhin. Fonds Lehmann. Copie.

Digitized by Google

908. — 1289, 14 octobre,
vendredi devant la fête de Saint-Luc l'Evangéliste.

Vautier de Montfaucon, chevalier, fait hommage au duc Feri après le comte de Bourgogne, et reprend du duc en fief la moitié de la terre et de la rente que lui et ses frères avaient aux bans d'Harol et de Giraucourt.

Arch. de Meurthe, B. 668, n° 1. Cité par Lepage, n° 410. — Arch. de Meuse, B. 256, f° 19.

909. — 1289, 19 octobre.

Jean de Manonville devient homme lige du duc Ferri après l'hommage du comte de Bar et du sire de Choiseul à charge de garde annuelle pendant six semaines à Frouard, durant laquelle le duc lui donnera l'affouage dans ses bois.

Arch. de Meurthe, B. 377, f° 101 v°. Cité par Lepage, n° 409.

910. — 1289, 19 octobre,
mercredi après la Saint-Luc, l'Evangéliste.

Jean de Montbéliard, sire de Montfaucon, et Jacques de Bayon s'entendent avec Jean de Manonville pour prêter hommage au duc Ferri.

Arch. de Meurthe, lay. Nancy I, n° 6.

911. — 1289, 31 octobre, vigile de la Toussaint.

Anselme, sire de Ribeaupierre, se reconnaît homme lige du duc Ferri et le doit aider contre tous hommes fors le roi d'Allemagne, les évêques de Strasbourg et de Bâle.

Albrecht : Rappoltsteiner Urkundenbuch, I, 135, n° 178. — Arch. de Meurthe, B. 493, n° 2. Cité par Lepage, n° 411. — B. N. franç. 11823, f° 72, v°. — Arch. de Meuse, B. 256, f° 3.

911 *bis*. — 1289, 27 novembre,
dimanche devant la St-André.

Ferri déclare qu'il a constitué Ferri de Sierk, chevalier, pour caution de 800 livres de tréverois payables à la prochaine Saint-Remi à Pierre de Winterich, échevin de Trêves.

Original. Parchemin. Sceau tombé. — Luxembourg. Reg. Publ. Lux. 33 (II) n° 35. — Publié dans les chartes de la famille de Reinach, n° 35. Goerz IV, p. 383, n° 1700.

912. — 1290, 5 février, Lunéville.

Ferri promulgue deux ordonnances dont l'une défend les blasphèmes et jurements sous peine d'avoir le fer chaud au front; l'autre interdit de vendre offices ni bénéfices.

Rogéville, Dict. des ordonnances, t. I p. 103, t. II p. 192 et 432. Cité par Lepage, n° 412.

Digitized by Google

913. — 1290, 21 février, *mardi après les Bures.*

Ferri donne à Henri de Blamont tout ce qu'il a à Fontenoy-le-Châtel (Vosges).

Arch. de Meurthe, B. 641, n° 5; B. 644, n° 58. Cité par Lepage, n° 412.

914. — 1290, 23 février, *jeudi après les Bures.*

Ferri mande à Ferri de Fontenoy, écuyer, et aux habitants dudit lieu de rendre à Henri de Blamont l'hommage dont ils étaient tenus envers le duc.

Arch. de Meurthe, B. 644, n° 59. Cité par Lepage, 413. — B. N. Coll. de Lorr. vol. 122, f° 109, v°.

915. — 1290, 23 février, *jeudi après les Bures.*

Ferri donne à Henri de Blamont le fief d'Escherei le Chatel et du val de Liepvre.

B. N. Coll. de Lorr. vol. 121, f° 48. Copie du 16e s. signée Menget. — Arch. de Meurthe, B. 952, n° 3. Cité par Lepage, n° 415.

916. — 1920, 2 mars.

Ferri déclare qu'en sa présence Clémence de Saules, femme de Robert, chevalier, a reconnu devoir à l'abbaye de Clairlieu 5 sous toulois de cens, payables sur une vigne sise au finage de Laxou.

Arch. de Meurthe, H. 516. Cité par Lepage, n° 414.

917. — 1290, 22 mars,
feria quarta ante ramos palmarum (1).
Cloître de l'abbaye de Fribourg.

Contrat de mariage de Conrad, fils du comte de Fribourg, avec Catherine, fille du duc Ferri; celle-ci aura une dot et une part dans l'héritage de son père; le comte de Fribourg promet d'obtenir pour le duc l'alliance de l'évêque de Strasbourg qui aidera le duc aux dépens de celui-ci, *citra Alpes Alsatie per totam Lotharingiam*, sauf contre l'évêque de Metz, le comte de Salm, Frédéric comte de Linange et son fils, Evrad et Valeran, frères, comtes de Deux-Ponts, Hugues Jean et Gerlac comtes de Fénétrange, le seigneur de Blamont et Louis et Jean de Kirkele. Pour les difficultés que Ferri a avec le comte de Salm et avec l'évêque de Metz, il s'en remet au jugement de l'évêque de Strasbourg; si le comte et l'évêque refusent de s'y soumettre, l'évêque de Strasbourg s'alliera au duc contre eux. En retour, le duc aidera l'évêque de Strasbourg contre ses ennemis en Alsace, sauf contre le duc de Bavière, le comte de Linange et son

(1) Le texte dit « feria quarta », c'est-à-dire mercredi, et non mardi, comme le dit Dom Calmet liv. XXIV, p. 139. Pr. 509. Cité par Lepage, N° 416.

Digitized by Google

fils, le comte de Ribeaupierre, Conrad fils de Varnere et son fils. Le comte de Fribourg promet encore d'obtenir pour le duc Ferri, contre l'évêque de Metz, l'alliance de son père Henri, des seigneurs de Schwarzenberg et de Hornbourg, et de Vautier de Geroldsec.Le comte de Fribourg lui-même promet au duc son alliance, sa vie durant, pour tout le pays en deçà des Alpes d'Alsace. Scellé par le duc Ferri et l'évêque de Strasbourg.

Arch. de Meuse, B. 256, f° 390. — Partiellement publié par Karl Albrecht dans le *Rappoltsteinisches Urkundenbuch*, t. I, p. 598.

918. — 1290, avril.

Conrad, évêque de Strasbourg, s'allie au duc Ferri, sauf contre l'évêque de Metz, Frédéric, comte de Linange et son fils, Evrard et Valeran, comtes de Deux-Ponts, Hugues, Jean et Gerlac, comtes de Fénétrange, Henri de Blamont, Jean de Salwerde, Louis et Jean de Kirkele.

Arch. de Meuse, B. 256, f° 372. Publ. par Dom Calmet pr. 530.

919. — 1290, avril.

Egeno, comte de Fribourg, donne quittance au duc Ferri de ce qu'il aurait pu lui réclamer pour les dommages qu'il avait soufferts durant son emprisonnement.

Pr. 533. Cité par Lepage, n° 421. Arch. de Meuse, B. 256, f° 393.

920. — 1290, avril.

Ferri garantit le même de tout dommage à son service, en 1290. Les bourgeois de Fribourg donnent 120 marcs d'argent en douaire annuel à Catherine, fille du duc Ferri et femme de leur comte Conrad.

Arch. de Meuse, B. 256, f° 391, v°.

921. — 1290, avril.

Conrad, fils aîné d'Egeno, comte de Fribourg, constitue en douaire à sa femme Catherine, fille du duc Ferri, 80 marcs de terre sur son château de Hetheuke et 200 marcs de terre sur Fribourg.

Arch. de Meuse, B. 256, f° 392. — Schreiber : *Urkundenbuch von Freiburg* I, 1, p. 125, n° 46, d'après l'original qui se trouve dans les archives de la ville de Fribourg. — Cf. Dentzcke dans la *Zeitschrift für Gechichte des Oberrheins*, Neue Folge 23, p. 123 (9 juillet 1290).

922. — 1290, avril.

Le même comte de Fribourg, du diocèse de Constance, promet de ne pas se remarier après la mort de sa femme Catherine de Lorraine.

Arch. de Meuse, B. 256, f° 391.

Digitized by Google

923. — 1290, avril.

Thomas, dit Couperei, de Dammartin, fait hommage au duc Ferri moyennant 100 livres de petits tournois à lui payables par le duc.

Arch. de Meurthe, B. 379, f° 448 v°. — Cité par Lepage n° 422.

924. — 1290, 4 avril, *tertia feria post diem Pasche.*

Conrad, évêque de Strasbourg, promet au duc Ferri de l'aider contre Henri, comte de Salm, et son fils Jean.

Arch. de Meuse, B. 256, f° 371 v°.

925. — 1290, 4 avril, *feria tertia proxima post diem Pasche.*

Henri, marquis de Hachberg, Ferri et Egeno de Furstenberg, Vautier de Geroldseck, Burcard de Hornbourg, Wilhelm de Schwarzenberg, Henri de Eberstein s'allient avec le duc Ferri pour faire la guerre à l'évêque de Metz au delà des monts jusqu'au comté de Luxembourg.

Pr. 533. Cité par Lepage n° 420. — Arch. de Meuse, B. 256, f° 394.

926. — 1290, 4 avril,
proxima tertia feria post festum Pasche.

Alliance d'Egeno comte de Fribourg avec le duc Ferri.

Pr. 532. Cité par Lepage n° 420. — Arch. de Meuse, B. 256, f° 394 v°.

927. — 1290, 4 avril, *mardi après Pâques.*

Henri de Blamont et Henri d'Andlau, chevalier, déclarent que, à la suite de leur arbitrage sur la garde de Saulcy contestée entre le duc Ferri, d'une part, et Anselme de Ribeaupierre, chevalier et son frère Henri, écuyer, d'autre part, ces derniers ont abandonné au duc cette garde, moyennant le paiement d'une rente de 240 livres de toulois, assise entre Ribeaupierre et Saint-Dié à raison de 10 livrées de terre par 100 livres d'argent; ladite somme sera payée avant le 1er mai ou convertie en une rente de 20 livres de toulois.

Pr. 532. Arch. de Meurthe, B. 493, n° 4, 5 et 6. Cité par Lepage n° 418. — B. N. franç. 11.823, f° 71. — Arch. de Meuse, B. 256, f°s 3 et 3 v°. — Karl Albrecht : *Rappolsteinisches Urkundenbuch*, t. I, p. 136.

Anselme et Henri de Ribeaupierre confirment l'arbitrage précédent.

Karl Albrecht, t. I, p. 137.

928. — 1290, 4 avril, *mardi après Pâques.*

Anselme de Ribeaupierre se déclare homme lige du duc Ferri, pour lui et ses hommes après son décès, moyennant

Digitized by Google

300 livres de toulois payables le 1er mai par l'intermédiaire de bonnes gens habitant entre Ribeaupierre et Saint-Dié; il doit aider le duc contre tous hommes, sauf le roi d'Allemagne, les évêques de Strasbourg et de Bâle, le comte de Ferrette et les seigneurs de Blamont.

Karl Albrecht : *Rappoltsteinisches Urkundenbuch*, t. I, p. 138, n° 180. — Arch. de Meurthe, B. 384, f° 89. Cité par Lepage, n° 419. — Arch. de Meurthe, lay. Alsace Ribeaupierre, n° 4. — B. N., franç. 11.823, f° 74. — Arch. de Meuse, B. 256, f° 3.

928 *bis*. — 1290, 4 avril, *mardi après Pâques*.

Ansel de Ribeaupierre et son frère Henri déclarent que le duc Ferri les quitte de tout ce qu'ils lui demandaient.

Arch. de Meurthe, lay. Alsace, Ribeaupierre, n° 4.

929. — 1290, 23 avril, *jour de la fête de Saint-George*.

Ferri, prieur en l'église de Saint-Dié, plus tard évêque d'Orléans, reconnaît qu'il ne pourra vendre ou échanger les terres que le duc Ferri son père lui a assignées à Gondreville, à Villers le sec, à Bulligny; il en excepte la garde de Villers le sec pour l'abbaye Saint-Evre de Toul. Scellé par l'official de Toul.

Arch. de Meuse, B. 256, f° 124 v°.

930. — 1290, 2 mai,
lendemain de la fête de Saint-Jacques et Saint-Christophe.

Ferri, pour 85 marcs d'argent qu'il devait à Hartman de Ratzenhove, lui engage, moyennant hommage lige, ce qu'il avait en la garde de Saulcy, où les hommes doivent le cri du Val Saint-Dié avec les autres depuis les montagnes d'Alsace jusqu'à Beauregard.

Arch. de Meurthe, B. 566, n° 28. Cité par Lepage, n° 423.

931. — 1290, 2 mai,
lendemain de la fête de Saint-Jacques et Saint-Christophe.

Ferri cède aux enfants de Villaume d'Ornes, en échange du village de Seraucourt, ce qu'il avait à Fléville, se réservant la garde des prêtres, des clercs et des maisons d'ordre.

Hist. généal. de la maison du Châtelet, pr. p. VI, n° 10. Cité par Lepage, n° 424.

932. — 1290, 2 mai,
lendemain de la fête de Saint-Philippe et Saint-Jacques.

Anselme de Ribeaupierre déclare que pour une créance de 540 livres de toulois que lui et sont père Henri avaient sur le duc Ferri celui-ci lui a donné la garde de Wissembach et 6 livres de toulois sur le péage du beffroi de ladite ville dont les hommes doivent le cri du val Saint-Dié depuis les montagnes d'Alsace jusqu'à Beauregard, les sergents

Digitized by Google

doivent assister aux osts et chevauchées où le duc serait en personne. Scellé par Ansel de Ribeaupierre.

Arch. de Meurthe, B. 493, n° 3. Cité par Lepage, n° 425. — B. N., franç. 11.823, f° 75 v°. — Arch. de Meuse, B. 256, f° 4. — Publié par Karl Albrecht : *Rappoltsteinisches Urkundenbuch*, t. I, p. 137, pce 183.

933. — 1290, 2 mai,

lendemain de la fête de Saint-Philippe et Saint-Jacques.

Henri de Ribeaupierre, écuyer, déclare que le duc Ferri l'a bien payé en donnant à son frère Ansel la garde de Wissembach et une rente annuelle de 6 livres touloises sur le péage du beffroi.

Arch. de Meurthe, B. 493, n° 7. Cité par Lepage, n° 426. — B. N., franç. 11.823, f° 72. — Arch. de Meuse, B. 256, f° 4 v°. — Publié par Karl Albrecht : *Rappoltsteinisches Urkundenbuch*, t. I, p. 138.

934. — 1290, 2 mai,

mardi après la fête de Saint-Jacques et Saint-Philippe.

Ferri devant asseoir à Henri de Blamont 140 livrées de terre sur Fontenoy-le-Châtel et lui en ayant déjà assigné 80, promet d'assigner les 60 autres à la prochaine Saint-Jean-Baptiste.

Arch. de Meurthe, B. 644, n° 60. Cité par Lepage, n° 427. — Arch. de Meurthe, B. 335, f° 36 v°.

935. — 1290, 15 mai, *lundi devant la Pentecôte.*

Ferri et Jean, abbé de Gorze, avec le consentement des hommes de Saint-Nicolas du Port (Meurthe) y établissent des fours banaux qui seront mis chaque année aux enchères; l'abbé de Gorze aura la moitié à cause de ses maisons de Port et de Varangéville, le prieur de Port pourra faire cuire chez lui.

Arch. de Meurthe, B. 375, f° 53 v°. Cité par Lepage, n° 428. — Arch. de Meurthe, lay. Gorze, n°° 4 et 5. — Arch. de Meurthe, G. 451. — B. N., Coll. de Lorr., vol. 717, f° 189. Vidimus de 1290 dans l'inventaire des actes à la disposition de la justice de Saint-Nicolas (17e s.). — Arch. de Meuse, B. 256, f° 99.

936. — 1290, 19 mai, *vendredi avant la Pentecôte.*

André de Parroie, chevalier, fils d'Aubert, et Polite sa femme, vendent au duc Ferri pour 300 livres tournois tout ce qui leur était échu à Romont de l'héritage de Renaud seigneur dudit lieu. Scellé par l'official de Toul.

Arch. de Meurthe, B. 879, n°° 26 et 27. Cité par Lepage, n° 429. — B. N., Coll. de Lorr., vol. 90 *bis*, n° 11. — Arch. de Meuse, B. 256, f° 211 v°.

Digitized by Google

937. — 1290, 22 mai, *lendemain de la Pentecôte.*

Jean, abbé de Gorze, déclare que Jean, son prieur de Varangéville devra payer au duc Ferri 6 livres de toulois par an pendant douze ans à partir de la prochaine Saint-Remy.

Arch. de Meuse, B. 256, f° 66 v°.

938. — 1920, 28 mai, *in octabis Penthecostes.*

Conrad, évêque de Strasbourg, s'engage à faire confirmer par le roi des Romains la dot assignée à Catherine, fille du duc Ferri et femme de Conrad fils aîné d'Egeno comte de Fribourg; il promet en outre au duc Ferri, qu'il fera lever la sentence de proscription qu'il aurait pu encourir pour la captivité du comte de Fribourg. Scellé par l'évêque.

B. N., Coll. de Lorr., vol. 26, pce 3. Original autrefois scellé sur double queue. — A. E., Mém. France 1.942, f° 27 v°, 80e liasse, n° 2. — Arch. de Meuse, B. 256, f° 392 v°.

939. — 1290, juin.

Etienne de Chalon, sire de Vignory et sa femme Jeanne cèdent à Thiébaut sire de Rumigny et de Bove, et à sa femme Isabelle tout ce qu'ils avaient à Saint-Julien, Pierry, Muxey, Bossus, Origny, St-Marcel et Giraumont et en plus 1000 livres de petits tournois, en échange de ce que Thiébaut et sa femme tenaient en fief du roi de France à Colombé-le-sec, Rouvres, Tramelley, Colombé-la-Fosse, Buchier et Arrentières, sauf la maison d'Arrentières et l'acise de Jean de Darney. Scellé par Etienne et sa femme.

B. N., Coll. de Lorr., vol. 209, pce 4. Publié par de Wailly, p. 208, pce 296. Cette pièce faisait partie de l'ancienne layette Harbonnières, n° 4.

940. — 1290, juillet.

Jean de Broussey se déclare homme lige du duc Ferri, ainsi que du seigneur d'Apremont pour ses terres d'Autrey (Meurthe); il doit six semaines de garde à Frouard. Scellé par Gérard, abbé de Saint-Mansuy de Toul, et par les officiaux de cet évêché.

Arch. de Meurthe, B. 958, n° 2. Cité par Lepage, n° 432. — Arch. de Meuse, B. 256, f° 12 v°.

941. — 1290, 3 juillet,

lundi prochain après la fête de Saint-Pierre et Saint-Paul.

Ferri III autorise son fils Ferri, chanoine de la cathédrale de Toul, à vendre au chapitre de cette ville ce qu'il possédait au finage de Bulligny.

Arch. de Meurthe, G. 18. — Arch. de Meurthe, G. 1.384, f° 178. — B. N., Coll. de Lorr., vol. 1, f°s 12 v° et 21 v°.

Digitized by Google

942. — 1290, 2 juillet.

Ferri échange avec Jean de Bourgogne Belrupt et Bonvillet contre le quart de Martinvelle.

Arch. de Meurthe, B. 380, f° 59 v°. Cité par Lepage, n° 430.

943. — 1290, 2 juillet,
dimanche après la fête Saint-Pierre et Saint-Paul.

Conrad, évêque de Toul, donne quittance au duc Ferri pour toutes les levées de deniers, rentes et issues, faites au nom de celui-ci dans la moitié par lui occupée du fief épiscopal de Bulligny.

B. N., Coll. de Lorr., vol. 2, n° 24. Cité par Lepage, n° 433. Publié par de Wailly, p. 210, pce 297. — Arch. de Meuse, B. 256. f° 174.

944. — 1290, 7 juillet,
vendredi prochain après les octaves de St-Pierre et St-Paul.

Ferri donne en accroissement de fief à son cousin Henri de Blamont tout ce qu'il a à Belrupt et Bonvillet devant Darney, sauf l'étang et le moulin de Gisonviler, le ruisseau de cet étang jusqu'au grand étang de Darney, deux quartiers de terre que le duc a à Belrupt et Bonvillet et deux hommes qu'Alice de Darney, dame de Remiremont, tient aux mêmes lieux; les habitants garderont sur les forêts ce qui est nécessaire à leur usage. Scellé par Ferri d'un grand scel de cire jaune sur double queue.

Arch. de Meurthe, B. 574, n° 18. Cité par Lepage, n° 431. — Arch. de Meurthe, B. 574, n° 19. — Arch. de Meurthe, B. 345, f° 51.

945. — 1290, 24 août, *jour de la Saint-Barthélemy l'apôtre.*

Bouchard, évêque de Metz, et ses alliés, le seigneur de Salm et ses fils, le seigneur de Forbach, Thibaut de Neufchâteau, d'une part, et le duc Ferri et Conrad de Réchicourt d'autre part, déclarent s'en rapporter pour le règlement de leurs différents à Ferri dom prévôt de Strasbourg, grand archidiacre de Metz, et à Jacques de Bayon; ceux-ci s'en remettront à l'arbitrage de Jean de Dampierre, seigneur de Saint-Dizier.

Arch. de Meurthe, B. 424, f° 93. Cité par Lepage, n° 434. — Arch. de Meurthe, lay. Traittez IV, n° 73. — Arch. de Moselle. G. 446. Original. Sceau tombé. — Arch. de Meuse, B. 256, f° 241 v°.

946. — 1290, 1er septembre,
vendredi avant la Notre-Dame en septembre.

Simon, comte de Sarrebruck et sire de Commercy, et Joffroy, sire d'Apremont, s'engagent à aller comme otages dans les prinsons du duc à Nancy, au cas où l'évêque Bouchard ne délivrerait pas les prinsonniers suivants : Jean et

Digitized by Google

Watrin de Rozières, Robert de Bezu, Thierry de Fristroff, Ferri dit Semeike, Jean d'Averei, Conrad de Sarrebrück, Jean de Seutre, Jean de Bourbonne, Jean de Damelevière, fils de monseigneur Philippe; ils iront à Prény le 6 septembre (mercredi avant la Notre Dame en septembre).

Arch. de Meurthe, B. 879, n° 27. Cité par Lepage, n° 436. — Arch. de Meuse, B. 256, f° 276 v°.

947. — 1290, 1er septembre,
vendredi avant la Nativité Notre Dame.

Conrad, évêque de Strasbourg, déclare que Bouchard, évêque de Metz, a remis à son cousin le duc Ferri les prisonniers énumérés dans la pièce précédente.

Arch. de Meuse, B. 256, f° 277 v°.

948. — 1290, 1er septembre,
vendredi avant la Nativité Notre Dame.

Conrad, évêque de Strasbourg, invite Henri de Blamont a rétablir la paix entre Bouchard, évêque de Metz, et le duc Ferri.

Arch. de Meuse, B. 256, f° 372 v°.

949. — 1290, 7 septembre,
veille de Notre Dame en septembre.

Les maîtres échevins et les treize jurés de Metz s'entendent avec le duc Ferri au sujet des citoyens de Metz qu'il tient prisonniers, à savoir Hanriat Brunekin, ses deux frères, et Aubert Brezden.

Histoire de Metz, t. III, pr., p. 235. Cité par Lepage, n° 435. — Arch. de Meuse, B. 256, f° 277 v°.

950. — 1290, 28 septembre,
jeudi devant la St-Remi en octobre.

Jean de Bourgogne, écuyer, frère du comte de Bourgogne, ne peut prendre Jacques de Vaudémont pour plège de 900 livres de provenisiens forts que lui doit le duc Ferri. Scellé par la mère de Jacques, par le sire de Bauffremont et par Henri de Blamont.

Arch. de Meuse, B. 256, f° 274.

951. — 1290, octobre.

Jean de Bourgogne, écuyer, frère du comte de Bourgogne, reprend en fief du duc Ferri le château de Passavant, à lui donné par son frère.

Arch. de Meurthe, B. 850, n° 6. Cité par Lepage, n° 437.

952. — 1290, octobre.

Liébaut de Bauffremont, Pierre de Bullignéville et Liébaut de Landeinville, chevaliers, se portent cautions auprès du duc Ferri pour Olry de Landeinville, écuyer, prisonnier de Rodolphe de Habsbourg.

Arch. de Meuse, B. 256, f° 287.

Digitized by Google

953. — 1290, 2 octobre,
lendemain de la fête de Saint-Remi en octobre.

Alexandre, abbé de Moyenmoutier, met à la disposition du duc Ferri et de ses hommes d'armes la fermeté (ferté) de la Neuveville de Raon.

Arch. de Meuse, B. 256, f° 129.

954. — 1290, 9 octobre, *jour de la fête de Saint-Denis.*

Watrins de Ville, prévôt d'Ormes,, et Bertrand Lombard, demeurant à Ormes, reçoivent pour Ferri, comte de Linanges, 554 livres et 10 sous de provenisiens forts, par la main de Poireson de Rozières, clerc du duc Ferri, sur 1000 livres que le duc devait payer au comte à la Saint-Remi et dont s'étaient portés cautions Thierion de Nancy, bailli du duc, Philippe de Gerbéviller, Poireson de Rozières, Durand de Lunéville et Girard de Pulligny. Scellé par Esteives, curé de Nancy, représentant Watrin et Colin, et par Bertrand Lombard.

Arch. de Meuse, B. 256, f° 93 v°.

955. — 1290, 17 octobre,
mardi devant la Saint-Luc l'évangéliste.

Jean de Bourgogne, frère du comte, déclare que le duc Ferri lui a payé 50 livres de toulois sur les 400 livres tournois qu'il lui devait à la prochaine Saint-Martin. Scellé par lui et Ansel de Parroie, chanoine de Liège.

B. N., Coll. de Lorr., vol. 82, n° 19. Publié par de Wailly. p. 211, pce 299.

956. — 1290, 18 octobre, *jour de la Saint-Luc l'évangéliste.*

Ferri, comte de Linanges, déclare que Watrin, son prévôt, Mathieu, son clerc, et Bertrand le Lombard, demeurant à Ormes, ont reçu pour lui 1.000 livres de provenisiens forts que le duc Ferri lui devait à la Saint-Remi passée pour une partie des pertes qu'il éprouva à la bataille de Beaureins (Belrain).

Arch. de Meuse, B. 256, f° 94.

957. — 1290, 28 octobre,
jour de la fête de Saint-Simon et Saint-Jude.

André de Bioncourt déclare être homme lige de Bouchard, évêque de Metz, et ne pouvoir, lui ni ses hoirs, reprendre la forteresse de Bioncourt rendable au duc de Lorraine, sans le consentement de l'évêque de Metz. Scellé en l'église de Metz par Louis de Jaindelaincourt, le prieur des Prêcheurs et le gardien des frères mineurs de Metz.

B. N., Lat. 10.021, f° 192 v°.

Digitized by Google

958. — 1290, novembre.

Jean de Bourgogne, frère d'Othe, vend au duc Ferri le fief de Passavant. Scellé par l'officialité de Besançon, par Henri de Blamont et par Jean de la Fesche.

Pr. 531. Arch. de Meurthe, B. 380, f° 192 v°. Cité par Lepage, n° 438. — Arch. de Meurthe, B. 335, f° 81. — B. N., Coll. de Lorr., vol. 61, f° 8. Copie du 17e s. datée de décembre.

959. — 1290, novembre.

Par devant l'officialité de Toul, Mélian, fils de Jean de Lay, chevalier, déclare être homme lige du duc Ferri pour 40 livres de toulois à prendre à chaque Saint-Remi sur Bouxières-aux-Chênes et devoir six mois de garde par an à Amance.

Arch. de Meurthe, B. 705, n° 108. Cité par Lepage, n° 439. — Arch. de Meuse, B. 256, f° 38.

960. — 1290, novembre.

Par devant l'official de la cour de Toul, Girard, abbé de Saint-Mansuy, et Raoul, abbé de Saint-Epvre, Bertrand de Deneuvre dit d'Ancerville, chevalier, engage au duc Ferri tout ce qu'il a au ban d'Azerailles (Meurthe) même les terres à lui engagées par Ferri Chassevache, à l'exception du moulin d'Azerailles et de Badménil.

Arch. de Meurthe, B. 644, n° 7. Cité par Lepage, n° 440. — Arch. de Meuse, B. 256, f° 145 v°.

961. — 1290, 1er novembre, *in festo Omnium Sanctorum.*

Otton d'Ohsenstein, avoué général du « roi d'Allemagne » en Alsace, reconnaît avoir reçu du duc Ferri, sur 1200 livres en deniers tournois qui lui étaient dues, 343 livres 8 sous 6 deniers toulois valant 600 livres tournois.

Arch. de Meuse, B. 256, f° 203 v°.

962. — 1290, 6 novembre,
feria secunda post festum Omnium Sanctorum.

Des écuyers parmi lesquels Bertold dit le Juif, Simon « balistarius » et Simon Kalemberg reçoivent du duc Ferri des sommes d'argent pour l'achat de chevaux. Scellé par Evrard, comte de Deux-Ponts.

Arch. de Meuse, B. 256, f° 376.

963. — 1290, 6 novembre,
feria secunda post festum Omnium Sanctorum.

Guillaume de Manderscheidt reconnaît avoir reçu du duc Ferri 44 livres de Trèves pour ses pertes au « poignis » de Beuvanges (sous Belrain, près Sarrelouis). Scellé par Ferri de Sierk et le sire de Kirpene.

Arch. de Meuse, B. 256, f° 376 v°.

Digitized by Google

964. — 1290, 6 novembre, lundi après la Toussaint.

Thierri sire de Kirpene, reçoit du duc Ferri 200 livres de « forts » pour ses pertes au poignis de Beuvanges et dans les prisons de l'évêque de Metz.

Arch. de Meuse, B. 256, f° 377.

965. — 1290, 11 novembre.

Robert, comte de Virneburg, se déclare bien payé par le duc Ferri pour lui, son père et tous ceux qui l'accompagnaient à la bataille de Beuvanges; il en excepte les dépenses de son frère dans sa prison et 300 livres de Trèves que le duc lui paiera au mois de mai prochain.

B. N., Coll. de Lorr., vol. 2, pce 55. Original scellé. Cité par Lepage, n° 441. — Publié par de Wailly, p. 211, pce 300. — Arch. de Meuse, B. 256, f° 377 v°.

966. — 1290, 18 novembre, *octave de la St-Martin d'hiver.*

Ferri assigne à Thiéry de Rulant, pour un cheval perdu à la bataille de Beuvanges, 12 livrées de terre en trèverois sur sa ville de Nohn (Prusse). En étaient plèges Robert de Coirviller et Thierri de Mainges.

Lay. Sierck, I, n° 3 (deficit). Cité par Lepage, n° 417. — A. E., Mém. France 1.944, f° 38 v°. — Arch. de Meuse, B. 256, f° 404.

967. — 1290, 28 novembre, *mardi devant la Saint-André.*

Thiébaut, comte de Ferrette, donne quittance au duc Ferri d'un grand cheval qui appartint à messire Pierre d'Espape, d'un coursier qui fut à Thiébaut de Moirmon et d'un autre roncin noir, qui lui furent tous trois remis par le prévôt Margerie.

Arch. de Meuse, B. 256, f° 222 v°.

968. — 1290, décembre.

Philippe, roi de France, du consentement de sa femme Jeanne, accepte les droits que Guiot de Passavant lui a offerts sur la haute et basse justice et les revenus de la ville de Passavant, relevant du comte de Champagne.

B. N., franç. 11.823, f° 185.

969. — 1290, décembre.

Jean de Bourgogne, écuyer, frère du comte Othon, mande à Guyot de Passavant, écuyer, fils de feu Wichart, chevalier, et aux autres fieffés de Passavant, d'entrer en l'hommage du duc Ferri, auquel ce fief appartient désormais.

Arch. de Meurthe, B. 851, n° 73. Cité par Lepage, n° 444. — Arch. de Meurthe, B. 379, f° 8. Cité par Lepage, n° 330, mal daté. — Arch. de Meurthe, B. 335, f° 81. — B. N., Coll. de Lorr., vol. 60, f° 305. — B. N., Coll., de Lorr., vol. 61, f° 8.

Digitized by Google

970. — 1290, 2 décembre,
samedi prochain après la fête de Saint-Matthieu l'apôtre.

Par devant Joffroy Doreis, archidiacre de Vittel (Vosges), Jean Patin, archidiacre de Vosge, en l'église de Toul, et l'official de Toul, Jean de Mannonville, écuyer, fils de feu Jean de Mannonville, chevalier, déclare être homme lige du duc Ferri, après le comte de Bar et le sire de Choiseul, pour tout ce qu'il a à Saint-Jean, à Martincourt et à Lérouville, et devoir pour cela six semaines de garde à Frouard.

Arch. de Meuse, B. 256, f° 32.

971. — 1290, 6 décembre, *jour de la Saint-Nicolas d'hiver.*

Bouchard, évêque de Metz, et le duc Ferri conviennent d'un répit de trois semaines à leur arbitre Jean de Dampierre, pour régler leur différend et son entrée à Commercy.

Arch. de Meurthe, B. 879, n° 33. Cité par Lepage, n° 442, mais avec la cote du n° suivant.

972. — 1290, 6 décembre,
mercredi jour de la Saint-Nicolas d'hiver.

Bouchard, évêque de Metz, pour lui et ses aidants, donne une trêve au duc Ferri jusqu'à la Noël prochaine.

Arch. de Meurthe, B. 879 (lay. Rosières I), n° 28 (deficit). Cité par Lepage, n° 443, mais avec la cote du n° précédent. — Arch. de Meuse, B. 256, f° 245 v°.

973. — 1290, 19 décembre, 3e *férie après la Sainte-Lucie.*

Conrad, évêque de Strasbourg, donne à son cousin le duc Ferri le fief de Melieih, près Marsal, tenu d'Evrard, comte de Deux-Ponts (v. n° 1305).

A. E., Mém. France 1.942, f° 27 v°, 86e liasse, n° 3.

974. — 1291.

Ferri reconnaît avoir fait par violence et sans droit certaines levées sur les sujets de l'église de Saint-Dié.

B. N., Coll. de Lorr., vol. 717, f° 211 v°, n° 32, du trésor de Saint-Dié.

975. — 1291.

Ferri engage Anoux pour restitution de ce qu'il a pris deux sous par feu sur les sujets de l'église de Saint-Dié, et se soumet à l'excommunication. Scellé par l'official de Toul.

B. N., Coll. de Lorr., vol. 720, f° 162. Inventaire de Saint-Dié.

976. — 1291.

Ferri donne à l'abbaye de Notre Dame de Sturzelbronn (1) sa part.

B. N.. Coll. de Lorr., vol. 288, f° 123.

(1) Ordre de Citeaux, diocèse de Metz, abbaye enclavée dans la seigneurie de Bitche.

Digitized by Google

977. — 1291, janvier.

Jean de Montbéliard, sire de Montfaucon, déclare que son frère Watier doit garantir le duc Ferri envers les dames de Remiremont et les gens du ban de Harol pour un revenu de 26 livres 6 sous 8 deniers tournois.

Arch. de Meuse, B. 256, f° 83 v°.

978. — 1291, janvier.

Liétard de Brouville cède au duc Ferri ce qu'il avait aux bois de Bouxières, près d'Azerailles, en échange de la maison de Saint-Clément, excepté la haute justice et « les gîtes » qu'il se retient, à charge audit Liétard de faire demi an de garde à Beauregard.

Arch. de Meurthe, B. 705, N° 129. Cité par Lepage n° 446.

979. — 1291, janvier,

Ferri, comte de Linanges, reçoit du duc Ferri 800 livres tournois et lui donne quittance de ses pertes « in conflictu qui fuit apud Bevenges subtus Belreins in silva que vocatur Warant »; avec lui s'engagent Ferri de Winesperg, Hue de Westorf, Conrad de Buckinge, Gautier de Bestein, sire de Moneszheim, Jean de Metz, Pierre d'Isembourg, Ferri de Lammeszheim, Kour de Ulmeszheim, Conon de Kirwilre, Goidemann d'Arzembornen, Thierri de Wissembourg et autres. Scellé par Evrard, comte de Deux-Ponts, et par Henri de Blamont.

Pr. 533. Cité par Lepage, n° 477. — Arch. de Meuse, B. 256, f° 367 v°.

980. — 1291, 14 janvier,

dimanche après l'octave de l'Apparition Notre Seigneur.

Ferri déclare que par devant lui, Jean de Choiseul et Jean de Toul, chevalier, ont partagé ce qu'ils avaient à Neuviller (sur Moselle), à Lorrey, à Vigneulles, Saffais, Marcey, Roville, St-Remymont (Meurthe). Scellé par le duc Ferri et par Jean de Toul.

Arch. de Meurthe, B. 870, n° 29. Cité par Lepage n° 445. — Arch. de Meuse, B. 256, f° 63.

981. — 1291, 15 janvier,

lundi après les octaves de l'Epiphanie Notre Seigneur.

Bouchard, évêque de Metz, pour lui et les citoyens de cette ville, prolonge jusqu'à la quinzaine de la Chandeleur la trève accordée au duc de Lorraine.

Arch. de Meuse, B. 256, f° 245 v°.

982. — 1291, 27 janvier,

samedi après la Saint-Vincent.

Ferri donne au couvent de Brouch le bois et l'étang de Nonmage et la ville d'Ewendorf.

B. N. Coll. de Lorr. vol. 674. Lay. Sierck, III n° 49.

Digitized by Google

983. — 1291, février.

Ferri de Mackenheim, chevalier, ayant reçu du duc Ferri 100 livres tournois, reprend de lui en fief et hommage lige, 25 réseaux de froment sur les terres qu'il a achetées à Turkheim d'Angle de Turkheim, chevalier. N'ayant pas de scel, il fait sceller l'acte par Ferri, comte de Linanges.

Arch. de Meurthe, B. 492 (lay. Alsace fiefs) n° 7. Cité par Lepage n° 448. — A. E. Mém. France 1942, f° 30, 87e liasse, n° 5. — Arch. de Moselle, B. 34. Original. — Arch. de Meuse, B. 256, f° 39 v°.

984. — 1291, 5 février. Lunéville.

Ferri III interdit la vente des charges et des fiefs.

Coblenz. Série « Herzöge von Lothringen ». Copie.

985. — 1291, 8 février, *jeudi après la Chandeleur.*

Jean de Dampierre, sire de Saint-Dizier, déclare qu'à la suite d'un différend entre Bouchard, évêque de Metz, le sire de Forbach et Thiébaut de Neufchâtel d'une part, et le duc Ferri et Conrad de Réchicourt d'autre part, les deux parties avaient pris pour arbitres Ferri, dom prévôt de Strasbourg, et Jacques, sire de Bayon, qui ont rendu la sentence suivante : l'évêque de Metz aura Castres, Condé, Deneuvre, Baccarat, Remériville, Bussoncourt et tiendra Forbach en fief du duc Ferri; celui-ci aura Dieuze; les deux parties s'entendront au sujet de Xowemberg et de Puttelanges. — Scellé par Jean de Dampierre.

B. N. Lat. 10021, f° 15, — Mettensia 4, p. 35, n° 27.

986. — 1291, 11 février, *samedi avant esto mihi.*

Par devant l'official de Metz, Marchoard Cawercinus (Cahorsin) d'Asti donne quittance générale au duc Ferri.

Arch. de Meuse, B. 256, f° 433.

987. — 1291, 21 février, *feria tertia post Buras.*

Par devant l'official de Metz, Roger dit Sourberc, d'Asti, donne quittance générale au duc Ferri.

988. — 1291, mars. Lunéville.

Ferri déclare que par devant lui, Jean de Parroie, chevalier, a reconnu avoir donné à l'abbaye de Beaupré 10 sous toulois, livrables à chaque Saint-Martin d'hiver sur les terres à la Neuville en bois.

Arch. de Meurthe, H. 392. 3 chartes contemporaines.

989. — 1291, 29 avril, *jour des octaves de Pâques.*

Bohémond, archevêque de Trêves, s'engage à aider le comte de Bar contre le duc de Lorraine, et le comte de Luxembourg, avec 200 hommes bardés de fer aux frais de

Digitized by Google

l'archevêque jusqu'à Pont-à-Mousson, et après cette ville, aux frais du comte qui devra payer les rançons, mais non les pertes de chevaux; cette alliance vaudra depuis la prochaine Nativité de Saint-Jean Baptiste pour les 3 années suivantes.

Arch. de Meurthe, B. 340, f° 166. Cité par Lepage, n° 449. — Arch. de Meurthe, B. 397, f° 40. Cité par Lepage, n° 305. — Arch. de Meurthe, B. 950 (lay. Trèves I) n° 4 Original. — B. N. Coll. de Lorr. vol. 152, f°s 36 et 45. Copié d'après le registre Bar, Ligny, Mongnéville, f° 102 v°. — B. N. Coll. de Lorr. vol. 412, f° 9. Copie du 17e s. sur l'original.

990. — 1291, 30 avril, *secundo Kalendas Maii.*

Le doyen de Besançon et le prieur de Saint-Paul de la même ville, défenseurs du monastère de Remiremont, désignés par le siège apostolique, Hugue de « Vysulio » chanoine de Besançon, et Jude doyen du monastère de Colombe subdélégué du chantre de Besançon, annoncent à tout le clergé des diocèses de Toul, Metz, Besançon, Langres, Verdun, Strasbourg et Bâle, que, le duc Ferri ayant résisté à la sentence d'excommunication portée contre lui sur la requête des dames de Remiremont, cette sentence est aggravée et doit être publiée dans les églises des diocèses susmentionnés avant et après l'Evangile. Les états de Ferri sont mis en interdit.

B. N. nouv. acq. Lat. 2530 pces 45 et 46. Original. V. Cartulaire de Remiremont, p. 270. — B. N. Coll. de Lorr. vol. 389, f° 15 v°. Analyse de 1613 dans l'inventaire de Saint-Pierre de Remiremont, dit par erreur : « En datte du second des calendes de mars 1291 ». — Arch. de Meurthe, B. 876, n° 43. Cité par Lepage, n° 451.

991. — 1291, mai.

Ferri cède à Huart de Beaufremont et à Mahaut, sa femme, ce qu'il a à Vouxey et Saint-Menge (Vosges), en échange de ce que Huart avait hérité à Romont de Renaud, seigneur de ce lieu.

Arch. de Meurthe, B 377, f° 102 v°. Cité par Lepage, n° 453. — Arch. de Meurthe, B. 821 (lay. Nancy I) n° 7. *deficit.*

992. — 1291, 1er mai, *premier jour de mai.*

Jeanne, comtesse de Linanges et dame d'Ormes, reconnaît avoir reçu du duc Ferri 100 livres de toulois pour partie des dépenses que son mari Ferri, comte de Linanges, et ses gens ont faites en la prison de Vic; elle promet qu'avant la Pentecôte elle donnera au duc une quittance de son mari pour cette somme. Scellé par elle.

B. N. Coll. de Lorr. vol. 2, pce 56. Cité par Lepage n° 450. — Publié par de Wailly, p. 213, pce 304. — Arch. de Meuse, B. 256, f° 93 v°.

Digitized by Google

993. — 1291, 1er mai, *premier jour de mai.*

Ferri, comte de Linange, donne quittance au duc Ferri de la somme susmentionnée.

Arch. de Meuse, B. 256, f° 94.

994. — 1291, 11 mai,
vendredi prochain après la Saint-Nicolas.

Marguerite, comtesse de Vaudémont, et Jacques de Vaudémont, sire de Bainville, déclarent que Guillaume d'Otun doit servir le duc Ferri aux frais de celui-ci contre l'évêque de Metz, jusqu'à la Saint-Martin d'hiver, et que, même si la paix se fait avant cette date, il recevra 40 livres de bons toulois.

Pr. 535. Cité par Lepage n° 452. — Arch. de Meuse, B. 256, f° 151, v°.

995. — 1291, 21 mai, *lundi après le mois de Pâques.*

Thibaut, comte de Bar, déclare avoir reçu du duc Ferri, pour le terme échu à la dernière Pâques, 500 livres tournois sur les 20.000 que le duc lui doit.

B. N. Coll. de Lorr. vol. 251, n° 131. Publié par de Maillly, p. 214, pce 305.

996. — 1291, 22 mai, *mardi devant la fête de Saint-Urbain.*

André de Bioncourt, vidime et confirme la lettre par laquelle, le 1er juin 1269, il reconnaissait tenir du duc Ferri la maison forte de Bioncourt; cette lettre était scellée par les officiaux de Toul et par Jean de Voge et Joffroi de Vittel, archidiacres de l'église de Toul.

Arch. de Meuse, B. 256, f° 10 v°.

997. — 1291, *juin ou mois de juneit.* Lunéville.

Ferri déclare que par devant lui Ysembourg de Chanteheu, veuve de Cunin, maire de Chanteheu, a reconnu avoir vendu à l'église de Beaupré, pour 37 sous toulois, un cens d'un muid de vin par an sur sa vigne de Champel sous Wihivilleir.

Arch. de Meurthe, H 386. Original. Sceau tombé.

998. — 1291, 8 juin, *vendredi avant la Pentecôte.*

Godefroy, dit Rouf, comte sauvage (Rheingrave), se déclare homme lige du duc Ferri, après Louis duc de Bavière et comte palatin du Rhin, moyennant 300 livres de messins, pour lesquelles il doit assigner 30 livres de terre sur son alleu.

Arch. de Meurthe, B. 566, n° 30. Cité par Lepage n° 454. — Arch. de Meuse, B. 256, f° 356.

Digitized by Google

999. — 1291, 19 juin, XI° *Kal. julii.* Haguenau.

Rodolphe, roi des Romains, déclare qu'en sa présence le duc Ferri et Henri de Blankenberg (Blamont), d'une part, et Bouchard, évêque de Metz et le comte de Salm, d'autre part, se sont accordés par l'intermédiaire de Henri de Blamont et d'Ancelme de Parroie, chanoine de Liège, pour le duc Ferri, et de Ferri, prévôt de Strasbourg, et du sire de Kirkele pour l'évêque Bouchard; ces ambassadeurs se réuniront dans 3 semaines à Schlestadt pour y traiter de la paix.

Arch. de Meuse, B. 256, f° 218. — Kern : Acta imperii p. 48, n° 72.

1000. — 1291, 2 juillet,
lundi après la fête de Saint-Pierre et Saint-Paul.

Henri de Blamont demande au duc Ferri de reporter sur la tête de sa mère la comtesse de Chiny 150 livres qui lui sont dues sur la saline de Rozières, à la prochaine Saint-Remi. (1er octobre.)

Arch. de Meuse, B. 256, f° 103.

1001. — 1291, 9 juillet, *lundi devant la division des apôtres.*

Par devant Jacques de Bayon, sire de la Fasche, et Liébaut de Beaufremont, Jossenas le Petit, fils de Ménéchier le Juif de Pulligny, donne quittance générale au duc Ferri.

Arch. de Meuse, B. 256, f° 210 v°.

1002. — 1291, 15 juillet, *jour de la division des apôtres.*

Ferri déclare que par devant lui Jacquemin dit le Tartre, bourgeois de Nancy, et son fils Regnier ont acquitté l'abbaye Saint-Vanne de Verdun de toutes dettes pour le prieuré de Flavigny.

Arch. de Meurthe, H 118. Original. Reste de sceau.

1003. — 1291, août, Lunéville.

Ferri déclare que par devant lui, Aubry de Haudonville, sa femme Hawys et leurs enfants Evrard, Hawys et Emeline ont reconnu avoir vendu à Alexandre, abbé de Moyenmoutier, pour quatre livres de toulois, les prés, bois et champs qu'ils avaient à Essey-la-Côte, Rozelieures et Vennezey. Scellé de la cour ducale de Lunéville.

Arch. de Meurthe, H 29. Cité par Lepage n° 457.

1004. — 1291, 16 août, *lendemain de l'Assomption.*

Henri, comte de Luxembourg, sire de la Roche et marquis d'Arlon, demande au duc Ferri de sceller les lettres qu'il a données pour Macré à Cuenes de Lonchy et à son fils Henri.

Arch. de Meuse, B. 256, f° 309.

Digitized by Google

1005. — 1291, 25 août,
samedi après la Saint-Barthélemy apôtre.

Bohémond, archevêque de Trêves, rappelle le traité passé par l'archevêque Henri avec le seigneur de Manderscheidt, sous l'arbitrage de Jacques de Warnesperch et Jean de la Neuve Warnesperch; il recevra l'hommage du duc Ferri pour le château de Montcler, après arbitrage de Jean deDampierre, Cone de Boulay, Gérard de Bettange et Jean de Perles (Vosges), l'archevêque rendra le château de Xomberg à toute réquisition du duc Ferri.

Arch. de Meurthe, B. 397, f° I v°. Cité par Lepage n° 456. — Lay. Siertzperg, Montcler, ... Mertzig et Sargau n° 57. — A. E. Mém. France, 1942, f° 239 v°, 103e liasse Montcler n° 8. — Arch. de Meuse, B. 256, f° 338 v°.

1006. — 1291, 27 août, *lundi après la Saint-Barthélemy.*

Ferri constitue son cousin Henri de Luxembourg son plège envers Coene de Lonchy et son fils Henri, pour 1000 marcs de gros tournois à raison de 4 sous de gros tournois par marc, et 500 livres de tréverois dont le duc a déjà remis 1200 livrées de terre à Coene et Henri par lettre scellée; il promet au comte de Luxembourg de l'indemniser de toutes ses pertes.

Arch. de Meurthe, B. 407, f°s 73 v° et 80 v°. Cité par Lepage n° 455. — B. N. Coll.de Lorr. vol. 211 *bis* (lay. Luxembourg I) N° 62. Publié par de Wailly, p. 214, pièce 306.

1007. — 1291, 27 août,
lundi après la St-Barthélemy l'apôtre.

Ferri constitue Henri de Luxembourg son plège envers Henri dit Bonton, citoyen de Trêves, pour 640 livres de petits tournois noirs et 360 livres de trèverois payables en mai prochain; il promet au comte de l'indemniser de toutes pertes.

B. N. Coll. de Lorr. vol. 211 *bis* N° 63. Publié par de Wailly p. 215, pièce 307.

1008. — 1291, 29 août,
jour de la décollation de Saint-Jean-Baptiste.

Henri de Lonchin donne quittance au duc Ferri de 12 livres de Trèves.

Arch. de Meuse, B 256, f° 429.

1009. — 1291, septembre.

Ferri déclare que Teterchen et Liesdorf sont de ses fiefs.

Arch. de Meurthe, B 566, N° 9. Cité par Lepage N° 458.

Digitized by Google

1010. — 1291, 3 septembre,
lundi avant la Notre-Dame en septembre.

Evrard, comte de deux Ponts, s'entend avec le duc Ferri au sujet de l'hommage pour Morsperg.

Arch. de Meurthe, B 568 (lay. Bitsch, domaine I), N° 9. Cité par Lepage N° 459. — Arch. de Meurthe, B. 568 N° 7. — Arch. de Meuse, B. 256, f° 330.

1011. — 1291, 11 septembre,
mardi après la Notre-Dame en septembre.

Par devant le prieur de Vendeuvre, le curé d'Orchamp et de Purneroi et le Curé de Ferrières, des marchands de Bourgogne, volés entre Toul et Varezei par des gens de Lunéville et de la Neuveville devant Nancy, reconnaissent avoir été indemnisés par Thierion de Nancy, bailli du duc Ferri.

Arch. de Meuse, B 256, f° 278.

1012. — 1291, 16 septembre,
dimanche après l'exaltation de la Sainte Croix.

Ferri déclare à Roger de Mercy, en différends avec Colart et Jean d'Anercy et Garsin de Freistorf, que Teterchen, Berweiller, Auronville, Wiestorf (Filstroff), Weerenges, l'avouerie de Cuncei, la vigne de Sierc et Blieskastel sont de son fief.

Arch. de Meurthe, B 384, f° 377. Cité par Lepage, N° 460. — Arch. de Meurthe, B 566, 567 (lay. Castres, Schawenbourg) N° 29.

1013. — 1291, octobre.

Testament de Jean de Tour ou de Neuviller, chevalier, fils du duc Ferri; legs en faveur de son curé de Neuviller, des Mineurs de Toul, où sera sa sépulture, des prêtres de Saffais, de Henri de Maisières, des abbayes de Belchamp, de Lunéville, de Beaupré, de Clairlieu, de Stenay, des Prêcheurs de Toul, des Mineurs de Neufchâteau, et de son cousin Thibaut, moine qui prendra 20 sous par an sur Ferrières; enfin, du consentement de sa femme Catherine, il laisse à son frère Colin tous ses acquêts aux bans de Neuviller et Lorey, et à ses sœurs Ysabel et Marguerite tous ses acquêts au ban de Vigneulles; ses exécuteurs testemantaires seront son père le duc Ferri, le frère gardien des Mineurs de Toul, et son cousin Thibaut susmentionné.

Arch. de Meuse, B 256, f° 156 v°.

1014. — 1291, octobre.

Henri, comte de Salm, et ses deux fils Jean et Ferri prennent Joffroi de Joinville, sire de Vaucouleurs, pour arbitre de leurs différends avec le duc Ferri. Scellé par les

Digitized by Google

trois seigneurs de Salm, par Bouchard, évêque de Metz, et par Henri de Forbach.

Arch. de Meuse, B 256, f° 273.

1015. — 1291, 3 octobre, *mercredi après la fête de St-Remi.*

Ferri ratifie l'accord qu'il a fait avec Evrard, comte de Deux-Ponts, dont les lettres sont gardées par son bailli Jean de Rozières et par Hue Slomp, chevalier, de Deux-Ponts.

Arch. de Meuse, B 256, f° 346.

1016. — 1291, 4 octobre,
cinquième férie après la Saint-Remi.

Valeran de Bergheim se déclare homme lige de son cousin le duc Ferri, moyennant 500 livres de trèverois pour lesquelles il fournira à toute réquisition 100 hommes d'armes à cheval.

Arch. de Meurthe B. 492, N° 8. Cité par Lepage N° 461. — Arch. de Meuse, B 256, f° 363 v°.

1017. — 1291, novembre.

Ferri déclare que Fourquegnons et Karles, frères, fils de feu sire Karle de Marches, chevalier, ont reconnu avoir vendu à son bailli Thirion de Nancy, la moitié de leur héritage dont une part était tenue par leur oncle Simonin de Champemelles.

Chartes de Reinach, N° 38. Original. Sceau tombé.

1018. — 1291, novembre.

Le comte de Deux Ponts permet à ses hommes de Morsperg (Marimont) de jurer fidélité au duc Ferri pour 10 ans.

Arch. de Meurthe, B. 384, f° 39. Cité par Lepage, N° 464. — Arch. de Meurthe, B 557 (Bitsch I) N° 7. (Reg. de Bitsch, f° 167).

1019. — 1291, novembre.

Par devant l'official de Toul, Wautrin de l'Aître-sous-Amance, écuyer, fils d'Orri, chevalier, se reconnaît homme lige du duc Ferri qui lui donne pour la garde d'Amance 50 livres de toulois transformées en 100 soudées de terre à toulois à prendre à chaque St-Remi sur Cichamp.

Arch. de Meuse, B 256, f° 12 v°.

1020. — 1291, 2 novembre, *lendemain de la Toussaint.*

Joffroi de Joinville, sire de Vaucouleurs, déclare que le duc Ferri fait la paix avec Jean, comte de Salm, et avec ses fils Ferri et Henri, gendre du sire de Joinville; ceux-ci rendront au duc les châteaux de l'évêque de Metz, ainsi que le château d'Isembourg et lui donneront satisfaction sur Puttelange (Moselle).

Arch. de Meuse, B 256, f° 272.

Digitized by Google

1021. — 1291, 4 novembre, *dimanche après la Toussaint.*

Henri, comte de Salm, demande au duc Ferri d'accepter l'hommage de son fils Jean pour son fief de Morhange.

Arch. de Meurthe, B 567 (lay. Bitsch Castres Schawembourg) N° 89. — Arch. de Meuse, B 256, f° 272.

1022. — 1291, 4 novembre, *dimanche après la Toussaint.*

Ferri permet à Henri, comte de Salm, de transférer à son fils Jean son fief de Morhange.

Arch. de Meurthe B 377, f° 181 v°. Cité par Lepage, N° 463. — Arch. de Meurthe, B 700-703 (lay. Fiefs de Lorraine II) N° 69.

1023. — 1291, 7 novembre,
mercredi devant la St-Martin d'hiver.

Bouchard, évêque de Metz, et Henri, sire de Forbach, font accord avec le duc Ferri; celui-ci, le dimanche prochain jour de la St.Martin (11 novembre), rendra à l'évêque de Metz ou à son représentant ayant ses lettres pendantes les châteaux de Rambervillers, de Deneuvre dit Baccarat, de Condé, et ce qu'il tient de la part de l'évêque à Remréville, et Buissoncourt; il priera en outre l'évêque de Strasbourg de rendre ce même dimanche le château de Castres à l'évêque de Metz; celui-ci à la même date rendra Dieuze au duc Ferri; les prisonniers seront délivrés de part et d'autre sans rançon; le duc ne réclamera rien au sire de Forbach qui déclare qu'il tiendra Forbach en foi et hommage du duc, comme ses ancêtres l'ont tenu, sauve la ligeance due à l'évêque de Metz. Scellé par l'évêque, le duc et Henri de Forbach.

Pr. 536. Coll. de Lorr. vol. 2 pièce 57. Cité par Lepage N° 462. — Publié par de Wailly, p. 218, pièce 310. — Arch. de Meurthe, B 567 (lay. Bitsch Castre Schawembourg) N° 180. — B. N. Coll. de Lorr. vol. 523 après le f° 244. — Arch. de Meuse, B 256, f° 270 v°.

1024. — 1291, 7 novembre,
mercredi devant la fête de Saint-Martin d'hiver.

Ferri, comte de Linange, se déclare payé par le duc Ferri pour sa rançon, celle de son fils Ferri et de ses autres gens faits prisonniers avec lui à la bataille de « Beivenges desous Belreins ».

B. N. Coll. de Lorr. vol. 2, pièce 54. Cité par Lepage N° 465. — Publié par de Wailly, p. 217, pièce 309. — Arch. de Meuse, B. 256, f° 241.

1025. — 1291, 14 novembre,
mercredi après la St-Martin d'hiver.

Henri, comte de Bar, acquitte le duc Ferri d'une partie de la somme qui lui était due.

Arch. de Meurthe, B 752 (lay. La Marche I) N° 7.

Digitized by Google

1026. — 1291, 21 novembre,
mercredi avant la fête de St-Clément.

Agnès, comtesse de Deux-Ponts, dame de Morsperg, ordonne aux gardiens de ce lieu de prêter hommage à Jean de Rozières, bailli du duc Ferri, à Raoul de Bexei, chevalier, et à Simon de Bechonen, écuyer, représentant le duc Ferri.

Arch. de Meuse, B 256, f° 331 v°.

1027. — 1291, 27 novembre,
feria tertia ante festum beati Andree apostoli.

Evrard, comte de Deux Ponts, ordonne à tous ses hommes tenant fief à Morsperg d'entrer en l'hommage du duc Ferri.

Arch. de Meurthe, B 657 (lay. Deux Ponts) N° 9. — Arch. de Meuse, B 256, f° 332 v°.

1028. — 1291, 28 novembre,
feria quarta ante festum beati Andree apostoli.

Evrard, comte de Deux Ponts, reçoit du duc Ferri 1160 livres de messins pour l'obligation de Morsperg.

Arch. de Meuse, B 256, f° 338.

1029. — 1291, décembre.

Conrad, évêque de Toul, met en la garde du duc Ferri tout ce qu'il a aux bans de Masières, de Sunley et de Beinville; chaque feu desdits lieux paiera au duc 12 tournois à Pâques durant 6 ans.

Arch. de Meuse, B 256, f° 204.

1030. — 1291, 19 décembre, *mercredi avant Noël.*

Ferri déclare que par devant lui Ferri de Plombières, son fils, et Gérard, abbé d'Etival, ont fait accompagnement pour ce qu'ils avaient à Einvaux.

Arch. de Meurthe, B 879, N° 30. Cité par Lepage, N° 466. — B. N. Coll. de Lorr. vol. 717, f° 226.

1031. — 1292.

Ferri assigne au prieuré de Flavigny les 10 sous toulois de commandises que la ville d'Azelot lui devait chaque année et la droiture qui lui était due par les hommes de Saint-Firmin dudit lieu.

Arch. de Meurthe, H 103, f° 1.

1032. — 1292, janvier.

Ferri renouvelle pour 3 ans la sauvegarde accordée en mai 1263 au Chapitre de Toul.

Arch. de Meurthe, G 1384, f° 179.

Digitized by Google

1033. — 1292, 17 janvier,
mercredi après l'octave de l'apparition Notre-Seigneur.

Evrard, comte de Deux Ponts, donne au duc Ferri le château de Morsperg en gage de 1200 livres de messins. En sont garants : Jean de Rozières, chevalier, bailli du duc, Hue Slomp, chevalier, Simon de Bechove, écuyer, Michel, clerc du duc.

Arch. de Meuse, B 256, f° 330 v°.

1034. — 1292, février.

Ferri du Châtelet donne des lettres d'indemnité au duc Ferri, pour avoir mis son scel à des lettres d'accord passées entre lui et le chapitre de Toul au sujet des bans de Triconville (Meuse), Bienville (la Petite Meurthe), La Neuville et le Châtelet.

Arch. de Meurthe, B 613, N°* 4 et 5. — Hist. générale de la maison du Châtelet, pr. p. VIII N° XI. Cité par Lepage N° 467. — A. E. Mém. France 1941, f° 162 v°, 32e liasse N° 94.

1035. — 1292, février.

Ferri promet d'indemniser Henri de Blamont du cautionnement qu'il a fait pour lui envers Burtignon Paullat, citoyen de Metz.

Arch. de Meurthe, B 574, N° 21. Cité par Lepage, N° 468.

1036. — 1292, février.

Huart de Port (St-Nicolas), écuyer, reconnaît être devenu homme lige du duc Ferri pour 100 soudées de terre que celui-ci lui a assignées sur les tailles de Villers (-les-Nancy).

Arch. de Meurthe, B 705, N° 130. Cité par Lepage, N° 469.

1037. — 1292, 3 février, *samedi après la Chandeleur.*

Ferri déclare que Jean de Rosières, chevalier, fils de feu Joffroy de Rosières, lui a cédé, du consentement de sa mère Adeline et de son époux Liébaut de Beaufremont, tout ce qu'il avait en la ville de Rosières en justice, hommes, femmes, salines, vignes, etc., avec la grange de Portesuel (Portieux) et 12 livres 12 sous de toulois sur la saline des hoirs de Brun de Rosières; en échange le duc Ferri lui a cédé tout ce qu'il a à Domjulien-sous-Montfort, et à Gilloviller, ce que tenaient les hoirs de Vautier d'Essey, et ce que Richard et Hugues de Dampierre possédaient à Vittel et Darney en arrière-fief, avec la garde des clercs, de l'hôpital de Remiremont et de celui de Vittel; le duc n'excepte que Wiri, bourgeois de Domjulien, qui doit lui rester pour toute sa vie. Scellé par le duc Ferri.

Arch. de Meurthe, B 879, N° 31. Cité par Lepage N° 470. — Arch. de Meurthe, B 335. — B. N. Coll. de Lorr. vol. 711, f° 55. Copié vers 1501 sur l'orginal scellé par le greffier de la cause

Digitized by Google

des limites des comtés de Bourgogne et de Bar et du duché de Lorraine. — B. N. Coll. de Lorr. vol. 271, f° 19. Copié le 22 oct. 1704 sur le Cartul. Bailliage de Vosges, f° 7 r° au Trésor des chartes de Nancy. — B. N. Coll. de Lorr. vol. 92, p. 9. — Arch. de Meuse, B 256, f° 135. La lettre reversale de Jean de Rosières, scellée par lui et par les officiaux de la cour de Toul, à la requête de Jean de Rosières, Liébaut de Beaufremont et sa femme Adeline, se trouve dans B. N. Coll. de Lorr. vol 711, f° 58. Copie de 1511 par le greffier. — Arch. de Meuse, B 256, f° 90 v°.

1038. — 1292, 2 février, *jour de la Chandeleur.*

Jean de Briey, abbé de Gorze, approuve l'accord passé entre le duc Ferri et les Lombards de Port-sur-Seille qui y pourront demeurer durant six ans à partir du prochain dimanche des Bures. Scellé par l'abbé de Gorze et par le prieur de Varangéville.

Arch. de Meuse, B 256, f° 84.

1039. — 1292, 27 février, *mercredi après les Bures.*

Bouchard, évêque de Metz, et Henri de Blamont font la paix par la médiation du duc Ferri, de Jean, comte de Salm, des abbés de Gorze, Hauteseille et Salival, et des chanceliers et archidiacres de Metz; l'évêque tiendra de Henri de Blamont Exérailles et lui cède ce qu'il possède à l'Aître-sous-Blamont. Henri reprend de l'évêque Blamont, Deneuvre entre la Meurthe, la Mortagne et la Vezouze, mais se réserve Maingnières; il doit à l'abbaye de Hauteseille la garde des granges de Benignes, Brassan et Hermanmesnil.

B. N. Coll. de Lorr. vol. 717, f° 483 v°. — B. N. Coll. de Lorr. vol. 975, N° 7. Publié par de Wailly, p. 219, pièce 311.

1040. — 1292, mars, Lunéville.

Ferri déclare que par devant lui Alison dite Petite de Weneimont, Orriaz, Matthieu et Poireton, ses fils, ont reconnu avoir vendu à l'abbaye de Moyenmoutier, pour 4 livres 15 sous toulois, la moitié du moulin dit Monel, sis au dessous de Barbonville.

Arch. de Meurthe, H 1835. Original. Sceau tombé.

1041. — 1292, avril, Lunéville.

Ferri fait connaître le règlement du différend pendant entre l'abbaye de Beaupré et Willermin, écuyer de Rambervillers, au sujet des deux ponts du ban de Diviller et du bois de chauffage du moulin.

Arch. de Meurthe, H 370. Original. Sceau pendant (les 3 alérions). Dans la même liasse, vidimus délivré le 2 janvier 1507 par les gardiens du scel du tabellionnage de Lunéville.

Digitized by Google

1042. — 1292, 22 avril,
feria tertia ante festum beati Georgii.
Luxembourg en pleine cour.

Guillaume de Manderscheidt donne quittance générale au duc Ferri pour ses pertes à la bataille de Beuvanges et la captivité de ses gens.

Coll. de Lorr. vol. 46, f° 60. Cité par Lepage, N° 473. — Arch. de Meuse, B 256, f° 412.

1043. — 1292, 22 avril, *X Kal. maii.*

Le doyen de Besançon, le prieur de Saint-Paul de la même ville et le chantre de l'église de Besançon s'adressent à toutes les autorités ecclésiastiques des diocèses de Trèves, Toul, Metz, Besançon, Langres, Verdun, Strasbourg, Bâle, pour réaggraver les sentences d'excommunication contre le duc Ferri, à cause de ses torts envers les religieuses de Remiremont; ils enjoignent à l'archidiacre de Toul de les faire publier dans tout le diocèse par les doyens, les religieuses ne pouvant sans danger envoyer des messagers à chaque église *propter maliciam et potentiam dicti ducis.*

B. N. nouv. acq. Lat. 2530, pièces 49 et 49 *bis*. Originaux.

1044. — 1292, 25 avril, *fête de Saint-Marc l'Evangéliste.*

Ferri de Sierk prend le duc Ferri, un échevin et un habitant de Trèves, pour caution de 40 livres de trèverois.

Arch. de Meuse, B. 256, f° 429 v°.

1045. — 1292, mai.

Ferri déclare que Wautrin dit le Rouxin de Nancy, et Asselare, sa femme, ont reconnu avoir vendu à Thiriat de Nancy, pour 100 sous, 14 jours de terre à Champenueles (Champigneulles).

Chartes de Reinach, N° 39. Original. Partie du sceau.

1046. — 1292, 12 mai,
lundi devant l'Ascension Notre-Seigneur.

Orris de Dompierre, chevalier, déclare que, au consentement de sa femme Agnès, il est devenu homme lige du comte de Bar, après la ligeance au duc Ferri, et en a repris sa maison forte de Bassompierre, moyennant 60 livres de bons tournois. Scellé par lui et par Jacques, abbé de Saint-Pierremont.

B. N. Coll. de Lorr. 626 N° 3. Publié par de Wailly, p. 225, pièce 313.

Digitized by Google

1047. — 1292, 25 mai, *jour de la Pentecôte.*

Le Rheingrave Godefroy dit Roup, comte sauvage (comes silvester) devient homme lige du duc Ferri pour 300 livres de messins à lui assignées sur Breytendill (Breiten), Hostenbach, et Sinde (Sinz). (V. 8 juin 1291.)

Arch. de Meurthe, B 384, f° 161. Cité par Lepage, N° 474. — Arch. de Meurthe, B 566-567 (lay. Bitsch Castres Schawenbourg) N° 31.

1048. — 1292, 3 juin, *mardi après la Trinité.*

Ferri déclare que Thiébaut d'Agincourt a cédé à l'abbaye de St-Arnould, pour 36 reseaux de moitange qu'il devait à l'abbaye et 100 livres touloises qui lui ont été payées, le moulin séant entre Dommartin-sous-Amance, Eulmont, et Agincourt (Meurthe). Scellé de son sceau de cire verte (3 alérions avec les mots « Sigillum curiæ ducis Lotharingiæ »).

Arch. de Meurthe, H 185, f° 27. Cité par Lepage, N° 471. — Arch. de Meurthe, H 185, f° 151, H 186, H 187.

1049. — 1292, 27 juin,
vendredi après la fête de St-Jean-Baptiste.

Ferri donne à l'abbaye de St-Arnould les hommes qu'il a à Lay.

Arch. de Meurthe, G 260. — Arch. de Meurthe H 187.

1050. — 1292, 29 juin,
jour de la fête de St-Pierre et St-Paul.

Aubert de Parroy, chevalier, sire de Hardonviler, et de Tencrui vend au duc Ferri tout ce qu'il avait au ban de Bernartmesnil.

Arch. de Meuse, B 256, f° 76 v°.

1051. — 1292, juillet.

Ferri déclare que par devant lui Ligiate, veuve d'Aubry le Masson, Isabelle, veuve de Girardin fils de Guignagnelle, Sybille, veuve de Thirion, Thiélo et Gerard fils de Jean le Marlier de Renville, ont reconnu avoir vendu aux frères du Temple de Lunéville, pour 55 sous toulois, leur pré et leurs cens sur Volin.

Arch. de Meurthe, H 3116. Original. Plus de sceau. — Arch. de Meurthe, H 3043, f° 87.

1052. — 1292, 2 juillet,
feria quarta proxima post festum beatorum Petri et Pauli apostolorum.

Eliza de Bergue, fille de feu Godexale de Berris, vend au duc Ferri un moulin situé entre Remerenges et Mortenai. Scellé par Thierri, doyen de Hombourc.

Arch. de Meuse, B 256, f° 437 v°.

Digitized by Google

1053. — 1292, 23 juillet, *in crastino Marie Magdalene.*

Ferri déclare que son vassal Jean de Hetterding et sa femme Elisabeth ont cédé à l'abbaye Saint-Matthias de Trêves tous leurs biens sis à Bedersdorf et lui ont vendu tous leurs autres biens.

Görz IV. p. 459, N° 2049. Original à Coblenz.

1054. — 1292, 4 août,
die lune post festum Inventoinis Beati Stephani prothomartyris.

Le doyen de Besançon et le prieur de Saint-Paul de la même ville invitent Jean de Bourlémont, chantre, Joffroi de Vendières, archidiacre de « Rinello » en l'église de Toul, Aubert de Vendières, Thierri de Bone, Etienne de Molans et Guillaume dit Malpetit, chanoine de Toul, à sommer l'évêque de Toul de lever l'interdiction qu'il avait faite aux prêtres de son diocèse de publier en leurs paroisses les sentences d'excommunication portées contre le duc Ferri, sa femme, ses domestiques et sujets; ils donnent aux mêmes le pouvoir d'interdire à l'évêque l'entrée de l'église, s'il ne se soumet dans les quinze jours qui suivront leur sommation, et de le suspendre de l'office sacerdotal s'il ne s'est encore soumis dans la quinzaine suivante; ils chargent enfin les mêmes de commander aux curés des paroisses relevant du duc de cesser partout le service divin, et, sous peine d'excommunication, de faire déterrer les morts inhumés dans les cimetières depuis la prononciation de la sentence contre le duc; cette mesure s'applique particulièrement aux curés d'Einville, Lunéville, Gerbéviller, Neufchâteau, Bayon et Prény.

B. N. nouv. acq. Lat. 2530, pièce 50. Original. (V. Cartul. p. 273). — B. N. Coll. de Lorr. vol 389, f° 12. Inventaire des titres de Saint-Pierre de Remiremont en 1613.

1055. — 1292, 11 août, *lendemain de la Saint-Laurent.*

Ferri donne aux chanoinesses de Poussay 50 soudées de terre à toulois sur sa part de la vente de Mirecourt.

Arch. de Meurthe, B 483 N° 31. Cité par Lepage N° 476. — B. N. Coll. de Lorr. vol. 717, f° 231.

1056. — 1292, 11 août,
feria secunda post festum beati Laurentii.
Dans le grand chapitre à côté du cloître de Toul.

En l'absence du doyen de Besançon et du prieur de St-Paul, Jean de Bourlémont, chantre, Etienne de Mollant, Thierri de Bouc, maître, Guillaume dit Malpetit, Albert de Vendières, chanoines de Toul, et Joffroi de Vendières, archidiacre, ordonnent aux doyens et échevins de St-Nicolas du Port, Deneuvre, Neufchâteau, Châtenoy et Sorcey, de mander devant eux à la 3e férie après l'Assomption (19

Digitized by Google

août) les communautés de Port, Deneuvre, Einville, Nancy, Lunéville, Frouard et Gerbéviller pour exécuter la sentence d'excommunication contre le duc Ferri. Vidimé le 20 août 1292 (die vicesima augusti) par « Wydericus Laurentii Pansamalo » de Toul, notaire impérial et pontifical, d'après la lecture faite par maître Guillaume dit Malpetit, chanoine de Toul, et Colin dit Picard, notaire de la cour de Toul; étaient témoins Alexandre de Lassouville, Vivien de Champogney, Thiébaut de Toulon, doyen de Port, Jean de Port-sur-Saône, maître de la Maison-Dieu de Toul, Jacques de Nancy, chanoine de St-Dié, et Nicolas de Rozières.

B. N. nouv. acq. Lat. 2530, pièce 51. Original.

1057. — 1292, 12 août,
jeudi après la quinzaine de Pentecôte.

Valeran, comte de Deux-Ponts, déclare qu'ayant donné Rulekin dit du Chafour, citoyen de Trêves, comme otage de 1000 livres de Trêves envers Jacques de Vaudémont. sire de Blainville, ledit Rulekin sera délivré le lendemain de la Nativité de Notre-Dame (9 septembre) et indemnisé de tous dommages. En sont plèges Bouchard, évêque de Metz, et le duc Ferri auquel Valeran a remis cette lettre scellée de son scel.

Arch. de Meuse, B 256, f° 343.

1058. — 1292, 14 août,
vigile de la fête de Notre-Dame emmi août.

Ferri déclare qu'en compensation de tous les torts faits sur son ordre au prieuré de Flavigny, il lui assigne 60 sous toulois par an, plus les 20 réseaux d'avoine à la mesure de Nancy, estimés à 160 sous toulois, que la ville de Heillecourt lui devait chaque an entre la St-Remi et la St-Martin; il y ajoute les 10 sous toulois dus à chaque St-Remi par la ville d'Aizilloi et la droiture de 4 deniers toulois par hôtel où est un homme, 2 deniers toulois par hôtel où est une femme, que St-Firmin d'Aizilloi lui devait à chaque Saint-Remi.

Arch. de Meurthe, H 141. Original.

1059. — 1292, 15 août,
jour de la fête de Notre-Dame emmi août.

Ferri déclare que pour indemniser le prieuré de St-Nicolas des dommages qu'il lui a causés, il lui assigne trois muids de sel à percevoir chaque année sur la saline de Rosières.

Arch. de Meurthe, H 272. Original. Cité par Lepage N° 479. — Arch. de Meurthe, H 271. Analyses.

Digitized by Google

1060. — 1292, 15 août,

jour de la fête de Notre-Dame en août.

Ferri déclare qu'en réparation de ses torts il assigne soixante sols toulois de rente perpétuelle au prieuré de Varangeville.

A. E. Mém. France 1943, f° 42. Sac 5 divers lieux N° 9. — Collect. Dufrêne, Carton M, liasse 5, N° 31.

1061. — 1292, 28 août, Cologne.

Gérard de Blankenheim reprend en fief de Jean de Lorraine (comte de Toul), son château de Blankenheim.

Coblentz, Série « Herzöge von Lothringen ». Publié dans Butkens : « Trophées de Brabant », t. I, p. 125.

1062. — 1292, septembre.

Ferri déclare que, par forme de restitution, il abandonne à l'abbaye de Moyenmoutier la rivière de Blainville et lui cède 60 sous tournois qui lui étaient dus annuellement sur la taille dudit lieu.

Arch. de Meurthe, H 1875. Cité par Lepage, N° 480.

1063. — 1292, 26 septembre,

vendredi devant la Saint-Remi ou chief d'octembre.

Ferri déclare que, pour indemniser l'abbaye Sainte-Glossinde de Metz des dommages qu'il lui avait causés à Angiencourt, à Lay et à Amance, il lui assigne 8 muids de vin à prendre à Bouxières-sous-Amance pendant les vendanges.

B. N. Lat. 10024, f° 12.

1064. — 1292, 30 septembre,

mardi devant la fête de Saint-Remy.

Ferri ayant vendu à Henri, comte de Bar, pour 28.000 livres de « bons petits tournois » ses château et châtellenie de Longwy, fait commandement aux seigneurs de Cons (-la-Grandville), d'Ottange, Vautier et Geoffroy de Misembourg, de Fontoy, Roger de Marcey, Ferri et Jean de Septfontaines, Tierrion de Villers, Nammeri de Longwy, madame Leucart de Longwy, Raulc de Mont Quentin, etc., d'entrer en l'hommage du comte de Bar.

Lux. t. 17, N° 138. Cité par Lepage N° 477. — B. N. Coll. de Lorr. vol. 719, f° 73 v°. — A. E. Mém. France 1943, f° 132 v° Sac 15 Longwy I N° 14. — Arch. de Moselle, B 34. Grand scel Longwy I N° 14. — Arch. de Moselle, B 34. Grand scel et contre-scellé sur double queue. Copie faite dans les archives du Marquis de Lambertye et scellée le 28 janvier 1681 sur l'ordre de Paul du Hautoy, bailli d'Etain.

Digitized by Google

1065. — 1292, 30 septembre,

Ferri déclare à tous qu'il a vendu à Henri, comte de Bar, le château de Longwy et fait sceller son acte par l'official de Toul et Liébaut de Beaufremont.

B. N. franç. 11839, f° 180 v°. — Copie du 17e s. sur l'original. — B. N. franç. 11853, f° 270. — B. N. Coll. de Lorr. vol. 719, f° 71 v°. — B. N. Coll. de Lorr. vol. 248, pièce 13. V. Cartul. de Barrois, f° 270. —A. E.Mém. France 1943, f° 131 v°. Sac 15 Longwy N°s 10 et 11.

1066. — 1292, 1er octobre, *jour de la Saint-Remi.*

Ferri déclare que Henri, comte de Bar, doit encore lui payer 14.000 livres tournois, en plusieurs termes, pour la vente de Longwy.

B. N. Coll. de Lorr. vol. 719, f° 72. — A. E. Mém. France 1943, f° 132. Sac 15 Longwy, N° 12.

1067. — 1292, 1er octobre, *jour de la Saint-Remi.*

Henri, comte de Bar, donne quittance générale au duc Ferri pour le douaire de sa sœur Alix, veuve de Matthieu, fils du duc (mort en 1282). Scellé par Liébaut de Beaufremont.

Arch. de Meuse, B. 256, f° 297 v°.

1068. — 1292, 5 octobre, *dimanche après la Saint-Remi.*

Alix, sœur de Henri, comte de Bar, renonce entre les mains du duc Ferri, aux droits que son douaire lui conférait sur Longwy. 300 livres tournois lui seront assignées sur Montfort et Dompaire. Scellé par Jeanne de Checi, comtesse de Bar, dame de Pusoie, mère d'Alix, par Henri, comte de Bar, et par l'official de Verdun.

Arch. de Meuse, B. 256, f° 296 v°. Lay. Longwy I N° 202.

1069. — 1292, 12 octobre,
die dominica post festum sancti Dyonisii, mense octobri.

Ferri fait savoir que son vassal Arnould, dit du Pont, chevalier de Trèves, a déclaré tenir en fief d'Henri, comte de Luxembourg, moyennant 60 livres, 6 journées de terre sur les 12 qu'il possède au ban de Muerekenges (Merteskirchen dit Metzkirchen).

Lux. t. 17, N° 140. Cité par Lepage, N° 478. — Goerz t. IV, p. 465, N° 2080.

1070. — 1292, 13 octobre,
lundi après la fête de Saint-Denis au mois d'octobre.

Ferri, comte de Linange, donne quittance générale au duc Ferri de ses pertes et de celles des siens à la bataille de Beuvanges, moyennant une indemnité de 4.000 livres de petits provenisiens forts dont il a déjà reçu la moitié et

Digitized by Google

dont il recevra 500 livres à la Saint-Martin d'hiver, 500 autres à la Noël et 1.000 à la Pâques suivante.

B. N. Coll. de Lorr. vol. 2, N° 58. Cité par Lepage N° 481. — Publié par de Wailly, p. 226, pièce 314.

1071. — 1292, 23 octobre,
feria quinta post festum beati Luce evangeliste.

Jean de Bourlémont, chantre, Etienne de Mollant, Thierri de Bouc, Guillaume dit Malpetit, Albert de Vendières, chanoines de Toul, et Joffroi de Vendières, archidiacre de Rinel, à Toul, annoncent au doyen de Besançon et au prieur de Saint-Paul, de la même ville, qu'ils ont exécuté leur mission en faisant mander la 3e férie après l'Assomption (19 août) aux paroisses d'Einville, Nancy, Lunéville, Frouard, Gerbéviller, Neufchâteau, Châtenoy, Neuviller, Charmes et Mirecourt, que le service divin devrait être suspendu dans leurs églises et que les corps enterrés en terre sainte devraient être exhumés.

B. N. nouv. acq. Lat. 2530, pièce 52. Original. — B. N. Coll. de Lorr. vol. 389, f° 12, copie, mal datée de la 5e férie après la Saint-Hliaire (15 janv. 1293).

1072. — 1292, novembre.

Ferri fait diverses donations à la commanderie de Saint-Jean, près de Nancy.

Arch. de Meurthe, H 3052. Cité par Lepage, N° 484.

1073. — 1292, novembre.

Ferri déclare que Jennate, veuve de Vautier de Lénoncourt, Jean, son fils, et Paresas, sa sœur, ont reconnu avoir vendu à Jacquemin de la Tartre, bourgeois de Nancy, pour 72 sous toulois, cinq jours de terre au finage de Lénoncourt.

Chartes de Reinach, N° 40. Original. Sceau tombé.

1074. — 1292, 5 novembre,
feria quarta post festum omnium Sanctorum.

Bertrand dit de Wadenove, chevalier, donne quittance au duc Ferri de la somme de 670 livres à lui payée pour les dommages éprouvés par lui et ses gens à la bataille de Beuvanges, dans le bois de Warant.

B. N Coll. de Lorr. vol. 2 p. 59. Original. Cité par Lepage N° 482. — Arch. de Meuse, B 256, f° 370.

1075. — 1292, 7 novembre,
in die beati Vilbrodi episcopi.

Robert, comte de Wirnembourg (Vernbourg), déclare que Jean de Brunshorn, écuyer, a repris en fief du duc Ferri la rente perpétuelle de 13 talents, deniers messins, sur son propre alleu du village de Triis (Trys).

Arch. de Meurthe, B 706, N° 3. Cité par Lepage N° 483. — Arch. de Meuse, B 256, f° 402.

Digitized by Google

1076. — 1292, 26 novembre,
mercredi devant la Saint-André l'apôtre.

Burtignon Paullat, citoyen de Metz, donne quittance générale au duc Ferri, sauf pour le marché des bois de Heiz et d'Amance, l'assignation du port de Varangéville et 10 livres de messins pour Gérard Bazin. Scellé par l'official de Metz.

Arch. de Meuse, B 256, f° 149.

1077. — 1292, 26 novembre,
mercredi devant la Saint-André l'apôtre.

Par devant l'official de la cour de Toul, Matthieu de Nouvaiant (Novéant), ayant perdu ses gages de 200 livres de provenisiens forts, les reçoit du duc Ferri, son plège, moins 100 livres dues pour la perte.

Arch. de Meuse, B 256, f° 273 v°.

1078. — 1292, 5 décembre,
vendredi après la Saint-André l'apôtre.

Henri de Loucin (Louchin, Meurthe), chevalier, déclare que son père Cone a donné en domaine à sa mère Mahaut 1.000 livres de trèverois que lui doit le duc Ferri.

Arch. de Meuse, B 256, f° 186.

1079. — 1292, 18 décembre,
feria quinta ante festum sancti Thomas apostoli.

Formei Xourderclop et sa femme Adeline de Sarrebrück, donnent quittance au duc Ferri, par les mains de son clerc Michel, de 32 livres de messins, valeur des dépenses faites chez eux par Hue Slomp.

Arch. de Meuse, B 256, f° 416 v°.

1080. — 1293, 14 janvier,
in crastino beati Remigii hyemalis.

L'abbé de Herbodechein donne au duc Ferri quittance générale pour tous les dommages qu'il avait causés.

Arch. de Meuse, B 256, f° 346 v°.

1081. — 1293, 26 janvier,
feria secunda ante purificationem beate Marie Virginis.

Henri, comte de Valdence, reçoit du duc Ferri 10 livres de messins sur une dette de 500 livres.

Arch. de Meuse, B 256, f° 425 v°.

1082. — 1293, 27 janvier,
feria tertia post conversionem beati Pauli apostoli.

Gérard d'Alzein reçoit du duc Ferri 67 livres de messins.

Arch. de Meuse, B 256, f° 422 v°.

Digitized by Google

1083. — 1293, 28 janvier,
mercredi devant la Purification Notre-Dame.

Ferri approuve la cession que son feudataire Gérard de Bettanges et son frère Jacques, chanoine de St-Siméon de Trèves, ont faite à la maison allemande de Trèves de tous leurs biens sis à Bekanges et des granges sises entre Bettanges et Pachte, n'en réservant à Ida, femme de Gérard, que l'usufruit viager.

Goerz t. IV p. 475, N° 2126. Original à Coblentz.

1084. — 1293, 29 janvier, *jeudi avant la Chandeleur.*

Renier de Fauconcourt se reconnaît homme lige de Henri, comte de Vaudémont, pour Fauconcourt.

Arch. de Meurthe, B. 958, (lay. Vaudémont I) N° 3.

1085. — 1293, février.

Ferri fait accord avec Etienne d'Oiselet touchant les bois de Martinvelle et de Passavant.

Arch. de Meurthe, B 380, f° 195. Cité par Lepage, N° 485.

1086. — 1293, février. Lunéville.

Ferri déclare que par devant lui Matthieu de Wadeville, sa soreur (belle sœur) Isabelle et son mari Escelin ont reconnu avoir vendu à l'abbaye de Moyenmoutier pour 4 livres moins 5 sous de toulois, tout ce qu'ils avaient au moulin dit Monel sis sous Barbonville.

Arch. de Meurthe, H 1835. Original. Plus de sceau.

1087. — 1293, 14 février, *jour de la Saint-Valentin.*

Ferri déclare que par devant lui Barthélemy fils de feue dame Henri de Bleno, et sa femme Agnès, ont reconnu que le couvent de Saint-Arnould leur a cédé pour leur vie durant 18 jours de terre arable et de prés et 15 omées de vigne sur le ban de Lay, mais que dans le cas où Barthélemy mourrait le premier sa femme n'en garderait que la moitié, le reste revenant au couvent.

Arch. de Meurthe, H. 186, p. 267. — Arch. de Meurthe, H 203. Copie du 18° s.

1088. — 1293, mars.

Ferri permet aux frères prêcheurs de Toul de bâtir un couvent de leur ordre à Saint-Nicolas.

Arch. de Meurthe, H 2633. Cité par Lepage, N° 486.

1089. — 1293, mars.

Huart de Beaufremont, écuyer, et sa femme Mahaut, cèdent au duc Ferri 100 livrées de terre à petits tournois dont Mahaut avait hérité sur le puits de la saline de Rosières qui était fief dudit duc, en échange de 100 livres de

Digitized by Google

provenisiens forts et de tous les biens possédés par le duc à Gémonville (Meurthe) et Brancourt (Vosges) qu'il leur a donnés en accroissement de fief. Scellé par la cour de Toul et par Liébaut, père de Huart de Beaufremont.

Arch. de Meurthe, B 879, N° 34. Cité par Lepage N° 487. — Arch. de Meurthe, B 821 (lay. Nancy I) N° 8 *deficit*. Arch. de Meuse, B 256, f° 73.

1090. — 1293, mars, *mense marcio*. [Style impérial (1)].

Otton d'Ohsenstein, avoué du Saint Empire en Alsace, promet de ne rien entreprendre contre le duc Ferri à cause de Gérard de Villers, fils de feu Gilbert, que le duc avait longtemps retenu prisonnier à Romon.

Arch. de Meuse, B 256, f° 401 v°.

1091. — 1293, 8 mars,
jeudi avant le dimanche qu'on chante « Laetare ».

Bouchard, évêque de Metz, déclare que Jean de Nau, chevalier, fait une trêve de huit jours avec le duc Ferri.

Arch. de Meuse, B 256, f° 401 v°.

1092. — 1293, 15 mars,
à la quinzaine de Pâques en mi-mars.
(style impérial (2).

Thielemant de Betthimberch, bourgeois de Luxembourg, donne quittance générale au duc Ferri. Scellé par Cone de Louchi, chevalier, et par Conrault dit Wichely, bourgeois de Luxembourg.

Arch. de Meuse, B 256, f° 419.

1093. — 1293, 28 mars,
samedi après la fête Notre-Dame en mars.

Ferri, pour indemniser l'abbaye de Belchamp de tous dommages, lui assigne une rente de 20 sous toulois à prendre à la Saint-Remi d'octobre sur la taille de Blainville.

Arch. de Meurthe, H 1279 (reg. du 16e s.).

1093 *bis*. — 1293, avril.

Ferri déclare qu'en sa présence Thiriat de Nancy a reconnu tenir de l'abbaye de Clairlieu une partie de l'eau de la Meurthe.

Arch de Meurthe, H 517. Cité par Lepage N° 488.

(1) L'avoué de l'empire employait le style impérial (V. N°s 789 et 792).

(2) Dans cette pièce, datée de 1293, le style impérial est employé, car en 1293 Pâques est le 29 mars et le dimanche précédent de quinze jours tombe le 15 mars, tandis qu'en 1294 Pâques est le 18 avril et le dimanche précédent de quinze jours tombe le 4 avril.

Digitized by Google

1094. — 1293, 7 avril,

..feria tertia post dominicam qua cantatur quasimodo.

Warnier de Hounolstein (Hunolstein), chevalier, fils de Hue, avoué de Hounolstein, reçoit du duc Ferri 200 livres de trèverois.

Arch. de Meuse, B 256, f° 423.

1095. — 1293, 9 avril,

feria quinta post dominicam qua cantatur quasimodo.

Ferri de Sierk reçoit du duc Ferri à Felzperch 200 livres de trèverois, comme caution de Pierre de Winterich.

Arch. de Meuse, B 256, f° 409.

1096. — 1293, 9 avril, *nona die in aprili.*

Guillaume de Mandescheit, chevalier, se reconnaît indemnisé par le duc Ferri pour ses pertes pendant la guerre de « Berris » et la captivité de ses gens.

B. N. Coll. de Lorr. vol. 2, p. 60. — Arch. de Meuse, B 256, f° 412.

1097. — 1293, 14 avril,

feria tertia post dominicam qua cantatur Misericordia Domini.

Conrad Resper, chevalier, de Sarrebrück, donne quittance au duc Ferri de 25 livres de messins.

Arch. de Meuse, B 256, f° 408 v°.

1098. — 1293, 14 avril,

feria tertia post dominicam qua cantatur Misericordia Domini.

Gérard d'Aisaiz, maître sergent, se déclare indemnisé par le duc Ferri pour ses pertes à la bataille de Beuvanges.

Arch. de Meuse, B 256, f° 422.

1099. — 1293, 14 avril,

feria tertia post dominicam qua cantatur Misericordia Domini.

Henri de Honecke reçoit du duc Ferri 50 livres de messins.

Arch. de Meuse, B 256, f° 427 v°.

1100. — 1293, 22 avril,

vigile de la St-George au mois d'avril.

Henri de Blamont, chevalier, se porte plège pour le duc Ferri envers des Lombards d'Asti habitant Deneuvre (Meurthe, canton de Baccarat).

Arch. de Meuse, B 256, f° 246.

Digitized by Google

1101. — 1293, 23 avril,
in die festo beati Georgii.

Jean, fermier (villicus) de Walsphoven, donne quittance à Michel, clerc du duc Ferri, de ce dont il s'était rendu caution pour son maître. Scellé par Bruning, doyen de « Lutrea » (Loutre ou Fraulautern) et par Filmann, recteur de l'église de Kirperch.

B. N. Coll. de Lorr. vol. 2, pièce 41. Original. Cité par Lepage N° 489. — Arch. de Meuse, B 256, f° 419.

1102. — 1293, 29 avril,
feria quarta ante festum beati Philippi et Jacobi.

Guillaume de Mandelscheit reconnaît avoir reçu du duc Ferri, à Felzperch, 50 livres de trèverois, pour la prison que ses serviteurs avaient faite chez l'archevêque.

Arch. de Meuse, B. 256, f° 411.

1103. — 1293, mai, *mense mayo.*

Ferri déclare que Nicolas, chevalier de Fremerstorf, ayant créé des difficultés au sujet de l'aumône de Clemence, veuve de Salemon, écuyer de Boulay, avait faite de son alleu de Sconeberch à l'abbaye de Sainte Marie de Villers, celle-ci a l'aumône à perpétuité, moyennant 35 sous de Metz.

B. N. Coll. de Lorr. vol. 976, pièce 46. Original.

1104. — 1293, 3 mai, *in die inventionis sancte Crucis.*

Henri de Deux-Ponts donne quittance au duc Ferri pour ses pertes à la bataille de Beuvanges « juxta Berris ».

Arch. de Meuse, B 256, f° 417.

1105. — 1293, 4 mai,
lendemain de la fête de la Sainte Croix.

Robert, comte de Wirnembourg (Vernbourg), reçoit du duc Ferri 300 livres de trèverois pour ses pertes au combat de Beuvanges; il se déclare homme lige du duc après le roi d'Allemagne et l'archevêque de Trèves.

Arch. de Meuse, B 256, f° 387.

1106. — 1293, 10 mai, *lendemain de la fête Saint-Grégoire.*

Ferri déclare que Alice, fille de feu Husson Gonel, demeurant à Saint-Thiébaut, a reconnu avoir vendu ses maisons de Nancy à Thiriat de Nancy, fils de feu Gérard la Tartre, prix non indiqué.

Archives de la famille de Reinach N° 41. Original. Sceau tombé.

1107. — 1293, 22 mai, *vendredi après la Pentecôte.*

Henri de Louchin, chevalier, dégage de sa caution le duc Ferri qui lui avait garanti 300 livres tournois sur Burtignon Paillat, citoyen de Trèves.

Arch. de Meuse, B 256, f° 342 v°.

Digitized by Google

1108. — 1293, 24 mai, *infra octavas pentecostes.*

Jean dit Bormbach, chevalier de Lichtemberg, devient, moyennant 30 livres de messins, homme lige du duc Ferri et lui assure 3 livrées de terre de messins sur sa ville de Falkewilre.

Arch. de Meurthe, B 709, N° 8. Cité par Lepage, N° 491. — Arch. de Meuse, B 256, f° 360 v°.

1109. — 1293, 31 mai, *dimanche après la Trinité.*

Etienne, curé de Nancy, et Jean, curé de Farrières, attestent que Richard, écuyer de Guillaume de Manderscheidt, a reconnu, devant eux, avoir reçu, au nom de son maître, des gens du duc Ferri, la somme de 67 livres de messins pour la rançon de Wiri et Rolin de Duedeleinville et Perrot d'Esch, écuyers de Guillaume, faits prisonniers au combat de Bevanges sous Belreins.

B. N. Coll. de Lorr. vol. 2, pièce 61. Publié par de Wailly, p. 230, pièce 318. — Arch. de Meuse, B 256, f° 217 v°.

1110. — 1293, 18 juin,
jeudi devant la Nativité de St-Jean-Baptiste.

Ferri déclare avoir constitué Thierri de Warnesperch sire de Hamborch, pour caution de 80 livres de messins envers Thirion de Goins et Phelepin de Bistorf, écuyers.

Arch. de la famille de Reinach, N° 42. Original.

1111. — 1293, 17 juillet,
vendredi après la division des apôtres.

Par devant l'official et le doyen de la chrétienté de Toul, « Jeinnas dis Wiars de Toul li macecliers » donne quittance au duc Ferri de tous les dommages qu'il a éprouvés ayant été fait prisonnier au combat livré entre Donmartin et Toul.

Arch. de Meuse, B 256, f° 226 v°.

1112. — 1293, 31 juillet,
vendredi, veille de Saint-Pierre en août.

Giles, seigneur de Rodemachre, donne quittance au duc Ferri de 40 livres de messins.

Arch. de Meuse, B 256, f° 420 v°.

1113. — 1293, 1er août, *in die beati Petri ad Vincula.*

Boëmond, archevêque de Trêves, et le duc Ferri conviennent de restaurer à frais communs le château de Swarcemberch (Schwarzemberg).

Arch. de Meuse, B 256, f° 340 v°.

1114. — 1293, 6 août,
jeudi devant la fête de St-Laurent le Martyr.

Thiébaut, comte de Ferrette, déclare que Jean dit Berruier, s'étant mis « de haut et de bas » sous l'hommage de

Digitized by Google

Jacques de Bayon, est quitte de tout hommage envers le duc Ferri.

Arch. de Meuse, B 256, f° 199 v°.

1115. — 1293, 11 août, *lendemain de la Saint-Laurent.*

Bouchard, évêque de Metz, déclare s'être accordé avec le duc Ferri pour la conclusion de la paix avec ceux de Metz, et pour la délivrance de Colignon Merlo, le Borgon le taillour, et Garciriat le fil Jaikemel Chiere faits prisonniers par les gens du duc.

Arch. de Meurthe, B 424, f° 93 v°. Cité par Lepage, N° 492. — B. N. Coll. de Lorr. vol. 221 N° 1. Original scellé (anç. lay. Metz evesché N° 40). — Publié par de Wailly, p. 231, pièce 319. — Arch. de Meuse, B 256, f° 141.

1116. — 1293, 16 août,
tenɑemaɪn ɑe l'Assomptɪon Notre-Dame emmi août.

Bouchard, évêque de Metz, délivre les prisonniers faits dans la bataille livrée entre Bitche et Sturzelbronn (Moselle), retenus dans les prisons du dom prévôt de Strasbourg et de Conraut, seigneur de Lietemberch.

Arch. de Meuse, B 256, f° 276.

1117. — 1293, 15 septembre,
jour de l'octave de la Nativité Notre-Dame.

Boëmond, archevêque de Trêves, qui, avec ses forces jointes à celles du duc Ferri, s'était emparé du château de Schwartzenbourg et l'avait démoli en partie, promet d'envoyer 20 hommes d'armes à Xomberg si le duc est menacé au château de Lievenberc; il aidera le duc contre Jean de Nau, chevalier, les frères de Numaie, les hoirs de Luxembourg.

Arch. de Meurthe, B 566 (lay. Bitsch, Castres, Schawembourg) N° 24. Cité par Lepage N° 493. — Arch. de Meuse, B 256, f° 339 v°.

1118. — 1293, 4 octobre, *dimanche devant la Saint-Denis.*

Gérard, abbé de Saint-Mansuy de Toul, déclare avoir en mains une lettre scellée du duc Ferri au sujet de la paix conclue avec ceux de Toul; il la remettra à ceux-ci avant la Saint-André (30 novembre), s'il y est autorisé par une seconde lettre scellée du duc que lui remettra Thiriat de Nancy.

Arch. de Meuse, B 256, f° 177.

1119. — 1293, 11 octobre, *dimanche après la Saint-Denis.*

Le maire et les maîtres échevins de Toul font la paix avec le duc Ferri et lui donnent quittance de tous les dom-

Digitized by Google

mages qu'ils ont éprouvés en prisonniers, rançons, etc., à la suite de la bataille livrée entre le bois de Heiz et Toul.

Pr. 541. Cité par Lepage, N° 494. — B. N. Coll. de Lorr. vol. 242, N° 72. Publié par de Wailly, p. 233, pièce 322. — Arch. de Meuse, B 256, f° 212 v°.

1120. — 1293, 14 octobre,
mercredi avant la St-Luc, l'évangéliste.

Bouchard, évêque de Metz, délivre les prisonniers et leurs otages appartenant à ses féables le prévôt de Strasbourg, Jean et Conrad de Lichtemberg et qui furent pris dans la guerre contre le duc Ferri, notamment à la bataille entre Bitche et Sturzelbronn, il s'engage à n'en jamais rien demander et à rendre toutes les lettres de prison ou d'étage qui auraient pu lui être données.

Arch. de Meurthe, B 424, f° 94. Cité par Lepage, N° 495; mal daté. — B. N. Coll. de Lorr. vol. 221, pièce 3. Original (anç. lay. Metz evesché N° 41). — Arch. de Meuse, B. 256, f° 276, donne la date du mardi avant la Saint-Luc. En marge de la copie que contient ce cartulaire, on lit « Le duc y eut la main emportée et s'appelle encore pour le jour d'huy le lieu où la rencontre se fit « Herzogshanndt » et fut sur le lieu en faisant la description de la s^rie de Bitche, au moys de juin 1576. »

1121. — 1293, 21 octobre, *mercredi après la Saint-Luc.*

Thibaut de Lorraine, seigneur de Prény, convient avec Isabelle, abbesse de Saint-Pierre aux Nonnains de Metz, qu'il prendra sur les habitants de Noveroy (Nourroy), le cri, la chevauchée, un guet, etc.

Arch. de Meurthe, B 854, (lay. Preny) N° 4. — B. N. Coll. de Lorr., vol. 289, f° 204.

1121 *bis*. — 1293, 22 octobre, *XI Kal. Novemb.* Colmar, *in castris ante Columbariam.*

Adolphe, roi des Romains, déclare que par devant son tribunal, Otton, comte de Bourgogne, a promis de supprimer un tonlieu récemment établi au préjudice des marchands et de Jean de Châlon et de ne jamais établir d'autre tonlieu ni péage sans l'autorisation du Roi des Romains. En sont témoins les archevêques de Mayence et Cologne, les évêques de Bâle et Spire, le duc Ferri, les comtes de Vrinemburg, de Katzenellenbogen, de Valdence, et de Linange.

Publié dans le Neues Archiv XXVII (1902), p. 710.

1121 *ter*. — 1293, 22 octobre, *XI Kal. Novembris.* Colmar.

Adolphe déclare que Otton, comte de Bourgogne, a promis de mettre Jean de Châlon en possession de son majorat de Besançon. Mêmes témoins.

Publié dans le Neues Archiv XXVII (1902), p. 711. — Monumenta Germaniae, Constitutiones, tome III.

Digitized by Google

1122. — 1293, 24 octobre,
samedi après la Saint-Luc l'évangéliste.

Otton, comte de Bourgogne, déclare s'être accordé avec le duc Ferri au sujet d'une demande de plègerie envers ses frères Jean et Henri de Blamont; en considération des dommages que le duc Ferri a subis pour lui, il lui abandonne définitivement le fief de Montreuil-sur-Saône. Il commande aux frères Guillaume et Jean, seigneurs de ce lieu, d'entrer en l'hommage du duc.

Arch. de Meurthe, B 813 (lay. Monsteuil) N° 5. — B. N. Coll. de Lorr. vol. 711, f° 46. Copie du 16e s. sur l'original. — B. N. Coll. de Lorr. vol. 67, f° 18, donne les analyses des 2 lettres d'Otton au duc Ferri et aux seigneurs de Montreuil, f° 54, vidimus délivré par la prévôté de Bourbonne en 1333 le jeudi après la Saint-Martin d'hiver, f° 217, copie du 2 avril 1699.

1123. — 1293, novembre.

Ferri déclare que Simon de Zeine de Sierck et Contesse, sa femme, ont reconnu avoir vendu leurs biens d'Arc à Thiriat de Nancy, fils de feu Gérard la Tartre. Prix non indiqué.

Chartes de la famille de Reinach, N° 44. Original. Sceau tombé.

1124. — 1293, novembre. Lunéville.

Ferri déclare que par devant lui Warin dit Chatine de Wihivilleir, et sa femme Mathelie, ont reconnu avoir vendu à l'abbaye de Beaupré, pour trente huit sous toulois, un cens d'un muids de vin à la mesure de Lunéville, prenable chaque année le dimanche après la Saint-Remi sur un journal de leur vigne sise à Armoleinmont après Odat; le duc se réserve son cens d'un denier toulois qui lui est dû à la même date, sur le même journal, par ledit Warin; si celui-ci ne s'en acquittait pas, le duc le ferait payer par l'abbaye, qui tiendrait désormais ce journal en fief de lui. Scellé par sa cour.

Arch. de Meurthe, H 382. Original. Arch. de Meurthe, H 386, autre exemplaire contemporain.

1125. — 1293, 26 novembre,
in crastino festi beate Katherine virginis.

Paul d'Eich (Esch), chevalier, donne quittance au duc Ferri de 40 livres de trèverois. Scellé par Guillaume de Manderscheit.

Arch. de Meuse, B 256, f° 401.

1126. — 1293, 27 novembre,
feria sexta ante festum sancti Andreas.

Gerart « dapifer », maître sergent d'Asais (Alceia), pour lui et pour Hellemeister, Badelachen, Wernher de Mumenheim, Matthieu de Partinhem, Heinrich Lugo, Arnold

Digitized by Google

de Scharpenstein et Rutger Rinc, donne quittance au duc Ferri des pertes éprouvées par eux en combattant l'évêque de Metz « in silva dicta Warant ». Scellé par Simon, comte de Spanheim.

Arch. de Meuse, B 256, f° 414 v°.

1127. — 1293, 27 novembre,
feria sexta ante festum sancti Andreas. **Metz.**

Henri, sire de Honecke, reçoit du duc Ferri 25 livres de messins.

Arch. de Meuse, B 256, f° 427.

1128. — 1293, 1er décembre,
mardi après la St-André l'apôtre.

Giles, sire de Rodemacre, donne quittance au duc Ferri de 40 livres de trèverois, plus 12 autres pour un roncin perdu et appartenant à Henri de Puttelange.

Arch. de Meuse, B 256, f° 407.

1129. — 1293, 7 décembre,
feria secunda in octavis beati Andree apostoli.

Cone de Louchin reçoit du duc Ferri à Sierk, 200 livres de trèverois.

Arch. de Meuse, B 256, f° 409.

1130. — 1293, 10 décembre, *jeudi après la Saint-Nicolas.*

Par devant l'official de Toul, Thierri, fils de Jean de Lay, chevalier, se reconnaît homme lige du duc Ferri et lui doit six mois de garde à Amance, moyennant 40 livres de toulois à prendre à chaque St-Remi sur les revenus de Bouxières-sous-Amance (Bouxières-aux-Chênes).

Arch. de Meurthe, B 705, N° 131. Cité par Lepage, N° 496. — Arch. de Meuse, B 256, f° 38 v°.

1131. — 1293, 11 décembre,

feria sexta ante festum beate Lucie. In Walderinga.

Gerard, maître sergent en Assaiz (dapifer de Alceia), reçoit du duc Ferri 49 livres de messins.

Arch. de Meuse, B. 256, f° 418 v°.

1132. — 1293. 13 décembre, *jour de Sainte-Lucie. Felisperch.*

Rechart, dit Mareschaut, chevalier de Dune, reçoit du duc Ferri 20 livres de trèverois.

Arch. de Meuse, B 256, f° 426.

1133. — 1294.

Ferri donne à Saint-Epvre de Toul 100 sous toulois sur la vente de la foire de Châtenoy.

B. N. Coll. de Lorr. vol. 720, f° 50. Inventaire de 1597.

Digitized by Google

1134. — 1294, 10 janvier,
dominica proxima post Epiphaniam Domini.

Par devant Th., doyen de l'église de Hombourc, Jean et Jacques de Warnesperch donnent quittance au duc Ferri de 30 livres de messins.

Arch. de Meuse, B. 256, f° 420 v°.

1135. — 1294, 30 janvier, *samedi devant la Chandeleur.*

Ferri déclare que Jean de Maenges a repris de lui la moitié de sa maison de Maenges et que ce fief passera à son frère, s'il venait à mourir sans hoirs.

Chartes de Reinach N° 46. Original. Sceau tombé.

1136. — 1294, février.

Ferri déclare qu'Arnould de Bruckes, chevalier, lui a rendu le fief de Siersberg et qu'il l'a donné à Wichart, fils dudit Arnould.

Arch. de Meurthe, B. 588, N° 24. Cité par Lepage, N° 497.

1137. — 1294, 24 mars, *mardi devant l'Annonciation.*

Jean de Bourgogne, écuyer, frère du comte Otton, déclare n'avoir rien à réclamer aux hoirs de Jean de Passavant, sire de Montreuil-le-Sec, c'est-à-dire à Simonin et Wichart, fils de Guyot de Passavant, mais il se réserve les fiefs de Bains, Regnéevelle, Hairo, et Thuillières, qu'il déclare tenir du duc Ferri.

Arch. de Meurthe, B. 377, f° 135 v°. Cité par Lepage N° 498. — Arch. de Meurthe, B 850, 851 (lay. Passavant) N° 69. — Arch. de Meurthe, B 335, f° 81 v° Analyse. — Arch. de Meuse, B 256, f° 12.

1138. — 1294, mars.

Ferri, pour réparer les dommages que lui ou ses gens avaient causés à l'abbaye de Belchamp, lui donne 20 sous de toulois à prendre chaque an sur la taille de Blainville.

Arch. de Meurthe, H 1279, f° 2 v°. Cité par Lepage, N° 499.

1139. — 1294, avril.

Ferri déclare que par devant lui Wagues, son « ostriciers », demeurant à Lunéville, et sa femme Homessette, ont reconnu avoir vendu à Henri, aumônier du duc et commandeur de deux maisons de Nancy, pour 4 livres de toulois, un cens de deux muids de vin à la mesure de Lunéville.

Arch. de Meurthe, H 3116. Original. Plus de sceau.

1140. — 1294, 8 avril, *jeudi devant les Palmes.*

Aubert de Parroie, chevalier, donne quittance au duc Ferri de 200 livres de bons toulois qu'il lui avait prêtés pour acheter des chevaux en Allemagne et du vin à Saint-Dié. Scellé par la cour de la chrétienté de Saint-Dié et par l'abbé de Stenay.

Arch. de Meuse, B. 256, f° 12. Cancellé au ms.

Digitized by Google

1141. — 1294, 9 avril, *vendredi avant la mi-avril.*

Ferri déclare qu'André de Parroie, chevalier, et son frère Aubert, fils de sire Aubert, ont passé à leur beau frère Jean de Maenges, chevalier, tout l'héritage du ban de Mannonvillers.

Chartes de Reinach, N° 47. Original. Sceau tombé.

1142. — 1294, 15 mai, *in medio mense majo.*

Ferri déclare que par devant lui Alard d'Inne (Ehnen), et sa femme Catherine, ont cédé à l'abbaye de Lutrea (Loutre ou Fraulautern), leurs biens sis au village de Gunsinga (Guisingen) et ont dégagé Jacques de Kirlingen, fils de Jean Crippins, de l'hommage qu'il leur devait.

Goerz, t. IV, p. 511, N° 2286. — Original à Coblenz, série Kloster Fraulautern N° 60.

1143. — 1294, juin.

Ferri atteste que Philippe et Eudes d'Essey ont vendu à l'abbaye de Vergaville les droits qu'ils pouvaient avoir à Vergaville et à Génestroff.

Arch. de Meurthe, H 2427. Cité par Lepage, N° 501.

1144. — 1294, 7 juin, *in crastino Penthecostes.*

Conrad de Sarrebrück, fils de dame Alix, donne quittance au duc Ferri de toutes ses pertes.

Arch. de Meuse, B 256, f° 417.

1145. — 1294, 26 juin, *samedi après la Saint-Jean-Baptiste.*

Ferri et son fils Thiebaut de Rumigny font accord avec Ferri de Chambley qui, pour réparation des dommages qu'il leur avait causés, leur fait l'hommage de la seigneurie de Romont, sauf 30 livrées de terre du fief de Bar qui meut du comte de Champagne.

Arch. de Meurthe, B 879, N° 36. Cité par Lepage N° 500. — Arch. de Meuse, B 256, f° 170 v°.

1146. — 1294, 26 juin, *samedi après la Saint-Jean-Baptiste.*

Par devant Jean, curé de Sames, et l'abbé prémontré de Salinvaus, Orris de Bazemont, écuyer, fils de feu Jeannin de Bazemont, et sa femme Marie, cèdent au duc Ferri tout ce qu'ils ont à Bazemont; en échange, ils reçoivent 50 livres touloises valant 100 soudées de terre, et tout ce que le duc a à Hadonviller, les prées sis sur le ru de Maxon et à Poncey, qui furent à Warri de Barcelin, et le ban de Hincourt, sauf le fief que Thierri de Hombourc tient là du duc Ferri; Orris devra au duc 6 semaines de garde à Eurville, dont la forteresse lui servira d'hôtel.

Arch. de Meuse, B 256, f° 85 v°.

Digitized by Google

1147. — 1294, 27 juin,
dominica ante festum apostolorum Petri et Pauli.

Gérard de Alzein, « dapifer », reçoit du duc Ferri, en son château de Felzperch, 25 livres de messins pour ses pertes à la bataille de Beuvanges.

Arch. de Meuse, B. 256, f° 407 v°.

1148. — 1294, 2 juillet,
in die beatorum martyrum Processi et Martiniani.

Henri, sire de Hoheneck, donne au duc Ferri quittance générale pour tous dommages et créances.

B. N. Coll. de Lorr. vol. 2, pièce 43. Original. Cité par Lepage N° 502. — Arch. de Meuse, B 256, f° 427.

1149. — 1294, 2 juillet,
in die beatorum martyrum Processi et Martiniani.

Henri, sire de Hoheneck, devient homme lige du duc Ferri moyennant 100 livres de messins qu'il lui a données en fief sur son propre alleu.

Arch. de Meuse, B 256, f° 364. — Arch. de Meurthe, B 384, f° 235. Cité par Lepage, N° 503.

1150. — 1294, 22 juillet,
mercredi avant la St-Jacques en juillet.

Aleit, veuve de Colin d'Otthonville, écuyer, donne quittance générale au duc Ferri. Scellé par Jean de Salm.

Arch. de Meuse, B 256, f° 419 v°.

1151. — 1294, 1er août,
jour de la fête St-Pierre août entrant.

Par devant Henri, abbé de Leneville (Lunéville) et Willaumes, abbé de Beaupré, Watrin de Leneville, écuyer, fils de feu Karle de Leneville, chevalier, reconnaît avoir cédé au duc Ferri tout ce qu'il avait à Hadonviller en échange de ce que le duc possédait à Hariemesnil, des bois de Saint-Pierre, de la Ronxe, du Frahoi de Beaupré jusqu'à la rivière de Muert, et de 60 sous toulois sur le passage de la Nef de Villers devant Lunéville; Watrin devra au duc six mois de garde à Lunéville.

Arch. de Meuse, B. 256, f° 84 v°. Cancellé au ms.

1152. — 1294, 18 août,
mercredi prochain après l'Assomption.

Cone de Louchin, chevalier, donne quittance au duc Ferri de 100 livres de treverciens pour son hommage et de 60 livres pour les pertes subies par son fils Henri à la bataille de Beuvanges, contre l'évêque de Metz.

Arch. de Meuse, B 256, f° 341 v°.

Digitized by Google

1153. — 1294, 21 août, *samedi après l'Assomption.*

Bœmond de Dagistoul donne quittance au duc Ferri des pertes qu'il a éprouvées à la bataille de Beuvanges et de l'incendie de ses terres qui a eu lieu pendant la guerre contre l'évêque de Metz.

Arch. de Meuse, B 256, f° 420.

1154. — 1294, 2 septembre,
jeudi après la décollation de Saint-Jean-Baptiste.

Ferri déclare qu'à la suite d'un différend élevé entre lui, d'une part, et le maire et les jurés de Neuchâteau et le diocèse de Toul, d'autre part, au sujet des amendes et des droits de sortie, l'échevinage, tout en suivant les coutumes de Neuchâteau, obéira désormais aux ordonnances du prévôt ducal; des revenus sont affectés à la réfection des ponts et chaussées.

Arch. de Meuse, B 256, f° 87. Copie.

1155. — 1294, 10 octobre,
dimanche après la St-Denis au mois d'octobre.

Ferri déclare, du consentement de son fils Ferri de Plombières, avoir cédé à Ferri de Rosières, écuyer, fils de feu Joffroi, chevalier, la ville de Lénoncourt, telle qu'il l'avait donnée à son fils Ferri de Plombières, ne gardant que l'étang sis entre Lénoncourt et l'étang de Buissoncourt; en échange, Ferri de Rosières lui donnera tout ce qu'il a sur les salines de Rosières.

B. N. Coll. de Lorr. vol. 165, f° 134. Copie d'une copie faite par Fricaudet tabellion ducal le 24 mai 1488.

1156. — 1294, 29 octobre,
feria sexta ante festum omnium Sanctorum.

Henri, comte de Valdence, donne au duc Ferri quittance de 500 livres de messins, prix de son hommage.

Arch. de Meuse, B 256, f° 362.

1157. — 1294, novembre.

Par devant l'official de Toul, Joffroi dit Doreis et Jean, archidiacre de Vittel et de Vosge en l'église de Toul, Ferri de Rosières accepte de changer Rosières contre Lénoncourt.

Arch. de Meurthe, B 879 (lay. Rosières I) N° 38. Cité par Lepage N° 504. — Arch. de Meuse, B 256, f° 70 v°.

1158. — 1294, 1er novembre, *jour de la Toussaint.*

Henri de Louchin, chevalier, reçoit du duc Ferri 40 livres de toulois.

Arch. de Meuse, B 256, f° 428 v°.

Digitized by Google

1159. — 1294, 11 novembre,
jour de la St-Martin d'hiver.

Henri, sire de Hoheneck, se déclare homme lige du duc Ferri, moyennant un fief de soudée de 100 livres de messins.

Arch. de Meurthe, B 584, 585 (lay. Boulay) N° 92.

1160. — 1294, 11 novembre, *die beati Martini hyemalis.*

Henri de Louchin, chevalier, fait paix perpétuelle avec le duc Ferri qui promet de lui payer 800 livres; les plèges en seront Simon, sire de Keile, séchénal du comte de Luxembourg, et Guillaume Aspalt, jadis prévôt de Luxembourg.

Arch. de Meuse, B 256, f° 340 v°.

1161. — 1294, 29 novembre,
veille de St-André l'apôtre.

Arnaulz, prévôt de Thionville, reçoit 75 livres de messins pour le « vaixelement » d'argent que Gelinan de Herkelenges avait en gage du duc Ferri.

Arch. de Meuse, B 256, f° 405.

1162. — 1294, 29 novembre, *veille de St-André l'apôtre.*

Henri de Viernebourch (Vernbourg), frère du comte Robert, reçoit du duc Ferri 50 livres de trèverois pour les dommages qu'il avait soufferts dans la prison de l'évêque de Metz.

Arch. de Meuse, B. 256, f° 430 v°.

1163. — 1294, décembre. Lunéville.

Ferri déclare que par devant lui Forquignon de Rémé-réville, demeurant à Barbonville, sa femme Sybille, et la sœur de celle-ci, Alison, filles de feu Jennin de Barbonville, ont reconnu avoir vendu à l'abbaye de Moyenmoutier et garanti contre tous autres hoirs, moyennant 60 sous toulois, ce que leur père Jennin avait au moulin sous Barbonville.

Arch. de Meurthe, H 1835. Original. Plus de sceau.

1164. — 1294, décembre. Lunéville.

Ferri déclare que par devant lui Poiressons, Werris et Henri, enfants de feu Orriat de Barbonville, ont reconnu avoir vendu à l'abbaye de Moyenmoutier, pour 40 sous toulois, une pièce de deux jours de terre sise en la fin de Barbonville après la Corvée Saint-Pierre.

Arch. de Meurthe, H 1864. Original. Plus de sceau.

1165. — 1294, 6 décembre, *in festo beati Nicholay.*

Gérard d'Alzein, « dapifer », donne quittance au duc Ferri de 12 livres de messins.

Arch. de Meuse, B. 256, f° 401.

Digitized by Google

1166. — 1294, 13 décembre, *in die beate Lucie virginis.*

Rechart dit Marechaut, chevalier de Dune, reçoit du duc Ferri 120 livres de trèverois pour ses pertes à la bataille de Beuvanges.

Arch. de Meuse, B 256, f° 408.

1167. — 1294, 13 décembre, *in die beate Lucie virginis.*

Nicolas « de Indagine », chevalier, donne quittance au duc Ferri des pertes estimées à 22 livres de trèverois *que* lui a causées la prise du vaillant chevalier Pierre de Brucken.

Arch. de euse, B. 256, f° 425 v°.

1168. — 1294, 16 décembre,

feria quinta ante festum beati Thome apostoli.

Cone et Joffroi, frères de Boulay, Jean de Rosières, Thierri, sire de Rulant, Garsile, sire de Fristorf, Arnould dit de Brucken, Wirri de Bergue, Thieleman et Joffroi, frères de « Budelinga », Gilles de Boullichin, Joffroi de Heffichinga, Garbelo de Sierk, se portent cautions envers le duc Ferri pour leur parent Pierre de Brucken, du diocèse de Trèves, emprisonné à Felzperch. Scellé par l'abbé de « Rutula » et le doyen de Perle, et par la plupart des cautions.

Arch. de Meuse, B 256, f° 409 v°.

1169. — 1294, 16 décembre,

feria quinta ante festum beati Thome apostoli.

Thierri, sire de Brouch, se porte caution pour son sergent Jean de Malberch, prisonnier du duc Ferri, de 40 livres de trèverois qui seront payées à Walderinges ou à Sierk.

Arch. de Meuse, B 256, f° 424 v°.

1170. — 1294, 18 décembre,

samedi prochain devant la Nativité Notre-Seigneur.

Gerardon de Passavant, bourgeois de la Moute, demande au duc Ferri de ratifier la vente du fief de Moignemont sis devant Passavant, faite à Gerardon par Pierron de Bulignéville.

Arch. de Meuse, B 256, f° 96 v°.

1171. — 1294, 31 décembre, *feria sexta post Natale Domini.*

Boëmond, archevêque de Trèves, se porte caution de la rançon de son fidèle chevalier Pierre de Brucken, prisonnier du duc Ferri, qui avait pour caution Boëmond de Dagistoul. (V. 21 août 1294 et 16 décembre 1294.)

Arch. de Meuse, B 256, f° 352 v°.

Digitized by Google

1172. — 1295.

Marguerite, duchesse de Lorraine, donne à Saint-Epvre de Toul une rente de 15 réseaux de blé sur le moulin de Receulx (prieuré de Deuilly).

B. N. Coll. de Lorr. vol. 720, f° 57 v°.

1173. — 1295, 7 janvier,
lendemain de l'Apparition Notre-Seigneur.

Gérard de Boucq donne quittance au duc Ferri, moyennant 200 livres tournois, des dommages à lui causés pendant la chevauchée où les gens du duc « briserent » Boucq, l'incendièrent et le pillèrent. Scellé par lui et par les officiaux de la cour de Toul.

B. N. Coll. de Lorr. vol. 2, pièce 44-45. Original (double n° parce que le n° 44 a disparu). Cité par Lepage, n° 505. — Publié par de Wailly, n. 245, pièce 333. — Arch. de Meuse, B. 256, f° 192 v°.

1174. — 1295, 11 janvier,
mardi après la Purification Notre-Dame.

Ferri déclare affranchir tous les habitants de Sierck; chaque feu payera à Noël deux sous de trèverois; chaque drapier payera deux deniers de drap et fera sceller chaque pièce de drap; le duc percevra deux deniers pour chaque livre de vente ou d'achat; il règle les droits sur les fours, les moulins banaux, le vin, le blé, la viande de boucherie; chaque année, à la Chandeleur, il nommera un maire et quatre échevins qui jureront d'observer ses droits et les franchises de la ville; à celles-ci n'auront point de part les Juifs, Lombards et Cahorsins.

B. N. Coll. de Lorr. vol. 174, f° 356, d'après un vidimus allemand du duc Jean de Lorraine, 1464, recopié en 1619.

1175. — 1295, 22 janvier, *in die beati Vincentii martyris.*

Jean de Sieberch promet au duc Ferri de l'indemniser de sa caution envers Jacques de Oiren, échevin de Trèves. Scellé par les abbés Isembert de Wadegossinga et Pierre de Mediolani (Milan).

Arch. de Meuse, B. 256, f° 389 v°.

1176. — 1295, février.

Jean dit Heydent, de Ippelburc, donne quittance générale au duc Ferri, particulièrement au sujet des dommages à lui causés par le duc et ses officiers; s'il manque à sa parole, Nicolas de Indagine, chevalier, enverra, sur la requête du duc, un sergent à cheval tenir prison à « Waldinga » jusqu'à complète réparation. Scellé par le même Nicolas.

B. N. Coll. de Lorr. vol. 2, pièce 42. Cité par Lepage, n° 506. — Arch. de Meuse, B 256, f° 420.

Digitized by Google

1177. — 1295, février.

Wautrin de Rosières, fils de feu Wautrin de Castres, cède au duc Ferri tout ce qu'il avait à Rosières; en échange, le duc lui donne tout ce qu'il possédait à Séchant et à Bouxières-aux-Chênes, hormis la garde de la cure et celle de la maison de Blansey; les droits des monastères de Sainte-Marie-aux-Bois et de Clairlieu seront respectés; Wautrin aura le pâturage sur le ban d'Amance, entre le ruisseau d'Amezuele et Séchant; il partagera avec Simon de Broussey les serfs et serves de Bouxières-aux-Chênes qui sont énumérés; « et s'il avenoit que prestres ne clers « ne autres hons de religion aust anfans de mes femes « de Buxieres et de Sechant, cil anfant seroient mien sans « contredit et sans rapel dou dit duc ne des siens, se il « voloient demorer on ban de Buxieres ne de Sechant; et « s'ils voloient demorer desouz le dit duc faire le pour- « roient »; la droiture due par plusieurs gens de Bouxières et dite « l'œuvre de Nancy », est maintenue. Scellé par Joffroi de Vandières, archidiacre de Rinel en l'église de Toul et par l'official de Toul.

Arch. de Meurthe, B 879, 880 (lay. Rosières I) N° 39. Publié en partie par D. Calmet, 2e édit., t. III, col. 136. — Arch. de Meuse, B 256, f° 54.

1178. — 1295, 4 février,

feria sexta post festum purificationis beate Virginis.

Thierri et Nichole, frères, fils de feu Hiecelin de Hayn, mettent accord entre le duc Ferri et Thielemans, écuyer, fils de feu Hiecelin de Grimberch, chevalier, qui avait été fait prisonnier durant les guerres du duc.

Arch. de Meuse, B 256, f° 399 v°.

1179. — 1295, 4 février,

feria sexta post festum purificationis beate Virginis.

Les mêmes se portent plèges envers le duc Ferri de 12 livres de trèverois pour l'écuyer Thielemans.

Arch. de Meuse, B 256, f° 400 v°.

1180. — 1295, 12 février,

samedi après l'octave de la Chandeleur.

Le duc Ferri n'est tenu de plègerie envers Evrard, comte de Deux-Ponts, que pour le comte Jean de Spannheim, Harmand de Gueradezeck et Henri de Solmissin.

Arch. de Meuse, B 256, f° 338 v°.

1181. — 1295, 14 février, *lundi prochain devant les Bures.*

Clémence de Dales, veuve de feu Robert, et ses enfants Henemans et Aubertin donnent quittance générale au duc Ferri. Scellé par l'abbé de Saint-Martin-la-Glandière.

Arch. de Meuse, B 256, f° 378.

Digitized by Google

1182. — 1295, 24 février,

feria quinta ante dominicam Reminiscere.

Bertrand de Wadenove et Godelmann, dit Derwale, chevaliers, se déclarent indemnisés par le duc Ferri des pertes que Henri, fils du comte de Valdence (Wildensee), eux-mêmes et les autres compagnons de Henri, eurent à subir au combat de Liemberg où fut tué le frère de sire Jean de Nau.

B. N. Coll. de Lorr. vol. 2, pièce 62. Original. Cité par Lepage n° 508. — Arch. de Meuse, B 256, f° 412 v°.

1183. — 1295, 24 février,

feria quinta ante dominicam qua cantatur Reminiscere.

Hermann Gueiz de Pollichein promet au duc Ferri et à Boëmond de Dagistoul de leur payer 5 livres de trèverois pour sa prison.

Arch. de Meuse, B 256, f° 416 v°.

1184. — 1295, 24 février,

feria quinta ante dominicam qua cantatur Reminiscere.

Thierri dit Plaice de Ulmen promet au duc Ferri et à Boëmond de Dagistoul de leur payer 10 livres de trèverois pour sa prison.

Arch. de Meuse, B 256, f° 418.

1185. — 1295, 24 février, *jeudi après les Bures.*

Jean, comte de Salm, déclare que Nicolas, dit Caix, son homme, ne peut rien réclamer au duc Ferri pour avoir été pris « deleiz Lievenberch ».

Arch. de Meuse, B 256, f° 345.

1186. — 1295, 27 février, *dimanche après les Bures.*

Jean d'Anoi, prieur de Varangéville, déclare que l'abbé de Gorze et lui approuvent la convention par laquelle le duc Ferri autorise les Lombards demeurant à Port à y rester encore six ans.

B. N. Coll. de Lorr. vol. 376 N° 68. Publié par de Wailly, p. 248, pièce 336. Cette charte était auparavant dans la lay. Gorze, N° 6. — Arch. de Meuse, B 256, f° 84.

1187. — 1295, 11 mars,

V idus martii pontificatus nostri anno primo. Latran.

Le pape Boniface VIII annonce « decano et archidiacono Sezanne, et archidiacono ecclesie Trecensis » que, sur la demande des défenseurs du monastère de Remiremont, il les charge d'empêcher la célébration des offices et les enterrements religieux dans Nancy, Frouard, Einville, Lunéville, Gerbéviller, Charmes, Mirecourt, Châtenoy,

Digitized by Google

Neuville, Port et Wehecourt, afin de réprimer les excès du duc Ferri et de ses satellites.

B. N. nouv. acq. lat 2530, pièce 53. Original avec bulle. Cette pièce manque dans Potthast.

1188. — 1295, 13 mars, *jour de la mi-carême.*

Henri de Louchin, chevalier, réduit à 600 livres la dette de 800 livres contractée envers lui par le duc Ferri; il sera payé sur les deniers de Sierk.

Arch. de Meuse, B 256, f° 342.

1189. — 1295, 16 mars, *mardi après la fête de St. Grégoire.*

Par devant les officiaux de Toul et Joffroi Doreis, archidiacre de Toul, André de Bioncourt, chevalier, reprend en hommage lige du duc Ferri le ban d'Arrée pour lequel il doit un an de garde à Amance.

Arch. de Meuse, B 256, f° 11.

1190. — 1295, 22 mars,
mardi prochain avant l'Annonciation Notre-Dame en mars.

Ferri déclare que par devant lui Simonin de Port (Saint Nicolas), fils de Jean dit le Jaloux, et sa femme Alard, lui ont cédé ce que celle-ci avait hérité de ses parents feu Philippe de Gilebertviller, chevalier, et de sa première femme Béatrix, dite la Blanche, ainsi que le douaire de sa seconde femme Ysabel, remariée à l'écuyer Wichart, et leur dîme de Blainville; en échange, le duc Ferri leur assigne 15 livres de terre à toulois, soit 10 livrées de toulois ou 200 sous toulois, à prendre moitié à la Saint-Jean-Baptiste, moitié à la Noël, sur sa part des fours de Port, et 5 livrées de toulois ou 100 sous à prendre par moitié aux mêmes dates sur sa part des pougnets de Port.

Arch. de Meurthe, H 2686. Cité par Lepage, N° 507. — Arch. de Meurthe, H 2658 .Copie du 17e s. — Arch. de Meuse, B 256, f° 155 v°. Lettre reversale de Simonin scellée par l'official de Toul et par Joffroi Doreis, archidiacre de Vittel en l'église de Toul, datée de mai. — Arch. de Meurthe, B 879, 880 (lay. Rosières I) N° 41. Même lettre.

1191. — 1295, 22 mars,
mardi après l'octave de la mi-carême.

Ferri, sire de Chambleiz, chevalier, et ses enfants Ferri Perrin et Thierion donnent quittance au duc Ferri de 100 livres de provenisiens forts, restant de 800 livres sur l'héritage de Renaud de Romont, pour la terre de Champeigne, qui reste au sire de Chambleiz; il a fait droit au duc, comme il a été convenu dans la paix. Scellé par Joffroi de Vandières, archidiacre de Toul, et par l'official du même lieu.

Arch. de Meuse, B 256, f° 169 v°.

Digitized by Google

1192. — 1295, 25 mars, *jour de l'Annonciation.*

Henri de Louchin, chevalier, donne quittance générale au duc Ferri.

Arch. de Meuse, B 256, f° 428 v°.

1193.

Le même donne quittance pour le duc à Simon de Keile, sénéchal de Luxembourg, et au prévôt Guillaume.

Arch. de Meuse, B 256, f° 407.

1194. — 1295, 30 mars, *mercredi après les Palmes.*

Ferri de Fontenoy, fils du feu comte de Toul, mande à Mile de Lonchamp d'entrer en l'hommage du duc Ferri pour ses terres sises au val de Rabouchamp.

Arch. de Meurthe, B 705 (lay. Fiefs des bailliages de Nancy et Vosges) N° 32. Cité par Lepage N° 531. — B. N. Coll. de Lorr. vol. 211 ter N° 68. Publié par de Wailly, p. 251, pièce 342.

1195. — 1295, 8 avril,

VI idus aprilis regni nostri anno tertio. Wissembourg.

Adolphe, roi des Romains, requiert les évêques de Toul et de Verdun, le duc Ferri, les comtes de Luxembourg et de Sarrebrück, les cités de Metz et de Verdun, qu'ils aient à prendre les armes et assister Henri, comte de Bar, lieutenant général de l'Empire, pour venger et réprimer les injures, torts et mépris que le roi de France avait faits et faisait à l'Empire.

Publié dans les Monumenta Germaniae, Constitutiones, t. III. — Arch. de Meurthe, B 402, f° 1. Cité par Lepage N° 509. — Arch. de Moselle, B 34. Original. Sceau tombé. — B. N. Coll. de Lorr. vol. 152, f°s 32, 33, 34, copies faites par Blondelot le 17 sept. 1715 d'après un registre du Trésor des Chartes de Nancy. — B. N. Coll. de Lorr. vol. 264, 265 (Lay. Verdun évêque) N° 71. — B. N. Coll. de Lorr. vol. 662, f°194.

1196. — 1295, 8 avril,

VI idus aprilis regni nostri anno tertio. Wissembourg.

Adolphe, roi des Romains, écrit spécialement au duc Ferri pour lui demander de ne plus souffrir la hauteur et le mépris des rois de France envers l'Empire, mais de secourir Henri, comte de Bar, contre le roi de France.

Publié dans les Monumenta Germaniae, Constitutions, t. III. — Pr. 541, Arch. de Meurthe, B. 402, f° 2. Cité par Lepage N° 510. Layette Gorze N° 4.

1197. — 1295, 2 mai, *veille de l'Invention Sainte Croix.*

Conrault et Warnier, frères, fils d'Aleit de Sarrebrück, se déclarent indemnisés par le duc Ferri de leurs pertes au combat où Pierre de Brücken, chevalier, fut pris près de Waderelen. (V. 31 déc. 1294.)

Arch. de Meuse, B 256, f° 426 v°.

Digitized by Google

1198. — 1295, 20 mai, *feria sexta ante festum Penthecostes.*

Boëmond de Waderelen, écuyer, serviteur de Boëmond de Dagistoul, reçoit 20 livres de trèverois pour avoir arrêté près de Waderelen Pierre de Brücken, chevalier.

Arch. de Meuse, B 256, f° 417 v°.

1199. — 1295, première semaine de juin,
in prima ebdomada mensis junii.

Goibelo dit Hallere de Aix (Esch), écuyer, donne quittance : 1° au duc Ferri et à ses gens; 2° à Boëmond, dit de Grüberch, sire de Dagistoul (Dagstuhl, Prusse) et à ses gens; 3° et à tous autres qui participèrent à sa prise à Waderelen avec sire Pierre de Brücken, chevalier. Garanti et scellé par Guillaume de Mandelscheit.

B. N. Coll. de Lorr. vol. 2, pièce 63. Original. Cité par Lepage, N° 512. — Arch. de Meuse, B 256, f° 423 v°.

1200. — 1295, 22 juin,
feria quarta proxima ante Nativitatem Johannis Baptiste.

Guillaume de Mandelscheit se porte plège envers Jean de Rosières, bailli du duc Ferri, de 20 livres de trèverois pour Pierre Wrunt, écuyer, prisonnier du duc.

Arch. de Meuse, B 256, f° 413 v°.

1201. — 1295, 3 juillet,
dimanche après la fête de St-Pierre et St-Paul.

Par devant Conrault, évêque de Toul, et Ferri, comte de Linange, Burnekin de Ristes, écuyer, fils de feu Henri de Ristes, chevalier, reconnaît avoir vendu au duc Ferri tout le bois dit Bleinchien, comme l'avaient tenu son père Henri et son frère Burnikes, ne réservant que les droits de son frère Conrault, de sa belle-sœur Lore, veuve de Burnikes, et de sa tante mariée à Philippe de Bayon.

Arch. de Meuse, B 256, f° 78.

1202. — 1295, 18 juillet,
lundi après la division des apôtres. Remiremont.

Ferri déclare qu'à la suite de l'excommunication qu'il a encourue pour avoir, depuis la mort de l'abbesse Agnès de Salm, levé 10 sous toulois sur plusieurs maisons de l'abbaye de Remiremont, saisi des grains et des bestiaux sur la terre de Saint-Pierre, creusé l'étang de Bioncourt et à Plombières, sur le tréfond de l'abbaye, fortifié une maison depuis la tour jusqu'au bois dit de la reine, il s'est accordé avec l'abbaye de Remiremont, et pour l'étang de Bioncourt, et le dommage causé aux hommes de ce lieu, lui a cédé 25 livres de terre à toulois prenables à chaque Saint-Remi sur Xirocourt, où il remplace Renier d'Offroicourt; il reconnaît avoir construit à tort la maison de

Digitized by Google

Plombières, mais la reprend en fief de l'abbaye et pourra dès lors l'achever et la garder sa vie durant, elle retournera ensuite à l'abbaye; il donne encore 50 livres de toulois sur la justice de Montfort, les hommes de ce lieu viendront pour la justice à Remoncourt; il s'accorde au sujet des hommes de Remoncourt, Xirocourt, Walleroi, Womecourt, Val de Champs, Giremonmesni, Chemimesni, du fief de Doncelle et du « tonneu » (tonagium) de Bruyères; à Arches, Bruyères et Dompaire il n'y aura pas de chasse de faisans, perdrix, ni d'aucun gibier; à Dompaire est le charroi des dames de Remiremont; il est dû à Éules par Hageicourt, Tantigneycourt, Oheyville, Auvillers, Chauvecourt, Womécourt, Bouxières, Vreygueux; à Châtenoy par Wallefroicourt, Remoncourt et Bazailles; à Bruyères par le Val des Champs, Vaudeicourt, Girovillers et Guignicourt; à Arches par Ramonchamp, Longchamp et Moulins; sont exemptés du charroi Hennecourt, Bouquigneix, Dabermont, Enceigneix, Guigneix, Gripors, Genaincourt, Toutainville, Xirocourt, Germenaincourt, Vittel, etc. Le duc respectera les franchises de Remiremont et se soumettra à l'archevêque de Besançon et à l'évêque de Toul, lors de la réunion du concile de Trèves.

Arch. de Meurthe, B 876, N° 45. Cité par Lepage, N° 513. — Publié par Duhamel. « Documents... de l'hist. des Vosges », t. I, p. 82. — Arch. de Meurthe B 335 f°s 75 et 75 v°. — B. N. nouv. acq. lat. 12866, f° 90. — B. N. Coll. de Lorr. 389, f° 38 v°, copié par le tabellion Virion au 17e s. sur une autre copie. — Arch. de Meuse, B 256, f° 140 v°.

1203. — 1295, 30 juillet,
sabbato ante festum sancti Petri ad Vincula.

Jean de Rosières, fils de feu Brun de Rosières, chevalier, demande au duc Ferri de délivrer à son beau-frère Husson « de Tillim » ce qui lui était dû sur les salines de Rosières.

Arch. de Meuse, B 256, f° 304.

1204. — 1295, août.

Eude, archevêque de Besançon, donne pouvoir à Barthélemy de Gy (Gyvillenren) de recevoir le traité passé entre le duc Ferri et le chapitre de Remiremont.

B. N. nouv. acq. lat. 2530, pièce 55. Original.

1205. — 1295, août.

Ferri déclare que par devant lui Jean le Jaloux, bourgeois de Nancy, et sa femme Maance, ont donné aux sœurs prêcheresses ce qu'ils avaient deçà le ruisseau des Malades de Port (Saint-Nicolas) et une pièce de vigne au ban de Varangéville.

Arch. de Meurthe, H 2633. Cité par Lepage, n° 514.

Digitized by Google

1206. — 1295, 6 août,
samedi après la fête de St-Jean, août entrant.

Henri, abbé de St-Remi de Lunéville, de l'ordre de Saint-Augustin, de l'évêché de Toul, et Jacques de Bayon. sire de la Fesche, déclarent que par devant eux Philippe de Bayon, chevalier, a approuvé la vente du bois de Blanchien faite au duc Ferri par Brunekin de Ristes, écuyer.

Arch. de Meurthe, B. 879, 880 (lay. Rosières I) N° 40. — Arch. de Meuse, B. 256, f° 77 v°.

1207. — 1295, 10 août, *jour de la Saint-Laurent.*

Ferri donne quittance à Ferri de Chambley des dommages causés à Jaquet le Lombard, qu'il avait pris et mis à rançon.

Arch. de Meuse, B. 256, f° 271 v°.

1208. — 1295, 15 août,
jour de la fête de Notre-Dame emmi août.

Thiébaut, sire de Rumigny, reçoit de son père, le duc Ferri, Châtenois, sauf les hommages de Liébaut de Beaufremont, et Pierre de Bullignéville, le Châtelet, sauf l'étang de Biécourt et les péages des chemins, et Neufchâteau, sauf le péage de Balles; en échange, Thiébaut donne à son père tout Gondreville, et Jacques de Bayon estimera si Thiébaut doit en outre assigner au duc Ferri une soulte d'argent, soit sur sa seigneurie, soit sur Frouard, si le duc le préfère.

Arch. de Meuse, B 256, f° 79 v°.

1209. — 1295, 15 août,
jour de la fête de Notre-Dame emmi août.

Thiébaut de Rumigny mande aux chevaliers, écuyers, sergents et « gens de poestei » de Gondreville de rendre hommage à son père le duc Ferri.

Arch. de Meuse, B 256, f° 190 v°.

1210. — 1295, 15 août,
jour de la fête de Notre-Dame emmi août.

Thiébaut de Rumigny déclare que par devant lui Jean du Châtelet a promis de ne méfaire ni au roi de France, ni au duc Ferri, ni à leurs gens.

Arch. de Meuse, B. 256, f° 107.

1211. — 1295, 16 août,
mardi après l'Assomption Notre-Dame.

Par devant l'official de Toul et Joffroi de Vandières, archidiacre de l'église de Toul, Ferri d'Affroicourt, chevalier, donne quittance générale au duc Ferri.

Arch de Meuse, B 256, f° 204 v°.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE

F.-A. SCHAEFFER, *Les Tertres funéraires préhistoriques dans la Forêt de Haguenau.* I. Les Tumulus de l'Age de Bronze. Avec 15 planches, 2 cartes et 75 figures dans le texte. Haguenau, 1926, Imprimerie de la Ville, XII et 280 pages.

Si M. Xavier Joseph Nessel († le 5 février 1918) avait publié le livre que nous avons l'honneur de signaler aujourd'hui à nos membres, il serait considéré comme le plus grand archéologue alsacien de la dernière génération. Mais il n'a presque rien publié sur ses fouilles. « Aux discours et aux écrits, il a préféré l'action, une action réfléchie et calme, opiniâtre et tenace, où une seule passion éclate et domine tous les autres intérêts : l'amour de sa cité natale et le bien du pays ». (1)

Il a constitué une collection peut-être unique au monde et d'une valeur scientifique inestimable : elle renferme les objets de 500 tumulus de la Forêt de Haguenau, la moisson de trente années de fouilles (2). Le Musée de Haguenau, fondé par Nessel et auquel il a légué ses collections, remplit donc un devoir de piété en publiant une description scientifique de la collection de son fondateur. Personne n'était mieux qualifié pour ce travail que M. F. A. Schaeffer, l'infatigable conservateur-adjoint du Musée de Strasbourg. Son guenau l'a publier sous une forme digne de la valeur de guenau l'a publié sous une forme digne de la valeur de l'œuvre.

Voici une analyse du livre. La première partie (p. 1 à 144) contient la description des tertres et des objets recueillis. *Chaque objet est représenté par le dessin :* cela devrait être la règle, en archéologie. Ce sont dorénavant des documents pouvant servir à d'autres travailleurs. La seconde partie (p. 147 à 269) traite des question suivantes :

Classement chronologique des objets.

Origine des objets en métal et en verre.

Les rites funéraires.

Le costume, l'armement et la parure.

(1) CHARLES GRAD, *Biographies alsaciennes*, IV, n° 19 (1887).

(2) Une centaine est encore à fouiller; le musée de Strasbourg va s'en occuper.

Digitized by Google

La colonisation de la région.
La population de la région.
Statistique.
Questions techniques et analyses.
Résumé.

Rien que l'énumération des titres des chapitres montre l'importance capitale de ce livre : jamais un travail semblable n'a été essayé pour notre région.

Et pourtant, il faut y songer. Car déjà en 1885, M. Christian Pfister (3) s'était occupé des tumuli en Alsace-Lorraine. Cet article garde encore aujourd'hui toute sa valeur. L'auteur pose les problèmes et montre l'intérêt des questions auxquelles une étude approfondie de ces monuments pourra un jour apporter la solution (p. 3). Vingt ans plus tard, M. W.-A. Naue (4) commençait le classement des objets surtout de la collection Nessel; mais le tome II de cette publication, partie qui devait aborder l'examen des problèmes, n'a jamais paru. Entre temps, l'intérêt de ces questions ne faisait que croître et ainsi, en 1924, M. Camille Jullian (5) proposait une enquête sur tous les tumuli de la Gaule. L'Alsace a répondu à l'appel : le travail de M. Schaeffer est un modèle de cette sorte de recherches. Grâce à lui, la plupart des questions sur ces tumuli ont trouvé une réponse sûre et précise. Ainsi nous savons aujourd'hui que la connaissance du bronze nous est venue de l'est et du sud-est de l'Europe; un autre rayon de civilisation nous vient de l'ouest, en suivant les traces de la population dolménique; il s'est étendu jusqu'au Rhin (6), probablement par le défilé de Kaiserlautern. Ce n'est qu'un hasard, si cette civilisation n'est pas encore constatée en Lorraine. « Dès la fin de la période initiale de l'âge du bronze, on voit apparaître en Alsace des types originaires du Jura Souabe et peut-être même d'ateliers situés en Alsace. Au milieu de l'âge du bronze, la fabrication régionale a pris nettement le dessus sur l'importation (p. 267). » D'autre part la coutume d'élever un tertre funéraire et de brûler les morts a été importée dans la Basse Alsace, à la fin de l'époque néolithique, par des immigrants venant du nord et caractérisés par leur céramique « cordée » (7). Toutefois l'inhumation qui constitue l'ancien rite néolithique est resté le rite prédominant. Donc, les nombreux éléments ethniques ont été assez rapidement absorbés par la population indigène.

La population de la région de Haguenau à l'âge du bronze se composait principalement d'éleveurs (porcs et gros bé-

(3) *Les tumuli d'Alsace et de Lorraine*, dans *Revue d'Alsace*, IX, 1885-86, p. 385 sq.
(4) *Die Denkmäler d. vorröm. Metallzeit im Elsass*, 1905; gros livre très important pour notre département, la Moselle.
(5) *Revue des études anciennes*, 1924, p. 346 sq.
(6) G. Behrens, *Brouzezeit Süddeutschlands*, 1916, p. 86.
(7) Cf. *Annuaire lorrain*, 1925, p. 591 sq.

Digitized by Google

tail. « Le climat, à cette époque, suivant de nombreux indices dans presque toute l'Europe, était plus sec et à température moyenne plus élevée qu'à l'époque néolithique. A la fin de l'époque du bronze, notre climat redevenait atlantique (à peu près analogue au climat actuel). L'agriculture sur le loess qui, sous le soleil ardent de l'âge du bronze, avait perdu son importance, reprit son essor » (p. 268).

La population de la Basse-Alsace à l'âge du bronze se composait principalement des trois éléments ethniques qui, déjà à l'époque néolithique, habitaient la région (8). Venaient s'ajouter, surtout au début et à la fin de l'époque, des immigrants venus du nord, du nord-ouest et du sud. Rapidement assimilés, ils ont tout de même laissé des traces dans la civilisation de la région.

La similitude des types industriels indique une civilisation à peu près égale dans la région de l'est de la France et de l'Allemagne du sud.

Dans cette vaste région, dorénavant aucun travail sur l'âge du bronze ne pourra être fait sans tenir compte des recherches de M. Schaeffer (9). En Lorraine, malgré les recherches de Beaupré (10) et de Paulus (11), il nous manque un travail d'ensemble, ne serait-ce que pour le département de la Moselle, car notre région est très riche en trouvailles de l'époque du bronze.

Alsatia docet. Aucune région de la France n'est si bien connue au point de vue préhistorique que l'Alsace; nulle part aussi ces travaux ne sont plus délaissés qu'en Moselle.

Dr E. Linckenheld.

---

(8) Voir la note précédente.

(9) Jusqu'à présent il fallait recourir au travail de L. Coutil, *Les tumulus de l'Europe centrale, groupe de la Basse Alsace, région de Haguenau et Bischwiller* dans *L'Homme préhistorique*, 1914, que M. Schaeffer ne mentionne pas. (Bons dessins.)

(1) *Les études préhistoriques en Lorraine*, 1904.

(11) *Korrenspondenzblatt d. Gesellsch. f. Anthropol., Ethnologie und Urgeschichte*, XXXII, 1901, p. 77.

Digitized by Google

Digitized by Google

LISTE DES MEMBRES
DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE DE LA LORRAINE

Arrêtée au 1er février 1927.

Comité de la Société, élu pour trois années (1926-1928).

Président : le Préfet de la Moselle.

Présidents d'honneur : le Général gouverneur de Metz, S. G. l'Evêque de Metz, le Président du tribunal régional, le Maire de la ville de Metz.

Vice-présidents : Victor **Prevel**, René **Berga.**

Secrétaire: l'archiviste départemental; *secrétaire adjoint:* Marcel **Grosdidier de Matons.**

Trésorier : Léon **Zéliqzon**; *trésorier-adjoint :* J.-N. **Christiany.**

Délégué du Comité pour les affaires de valorisation : Paul **Kroffig.**

Membres du Comité : MM. l'architecte en chef des monuments historiques, le directeur des musées et de la bibliothèque de la ville de Metz, l'abbé R.-S. **Bour**, J. **Carrez**, le docteur **Giss**, H. **Haas**, N. **Houpert**, E. **Jeanty**, l'abbé **Kaiser**, l'abbé P. **Lesprand**, **Linckenheld**, L. **Maujean**, A. **Weber**, **Wolff.**

Membres fondateurs et à vie.

✠ Gustave **Adt.**
René **Berga**, rentier, 10, rue du Chanoine-Collin, Metz, et 18, rue de l'Orangerie, à Versailles.
L'abbé **Clanché**, curé de Dieulouard, Meurthe-et-Moselle.
✠ Le baron Charles **de Gargan.**
Frédéric **Guermont**, consul des Pays-Bas, 98, route de Magny, Metz.
Paul **Guermont**, industriel, 10, rue de la Garde, Metz.
✠ Christian **Heister**, Metz.
Quirin, rentier, 3, rue de la Vacquinière, Montigny-les-Metz.
Le prince Alfred **de Salm.**

Membres correspondants.

Ch. **Bruneau**, professeur à l'Université, 1, rue d'Auxonne, Nancy.
Emile **Duvernoy**, archiviste de Meurthe-et-Moselle, Nancy.
Docteur Robert **Forrer**, conservateur du musée préhistorique et gallo-romain (palais de Rohan), Strasbourg.
L. Germain **de Maidy**, 26, rue Héré, Nancy.
Albert **Grenier**, professeur à l'Université, 4, rue Turenne, Strasbourg.
Paul **Marichal**, conservateur- adjoint aux archives nationales, 11, avenue de Paris, Sceaux, Seine.

Digitized by Google

Membres ordinaires

About, professeur de première au lycée, 23 bis, en Fournirue, Metz.
Docteur **About**, avenue Poincaré, Sarrebourg.
Le chanoine Henri **Adam**, secrétaire général de l'évêché, 15, place Ste-Glossinde, Metz.
L'abbé Jean-Louis **Adam**, curé de Russange par Audun-le-Tiche, Moselle.
Pierre **Adam**, pharmacien, 16, rue du Pont-Saint-Georges, Metz.
Mathias **Adams**, conducteur supérieur des eaux, 7, rempart Saint-Thiébault, Metz.
Adang, directeur d'école, Abreschwiller, Moselle.
Joseph **Aday**, électricien, 75, Grand'rue, Sarrebourg.
Théo **Aichinger**, 10, rue de la Montagne, Mulhouse.
Le chanoine Charles **Aimond**, supérieur de l'école Saint-Louis, place du Château, Bar-le-Duc.
Désiré **Alexandre**, 1, rue Gambetta, Metz.
Joseph **Alexandre**, huissier, 11, rue des Clercs, Metz.
Le R. P. **Allemang**, au couvent des R. P. Oblats, Augny, Moselle.
Docteur **Allimant**, 19, rempart Saint-Thiébault, Metz.
Alt, directeur de fabrique, Vallérystal, Trois-Fontaines, Moselle.
Xavier **Alter**, huissier, rue Général-Mangin, Saint-Avold, Moselle.
Léon **Alterauge**, professeur au collège, Bischwiller, Bas-Rhin.
Paul **Altmayer**, négociant, 30, rue de la Tête-d'Or, Metz.
Altmeyerhentzien, instituteur, Morville-sur-Nied, par Baudrecourt, Moselle.
Paul **Amann**, pharmacien, 13, rue de Verdun, Sarreguemines.
Georges **Amard**, 5, rue du Regard, Paris-6e.
Ambros, professeur au lycée, avenue Clémenceau, Thionville.
Madame **Amos**, 86, rue d'Assas, Paris-6e.
Madame Gustave **Amos**, 26, avenue Foch, Metz.
Jean **Amos**, brasseur, 66, rue de la Chapelle, Metz-Sablon.
Pierre **André**, maire et conseiller d'arrondissement, Hombourg-Haut, Moselle.
Mademoiselle **Annéser**, institutrice, avenue de la Liberté, Ban-St-Martin.
Octave **Annéser**, instituteur, L'Hôpital, Moselle.
Paul **Antoine**, 74, rue des Trois-Evêchés, Metz-Queuleu.
J.-P. **Antoine**, négociant, Basse-Yutz, Moselle.
Paul d'**Arbois de Jubainville**, archiviste de la Moselle, 35, rue Mazelle, Metz.
Edouard **Armbruster**, professeur au Lycée, 12, rue Franchet-d'Espérey, Montigny-les-Metz.
Antoine **Arnold**, à la direction des douanes, 25, avenue Foch, Metz.
L'abbé Charles **Arnold**, curé de Vallières, par Saint-Julien, Moselle.
Arnoldi, 28, rue Gambetta, Sarrebourg.
Louis **Arsimolès** directeur de l'asile d'aliénés, Hœrdt, Bas-Rhin.
Ch. **Arz**, négociant, 135, rue de Pont-à-Mousson, Montigny-les-Metz.
Aubenas, professeur au Lycée, Sarreguemines.
Aubry, négociant, Saint-Quirin, Moselle.
Auburtin, propriétaire, château de Rupigny, à Charly, par Saint-Julien, Moselle, et Onville (M.-et-M.).
E.-J. **Auburtin**, greffier du tribunal, Sierck, Moselle.
Jules **Auguste**, juge cantonal, avenue Clémenceau, Saint-Avold, Moselle.
William **Aumiot**, avocat, 3, rue Serpenoise, Metz.
C. **Auvray**, maire, Chérisey, par Verny, Moselle.

Digitized by Google

Bach, directeur d'école honoraire, chemin de Scy, Longeville-les-Metz.
L'abbé Alois **Bach**, professeur au Collège Saint-Augustin, Bitche, Moselle.
Paul **Bach**, juge au tribunal, 20, rue de Lorraine, Metz-Queuleu.
Bader, négociant, rue de Paris, Thionville.
J.-J. **Barbé**, archiviste municipal, 5, rue Belle-Isle, Metz.
Jules **Barbé**, négociant, 48, Grand'rue, Sarrebourg.
Emile **Barbier**, professeur à l'Ecole industrielle, 22, rue de la Chapelle, Metz-Sablon.
Docteur **Bardot**, 67, rue de Pont-à-Mousson, Montigny-les-Metz.
Barnier, Ministère de la Guerre, boulevard St-Germain, Paris-7e.
Auguste **Baroth**, sen., rentier, rue des Jardins, Saint-Avold, Moselle.
Henri **Barthélemy**, capitaine des douanes, Audun-le-Tiche, Moselle.
Jean **Barthélemy**, chef de bureau à la préfecture, Metz.
Lucien **Batail**, négociant, 24, rue de la Tête-d'Or, Metz.
Madame **Baudinet**, 39, rue du Pont-des-Morts, Metz.
Louis **Baudouin**, expert comptable, 18, rue Ausone, Metz.
Charles **Baumgarten**, orfèvre, 69, Grand'rue, Sarrebourg.
Jules **Baumstummler**, commerçant en bois, 5, avenue Clémenceau, Saint-Avold, Moselle.
Bauvert-Lambert, négociant, Florange, Moselle.
Bazillon, chef de zone de reconstruction, Delme, Moselle.
Bazin, percepteur, Fénétrange, Moselle.
J. **Bazin**, pâtissier, 36, rue Serpenoise, Metz.
Louis **Beaussier**, ingénieur, Sarralbe, Moselle.
Beck, proviseur du Lycée, 12, rue Saint-Vincent, Metz.
Louis **Beck**, professeur à l'Ecole primaire supérieure, rue du Couvent, Saint-Avold, Moselle.
François **Becker**, industriel, 1, avenue Albert-Ier, Thionville.
L'abbé Pierre **Becker**, curé de Saint-Louis-les-Phalsbourg, Moselle.
Arthur **Beer**, négociant, 44, Grand'rue, Sarrebourg.
Louis **Béjot**, fondé de pouvoirs, 2 bis, avenue de la Victoire, Sarrebourg.
André **Bellard**, Novéant, Moselle.
Charles **Bémer**, éditeur de musique, 12, rue des Clercs, Metz.
Albert **Béna**, avocat, 20, rue Maurice-Barrès, Metz.
L'abbé Charles **Bénard**, ancien archiprêtre, Plaine-de-Walsch, Moselle.
L'abbé **Benoit**, curé d'Augny, Moselle.
Le chanoine Joseph **Benoit**, aumônier des Bénédictines, Oriocourt, par Delme, Moselle.
Jules **Benoit**, médecin-vétérinaire, Insming, Moselle.
L'abbé Augustin **Bentz**, professeur au collège Saint-Clément, 1, rue des Bénédictins, Metz.
L'abbé Joseph **Bentz**, curé de Novéant, Moselle.
L'abbé Nicolas **Bentz**, professeur au petit séminaire, Montigny-les-Metz.
Bentzinger, chef de service, cité de Wendel, Moyeuvre-Grande, Moselle.
Charles **Béquer**, directeur de la justice de la Sarre, Sarrebruck, Sarre.
Adolphe **Bérard**, industriel, Rozérieulles, Moselle.
Berg, percepteur, Dieuze, Moselle.
René **Berga**, rentier, 10, rue du Chanoine-Collin, Metz.
E. **Bergthol**, instituteur, Morsbach, par Forbach.
Berloger, instituteur, Kœnigsmacker, Moselle.

Digitized by Google

André **Bernard**, négociant, 15, avenue Foch, Metz.
Bernard, receveur de l'enregistrement, Fénétrange, Moselle.
L'abbé François **Bernardy**, professeur au lycée, 9 bis, rue du Grand-Cerf, Metz.
Bernheim, commissaire spécial adjoint, Forbach, Moselle.
Silvain **Berr**, ancien maire, 45, Grand'Rue, Sarrebourg.
Max **Berr-Francfort**, négociant, 19, rue des Huiliers, Metz.
Eugène **Berthol**, négociant, 12, rue Serpenoise, Metz.
L'abbé H. **Berthol**, curé de Borny, Moselle.
Jules **Bertrand**, maire et membre du Conseil général, Marange-Silvange, Moselle.
Baron **Béthune**, professeur à l'Université, Louvain, Belgique.
Nicolas **Bettembourg**, notaire, 6, rue des Parmentiers, Metz.
Madame **Biache**, rue Général-Mangin, Sarrebourg.
Bich, menuisier, 64, Grand'rue, Sarrebourg.
Bichel, instituteur, Sanry-sur-Nied, Moselle.
Pierre **Bichelberger**, chimiste, 41, rue Ernest-Solvay, Sarralbe, Moselle.
Jean **Bidinger**, membre du Conseil d'arrondissement, Hayange, Moselle.
Alfred **Bierlein**, restaurateur, au buffet de la gare, Metz.
Bigey, principal honoraire, rue du Collège, Thionville.
Antoine **Bigey**, professeur d'histoire au Collège, Saverne, Bas-Rhin.
Bignolas, capitaine au 1er régiment d'aviation de chasse, Thionville.
Jules **Bing**, négociant, Boulay, Moselle.
Binnert, pharmacien, maire de Morhange, Moselle.
Joseph **Biver**, instituteur, 80, rue de Verdun, Hayange, Moselle.
Emile **Blang**, instituteur, Knutange, Moselle.
Jean **Blaser**, professeur à l'école primaire supérieure, 20, rue Saint-Marcel, Metz.
Valentin **Blaser**, propriétaire, Imling, Moselle.
Blasiar, liquidateur, 36, place Saint-Louis, Metz.
Albert **Blattmann**, négociant, Plappeville, Moselle.
L'abbé **Blick**, curé de Lachambre, par Saint-Avold, Moselle.
Bloch, professeur au lycée, Sarreguemines.
Le pasteur **Bloch**, 14, rue des Loges, Metz-Sablon.
A. **Bloch**, **pharmacien**, 2, rue de la Tête-d'Or, Metz.
Arthur **Bloch**, pharmacien, 21, rue des Allemands, Metz.
Ernest **Bloch**, minotier, 9, rue Général-Crémer, Sarreguemines.
G. **Bloch**, négociant, 10, rue Migette, Metz.
Lucien **Bloch**, commerçant,, 9, Grand-rue, Sarrebourg.
Marcel **Bloch**, négociant, 5, rue Lafayette, Metz.
Blondeau, procureur de la République, 20, en Nexirue, Metz.
Paul **Blondeau** 15, rue de la Victoire, Knutange, Moselle.
Julien **Blum**, négociant, rue du Sauvage, Sarrebourg.
Sigismond **Blum**, commerçant, rue Hirschauer, Saint-Avold, Moselle.
Auguste **Bohler**, professeur au collège, 15, rue du Maréchal-Foch, Sarreguemines, Moselle.
Joseph **Boiselle**, négociant, 29, place Saint-Louis, Metz.
Charles **Boissonas**, directeur de la succursale du Comptoir d'escompte de Mulhouse, 17, rue Serpenoise, Metz.
Victor **Boistaux**, rentier, 18, rue des Augustins, Metz.
Emile **Boiteux**, négociant, maison Lacroix, 32, route de Magny, Metz-Sablon.
A. **Bolich**, ingénieur des arts et manufactures (E. C. P.), 22, rue du Cambout, Metz.

Digitized by Google

Madame Marie **Boll**, directrice du Lycée de jeunes filles, place du Général-de-Maudhuy, Metz.
Eugène **Bolzinger**, directeur d'école, Carling, Moselle.
Bolzinger, notaire, Albestroff, Moselle.
Maurice **Bompard**, ambassadeur de France, sénateur de la Moselle, Novéant, Moselle.
Auguste **Bongert**, entrepreneur, rue Houllé, Saint-Avold, Moselle.
Eugène **Bongras**, professeur à l'Ecole pratique d'industrie, 18, rue Saint-Pierre, Metz-Sablon.
Pierre **Bonvier**, liquidateur, 22, en Chaplerue, Metz.
Louis **Borsenberger**, rentier, avenue Clémenceau, Saint-Avold, Moselle.
Albert **Bosch**, instituteur, 11, rue des Treize, Metz-Queuleu.
Louis **Bossu**, procureur général auprès de la Cour d'Appel, Chambéry, Savoie.
André **Bouclier**, avocat, 4, rue Paul-Déroulède, Metz.
Le docteur **Boulangier**, directeur des services d'hygiène, rue Mozart, Metz.
L'abbé Auguste **Bour**, curé de Bermering, Moselle.
Gilbert **Bour**, notaire, Vigy, Moselle.
L'abbé Joseph **Bour**, curé de Stiring-Wendel, Moselle.
L'abbé J.-Justin-Joseph **Bour**, archiprêtre d'Aumetz, Moselle.
L'abbé J.-L. **Bour**, curé d'Audun-le-Tiche, Moselle.
L. **Bour**, négociant, rue de France, Sarrebourg.
L'abbé Léon **Bour**, aumônier des prisons, 64, rue des Trois-Evêchés, Metz-Queuleu.
Le docteur Léon **Bour**, rue Hirschauer, Saint-Avold, Moselle.
Nicolas **Bour**, vice-président du Conseil général, Dieuze, Moselle.
L'abbé R.-S. **Bour**, directeur du grand séminaire, 5, rue d'Asfeld, Metz.
Jules **Bourdonnay**, marchand de vin, rue Hirschauer, Saint-Avold, Moselle.
Le commandant André **Bourgeois**, professeur de tactique à l'Ecole de guerre, Lagny-sur-Marne, Seine-et-Marne.
Mademoiselle Léonie **Bourger**, Merlebach, Moselle.
Eugène **Bourguignon**, propriétaire, Erzange, par Schrémange, Moselle.
Victor **Boury**, maître-peintre, 6, rue de la Haye, Metz.
Antoine **Boussert**, commis des postes, rue du Couvent, Saint-Avold, Moselle.
Albert **Bouvier**, rédacteur à la préfecture, Metz.
L'abbé J.-P. **Braubach**, curé de Hagondange-Cité, Moselle.
Pierre **Brauer**, propriétaire, Hettange-la-Petite, par Malling, Moselle.
Pierre **Brauer**, propriétaire, Hettange, Moselle.
Paul **Braun**, professeur d'agriculture, Sarreguemines.
Brauns, 15, rue Maréchal-Foch, Sarreguemines.
Paul **Brazier**, vérificateur des douanes, 23, Mainzerstrasse, Sarrebruck.
L'abbé P. **Brech**, archiprêtre de Morhange, Moselle.
L'abbé Félix **Brécher**, professeur au collège Saint-Clément, 1, rue des Bénédictins, Metz.
J. **Brediger**, négociant, Forbach.
Jean **Breistroff**, avocat, 19, rue Monge, Paris, 5e.
H. **Bretnacker**, négociant, 1, rue Saint-Louis, Metz.
Breuillé, profeseur au collège, avenue Albert-1er, Thionville.
Arthur **Bricka**, ancien maire, Fénétrange, Moselle.
René **Bricklot**, représentant, 5, rue de Salis, Metz.
Germain **Brissé**, receveur municipal, 268, rue de Pont-à-Mousson, Montigny-les-Metz.

Digitized by Google

François **Brosius**, 66, place de la République, Hayange, **Moselle**.
Charles **Brouant**, entrepreneur, Peltre, **Moselle**.
Eugène **Brucker**, instituteur, Cuvry, par Marly, Moselle.
Léon **Brun**, sous-directeur des mines et usines, Homécourt, M.-et-M.
Charles **Bruneau**, professeur à l'Université, 1, rue d'Auxonne, Nancy.
Jules **Bubendorf**, directeur à la banque de Luxembourg, 1, rue Paul-Déroulède, Metz.
Paul **Buch**, ingénieur, 1, rue des Ecoles, Longeville-les-Metz.
Emile **Buchs**, représentant de commerce, 69, rue des Allemands, Metz.
Henri **Buisson**, proviseur du Lycée, Saint-Omer, Pas-de-Calais.
Alphonse **Bujadoux**, instituteur au cours complémentaire, 15, rue du Quartier, Thionville.
Léon **Bultingaire**, bibliothécaire en chef du Muséum, 8, rue de Buffon, Paris, 5e.
R. **Burck**, fondé de pouvoir, chemin Neuf, Devant-les-Ponts, **Metz**.
Paul **Busy**, propriétaire, Attilloncourt, par Chambrey, Moselle.
Eugène **Butscher**, comptable, rue Hirschauer, Saint-Avold, Moselle.
Lieutenant **Buzon**, 25 bis, rue Hermite, Nancy.
Michel **Cacaud**, sous-préfet, directeur du cabinet du préfet, à la préfecture de la Moselle, Metz.
André **Caën**, fabricant d'imperméables, 8, rue des Clercs, **Metz**.
Lucien **Caen**, négociant, 1 bis, rue Saint-Thiébaut, **Metz**.
Marcel **Caen**, négociant, 38, avenue Foch, **Metz**.
P. **Caen**, avocat, 16, rue de l'Esplanade, **Metz**.
André **Cahen**, négociant, 14, place du Marché, Sarreguemines.
Benoit **Cahen**, négociant, 5, rue de la Garde, **Metz**.
D. **Cahen**, juge au tribunal, palais de justice, Strasbourg.
Lazard **Cahen**, industriel, 150, route de **Magny**, Metz-Sablon.
Callais, professeur au lycée, 61, rue Pétain, Metz-Sablon.
Arthur **Camson**, avocat, 42, rue des Clercs, **Metz**.
Docteur R. **Camus**, 2, rue Jean-Wehe, Thionville.
Henri **Cannepin**, Châtel-Saint-Germain, Moselle.
G. **Canuel**, professeur au lycée, 96, rue de Queuleu, Metz-Queuleu.
Charles **Carmentrez**, comptable, rue Lemire, Saint-Avold, **Moselle**.
Eugène **Carpentier**, professeur à l'école primaire supérieure, 33, rue de la Marne, Metz-Sablon.
Carrez, professeur agrégé au lycée, 10, rue Haute-Pierre, **Metz**.
Castelin, ingénieur, rue de la Marne, Moyeuvre-Grande, Moselle.
Madame **Castelle**, directrice des cours secondaires, 7, faubourg de France, Sarrebourg.
Castet, négociant, Vic-sur-Seille, Moselle.
René **Castin**, avocat, 4, rue du Chanoine-Collin, **Metz**.
Albert **Cattenoz**, directeur des usines Solvay, Sarralbe, Moselle.
Charles **Cauderlier**, secrétaire de la mairie, Forbach.
A. **Caye**, sculpteur, 45, rue de Strasbourg, **Metz**, Moselle.
Justin **Caye**, Rozérieulles, Moselle.
Le docteur René **Cayet**, avenue Général-Castelnau, Thionville.
Alphonse **Cerf**, négociant, 5, rue des Trois-Evêchés, Metz-Queuleu.
Edmond **Cerf**, commerçant, 54, rue Nationale, Basse-Yutz, Moselle.
Gaston **Cerf**, banquier, rue Poincaré, Saint-Avold, Moselle.
Paul **Cerf**, banquier, rue Poincaré, Saint-Avold, Moselle.
H. **César**, représentant, 3, rue de Verdun, **Metz**.
L'abbé Louis **Chaler**, aumônier de l'asile de Steinbach, près Sarreguemines.
Charles **Chalté**, employé, rue Notre-Dame, Hayange, Moselle.

Digitized by Google

Champlon, négociant, Freyming, Moselle.
Champlon, juge au tribunal civil, Sarreguemines.
Charbaut, directeur général de la société métallurgique, Knutange, Moselle.
Ferdinand **Charlot**, juge au tribunal cantonal, Sierck, Moselle.
Le docteur Etienne **Charon**, 8, rue Paul-Déroulède, Metz.
Albert **Charpantier**, maison Moitrier, 22, rue Dupont-des-Loges, Metz.
L'abbé Henri **Charpentier**, curé de Rombas, Moselle.
L. **Charpentier**, négociant, 78, en Fournirue, Metz.
Mademoiselle M. **Charpentier**, institutrice, Morsbach, Moselle.
J. **Chary**, avenue Spach, Strasbourg.
L'abbé E. **Chatelain**, archiprêtre de Rohrbach, Moselle.
Henri **Chatillon**, propriétaire, Terville, Moselle.
L'abbé E. **Chaudeur**, curé de Noviant-aux-Prés, M.-et-M.
G. **Chausset**, dessinateur, cité de Gargan, Moyeuvre-Grande, Moselle.
Chavane, directeur de la société de Sarre-et-Moselle, Carling, Moselle.
L'abbé Pierre **Chavant**, curé de Guerting, par Ham-sous-Varsberg, Moselle.
Chazelles, directeur d'école, 20, rue Chèvremont, Metz.
Charles **Chérix**, ingénieur des faïenceries, Sarreguemines.
A. **Cherrier**, instituteur, Sanry-les-Vigy, par Vigy, Moselle.
Ernest **Chevalier**, industriel, 6, rue de la Caserne, Metz.
Alexandre **Chevallier**, ancien professeur à l'école des sourds-muets, 9, rue des Murs, Metz.
Charles **Chillès**, attaché au parquet, palais de justice, Metz.
Cholving, conseiller municipal, 13, avenue Clémenceau, Sarrebourg.
Choné, rentier, 1, rue Saint-Sigisbert, Ban-Saint-Martin, Moselle.
Alphonse **Choppé**, négociant, rue Hirschauer, Saint-Avold, Moselle.
Chotard, professeur au lycée, Sarreguemines.
Mademoiselle Marthe **Chotin**, bibliothécaire-adjoint, 36, rue des Trois-Evêchés, Metz-Queuleu.
Choumert, Many, par Mainvillers, Moselle.
Christophe **Choumert**, membre du Conseil général, Glatigny, par Landonvillers, Moselle.
Charles **Chrétien**, rédacteur principal au Service d'hygiène, rue Mozart, Metz.
L'abbé Paul **Chrétien**, professeur au grand séminaire, 3, rue d'Asfeld, Metz.
Le chanoine **Christiany**, 13-15, rue Mazelle, Metz.
J.-N. **Christiany**, archiviste-adjoint de la Moselle, 4, rue de la Haye, Metz.
L'abbé **Christmann**, curé de Haut-Clocher, par Langatte, Moselle.
L'abbé **Clanché**, curé de Dieulouard, M.-et-M.
Classen-Leclaire, banquier, Thionville.
Paul **Clauss**, instituteur, Basse-Yutz, Moselle.
Henri **Clausse**, caissier principal aux forges et aciéries, Hagondange, Moselle.
L'abbé Marcel **Clausse**, curé d'Oberstinzel, par Berthelming, Moselle.
Gustave **Clément**, Faulquemont, Moselle.
Roger **Clément**, conservateur des musées et bibliothèque de la ville, rue de la Bibliothèque, Metz.
Charles **Clodot**, ingénieur, 9, rue des Murs, Metz.
R. **Clodot**, caissier municipal, 9, rue des Murs, Metz.
Victor **Closter**, représentant, 11, rue Châtillon, Metz.
Max **Coblentz**, banquier, 7, rue de la Chapelle, Sarreguemines.

Digitized by Google

Camille **Coirint**, avocat, 4, rue Paul-Déroulède, Metz.
Docteur H. **Coirint**, Kédange, Moselle.
Jean **Colin**, professeur, 30, rue Geiler, Strasbourg.
Louis **Colin**, instituteur, Lutzelbourg, Moselle.
Collignon, inspecteur de l'enregistrement, 26, boulevard Clémenceau, Strasbourg.
L'abbé **Collignon**, archiprêtre de Phalsbourg, Moselle.
Eugène **Collignon**, rentier, Gorze, Moselle.
Paul **Collin**, quincaillier et premier adjoint, place de la Victoire. Saint-Avold, Moselle.
Colman, juge au tribunal cantonal, Sarralbe, Moselle.
Constant **Colson**, commerçant, Merlebach, Moselle.
Nicolas **Colson**, maire, Merlebach, Moselle.
Conrad, lieutenant, 48, rue de l'Hôpital, Thionville.
Fr. **Conrard**, libraire 1, rue de la Grande-Armée, Metz.
Victor **Conrard**, membre du Conseil municipal, 19, place des Charrons, Metz.
Henry **Contamine**, agrégé d'histoire, professeur au lycée, 1-3, avenue Foch, Metz.
Henry **Cordier**, 15, rue de la Forêt-Noire, Strasbourg.
Joseph **Cordier**, professeur au lycée, 35, rue de Lorraine, Metz-Queuleu.
Joseph **Corne**, 12, rue des Piques, Metz.
L'abbé Alfred **Cosar**, archiprêtre, Albestroff, Moselle.
Cossaruto, entrepreneur, Vic-sur-Seille, Moselle.
L'abbé **Courte**, curé de Loudrefing, Moselle.
Mademoiselle **Coustant**, professeur au lycée de jeunes filles, 48, rue de Tivoli, Metz-Queuleu.
Léon **Couturier**, industriel, rue de la Gare, Forbach.
Joseph **Couy**, caissier à l'usine Solvay, Sarralbe, Moselle.
Emile **Cropsal**, notaire, 17, rue des Clercs, Metz.
Barthélemy **Crusem**, marchand de bois en gros, rue Lasalle, Saint-Avold, Moselle.
Csakvary, conseiller municipal, 50, Grand'Rue, Sarrebourg.
Le général de **Cugnac**, château d'Aubigny, Coincy, par Pange. Moselle.
Jean **Cuisinier**, sous-chef de gare, 18a, rue de Lorraine, Metz-Queuleu.
L'abé François **Cuny**, professeur au petit séminaire, 1, rue du Général-Franiatte, Montigny-les-Metz.
Le vicomte F. de **Curel**, de l'Académie française, château de Ketzing, par Gondrexange, Moselle.
Le chanoine **Daeschler**, curé-archiprêtre de Sainte-Ségolène, 14, rue des Capucins, Metz.
N. **Dalhem**, instituteur, 7, rue Nomeny, Sarreguemines, Moselle.
Dalhem, receveur des postes, Sarralbe, Moselle.
Georges **Dangler**, greffier au tribunal, rue Hirschauer, Saint-Avold.
Daniel, représentant, rue de Phalsbourg, Sarrebourg.
Darreye, pharmacien, Sierck, Moselle.
François **Dary**, imprimeur, Mon Idée, Saint-Avold, Moselle.
Clément **Dauchy**, notaire, Saint-Avold, Moselle.
Dauphin-Théraud, rentier, rue Sigisbert, Ban-Saint-Martin, Moselle.
Alphonse **Dauphin**, percepteur, 22, rue de la Chèvre, Metz.
L. **Dauphin**, professeur au lycée, Saverne, Bas-Rhin.
Davoust, ingénieur, E.C.P., directeur de la Compagnie du gaz, 9, rue des Clercs, Metz.
Madame Henry **Decker**, 17, rue d'Angleterre, Thionville.
Timothée **Decker**, notaire, Boulay, Moselle.
Decker, notaire, Vic-sur-Seille, Moselle.

Digitized by Google

François **Déchoux**, restaurateur, place Colonel-Weiler, St-Avold, Moselle.
Théophile **Dedun**, architecte, 4, place de la Gare, Metz.
Lieutenant **Degoutin**, 26e bataillon de chasseurs, Thionville.
Auguste **Deiche**, maire, Vrémy, par Noisseville, Moselle.
Le docteur **Dejonc**, médecin-oculiste, 21-23, rue Serpenoise, Metz.
Delaunay, directeur du Conservatoire, 19, quai Félix-Maréchal, Metz.
Rév. Camille **Delaux**, curé à New-Martinsville, Sanct-Vincent Church, West-Virginia, U.S.A.
Delépée, inspecteur de l'enseignement primaire pour Metz-Campagne, 29, rue Paixhans, Metz.
Maurice **Delescluse**, chef de la comptabilité, Banque de France, avenue Serpenoise, Metz.
Delille, Florange, Moselle.
L'abbé **Dellès**, aumônier de l'hôpital Bon-Secours, 25, rue Rabelais, Metz.
Dellinger, professeur au collège, Thionville.
L'abbé Bernard **Dellinger**, aumônier de Sainte-Blandine, 6, rue d'Asfeld, Metz.
Pierre **Delmas**, chirurgien-dentiste, 23, rue Serpenoise, Metz.
Emile **Deloche**, 8, rue Messier, Nancy.
Delort, professeur agrégé au lycée, 5, rue Dupont-des-Loges, Metz.
Demange, maire, Abreschwiller, Moselle.
Joseph **Demange**, négociant, 11-13, rue Tête-d'Or, Metz.
Victor **Demange**, juge au tribunal, Sarreguemines.
Victor **Demange**, rédacteur en chef du Républicain Lorrain, 4, rue de Paris, Metz.
Demet, architecte, 7, rue Salis, Metz.
Denilauler, principal clerc de notaire, 16, rue de la Vacquinière, Montigny-les-Metz.
Madame **Denis**, 3, rue aux Ours, Metz.
Gustave **Denz**, industriel, Beauregard-Thionville, Moselle.
Derbach, directeur d'école, Hombourg-Haut, Moselle.
Derche, professeur agrégé au lycée, place Saint-Vincent, Metz.
L'abbé Auguste **Déro**, professeur au grand séminaire, 5, rue d'Asfeld, Metz.
Deubel, professeur au collège, 13, avenue de la Victoire, Sarrebourg.
Arthur **Deutsch**, négociant, 7, faubourg de France, Sarrebourg.
Le lieutenant-colonel baron **Deville**, directeur-gérant de la Corporation des mines et usines métallurgiques, Plappeville, et hôtel des mines, 21, avenue Foch, Metz.
Roger **Devin**, entrepreneur, Delme, Moselle.
Gaston **Dezavelle**, 209, rue de Pont-à-Mousson, Montigny-les-Metz.
L'abbé **Dicop**, archiprêtre, rue du Couvent, Saint-Avold, Moselle.
L'abbé Arsène **Didelon**, professeur au lycée, 8, place Sainte-Croix, Metz.
Emile **Diderrich**, hôtel du Grand-Chef, Mondorf-état, grand duché de Luxembourg.
Diener, instituteur, Faréberswiller, par Seingbouse, Moselle.
Philippe **Dieschbourg**, peintre décorateur, 49, rue Belle-Isle, Metz.
Dietrich, inspecteur de l'exploitation des chemins de fer d'A.-L., rue Gambetta, Sarrebourg.
Ed. **Dietrich**, employé d'usine, Sarralbe, Moselle.
François **Dillinger**, agriculteur, Saint-Avold, Moselle.
Dillenschneider, administrateur, château de Hombourg, près Kédange, Moselle.
Lucien **Diomède**, café Windsor, 9, rue Serpenoise, Metz.
Madame de **Distroff**, 28, rue Dupont-des-Loges, Metz.

Digitized by Google

Madame veuve **Ditsch**, faubourg de Trèves, Sierck, Moselle.
François Ditsch, notaire, Fénétrange, Moselle.
Alphonse **Dolisi**, maître-sellier, Forbach.
J. **Domercq**, commissaire spécial, chef de la sûreté, 4, rue des Trois-Boulangers, Metz.
Comte de **Domgermain**, château de Veninges, par Nevers, Nièvre.
Le baron de **Dommartin**, château de Logne, par Ay-sur-Moselle, et 4, rue de l'Esplanade, Metz.
Dondelinger, négociant, 40, place Saint-Louis, Metz.
Auguste **Doracher**, maire de Kœnigsmacker, Moselle.
Madame **Dorner**, Sainte-Marie-aux-Mines, Haut-Rhin.
Edouard **Dorr**, pharmacien, 32, rue Serpenoise, Metz.
L'abbé François **Dorr**, aumônier de Sainte-Chrétienne, 29, rue Dupont-des-Loges, Metz.
Dort, directeur d'école, Florange, Moselle.
Docteur Paul **Dorveaux**, archiviste de l'Académie des sciences, 58, avenue d'Orléans, Paris, 14e.
Joseph **Dosda**, instituteur, Petit-Ebersviller, par Saint-Avold, Moselle.
Fernand **Dosdat**, principal du collège, Forbach.
Paul **Dosda**, instituteur, Valmont, par Saint-Avold, Moselle.
L'abbé Lambert **Doublé**, curé de Téterchen, Moselle.
Charles **Dreyfus**, 6, avenue Poincaré, Sarrebourg.
G. **Dreyfus**, négociant, 14, rue Serpenoise, Metz.
L. **Dreyfus**, greffier au tribunal, 6, rue Bégin, Metz-Sablon.
Maurice **Dreyfus**, architecte, avenue Maréchal-Pétain, Thionville.
Aloys **Droitcourt**, principal clerc de notaire, avenue Clémenceau, Saint-Avold, Moselle.
Paul **Dubach**, meunier, Sarralbe, Moselle.
Docteur **Dubois**, Pont-Croix, Finistère.
Ducasse-Comnène, sous-préfet, Sarrebourg.
Docteur C. **Dufays**, 38, avenue Foch, Metz.
J. **Dumser**, maître-imprimeur, 40, Mülhauserstrasse, Strasbourg-Neudorf.
Le chanoine Charles **Dupont**, archiprêtre, Sarrebourg.
G.-G. **Dupuis**, instituteur, Marange-Silvange, Moselle.
Durepaire, proviseur du lycée, Sarreguemines.
Jacques **Dutt**, percepteur, 5, rue des Jardins, Sarreguemines.
Emile **Duvernoy**, archiviste de Meurthe-et-Moselle, Nancy.
Alfred **Ebeling**, chirurgien-dentiste, 8, rue de la Haye, Metz.
Joseph **Ehlinger**, pharmacien, 2, rue Sainte-Croix, Sarreguemines.
L'abbé **Ehrminger**, archiprêtre, Sarralbe, Moselle.
Max **Eichberger**, receveur des postes, Hôtel des Postes, Metz.
Le docteur Gaston **Eidesheim**, 5, rue de la Montagne, Sarreguemines.
Eigenschenk, capitaine à l'état-major du 6e corps, 20, rue des Trois-Evêchés, Metz.
François **Eisele**, greffier au tribunal cantonal, rue Hirschauer Saint-Avold, Moselle.
Fernand **Eloy**, contrôleur principal des postes, Sarreguemines.
Edmond **Endres**, négociant, rue Poincaré, Saint-Avold, Moselle.
Entz, avocat, 4, rue de l'Esplanade, Metz.
Entz, capitaine de gendarmerie, Thionville.
P. **Epron**, directeur de la tuilerie, Téting, Moselle.
L'abbé **Erman**, curé de Berthelming, Moselle.
Le chanoine J.-F. **Erman**, 9, rue du Grand-Cerf, Metz.
Lucien Erman, Hôtel National, place de la Gare, Metz.
Joseph Ernewein, notaire, 5, cour du Château, Thionville.

Digitized by Google

Pierre **Ernst**, maire, Carling, Moselle.
René **Ernst**, avocat, 11, rue des Clercs, Metz.
Ernest **Escher**, receveur de l'enregistrement, Schiltigheim, Bas-Rhin.
Mademoiselle **Etienne**, professeur à l'école primaire supérieure des filles, 19, quai Félix-Maréchal, Metz.
A. **Etienne**, professeur agrégé au lycée, 1, rue des Treize, Metz-Queuleu.
Charles **Etienne**, directeur du lycée, Thionville.
Louis **Etienne**, négociant, 13, rue Serpenoise, Metz.
Arthur **Etlin**, négociant, 42, avenue Foch, Metz.
Paul **Even**, imprimeur, 1, rue Ambroise-Thomas, Metz.
Emile **Everlé**, industriel, membre du Conseil général, maire d'Insming, Moselle.
Robert **Evert**, liquidateur, 41, place Saint-Thiébault, Metz.
Mademoiselle Alice **Fabert**, directrice de l'école primaire supérieure de jeunes filles, 4, rue Saint-Pierre, Metz-Sablon.
P. **Faber**, commerçant, rue du Couvent, Saint-Avold, Moselle.
Charles **Faive**, Vic-sur-Seille, Moselle.
Madame **Fasné**, 2 bis, rue de la Paix, Metz.
L. **Fatter**, ingénieur, villa Mektoub, Carthage, Tunisie.
Camille **Féderspiel**, 42, rempart du Saulcy, Metz.
Pierre **Feil**, directeur de la Caisse d'épargne, 6-8, rue Chèvremont, Metz.
P. **Fénard**, représentant, 1, rue de Verdun, Metz.
D. **Ferry**, député de Meurthe-et-Moselle, Pont-à-Mousson, Meurthe-et-Moselle.
Albert **Fétick**, ingénieur aux aciéries, Rombas, Moselle.
Fiacre, adjudant de gendarmerie, Thionville, Moselle.
Gaston **Fiegel**, étudiant, café des Halles, Sarrebourg.
Emile **Fimeyer**, propriétaire, Bellevue, près Sarraltroff, Moselle.
Paul **Fink**, entrepreneur, Sarreguemines, Moselle.
Richard **Fischbach**, ingénieur, 17, rue de Verdun, Metz.
François **Fischer**, pharmacien, Thionville.
Edmond **Fister**, directeur de l'école préparatoire, 55, rue Chambière, Metz.
Flambeau, 28, allée de l'Ermitage, Le Raincy, S.-et-O.
Th. **Flammang**, receveur municipal en retraite, 20, place de Chambre, Metz.
Théophile **Fleisch**, rentier, Mon Idée, à Saint-Avold, Moselle.
Jules **Florange**, numismate, Sierck, Moselle.
Adrien **Flory**, quincaillier, Sarralbe, Moselle.
Flurer, notaire, Rohrbach, Moselle.
L'abbé **Fœdit**, prêtre-sacristain à la Cathédrale, 8, rue des Récollets, Metz.
Auguste **Folz**, professeur au lycée, 47 bis, rue Belle-Isle, Metz.
Rogert **Foret**, avocat, 6, rue Chatillon, Metz.
Nicolas **Formery**, fabricant-quincaillier, rue Poincaré, Saint-Avold, Moselle.
Docteur Robert **Forrer**, conservateur du Musée préhistorique et gallo-romain, au palais de Rohan, Strasbourg.
Paul **Fourmann**, ingénieur, 2, rue Castelnau, Hayange, Moselle.
J. **Fournaise**, grand café Excelsior, avenue Serpenoise, Metz.
François **Fournelle**, directeur des usines, Rédange, Moselle.
Paul **Fourquin**, restaurateur, place d'Armes, Metz.
Frache, rédacteur à la sous-préfecture, rue des Augustins, Metz.
Joseph **Frache**, représentant, Hombourg-Haut, Moselle.
Arthur **Francfort**, syndic-liquidateur, 8, rue Pierre-Perrat, Metz.
Gustave **Francfort**, négociant, 37, place Saint-Thiébault, Metz.

Digitized by Google

Madame veuve **Ditsch**, faubourg de Trèves, Sierck, Moselle.
François **Ditsch**, notaire, Fénétrange, Moselle.
Alphonse **Dolisi**, maître-sellier, Forbach.
J. **Domercq**, commissaire spécial, chef de la sûreté, 4, rue des Trois-Boulangers, Metz.
Comte de **Domgermain**, château de Veninges, par Nevers, Nièvre.
Le baron de **Dommartin**, château de Logne, par Ay-sur-Moselle, et 4, rue de l'Esplanade, Metz.
Dondelinger, négociant, 40, place Saint-Louis, Metz.
Auguste **Doracher**, maire de Kœnigsmacker, Moselle.
Madame **Dorner**, Sainte-Marie-aux-Mines, Haut-Rhin.
Edouard **Dorr**, pharmacien, 32, rue Serpenoise, Metz.
L'abbé François **Dorr**, aumônier de Sainte-Chrétienne, 29, rue Dupont-des-Loges, Metz.
Dort, directeur d'école, Florange, Moselle.
Docteur Paul **Dorveaux**, archiviste de l'Académie des sciences, 58, avenue d'Orléans, Paris, 14e.
Joseph **Dosda**, instituteur, Petit-Ebersviller, par Saint-Avold, Moselle.
Fernand **Dosdat**, principal du collège, Forbach.
Paul **Dosda**, instituteur, Valmont, par Saint-Avold, Moselle.
L'abbé Lambert **Doublé**, curé de Téterchen, Moselle.
Charles **Dreyfus**, 6, avenue Poincaré, Sarrebourg.
G. **Dreyfus**, négociant, 14, rue Serpenoise, Metz.
L. **Dreyfus**, greffier au tribunal, 6, rue Bégin, Metz-Sablon.
Maurice **Dreyfus**, architecte, avenue Maréchal-Pétain, Thionville.
Aloys **Droitcourt**, principal clerc de notaire, avenue Clémenceau, Saint-Avold, Moselle.
Paul **Dubach**, meunier, Sarralbe, Moselle.
Docteur **Dubois**, Pont-Croix, Finistère.
Ducasse-Comnène, sous-préfet, Sarrebourg.
Docteur C. **Dufays**, 38, avenue Foch, Metz.
J. **Dumser**, maître-imprimeur, 40, Mülhauserstrasse, Strasbourg-Neudorf.
Le chanoine Charles **Dupont**, archiprêtre, Sarrebourg.
G.-G. **Dupuis**, instituteur, Marange-Silvange, Moselle.
Durepaire, proviseur du lycée, Sarreguemines.
Jacques **Dutt**, percepteur, 5, rue des Jardins, Sarreguemines.
Emile **Duvernoy**, archiviste de Meurthe-et-Moselle, Nancy.
Alfred **Ebeling**, chirurgien-dentiste, 8, rue de la Haye, Metz.
Joseph **Ehlinger**, pharmacien, 2, rue Sainte-Croix, Sarreguemines.
L'abbé **Ehrminger**, archiprêtre, Sarralbe, Moselle.
Max **Eichberger**, receveur des postes, Hôtel des Postes, Metz.
Le docteur Gaston **Eidesheim**, 5, rue de la Montagne, Sarreguemines.
Eigenschenk, capitaine à l'état-major du 6e corps, 20, rue des Trois-Evêchés, Metz.
François **Eisele**, greffier au tribunal cantonal, rue Hirschauer, Saint-Avold, Moselle.
Fernand **Eloy**, contrôleur principal des postes, Sarreguemines.
Edmond **Endres**, négociant, rue Poincaré, Saint-Avold, Moselle.
Entz, avocat, 4, rue de l'Esplanade, Metz.
Entz, capitaine de gendarmerie, Thionville.
P. **Epron**, directeur de la tuilerie, Téting, Moselle.
L'abbé **Erman**, curé de Berthelming, Moselle.
Le chanoine J.-F. **Erman**, 9, rue du Grand-Cerf, Metz.
Lucien **Erman**, Hôtel National, place de la Gare, Metz.
Joseph **Ernewein**, notaire, 5, cour du Château, Thionville.

Digitized by Google

Pierre **Ernst**, maire, Carling, Moselle.
René **Ernst**, avocat, 11, rue des Clercs, Metz.
Ernest **Escher**, receveur de l'enregistrement, Schiltigheim, Bas-Rhin.
Mademoiselle **Etienne**, professeur à l'école primaire supérieure des filles, 19, quai Félix-Maréchal, Metz.
A. **Etienne**, professeur agrégé au lycée, 1, rue des Treize, Metz-Queuleu.
Charles **Etienne**, directeur du lycée, Thionville.
Louis **Etienne**, négociant, 13, rue Serpenoise, Metz.
Arthur **Etlin**, négociant, 42, avenue Foch, Metz.
Paul **Even**, imprimeur, 1, rue Ambroise-Thomas, Metz.
Emile **Everlé**, industriel, membre du Conseil général, maire d'Insming, Moselle.
Robert **Evert**, liquidateur, 41, place Saint-Thiébault, Metz.
Mademoiselle Alice **Fabert**, directrice de l'école primaire supérieure de jeunes filles, 4, rue Saint-Pierre, Metz-Sablon.
P. **Faber**, commerçant, rue du Couvent, Saint-Avold, Moselle.
Charles **Faive**, Vic-sur-Seille, Moselle.
Madame **Fasné**, 2 bis, rue de la Paix, Metz.
L. **Fatter**, ingénieur, villa Mektoub, Carthage, Tunisie.
Camille **Féderspiel**, 42, rempart du Saulcy, Metz.
Pierre **Feil**, directeur de la Caisse d'épargne, 6-8, rue Chèvremont, Metz.
P. **Fénard**, représentant, 1, rue de Verdun, Metz.
D. **Ferry**, député de Meurthe-et-Moselle, Pont-à-Mousson, Meurthe-et-Moselle.
Albert **Fétick**, ingénieur aux aciéries, Rombas, Moselle.
Fiacre, adjudant de gendarmerie, Thionville, Moselle.
Gaston **Fiegel**, étudiant, café des Halles, Sarrebourg.
Emile **Fimeyer**, propriétaire, Bellevue, près Sarraltroff, Moselle.
Paul **Fink**, entrepreneur, Sarreguemines, Moselle.
Richard **Fischbach**, ingénieur, 17, rue de Verdun, Metz.
François **Fischer**, pharmacien, Thionville.
Edmond **Fister**, directeur de l'école préparatoire, 55, rue Chambière, Metz.
Flambeau, 28, allée de l'Ermitage, Le Raincy, S.-et-O.
Th. **Flammang**, receveur municipal en retraite, 20, place de Chambre, Metz.
Théophile **Fleisch**, rentier, Mon Idée, à Saint-Avold, Moselle.
Jules **Florange**, numismate, Sierck, Moselle.
Adrien **Flory**, quincaillier, Sarralbe, Moselle.
Flurer, notaire, Rohrbach, Moselle.
L'abbé **Fœdit**, prêtre-sacristain à la Cathédrale, 8, rue des Récollets, Metz.
Auguste **Folz**, professeur au lycée, 47 bis, rue Belle-Isle, Metz.
Rogert **Foret**, avocat, 6, rue Chatillon, Metz.
Nicolas **Formery**, fabricant-quincaillier, rue Poincaré, Saint-Avold, Moselle.
Docteur Robert **Forrer**, conservateur du Musée préhistorique et gallo-romain, au palais de Rohan, Strasbourg.
Paul **Fourmann**, ingénieur, 2, rue Castelnau, Hayange, Moselle.
J. **Fournaise**, grand café Excelsior, avenue Serpenoise, Metz.
François **Fournelle**, directeur des usines, Rédange, Moselle.
Paul **Fourquin**, restaurateur, place d'Armes, Metz.
Frache, rédacteur à la sous-préfecture, rue des Augustins, Metz.
Joseph **Frache**, représentant, Hombourg-Haut, Moselle.
Arthur **Francfort**, syndic-liquidateur, 8, rue Pierre-Perrat, Metz.
Gustave **Francfort**, négociant, 37, place Saint-Thiébault, Metz.

Digitized by Google

Julien **Francfort**, négociant, 3, rue de Nancy, Metz.
Justin **Francfort**, négociant, Moulins-les-Metz, Moselle.
Georges **Franck**, négociant, 10, rue Paul-Déroulède, Metz.
L'abbé **Franckum**, aumônier de l'hôpital Saint-Nicolas, 2, rue St-Thiébault, Metz.
François, conseiller d'arrondissement, Bourdonnay, Moselle.
François, pharmacien, Novéant, Moselle.
Alphonse **François**, 21, rempart Saint-Thiébault, Metz.
Le docteur Charles **François**, député de la Moselle, Delme, Moselle.
L'abbé Ernest **François**, curé de Baronville, par Morhange, Moselle.
Louis **François**, négociant, 20, place Saint-Simplice, Metz.
E. **Frank**, directeur d'école, 2, rue Pierre-Perrat, Metz.
Le docteur **Frantz**, 14-16, rue de la Haye, Metz.
Albert **Frantz**, médecin-dentiste, 21, rue des Nivernais, Sarrebourg.
J. **Frecaut**, instituteur, Liocourt, Moselle.
F. **Frédérich**, agent général d'assurances, 1, rue Gambetta, Sarrebourg.
Alphonse **Freindt**, 5, rue de la Garde, Metz.
Lucien **Fréling**, ingénieur, 4, rue de la Gare, Rombas, Moselle.
Madame Th. **Fribourg**, 2, rue Morlane, Metz.
R. **Fribourg**, négociant, 25, rue Edmond-Goudchaux, Metz.
Roger **Fridrici**, rédacteur à la sous-préfecture, 10, place Sainte-Croix, Metz.
Pierre **Frisch**, directeur de l'école primaire supérieure, rue Pétain, Saint-Avold, Moselle.
Lucien **Frisman**, greffier, 65, route de Magny, Metz-Sablon.
L'abbé Paul **Fritsch**, 17, rue Marchant, Metz.
L'abbé Joseph **Fritz**, curé de Sarraltroff, Moselle.
Nicolas **Folmer**, retraité, avenue Foch, Saint-Avold, Moselle.
Fr. **Froelich**, juge suppléant, 2, rue Jean-Wehe, Thionville.
R. **Frohlich**, architecte-expert, 1 bis, avenue Foch, Metz.
César **Froidevaux**, 4, rue Goussaud, Metz.
René **Gaersing**, avocat-avoué, Thionville.
Gagnerot, directeur de la Saline, Sarralbe, Moselle.
Gain, professeur agrégé d'histoire au lycée, 1, place de la Commanderie, Nancy.
C. **Galetzki**, rédacteur principal des P.T.T., 21, rue Dupont-des-Loges, Metz.
Paul **Galliath**, directeur de la faïencerie, Niderviller, Moselle.
J. **Gallois**, 60, rue Saint-Maur, Rouen, et Mont-Cauvaire, par Monville, Seine-Inférieure.
Marcel **Gama**, droguiste, 2, rue Mangin, Metz-Sablon.
Docteur P. **Gandar**, avenue Poincaré, Sarrebourg.
Gangloff, percepteur, Sarralbe, Moselle.
Ch. **Gangloff**, liquidateur, 4, rue des Parmentiers, Metz.
Ganière, professeur au collège, Sarrebourg.
Gantzer, négociant, 28, Grand'Rue, Sarrebourg.
Charles-G. **Garnier**, notaire, Courcelles-Chaussy, Moselle.
Gaspard, directeur de la corporation agricole, Scy-Chazelles, et 7, rue Maurice-Barrès, Metz.
L'abbé Louis **Gasser**, archiprêtre, Metzervisse, Moselle.
Lucien **Gasser**, industriel, avenue de la Victoire, Sarrebourg.
Docteur **Gasthauer**, 8, avenue Serpenoise, Metz.
M. **Gaudin**, avocat, 7, rue Harelle, Metz.
Gauthier, professeur en retraite, Rosselange, Moselle.
Geay, sous-préfet de Metz-Campagne, rue des Augustins, Metz.
Aloys **Genevaux**, instituteur, 90, rue Saint-Pierre, Metz-Sablon.

Digitized by Google

Louis **Gennesson**, château de Talange, par Hagondange, Moselle.
L'abbé **Genvo**, professeur au petit séminaire, curé de Sainte-Ruffine, par Moulins, Moselle.
Charles **Georg**, notaire, Aumetz, Moselle.
Etienne **Georgin**, rentier, rue Hirschauer, Saint-Avold, Moselle.
L'abbé Joseph **Gerbes**, rue de Lardemelle, Ban-Saint-Martin, Moselle.
Mademoiselle **Gerhard**, professeur à l'école pratique du commerce, 19, place du Quarteau, Metz.
Gerlinger, garde général des forêts, Niderbronn-les-Bains, Bas-Rhin.
Emile **Gerlinger**, pharmacien, 37, Grand'Rue, Sarrebourg.
Docteur Henri **Gerlinger**, médecin, Molsheim, Bas-Rhin.
Général **Germain**, 14, boulevard Clémenceau, Metz.
Docteur Hippolyte **Germain**, 7, rue Poncelet, Metz.
Léon **Germain de Maidy**, secrétaire perpétuel de la Société d'archéologie lorraine, 26, rue Héré, Nancy.
Otto **Gerstenhaber**, négociant, 6, rue Charlemagne, Metz.
Gervais, ingénieur aux mines de Sarre-et-Moselle, rue Houlé, Saint-Avold, Moselle.
F. **Giacobbi**, secrétaire général de la préfecture de la Moselle, Metz.
Henri **Gilbrin**, vice-président à la cour, 33, avenue Rapp, Paris, 7e.
René **Gillet**, percepteur, Sierck, Moselle.
Henry **Girard**, trésorier général de la Moselle, 1, rue Gœthe, Metz.
Girsch, instituteur en retraite, Augny, Moselle.
Le docteur Eugène **Giss**, 13, place du Marché, Thionville.
J. **Glaser**, négociant, rue de Luxembourg, Thionville.
Gobert, directeur d'école, 6, rue Saint-Livier, Metz-Sablon.
Lucien **Godar**, ingénieur aux mines de la Houve, Creutzwald, Moselle.
Eugène **Godfrin**, Moulins-les-Metz, Moselle.
Nicolas **Gœdert**, greffier au tribunal, 2, rue de la Paix, Thionville.
Edouard **Gœpp**, ingénieur diplômé, Welferding, près Sarreguemines.
J. **Gœrgen**, professeur au lycée, rue Teissier, Thionville.
Willi **Gœttmnan**, employé aux mines de Sarre-et-Moselle, Merlebach, Moselle.
Joseph **Gœtz**, chef de bureau, 22, rue de l'Oberelsau, Strasbourg-Montagne verte.
Goldmann, peintre, 28, place du Marché, Sarrebourg.
R. **Gondolf**, manufacturier, 12, rue des Augustins, Metz.
Augustin **Goulon**, 17, rue Poincaré, Hayange, Moselle.
Général **Goureau**, général de division, Caen, Calvados.
Jean **Goursaud**, chef de division à la préfecture, Metz.
Goury, avocat, 5, rue des Tiercelins, Nancy.
Hermann de **Grafenstein**, rentier, 46, rue Maréchal-Foch, Sarreguemines.
Justin **Grandidier**, Lesse, par Baudrecourt, Moselle.
Lieutenant **Gras**, chefferie du génie, Thionville.
Grasse, employé, cité de Wendel, Moyeuvre-Grande, Moselle.
Henri **Gredt**, employé au Comptoir d'escompte de Mulhouse, 60, rue Serpenoise, Metz.
L'abbé Adrien **Greff**, curé de Longeville-les-Saint-Avold, Moselle.
Mademoiselle Catherine **Greff**, institutrice en retraite, 35, rue Marchant, Metz.
A. **Grégoire**, directeur d'assurances, 28, avenue Foch, Metz.
Michel **Grégoire**, rentier, Sierck, Moselle.
Marcel **Gremillet**, bibliothécaire-adjoint, 7, rue Capitaine-Faure, Besançon, Doubs.

Digitized by Google

Albert **Grenier**, professeur à l'Université, directeur de l'Institut d'antiquités rhénanes, 4, rue Turenne, Strasbourg.
Henri **Grenier**, professeur au lycée, rue Marjoulet, Thionville.
Paul **Grenier**, professeur au lycée, avenue Albert-Ier, Thionville.
Edmond **Gresser**, ingénieur, Forbach.
Docteur **Grimault**, médecin-chef de l'hôpital des mines et usines, Argrange, Moselle.
L'abbé **Griette**, curé des Etangs, par Landonvillers, Moselle.
Emile **Grison**, commerçant, rue Hirschauer, Saint-Avold, Moselle.
Emile **Groffe**, juge de paix, Fraize, Vosges.
Marcel **Grosdidier de Matons**, professeur au lycée, 25, rue des Allemands, Metz.
Grosse, entrepreneur, 7, place de la Liberté, Sarrebourg.
Camille **Grosse**, receveur des postes, rue du Couvent, Saint-Avold, Moselle.
L'abbé François **Grosse**, curé de Dolving, par Berthelming, Moselle.
L'abbé Célestin **Grosse**, curé d'Alsting, par Gros-Bliderstroff, Moselle.
Gruninger, directeur des mines, Moyeuvre-Grande, Moselle.
Emile **Guélen**, licencié ès-lettres, Russange, Moselle.
Joseph **Gueller**, pharmacien, rue Hirschauer, Saint-Avold, Moselle.
L'abbé Jules **Guenot**, curé de Woippy, Moselle.
A. **Guenser**, rentier, 4 bis, rue Paul-Déroulède, Metz.
Edouard **Guenser**, négociant, 7-9, rue Fabert, Metz.
Le chanoine Emile **Guerber**, archiprêtre, curé de Notre-Dame, rue de la Chèvre, 23-25, Metz.
Eugène **Guerder**, négociant, rue Teissier, Thionville.
Frédéric **Guermont**, consul des Pays-Bas, 3, place Saint-Martin, Metz.
Paul **Guermont**, industriel, 10, rue de la Garde, Metz.
L'abbé Joseph **Guervin**, archiprêtre de Lorquin, Moselle.
Guille, industriel, 1, rue de Verdun, Thionville.
Guion, avocat, 8, rue des Clercs, Metz.
Lucien **Guir**, pharmacien, Basse-Yutz, Moselle.
Mademoiselle Marguerite **Guirsch**, professeur au Conservatoire, 30, rue des Jardins, Metz.
Adolphe **Guthmuller**, gérant de l'entrepôt de Wendel, Sarralbe, Moselle.
Lieutenant **Haas**, 23e dragons, Meaux, Seine-et-Marne.
Hubert **Haas**, directeur d'école, rue Pétain, Saint-Avold, Moselle.
L'abbé **Hackspill**, ancien député de la Moselle, 41, rue des Trois-Evêchés, Metz-Queuleu.
Henri **Haemmerlé**, notaire, Metzervisse, Moselle.
Haffner, propriétaire, 12, rue Saint-Georges, Metz.
Joseph **Halbe**, magistrat, Sarreguemines.
Joseph **Halftermeyer**, instituteur, Lachambre, par Saint-Avold, Moselle.
L'abbé Auguste **Hamann**, curé de Courcelles-Chaussy, Moselle.
Le chanoine **Hamant**, supérieur du petit séminaire, Montigny-les-Metz.
Nicolas **Hamman**, employé-adjoint au musée, près de l'église, Neunkirch-les-Sarreguemines.
Hannès, architecte, rue Castelnau, Thionville.
Le lieutenant-colonel **Harang**, Arnaville, Meurthe-et-Moselle.
Eugène **Hardy**, premier clerc de notaire, 13, rue de la Tête-d'Or, Metz.
René **Hardy**, juge au tribunal cantonal, Dieuze, Moselle.
Hargant, instituteur, Châtel-Saint-Germain, Moselle.
Jules **Harion**, juge du livre foncier, rue Hirschauer, Saint-Avold, Moselle.

Digitized by Google

Haro, employé, rue de Wendel, Hayange, Moselle.
Victor **Harter**, rédacteur à la sous-préfecture, Boulay, Moselle.
L. **Harter**, 11, rue Poincaré, Forbach.
L'abbé **Hartmann**, curé de Puzieux, par Delme, Moselle.
Le docteur **Hasse**, avenue Castelnau, Thionville.
Haut, comptable, Distroff, Moselle.
Docteur **Heckel**, 13, rue Castelnau, Thionville.
François **Hecker**, agent général d'assurances, 12, rue Chanoine-Collin, Metz.
L'abbé Paul **Heckmann**, rue de la Tour, Thionville.
Hector, négociant, 6-10, rue Paul-Déroulède, Metz.
Hégly, ingénieur en chef des ponts et chaussées, 10, rue de l'Esplanade, Metz.
Henri **Heilmann**, 6, allée de la Concorde, Noisy-le-Sec, Seine.
Eugène **Heim**, professeur au lycée, 24, rue Wilson, Colmar, Haut-Rhin.
Heimermann ingénieur, cité de Wendel, Moyeuvre-Grande, Moselle.
A. **Hein**, négociant en bois, Sarralbe, Moselle.
Dr Henri **Heister**, 65, Sonnenbergstrasse, Wiesbaden, Allemagne.
Edouard **Heiter**, 2, ruelle de la Roche, Metz-Queuleu.
Heitz, ingénieur en chef du génie rural, au palais de justice, Metz.
Alfred **Held**, notaire, Rémilly, Moselle.
Ernest **Helmer**, notaire, 8 rue Poincaré, Mulhouse.
H. **Hemmer**, professeur de lycée en retraite, 5, rue de la Marne, Ban-Saint-Martin, Moselle.
Emile **Hennequin**, négociant, 6-10, rue Saint-Eucaire, Metz.
Eugène **Hennequin**, rentier, 29, rue Saint-Pierre, Metz-Sablon.
L'abbé Fernand **Hennequin**, curé de Moyenvic, Moselle.
Mademoiselle Germaine **Hennequin**, professeur au lycée de jeunes filles, 4, route de Plappeville, Metz.
L'abbé Justin **Hennequin**, curé de Juville, par Liocourt, Moselle.
L'abbé Lucien **Hennequin**, professeur au grand séminaire, 5, rue d'Asfeld, Metz.
Léon **Henry**, banquier, membre du Conseil général, Courcelles-Chaussy, Moselle.
Hentz, architecte, 33, route de Borny, Metz-Plantières.
Ch. **Hentz**, libraire, 13, rue des Clercs, Metz.
Louis **Hentzen**, directeur d'école, Freyming, Moselle.
Ernest **Herpe**, architecte en chef des monuments historiques, 10, place Saint-Etienne, Metz.
L'abbé **Herrig**, professeur au grand séminaire, 5, rue d'Asfeld, Metz.
Adrien **Hertz**, propriétaire, château de Sarreck, par Berthelming, Moselle.
André **Hertz**, agriculteur, Sarreck, par Berthelming, Moselle.
Jean **Hertz**, agriculteur, Sarreck, par Berthelming, Moselle.
L. **Hertz**, greffier au tribunal, palais de justice, Metz.
Louis **Hertz**, château de Sarreck, par Berthelming, Moselle.
Michel **Hertz**, juge au tribunal de 1re instance, Saverne, Bas-Rhin.
Pierre **Hertz**, inspecteur-adjoint des forêts, Abreschwiller, Moselle.
Nicolas **Hesse**, marchand de bois en gros, rue Houllé, Saint-Avold, Moselle.
Alphonse **Hessemann**, négociant, Rohrbach, Moselle.
G.-C. **Heurich**, rentier, 11, rue Marchant, Metz.
Madame **Heydacker**, commerçante, 5, rue de Paris, Thionville.
Georges **Heydel**, hôtelier, Sarralbe, Moselle.
L'abbé Alexis **Heyser**, curé de Merlebach, Moselle.
Hibou, étudiant, Offendorf, Bas-Rhin.
Hiebel, instituteur, Farschviller, Moselle.

Digitized by Google

Emile **Hiebel**, instituteur, Garrebourg, par Lutzelbourg, Moselle.
L'abbé Joseph **Hillard**, professeur au petit séminaire, Montigny-les-Metz.
Sœur **Hildegarde**, 102, rue de Strasbourg, Metz-Plantières.
G. **Hinschberger**, receveur municipal, 34, rue des Trois-Evêchés, Metz-Queuleu.
Gustave **Hirsch**, négociant, Grand'rue, Sarrebourg.
Henri **Hirsch**, négociant, 11, rue de Verdun, Metz.
Général **Hirschauer**, sénateur de la Moselle, 7, impasse Pilâtre-de-Rozier, Versailles, Seine-et-Oise.
Hirtz, directeur d'école, **Fixem**, Moselle.
Hocquard, professeur à l'école normale, 6, rue du Pont-Moreau, Metz.
L'abbé Eugène **Hocquard**, curé de Nilvange, Moselle.
G. **Hocquard**, professeur au lycée, adjoint au maire, 1, rue de la Tête-d'Or, Metz.
G. **Hocquel**, librairie Even, 1, rue Ambroise-Thomas, Metz.
L'abbé P. **Hœllinger**, curé de Grosbliderstroff, Moselle.
F. **Hœn**, minotier, Grosbliderstroff, Moselle.
Docteur L. **Hœn**, 49, rue Nationale, Forbach.
A. **Hoffmann**, négociant, 2, rue Neuve-Saint-Louis, Metz.
Pierre **Hoffmann**, directeur des écoles, en retraite, Styring-Wendel, Moselle.
L'abbé Charles **Hoffmann**, professeur au petit séminaire, Montigny-les-Metz.
L'abbé Henri **Hoffmann**, curé de Sarreinsming, Moselle.
Hollender, pharmacien, Sarreguemines.
Emile **Hombourger**, Boulange, Moselle.
Jean **Hombourger**, secrétaire général de la mairie, Thionville.
Ch. **Hoss**, notaire stagiaire, 76, rue Ste-Elisabeth, Thionville.
Houlé, rentier, 10-12, place Saint-Jacques, Metz.
Houmel, directeur d'école, Merlebach, Moselle.
Docteur **Houncheringer**, 1, place de la République, Thionville.
Albert **Houpert**, secrétaire général de la Chambre de commerce, 10-12, avenue Foch, Metz.
Louis **Houpert**, juge au tribunal, 11, rue Bossuet, Metz.
Nicolas **Houpert**, rédacteur en chef du Lorrain, 14, rue des Clercs, Metz.
Lieutenant-colonel **Huber**, 43, rue Maréchal-Pétain, Metz-Sablon.
Achille **Huber**, avocat, place Général-Sibille, Sarreguemines.
J.-E. **Huber**, industriel, villa Blauberg, Sarreguemines.
René **Huber**, 3, square Rameau, Lille, Nord.
L. **Hubert**, propriétaire, villa La Monnoyère, Longwy-Haut, M.-et-M.
Hubrecht, négociant, 2, rue du Faisan, Metz.
Hübsch, instituteur, rue de la Glacière, Metz.
Dr **Huck**, chimiste aux mines de Sarre-et-Moselle, L'Hôpital, Moselle.
Jean **Hugonot**, professeur au collège, Sarrebourg.
A. **Hulo**, rédacteur à la sous-préfecture, rue des Augustins, Metz.
Humbert, maire de Saint-Quirin, Moselle.
C. **Humbert**, pharmacien, place de Chambre, Metz.
Joseph **Humbert**, facteur des postes, Villers-Laquenexy, par Courcelles-sur-Nied, Moselle.
Arthur **Huss**, receveur municipal, 34, Grand'rue, Sarrebourg.
Camille **Hypolithe**, gérant de la banque Crombac, rue Hirschauer, Saint-Avold, Moselle.
Immler, juge au tribunal cantonal, avenue de la Victoire, Sarrebourg.
Armand **Israël**, négociant, 72, rue de l'Arsenal, Metz.
Israël-Bernard-Mortier, représentant de commerce, 43, place St-Thiébault, Metz.

Digitized by Google

Issler, chef de section de l'Office général d'assurances sociales, 12, rue Pantaléon-Mury, Strasbourg.
Mademoiselle Elise **Jaco**, professeur au lycée de jeunes filles, 28 rue Saint-Pierre, Metz-Sablon.
Paul **Jacob**, négociant, 49, rue Chartraine, Evreux, Eure.
R. **Jacob**, employé des Grands Moulins de Strasbourg, 10, rue des Clercs, Metz.
L. **Jacquard**, maire de Borny-les-Metz, Moselle.
Jacques, professeur à l'école professionnelle, 13, rue de Paris, Metz.
André **Jacques**, professeur de lettres, 2, rue Bontemps, Melun, Seine-et-Marne.
Clément **Jacques**, moulin de la Blies, Sarreguemines.
René **Jacques**, ingénieur de la Compagnie électro-mécanique, 36, avenue Foch, Metz.
Victor **Jacques**, directeur de la Société Energie-Eclairage, Longwy, Meurthe-et-Moselle.
G. **Jacquin**, directeur de l'Office supérieur des assurances sociales, 4, rue Mozart, Metz.
Victor **Jaecklé**, horloger-bijoutier, place de la Victoire, Saint-Avold, Moselle.
François **Jager**, directeur des mines et de la cimenterie, Hagondange, Moselle.
Marc **Janodet**, employé, 35, rue de Wendel, Hayange, Moselle.
L. **Jansen**, inspecteur de l'enregistrement, 20, en Chaplerue, Metz.
René **Jansen**, secrétaire général des usines, Rombas, Moselle.
Eugène **Jeanty**, agent général d'assurances, 2, rue de la Chapelle, Sarreguemines.
J. **Jérôme**, avocat, 4, rue de l'Esplanade, Metz.
Paul **Jespard**, rédacteur à la préfecture, 10, rue du Général-Mangin, Metz-Sablon.
Le docteur **Job**, 51, rue Carnot, Homécourt, M.-et-M.
A. **Job**, droguiste, 146, rue de Pont-à-Mousson, Montigny-les-Metz.
Ferdinand **Jobard**, instituteur, Troisfontaines, par Vallérysthal, Moselle.
Jobert ingénieur des chemins de fer, Grand'rue, Basse-Yutz, Moselle.
E. **Jochem**, pharmacien, 86, rue des Allemands, Metz.
Jolivalt, ingénieur-voyer, 33, avenue Foch, Metz.
Jean **Jordy**, propriétaire, 7, rue Gambetta, Sarrebourg.
Jost, maire de Gandrange, par Amnéville, Moselle.
Joyeux, dessinateur, Moyeuvre-Petite, Moselle.
L. **Judas**, instituteur, 5-7, rue Marchant, Metz.
Judlin, directeur de l'usine d'électricité, Metz.
Jung, ancien inspecteur primaire, 19, rue de Metz, Thionville.
Clément **Jung**, instituteur, Spicheren, Moselle.
Docteur Gabriel **Jung**, rue Wilson, Metz.
L'abbé Joseph **Jung**, curé de Lixheim, Moselle.
Joseph **Jung**, professeur au collège, Sarrebourg.
Lucien **Jung**, avocat, 60, rue Serpenoise, Metz.
Paul **Jung**, huissier, Sarre-Union, Bas-Rhin.
Paul **Jung**, rédacteur à la sous-préfecture, rue des Augustins, Metz.
Octave **Juste**, propriétaire, 3, rue Châtillon, Metz.
Mademoiselle **Kablé**, professeur au lycée de jeunes filles, 13, rue de Verdun, Metz.
Daniel **Kahn**, professeur au collège, Lunéville, M.-etM.
David **Kahn**, négociant, 12, rue des Augustins, Metz.
Gabriel **Kahn**, négociant, 60, rue des Allemands, Metz.
Marcel **Kahn**, négociant, 7, rue Saint-Symphorien, Metz.

Digitized by Google

L'abbé **J.-B. Kaiser**, professeur au petit séminaire, Montigny-les-Metz.
Raymond **Kalm**, répétiteur au collège de Forbach.
Kaminsky, mécanicien, 7, rue Pétain, Sarrebourg.
Kappès, professeur au lycée, Thionville.
L'abbé J.-B. **Karleskind**, curé de Brouderdorff, par Niderviller, Moselle.
A. **Karrer**, pharmacien, 10, rue de la Tête-d'Or, Metz.
Joseph **Karst**, professeur à l'Université, 9, rue Ohmacht, Strasbourg.
L'abbé Pierre **Karst**, curé de Basse-Yutz, Moselle.
Kaufmann, professeur au collège, 21, avenue Joffre, Sarrebourg.
Docteur **Kayl**, Sierck, Moselle.
J. **Keime**, quincaillier, 30, rue de Verdun, Sarreguemines.
L'abbé **Keller**, curé de Jouy-aux-Arches, Moselle.
Edmond **Keller**, employé aux houillères de Sarre-et-Moselle, rue des Anges, Saint-Avold, Moselle.
Félix **Keller**, professeur à l'école primaire supérieure, 21, rue Belle-Isle, Metz.
Adolphe **Kemp**, 15, avenue de Strasbourg, Noisy-le-Sec, Seine.
Charles **Kern**, industriel, 4, rue Dachstein, Schiltigheim, Bas-Rhin.
L. **Kessler**, pharmacien, 6, rue des Jardins, Metz.
L'abbé **Kieffer**, curé de Florange, Moselle.
André **Kieffer**, instituteur, Freyming, Moselle.
Ch. **Kieffer**, fils de Pierre, agriculteur, Roussy-le-Village, Moselle.
Michel **Kieffer**, professeur au lycée, 8, rue Mazelle, Metz.
Kiener, professeur d'histoire à l'Université, 5, boulevard de la Victoire, Strasbourg.
L'abbé Louis **Kinsch**, curé de Voyer, par Abreschwiller, Moselle.
Kirbach, instituteur, Rozérieulles, Moselle.
L'abbé J.-P. **Kirch**, curé de Welferding, par Sarreguemines.
Kircher, rédacteur, rue de la Tour, Thionville, Moselle.
L'abbé Adolphe **Kirschving**, curé de Many, par Mainvillers, Moselle.
René **Kitten**, pharmacien, rue de Luxembourg, Thionville.
Commandant **Klein**, 4, rue aux Ours, Metz.
Alphonse **Klein**, Rettel, par Sierck, Moselle.
L'abbé François **Klein**, curé de Haute-Kontz, par Sierck, Moselle.
Geoffroy **Klein**, ingénieur des eaux, 9, colonie Devilly, Metz-Queuleu.
J. **Klein**, négociant, 7, rue du Palais, Metz.
Louis **Klein**, instituteur, 8, rue du Haut-Barr, Strasbourg.
Mademoiselle Marguerite **Klein**, place de la Victoire, Saint-Avold, Moselle.
Klein-Nassoy, faubourg de France, Sarrebourg.
Joseph **Klem**, commis des postes et télégraphes, Sarreguemines.
Guillaume **Klem**, contrôleur des contributions directes, Sarreguemines.
Commandant **Klipffel**, 117, rue de Queuleu, Metz-Queuleu.
Benoit **Klotz**, négociant, 10, rue des Clercs, Metz.
François **Knaff**, chef de service, Falck, par Hargarten, Moselle.
L'abbé Jean **Knapp**, curé de Manhoué, par Delme, Moselle.
L'abbé **Koch**, curé de Langatte, Moselle.
Eugène **Koch**, entrepreneur de transports, 40, rue de l'Esplanade, Metz.
Emmanuel **Kochmann**, négociant, 43, Grand'Rue, Sarrebourg.
Kœhren, notaire, Sarrebourg.
Georges **Kœssler**, rentier, 27, rue Saint-Marcel, Metz.
Docteur **Kœstel**, chef de service à l'Institut bactériologique, rue Mozart, Metz.

Digitized by Google

A. **Kohl**, directeur de la banque d'Alsace-Lorraine, rue Pasteur, Sarreguemines.
François **Kollen**, greffier au tribunal, 11, rue Saint-Marcel, Metz.
F. **Kollen**, négociant, 19 et 21, place Saint-Jacques, Metz.
Nicolas **Kollen**, rentier, 88, en Fournirue, Metz.
Kolopp, professeur au lycée, 9, rempart St-Thiébault, Metz.
Docteur P. **Kolopp**, 11, rempart St-Thiébault, Metz.
L. **Kommer**, entrepreneur, 20, rue Pasteur, Metz.
R. **Kommer**, architecte, 10, rue Déroulède, Metz.
L'abbé Jean **Kopp**, curé de Bisping, par Loudrefing, Moselle.
Kraft, pharmacien, Hayange, Moselle.
René **Krauss**, secrétaire de l'Office de Statistique, 16, rue Schwendi, Strasbourg.
Eugène **Krémer**, huissier, 31, rue de l'Hôpital, Thionville.
L'abbé Jean **Krémer**, curé de Boustroff, par Faulquemont, Moselle.
L'abbé Jean-Nicolas **Krémer**, curé de Schwerdorff, Moselle.
N. **Krémer**, directeur d'école, place Lobau, Phalsbourg, Moselle.
Krempf, pharmacien, Puttelange-les-Sarralbe, Moselle.
Philippe **Krempp**, rue Maréchal-Joffre, Thionville.
Paul **Kroffig**, directeur de banque, 8, rue Saint-Joseph, Colmar, Haut-Rhin.
E. **Krumeich**, juge cantonal, Albestroff, Moselle.
Louis **Kubler**, professeur au lycée, 1, rue de Thomire, Sarreguemines.
Ch. **Kueven**, 58, rue Serpenoise, Metz.
Louis **Kugener**, directeur général des mines et usines, Hagondange, Moselle.
Kuhn, pharmacien, Grande-Rue, Hayange, Moselle.
Le pasteur **Kunzel**, Abreschwiller, Moselle.
Kunzelmann, instituteur, Lorquin, Moselle.
Madame Paul **Labbé**, 27, avenue Pierre-Ier-de-Serbie, Paris, 16e.
Le baron de **La Chaise**, 8, rue de la Garde, Metz.
Lacoste, maire de Hayange, Moselle.
Lacour, conducteur des ponts et chaussées, faubourg de Trèves, Sierck, Moselle.
Madame **Lacroix**, 55, rue des Allemands, Metz.
Victor **Lacroix**, négociant, 11, rue Serpenoise, Metz.
L'abbé **Lagarde**, vicaire de Notre-Dame, 21-23, rue de la Chèvre, Metz.
Henri **Lagarde**, peintre, 46, rue Dupont-des-Loges, Metz.
Capitaine de **La Giraudière**, 21, rue de Lorraine, Metz-Queuleu.
Arnold **Lahaye**, Moulins-les-Metz.
Commandant **Lalance**, 19, rue des Prés, Nancy.
Lallemand, maire d'Augny, Moselle.
J.-A. **Lallemand**, capitaine en retraite, 11, rue Belle-Isle, Metz.
Eugène **Lambert**, publiciste, 2, rue de la Paix, Metz.
Lamort, ingénieur (E.C.P.), Sierck, Moselle.
Adrien **Lamy**, agriculteur, Nomeny, Meurthe-et-Moselle.
Henri **Lang**, agent général d'assurances, 4, place de Chambre, Metz.
S. **Lang**, instituteur, 12, place Saint-Etienne, Metz.
L'abbé **Lanique**, maison des jeunes ouvriers, rue de l'Abbé-Risse, Metz.
Ernest **Lanternier**, maître-serrurier, place de Chambre, Metz.
L'abbé François **Lapied**, curé de Hattigny, par Lorquin, Moselle.
Général de **Lardemelle**, commandant le 6e corps d'armée, hôtel du Gouvernement, Metz.
Arthur **Larose**, 25, rue de Wendel, Hayange, Moselle.
Joseph **Larue**, directeur du collège, Saverne, Bas-Rhin.
Charles **Lasilier**, instituteur, Macheren, par Saint-Avold, Moselle.

Digitized by Google

Lasolgne, maire d'Ars-sur-Moselle, Moselle.
Latschat, ancien maire, Dieuze, Moselle.
L'abbé François **Laubach**, curé de Blies-Schweyen, par Frauenberg, Moselle.
Alexandre **Laucagne**, directeur de la station centrale d'électricité, Creutzwald, Moselle.
Michel **Laumesfeld**, rentier, Kuntzig, Moselle.
Launoy, négociant, 35, Grand'Rue, Dieuze, Moselle.
Georges **Laval**, propriétaire, St-Quirin, Moselle.
Lay-Cadé, hôtelier, 1, faubourg de France, Sarrebourg.
Alphonse **Lazard**, rentier, 3, rue des Roses, Montigny-les-Metz.
Le docteur Camille **Lebon**, 1, rue de la Montagne, Sarreguemines.
Lebrun, négociant, Vic-sur-Seille, Moselle.
Leclaire, 5, rue de Lorraine, Metz-Queuleu.
Georges **Lehmann**, négociant, 10, rue de la Paix, Sarreguemines.
Lucien **Leclerc**, 15, rue Saint-Louis, Metz.
Joseph **Leclercq**, directeur des faïenceries, Sarreguemines.
J.-P. **Leclère**, Fontoy, Moselle.
Lieutenant-colonel **Lefort**, 18e régiment de tirailleurs, 2, rue de l'Esplanade, Metz.
Léon **Légens**, ingénieur principal des chemins de fer, 7, avenue Foch, Metz.
Léger, instituteur, Novéant, Moselle.
N. **Leguil**, négociant, place du Marché, Thionville.
Leclerc, percepteur en retraite, Vigy, Moselle.
Louis **Leick**, négociant, 44, rue de Pont-à-Mousson, Metz-Sablon.
Paul **Leick**, chef de bureau à la préfecture, Metz.
André **Leininger**, commerçant, place de la Victoire, Saint-Avold, Moselle.
Charles **Leininger**, entrepositaire, avenue Foch, Saint-Avold, Moselle.
Mademoiselle **Lejeaux**, sous-chef de bureau à l'Exposition des arts décoratifs, 33, boulevard Edgar-Quinet, Paris, 14e.
Mademoiselle Marthe **Lenoir**, professeur au lycée de jeunes filles, 15, rue Rabelais, Metz.
Mademoiselle A. **Lentz**, professeur à l'école primaire supérieure de jeunes filles, rue Teissier, Thionville.
L'abbé **Léonard**, curé de Saint-Jean-de-Bassel, par Berthelming, Moselle.
Fernand **Léonard**, comptable, 104, rue de Strasbourg, Metz.
L'abbé Victor **Léonard**, archiprêtre de Vigy, Moselle.
Georges **Léopold**, négociant, 9, rue Charlemagne, Metz.
François **Leppert**, pâtissier, 23, rue des Clercs, Metz.
Albert **Lerond**, percepteur, Rémilly, Moselle.
Auguste **Leroy**, chef de bureau aux mines de Wendel, Moyeuvre-Grande, Moselle.
L'abbé Paul **Lesprand**, directeur des études au petit séminaire, Montigny-les-Metz.
Lesprit, professeur au lycée, 23, rue Paixhans, Metz.
Léty, percepteur, Forbach, Moselle.
Charles **Léty**, industriel, 13, rue de la Chèvre, Metz.
Letz, professeur au lycée, 27, avenue Maréchal-Pétain, Sarreguemines.
Levaudel, comptable aux hauts fourneaux, 1, rue Jean-Wehe, Thionville.
Céleste **Lévêque**, entrepreneur, place de la Liberté, Sarrebourg, Moselle.
Eugène **Lévêque**, entrepreneur, Sarrebourg, Moselle.
Albert **Lévy**, négociant, 2, faubourg de France, Sarrebourg.

Digitized by Google

Alfred **Lévy**, pharmacien, 10-12, place Saint-Jacques, Metz.
Madame A. **Lévy**, 9, place Saint-Martin, Metz.
Amédée **Lévy**, négociant, 3, rue Harelle, Metz.
André **Lévy**, négociant, 14, avenue Foch, Metz.
Armand **Lévy**, négociant en immeubles, rue Bossuet, Metz.
Daniel **Lévy**, négociant en métaux, rue de la Gare, Forbach.
Madame E. **Lévy**, droguiste, 6, rue du Pont-à-Seille, Metz.
Gaston **Lévy**, place de la Gare, Sarrebourg.
Georges **Lévy**, marchand de meubles, 16, rue de l'Esplanade, Metz.
Georges **Lévy**, négociant, 24-26, en Fournirue, Metz.
Gerson **Lévy**, négociant, 17, avenue Foch, Metz.
Gustave **Lévy**, juge d'instruction, 22, rue Saint-Marcel, Metz.
Henri **Lévy**, négociant, 76, route de Strasbourg, Metz-Plantières.
Henri **Lévy**, négociant, 17, rue Vieille-Route, Sarrebourg.
Henri **Lévy**, rabbin, 19, avenue Albert-1er, Thionville.
Henry **Lévy**, marchand de biens, Sainte-Marie, par Lagrange, près Thionville.
Henry **Lévy-Reiss**, commerçant, 4, rue du Maréchal-Pétain, Thionville.
Isaac **Lévy**, rabbin, 17, avenue Poincaré, Sarrebourg, Moselle.
L. **Lévy**, négociant, Forbach, Moselle.
Lazard **Lévy**, place des Marronniers, Sarrebourg, Moselle.
Léonce **Lévy**, pharmacien, 8, rue du Palais, Metz.
Paul **Lévy**, professeur au lycée, Mulhouse, Haut-Rhin.
Paul **Lévy**, professeur au lycée Kléber, 26, rue de l'Université, Strasbourg.
Le docteur René **Lévy**, 6, rue Gambetta, Metz.
René **Lévy**, chez M. Paul Lévy, Grande-Rue, Sarrebourg.
Roger **Lévy**, négociant, 22, avenue Foch, Metz.
Mademoiselle Rose **Lévy**, 11, rue des Clercs, Metz.
Samuel **Lévy**, 5, rue Maréchal-Foch, Sarrebourg.
Commandant **Lhéritier**, 38, rue Saint-Marcel, Metz.
L'Hopital, inspecteur général de l'instruction publique, au Ministère de l'instruction publique, rue de Grenelle, Paris, 7e.
Elie **L'Huillier**, 14, boulevard Jean-Jaurès, Nancy.
Jean **L'Huillier**, publiciste, 12, rue de Strasbourg, Metz.
Adrien **Lieber**, receveur de l'enregistrement, avenue Clémenceau, Saint-Avold, Moselle.
Jules **Liermann**, directeur de la brasserie, Basse-Yutz, Moselle.
Georges **Ligat**, rédacteur à la préfecture, Metz.
Emile **Linckenheld**, professeur au collège, 19, rue Gambetta, Sarrebourg.
Linel, directeur de la caisse de maladie, 27, rue de Sarrelouis, Boulay, Moselle.
L. **Ling**, couvreur, rue de l'Hôpital, Thionville.
Eugène **Liska**, juge suppléant au tribunal, Sarreguemines.
Julien **Littner**, secrétaire des postes, rue des Jardins, Sarrebourg.
Edmond **Lobstein**, juge cantonal, Lorquin, Moselle.
A. **Lœb**, juge au livre foncier, rue du Maréchal-Pétain, Thionville.
L'abbé Arthur **Lœwenbruck**, curé d'Arriance, par Herny, Moselle.
Loiseleux, directeur d'école, Carling, Moselle.
Lotta, ingénieur, 9, rue Trouillet, Nancy.
Emile **Losson**, pharmacien, 70, en Fournirue, Metz.
L'abbé J.-P. **Losson**, curé de Héming, canton de Lorquin, Moselle.
Loth, directeur des salines, au haras, Rech, près Sarralbe, Moselle.
L'abbé E. **Louis**, 8 bis, rue de l'Arrivée, Paris-15e.
Le chanoine G. **Louis**, député de la Moselle, 10, rue du Haut-de-Sainte-Croix, Metz.
Pierre **Louis**, professeur à l'école normale d'instituteurs, 26, rue des Trois-Evêchés, Metz-Queuleu.

Digitized by Google

Mademoiselle **Louyat**, 2, place Sainte-Croix, **Metz**.
Charles **Louyot**, miroitier, 21, place du Quarteau, **Metz**.
V. **Louyot**, négociant, 7, rue Pierre-Hardie, **Metz**.
Luckas, employé, 95, cité de Gargan, **Moyeuvre-Grande**, Moselle.
Le docteur **Luttwig**, 1, rue du Général-Mangin, **Metz-Sablon**.
R. **Luttwig**, représentant, 9, place de Chambre, **Metz**.
Lutz, chef de district, **Hombourg-Budange**, Moselle.
Marcel **Lutz**, employé de banque, place de la Liberté, **Sarrebourg**.
Alfred **Lux**, greffier au tribunal cantonal, **Grostenquin**, Moselle.
Machinot, négociant, Vic-sur-Seille, Moselle.
Auguste **Maillard**, négociant, 29, place Saint-Louis, **Metz**.
Paul **Maillard**, inspecteur de l'assistance publique, à la sous-préfecture, rue des Augustins, **Metz**.
Henri **Maire**, restaurateur, 3, rue des Roches, **Metz**.
Maire, instituteur, Foulcrey, **Moselle**.
G. **Malagié**, négociant, 12, avenue Pétain, Thionville.
Louis **Maljean**, employé aux mines de Sarre-et-Moselle, rue Houlié, Saint-Avold, Moselle.
René **Malmonté**, notaire, Ars-sur-Moselle, Moselle.
Mallet, avocat, 9, rue Serpenoise, **Metz**.
Jean **Malye**, association Guillaume Budé, 95, boulevard Raspail, **Paris-6e**.
François **Manceron**, préfet de la Moselle, **Metz**.
Louis **Mangenot**, propriétaire, Vic-sur-Seille, Moselle.
Mangin, secrétaire, Sarralbe, Moselle.
L'abbé Albert **Mangin**, aumônier du Bon-Pasteur, **Borny**, Moselle.
Constant **Mansuy**, manufacturier, Rohrbach, près Sarreguemines.
Le docteur Emile **Marchal**, Hettange-Grande, Moselle.
Georges **Marchal**, professeur au lycée, avenue Vauban, Thionville.
Louis **Marchal**, instituteur, Ponthion, par Vitry-le-François, **Marne**.
Le docteur Charles **Maret**, 21, rue des Parmentiers, **Metz**.
Le docteur Henri **Maret**, 23, quai Félix-Maréchal, **Metz**.
Emile **Margalet**, 21, rue des Parmentiers, **Metz**.
Le marquis de **Marguerie**, sénateur de la Moselle, Saint-Epvre, par Baudrecourt, Moselle.
Paul **Marichal**, conservateur-adjoint aux archives nationales, 11, avenue de Paris, Sceaux, Seine.
Henri de **Marin**, 18, rue des Prisons-Militaires, **Metz**.
Léon **Marlinger**, épicier, Sierck, Moselle.
Pierre **Marot**, archiviste aux archives nationales, 7, rue d'Olivet, Paris-7e.
Mademoiselle **Martin**, 26, rue de la Tête-d'Or, **Metz**.
Martin, représentant, 16, rue du Maréchal-Pétain, **Sarrebourg**.
Alexandre **Martin**, 51, rue Foch, Nilvange, par Knutange, Moselle.
L'abbé Charles **Martin**, curé de Basse-Kontz, par Sierck, Moselle.
E. **Martin**, dessinateur, rue Alexandrine, **Moyeuvre-Grande**, Moselle.
Edmond **Martin**, architecte, 5a, rue Clémenceau, Sarreguemines.
Eugène **Martin**, 27, rue de Wendel, Hayange, Moselle.
Fortuné **Martz**, notaire, rue Pétain, Saint-Avold, Moselle.
Mademoiselle A. **Martzloff**, institutrice, Harreberg, Moselle.
Albert **Martzloff**, propriétaire, Druling, Bas-Rhin.
Marx, juge au tribunal cantonal, rue Marjoulet, **Thionville**.
Charles **Masius**, pharmacien, 35, rue Mazelle, **Metz**.
Ch.-J.-B. **Masius**, 5, rue Migette, **Metz**.
L'abbé **Massenet**, à Novéant, Moselle.
Maurice **Massot**, principal du collège, 82, Grand'Rue, Sarrebourg.
Mathis, professeur au lycée, place Saint-Vincent, **Metz**.
Justin **Mathis**, receveur d'enregistrement, Schirmeck, Bas-Rhin.

Digitized by Google

Lucien **Mathis**, directeur de la succursale de la Banque populaire de Metz, 32, Grand'Rue, Sarrebourg.
Madame **Maubon**, négociante en bijouterie, 10, en Fournirue, Metz.
Mauclaire, maire de la ville, rue Saint-François, Thionville.
Edmond **Maucorps**, contrôleur du cadastre, 11, rue Sébastien-Leclerc, Metz.
Maufras, porion, 127, Haut-Pont, Fontoy, Moselle.
Emile **Maujean**, négociant, 5, rue des Piques, Metz.
Léon **Maujean**, secrétaire de l'Académie de Metz, 66, route de Strasbourg, Metz-Plantières.
Marcel **Maure**, avocat, 3, cours Léopold, Nancy.
Maurer, professeur au lycée, Sarreguemines.
Mayer, receveur des postes, Sierck Moselle.
L'abbé Adolphe **Mayer**, curé de Bionville-sur-Nied, Moselle.
Hippolyte **Mayer**, brasseur, Boulay, Moselle.
L'abbé Dominique **Mazerang**, curé d'Inglange, par Distroff, Moselle.
Paul **Médinger**, professeur, 8, avenue de la Gare, Luxembourg, Grand-Duché.
Meessen, rentier, Kuntzig, Moselle.
Melchior, directeur de la brasserie, 21, rue Gambetta, Sarrebourg.
Docteur **Mély**, avenue Poincaré, Sarrebourg.
Myrtil **Mendel**, négociant, 2, rue Général-Mangin, Metz-Sablon.
Paul **Mené**, négociant, 306, rue de Luxembourg, Thionville.
P. **Menegand**, directeur d'école, Foug, Meurthe-et-Moselle.
Merget, dessinateur industriel, Moyeuvre-Grande, Moselle.
Docteur **Mertz**, médecin, Fénétrange, Moselle.
L'abbé Jean **Mertz**, curé de Manderen, par Sierck, Moselle.
R. **Mesplié**, avocat, 26, avenue du Maréchal-Foch, Metz.
Metz, chef comptable, 12, avenue Pétain, Thionville.
Léon **Metz**, adjoint au maire, Sarrebourg.
Meyer, architecte du gouvernement, 48, avenue de la Victoire, Sarrebourg.
Docteur **Meyer**, médecin d'arrondissement, Sarrebourg.
Adolphe **Meyer**, instituteur, Welferding, Moselle.
L'abbé Albert **Meyer**, curé de Terville, Moselle.
Auguste **Meyer**, directeur particulier de la compagnie d'assurances l'Union de Paris, 8, rue Maurice-Barrès, Metz.
Jean **Meyer**, quincailler, Knutange, Moselle.
Léon **Meyer**, négociant, 6, rue Gambetta, Metz.
Louis **Meyer**, député de la Moselle, Walscheid, Moselle.
L'abbé Louis **Meyer**, curé de Montbronn, Moselle.
Louis **Meyer**, secrétaire, 19, rue Poincaré, Sarreguemines.
Robert **Meyer**, professeur au lycée, Sarreguemines.
L'abbé Nicolas **Meyers**, curé de Laudrefang, par Téting, Moselle.
R. **Michaux**, avocat, 43, rue Serpenoise, Metz.
Michel liquidateur, 36, place Saint-Louis, Metz.
Mademoiselle **Michel**, propriétaire, Bethléem, Scy-Chazelles, Moselle.
Ernest **Michely**, 33e route de Fameck, Erzange, par Schrémange, Moselle.
Médecin-major **Minelle**, chef du service de santé, hôpital militaire, Thionville.
Albert **Minster**, négociant, 6, rue Paul-Déroulède, Metz.
L'abbé **Misseler**, curé de Frauenberg, Moselle.
Mockel, directeur général de banque, Sarreguemines.
G. **Mohnen**, instituteur au cours complémentaire, Hayange, Moselle.
Gaston **Mohr**, commis principal des forêts, 7, rue Sainte-Glossinde, Metz.

Digitized by Google

Jules **Moinier**, peintre, Laquenexy, par Courcelles-sur-Nied. Moselle.
Antoine **Moisy**, imprimeur, rue Houllé, Saint-Avold. Moselle.
Molia, adjoint au maire, Sarrebourg.
Moll, professeur au lycée, 17, rue de Verdun, Metz.
L'abbé **Monard**, curé de Mittelbronn, Moselle.
L'abbé **Moncelle**, professeur au collège Saint-Sigisbert, 19, cours Léopold, Nancy, Meurthe-et-Moselle.
Edouard **Moncelle**, ingénieur, député de la Moselle, Maison-Neuve, par Moulins-les-Metz.
L'abbé **Monhoven**, professeur au petit-séminaire, Montigny-les-Metz.
Madame de **Montlebert**, 19, rue Mangin, Metz-Sablon.
Docteur **Moog**, 16, rue Gambetta, Metz.
Moppert, professeur en retraite, Sainte-Ruffine, par Moulins-les-Metz.
Charles **Morgenroth**, chirurgien-dentiste, rue des Vosges, Sarreguemines.
L'abbé **Morhain**, professeur au grand séminaire, rue d'Asferd, Metz.
Charles **Morhain**, Azoudange, par Maizières-les-Vic, Moselle.
Maurice **Morhain**, percepteur, 33, rue Haute-Seille, Metz.
Gaston **Morin**, libraire, 68, Grand'rue Sarrebourg.
Timothée **Moser**, greffier du tribunal, Albestroff, Moselle.
F. **Mouraux**, inspecteur des douanes, Sarrebourg.
E. **Moussat**, professeur agrégé au lycée Janson de Sailly, 53, boulevard Murat, Paris, 16e.
Madame Adolphe **Moyse**, 24, avenue Foch, Metz.
Daniel **Moyse**, négociant, 11, avenue Foch, Metz.
Léon **Moyse**, représentant, 13, rue Serpenoise, Metz.
L'abbé **Muller**, curé d'Œting, par Forbach, Moselle.
Muller, professeur à l'école primaire supérieure, 8, route de Metz, Ban-Saint-Martin.
Bernard **Muller**, commerçant, rue Hirschauer, Saint-Avold, Moselle.
Charles **Muller**, directeur d'école, Longeville-les-Saint-Avold, Moselle.
Charles **Muller**, négociant, 12, rue du Faisan, Metz.
Charles **Muller**, commis des contributions directes, place de la Victoire, Saint-Avold, Moselle.
Mademoiselle Charlotte **Muller**, professeur au lycée de jeunes filles, 2, rue Turgot, Metz-Queuleu.
Ed. **Muller**, professeur au lycée, avenue Clémenceau, Thionville.
Emile **Muller**, vétérinaire, avenue Maréchal-Pétain, Thionville.
Fl. **Muller**, professeur, 13, rue du Val-Saint-Grégoire, Colmar, Haut-Rin.
J. **Muller**, contremaître et propriétaire, Kuntzig, Moselle.
Jean **Muller**, chef de gare, Sarralbe, Moselle.
Joseph **Muller**, instituteur, l'Hôpital, Moselle.
Louis **Muller**, 84, rue Lamarck, Paris, 18e.
Robert **Muller**, 1, rue Harelle, Metz.
Docteur R. **Muller**, avenue Poincaré, Sarrebourg.
Charles **Munier**, greffier en chef du tribunal, 4, rue de la Garde, Metz.
Louis **Mutterer**, négociant, rue Ambroise-Thomas, Metz.
Nadé, directeur aux arts graphiques, 3-5, rue Charlemagne, Metz.
C.-H. **Naegel**, instituteur, 157, rue de Pont-à-Mousson, Montigny-les-Metz.
E. **Nagel**, professeur au lycée, 15, rue Dupont-des-Loges, Metz.
L. **Naglé**, professeur au lycée, 45, route de Borny, Metz-Plantières.

Digitized by Google

Albert Nahr, chirurgien dentiste, 1, rue Saint-Louis, Metz,
Ch. Naline rédacteur principal des P. T. T., 10, rue Gœthe, Metz.
Naut, propriétaire, Gravelotte, Moselle.
Auguste Négger, négociant, Morhange, Moselle.
A. Neibecker, professeur d'université, Les Etangs, par Landonvillers, Moselle.
Le grand rabbin Netter, 18, rue aux Ours, Metz.
Georges Ney, propriétaire, Saint-Avold-Marienthal, Moselle.
Henri Nicklès, receveur de l'enregistrement, Sarreguemines.
Antoine Nicolaï, avocat, 11, avenue Foch, Metz.
Augustin Nicolas, agent d'affaires, 1, place de Chambre, Metz.
Edmond Nicolas, membre du conseil général, Rurange, par Guénange, Moselle.
Lucien Nicolas, secrétaire en chef de la sous-préfecture, 1, rue des Prisons, Sarrebourg.
Pierre Nicolas, bijoutier, 16, place Saint-Jacques, Metz.
Emile Nilès, avocat 11, rue Serpenoise, Metz.
Michel Noë, chef de construction, Sarrebourg.
Adrien Noël, contrôleur à l'office général des assurances sociales d'Alsace et de Lorraine, 7a, rue Stoeber, Strasbourg.
Félix Noël, négociant, rue de Paris, Thionville.
Pierre Noël-Medernach, 17, rue de Paris, Thionville.
Henri Nominé, maire de la ville, 5, rue du Général-Mangin, Sarreguemines.
Notte, employé, rue Maréchal-Foch, Moyeuvre-Grande, Moselle.
Mademoiselle Notton, commerçante, rue Hirschauer, Saint-Avold, Moselle.
Paul Nouviaire, minotier, 5, avenue Maréchal-Joffre, Thionville.
Novozelski, Royan, Charente-Inférieure.
Nowicki, employé, banque d'Alsace et de Lorraine, 4, avenue Serpenoise, Metz.
L'abbé Alphonse **Oberstatter**, à Bitsche, Moselle.
Madame **Obrin**, 4, rue Maurice-Barrès, Metz.
Nicolas **Obry**, instituteur, 1, rue Saint-Pierre Metz-Sablon.
Louis Offenstein, notaire, avenue Général-Passaga, Forbach.
Eugène **Offroy**, instituteur, Lorry-Mardigny, Moselle.
L'abbé **Olinger**, professeur au petit séminaire, 1, rue Général-Fraiatte, Montigny-les-Metz.
Olinger, professeur en retraite, Moulins-les-Metz.
Albert **Ott**, secrétaire des contributions indirectes, 1, rue des Trois-Evêchés, Metz-Queuleu.
Dominique **Ottemer**, avocat, 9, rue Gambetta, Thionville.
Edouard **Oungre**, négociant, 2, rue Paul-Ferry, Metz.
Eugène **Oungre**, négociant, 16, rue Wilson, Metz.
Madame Joseph **Oury**, place de la République, Thionville.
E. **Palez**, professeur au lycée, 13, rue Paixhans, Metz.
Pierre **Pals**, ingénieur aux aciéries de Longwy, Terville, Moselle.
Comte Jean de **Pange**, 55, rue de Varennes, Paris, 7e.
Théodore **Paqué**, député de la Moselle, avenue Clémenceau, Saint-Avold, Moselle.
Vicomtesse du **Parc**, 6, rue de la Haye, Metz.
H. **Paris**, Brû, par Rambervillers, Vosges.
Robert **Parisot**, professeur à l'Université, 15, rue Sigisbert-Adam, Nancy.
Jules **Pascaly**, 15, rue Jules-Ferry, La Garenne-Colombes, Seine.
Paté, rentier, Sarralbe, Moselle.
Louis **Paté**, rédacteur à la sous-préfecture de Metz-Campagne, 1 bis rue des Prisons-Militaires, Metz.
Adrien **Pauly**, pharmacien, 29, rue du Pont-Saint-Georges, Metz.
Eugène **Pauly**, négociant, 6, rue du Palais, Metz.

Digitized by Google

Jules **Moinier**, peintre, Laquenexy, par Courcelles-sur-Nied, Moselle.
Antoine **Moisy**, imprimeur, rue Houllé, Saint-Avold, Moselle.
Molia, adjoint au maire, Sarrebourg.
Moll, professeur au lycée, 17, rue de Verdun, Metz.
L'abbé **Monard**, curé de Mittelbronn, Moselle.
L'abbé **Moncelle**, professeur au collège Saint-Sigisbert, 19, cours Léopold, Nancy, Meurthe-et-Moselle.
Edouard **Moncelle**, ingénieur, député de la Moselle, Maison-Neuve, par Moulins-les-Metz.
L'abbé **Monhoven**, professeur au petit-séminaire, Montigny-les-Metz.
Madame de **Montlebert**, 19, rue Mangin, Metz-Sablon.
Docteur **Moog**, 16, rue Gambetta, Metz.
Moppert, professeur en retraite, Sainte-Ruffine, par Moulins-les-Metz.
Charles **Morgenroth**, chirurgien-dentiste, rue des Vosges, Sarreguemines.
L'abbé **Morhain**,, professeur au grand séminaire, rue d'Asferd, Metz.
Charles **Morhain**, Azoudange, par Maizières-les-Vic, Moselle.
Maurice **Morhain**, percepteur, 33, rue Haute-Seille, Metz.
Gaston **Morin**, libraire, 68, Grand'rue Sarrebourg.
Timothée **Moser**, greffier du tribunal, Albestroff, Moselle.
F. **Mouraux**, inspecteur des douanes, Sarrebourg.
E. **Moussat**, professeur agrégé au lycée Janson de Sailly, 53, boulevard Murat, Paris, 16e.
Madame Adolphe **Moyse**, 24, avenue Foch, Metz.
Daniel **Moyse**, négociant, 11, avenue Foch, Metz.
Léon **Moyse**, représentant, 13, rue Serpenoise, Metz.
L'abbé **Muller**, curé d'Œting, par Forbach, Moselle.
Muller, professeur à l'école primaire supérieure, 8, route de Metz, Ban-Saint-Martin.
Bernard **Muller**, commerçant, rue Hirschauer, Saint-Avold, Moselle.
Charles **Muller**, directeur d'école, Longeville-les-Saint-Avold, Moselle.
Charles **Muller**, négociant, 12, rue du Faisan, Metz.
Charles **Muller**, commis des contributions directes, place de la Victoire, Saint-Avold, Moselle.
Mademoiselle Charlotte **Muller**, professeur au lycée de jeunes filles, 2, rue Turgot, Metz-Queuleu.
Ed. **Muller**, professeur au lycée, avenue Clémenceau, Thionville.
Emile **Muller**, vétérinaire, avenue Maréchal-Pétain, Thionville.
Fl. **Muller**, professeur, 13, rue du Val-Saint-Grégoire, Colmar, Haut-Rin.
J. **Muller**, contremaître et propriétaire, Kuntzig, Moselle.
Jean **Muller**, chef de gare, Sarralbe, Moselle.
Joseph **Muller**, instituteur, l'Hôpital, Moselle.
Louis **Muller**, 84, rue Lamarck, Paris, 18e.
Robert **Muller**, 1, rue Harelle, Metz.
Docteur R. **Muller**, avenue Poincaré, Sarrebourg.
Charles **Munier**, greffier en chef du tribunal, 4, rue de la Garde, Metz.
Louis **Mutterer**, négociant, rue Ambroise-Thomas, Metz.
Nadé, directeur aux arts graphiques, 3-5, rue Charlemagne, Metz.
C.-H. **Naegel**, instituteur, 157, rue de Pont-à-Mousson, Montigny-les-Metz.
E. **Nagel**, professeur au lycée, 15, rue Dupont-des-Loges, Metz.
L. **Naglé**, professeur au lycée, 45, route de Borny, Metz-Plantières.

Digitized by Google

Albert Nahr, chirurgien dentiste, 1, rue Saint-Louis, Metz.
Ch. Naline rédacteur principal des P. T. T., 10, rue Gœthe, Metz.
Naut, propriétaire, Gravelotte, Moselle.
Auguste Négger, négociant, Morhange, Moselle.
A. Neibecker, professeur d'université, Les Etangs, par Landonvillers, Moselle.
Le grand rabbin Netter, 18, rue aux Ours, Metz.
Georges Ney, propriétaire, Saint-Avold-Marienthal, Moselle.
Henri Nicklès, receveur de l'enregistrement, Sarreguemines.
Antoine Nicolaï, avocat, 11, avenue Foch, Metz.
Augustin Nicolas, agent d'affaires, 1, place de Chambre, Metz.
Edmond Nicolas, membre du conseil général, Rurange, par Guénange, Moselle.
Lucien Nicolas, secrétaire en chef de la sous-préfecture, 1, rue des Prisons, Sarrebourg.
Pierre Nicolas, bijoutier, 16, place Saint-Jacques, Metz.
Emile Nilès, avocat 11, rue Serpenoise, Metz.
Michel Noë, chef de construction, Sarrebourg.
Adrien Noël, contrôleur à l'office général des assurances sociales d'Alsace et de Lorraine, 7a, rue Stoeber, Strasbourg.
Félix Noël, négociant, rue de Paris, Thionville.
Pierre Noël-Medernach, 17, rue de Paris, Thionville.
Henri Nominé, maire de la ville, 5, rue du Général-Mangin, Sarreguemines.
Notte, employé, rue Maréchal-Foch, Moyeuvre-Grande, Moselle.
Mademoiselle **Notton**, commerçante, rue Hirschauer, Saint-Avold, Moselle.
Paul Nouviaire, minotier, 5, avenue Maréchal-Joffre, Thionville.
Novozelski, Royan, Charente-Inférieure.
Nowicki, employé, banque d'Alsace et de Lorraine, 4, avenue Serpenoise, Metz.
L'abbé Alphonse **Oberstatter**, à Bitsche, Moselle.
Madame **Obrin**, 4, rue Maurice-Barrès, Metz.
Nicolas **Obry**, instituteur, 1, rue Saint-Pierre Metz-Sablon.
Louis **Offenstein**, notaire, avenue Général-Passaga, Forbach.
Eugène **Offroy**, instituteur, Lorry-Mardigny, Moselle.
L'abbé **Olinger**, professeur au petit séminaire, 1, rue Général-Franiatte, Montigny-les-Metz.
Olinger, professeur en retraite, Moulins-les-Metz.
Albert **Ott**, secrétaire des contributions indirectes, 1, rue des Trois-Evêchés, Metz-Queuleu.
Dominique **Ottemer**, avocat, 9, rue Gambetta, Thionville.
Edouard **Oungre**, négociant, 2, rue Paul-Ferry, Metz.
Eugène **Oungre**, négociant, 16, rue Wilson, Metz.
Madame Joseph **Oury**, place de la République, Thionville.
E. **Palez**, professeur au lycée, 13, rue Paixhans, Metz.
Pierre **Pals**, ingénieur aux aciéries de Longwy, Terville, Moselle.
Comte Jean de **Pange**, 55, rue de Varennes, Paris, 7e.
Théodore **Paqué**, député de la Moselle, avenue Clémenceau, Saint-Avold, Moselle.
Vicomtesse du **Parc**, 6, rue de la Haye, Metz.
H. **Paris**, Brû, par Rambervillers, Vosges.
Robert **Parisot**, professeur à l'Université, 15, rue Sigisbert-Adam, Nancy.
Jules **Pascaly**, 15, rue Jules-Ferry, La Garenne-Colombes, Seine.
Paté, rentier, Sarralbe, Moselle.
Louis **Paté**, rédacteur à la sous-préfecture de Metz-Campagne, 1 bis rue des Prisons-Militaires, Metz.
Adrien **Pauly**, pharmacien, 29, rue du Pont-Saint-Georges, Metz.
Eugène **Pauly**, négociant, 6, rue du Palais, Metz.

Digitized by Google

Comille **Pax**, professeur au lycée, 16, rue Salis, Metz.
Docteur **Payeur**, médecin d'arrondissement, Sarreguemines.
Monseigneur Jean-Baptiste **Pelt**, évêque de Metz.
Louis **Pelt**, avocat, 8-10, rue Haute-Pierre, Metz.
Robert **Penigot**, Meisenthal, Moselle.
L'abbé Jean **Perquin**, curé de St-Maximin, 61, rue Mazelle, Metz.
Henri **Perret**, professeur au lycée, 13, rue Saint-Marcel, Metz.
Edmond **Perrin**, professeur d'histoire à la Faculté des lettres de l'Université, 32, avenue Félix-Viallet, Grenoble, Isère.
L. **Perruchot**, rédacteur à la préfecture, 4, rue de Queuleu, Metz-Queuleu.
Madame Henri **Person**, L'Echaugette, Longwy-Haut, M.-et-M.
Charles **Peter**, professeur au collège, 4, rue des Vergers, Sarrebourg.
Emile **Peter**, membre du Conseil général, 5, rue des Vosges, Sarrebourg.
F. **Peter**, instituteur, 5, rue de la Marne, Metz-Sablon.
J.-B. **Peter**, vice-président du tribunal, 42, avenue du Maréchal-Foch, Metz.
V. **Petermann de Pujol**, rentier, Beaumarais, près Sarrelouis, Sarre.
Petit, professeur à l'école régionale, Château-Salins, Moselle.
Petit, négociant, rue Vieille-Rivière, Sarrebourg.
A. **Petit**, Ambonivato par Tamatave, Madagascar.
Henri **Petit**, ingénieur, 5, rue Drouin, Nancy.
Valentin **Peupion**, propriétaire, Folschviller, par Saint-Avold, Moselle.
Jean **Peletschinger**, notaire, Hayange, Moselle.
Pfoster, ingénieur en chef des ateliers, Basse-Yutz, Moselle.
Jean **Philipp**, directeur des cristalleries, Saint-Louis-les-Bitche, Moselle.
François **Picard**, chef comptable, Hombourg-Haut, Moselle.
L. **Picard**, négociant, 22, rue Ladoucette, Metz.
Joseph **Pichon**, viticulteur et numismate, ferme de Maison-Rouge, par Moulins-les-Metz.
Le docteur C. **Pierra**, Insming, Moselle.
C. **Pierrard**, professeur au lycée, Reims, Marne.
Ernest **Pierre**, rue Hirschauer, Saint-Avold, Moselle.
Alfred **Pierron**, rentier, 16, rue Maurice-Barrès, Metz.
R. **Pierron**, ingénieur aux usines Solvay, Dombasle, M.-et-M.
René **Pierrot**, capitaine au 18e régiment de tirailleurs, 4, rue Turgot, Metz-Queuleu.
Le docteur **Pierson**, Vic-sur-Seille, Moselle.
Piffert, inspecteur des forêts, Bitche, Moselle.
Joseph **Piffert**, maire de la ville, 3, place de la Liberté, Sarrebourg.
Léon **Pigeot**, maire de Sarralbe, Moselle.
Antoine **Pignon**, professeur au lycée, 8, rue Paul-Déroulède, Metz.
L'abbé Louis **Pinck**, curé de Hambach, Moselle.
Madame N. **Pinck**, 11, rue Auguste-Prost, Metz.
Jean **Pirot**, ingénieur électricien, Mon Idée, Saint-Avold, Moselle.
Le chanoine **Pirus**, curé de Sarreguemines.
Louis **Pister**, agriculteur, Arracourt, Meurthe-et-Moselle.
Mademoiselle A. **Plassiart**, à la Sainte-Famille, Montigny-les-Metz.
Louis **Plassiart**, ancien bâtonnier de l'ordre des avocats, 3, rue Pasteur, Metz.
Lucien **Poinsignon**, chef de bureau à la mairie, 5, rue de la Côte, Ban-Saint-Martin.
Lucien **Poinsignon**, secrétaire supérieur des télégraphes, 17, rue de Verdun, Metz.
L'abbé E. **Poiré**, curé de Sorbey, par Courcelles-sur-Nied, Moselle.
G. **Poiré**, instituteur, Lubécourt, par Château-Salins, Moselle.
Poirier, professeur au lycée, Thionville.

Digitized by Google

Léon **Poirier**, organiste de la cathédrale, 10 bis, rue des Clercs, Metz.
Félicien **Poirot**, instituteur, Juville, par Liocourt, Moselle.
Pompey, vétérinaire, rue Erckmann-Chatriaan, Sarrebourg.
Poncelet, juge au tribunal, Sarreguemines.
Henri **Porte**, maire de Dourd'hal, par Saint-Avold, Moselle.
Charles **Portenseigne**, instituteur, Lelling, par Faulquemont, Moselle.
Félix **Poulain**, représentant du Crédit coopératif, place de la Victoire, Saint-Avold, Moselle.
Prat, ingénieur, 6, rue des Parmentiers, Metz.
Victor **Prevel**, 20, rue de l'Esplanade, Metz.
Emile **Prillot**, photographe, 2, avenue Serpenoise, Metz.
Eugène **Prince**, rédacteur à la sous-préfecture, Boulay, Moselle.
Albert **Prinz**, licencié ès-lettres, 106, rue de la Pompe, Paris, 16e.
Edmond **Privé**, juge au tribunal cantonal, Ars-sur-Moselle.
M. **Provot**, professeur au lycée, 5, rue Ambroise-Paré, Metz.
Jean **Quirin**, rentier, 5, rue de la Vacquinière, Montigny-les-Metz.
L'abbé Alphonse **Rabas**, curé d'Ottange, Moselle.
Rabot, secrétaire en chef de la sous-préfecture, Forbach, Moselle.
Emile **Raeis**, pharmacien, 66, Grand'rue, Sarrebourg.
Rapp, directeur du Cercle musical Union, Jouy-aux-Arches, Moselle.
Rath, instituteur, Folpersviller, par Frauenberg, Moselle.
Rauch, instituteur, Knutange, Moselle.
Léon **Rauch**, instituteur, Viviers, par Delme, Moselle.
Jean **Rausch**, minotier, Frauenberg, Moselle.
Rebourset, avocat, 8, rue des Clercs, Metz.
Docteur **Régnier**, en Chaplerue, 13, Metz.
Gabriel **Regouin**, receveur des postes Rohrbach, arrondissement de Sarreguemines, Moselle.
Reimringer, minotier, Fontoy, Moselle.
Reinert, rentier, 3, rue Saint-Marcel, Metz.
N. **Reinert**, marchand de bois, 47, rue Saint-Sever, Rouen, Seine-Inférieure.
L'abbé Sébastien **Reinstadler**, 109, rue de Queuleu, Metz-Queuleu.
Docteur Hubert **Reiss**, 11-13, rue de la Tête-d'Or, Metz.
Emile **Remoissenet**, 5, rue Saint-Symphorien, Metz.
Remy, professeur au lycée, 14, rue des Bénédictins, Metz.
Constant **Renard**, 5, rue Humblot, Paris, 15e.
J. **Renaud**, professeur au lycée, 6a rue Franchet-d'Espérey, Metz.
Charles **Renaudin**, employé de commerce, 8, avenue de la Victoire, Sarrebourg.
Marcel **Renault**, directeur de l'instruction publique, 25, rue Paixhans, Metz.
Renn, ingénieur à l'usine à gaz, 1, rue du Moulin, Sarrebourg.
René **Reuter**, juge, Bouzonville, Moselle.
Marcel **Rheims**, représentant, 27, avenue Foch, Metz.
L'abbé **Rhode**, curé de Bacourt, par Baudrecourt, Moselle.
Richard, propriétaire, Marimont, par Benestroff, Moselle.
Joseph **Richard**, avocat-avoué, rue de la Chapelle, Sarreguemines.
Paul **Richard**, bibliothécaire de l'Université, 3, rue Théodore-Deck, Strasbourg.
Charles **Richard-Goedert**, industriel, au barrage, Beauregard-Thionville.
L'abbé Louis **Richarth**, curé de Morsbach, Moselle.
Richy, chef de bureau du secrétariat général du gouvernement, 22, Rosenstrasse, Sarrebruck, Sarre.
L. **Riegel**, négociant, 18, boulevard Clémenceau, Metz.
Henri **Rigaux**, rentier, Sarralbe, Moselle.

Digitized by Google

Le chanoine Stanislas **Rigaux**, archiprêtre de Forbach, Moselle.
Madame **Ringenbach-Bruckler**, au restaurant Moitrier, 2-4, en Chaplerue, Metz.
Joseph **Risch**, maréchal-ferrant, Sarreguemines.
Ritz, inspecteur d'assurances, Boulay, Moselle.
Le chanoine **Ritz**, directeur politique du « Lorrain », 10, rue du Chanoine-Collin, Metz.
Robbe, architecte, route de Metz, Thionville.
Edmond des **Robert**, 48, rue Hermite, Nancy.
Jean **Robert**, sen., commerçant, place de la Victoire, Saint-Avold, Moselle.
Jean **Robert**, artiste-peintre, 12, rue Général Hirschauer, Saint-Avold, Moselle.
Robert, directeur d'école, Saint-Quirin, Moselle.
Nicolas **Robert**, maître-peintre, rue Houllé, Saint-Avold, Moselle.
Rodolphe **Rodighiero**, entrepreneur, Audun-le-Tiche, Moselle.
Georges **Roger**, comptable, 119, grande rue, Florange, Moselle.
Nestor **Rogez**, capitaine au 9e régiment du génie, 26, rue aux Arênes, Metz-Sablon.
Camille **Rohmer**, ingénieur chef du service des eaux, 17, rue Bossuet, Metz.
Paul **Rohr**, directeur d'école, Pierrevillers, Moselle.
Joseph **Rohr**, instituteur, Welferding, Moselle.
Victor **Rohr**, instituteur, Vigny, par Solgne, Moselle.
Le colonel **Roland**, place de la République, Thionville.
Mademoiselle Alice **Rollin**, professeur au lycée de jeunes filles, 4, rue du Magasin-aux-Vivres, Metz.
Rollin, maire de Jouy-aux-Arches, Moselle.
Rollin, rentier, Hémilly, par Elvange, Moselle.
Jean-Pierre **Roloff**, commerçant, rue Hirschauer, St-Avold, Mos.
Antoine **Romer**, maître-maçon, Haut-Clocher, par Langatte, Moselle.
Capitaine **Roret**, bureau de recrutement, rue Haute-Pierre, Metz.
André **Rosambert**, avocat à la cour d'appel, 35, rue du faubourg Saint-Jean, Nancy.
Roth, contrôleur des postes et télégraphes, 27, rue de Pont-à-Mousson, Montigngy-les-Metz.
Rothan, inspecteur adjoint de l'enregistrement, 9, rue Leblond, Vesoul, Haute-Saône.
Charles **Roth**, 14, rue de Phalsbourg, Sarrebourg.
Georges **Rott**, pasteur, 78, Grand'rue, Sarrebourg.
Louis **Roubach**, ingénieur, 41, Grand'rue, Sarrebourg.
Le chanoine **Roupp**, à Mainvillers, Moselle.
Paul **Ruff**, professeur au collège, hôtel de la République, Sarrebourg.
L. **Royer**, instituteur, Boust, par Hettange-Grande, Moselle.
L'abbé Antoine **Rubeck**, curé de Niderviller, Moselle.
Jules **Rund**, instituteur, Hombourg-Haut, Moselle.
Docteur **Sabisch**, 41, rue Taison, Metz.
Docteur **Salmon**, médecin-oculiste, avenue Merlin, Thionville.
Lucien **Salomon**, commerçant, rue Hirschauer, Saint-Avold, Moselle.
Maurice **Salomon**, négociant, 6, rue Paul-Déroulède, Metz.
Léon **Samson**, commerçant, rue Poincaré, Saint-Avold, Moselle.
Albert **Samuel**, chirurgien-dentiste, 14-15, place d'Armes, Metz.
Georges **Samuel**, avocat-avoué, 11, rue Charlemagne, Metz.
H. **Samuel**, négociant, 17, avenue Foch, Metz.
L'abbé L.-P. **Sancy**, curé de Rozérieulles, Moselle.
Sattler, vétérinaire, avenue Poincaré, Sarrebourg.
Sausy, imprimeur, rue du Portillon, Sarrebourg.

Digitized by Google

André **Schaaff**, épicier en gros, 16, rue Nationale, Sarreguemines.
Schack, pharmacien, 53, rue Serpenoise, Metz.
Docteur **Schaechter**, rue Clémenceau, Saint-Avold, Moselle.
Schaeffer, sous-chef de brigade, 7, rue d'Alsace, Basse-Yutz, Moselle.
Schaeffer, instituteur, Sarralbe, Moselle.
René **Schamber**, Corny-sur-Moselle, Moselle.
Schauber, receveur de l'enregistrement, Sarralbe, Moselle.
Schaul, avocat, Sarreguemines.
Edouard **Schaul**, fonctionnaire retraité des chemins de fer, rue Clémenceau, Saint-Avold, Moselle.
L'abbé Guillaume **Schaul**, professeur au lycée, 65, rue de la Montagne, Sarreguemines, Moselle.
Scheffer, instituteur en retraite, Sarraltroff, Moselle.
J. **Scheffer**, secrétaire dès musées, 20, rue Chèvremont, Metz.
Scheffler, directeur d'école, 2, rue de la Paix, Thionville.
Louis **Schély**, chef de service à l'électricité, 1, rue du 22-Novembre, Strasbourg.
E.-C. **Scherer**, docteur en théologie, 16, Maargasse, Bonn, Allemagne.
L'abbé Pierre **Scherrer**, curé de Vaux, par Moulins-les-Metz.
électrique, 25, rue de Pont-à-Mousson, Montigny-les-Metz.
Paul **Schierer**, instituteur, 93, rue de Queuleu, Metz-Queuleu.
Georges **Schies**, ingénieur, directeur des ateliers de construction 25, rue de Pont-à-Mousson, Montigny-les-Metz.
Marcel **Schindler**, bijoutier, 30, rue Serpenoise, Metz.
L'abbé **Schivre**, professeur au collège, 41, rue Albert-1er Thionville.
Aron **Schkud**, commerçant, rue Poincaré, Saint-Avold, Moselle.
Hirsch **Schkud**, sen., commerçant, rue Poincaré, St-Avold, Moselle.
Emile **Schladenhauffen**, notaire, Rombas, Moselle.
H. **Schlemmer**, principal du collège, Rombas, Moselle.
Le docteur Etienne **Schloss**, Forbach.
De **Schlumberger**, château de Guebviller, Haut-Rhin.
De **Schlumberger-Turckheim**, château de Bonne-Fontaine, à Altweiler, par Harskirchen, Bas-Rhin.
Schmauch, greffier du tribunal de 1re instance, Sarreguemines.
Etienne **Schmidt**, ingénieur, Hargarten, Moselle.
Frédéric **Schmit**, directeur de la banque d'Alsace et de Lorraine, 4, avenue Serpenoise, Metz.
Achille **Schmit**, agent des mines de la Sarre, Dijon, Côte-d'Or.
Charles **Schmit**, marchand de fer, rue Neuve, Thionville.
Eugène **Schmit**, marchand de fer, rue Neuve, Thionville.
Gaston **Schmit**, employé aux usines de Wendel, 33 N. route de Fameck, Erzange, par Hayange, Moselle.
L'abbé Henri **Schmit**, curé de la cathédrale, Luxembourg, Grand-Duché.
L'abbé Léon **Schmit**, professeur au grand séminaire, 3, rue d'Asfeld, Metz.
L'abbé Nicolas **Schmit**, curé de Filstroff, par Bouzonville, Moselle.
Adolphe **Schmitt**, directeur de la « Gazette de Sarrebourg », 10, avenue Général-Fayolle, Sarrebourg, Moselle.
Le commandant **Schmitt**, du recrutement, Sarreguemines.
Docteur **Schmitt**, Audun-le-Tiche, Moselle.
Mademoiselle **Schmitt**, hôtel de Paris, rue Hirschauer, St-Avold, Moselle.
Mesdemoiselles **Schmitt**, 13, quai Félix-Maréchal, Metz.
Albert **Schmitt**, professeur au collège, 5, rue du Four-Banal, Thionville.
J.-B. **Schmitt**, juge au tribunal cantonal, 36, rue de Pont-à-Mousson, Metz-Sablon.

Digitized by Google

Jean Schmitt, directeur d'école, Porcelette, par Saint-Avold, Mos.
L'abbé Joseph Schmitt, curé de Malling, par Sierck, Moselle.
Nicolas Schmitt, rentier, membre du conseil général, Escherange, par Volmerange-les-Mines, Moselle.
Paul Schmitt, greffier au tribunal cantonal, avenue Clémenceau, Saint-Avold, Moselle.
Victor Schmitt, garde forestier, Mont de Wendel, Saint-Avold, Moselle.
Victor Schmitt, négociant, 1, place de la République, Sarrebourg.
Schneider, instituteur, Haut-Clocher, par Langatte, Moselle.
Le docteur **Schneider**, rue Pierre-Perrat, Metz.
Charles **Schneider**, directeur de l'Ecole Bréguet, 81, rue Falguière, Paris, 15e.
E. Schneider, instituteur, Altviller, par Saint-Avold, Moselle.
L'abbé Georges Schneider, prêtre habitué, 5, rue de la Paroisse, Thionville.
Joseph Schneider, représentant, 15, rue des Trois-Evêchés, Metz-Queuleu.
Schnitzler, entrepreneur, 63, rue de Pont-à-Mousson, Montigny-les-Metz.
Kilian Schnœring, professeur au collège, Sarrebourg.
L'abbé Scholving, curé de Garrebourg, par Lutzelbourg, Moselle.
Julien Schont, censeur au lycée, 12, rue Saint-Vincent, Metz.
Schott, inspecteur des forêts, rue du Général-Mangin, Sarrebourg.
Jean Schoumacher, contrôleur des contributions directes, 38, rue de Queuleu, Metz-Queuleu.
L'abbé Schwing, curé de Bliesbrück-les-Sarreguemines, Moselle.
Joseph Schrœder, maître-serrurier, rue Hirschauer, Saint-Avold, Moselle.
Robert **Schuman**, député de la Moselle, 5, avenue Foch, Metz.
Auguste **Schutz**, boulanger, Sarreguemines.
L'abbé Joseph Schwaller, professeur au collège Saint-Augustin, Bitche, Moselle.
Schwartz, directeur des usines de chaux, Metzervisse, Moselle.
Albert **Schwartz**, chirurgien-dentiste, 10, rue Maurice-Barrès, Metz.
Henry **Schwartz**, notaire et membre du Conseil général, 10, rue des Pucelles, Strasbourg.
Isidore **Schwartz**, percepteur, Ars-sur-Moselle, Moselle.
J.-M. Schwartz, ancien directeur de banque, Secourt, Moselle.
L'abbé Joseph Schwartz, curé de Moussey, par Avricourt, Moselle.
Mademoiselle Julie **Schwartz**, Biding, par Maxstadt, Moselle.
Léon **Schwartz**, notaire, Château-Salins, Moselle.
Docteur **Schwartzkopf**, Grand'Rue, Sarrebourg.
E. **Schweitzer**, ingénieur-chimiste, 25, rue Maurice-Barrès, Metz.
Schweitzer, Saint-Avold, Moselle.
L'abbé J.-P. Schweitzer, curé de Denting, par Boulay, Moselle.
Yvan **Schweitzer**, 25, rue Maurice-Barrès, Metz.
Schwerdoffer, hôtelier, Sierck, Moselle.
Lucien **Schwertzler**, entrepreneur, 26, rue du Pont-des-Morts, Metz.
Scius, pharmacien, 24, place du Marché, Sarrebourg.
Séchehaye, attaché à la sous-préfecture de Metz, à Woippy, Moselle.
Albert **Sée**, négociant, 17, rue Ladoucette, Metz.
J.-P. Seemann, ingénieur des travaux publics, 17, rue de Queuleu, Metz-Queuleu.
Louis **Seiler**, administrateur de la saline de Salzbronn, Sarralbe, Moselle.
L'abbé A. Seingry, curé de Saulny, par Lorry-les-Metz, Moselle.
L'abbé Christophe Seiwert, curé de Folschviller, par Saint-Avold, Moselle.

Digitized by Google

Ch. **Selzer**, administrateur du Journal « Le Messin », 35, rue de la Chenau, Metz-Plantières.
Paul **Seray**, contrôleur principal des contributions directes, place de la Gare, Metz.
Robert **Serot**, député de la Moselle, 4, rue de la Haye, Metz.
J. **Settelen**, professeur au collège Saint-Clément, 2, rue Saint-Ladre, Montigny-les-Metz.
Edouard **Seywert**, négociant, 5-7, place Saint-Louis, Metz.
Jules **Seywert**, négociant, 19-21, rue du Change, Metz.
Adolphe **Sibille**, notaire, rue du Vieil-Arsenal, Thionville.
Justin **Sibille**, juge suppléant, au palais de justice, Metz.
Le chanoine Joseph **Sibold**, secrétaire à l'évêché, Metz.
Edmond **Siebert**, chef des services commerciaux, à la Compagnie du gaz, 21, rue des Vosges, Metz-Queuleu.
René **Siebert**, notaire, Dieuze, Moselle.
Docteur **Siesel**, 1, avenue Crauser, Thionville.
Simon, avocat, rue Jean-Wehe, Thionville.
J. **Simon**, négociant, 48, rue de Tivoli, Metz-Queuleu.
Simony, directeur, Forbach, Moselle.
L'abbé Pierre **Sommer**, curé de Hilbesheim, par Sarraltroff, Moselle.
L'abbé Ernest **Sorne**, curé de Petite-Rosselle, Moselle.
Ernest **Soulier**, industriel, 20, rue Clovis, Metz.
Nicolas **Soulier**, instituteur en retraite, 20, rue Clovis, Metz.
Mademoiselle **Spiegelstein**, 7, en Nexirue, Metz.
L'abbé Nicolas **Stauder**, professeur au petit séminaire, La Marsa, Tunisie.
Maurice **Stauffer**, fondé de pouvoir, 17, rue Clémenceau, Sarreguemines.
V. **Steibbel**, ingénieur, 70, rue de Pont-à-Mousson, Montigny-les-Metz.
Steiger, pharmacien, Sarralbe, Moselle.
L'abbé Vincent **Stein**, curé de Nelling, par Insming, Moselle.
E. **Steinbock**, négociant, 42, avenue Foch, Metz.
Joseph **Steinbock**, négociant, 14, rue Wilson, Metz.
André **Steinlein**, docteur en droit, 2, rue Silberrath, Strasbourg.
François **Steinmetz**, commissaire de police, 64, rue du Pontiffroy, Metz.
L'abbé Antoine **Stenger**, curé de Basse-Ham, par Kœnigsmacker, Moselle.
Georges **Stenger**, professeur au collège Saint-Augustin, Bitche, Moselle.
L. **Stenger**, imprimeur, Boulay, Moselle.
Joseph **Stinnes**, marchand tailleur, 9, rue du Sauvage, Sarrebourg.
Georges **Stirnweiss**, industriel, Sarralbe, Moselle.
Stœsser-Renauld, 8, Brentanostrasse, Sarrebruck.
A. **Stoffel**, avocat, 22, en Nexirue, Metz.
Georges **Stoskopf**, directeur de la cimenterie, Distroff, Moselle.
Eugène **Stosse**, conseiller municipal, 1, quai Saint-Louis, Metz.
Lucien **Straub**, instituteur, Bettborn, par Berthelming, Moselle.
Edmond **Strauss**, professeur au collège, 17, Grand'Rue, Sarrebourg.
Emile **Stricher**, rédacteur des postes, Sarreguemines.
C. **Sundhauser**, juge-directeur au tribunal de bailliage, 15, rue Rabelais, Metz.
Tabary, notaire, 9, boulevard Clémenceau, Metz.
Taubert, directeur de la Société générale alsacienne de banque, Sarrebourg.
François **Teiten**, représentant, 8, boulevard Georges-Clémenceau, Metz.

Digitized by Google

L'abbé **Terviche**, curé de Vahl (Laning), par Lixing-les-Saint-Avold, Moselle.
Michel **Théobald**, professeur, Montenach, par Sierck, Moselle.
J. **Therré**, directeur du journal Le Messin, 9, rue Charlemagne, Metz.
L'abbé Alphonse **Thiébaut**, vicaire, rue Kuchly, Sarrebourg.
Henri **Thiébaut**, instituteur, Folschviller, Moselle.
L'abbé André **Thiel**, Ancerville, par Rémilly, Moselle.
Victor **Thielen**, instituteur, Freyming, Moselle.
Thill, instituteur, faubourg de France, Sarrebourg.
Jean **Thill**, inspecteur primaire, Saint-Claude, Jura.
Michel **Thiria**, peintre-verrier, 50, place Saint-Louis, Metz.
Thiriet, propriétaire, Hampont, Moselle.
André **Thiriet**, juge au tribunal cantonal, Thionville.
L'abbé Joseph **Thiriot**, curé de Servigny-les-Sainte-Barbe, par Noisseville, Moselle.
L'abbé Jules **Thiriot**, curé de Failly, par Noisseville, Moselle.
René **Thiriot**, 5a, rue de la Cité, Ban-Saint-Martin, par Metz-Devant-les-Ponts.
Thiry, architecte diplômé, 10, place Saint-Etienne, Metz.
Alphonse **Thiry**, professeur au collège, route de la Briquerie, Thionville.
Léon **Thiry**, droguiste, 68, Grand'Rue, Sarrebourg.
Albert **This**, instituteur, 11, rue des Treize, Metz-Queuleu.
Christophe **This**, négociant, 52, en Fournirue, Metz.
Charles **Thomas**, avocat, place Général-Sibille, Sarreguemines.
Félicien **Thomas**, notaire, 8, place Saint-Louis, Metz.
Paul **Thomas**, pharmacien, place de la Victoire, Saint-Avold, Moselle.
René **Thoré**, négociant, 4, rue Mazel, Verdun, Meuse.
Le chanoine Alfred **Thorelle**, aumônier du Sacré-Cœur, Montigny-les-Metz.
Commandant **Thouvenin**, 36 bis, rue Grandville, Nancy.
Ticheur, instituteur, Hayange, Moselle.
L'abbé **Titival**, curé de Mars-la-Tour, Meurthe-et-Moselle.
L'abbé Jacques **Touba**, curé de Zetting, par Sarreinsming, Moselle.
L'abbé L. **Tourmann**, curé de Landange, Moselle.
Maurice **Toussaint**, 8, allée de la Paix, Noisy-le-Sec, Seine.
Louis **Treize**, 11, avenue de Spicheren, Forbach, Moselle.
Maurice **Treize**, avocat stagiaire au barreau de Metz, Sorbey, Moselle.
Tribout, contrôleur des douanes, Saint-Avold, Moselle.
Trioux, professeur agrégé d'histoire au lycée, 2, rue de la Haye, Metz.
J.-P. **Tritz**, notaire, Bouzonville, Moselle.
Joseph **Tritz**, 6, rue Bégin, Metz-Sablon.
Constantin **Trompette**, négociant, Sarrebourg.
Türck, électricien, place Mathey, Sarrebourg.
Albert **Uhlhorn**, notaire, Sarre-Union, Bas-Rhin.
Georges **Ulmer**, notaire, Morhange, Moselle.
Ulrich, chef de section à l'ancienne gare, Sarrebourg.
Othon **Ulrich**, contrôleur des contributions directes, avenue Foch, Saint-Avold, Moselle.
Georges **Urbain**, chirurgien-dentiste, 9, avenue Foch, Metz.
Mademoiselle **Usselmann**, directrice de l'école primaire supérieure de jeunes filles, 1, rue Gambetta, Thionville.
Ch. **Utzschneider**, propriétaire, Neunkirch-les-Sarreguemines, Moselle.
Vagner-Klein, négociant, rue Marjoulet, Thionville.

Digitized by Google

Le chanoine J.-P. **Vagner**, archiprêtre, rue Saint-Maximin, Thionville.
Victor **Valenciennes**, secrétaire aux faïenceries, Sarreguemines.
Lucien **Valentin**, directeur de la banque d'Alsace et de Lorraine, 4, avenue Serpenoise, Metz.
L'abbé J.-J. **Valentiny**, 64, rue des Trois-Evêchés, Metz-Queuleu.
Jules **Vannérus**, archiviste honoraire de l'Etat, 3, rue Ernestine, Bruxelles, Belgique.
André **Varin**, sous-préfet, Sarreguemines.
Le général de **Vaulgrenant**, 41, rue de la Vacquinière, Montigny-les-Metz.
Paul **Vautrin**, maire de la ville de Metz, 12, rue aux Ours, Metz.
P. **Veber**, directeur d'assurances, 12, rue Charlemagne, Metz.
Docteur Charles **Vébert**, 58, rue Serpenoise, Metz.
Lucien **Vébert** professeur à l'école pratique de commerce, 6, place Jeanne-d'Arc, Metz.
L'abbé Charles **Vechenauski**, curé de Knutange, Moselle.
L'abbé Auguste **Veinand**, vicaire, rue du Couvent, Saint-Avold, Moselle.
Velker, 10, place du Marché, Sarrebourg.
Docteur **Vellinger**, Waldwisse, Moselle.
Joseph **Verschneider**, chef de service aux faïenceries, Sarreguemines.
O. **Villard**, avocat, Sarreguemines.
Comtesse de **Villers-Grignoncourt**, 29, en Jurue, Metz.
L'abbé J.-V. **Villier**, directeur de la maîtrise de la cathédrale, au collège Saint-Clément, rue du Pontiffroy, Metz.
Emile **Vilpert**, maître-plâtrier, avenue Clémenceau, Saint-Avold, Moselle.
Léon **Vincent**, représentant d'industries, 35, rue Jouffroy, Paris-17e.
Auguste **Vincent**, négociant, 9, rue du Petit-Paris, Metz.
Vinot, directeur d'entreprises, Erzange, par Schrémange, Moselle.
L'abbé Paul **Virion**, Boulange, Moselle.
Jules **Virrion**, négociant, 1-3, rue Dupont-des-Loges, Metz.
Commandant **Vistoo**, 82, rue Sergent-Blandan, Nancy.
L'abbé **Viville**, curé d'Abreschwiller, Moselle.
Paul **Viville**, ingénieur des travaux publics de l'Etat, rue Sigisbert, Ban-Saint-Martin, par Metz-devant-les-Ponts.
Antoine **Vix**, négociant, 1, rue Foch, Sarrebourg.
Voizard, hôtelier, Vic-sur-Seille, Moselle.
L'abbé Augustin **Vouriot**, curé en retraite, Abreschwiller, Moselle.
Paul **Vuillermoz**, professeur au lycée, rue Maréchal-Joffre, Thionville.
Louis **Wack**, directeur de fabrique, 10, rue de la Montagne, Sarreguemines.
Aloys **Wagenblatt**, hôtelier, place de la Victoire, Saint-Avold, Moselle.
Wagner, instituteur, Marthille, Moselle.
C.-H. **Wagner**, instituteur, Réning, par Insming, Moselle.
L'abbé J.-P. **Wagner**, curé de Lambach, par Enchenberg, Moselle.
Michel **Wagner**, chef de service, usine Solvay, Sarralbe, Moselle.
N.-E. **Wagner**, commerçant, place du Marché, Thionville.
Le chanoine Thomas **Wagner** vicaire général, 13, place Sainte-Glossinde, Metz.
Waldner, pâtissier, 10-12, rue Pierre-Hardie, Metz.
Conrad **Walraffen**, pharmacien, 38, rue Foch, Merlebach, Moselle.
Walter, fabricant, Gœtzenbruck, Moselle.
Watrinet, négociant, 18, rue de Ladoucette, Metz.
Watrinet, horticulteur, 13, rue du Petit-Paris, Metz.

Digitized by Google

Alexis **Weber**, banquier, membre du Conseil général, Boulay, Moselle.
Emile **Weber**, vétérinaire des mines domaniales de la Sarre, 12, Schulstrasse, Schaffhausen, Sarre.
Henri **Weber**, notaire, Vatimont, par Baudrecourt, Moselle.
L'abbé Jean **Weber**, curé de Loutzviller, par Volmunster, Moselle.
Jules **Weber**, négociant, 6-16, place des Charrons, Metz.
L'abbé Louis **Weber**, curé de Réning, par Insming, Moselle.
Paul **Weber** licencié en droit, 6, place des Charrons, Metz.
Alexandre **Weil**, négociant, 4, rue Pierre-Hardie, Metz.
Alfred **Weil**, président du tribunal, 19, boulevard Clémenceau, Metz.
Alphonse **Weil**, professeur au lycée, rue Marjoulet, Thionville.
Edmond **Weil**, technicien, 8, rue des Jardins, Metz.
Eugène **Weil**, négociant, 8, rue des Jardins, Metz.
Docteur Gaston **Weil**, 3, place Saint-Martin, Metz.
Robert **Weil**, négociant 4, rue Pierre-Hardie, Metz.
Sylvain **Weil**, comptoir commercial de l'Est, faubourg de France, Sarrebourg.
Léon **Weill**, négociant, 17, Grand'Rue, Sarrebourg.
Alfred **Weinachter**, fondé de pouvoir de la banque d'Alsace et de Lorraine, 17, rue Paixhans, Metz.
François **Weinachter**, représentant de commerce, 4, rue Bégin, Metz-Sablon.
Weinland, employé aux mines de la Houve, 65, rue de l'Eglise, Hargarten-aux-Mines, Moselle.
Edmond **Weisdorf**, notaire, Sierck, Moselle.
L'abbé Joseph **Weisse**, curé de Machern, par Saint-Avold, Moselle.
E. **Weissenhorn**, professeur au lycée, place Saint-Vincent, Metz.
L'abbé **Welter**, professeur du lycée en retraite, 2, rue de la Haye, Metz.
L'abbé **Welfringer**, professeur au petit séminaire, Montigny-les-Metz.
Albert **Welsch**, directeur d'assurances, 16, rue des Jardins, Metz.
Docteur Pierre **Welter**, 9, avenue Serpenoise, Metz.
Albert **Weltz**, jardinier, 5, avenue de la Victoire, Sarrebourg.
Docteur **Welvert**, Vallières, par Saint-Julien, Moselle.
Robert **Welvert**, inspecteur d'assurances, 37, avenue Foch, Metz.
Charles de **Wendel**, L'Orfrazière Nouzilly, Indre-et-Loire.
Humbert de **Wendel**, rue de Wendel, Hayange, Moselle.
Maurice de **Wendel**, Brouchetière, à Jœuf, Meurthe-et-Moselle.
Henri **Werner**, pharmacien, Boulay, Moselle.
Docteur Georges **Werner**, 5, avenue Foch, Metz.
Wernert, receveur de l'enregistrement, palais de justice, Metz.
Docteur de **Westphalen**, 6, rue Mazelle, Metz.
Alfred **Wetzel**, censeur au lycée Fustel de Coulanges, Strasbourg.
Joseph **Wetzel**, ingénieur électricien, 26-28, rue des Clercs, Metz.
Joseph **Weyland**, négociant en bois, Forbach.
Joseph **Wicker**, négociant, place d'Armes, Vic-sur-Seille, Moselle.
Olaf **Widerström**, ingénieur, place de la République, Thionville.
Wienhold Colson, marchand de bois en gros, Saint-Avold, Moselle.
Wilhelm, agent d'affaires, rue Hirschauer, Saint-Avold, Moselle.
L'abbé **Wilhelm**, curé de Freyming, Moselle.
Docteur **Wilhelm**, 32, avenue Foch, Metz.
Alphonse **Wilhelm**, ingénieur, 10, Gärtnerstrasse, Sulzbach, Sarre.
L'abbé Joseph **Wilhelm**, professeur au petit séminaire, Montigny-les-Metz.
Louis-Charles **Will**, secrétaire de la Bibliothèque universitaire et régionale, 3, rue Oberlin, Strasbourg.

Digitized by Google

Wilmouth, professeur en retraite, Jouy-aux-Arches, Moselle.
Eugène Wilmouth, conseiller d'arrondissement et maire, Freyming, Moselle.
Wiltzer, chef de bureau à la sous-préfecture, 15, rue de la Gendarmerie, Metz.
Charles **Winckler**, architecte, 10a, rue Franchet-d'Espérey, Montigny-les-Metz.
L'abbé Auguste **Winsback**, curé de Herny, Moselle.
Paul **Winsback**, ancien maire de Metz, 4, rue de la Garde, Metz.
Wintrebert, juge au tribunal, 4, rue des Ecoles, Ban-Saint-Martin, Moselle.
Michel **Wittenmeyer**, instituteur, 5, rue de la Marne, Metz-Sablon.
Auguste **Wolf**, avocat, 2, rue du Parc, Sarreguemines.
Wolff, notaire, Sarrebourg.
Wolff, hôtelier, Saint-Quirin, Moselle.
J. **Wolff**, membre du Conseil général, Moyenvic, Moselle.
Julien **Wolff**, épicier en gros, rue du Général-Crémer, Sarreguemines.
Maurice **Wolff**, au tribunal supérieur, Sarrelouis, Sarre.
Woll, professeur au lycée, 44, rue de Pont-à-Mousson, Metz-Sablon.
Docteur **Wonner**, Hayange, Moselle.
Victor **Wonner**, rentier, Florange, Moselle.
Constant **Wormus**, agent d'immeubles, 35, avenue Foch, Metz.
Th. **Wully**, professeur au lycée, 47 bis, rue Belle-Isle, Metz.
Mademoiselle **Wünsch**, professeur à l'école d'industrie, 32, rue du Pont-des-Morts, Metz.
Wurtz, receveur d'enregistrement, Vic-sur-Seille, Moselle.
Myrthil **Zachayus**, avocat-avoué, 12, rue de l'Esplanade, Metz.
Bernard **Zéliqzon**, représentant, 9, rempart Saint-Thiébault, Metz.
Léon **Zéliqzon**, professeur au lycée en retraite, 36, avenue Foch, Metz.
Gaston **Zeller**, professeur agrégé d'histoire, lycée Fustel de Coulanges, Strasbourg.
Aloïs **Zenner**, 4, rue de Paris, Metz.
Charles **Zimmer**, industriel, place de la République, Thionville.
Georges **Zimmermann**, instituteur, 8, rue de l'Argonne, Metz-Sablon.
de **Znaniecki**, n° 53, Scy, Moselle.
Le chanoine **Zwickel**, 2, rue du Four-du-Cloître, Metz.
Albert **Zwickel**, architecte-expert, rue Nouvelle, faubourg Pavé, Verdun, Meuse.

..ARCHIVES, BIBLIOTHEQUES ET MUSEES

Archives départementales du Bas-Rhin, Strasbourg.
Archives départementales du Haut-Rhin, Colmar.
Archives départementales de Meurthe-et-Moselle, Nancy.
Archives départementales de la Meuse, Bar-le-Duc.
Archives départementales de la Moselle, Metz.
Archives départementales des Vosges, par M. Kopf, libraire, Epinal, Vosges.
Sächsische Landesbibliothek, Dresde, Allemagne.
Bibliothèque municipale de Haguenau, Bas-Rhin.
Bibliothèque Nationale, Luxembourg, Grand-Duché.
Bibliothèque de la préfecture de la Moselle, Metz.
Bibliothèque du grand Séminaire, 3, rue d'Asfeld, Metz.
Bibliothèque du couvent des Franciscains, 17, rue Marchant, Metz.
Bibliothèque municipale, Metz.
Bibliothèque municipale, Mulhouse, Haut-Rhin.

Digitized by Google

Bibliothèque municipale, Nancy, par l'Agence Havas, à Nancy.
Bibliothèque de l'Asile de Steinbach, près Sarreguemines, Moselle.
Bibilothèque municipale, 8, place de l'Hôpital, Strasbourg, par la librairie Defrenne, 21, rue des Serruriers, Strasbourg.
Bibliothèque universitaire et régionale, place de la République, Strasbourg.
Musée municipal, Metz.
Harvard University, Cambridge, Mass. U.S.A., aux bons soins de M. Aug. Picard, libraire-éditeur, 82, rue Bonaparte, Paris-6e.

ETABLISSEMENTS SCOLAIRES

Institut Saint-Augustin, Bitche, Moselle.
Collège de Dieuze, Moselle.
Collège de Forbach, Moselle.
Bibliothèque des professeurs du lycée, Metz.
Collège Saint-Clément, 1 bis, rue des Bénédictins, Metz.
Ecole normale d'instituteurs, Montigny-les-Metz.
Petit séminaire, 1, rue Général-Franiatte, Montigny-les-Metz.
Collège de Sarrebourg.
Lycée de Sarreguemines.
Lycée de Thionville.
Collège de Wissembourg, Bas-Rhin.

VILLES ET COMMUNES

Ville d'Ars-sur-Moselle.
Ville de Bitche, Moselle.
Ville de Boulay, Moselle.
Ville de Dieuze, Moselle.
Ville de Forbach, Moselle.
Ville de Gorze, Moselle.
Ville de Morhange, Moselle.
Ville de Puttelange-les-Sarralbe, Moselle.
Ville de Saint-Avold, Moselle.
Ville de Sarralbe, Moselle.
Ville de Sarrebourg.
Ville de Sarreguemines.
Ville de Sierck, Moselle.
Ville de Thionville.
Ville de Vic-sur-Seille, Moselle.
Commune d'Abreschwiller, Moselle.
Commune d'Algrange, Moselle.
Commune d'Ancy, Moselle.
Commune d'Audun-le-Tiche, Moselle.
Commune de Basse-Yutz, Moselle.
Commune de Bouzonville, Moselle.
Commune de Buhl, par Sarrebourg, Moselle.
Commune de Florange, Moselle.
Commune de Hayange, Moselle.
Commune de Knutange, Moselle.
Commune de Longeville-les-Metz, Moselle.
Commune de Lorquin, Moselle.
Commune de Moyeuvre-Grande, Moselle.
Commune de Nilvange, Moselle.
Commune de Novéant, Moselle.

Digitized by Google

Commune d'Ottange, Moselle.
Commune de Réchicourt-le-Château, Moselle.
Commune de Rédange, Moselle.
Commune de Rombas, Moselle.
Commune de Roussy-le-Village, Moselle.
Commune de Vitry-sur-Orne, Moselle.

Journaux, Sociétés commerciales, financières et industrielles, et autres.

Association des métiers et du commerce de Sarreguemines, aux bons soins de M. Ch. Boulling, 9, rue Maréchal-Foch, Sarreguemines.
Association minière d'Alsace et de Lorraine, 21, avenue Foch, Metz.
Les Bardes du pays messin, aux bons soins de M. Jacky, 11, rue du Faisan, Metz.
Le Cercle littéraire de Forbach, Moselle.
Le Cercle littéraire de Saint-Avold, Moselle.
Compagnie du gaz, 9, rue des Clercs, Metz.
Le Courrier de la Sarre, Sarreguemines.
Haffner et Cie, rue Poincaré, Sarreguemines.
Librairie Sidot, Mutelet et Schmitt successeurs, 10, rue des Jardins, Metz.
La Libre Lorraine, 32, rue Mazelle, Metz.
Marowsky et Cie, 58-60, rue des Allemands, Metz.
Le Républicain lorrain, 5, rue de la Tête-d'Or, Metz.
Salomon frères, rue du Palais, Metz.
Utzschneider et Cie, rue Poincaré, Sarreguemines.
Vaxelaire et Cie, 2, rue Fabert, Metz.
Maison Watrinet, 18, rue Ladoucette, Metz.

LISTE SUPPLÉMENTAIRE

Jean **Battin**, dessinateur, 7, rue Fabert, Moyeuvre-Grande, Moselle.
A. **Béquer**, ingénieur des mines de la Houve, Creutzwald, Moselle.
Boistaux-Mougin, pâtissier, 4, place de la Gare, Metz.
Charles **Boucherez**, quincailler, Knutange, Moselle.
L. de **Boucherville**, directeur de la Banque de France, 11, avenue Serpenoise, Metz.
E. **Boury**, caissier à la Banque internationale à Luxembourg, 20, rue de l'Esplanade, Scy-Chazelles, par Moulins-les-Metz, Moselle.
Bratké, directeur de la Banque internationale à Luxembourg, 1, rue Paul-Déroulède, Metz.
L'abbé **Breitenbach**, économe du grand séminaire, 3, rue d'Asfeld, Metz.
Bucherer, directeur des mines de la Houve, Creutzwald, Moselle.
François **Decker**, employé au journal Le Messin, 30, rue Coislin, Metz.
L. **Duracher**, 11, rue de Nancy, Metz.
J. **Edel**, instituteur, Schœnecken, par Forbach, Moselle.
Madame **Forthomme**, 13, avenue Foch, Metz.
C. **Frache**, instituteur, Lessy, par Moulins-les-Metz, Moselle.

Digitized by Google

Emile **Frieden**, 60, rue Serpenoise, **Metz**.
Mademoiselle **Galmiche**, professeur au lycée, **Sarreguemines**.
Henri **Germain**, directeur de la Société Alsacienne-Lorraine, 16, rue de l'Observatoire, **Strasbourg**.
Willi **Gœttmann**, employé des mines de Sarre-et-Moselle, **Merlebach**, Moselle.
Albin **Hemmer**, pharmacien, **Ars-sur-Moselle**, Moselle.
N. **Hehn**, professeur au lycée, **Sarreguemines**.
Louis **Jaans**, employé de banque, 7, rue **Rabelais**, **Metz**.
Théodore **Kaiffer**, négociant, 6, rue **Migette**, **Metz**.
Kany, secrétaire en chef de la mairie, à l'hôtel de ville, **Sarreguemines**.
L'abbé **Kontz**, vicaire, 47, rue des **Trois-Evêchés**, **Metz-Queuleu**.
Charles **Lachmann**, inspecteur départemental du travail, 16, boulevard Clémenceau, **Metz**.
Robert **Lambert**, négociant, 22, en **Nexirue**, **Metz**.
Lançon, directeur de « Notre terre lorraine », casier postal 32, **Hayange**, Moselle.
L'abbé **Lefèvre**, curé d'Ennery, par **Ay-sur-Moselle**, Moselle.
E. **Lehr**, contrôleur de l'enregistrement, 8-10, rue **Haute-Pierre**, Metz.
Lemal, notaire stagiaire, 5, rue de la **Vacquinière**, **Metz**.
Alfred **Lévy**, négociant, 14, rue du **Pont-des-Morts**, **Metz**.
Mademoiselle Hertha **Licht**, 6-10, rue des **Deux-Places**, **Thionville**.
Le docteur **Licourt**, place de la **Comédie**, **Metz**.
Le docteur **Mangin**, **Château-Salins**, Moselle.
Edmond **Maujean**, instituteur, **Vaux**, par **Moulins-les-Metz**, Moselle.
Auguste **Maurice**, employé de banque, 44, rue **Chabert**, **Metz**.
Aimé **Messein**, 20, rue de **Paris**, **Montmorency**, Seine-et-Oise.
François **Meyer**, chef de division à la mairie, 28, rue Serpenoise, Metz.
Comte de **Mitry**, le barrage, **Thionville-Beauregard**.
Nancelle, professeur au lycée, **Sarreguemines**.
Henri **Périn**, employé de banque, **Ancy-sur-Moselle**, Moselle.
Georges **Picard**, rue d'**Austrasie**, **Metz**.
Emile **Prodhon**, employé de banque, 2, rue **Maréchal-Foch**, Sarrebourg.
Charle **Royer**, fondé de pouvoir de la **Banque internationale** à Luxembourg, rue Paul-Déroulède, **Metz**.
Staehler, secrétaire en chef du parquet, 1, rue de la **Chèvre**, Metz.
V. **Staudt**, chef de train, **Neunkirch-les-Sarreguemines**, Moselle.
René **Theuret**, employé de banque, 85, Grand'Rue, **Sarrebourg**.
Fernand **Thill**, instituteur, **Rémering**, par **Puttelange**, Moselle.
Vaudois, surveillant général au lycée, 12, rue **Saint-Vincent**, **Metz**.
Charles Zahm, employé de banque, 14, rue **Charles-Abel**, **Metz**.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE TOME XXXVI

Aperçu historique sur les prisons de Metz, par l'abbé Léon BOUR 1

Les Lorrains en Corse. La colonie des Porettes, par Louis BOSSU 31

Téting, nouvelle station du paléolithique inférieur, par E. LINCKENHELD 49

Les visites de Marie Leckzinska à Metz ou le cœur d'une reine à vingt ans d'intervalle, par G. BLONDEAU 71

Deux textes patois traduits et commentés, par Léon ZÉLIQZON 107

Généalogies inédites de la région de Thionville. I. La famille Soucelier, par Edmond des ROBERT..... 131

Chan Heurlin et Mireille. Essai de psychologie provinciale comparée, par Emile MOUSSAT 145

La poésie aristocratique à Metz au XVe siècle d'après un manuscrit de la famille d'Esch, par Charles BRUNEAU 167

Un relief gallo-romain d'une divinité de sources à la Bildmuhl près Lemberg, par Robert FORRER..... 223

Obituaire du couvent des dames du Petit-Clairvaux de Metz, par G. THIRIOT..... 227

Catalogue des actes de Ferry III, duc de Lorraine, par le comte Jean de PANGE..... 309

Bibliographie. Compte-rendu par Emile LINCKENHELD de l'ouvrage de F.-A. Schæffer : Les tertres funéraires préhistoriques dans la forêt de Haguenau. I. Les tumulus de l'âge du bronze 389

Liste des membres de la Société d'histoire et d'archéologie de la Moselle 393

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Publications
de la Société d'histoire et d'archéologie

I. Annuaires (1889—1927) : 36 volumes.

Les tomes 1 à 5[1] (1889-1893), 6 (1894), 7[2] (1895), 8 (1896), 9 (1897), 14 (1902), 17[1] (1905), 21[1] (1909), 22 (1910), 31 (1922), 32 (1923) sont épuisés.

Prix du volume :

15 francs pour les membres de la Société.

La collection des annuaires, moins les volumes épuisés, est cédée aux membres moyennant cent quatre-vingt-quinze francs.

II. Suppléments.

Les tomes 1 et 4 sont épuisés.

2. Schneider. Pièces d'artillerie représentées dans les manuscrits anciens (all.).
3. Weyhmann. La politique mercantile de Léopold, duc de Lorraine, au temps de Law (all.).
5. Zéliqzon. La famille ridicule (XVIIIe siècle) : 10 francs.
6. André Gain. Liste des émigrés de la Moselle, 1er et 2e fascicules: 15 francs.

III. Documents.

1—2. Sauerland. Chartes du Vatican relatives à l'histoire de la Lorraine.
4. Wolfram. La chronique de Jacques d'Esch.
5—8. Wichmann. Les bans de tréfonds de Metz au XIIIe siècle.
9—11. Dorvaux et Lesprand. Cahiers de doléances des bailliages de Boulay, de Bouzonville, de Metz, de Thionville en 1789.
12. Follmann. Dictionnaire des patois germaniques de la Moselle.
13. Zéliqzon. Dictionnaire des patois romans de la Moselle, en trois parties.

Les tomes 1 à 12 sont cédés aux membres de la Société pour 10 francs ; le tome 13 pour 75 francs.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

14 DAY USE
RETURN TO DESK FROM WHICH BORROWED

LOAN DEPT.

This book is due on the last date stamped below,
or on the date to which renewed. Renewals only:
Tel. No. 642-3405
Renewals may be made 4 days prior to date due.
Renewed books are subject to immediate recall.

MAR 10 1971 28 RETURNED TO

JUN 30 1971

LOAN DEPARTMENT

JUL 14 1971 49

REC'D LD AUG 21 '72 -3 PM 13

LD21A-50m-2,'71
(P2001s10)476—A-32

General Library
University of California
Berkeley

Digitized by Google

YD 30040

Digitized by Google